La pensée politique de

PATRICE LUMUMBA



préfacée par

Jean-Paul SARTRE

Textes et documents
recueillis et présentés
par Jean VAN LIERDE

PRESENCE
AFRICAINE

PRÉSENTATION

Nous avons rassemblé dans cet ouvrage la quasi totalité des discours importants et des conférences de Patrice Lumumba, entre décembre 1958 et sa mort en janvier 1961.

Nous avons respecté l'ordre chronologique de ces textes afin d'éclairer d'une manière plus sûre l'extraordinaire rapidité d'évolution d'un pays, l'ex-Congo belge, passant du régime colonial à l'indépendance en une période politique de moins de quatre années.

Cette anthologie des textes de P. Lumumba illustre d'une manière précise l'histoire de cette décolonisation ; par la voix d'un homme qui, dès le début de la vie politique congolaise fut incontestablement le tribun d'exception.

Nous n'écrirons pas sa vie, d'autres l'ont tenté déjà. Intentionnellement nous n'avons voulu présenter que sa parole et ses prises de position au creux des événements politiques. De simples textes de liaison permettent de situer le moment ou le cadre dans lequel il s'exprime. Pour l'histoire détaillée des faits eux-mêmes il faut se reporter aux ouvrages spécialisés, tels les cinq volumes : CONGO 1959, CONGO 1960, et CONGO 1961 *publiés par le Centre de Recherche et d'Information Socio-Politiques (C.R.I.S.P.) à Bruxelles.*

Nous remercions le Centre d'avoir bien voulu rassembler la presque totalité de ces textes et de nous avoir communiqué les discours enregistrés inédits.

⁂

Patrice Lumumba est né le 2 juillet 1925 à Onalua, territoire de Katako-Kombe dans le San Kuru Kasaï. Il était de race otetela. Commis de 3e classe à la sous-Perception des Postes il

collabore dès 1952 à des périodiques comme « La Croix du Congo » et « La Voix du Congolais », dirige des cercles et groupements culturels, participe à des enquêtes scientifiques avec des chercheurs (1). D'abord au Cercle Libéral, puis à l'APIC (syndicalisme des fonctionnaires), il est en octobre 1958 l'un des promoteurs du M.N.C. (Mouvement National Congolais), premier grand parti supra-ethnique du Congo (2).

Décembre 1958 sera la première grande date politique du Congo, avec la participation de MM. Lumumba, Diomi et Ngalula, à la Conférence d'Accra. Puis ce fut l'émeute du 4 janvier 1959, et le démarrage éblouissant d'une politisation accélérée qui va couvrir le Congo tout entier jusqu'à l'indépendance, le 30 juin 1960. Ensuite, la tragédie commence le 7 juillet avec la mutinerie de la Force Publique et la rupture des relations diplomatiques avec la Belgique, déclarée « agresseur ».

Dans cette incroyable tourmente Lumumba apparaît comme un orateur plus passionné que jamais. La seconde partie du volume retrace cette époque agitée qui se terminera pour lui d'une manière tragique.

Il mourra assassiné au Katanga le 17 janvier 1961.

I. V. L.

---

(1) Voir *Présence Africaine*, n° 40, 1962 (P. Clément), et *Présence Africaine*, 1er trimestre 1961 (J. Van Lierde).

(2) A cette époque, seule l'Abako, dirigée par J. Kasavubu rassemble les Bakongo sur une base ethnique dans la province de Léopoldville.

ANNÉE 1958

Pour la première fois dans l'histoire du Congo des militants noirs participaient à une conférence internationale panafricaine. A la suite de l'Exposition Universelle de Bruxelles en 1958, les congolais avaient exercé une pression décisive qui ébranla le paternalisme belge. Malgré l'opposition de l'administration coloniale, le Gouverneur Général, sur le conseil de Bruxelles, autorisa le départ d'une délégation à Accra. Une ère nouvelle commençait au Congo et l'Afrique, par la voix de Lumumba, allait entendre cet éveil d'un peuple qui, deux ans plus tard, susciterait des remous à l'échelle mondiale.

DISCOURS PRONONCÉ PAR PATRICE LUMUMBA PRÉSIDENT DU MOUVEMENT NATIONAL CONGOLAIS A LA CONFÉRENCE D'ACCRA 11 DÉCEMBRE 1958

Nous remercions les organisateurs de la Conférence du Rassemblement des Peuples africains de l'aimable invitation qu'ils ont bien voulu adresser à notre mouvement. Nous tenons à rendre hommage à Son Excellence le Premier Ministre N'Krumah et au peuple ghanéen, pour l'accueil fraternel qu'ils nous ont réservé.

Nous remercions également les représentants des peuples indépendants ici présents, pour la défense qu'ils n'ont cessé de prendre en faveur du Congo dans les assises internationales.

Qu'ils trouvent ici, au nom de tous nos compatriotes, l'expression de notre sincère gratitude.

SITUATION ACTUELLE DU CONGO

Jusqu'à la fin de l'année dernière, il n'existait aucun conseil délibératif au Congo. Tous les organes du Pays étaient — et sont encore — consultatifs.

Depuis le mois de janvier de cette année, une modification fut apportée dans la structure politique du pays, notamment par la création des communes dans certaines villes du Congo.

Une législation similaire a été votée et sera mise en application dans les circonscriptions rurales dans le courant de l'année prochaine.

Mais les nouveaux décrets sur l'organisation des villes et des circonscriptions ne consacrent pas encore une autonomie complète à ces institutions.

Dans les conseils des villes, comme dans tous les autres organes consultatifs du pays, il a été institué un système de représentation paritaire entre la minorité européenne et la majorité africaine. Ce qui, inutile de le souligner, est antidémocratique.

Se rendant compte de l'évolution acquise par les populations et des revendications maintes fois formulées par les administrés, la Belgique a envoyé dernièrement une commission chargée de s'informer, sur place, des aspirations du peuple.

Nous croyons, pour notre part, qu'à cette occasion, le pays s'est prononcé en faveur de l'auto-détermination.

Le gouvernement belge a promis de se prononcer solennellement à ce sujet, le mois prochain.

NOTRE PROGRAMME D'ACTION

Le « Mouvement National Congolais », que nous représentons à cette grande conférence, est un mouvement politique, constitué à la date du 5 octobre 1958.

Cette date marque, pour le peuple congolais, une étape décisive dans la voie de son émancipation. C'est vous dire avec quelle sympathie la naissance de notre mouvement a été accueillie par la population.

Notre mouvement a pour but fondamental la libération du peuple congolais du régime colonialiste et son accession à l'indépendance.

Nous fondons notre action sur la Déclaration Universelle

des Droits de l'Homme — droits garantis à tous les citoyens de l'humanité par la Charte des Nations Unies — et estimons que le Congo, en tant que société humaine, a le droit d'accéder au rang des peuples libres.

Nous désirons voir établir dans notre grand pays un Etat démocratique moderne, assurant la liberté, la justice, la paix sociale, la tolérance, le bien-être et l'égalité des citoyens, sans discrimination aucune.

Dans une motion que nous avons adressée récemment au ministre du Congo, à Bruxelles, nous avons clairement stipulé — et beaucoup d'autres de nos compatriotes l'ont également fait —, que le Congo ne pouvait plus être considéré comme une colonie, ni d'exploitation ni de peuplement, et que son accession à l'indépendance était la condition sine qua non de la paix.

Dans notre action pour la conquête de l'indépendance du Congo, nous n'avons cessé de proclamer que nous n'étions contre personne, *mais uniquement contre la domination, les injustices et les abus, et que nous voulions tout simplement nous libérer des entraves du colonialisme avec toutes ses conséquences.*

Ces injustices et l'idiot complexe de supériorité qu'affichent des colonialistes, sont, comme cela ressort clairement des rapports troublants des autres délégués, à la base du drame de l'Occident en Afrique.

En plus de cette lutte pour la libération nationale *dans le calme et la dignité*, notre mouvement *s'oppose de toutes ses forces à la balkanisation du territoire national sous quelque prétexte que ce soit.*

De toutes les interventions qui ont précédé la nôtre, il s'est dégagé une chose pour le moins curieuse et à laquelle n'a échappé aucun peuple colonisé : c'est la patience et cette bonté de cœur proverbiales dont les Africains ont fait preuve depuis des millénaires et ce en dépit des vexations, des exactions, des discriminations, des ségrégations et des tortures de tous genres.

Le souffle libérateur qui traverse actuellement toute l'Afrique ne laisse pas le peuple congolais indifférent. La conscience politique qui, jusqu'à ces derniers moments, était latente, se manifeste, s'extériorise et s'affirmera davantage dans les mois à venir. Nous sommes ainsi assurés de l'appui des masses et de la réussite dans les efforts que nous entreprenons.

Cette conférence historique, qui nous met en contact avec

les hommes politiques qualifiés de tous les pays africains et du monde entier, nous révèle une chose : malgré les frontières qui nous séparent, malgré nos différences ethniques, nous avons la même conscience, la même âme qui baigne jour et nuit dans l'angoisse, les mêmes soucis de faire de ce continent africain un continent libre, heureux, dégagé de l'inquiétude, de la peur et de toute domination colonialiste.

Nous sommes particulièrement heureux de constater que cette conférence s'est fixé comme objectif : la lutte contre tous les facteurs internes et externes qui constituent un obstacle à l'émancipation de nos pays respectifs et à l'unification de l'Afrique.

Parmi ces facteurs, on trouve notamment, le colonialisme, l'impérialisme, le tribalisme et le séparatisme religieux qui, tous, constituent une entrave sérieuse à l'éclosion d'une société africaine harmonieuse et fraternelle.

C'est pourquoi nous crions vivement avec tous les délégués :

A bas le colonialisme et l'impérialisme.

A bas le racisme et le tribalisme.

Et vive la nation congolaise, vive l'Afrique indépendante.

A son retour d'Accra, devant une foule de 10 000 personnes, Lumumba et ses amis réalisent le premier grand meeting politique de l'histoire congolaise. C'est le texte de ce discours que nous publions.

Il faut rappeler qu'à ce moment toute la province de Léopoldville et la capitale sont déjà extrêmement sensibilisées par l'action politique de l'Abako dont les cellules couvrent tout le Bas-Congo et constituent pour l'administration une masse hostile et revendicative.

DISCOURS PRONONCÉ PAR P. LUMUMBA A LÉOPOLDVILLE LE 28 DÉCEMBRE 1958

Je vous remercie au nom du Mouvement National Congolais d'être venus nombreux au premier meeting que nous tenons depuis la constitution de notre Mouvement.

Cette assistance nombreuse est un signe certain de l'espoir que vous mettez au Mouvement National Congolais et aux buts qu'il compte poursuivre avec persévérance et ténacité.

Aussi, nous efforcerons-nous, à partir d'aujourd'hui et tout au long de notre action, de ne pas décevoir les patriotes qui nous font confiance par leur appui et leur soutien.

La conférence d'aujourd'hui se divisera en deux parties : dans la première partie, nous donnerons le compte rendu fidèle et authentique des travaux de la Conférence du Rassemblement des Peuples Africains auxquels nous venons de prendre part ; dans la deuxième partie, nous vous exposerons le programme d'action de notre Mouvement. Ce programme, nous voulons le réaliser avec la collaboration active de tous les Congolais : hommes, femmes et enfants.

C'est lors de la première célébration de l'anniversaire de l'indépendance du Ghana, à la suite des échanges de vue des leaders africains rassemblés à Accra à cette occasion solennelle, que naquit l'idée d'une conférence de tous les peuples africains. Cette idée s'est confirmée à la Conférence des Etats Africains Indépendants, conférence qui s'est tenue à Accra au mois d'avril 1958 et s'est concrétisée par la création d'une Commission Préparatoire.

Cette commission s'est immédiatement mise à la tâche et grâce à elle, la première Conférence du Rassemblement des Peuples Africains vient de se tenir à Accra du 5 au 13 décembre.

Cette conférence historique a groupé les représentants des organismes politiques, nationalistes, syndicats, etc... de tous les territoires africains dépendants et indépendants. La quantité et la qualité de ses participants venus de tous les coins du monde, font de la Conférence d'Accra une conférence populaire et représentative.

Par suite de cette représentativité et de l'identité des vues rencontrées, la Conférence a formulé et proclamé la philosophie du Pan-Africanisme. Elle a indiqué dans le même ordre d'idées, les voies de la révolution pacifique africaine. Elle s'est fixée comme but de formuler des projets concrets, de définir les tactiques et la stratégie de cette révolution par rapport : 1°) au colonialisme et à l'impérialisme ; 2°) au racisme et aux lois et pratiques discriminatoires ; 3°) au tribalisme et au séparatisme religieux ; 4°) à la position de la chefferie : a) sous le régime colonial ; b) dans une société démocratique libre.

D'une manière générale, la Conférence a dénoncé, pour la combattre avec efficience, la vieille arme qu'utilisent les tenants du colonialisme pour imposer la domination : « diviser pour régner », cette tactique qui, devant la prise de conscience des masses africaines, s'adapte, prend des détours subtils pour frapper plus que jamais, briser la volonté d'unité et de libération des peuples autochtones, imposer la dépendance économique qui est le fondement de l'impérialisme international.

Vu l'importance des questions traitées, cinq Commissions furent créées au sein de la Conférence en vue d'approfondir les problèmes soulevés et de présenter au Congrès des conclusions pratiques et réalistes.

Les attributions de ces Commissions sont les suivantes :

Commission n° 1 :

La question du colonialisme et de l'impérialisme en Afrique. Les torts qu'ils ont causés et comment les connaître.

Commission n° 2 :

La question du racisme et les lois et pratiques discriminatoires. — L'attribution des terres aux Africains. — L'adoption du suffrage universel dans tous les territoires africains sans discrimination aucune basée sur la race, la tribu, la croyance ; l'instruction ou la fortune.

Mise en application de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dans tous les pays Africains.

Commission n° 3 :

La question du tribalisme et du séparatisme religieux, qui constituent aussi les ferments de division sur lesquels s'appuyent avantageusement les colonialistes pour mieux asseoir leur domination. — La situation des institutions traditionnelles sous la domination coloniale et dans la société démocratique libre.

Commission n° 4 :

La question de l'ajustement des frontières africaines. — La fusion ou confédération des groupements d'états régionaux dans une communauté d'Etats-Unis d'Afrique.

Commission n° 5 :

Cette Commission fut chargée de l'établissement d'une organisation permanente, embryon des futurs Etats-Unis d'Afrique.

Les cinq commissions siégeaient séparément et chacune d'elles présenta ses recommandations à l'Assemblée Générale. Les résolutions définitives de la Conférence furent discutées et prises au cours d'une session plénière.

Pour veiller à la réalisation de ces résolutions et à la continuité du travail entrepris, un Secrétariat Permanent fut créé. Celui-ci aura son siège à Accra.

La conférence procéda également à la nomination des Membres du Comité Directeur, qui sont au nombre de quinze.

Ces membres assument des responsabilités très grandes car ils veillent sur les destinées de toute l'Afrique.

La Mission du Comité Directeur ainsi que les buts et objectifs de la Conférence sont les suivants :

a) promouvoir l'entente et l'unité entre les peuples d'Afrique :

b) accélérer la libération de l'Afrique de l'impérialisme et du colonialisme ;

c) mobiliser l'opinion mondiale à l'appui de la libération de l'Afrique. Préconiser des moyens et méthodes concrets pour réaliser ces objectifs ;

d) développer l'esprit de communauté parmi les peuples d'Afrique en vue de favoriser la naissance des Etats-Unis d'Afrique.

Voilà exposés dans leurs grandes lignes, les buts et les résolutions de la Conférence Pan-Africaine d'Accra.

∴

En conclusion, la conférence demande l'indépendance immédiate de toute l'Afrique et proclame qu'aucun pays en Afrique ne peut rester sous la domination étrangère au-delà de 1960.

La Conférence du Rassemblement Africain d'Accra marque une étape décisive vers la pleine affirmation de la personnalité africaine, vers l'unité totale de tous les peuples frères de notre continent.

C'est pourquoi notre Mouvement s'opposera toujours, de toutes ses forces à la balkanisation du territoire national sous quelque prétexte que ce soit.

Mesdames et Messieurs, toutes les forces du pays doivent se mobiliser en vue de hâter la réalisation des objectifs que nous venons de définir pour le bien-être de tous.

Nous adressons un vibrant appel à tous les patriotes congolais, à toutes les associations et groupements organisés de s'unir autour du Mouvement National Congolais, lequel s'adresse à tous les Congolais, sans distinction de tribu, de sexe ou de religion.

L'objectif du M.N.C. est d'unir et d'organiser les masses congolaises dans la lutte pour l'amélioration de leur sort, la liquidation du régime colonialiste et l'exploitation de l'homme par l'homme.

Nous invitons tous nos compatriotes de toutes conditions, et quelles que soient leurs tendances ou leurs divergences actuelles ou passées, à mettre en commun nos énergies et notre courage pour réaliser le regroupement nécessaire et indispensable sans lequel nous ne pourrons nous affirmer ni faire

entendre notre voix, la voix du peuple congolais. Il est grand temps que le peuple congolais prouve au monde qu'il a conscience des réalités de l'autonomie — cadeau que prépare et lui promet le gouvernement. Cette autonomie là, nous n'en voulons pas.

Il est temps que les congolais des centres et de l'intérieur fassent connaître au monde qu'ils ne sont nullement divisés mais qu'ils sont unis pour une même et juste cause.

Il est temps que le peuple congolais sorte de son sommeil, qu'il rompe le silence et domine l'intimidation pour manifester pacifiquement mais résolument que l'on doit compter avec lui.

Certaines personnes font croire aux Congolais non avertis que l'accession du pays à l'indépendance provoquera la fuite des capitaux étrangers, des perturbations au pays, parce qu'il n'y a pas encore de techniciens noirs, etc...

Nous croyons pour notre part et nous nous basons ici sur l'expérience vécue par d'autres pays africains — pourtant moins développés que le nôtre au moment où ils prirent les rênes de leurs pays en mains — nous croyons donc que l'accession du Congo à l'indépendance stabilisera l'économie congolaise de même qu'elle constituera une garantie certaine pour les investissements étrangers.

En effet, le réinvestissement sur place de tous les bénéfices réalisés par les entreprises nationales, l'accélération du programme d'industrialisation, l'octroi par l'état congolais de nombreuses bourses d'études aux nationaux, la suppression du cautionnement actuel de 50 000 frs pour tout Congolais désirant aller se perfectionner à l'étranger, l'octroi de nombreux prêts aux classes moyennes congolaises, l'organisation d'un enseignement obligatoire et gratuit à tous les degrés, le développement des paysannats et coopératives dans les milieux ruraux, la suppression radicale de toutes les discriminations légales, l'enthousiasme au travail provoqué par l'octroi de salaires décents et la jouissance des libertés humaines, tout cela nous prouve, Mesdames et Messieurs, que l'accession du Congo à l'indépendance apportera un plus grand bien-être aux habitants de ce pays, bien-être qu'ils ne peuvent trouver pleinement sous le régime actuel.

S'il existe, en ce moment, des Européens qui pensent pouvoir assurer la pérennité du régime de sujétion, nous ne pouvons que le regretter...

Si, au contraire, le sens et la légitimité de notre lutte sont compris par des hommes sincèrement décidés à nous épauler fraternellement et à contribuer à l'édification de notre pays par leur travail honnête et par l'apport de leur capital financier et technique, alors, les Congolais le noteront avec intérêt et ils considéreront ces hommes comme des amis véritables du pays.

Le rêve actuel de l'Afrique, de toute l'Afrique, — y compris le Congo — est de devenir un continent libre, indépendant, au même titre que tous les autres continents du monde car le créateur a voulu que tous les hommes et tous les peuples soient libres et égaux.

⁂

Il nous reste, maintenant, Mesdames et Messieurs, à vous présenter le programme d'action de notre mouvement.

Le Mouvement National Congolais d'inspiration typiquement africaine a pour but fondamental la libération du peuple congolais du régime colonialiste et son accession à l'indépendance.

Ce mouvement n'a aucune attache ni avec le gouvernement ni avec toute autre organisation politique d'organisation européenne comme certains détracteurs le font croire dans les coulisses.

Ce ne sont là que des manœuvres de noyautage qui sont la spécialité des détracteurs. Notre mot d'ordre est de bien faire et laisser dire. Nous combattons pour la vérité et la justice. Cette vérité triomphera, même si elle est piétinée aujourd'hui.

Nous fondons notre action sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme — droits garantis à tous les citoyens de l'humanité par la Charte des Nations Unies ; — et estimons que le Congo en tant que société humaine, a le droit d'accéder au rang des peuples libres.

Nous voulons dire adieu à l'ancien régime, ce régime d'assujettissement qui prive les nationaux de la jouissance des droits politiques reconnus à toute personne humaine et à tout citoyen libre.

Nous voulons que notre pays, notre grand pays ait une autre physionomie, physionomie d'un peuple libre, heureux, dégagé de l'inquiétude, de la peur et de toute domination colonialiste.

Dans une motion que nous avons adressée au Ministre du Congo à Bruxelles, nous avons insisté sur le fait que le Congo ne peut plus être considéré comme une colonie ni d'exploitation ni de peuplement et que son accession à l'indépendance était la condition sine qua non de la paix.

Dans notre action pour la conquête de l'indépendance du Congo, indépendance que nous voulons totale, nous n'avons cessé de proclamer que nous n'étions contre personne mais uniquement contre la domination, les injustices et les abus et que nous voulons tout simplement nous libérer des entraves du colonialisme avec toutes ses conséquences.

Ces injustices et ces abus, s'ils persistent malgré nos protestations répétées, seraient à la base du divorce éventuel de la Belgique et du Congo et des troubles sociaux que pourraient connaître ce pays.

Le peuple congolais a droit à son indépendance au même titre que les autres peuples du globe. C'est un droit fondamental, naturel et sacré qu'aucune doctrine ne peut lui disputer, aucune puissance lui arracher. C'est également en vertu de ce droit qu'il décidera lui-même des limitations de détail à consentir dans l'exercice de l'indépendance, pour son propre bien, pour celui de ses membres ou celui de tout l'ensemble humain. C'est aussi en vertu de ce droit que le Congo déterminera librement les rapports qui le lieront à la Belgique.

L'indépendance effective dans l'interdépendance des nations libres, la libération totale du Congo de toute forme de tutelle : voilà ce à quoi aspire notre peuple, et c'est cela qu'il appartient aux patriotes sincères de proclamer au grand jour.

Ce serait une honte, une grande honte pour les habitants de ce pays — et surtout pour l'Administration belge — qu'en cette époque où la conscience universelle condamne la domination d'un peuple par un autre, le Congo soit encore maintenu sous le régime d'un empire colonial.

L'œuvre de colonisation entreprise par la Belgique au Congo doit être limitée dans le temps et dans l'espace. A notre avis, cette limite est largement atteinte.

Nous voulons nous libérer pour collaborer avec la Belgique dans la liberté, l'égalité et la dignité. La collaboration n'est pas possible dans les rapports de sujétion. Les Congolais doivent jouir immédiatement et pleinement de l'exercice des libertés

ANNÉE 1959

Le 4 janvier 1959 de graves incidents éclatent à Léopoldville, la répression fait plusieurs dizaines de victimes. Cette émeute surgit comme un coup de tonnerre dans cette « oasis de paix » congolaise et la presse métropolitaine est en plein désarroi. Les leaders de l'Abako sont arrêtés.

Le 13 janvier, le Roi Baudouin et le gouvernement belge, prennent position sur l'avenir politique et administratif du Congo : « notre résolution est aujourd'hui de conduire les populations congolaises à l'indépendance dans la prospérité et la paix ».

Le 13 février, P. Lumumba remet une note au Ministre du Congo :

TROIS REVENDICATIONS DU M.N.C. (LÉOPOLDVILLE)

1. ÉLECTIONS AU SUFFRAGE UNIVERSEL

Au moment où l'Administration étudie les mesures d'application des réformes envisagées, le M.N.C. demande, pour ce qui concerne les élections : *le système de présentation des listes plurinominales et l'organisation des élections sur le plan communal.* Il doit en être de même pour les circonscriptions et les territoires.

Le M.N.C. s'oppose au système de morcellement des communes en petites circonscriptions et sections électorales.

2. CONSTITUTION DU CONSEIL SUPÉRIEUR ET DU CONSEIL DE LÉGISLATION

La population dans son ensemble, désirerait savoir la date de la constitution du Conseil supérieur (future Chambre des

Représentants) et du Conseil de législation (futur Sénat du Congo), elle ne comprend pas que le Gouvernement ait fixé des délais pour la constitution des conseils inférieurs et non pour les organes supérieurs :

La fixation d'une date pour la constitution des organes supérieurs est d'une importance capitale pour les habitants ; c'est le seul facteur qui donnera confiance à chacun.

Nous croyons que le Gouvernement, sur le plan psychologique, a tout avantage à fixer ce délai.

3. CRÉATION D'UNE COMMISSION A L'ÉVOLUTION POLITIQUE

Pour la meilleure orientation de la politique envisagée, le M.N.C. demande l'installation à Léopoldville d'une Commission Politique à laquelle participeront effectivement des Congolais.

Cette Commission, qui fonctionnera *indépendamment* de l'Administration congolaise, aura pour mission de veiller à l'application stricte de la nouvelle politique et de suggérer directement au Ministre toutes solutions qu'elle jugerait utiles pour accélérer la mise en place des institutions envisagées dans la déclaration gouvernementale.

Le développement des organisations politiques s'accroît sans cesse au Congo et les partis se multiplient. Mais Lumumba, pratiquement seul parmi les leaders, reste convaincu que les contacts internationaux ont une efficacité précieuse pour la lutte des congolais. Il décide donc de partir à Ibadan.

EXPOSÉ DE PATRICE LUMUMBA A LA SÉANCE DE CLOTURE DU SÉMINAIRE INTERNATIONAL D'IBADAN (Nigeria) LE 22 MARS 1959 ORGANISÉ PAR LE CONGRÈS POUR LA LIBERTÉ DE LA CULTURE ET L'UNIVERSITÉ D'IBADAN

L'UNITÉ AFRICAINE ET L'INDÉPENDANCE NATIONALE

Je remercie le « Congrès pour la Liberté et la Culture » et l'Université d'Ibadan pour l'aimable invitation qu'ils ont bien voulu m'adresser pour assister à cette Conférence Internationale où l'on discute du sort de notre chère Afrique.

C'est une satisfaction pour moi de rencontrer ici plusieurs Ministres Africains, des hommes de lettres, des syndicalistes, des journalistes et des personnalités internationales, qui s'intéressent aux problèmes de l'Afrique.

C'est par ces contacts d'homme à homme, par des rencontres de ce genre que les élites africaines pourront se connaître et se rapprocher afin de réaliser cette union qui est indispensable pour la consolidation de l'unité africaine.

En effet, l'unité africaine tant souhaitée aujourd'hui par tous ceux qui se soucient de l'avenir de ce continent, ne sera possible et ne pourra se réaliser que si les hommes politiques et les dirigeants de nos pays respectifs font preuve d'un esprit de solidarité, de concorde et de collaboration fraternelle dans la poursuite du bien commun de nos populations.

C'est pourquoi l'union de tous les patriotes est indispensable, surtout pendant cette période de lutte et de libération.

Les aspirations des peuples colonisés et assujettis sont les mêmes ; leur sort est également le même. D'autre part, les buts poursuivis par les mouvements nationalistes, dans n'importe

quel territoire africain, sont aussi les mêmes. Ces buts, c'est la libération de l'Afrique du joug colonialiste.

Puisque nos objectifs sont les mêmes, nous atteindrons facilement et plus rapidement ceux-ci dans l'union plutôt que dans la division.

Ces divisions, sur lesquelles se sont toujours appuyées les puissances coloniales pour mieux asseoir leur domination, ont largement contribué — et elles contribuent encore — au suicide de l'Afrique.

Comment sortir de cette impasse ?

Pour moi, il n'y a qu'une voie. Cette voie, c'est le rassemblement de tous les Africains au sein des mouvements populaires ou des partis unifiés.

Toutes les tendances peuvent coexister au sein de ces partis de regroupement national et chacun aura son mot à dire tant dans la discussion des problèmes qui se posent au pays, qu'à la direction des affaires publiques.

Une véritable démocratie fonctionnera à l'intérieur de ces partis et chacun aura la satisfaction d'exprimer librement ses opinions.

Plus nous serons unis, mieux nous résisterons à l'oppression, à la corruption et aux manœuvres de division auxquelles se livrent les spécialistes de la politique du « diviser pour régner ». —

Ce souhait d'avoir dans nos jeunes pays des mouvements ou des partis unifiés ne doit pas être interprété comme une tendance au monopole politique ou à une certaine dictature. Nous sommes nous-mêmes contre le despotisme et la dictature.

Je veux attirer l'attention de tous qu'il est hautement sage de déjouer, dès le début, les manœuvres possibles de ceux qui voudraient profiter de nos rivalités politiques apparentes pour nous opposer les uns aux autres et retarder ainsi notre libération du régime colonialiste.

L'expérience démontre que dans nos territoires africains, l'opposition que certains éléments créent au nom de la démocratie, n'est pas souvent inspirée par le souci du bien général ; la recherche de la gloriole et des intérêts personnels en est le principal, si pas l'unique mobile.

Lorsque nous aurons acquis l'indépendance de nos pays et que nos institutions démocratiques seront stabilisées, c'est à ce

moment là seulement que pourrait se justifier l'existence d'un régime politique pluraliste.

L'existence d'une opposition intelligente, dynamique et constructive est indispensable afin d'équilibrer la vie politique et administrative du gouvernement au pouvoir. Mais ce moment ne semble pas encore venu et ce serait desservir le pays que de diviser aujourd'hui nos efforts.

Tous nos compatriotes doivent savoir qu'ils ne serviront pas l'intérêt général du pays dans des divisions ou en favorisant celles-ci, ni non plus dans la balkanisation de nos pays en de petits états faibles.

Une fois le territoire national balkanisé, il serait difficile de réinstaurer l'unité nationale.

Préconiser l'unité africaine et détruire les bases mêmes de cette unité, n'est pas souhaiter l'unité africaine.

⁂

Dans la lutte que nous menons pacifiquement aujourd'hui pour la conquête de notre indépendance, nous n'entendons pas chasser les Européens de ce continent ni nous accaparer de leurs biens ou les brimer. Nous ne sommes pas des pirates.

Nous avons au contraire, le respect des personnes et le sens du bien d'autrui.

Notre seule détermination — et nous voudrions que l'on nous comprenne — est d'extirper le colonialisme et l'impérialisme de l'Afrique. Nous avons longtemps souffert et nous voulons respirer aujourd'hui l'air de la liberté. Le Créateur nous a donné cette portion de la terre qu'est le continent africain ; elle nous appartient et nous en sommes les seuls maîtres. C'est notre droit de faire de ce continent un continent de la justice, du droit et de la paix.

L'Afrique toute entière est irréductiblement engagée dans une lutte sans merci contre le colonialisme et l'impérialisme. Nous voulons dire adieu à ce régime d'assujettissement et d'abâtardissement qui nous a fait tant de tort. Un peuple qui en opprime un autre n'est pas un peuple civilisé et chrétien.

L'Occident doit libérer l'Afrique le plus rapidement possible.

L'Occident doit faire aujourd'hui son examen de conscience et reconnaître à chaque territoire colonisé son droit à la liberté et à la dignité.

Si les gouvernements colonisateurs comprennent à temps nos aspirations, alors nous pactiserons avec eux, mais s'ils s'obstinent à considérer l'Afrique comme leur possession, nous serons obligés de considérer les colonisateurs comme ennemis de notre émancipation. Dans ces conditions, nous leur retirerons avec regret notre amitié.

Je me fais le devoir de remercier ici publiquement tous les Européens qui n'ont ménagé aucun effort pour aider nos populations à s'élever. L'humanité tout entière leur saura gré pour la magnifique œuvre d'humanisation et d'émancipation qu'ils sont en train de réaliser dans certaines parties de l'Afrique.

Nous ne voulons pas nous séparer de l'Occident, car nous savons bien qu'aucun peuple au monde ne peut se suffire à lui-même. Nous sommes partisans de l'amitié entre les races, mais l'Occident doit répondre à notre appel.

Les occidentaux doivent comprendre que l'amitié n'est pas possible dans les rapports de sujétion et de subordination.

Les troubles qui éclatent actuellement dans certains territoires africains et qui éclateront encore ne prendront fin que si les puissances administratives mettent fin au régime colonial. C'est la seule voie possible vers une paix et une amitié réelles entre les peuples africains et européens.

⁂

Nous avons impérieusement besoin de l'apport financier, technique et scientifique de l'Occident en vue du rapide développement économique et de la stabilisation de nos sociétés.

Mais les capitaux dont nos pays ont besoin doivent s'investir sous forme d'entraide entre les nations. Les gouvernements nationaux donneront toutes les garanties voulues à ces capitaux étrangers.

Les techniciens occidentaux auxquels nous faisons un pressant appel viendront en Afrique non pour nous dominer mais bien pour servir et aider nos pays.

Les Européens doivent savoir et se pénétrer de cette idée que le mouvement de libération que nous menons aujourd'hui à travers toute l'Afrique, n'est pas dirigé contre eux, ni contre leurs biens, ni contre leur personne, mais simplement et uniquement, contre le régime d'exploitation et d'asservissement que

nous ne voulons plus supporter. S'ils acceptent de mettre immédiatement fin à ce régime instauré par leurs prédécesseurs, nous vivrons avec eux en amis, en frères.

Un double effort doit être fait pour hâter l'industrialisation de nos régions et le développement économique du pays. Nous adressons un appel, dans ce sens, aux pays amis afin qu'ils nous envoient beaucoup de capitaux et de techniciens.

Le sort des travailleurs noirs doit aussi être sensiblement amélioré. Les salaires dont ils jouissent actuellement sont nettement insuffisants. Le paupérisme dans lequel vivent les classes laborieuses est à la base de beaucoup de conflits sociaux que l'on rencontre actuellement dans nos pays. A ce sujet, les syndicats ont un grand rôle à jouer, rôle de défenseurs et d'éducateurs. Il ne suffit pas seulement de revendiquer l'augmentation des salaires, mais il est aussi d'un grand intérêt d'éduquer les travailleurs afin qu'ils prennent conscience de leurs obligations professionnelles, civiques et sociales, et qu'ils aient également une juste notion de leurs droits.

Sur le plan culturel, les nouveaux états africains doivent faire un sérieux effort pour développer la culture africaine. Nous avons une culture propre, des valeurs morales et artistiques inestimables, un code de savoir-vivre et des modes de vie propres. Toutes ces beautés africaines doivent être développées et préservées avec jalousie. Nous prendrons dans la civilisation occidentale ce qui est bon et beau et rejetterons ce qui ne nous convient pas. Cet amalgame de civilisation africaine et européenne donnera à l'Afrique une civilisation d'un type nouveau, une civilisation authentique correspondant aux réalités africaines.

Des efforts sont aussi à faire pour la libération psychologique des populations. On constate chez beaucoup d'intellectuels, un certain conformisme dont on connaît les origines.

Ce conformisme provient des pressions morales et des mesures de représailles qu'on a souvent exercées sur les intellectuels noirs. Il suffisait de dire la vérité pour que l'on fut vite taxé de révolutionnaire dangereux, xénophobe, meneur, élément à surveiller, etc.

Ces manœuvres d'intimidation et de corruption morale doivent prendre fin. Il nous faut de la véritable littérature et une presse libre dégageant l'opinion du peuple et non plus ces brochures de propagande et une presse muselée.

J'espère que le « Congrès pour la Liberté de la Culture » nous aidera dans ce sens.

Nous tendons une main fraternelle à l'Occident. Qu'il nous donne aujourd'hui la preuve du principe de l'égalité et de l'amitié des races que ses fils nous ont toujours enseigné sur les bancs de l'école, principe inscrit en grands caractères dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Les Africains doivent jouir, au même titre que tous les autres citoyens de la famille humaine, des libertés fondamentales inscrites dans cette Déclaration et des droits proclamés dans la Charte des Nations Unies.

La période des monopoles des races est révolue.

∴

La solidarité africaine doit se concrétiser aujourd'hui dans les faits et dans les actes. Nous devons former un bloc pour prouver au monde notre fraternité.

Pour ce faire, je suggère que les gouvernements déjà indépendants apportent toute leur aide et appui aux pays non encore autochtones.

Pour favoriser les échanges culturels et le rapprochement entre les pays d'expression française et ceux d'expression anglaise, il faudrait rendre l'enseignement du français et de l'anglais obligatoire dans toutes les écoles d'Afrique. La connaissance de ces deux langues supprimera les difficultés de communication auxquelles se heurtent les Africains d'expression anglaise et ceux d'expression française lorsqu'ils se rencontrent. C'est là un facteur important d'interpénétration.

Les barrières territoriales doivent aussi être supprimées dans le sens d'une libre circulation des Africains à l'intérieur des états africains.

Des bourses d'études seraient également à prévoir en faveur d'étudiants des territoires dépendants.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour rendre publiquement hommage au Dr Kwamé Nkrumah et à M. Sékou Touré d'avoir réussi à libérer nos compatriotes du Ghana et de la Guinée.

L'Afrique ne sera vraiment libre et indépendante tant qu'une partie quelconque de ce continent restera sous la domination étrangère.

Je conclus mon intervention par ce vibrant appel :

Africains, levons-nous !

Africains, unissons-nous !

Africains, marchons main dans la main avec ceux qui veulent nous aider pour faire de ce beau continent un continent de la liberté et de la justice.

A ce moment les partis politiques congolais sont divisés sur les questions du fédéralisme et de l'unitarisme. Le 9 mars le ministre van Hemelrijck décidait de libérer les leaders de l'Abako, mais ce parti restait résolument décidé à promouvoir la constitution de la République du Kongo Central. Huit organisations décidèrent alors de tenir le premier congrès des partis unitaristes à Bukavu du 9 au 12 avril. La thèse lumumbiste y fut partagée par MM. Iléo et Kalonji par exemple. A l'issue de ce Congrès Lumumba déclara :

AU CONGRÈS DE LULUABOURG (avril 59)

Deux points essentiels se sont dégagés. D'abord le fait que l'assemblée s'est prononcée unanimement en faveur de l'Unité du Congo et en faveur de la Constitution d'un Gouvernement unitaire. Cette position, acceptée par tous, va certainement *et dès aujourd'hui déjouer les manœuvres de certaines personnes qui ont souvent préconisé la constitution d'Etats fédéraux, ce qui conduisait à une « balkanisation » rapide du Congo.* C'est là un point capital. Le deuxième point principal, c'est que le Congrès s'est également prononcé unanimement en faveur de la constitution d'un Gouvernement congolais pour janvier 1961.

(Documents Belga-Congo).

Ainsi qu'il ressort des textes du 13 janvier, la « nouvelle politique » belge se situe dans la ligne de l'octroi de mesures tendant à la démocratisation puis à l'autonomie du Congo.

Les groupements politiques congolais n'ont pas tardé à revendiquer des consultations réciproques, puis de véritables négociations sur l'avenir du pays.

Ce fut entre autres le cas dans les textes rédigés par les leaders de l'Abako à Bruxelles le 16 mars et fin avril.

De même, le 20 avril 1959, l'Interfédérale précisait dans son memorandum : « Il convient d'étudier les modalités d'application de la déclaration du 13 janvier, au sein de commissions comprenant des Congolais venus de tous les horizons, des Belges d'Afrique et de Belgique ». Le 11 avril P. Lumumba réclame encore une négociation politique :

A la suite des travaux du Congrès et des résolutions adoptées, nous comptons dès maintenant négocier avec la Belgique ; nous espérons que celle-ci sera consciente et suffisamment vigilante pour admettre la nécessité et la légitimité de ces négociations que nous voulons entamer au nom du peuple congolais. Il convient de ne pas oublier qu'il y va de l'intérêt supérieur de la Belgique. On ne peut plus dénier aux organisations politiques actuelles du Congo et qui viennent de se prononcer à l'issue des débats auxquels nous avons assisté, leur caractère représentatif de l'opinion noire. Refuser à ces organisations politiques le dialogue et les négociations qu'ils sollicitent au nom de la paix, serait décevoir non seulement ceux qui peuvent aider la Belgique à la réalisation de sa politique nouvelle, mais aussi toutes les fractions de la population qui expriment leur confiance aux dirigeants de ces organisations. Un refus de la Belgique de négocier avec ces dirigeants serait catastrophique.

LUMUMBA A PRÉSENCE AFRICAINE

Le 22 avril 1959, invité par le Cercle du Libre Examen, Patrice Lumumba faisait une longue conférence suivie d'un débat à l'U.L.B. (Université Libre de Bruxelles). Trois jours plus tard, le 25 avril le Président du Mouvement National Congolais reprenait son exposé aux Amis de Présence Africaine (1). *C'est ce deuxième exposé que nous publions ici. Toutefois, ce message est privé de son introduction à la suite d'un incident technique provoqué lors de l'enregistrement de l'exposé* (2). *Lumumba fit de nombreuses conférences en Belgique, toujours suivies par un public considérable. Il aimait contacter les milieux les plus divers et refusait farouchement de se laisser annexer par aucun groupe ou parti. La Tribune de* Présence Africaine *était exceptionnelle car pendant deux ans elle monopolisa pratiquement tous les débats publics avec les leaders congolais des divers partis.*

CONGO DE DEMAIN

Nous avons des hommes capables qui n'attendent que l'occasion pour travailler. Je suis allé dernièrement en Guinée : au Gouvernement, il y a onze ministres, et sept secrétaires d'Etat qui sont assimilés aux Ministres. Parmi ces dix-huit ministres, il y en a seulement trois qui ont été à l'Université ; les autres ont fait des études moyennes, ils ont travaillé, ils ont acquis une certaine expérience, et la Guinée elle-même a fait appel aux techniciens français qui les aident au point de vue droit, au point de vue économie, au point de vue agronomique et dans tous les domaines. Et je pense qu'il y a moyen aujourd'hui de constituer un Gouvernement congolais.

---

(1) Aujourd'hui installée n° 40, rue du Champ-de-Mars, Bruxelles 5.
(2) Après la conférence se tint un débat avec le public dont nous reproduisons l'essentiel. Il était animé par Jean Van Lierde, fondateur des Amis de Présence Africaine en Belgique et directeur de la revue *Conscience*.

Nous avons choisi la date de janvier 1961. Nous avons ainsi deux ans pour nous préparer et nous sommes convaincus qu'après deux ans, nous serons à même d'assumer les responsabilités de notre pays avec les Belges à côté de nous pour nous aider, pour guider nos pas. Si la Belgique nous comprend, si la Belgique prend ce vœu en considération, ce vœu du peuple congolais, la Belgique aura droit à notre amitié. Le peuple aura ainsi la conviction qu'au moment où nous avons estimé que nous étions capables de nous diriger, les Belges ne se sont pas opposés. Au contraire, ils nous ont aidés, ils nous ont guidés. La question des relations futures entre la Belgique et le Congo sera résolue d'elle-même. Il n'y aura aucune difficulté. C'est nous-mêmes qui pourrons dire : voilà, dans ce domaine, nous avons encore besoin de la Belgique, nous avons encore besoin des techniciens européens. Mais si le peuple belge, le Gouvernement belge, refusent de prendre nos revendications en considération, qu'arrivera-t-il comme conséquences ? Le Gouvernement entretient l'amertume, entretient un climat de mécontentement permanent, et quoi que l'on dise, quoi que l'on veuille, nous aurons malgré tout notre indépendance. Au stade final, qu'est-ce que l'on va dire : la Belgique s'est toujours opposée à notre émancipation. Aujourd'hui, fini, séparation... Et voilà le problème. On nous demande des garanties, les financiers, les colons. Ces garanties, tout dépend d'eux-mêmes, parce que, avoir notre indépendance ne signifie pas que nous allons nous accaparer des biens des belges ; nous ne sommes pas des voleurs, nous avons le sens du respect de la propriété d'autrui. Il s'agit d'un gentlemen's agreement de droit international, et lorsqu'un citoyen se trouve dans une autre nation, il faut que l'on puisse garantir ses biens, sa personne. Voilà le problème tel que nous le concevons.

Donc, nous voulons avoir aujourd'hui l'indépendance de notre pays. Nous voulons avoir aujourd'hui la direction de notre pays pour que nous puissions, sur un pied d'égalité, établir des accords entre la Belgique indépendante et le Congo indépendant, et ainsi on peut entretenir l'amitié entre les deux peuples.

Je suis très content de rencontrer ici de jeunes belges qui partagent nos conceptions, des jeunes belges progressistes qui sont d'accord avec nous, qui sont d'accord pour demander demain la nationalité congolaise et qui se mettent à nos côtés. C'est un encouragement. Cela prouve

qu'ils sont mécontents, qu'ils désapprouvent l'attitude de certains belges qui sont au Congo. Je ne veux pas généraliser : au Congo, on trouve des Belges — certains fonctionnaires, certains colons, certains médecins, certains missionnaires — qui ont toujours traité les Africains avec dignité. Mais ce n'est là qu'une minorité. La majorité, pourquoi s'oppose-t-elle ? Les Belges qui sont au Congo croient que, demain, quand les Noirs seront indépendants, ils vont s'accaparer de tous les biens. On trouve encore cette réaction dans la classe ordinaire des européens, même après la politique, même après la déclaration du 13 janvier. Ils disent : « Ce sont ces noirs-là qui vont prendre nos places demain, et nous, où est-ce que nous serons ? Où est-ce que nous irons ? » Voilà la réaction de tous ces colons. Il y en a qui sont disposés à changer aujourd'hui, il y en a qui ne veulent pas changer, qui sabotent même la politique qui vient d'être définie par la Belgique jusqu'à tel point qu'il y a un mécontentement général aujourd'hui au Congo. Et nous devons avoir le courage de dénoncer ces intrigues, ces manœuvres qui se dessinent au Congo. Il y a encore certains européens qui s'acharnent à diviser les noirs, à les opposer les uns aux autres. On endort certains Africains ici en Belgique pour faire des déclarations, pour s'attaquer à certaines fractions de la population.

Nous voulons réaliser notre indépendance dans l'union de tous. Nous voulons que les Belges cessent cette politique de division. Il faut qu'ils nous comprennent et qu'ils se mettent à nos côtés. C'est ainsi que nous pourrons construire la nation congolaise dans l'amitié de tout le monde. Je pense, j'ai la conviction, j'ai l'optimisme que malgré tout, malgré les intrigues, les manœuvres d'intimidation, les menaces, nous avons choisi notre voie, notre lutte, toujours dans la non-violence, et je pense que les événements qui se sont produits le 4 janvier ne vont pas se représenter. Nous-même réprouvons la violence. Nous avons choisi une arme pour notre lutte, et cette arme c'est la non-violence, parce que nous croyons qu'on peut arriver à tout par des moyens pacifiques. C'est cela notre lutte, et c'est pourquoi je demande l'appui moral de tous les amis de l'humanité, de tous ceux qui croient que les êtres humains, quelle que soit la couleur de leur peau, quelle que soit leur condition sociale, peuvent et doivent jouir des mêmes libertés, au même titre que tous les citoyens de l'humanité. (Applaudissements).

Jean Van Lierde remercie Patrice Lumumba pour son exposé. Il fait savoir que ce dernier est prêt à répondre aux questions qui lui seront posées. Il signale que Patrice Lumumba, dans son exposé, a touché aux points les plus sensibles, aux problèmes spécialement discutés dans l'opinion belge, non seulement dans l'opinion métropolitaine mais également dans l'opinion des Européens d'Afrique. La plupart des problèmes soulevés par Patrice Lumumba sont évidemment très graves, notamment ceux relatifs aux manœuvres de certains européens à l'égard de leurs frères congolais — nous en avons vu assez d'échos dans la presse métropolitaine, et Présence Africaine, *dans cette lutte pour la vérité, a pris souvent des positions qui lui ont coûté beaucoup d'attaques et beaucoup d'injures. Mais, comme l'a dit Lumumba, il faut passer sur tout cela et voir simplement les perspectives d'avenir, telles qu'il les a dégagées, et surtout avec les moyens pacifiques qu'il a mis en avant.*

Q. — *Est-ce que vous pouvez dire quelque chose à propos des liens que votre mouvement a avec d'autres partis ayant le même but au Congo, s'ils existent ?*

R. — Nos liens sont des liens d'amitié et de collaboration fraternelle avec tous les partis et tous les groupements qui poursuivent le même objectif que nous. Il existe aujourd'hui de petits partis politiques. Il y en a beaucoup qui naissent tous les jours et, à travers tout cela, il y a la manœuvre des Européens qui poussent les Congolais à créer tous les jours de petits partis politiques qui poussent comme des champignons, tout simplement dans le but de jeter de la confusion. Pour déjouer ces manœuvres, nous avons organisé un congrès à Luluabourg où tous les partis politiques étaient invités, et nous avons expliqué à tout le monde que l'objectif que nous poursuivions était le même : servir l'intérêt général du pays. Puisque l'objectif est le même, c'est-à-dire la libération du pays, l'indépendance du pays, pourquoi nous diviser alors ?

Nous avons donc réalisé un front commun et nous avons voté une résolution pour l'accession du Congo à l'indépendance, pour la constitution du Gouvernement congolais au mois de janvier 1961. Tous les partis politiques ont signé, se sont prononcés pour cette date, et nous avons fixé le deuxième

congrès, qui aura lieu au mois d'octobre de cette année-ci, précisément pour élaborer une plate-forme électorale, de telle manière que là où il y a un, deux ou trois partis politiques ensemble, on puisse dresser une seule liste électorale. Là où il n'y a qu'un parti comme le nôtre, qui a déjà des sections dans tout le territoire du Congo, alors ce parti se présentera tout seul. Tout cela, évidemment, c'est l'union pour la poursuite de nos libertés.

Q. — *M. Lumumba, quelle opinion avaient à ce moment les Africains sur le rôle qu'ils seraient appelés à jouer et qu'ils aimeraient jouer dans l'exercice de l'organisation internationale ? — je pense en particulier à l'O.N.U., aux institutions spécialisées, l'Unesco, l'Organisation Mondiale de la Santé, le B.I.T. etc... — Je voudrais vous poser deux questions : Beaucoup d'entre nous aimeraient savoir qui discute ces problèmes en Afrique en ce moment ? Quelles dispositions ont été prises jusqu'à présent par le Gouvernement belge et par les Africains eux-mêmes au sujet de cette question ? Est-ce que les Africains en entendent parler à la Radio ? Par exemple les textes fondamentaux, notamment les textes relatifs à la Déclaration des Droits de l'Homme, ont-ils déjà été traduits dans certaines langues africaines ?*

A votre sens et au sens de beaucoup d'Africains, il serait utile que certains rapports soient établis entre le Parlement belge et les leaders des divers partis politiques congolais. Dans certains pays — cela se passe en particulier en Angleterre — certaines organisations qui n'ont rien de gouvernemental ont, avec des moyens extrêmement réduits, pu organiser des contacts (exemple : l'African Bureau de Londres qui a pour but de mettre en rapport des Africains avec les parlementaires britanniques de quelque parti que ce soit. Il s'est donc formé une sorte de noyau de parlementaires pour les questions africaines et coloniales. Je vous serais très obligé de préciser un peu à quel point vous pensez, quand vous parlez des rapports entre les chefs politiques congolais et les parlementaires belges, que ces rapports seraient utiles à la fois aux uns et aux autres ?

R. — Pour ce qui concerne l'O.N.U. et les institutions spécialisées, la population du Congo n'a absolument aucune connaissance, ni du programme, ni de ce qui se discute en

faveur du Congo. Et très souvent, il n'y a que quelques intellectuels qui se renseignent par ci par là pour avoir soit une documentation, soit une information. Le Gouvernement ne prévoit aucun programme d'information à ce sujet. Lors de la réunion que nous venons de tenir dernièrement à Conakry, au Comité de la Conférence panafricaine, nous avons étudié ce problème et j'ai précisément émis un vœu qu'on doit transmettre à l'O.N.U. pour que l'on puisse modifier la Charte des Nations Unies dans ce sens, parce qu'il y a une discrimination très nette entre les territoires sous tutelle et les territoires non autonomes. Dans le cas des territoires sous tutelle — comme le Cameroun, le Togo et le Ruanda-Urundi — chaque année une Commission de l'O.N.U. de tutelle se déplace, va sur place interroger les chefs et la population pour s'enquérir des aspirations et de leurs plaintes éventuelles. Il y a ainsi un contrôle permanent. Pour ce qui concerne le Congo et les autres territoires non-autonomes, il n'y a pas de contrôle et chaque fois, par exemple, que la Belgique ou un autre pays est interrogé à ce propos, il est répondu que « ce sont des affaires intérieures ». Cela peut évidemment camoufler certains abus et nous avons dit : ce n'est pas parce que ces Africains ont été colonisés par les Allemands, et que les Allemands ont été chassés par d'autres après, que maintenant, ce sont eux qui sont les mieux colonisés, parce qu'ils sont sous tutelle de l'O.N.U. Et nous avons demandé qu'un même statut régisse tous les territoires africains. Il faut qu'on puisse modifier la Charte dans ce sens, parce que nous sommes des êtres humains au même niveau que les peuples des autres territoires africains. Il faut qu'il y ait un contrôle permanent de l'O.N.U. dans tous les territoires africains. Il faut qu'on puisse prendre une date définitive, et que dans deux ans, tous les territoires africains deviennent indépendants dans le cadre de la paix internationale qui est inscrite dans la Charte des Nations Unies.

A ce sujet, lorsque je suis descendu à Paris, j'ai voulu prendre contact avec le représentant de l'Unesco afin d'avoir une documentation, parce que nous venons d'inaugurer un secrétariat permanent du Mouvement National. Il nous faut une documentation suffisante pour savoir ce qui se fait à l'O.N.U., et connaître les résolutions et les interpellations. Nous aurons ainsi une vue générale des problèmes concernant le Congo et l'Afrique, pour notre information personnelle, et je pense que

je vais entrer en contact avec les personnes intéressées. Il n'existe aucun programme en ce sens de la part du Gouvernement. Nous voulons donc faire un effort personnel car chez nous, partout, toute la population est avide de savoir ce qui se passe à l'O.N.U. et dans les organisations spécialisées.

Q. — *Je pense que, dans le cadre du Service d'Information de l'O.N.U., il est prévu d'autres mouvements, d'organisation privée non gouvernementale, par exemple les organisations de jeunesse, les partis politiques, etc... et que, notamment, on envoie, dans certains cas, une documentation. Est-ce que vous connaissez des bibliothèques ou des organisations qui auraient obtenu déjà cette documentation ?*

R. — Je ne connais pas. Ce que je sais, c'est que la plupart des bibliothèques qui sont organisées au Congo sont des bibliothèques de l'Etat où il y a précisément une certaine censure. On ne met dans ces bibliothèques que ce que le Gouvernement désire mettre, et les Congolais n'ont pas confiance. C'est pour cette raison que, partout où il y a des bibliothèques officielles dirigées par l'administration il y a peu de fréquentation de congolais ; ceux-ci préfèrent commander des livres de leur choix plutôt que d'aller dans une bibliothèque où ils ne trouvent que des romans et des petits livres où ils n'apprennent rien.

Pour ce qui concerne les contacts avec les parlementaires c'est très important, parce qu'aujourd'hui les partis politiques, tels qu'ils sont organisés, représentent valablement l'opinion de la population. Il faut que ces partis politiques puissent être constamment en rapport avec les parlementaires, puissent éclairer les parlementaires sur les problèmes du pays, sur l'évolution du pays. L'administration elle-même, quelle que soit sa bonne foi, n'est pas en mesure de connaître les problèmes du pays, parce que très souvent, même quand les parlementaires vont au Congo — le Groupe du travail — on invite des chefs coutumiers qui sont les interlocuteurs valables de l'administration. Or, ces chefs coutumiers ne disent que ce qui fait plaisir à l'administrateur, au commandant, ils ne disent jamais ce qu'ils pensent et jamais ce que pense le peuple. A tel point que ces parlementaires sont très souvent induits en erreur et que les conclusions mêmes de leurs travaux, de leur visite au Congo, ne reflètent pas toujours l'opinion de la population. Or les

partis politiques, qui n'ont aucune attache avec le Gouvernement, qui sont neutres, qui représentent valablement l'opinion de la population pourraient éclairer d'une façon efficiente le Parlement belge d'où la nécessité, pour le Parlement, d'admettre des négociations, d'admettre des dialogues entre les parlementaires et les leaders politiques.

Q. — *Je voudrais savoir, selon vous, quelles peuvent être les réactions psychologiques qu'a pu provoquer le retour de M. Cornélis au pays, d'une part dans les milieux blancs et, d'autre part, dans les milieux africains ?* (1)

R. — Les réactions de la population européenne ont été des réactions de joie parce que la population européenne a demandé le maintien de M. Cornélis. On a même dépêché une délégation qui devait rencontrer le Ministre, le Roi, à ce sujet là. Il y a eu des pétitions qui ont circulé pour demander son maintien. Pour ce qui concerne la population congolaise, je ne sais pas quelles ont été ses réactions psychologiques, parce qu'au moment où le mandat de M. Cornélis a été confirmé, au moment où il est rentré au Congo, je n'étais plus au Congo et je ne peux pas vous dire quelle a été alors la réaction de la population congolaise.

Q. — *Monsieur Lumumba, vous avez parlé de l'éducation politique des masses congolaises qui serait certainement organisée par le Mouvement congolais ou par les partis politiques. Je voudrais vous demander si vous avez un programme à ce sujet et si vous pouvez nous le préciser aujourd'hui.*

R. — Notre programme à ce sujet se situe dans le cadre du Mouvement National Congolais. Nous avons déjà des sections à Léopoldville. Dans chaque commune nous avons une section, et des sections sont déjà créées dans beaucoup de provinces du Congo, et cela continuera jusqu'à la fin de l'année. Nous aurons ainsi des sections au chef-lieu de chaque territoire, dans tous les postes de l'intérieur, et chaque fois qu'auront lieu des discours ou des causeries instructives dans quelque domaine que ce soit, nous les ferons ronéotyper. Les sections provoquent

---

(1) N.D.L.R. Il s'agissait du Gouverneur général.

des assemblées générales, au sein desquelles se forment les membres. Les membres discutent la conférence, émettent des objections, et nous allons obliger, dans le cadre des organisations locales, les dirigeants à organiser très souvent des causeries et des exposés.

Evidemment, dans les prochains mois, nous comptons éditer un journal du parti, qui servira d'organe de liaison entre le parti et les membres.

Pour ce qui concerne le problème de la jeunesse, nous allons également déjà commencer les mouvements de jeunesse, car la jeunesse congolaise est presque abandonnée et nous devons nous occuper de son encadrement et de son éducation. Nous aurons ainsi des sections dans chaque commune, dans chaque territoire, ainsi qu'une organisation sur le plan national. Et nous aurons également — cela a déjà commencé — des sections de femmes. Les femmes ont leurs problèmes qui leur sont propres. De cette façon, nous pourrons canaliser toutes les couches de la population, y compris les femmes et la jeunesse, et, par le contact des journaux et des exposés, vulgariser pour ainsi dire les programmes d'éducation civique pour la population. Pour cela, je fais appel à nos étudiants qui sont en Belgique ; non seulement ils vont travailler pour leur formation personnelle, mais, dans le cadre de ces programmes, il serait souhaitable qu'ils puissent faire certaines études et me remettent des suggestions soit pendant mon séjour, soit qu'ils les envoient à Léopoldville. Ils ont pu suivre ici, en Belgique, l'organisation de la jeunesse et des mouvements de femmes, et je pense qu'ils peuvent créer une certaine documentation. Nous aurons à ce sujet des discussions permanentes entre les universitaires qui sont en Europe et nos organisations au Congo. Très souvent aussi, lorsque quelqu'un rentrera en vacances, il pourra nous écrire, nous irons l'accueillir à son arrivée, nous le présenterons et il fera une causerie dans la ville sur tel ou tel sujet. C'est de cette façon, je pense, que la conscience de chaque élément, de chaque intellectuel, s'éveillera.

Il faut que nous nous intéressions de plus en plus à cette formation de la population.

Jean van Lierde : *La question qui vient d'être posée rencontre effectivement beaucoup d'interrogations dans la presse belge du fait que, dans l'ensemble, sur les doute organisations*

politiques qui existent au Congo, on a vu très peu de programmes politiques extrêmement développés. Mais il faut tout de même signaler que le M.N.C. notamment, soit par Présence Congolaise, *hebdomadaire de Léopoldville, soit par d'autres moyens, a déjà donné plusieurs interprétations de sa position devant la déclaration gouvernementale, et que, d'autre part, le Parti Démocrate Congolais vient de publier en 15 points un programme très détaillé d'analyse à propos de la déclaration gouvernementale. D'autres partis encore, notamment après le Congrès de Luluabourg, ont apporté plusieurs éléments. Mais il faut dire que la presse métropolitaine n'est nullement généreuse pour publier cela et il faut évidemment chercher dans les petites revues spécialisées pour trouver la plupart des détails concernant les programmes des partis politiques congolais. Mais je pense que, dans les mois à venir, et notamment dans la mesure où vont se regrouper plusieurs des fractions qui constituent aujourd'hui l'éventail politique congolais, on trouvera de plus en plus tous les points, que les congolais eux-mêmes doivent d'ailleurs encore approfondir, des différents programmes politiques.*

Q. — (M. Armaticin) — *Les différents partis politiques congolais qui se sont réunis à Luluabourg se sont mis d'accord pour demander ou pour prévoir pour janvier 1961 la création et la formation d'un Gouvernement congolais. Je voudrais demander à M. Lumumba si ce Gouvernement congolais, dans son esprit et dans l'esprit de ses collègues sera un Gouvernement formé dans un Etat du Congo tout à fait indépendant ou s'il envisage une formule transitoire d'un gouvernement jouissant d'une autonomie assez large mais pas absolue, tout en restant encore dans le cadre de la souveraineté belge, comme cela a été le cas dans l'Afrique française et en Afrique britannique notamment* (1).

R. — (*P. Lumumba*) — A ce sujet, notre position est nette. Il ne s'agit pas d'une séparation brutale avec l'administration belge, parce que nous savons que, dans beaucoup de

---

(1) Cette question était posée par le secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme.

domaines encore, nous aurons besoin de l'expérience de la Belgique, mais ce que nous demandons, c'est la constitution d'un Gouvernement congolais au mois de janvier 1961. Une fois ce gouvernement constitué, et par la voix de ses représentants valables, c'est ce gouvernement qui va étudier la formule finale soit : adopter l'indépendance totale, soit entretenir certains liens avec la Belgique. Supposons par exemple, en ce qui concerne la défense, l'armée ou le Ministère des Affaires étrangères, que nous n'ayons pas suffisamment de cadres à ce moment là, ce qui est bien possible. Même si le gouvernement est constitué, cette aide pourrait être assurée par la Belgique. Mais tout cela évidemment dépend des négociations éventuelles et des propositions qui pourraient nous être faites par le Parlement belge, et à la lumière des exposés des uns et des autres, je pense que l'on arrivera à une formule rationnelle qui sera beaucoup plus profitable au Gouvernement congolais.

Q. — (M. Arnstein) — *Si j'ai bien compris l'idée de M. Lumumba, dans son esprit, il s'agit en janvier 1961 d'un gouvernement qui détienne la souveraineté et qui négocierait d'égal à égal avec le gouvernement belge sur le régime définitif ou le régime futur du Congo et des relations entre la Belgique et le Congo.*

D'autre part, lors de l'exposé fait par M. Lumumba à l'Université de Bruxelles, il a déclaré, répondant à une question au sujet des investissements et des intérêts belges au Congo que, comme il l'a dit ici, il n'était pas question ni d'expropriation ni d'appropriation mais que, bien entendu, le Gouvernement congolais une fois constitué, usant de sa souveraineté, jugerait quels sont les engagements pris par la puissance coloniale, sans consultation bien entendu des associations qui devraient être respectés et quels sont ceux qui, selon le gouvernement congolais, devraient faire l'objet d'une révision. Je voudrais lui poser la question suivante : Je ne conteste pas une seconde la légitimité de cette position. Mais je voudrais savoir s'il n'a pas quelques craintes quant à une possibilité de crise économique au Congo si une situation de ce genre était créée, c'est-à-dire si un certain climat d'insécurité, au point de vue économique tout au moins, s'y implantait, et si alors le Congo ne risquerait pas de se trouver dans une certaine mesure placé dans une situation qu'ont connue beaucoup de pays de l'Est de l'Europe, à savoir

de devoir passer assez vite, avec des moyens insuffisants peut-être au début, d'une situation économiquement encore peu développée à l'élaboration d'un pays moderne, et si ce processus légitime aussi, je n'en discute pas un instant, ne pourrait pas avoir comme conséquence presque inéluctable l'instauration de ce qu'on appelle par euphémisme un pouvoir fort et de ce que l'on peut appeler aussi dans une certaine mesure une dictature. Il y a dans certains états récemment promus à l'indépendance en Afrique certains exemples qui peuvent peut-être autoriser cette crainte — et s'il n'y a pas là un risque pour le respect scrupuleux des droits de l'homme au Congo, tout au moins au début de son existence de nation indépendante, un problème auquel M. Lumumba s'est déclaré aussi attaché que nous.

R. — A ce sujet, je pense que je dois vous parler franchement. J'ai souvent interrogé même des travailleurs ordinaires, et fait ainsi un sondage d'opinions. Je leur ai demandé : « Quand nous aurons l'indépendance, pensez-vous que nous devrons reprendre ces propriétés ? » Ils m'ont répondu : « Non, pourquoi les reprendre ? Ce que nous voulons, c'est notre liberté. Nous n'avons aucune envie de leurs propriétés ; nous pensons peut-être que lorsque nous serons indépendants, les conditions vont changer, nous aurons peut-être beaucoup plus de possibilités et nous serons aussi riches que les Européens ».

Je ne pense pas qu'il y ait de risque à ce sujet parce que, honnêtement, j'ai souvent parlé avec des personnes issues des différentes couches de la population, et elles n'ont aucune intention en ce domaine. Mais, comme vous l'avez très bien souligné, il est possible que certaines conventions que la puissance coloniale avait prises ne soient pas compatibles avec l'évolution ou l'intérêt de l'Etat congolais et qu'on puisse arriver à une révision normale, que la Belgique ou n'importe quel pays du monde pourrait faire.

Mais tout cela fera l'objet de négociations, de discussions, de conventions pour ne pas léser une partie ou une autre. Même en ce qui concerne la sécurité des investissements, cela dépend de la manière dont le Gouvernement belge, à partir d'aujourd'hui, accélèrera notre accession à l'auto-détermination. Je peux vous dire : oui, je vais vous donner des garanties. Mais si le peuple a l'impression actuellement qu'il est trahi, s'il a l'impression que la puissance belge veut à tout prix retarder

son émancipation, alors, le jour où ce peuple aura la souveraineté, brutalement, ce sera une espèce de vengeance, du fait de la rancune qui aura été entretenue : « Plus question, dira le peuple, ces gens sont méchants ; depuis des années nous avons revendiqué nos droits, et ils n'ont jamais voulu nous les donner. C'est par la force ou par une intervention quelconque, que nous avons notre indépendance ; ils n'ont pas été gentils à notre égard ». Cela, c'est une vérité, c'est sentimental, le Ministre l'a dit encore hier. Mais si, pour l'instant, il n'y a aucune brutalité, aucune hostilité vis-à-vis de l'administration belge, par contre il y a certainement des revendications. Nous supposons que, dans les territoires qui sont déjà autonomes, il y a des territoires qui sont indépendants, il y en a qui vont le devenir, et on doit espérer que, d'ici quelques années, tout le territoire deviendra indépendant. Mais qu'est-ce que nous constatons ? Aujourd'hui, le Congo est un des derniers pays les plus arriérés au point de vue de l'émancipation politique. Quand on va à Brazzaville, moins développé que Léopoldville à tous points de vue, on trouve des ministres, des députés, un abbé qui est premier ministre... Au Congo, c'est zéro. J'ai l'impression que les Belges ne veulent pas nous élever. Alors on commence à douter de la sincérité de la Belgique.

Mais si maintenant nous formulons des revendications et que la Belgique dise : « D'accord, nous vous donnons votre Gouvernement autonome, mais nous voulons la sécurité et ne pas perdre ce que nous avons investi au Congo, ou ce que nous voulons y investir maintenant pour le développement économique », alors le peuple aura ainsi satisfaction. Quand nous avons demandé au début de notre souveraineté, ils nous ont aidés et automatiquement, je pourrais vous dire que, même pour des raisons morales, ils ont fermé les yeux sur certaines conventions, mais il y a une compensation par rapport aux bienfaits que ces hommes nous ont faits, on leur a laissé ceci : les Belges auront la priorité pour les investissements et, au point de vue engagement des techniciens. Mais tout cela dépend de la manière dont la Belgique actuellement accède à nos désirs. Sinon tout le reste sera résolu sans aucune crainte. Ce que je vous dis, ce sont mes sentiments profonds et ce sont les sentiments du peuple. Nos sentiments vont changer si nous sommes déçus par le régime.

Q. — *Vous avez dit hier que la population, qui était au*

moins de 30 millions d'habitants, est tombée à 5,5 millions. Où a-t-on trouvé ces chiffres ? Quel est l'homme qui a fait une enquête à cette époque ?

R. — J'ai la joie de vous répondre : Lisez dans un ouvrage intitulé « L'avenir du Congo est menacé », qui a été écrit par M. Delcommune, l'un de ceux qui ont construit le Congo. C'est un ancien ouvrage qui se trouve dans les bibliothèques officielles du Gouvernement.

Q. — *Est-ce que vous croyez que la masse congolaise s'intéresse vraiment à ce problème politique dont vous venez de nous entretenir et la confiance qu'elle vous fait n'est-elle pas tout simplement un désir de retrouver sa dignité ?*

R. — La masse congolaise tout entière, aussi bien celle des grands centres que de l'intérieur, s'intéresse activement à ce problème, et la masse est même beaucoup plus révolutionnaire que nous. La masse est craintive — par peur des représailles — mais elle est derrière nous. La masse n'ose pas toujours s'exprimer devant un commissaire de police, devant un administrateur pour présenter ses revendications, mais quand nous sommes avec la masse, c'est la masse même qui nous pousse, elle voudrait aller beaucoup plus rapidement que nous. Mais nous, en hommes raisonnables, nous réfléchissons et pensons que non, qu'il faut au moins...

Q. — *Vous allez comparaître comme des sortes de traîtres aux yeux de la masse à vouloir un peu freiner ?*

R. — Mais non, parce que cette masse, nous avons le devoir de l'éduquer, de l'informer, et de lui dire : « D'accord, votre désir est légitime, mais il y a des inconvénients ». Et la masse comprend et la masse nous suit.

Jean van Lierde : *Je crois qu'apparaissent plus facilement comme traîtres ceux qui essaient de faire une « collaboration » qui n'est pas fort prisée par la population et dont on a vu certains cas récemment.*

Q. — *Est-ce que le Mouvement National Congolais admettrait que des blancs s'affilient à son mouvement ?*

R. — Le Mouvement National Congolais n'est pas un mouvement anti-blanc. Il n'est non plus raciste. Seulement, si un Européen sincère, dont nous connaîtrions les intentions, voulait venir dans notre mouvement, le Comité étudierait la question et prendrait une décision. Mais il est bien entendu que nous ne pouvons pas accepter des opportunistes ou des espions qui viendraient là uniquement pour essayer de noyauter le mouvement.

Q. — *Il est difficile de connaître la sincérité des Européens ?*

R. — Nous la connaissons, parce que les Européens qui sont au Congo y sont depuis quelques années. Nous savons comment ils se comportent vis-à-vis des Africains. Et si tel ou tel Européen a toujours été ami des Africains, il n'y a pas de problème, on l'accepte. Mais si l'on sait qu'il a toujours été réactionnaire à notre émancipation et qu'il ne vient aujourd'hui que par une espèce d'opportunisme, alors on sait parfaitement que c'est de l'hypocrisie.

— *Une personne, qui n'a pas pu venir à la conférence, a envoyé une question que l'on va poser :*

Q. — *Dans ses résolutions finales, la Conférence d'Accra prévoit notamment l'indépendance totale de l'Afrique pour 1960. Or, tous les territoires africains ne seront pas libérés de la tutelle coloniale à cette date. Ce sera le Congo évidemment. Ils seront donc en opposition avec la Résolution. En tant que membre du Comité permanent d'Accra, pouvez-vous nous dire si le Comité permanent a envisagé une action, des mesures pour hâter l'indépendance de ces divers territoires ? Quelles mesures, ouvertes ou clandestines ?*

R. — Evidemment, des résolutions catégoriques ont été prises et, à la Conférence d'Accra, il y avait les représentants de presque tous les Etats déjà indépendants. Il y avait aussi les représentants de certaines puissances internationales. Et le Comité permanent est là pour veiller à l'application de cette politique

dans les différents territoires. C'est ainsi par exemple que, pour ce qui concerne l'Afrique du Sud, où on connaît une mauvaise foi notoire, où on n'a pas beaucoup de raisons d'espérer pour la libération des Africains qui y vivent, on a décrété le boycottage et les pressions économiques, de telle manière que, de la part de tous les Etats indépendants qui pourraient aider économiquement à des échanges, il y aurait le boycottage des marchandises en provenance ou à destination de l'Afrique du Sud. Certains Etats occidentaux sont également d'accord avec nous et vont agir dans la même direction, sans peut-être s'exprimer publiquement. Des pressions morales s'exerceront également. Le peuple va penser et dire qu'il ne peut plus être question d'exploitation, que l'O.N.U. est là, que les instances internationales sont là. Ces gens seront accablés d'imprécations anonymes. Puis, sur le plan intérieur, le peuple prendra conscience qu'il ne peut plus être question d'asservissement politique, et qu'il lui faut se libérer.

Alors, je pense que ces états civilisateurs et chrétiens vont quand même comprendre qu'ils n'ont aucun intérêt à détenir par la force une politique qui, malgré tout, doit s'effondrer tôt ou tard. L'intérêt, par exemple, de ces puissances, ce n'est pas de dominer politiquement ces populations, mais de garantir les intérêts économiques, des financiers, des commerçants, de tous ceux qui ont investi de l'argent au Congo. J'en ai vu beaucoup qui me disent : « Monsieur Lumumba, votre indépendance économique, vous pouvez l'avoir dès demain. Nous sommes d'accord. Tout ce qui nous préoccupe c'est que nos investissements que nous avons faits au Congo soient en sécurité, et que l'on sache qu'on ne va pas nous faire du tort. Pour ce qui concerne votre indépendance politique, du moment que nous avons l'assurance que tout cela sera bien, mais c'est nous-mêmes qui allons faire des pressions auprès du Gouvernement pour que vous obteniez votre indépendance, parce que dans un gouvernement déjà indépendant, les capitaux ont beaucoup plus de sécurité que lorsqu'on pense toujours « Que va-t-il se passer demain, que va-t-il se passer après ? »

Je suis allé en Guinée et j'ai vu des Français qui m'ont dit : « Monsieur Lumumba, nous sommes maintenant mieux que dans l'ancienne administration française. Nous sommes mieux servis par l'administration africaine que par les anciens fonctionnaires français. Et maintenant, dans un Etat déjà indé-

pendant, le Gouvernement nous fait même des faveurs que la puissance coloniale ne nous faisait pas ». Et j'ai entendu ce langage même au Ghana. Et j'ai vu encore plusieurs demandes de Français qui craignaient que les Guinéens ne se déchaînent et n'accaparent leurs biens. Tout cela rappelle bien qu'ils sont tous rentrés au lendemain de l'indépendance, même après l'indépendance, mais ces gens ont commencé encore à demander même au Gouvernement guinéen l'autorisation de rentrer. J'ai vu plusieurs demandes de ce genre dans les ministères. Et je ne pense pas qu'il y ait un pays civilisé, à l'heure actuelle, qui puisse encore, d'une façon systématique, projeter malgré tout d'assujettir ces peuples-là. Je ne le pense pas, je ne le crois pas, à moins qu'en Afrique du Sud, au Portugal.

Jean van Lierde : *Il faut dire que, pour l'Afrique du Sud, il y a encore plusieurs grands hommes politiques en Belgique qui sont de bons amis des dirigeants de l'Afrique du Sud, souvent bien reçus ici, et il faut dire dans notre dossier d'accusation que la Belgique, trop souvent, à l'O.N.U. et à la Commission de tutelle, a voté seule aux côtés de l'Afrique du Sud contre plusieurs motions qui étaient faites par les pays afro-asiatiques pour la libération des peuples africains. Ceci est à inscrire au tableau noir de la politique belge sur le plan international. Je sais que nous n'avons pas été très nombreux, pendant des années, à dénoncer cette attitude paternaliste de la Belgique à l'O.N.U., mais je crois qu'il faut le répéter et souhaiter surtout qu'elle prenne fin et qu'on ne voie plus trop souvent les délégués belges à la Commission de tutelle voter aux côtés de l'Afrique du Sud.*

R. — (*M. Lumumba*) — A ce sujet là, je me permets de préciser que je me rappelle les votes de la Belgique en faveur de l'Afrique du Sud. Cela a fait un tort énorme au Congo. Quand la presse l'a rapporté, je voyais dans tous les cafés des Africains qui disaient : « La Belgique se met d'accord avec l'Afrique du Sud, donc la Belgique veut instaurer la même politique au Congo, et on a vu déjà des tendances au Katanga, où ces gens veulent faire une seconde Afrique du Sud ». Cela a fait un tort immense auprès de la population et l'on apprécie fort mal de voir très souvent la Belgique s'allier à une telle puissance parce qu'elle est impérialiste, pour maintenir ses

positions dans certains territoires. Très souvent, lors de mes voyages à travers l'Afrique, j'ai vu des Africains de pays indépendants qui vont à l'O.N.U. et qui m'ont dit : « La Belgique, c'est une mauvaise puissance ». Chaque fois, même en ce qui concerne la France, que l'on condamne pour sa mauvaise gestion, la Belgique a toujours voté du côté de ces gens-là. Et ces puissances colonialistes forment un bloc là-bas au sein de l'O.N.U. pour toujours défendre leurs positions. Cela a fait un tort immense à la Belgique et cela a pu avoir des répercussions au Congo. Ce que vous avez souligné est tellement important que je pense que la Belgique doit faire attention, parce que tout ce qu'elle fait à l'O.N.U. est surveillé de près par les populations au Congo.

Q. — *Je voudrais tout de même mettre M. Lumumba un peu en garde contre cet heureux et joyeux optimisme qu'il nourrit dans l'indépendance qui est promise au Congo belge, et lui dire de se méfier un petit peu de ce qu'il appelle le colonialisme et qui est une force qui est loin d'être morte. Alors, je voudrais lui demander s'il envisage certaines mesures au Congo pour les blancs qui s'y trouvent. Je vais vous dire très simplement qu'ici, chez nous, quand on parle des blancs qui se trouvent au Congo, on dit : « ça y est, l'heure du glas a sonné, on va tous les « loutre » à la porte... » C'est le langage de la rue.*

Je comprends très bien votre sentiment et votre opinion. Je suis tout à fait d'accord avec eux. Seulement, je pense que votre mouvement devrait tout de même un peu appuyer sur cet aspect du problème en disant aux Belges qui sont là-bas, surtout aux petits qui, comme vous l'avez si bien dit, craignent pour leur situation stable souvent, (leur avenir assuré au bout de deux ou trois contrats) que vous ne voulez pas, comme ils peuvent se l'imaginer, les « flanquer » à la porte, avec armes et bagages, parce qu'on les a assez vus.

Evidemment, je dois dire que je vous trouve très optimiste dans ce sens que vous croyez que l'indépendance va donner au peuple congolais sa souveraineté. Il y a une question qui se pose tout de suite. Il faut voir les choses dans leur déroulement. Le Parlement congolais est constitué. Vous créez un gouvernement et votre Parlement crée des lois. Il est tout à fait certain que l'une des premières choses que vous devez faire, c'est

assurer un minimum d'instruction à la jeunesse congolaise, c'est une chose que nous avons fait ici également. Si vous voulez émanciper votre peuple, si vous voulez élever son niveau, il faut commencer par lui apprendre à lire et à écrire.

Deuxième chose : peut-être la deuxième est-elle plus importante que la première. C'est d'élever le niveau de vie des travailleurs et là, je pense que rapidement vous rencontrerez les forces colonialistes, même si elles ne sont pas dans votre gouvernement, parce que dire « élever le niveau de vie », c'est dire également « diminuer les dividendes » et aussi les rapports des capitaux investis pour les grands trusts belges, comme l'Union minière du Katanga, que tout le monde connaît, pour ne citer que celle-là.

Il est certainement vrai que, là-bas comme ici, quoique nous soyons indépendants, nous rencontrons, chaque fois que les travailleurs veulent obtenir une amélioration de leur niveau de vie, une résistance très sérieuse, et chez vous, ce sera certainement comme chez nous. C'est d'ailleurs dans cet état d'esprit évidemment non affirmé que l'on raconte déjà ici : « Mais oui, une fois qu'ils seront les maîtres chez eux, les Congolais, comment en sortiront-ils ? Ils vont commencer par exiger, poser des revendications démagogiques. Ils n'en sortiront pas, ce sera la pagaille, ce sera l'anarchie... Ce sera le désordre » et certains vont jusqu'à dire que le jour où vous aurez votre indépendance, vous allez vous entredéchirer. Moi, je vous livre les opinions en vrac, ils sont quand même encore fort arriérés. Mais je vous le dis, ainsi vous savez qu'on le pense, et je dois vous dire que, même dans les milieux gouvernementaux, malgré les beaux sourires qu'on vous fait, il y a beaucoup de gens qui, dans le fond, se disent : on va encore tenir un peu ces gens en laisse, on va leur donner un petit morceau de sucre... Et c'est pour cela que je vous dis d'ouvrir l'œil. (Acclamations).

R. (*M. Lumumba*) — Je vous comprends. Précisément, en ce qui concerne l'instruction de la population, regardez ce qui est vrai : il y a un an, au Conseil du Gouvernement, on a réduit le budget de l'enseignement alors que, dans un pays colonisé, le budget de l'enseignement doit être le plus important. C'est avec l'argent que nous pouvons former des cadres, former des techniciens. Or, on réduit déjà. Mais si nous avons demain notre pays en main, le budget qui sera le plus important, le mieux

fourni, ce sera le budget de l'enseignement. Dans notre programme, il est prévu que nous pourrons envoyer en Europe 1 000 étudiants par province, ce qui fait 6 000 étudiants qui étudieront dans les universités européennes, dans les écoles spécialisées, dans les écoles techniques et professionnelles. Et tout ceci grâce à l'argent qui sera bloqué d'abord par priorité : enseignement, formation des cadres, bourses d'études gratuites. Aujourd'hui, que fait-on ? On mesure : telle année, on va former des universitaires, l'année suivante autre chose, etc...

Et les fonds, eh bien nous les aurons parce que, pour le moment, toutes nos richesses et toutes ces matières premières, tout ce qui constitue le revenu national, nous n'en bénéficions presque pas, ou dans une part insignifiante. Mais si nous avons notre pays demain, le revenu national sera consacré exclusivement à améliorer les conditions de vie des travailleurs. Comment voulez-vous que nous puissions améliorer les conditions de vie des travailleurs tant que nous avons la puissance coloniale qui rafle tous les bénéfices. Je suis parfaitement d'accord avec vous.

Réponse à M. Lumumba : Mais vous le pourrez par le moyen des lois que vous créerez, par votre Parlement.

Jean van Lierde : *Oui, ce sera exactement le même problème que celui qui s'est posé à la classe ouvrière en Belgique qui, au début, n'avait pas non plus de représentation parlementaire. Puis il y en a eu une. Elle s'est même laissée manger un petit peu par le régime, disons qu'elle s'est embourgeoisée...*

Q. — *La force colonialiste se laissera-t-elle déposséder ?*

Jean van Lierde : *Mais il ne s'agit pas de déposséder. Les trusts dans la métropole ne sont pas dépossédés, que je sache, pourront le standing des populations continue à s'élever. Au sujet des revendications de la gauche, on ne peut pas dire qu'aujourd'hui les trusts et les holdings soient supprimés en Belgique, au contraire, depuis 30 ans, ils n'ont fait que s'accroître. Alors, je ne vois pas pourquoi un Etat africain va échapper à une telle évolution progressive. Sauf s'il prend une mesure radicale — et c'est là l'allusion de M. Aronstein — de passer à des solutions plus radicales et de se mettre sur la voie d'une planification, d'une socialisation de l'économie.*

Q. — *Pouvez-vous me citer les chiffres de la répartition du revenu congolais ?*

R. — Je ne suis malheureusement pas économiste. Je ne connais pas les chiffres, mais ils sont publiés.

M. Aronstein. — *Il n'y a qu'une étude qui ait été faite sur la répartition du revenu congolais. C'est celle de la Banque centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi, qui a été publiée dans le courant de l'année dernière. Sur un revenu annuel global de 60 milliards, la moitié de ce revenu va aux Congolais, l'autre moitié va aux entreprises et aux impôts. Voilà grosso-modo la répartition. On peut peut-être la contester parce que ce sont des statistiques extrêmement difficiles à faire.*

Jean van Lierde : *Ce sont les mêmes statistiques, terriblement déprimantes, qui nous disent que 30 000 européens travaillant au Congo ont des revenus équivalents ou supérieurs à 1 200 000 salariés noirs. Alors, il faut faire très attention parce que la thèse du Gouvernement belge, même celle défendue par M. P.H. Spaak, était de dire qu'en fait, le Congo coûtait à la Belgique. Or une très grosse thèse de 500 pages, publiée par un professeur de l'Université de Bruxelles, démontrait qu'en fait, le Congo n'avait jamais rien coûté à la Belgique...*

Patrice Lumumba : Et cela, c'est vrai. Le Congo est la seule colonie au monde qui a enrichi la métropole, alors que, partout, c'est la métropole qui a versé de l'argent à fonds perdu pour le développement des colonies.

Aronstein : *La différence entre le Congo et les autres colonies, c'est que le gouvernement belge n'investit pas au Congo. Jusqu'à présent, le budget congolais s'est suffi à lui-même, tandis que, dans d'autres pays, il y avait d'importantes subventions du gouvernement métropolitain aux budgets locaux (Angleterre par exemple). Mais tous ces pays coloniaux, bien entendu, ont fait des investissements qui ont rapporté beaucoup d'argent. J'ajoute qu'en ce qui concerne la répartition du revenu national congolais, bien que la part des indigènes soit certainement insuffisante, nous sommes tous d'accord là-dessus, elle*

augmente proportionnellement, au total, le pourcentage est en augmentation.

Q. — *Comment a été accueilli le statut unique par les Africains ?*

R. (*M. Lumumba*) — Le statut unique a été accueilli avec plaisir uniquement par les agents du gouvernement, parce qu'il ne profitait pas du tout aux employés du secteur privé. Alors, par après, je sais que cela n'a pas suscité un grand enthousiasme malgré tout ; mais qu'est-ce qui est arrivé maintenant ? Il y a une dévaluation des fonctions. Ceux qui avaient été nommés rédacteurs ou agents territoriaux n'exerçaient pas les mêmes fonctions que les rédacteurs européens du même grade. Alors maintenant, j'ai vu des rédacteurs à Léopoldville qui ne veulent plus qu'on les appelle ainsi, qui disent : « Je suis un simple commis, on nous a blagués, il n'y a rien du tout, on nous a donné simplement des grades. On nous a intégrés pour faire de la politique alors qu'au point de vue prestige, nous n'exerçons pas les mêmes fonctions que les rédacteurs européens ». Conséquence : le statut unique perd son sens et il n'est plus apprécié même par ceux qui en ont bénéficié. Et j'ai parlé de cela au Ministre.

Q. — *Il semblait d'accord ?*

R. — Oui, parce qu'il ne savait rien du tout. Je l'ai mis au courant, parce que ce sont de petits faits qui se passent au Congo et qu'il ignore. Il faut l'éclairer.

Q. — *M. Lumumba, il serait bien de nous prendre comme conseillers. A-t-il de bons conseillers noirs ?*

R. — Je ne pense pas. Il n'a que des conseillers européens qui l'induisent en erreur.

Q. — *Je ne sais pas si les indigènes, enfin, ceux qui habitent dans les villages indigènes, font partie de cette masse.*

R. — Dans quel domaine par exemple ?

Q. — *Vous parlez au plan politique ? Vous disiez que*

toute la masse était derrière vous. Nous voudrions savoir, si même dans les villages, les enfants sont aussi emballés pour cette indépendance et cette libération ?

R. — Oui, dans les villages aussi. C'est pour cela que j'ai dit que nous comptions organiser dans les prochains mois des sections dans les villages. Dans les villages importants, nous comptons organiser le plus rapidement possible des sections qui seront dirigées par des agronomes, par des assistants médicaux, des instituteurs. Aussitôt que je serai rentré au Congo, si nous avons des possibilités financières, nous allons enseigner la masse parce que, si on ne le fait pas — ce qui se passe maintenant — il y a des colons qui sont à l'intérieur qui essaient d'opposer les populations rurales aux populations urbaines.

Jean van Lierde : *Est-ce que ce n'est pas justement, peut-être indirectement, le problème que vous voulez poser, Monsieur l'Abbé ? en parlant des chefs traditionnels, par exemple, qui auraient une autre vision de l'évolution politique que les leaders actuels des mouvements ou des groupements ? En Belgique, vous savez qu'en 1830, 95 % du peuple était étranger à l'élaboration du statut de l'indépendance. Et une grande partie de la population belge aujourd'hui aurait beaucoup de mal à s'y reconnaître dans tous les organes administratifs, dans tous les textes législatifs, puisque même des parlementaires s'y perdent.*

Q. — *M. Lumumba, je voudrais vous demander si vous comptez étendre votre action au Ruanda-Urundi ? Avez-vous déjà eu des contacts avec eux ?*

R. — Oui, nous avons déjà un noyau au Ruanda-Urundi. Il y a 36 000 Congolais au Ruanda-Urundi. Ils nous ont écrit pour nous dire qu'au Ruanda-Urundi, évidemment, ils ne jouissaient pas des mêmes droits que les habitants du Ruanda-Urundi, mais qu'ils y sont implantés définitivement, et qu'il faut qu'on fasse quelque chose. Nous sommes en rapport constant avec les gens du Ruanda-Urundi. Au Congrès de Lubumbashi, il y avait deux représentants du Ruanda-Urundi qui étaient venus en voiture du Ruanda-Urundi jusqu'à Lubumbashi, ce qui prouve la conscience qu'ils ont de ce problème. Il y avait un Congolais et un Rwandais. Le Rwandais qui était là avait posé

la question de la constitution d'une fédération entre le Congo devenu indépendant et le Ruanda-Urundi devenu indépendant. Donc, nous avons déjà une action un peu profonde en Ruanda-Urundi, dans les milieux des Congolais qui habitent là-bas.

Q. — *M. Lumumba, je voudrais vous demander : Vous laisse-t-on une certaine liberté pour exposer au Congo, dans les villes et dans les communes, vos efforts, votre point de vue ? Avez-vous le droit d'organiser des meetings et de tenir des conférences publiques ?*

R. — Oui, nous en avons le droit, mais très souvent nous sommes brimés. Vous vous souvenez de ce télégramme que j'ai envoyé au Ministre et qui a été reproduit dans toute la presse belge. Pour pouvoir, par exemple, réunir un meeting public, il faut solliciter l'autorisation auprès du Premier bourgmestre et, très souvent, ce dernier demande le nombre des organisations, leur nom, leur adresse, et des chinoiseries telles que, très souvent — mais non parce qu'il y aura beaucoup de gens — il faut dire le nombre approximatif de ceux qui vont assister au meeting, et nous sommes sérieusement brimés à ce sujet là.

Evidemment, je peux dire que nous avons des libertés quand il s'agit de réunions privées. Là, nous n'avons pas besoin d'autorisation.

Dans les grandes villes, il y a un peu plus de liberté, mais à l'intérieur pas du tout. Je connais un commis qui vient d'être ou a été condamné parce qu'il a voulu organiser une section du M.N.C. à Inongo. On l'a poursuivi. Il a eu des ennuis inextricables. Donc, vous voyez que ce n'est pas une garantie au Congo.

Q. — *Auriez-vous plus de liberté en Belgique qu'au Congo ?*

R. — Voilà.

Jean van Lierde : *Je crois qu'ils en ont plus à Léopoldville par exemple que les militants du Centre de Regroupement africain de Bukavu où la plupart sont cassés de l'administration et*

ont beaucoup de mal à pouvoir continuer à tenir leurs réunions du CEREA, le mouvement qui s'est constitué au Kivu.

Il ne faut pas d'autorisation en Belgique pour tenir des meetings ou des conférences. N'importe qui peut tenir des conférences en Belgique et il ne doit rendre de comptes à personne.

∴

Pendant son séjour à Bruxelles, P. Lumumba envoie un droit de réponse au quotidien démocrate-chrétien de Léopoldville.

Bruxelles, le 28 avril 1959.

Monsieur le Directeur
du « Courrier d'Afrique »
B.P. 2700
Léopoldville

Monsieur le Directeur,

Concerne : Droit de réponse.

Un abonné métropolitain de votre journal et qui a assisté à la conférence que j'ai donnée le 22 avril à l'Université Libre de Bruxelles, vient de me communiquer — tout en m'exprimant son indignation — le « Courrier d'Afrique » du 24 avril 1959 dans lequel vous avez reproduit *incorrectement* le résumé de cette conférence.

Ce qui est plus grave et qui frise de la méchanceté, c'est que vous vous êtes permis de *déformer* singulièrement mes paroles.

Cela ne m'étonne guère, car je connais la campagne mensongère qu'on mène contre moi au Congo, soit directement, soit par des voies détournées. Et pour cause ! Parce que je désire, ensemble avec les autres combattants de la liberté, défendre la cause de notre peuple.

On peut tout faire et nous démolir, mais la vérité finit toujours par triompher. Le peuple lui-même le constatera. Je détiens maintenant des preuves irrécusables.

Le troisième paragraphe de l'article publié dans votre journal contient cette phrase fort curieuse (produit de l'invention de mes détracteurs) : « *Le chef du M.N.C. a également protesté*

énergiquement contre l'attitude des leaders de l'Abako qui séjournent en Belgique, leur reprochant notamment d'humilier leurs frères noirs ».

En Belgique, tous ceux qui ont assisté à ma conférence s'étonnent de constater une pareille mauvaise foi dans le chef de la presse coloniale.

En effet, tout le monde sait qu'au cours de ma conférence, je me suis insurgé, non contre les leaders de l'Abako mais contre :

1°) les propos de M. Van Hecke, Bourgmestre de Léopoldville, qui, à Bruxelles, a traité les Noirs d'« énergumènes », et

2°) les dirigeants de l'Interfédérale qui se sont permis d'attaquer les leaders de l'Abako, notamment MM. Kasa-Vubu, Kanza et Nzeza.

Je me suis élevé sur le fait que les dirigeants de l'Interfédérale se sont laissés manœuvrer par des Blancs pour humilier leurs frères Bakongo, alors que nous devons tous nous unir pour construire notre pays.

J'ai protesté aussi sur le fait qu'aucun Bourgmestre Bakongo n'ait été invité à accompagner le groupe des notables actuellement en Belgique. J'ai attiré l'attention de Monsieur le Ministre sur une telle politique discriminatoire.

D'autre part, au cours de sa conférence du vendredi 24 avril, j'ai demandé publiquement à Monsieur le Ministre Van Hemelrijck d'envisager le retour de M. Kasa-Vubu et de tous les exilés politiques. Ces derniers doivent reprendre une vie normale au pays. Leur contribution est nécessaire dans la mise en place de nouvelles institutions annoncées.

Monsieur le Ministre m'a répondu affirmativement et je le remercie de sa compréhension.

En Belgique, beaucoup de milieux ont apprécié la position que j'ai prise publiquement en faveur des leaders de l'Abako et toute la presse métropolitaine en a fait écho.

Comment puis-je à la fois défendre mes frères Bakongo, réclamer leur retour au Congo, et les condamner en même temps ?

L'Agence Belga, que vous citez en tête de votre communiqué, conteste les affirmations mensongères que vous m'attribuez. Le communiqué diffusé par cette agence et dont je possède une copie intégrale, en fait d'ailleurs foi.

Je vous confirme — et il faut que tous vos lecteurs le sachent

une fois pour toutes — que les leaders du M.N.C. restent solidaires, tant avec leurs frères Bakongo, qu'avec tous ceux qui luttent pour le bien supérieur du Congo.

Toujours conscient du rôle que je me suis assigné, je ne me laisserai jamais intimider par la campagne d'obstruction et de calomnie qui est dirigée contre moi. Ni les menaces, ni les insultes, rien ne m'arrêtera.

Pour éclairer davantage votre lanterne, je joins à la présente copie d'un compte-rendu authentique qui a été publié dans la presse belge au sujet de ma conférence.

Je vous serais obligé de bien vouloir le publier *in extenso* dans votre prochaine édition. Cela permettra à vos lecteurs de se rendre compte de toutes les paroles que j'ai prononcées au cours de ma conférence.

Le présent droit de réponse sera publié en même temps que le compte-rendu dont question ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Patrice LUMUMBA.
Hôtel Central
3, Rue de la Bourse
Bruxelles.

Le 4 août 1959 le gouverneur de la province du Kasaï procédait à l'arrestation des leaders baluba et plaçait Albert Kalonji en résidence forcée à Kole. L'administration voulait aussi décapiter le M.N.C. Kasaï au moment même où elle proposait un colloque avec les partis politiques sur la question des élections. C'était aussi le début d'un tragique conflit entre baluba et lulua dont le caractère ira s'accentuant jusqu'après l'indépendance en juin 1960. Lumumba allait réagir immédiatement devant ces événements.

4 août 1959

PROTESTATION DE M. P. LUMUMBA

Nous pensons que M. Kalonji, en sa qualité de sénateur, n'aurait pas dû être arrêté, dans une affaire aussi banale (haine raciale) sans que le ministre du Congo ait été préalablement consulté.

Nous ne croyons pas qu'il soit le moment de se livrer à des arrestations sur la base de l'article 75 bis.

Nous doutons fort que ces mesures soient de nature à apporter la paix dans ce pays et à préserver le prestige de l'administration.

Le remède, dans le différend politique opposant les Baluba aux Lulua, ne réside pas dans la voie dans laquelle veulent s'engager les autorités judiciaires du Kasaï. Les solutions se trouvent ailleurs.

Nous sollicitons votre prompte intervention pour que M. Kalonji soit relaxé.

(Télégramme adressé par le Président du M.N.C. au Ministre).

13 août 1959

LA POSITION DU M.N.C. : BOYCOTTAGE DES ELECTIONS

Le Comité Directeur du Mouvement National Congolais porte à la connaissance de tous ses membres et sympathisants qu'il vient d'être informé de la condamnation à 4 mois de prison de plusieurs membres du M.N.C. de la Section Provinciale du Kasaï, à la suite des événements de Luluabourg.

Il en appelle à la solidarité de tous les Congolais pour manifester leurs sentiments de patriotisme à l'égard de ceux qui souffrent pour la cause nationale.

Le M.N.C. ne participera à aucun dialogue avec l'administration tant que ses militants seront détenus pour une affaire dans laquelle les responsabilités de l'administration sont pleinement engagées.

Le M.N.C. ne participera pas aux prochaines élections tant que :

1°) les futures institutions ne seront pas organisées démocratiquement ;

2°) le Gouvernement belge n'aura pas fixé la date de la constitution du Gouvernement Congolais ;

3°) ses militants seront détenus.

(Publié par *Présence Congolaise*, le 15-8-59).

Le 16 juillet 1959 une scission avait éclaté au sein du M.N.C., provoquée par MM. Iléo, Adoula, Kimbimbi, Nguete et Ngalula qui formaient une direction collégiale afin de restreindre le pouvoir de fait que s'attribuait P. Lumumba par son action permanente. Celui-ci, dès le lendemain, réunissait une assemblée extraordinaire pour rejeter les décisions de ce « Comité Central ». Mais le M.N.C. dès ce moment allait se partager en deux tendances nettes, d'une part celle du M.N.C. Lumumba dont l'objectif restait tout le Congo, et celle du M.N.C. — Kalonji qui s'identifiait uniquement aux baluba du Kasaï et de Léopoldville. Malgré cet antagonisme, Lumumba décida de partir à Luluabourg pour défendre Kalonji qui venait d'être incarcéré.

NOTE DU M. N. C.
SUR LA SITUATION POLITIQUE A LULUABOURG
12 AOUT 1959

Comme on le sait, M. Patrice Lumumba, Bertin Tumba et Barthélémy Mujanayi, respectivement Président Général du Mouvement National Congolais, Vice-Président de l'Interfédérale et Délégué du Mouvement Solidaire Muluba se sont rendus à Luluabourg le vendredi 7 août afin d'examiner, sur place, la situation qui vient d'être créée au chef-lieu de la Province du Kasaï, par l'arrestation de Messieurs Albert Kalonji, Evariste Kalonji et Albert Nyembwe, leaders du M.N.C. et du Mouvement Solidaire Muluba.

Vendredi soir, la délégation a été reçue par le Gouverneur de Province, Monsieur de Jaegher. L'entretien a duré une heure et demie.

Dans une lettre remise au Gouverneur, les leaders de Léopoldville se sont exprimés, entre autres, dans ces termes :

« Le but de notre mission à Luluabourg est de prendre « contact avec vous, en tant que Chef de la Province, et égale- « ment, avec les différentes couches de la population afin de « trouver un terrain d'entente sur la situation qui règne actuelle- « ment dans la Province du Kasaï.

« Le but essentiel de cette mission est d'aboutir, par voie « de négociations auxquelles nous voulons procéder, à l'apaise- « ment des esprits et à la réconciliation des deux groupes anta- « gonistes, notamment les Lulua et les Baluba.

« Il résulte des renseignements recueillis dans différentes « sources, que la tension politique actuelle, est provoquée par « l'arrestation arbitraire de Messieurs Albert Kalonji, Evariste « Kalonji et Albert Nyembwe, lesquels n'ont commis d'autre « crime que de défendre légitimement et pacifiquement leurs « idées politiques.

« Aucun acte délictueux ne semble avoir été commis à « l'exercice de ces libertés.

« La population, tant de Luluabourg que des autres régions « du Congo, est fortement indignée des mesures prises par votre « administration.

« Ces mesures sont une cause directe d'énervement actuel « dans la Province du Kasaï, en particulier, et dans l'ensemble « du Congo, en général.

« Nous croyons qu'il est possible d'arriver à un règlement « pacifique de ces incidents.

« Pour mieux accomplir notre mission, pouvons-nous vous « demander :

1°) de bien vouloir nous fournir des explications précises sur les préventions mises à charge de Messieurs Albert Kalonji, Evariste Kalonji et Albert Nyembo ?

2°) de nous renseigner sur le nombre exact des personnes qui sont arrêtées à ce jour pour les mêmes faits, car il nous revient que plusieurs autres personnes sont incarcérées depuis ces deux derniers jours ;

3°) de nous autoriser exceptionnellement à tenir une réunion générale à laquelle nous inviterons toute la population africaine de Luluabourg, de même que les représentants de l'administration. Un service d'ordre peut être requis pour la circonstance.

Cette conférence, destinée à la pacification des esprits, aura des effets bénéfiques.

« Dans le même ordre d'idées, nous avons demandé à

« Monsieur le Premier Bourgmestre de nous délivrer des laisser-
« passer pour notre circulation nocturne au-delà des heures du
« couvre-feu.

Le laisser-passer a été refusé aux membres de la délégation, de même que l'autorisation de tenir une réunion d'information. Les mesures de couvre-feu et d'interdiction de rassemblement sont encore maintenues. Selon des renseignements dignes de foi, l'Administration ne lèvera ces mesures tant que la délégation politique de Léopoldville restera à Luluabourg, principalement M. Lumumba dont on craint qu'il profitera de ces réunions pour endoctriner la masse.

Contrairement à ces mesures, la délégation a eu nombreux et fructueux contacts avec la population africaine.

Dans une requête adressée de Luluabourg au Ministre du Congo et de Ruanda-Urundi, Messieurs Lumumba, Tumba et Mujanayi écrivent ceci :

« L'Administration semble rejeter notre collaboration et
« toutes les suggestions que nous lui avons faites dans le but
« d'apaiser les esprits et d'aboutir à la réconciliation des deux
« groupes antagonistes.

« Tout ce qui est fait à ce jour démontre que l'Administra-
« tion préfère maintenir un climat de terreur et d'inquiétude
« parmi la population plutôt que de remédier à la situation.
« Les mesures qu'elle a prises sont considérées excessives par
« la population. Les arrestations s'opèrent un peu partout et
« certains fonctionnaires noirs de l'Administration sont égale-
« ment écroués.

« Nous vous prions instamment de prendre la situation en
« mains et de bien vouloir :

— donner ordre pour que les leaders politiques arrêtés et exilés soient mis en liberté. Cette libération apportera la paix dans la Province. Tant que ces gens seront détenus et exilés, un malaise, qui risque de s'accentuer dans les semaines à venir, persistera. L'Administration ne gagnera rien en maintenant une pareille situation.

— envoyer une Commission d'Enquête au Kasaï car la situation est très confuse.

« Nous nous employons à conseiller la population pour
« qu'elle garde son calme et son sang-froid.

« Nous attendons impatiemment votre réponse afin de
« pouvoir informer la population.

MOUVEMENT NATIONAL
CONGOLAIS
M. N. C.

Direction Générale
Secrétariat National
B.P. 8000
LEOPOLDVILLE

7

Déclaration faite par Mr. Patrice LUMUMBA
Membre du Comité Directeur de la Conférence des
Peuples Africains et Leader du Mouvement National
Congolais (Congo Belge).-

La situation au Congo s'améliore de jour en jour en ce qui concerne la lutte du peuple pour son indépendance. Les tentatives de l'Administration pour anéantir et neutraliser ce mouvement populaire d'émancipation qui se dessine dans tous les coins du pays, rencontrent de plus en plus un échec fatal.

La Belgique a toujours pratiqué au Congo une politique paternaliste qui consistait à étouffer, par l'enseignement, la radio et une forte propagande de presse, la conscience des populations. Aujourd'hui encore, la radio officielle ne sert qu'à diffuser du matin au soir, la musique de danse, des cantiques religieux et la propagande de l'Administration coloniale. Il n'y a rien qui est fait dans le sens de l'éducation populaire des masses.

Alors que d'autres territoires évoluaient politiquement, le Congo stagnait à cause de la politique d'immobilisme de l'Administration belge.

Par une action dynamique et courageuse de quelques leaders nationalistes, le peuple congolais est sorti brusquement de son sommeil. Partout au pays, même dans les villages les plus reculés de la brousse, la population crie INDEPENDANCE. Et cette indépendance, notre peuple veut l'obtenir sans aucun retard.

Le Mouvement National Congolais, qui est un mouvement de rassemblement populaire et de libération nationale, conduit de jour en jour un monde sans cesse grandissant. Les manoeuvres et sabotages auxquels par l'Administration à l'égard de notre Mouvement, ne font que la grande répression déclenchée à l'endroit de nos militants font certains dont aujourd'hui en prison, toutes ces manoeuvres ne font qu'accentuer la nationalisme des Congolais.

Devant la poussée populaire qui veut à tout prix briser les chaînes du colonialisme, la Belgique a été obligée de proclamer notre droit à l'indépendance.

En proclamant, par sa déclaration solennelle du 13 décembre 1956, le droit du peuple congolais d'accéder à l'indépendance, la Belgique a reconnu en même temps à ce peuple le droit d'élaborer ses propres constitutions et de former son propre gouvernement par des élections pleinement libres. C'est dans ces conditions seulement que le Congo pourra bénéficier pacifiquement et réellement d'une [illegible]

« Nous vous faisons confiance et espérons que votre action « personnelle contribuera bientôt à l'apaisement des esprits.

Mercredi 12 août, Monsieur Lumumba a eu une communication téléphonique avec le Cabinet du Ministre à Bruxelles pour insister sur l'urgence des mesures à prendre.

Indépendamment de cet entretien téléphonique, la délégation a envoyé le télégramme suivant au Ministre :

CONFIRMONS NOS NOMBREUSES DÉMARCHES ET COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES CE JOUR POPULATIONS KASAI FORT AGITÉES ARRESTATIONS INJUSTIFIÉES LEADERS POLITIQUES STOP INSISTONS AUPRÈS VOTRE HAUTE AUTORITÉ LEUR LIBÉRATION IMMÉDIATE EN VUE ÉVITER TROUBLES GRAVES STOP CETTE LIBÉRATION INDISPENSABLE RÉTABLISSEMENT CALME STOP ATTENDONS IMPATIEMMENT VOTRE DÉCISION STOP RESPECTS.

Mujanayi — *Délégué Mouvement Solidaire Muluba*
Tumba — *Délégué Interfédérale*
Lumumba — *Président Mouvement National.*

Il y a un calme relatif à Lulualbourg. Les esprits sont fort agités. La population attend impatiemment la réponse du Ministre aux démarches de la délégation venue de Léopoldville. Celle-ci quitte Lulualbourg ce jeudi 12 août pour une première tournée de propagande à travers la Province.

Lulualbourg, le 12 août 1959.
P. Lumumba.

LETTRE de PATRICE LUMUMBA à JEAN VAN LIERDE

Août 1959.

Mon cher Jean,

Je t'écris cette note de Lulualbourg où je suis arrivé depuis le 7 courant. Plusieurs leaders du M.N.C. sont arrêtés. Ils n'ont commis aucun délit, c'est une oppression colonialiste destinée à décapiter le M.N.C. Mais peine perdue, car ces mesures nous valent la sympathie de tout le monde, même de ceux qui nous

étaient opposés. Les affiliations abondent tous les jours. Les Chefs coutumiers s'inscrivent tous les jours au M.N.C. Tous les membres du conseil de Lulualbourg sont arrêtés.

Je t'envoie un petit rapport relatant partiellement les faits. Je pars en tournée demain et serai à Léo vers la fin du mois. La dissension au sein du M.N.C. a été provoquée par les colonialistes. Les traîtres sont exclus et vomis par les populations. Mon journal sortira avant la fin du mois. Je t'écrirai quand je serai à Léo.

Bien sincèrement,

Patrice.

LETTRE A JEAN VAN LIERDE

Lulualbourg, le 7 septembre 1959.

Mon cher Jean,

Je t'envoie copie d'un compte-rendu du meeting que j'ai tenu à Lulualbourg ce dimanche passé. Tu trouveras également ci-incluse copie d'une importante motion qui a été votée par l'assemblée.

Je te prie instamment de faire publier cette motion par la presse car je pense que la presse congolaise en gardera silence. Il faudrait la remettre au camarade Olinne pour publication dans « La Gauche ».

Je poursuis ma tournée de propagande dans la Province du Kasaï. J'ai fait ici plus de 1 mois et rentre à Léopoldville le 12 courant. Plus de 60 chefs se sont ralliés au M.N.C. ; je déjoue les manœuvres de l'Administration. J'ai enregistré partout un succès éclatant.

As-tu reçu la lettre que je t'avais envoyée de Léopoldville au début du mois d'août ?

J'attends le plaisir de te lire.

Bien sincèrement,

P. Lumumba.
B.P. 8201 Léo.

TOURNÉE DE PROPAGANDE DE M. LUMUMBA DANS LA PROVINCE DU KASAI

Après une longue tournée de propagande dans le District de Kabinda, Monsieur Patrice Lumumba, Président Général du M.N.C. est rentré à Luluabourg le vendredi 4 septembre. Il a tenu, le dimanche 6 septembre un meeting public devant une foule évaluée à plus de six mille personnes. Plusieurs Présidents des Sections M.N.C. de l'intérieur ainsi que certains Membres du Conseil de Province du Kasai étaient présents.

Le leader du M.N.C. fit un tour d'horizon sur la situation politique actuelle laquelle se détériore de plus en plus au Congo. L'Administration belge veut faire des Congolais uniquement ce qu'elle veut qu'ils soient et non ce que ces derniers veulent être. C'est pour cela qu'elle a rejeté toutes les résolutions qui ont été votées au Congrès de Luluabourg et qu'elle rejette aussi toutes les propositions qui lui sont faites par les Partis Politiques Congolais. Nous sommes devant une politique d'imposition et aucune collaboration n'est possible dans une telle atmosphère. Le Congo n'est plus un empire de silence. Il faut que l'on tienne compte de notre présence et de nos avis. Nous n'avons jamais refusé de collaborer avec l'Administration mais c'est elle qui a toujours rejeté la main que nous lui tendions ; elle n'a de sympathie que pour des hypocrites et des flatteurs qui l'induisent constamment en erreur dans le seul but de sauvegarder leurs intérêts personnels. Nous n'avons aucune hostilité à l'égard des Européens. Dans leur propre intérêt, ces derniers doivent se mettre de notre côté pour combattre le régime colonialiste qui ne cadre plus avec l'évolution du pays. Toute œuvre de colonisation doit avoir une fin. Plusieurs puissances, notamment la France et l'Angleterre ont déjà libéré leurs anciennes colonies. La Belgique doit faire de même. Si elle accepte de mettre immédiatement fin au régime colonial, elle n'aura que droit à notre amitié la plus sincère. Nous respecterons tous les engagements qu'elle a pris au nom du Congo et tous les investissements étrangers seront garantis. Aucun Européen ne pourra être dépossédé de ses biens, les Congolais ne sont pas des brigands. Nous sommes partisans de l'ordre, du respect des personnes et des biens d'autrui. Une fois notre Indépendance obtenue, toutes les barrières entre la Belgique et le Congo seront supprimées.

La circulation sera libre. Les Belges se sentiront au Congo comme chez eux et les Congolais se sentiront également en Belgique comme chez eux. Nous sommes partisans de l'amitié entre les peuples. Si un divorce éventuel pouvait se produire entre la Belgique et le Congo ce ne sera pas la faute des Congolais ni de la Belgique. Les responsables ne seraient que les quelques groupes qui veulent exploiter les richesses du Congo à leur seul profit et au détriment de la collectivité ; ces groupes font de sérieuses pressions sur le Gouvernement pour le maintien du régime colonial. Ce serait aussi la faute de certains fonctionnaires qui ne poursuivent, dans ce pays, que leur intérêt propre. Ces quelques fonctionnaires ont la nostalgie du temps passé et ne conçoivent pas que les Congolais puissent diriger le pays en leur place. Ces retardataires vivent dans un sérieux drame psychologique. Ils oublient cependant que l'évolution ne fait pas de marche en arrière et que la conscience universelle condamne maintenant les croisades coloniales et toute politique de domination et d'exploitation d'un homme par un autre.

M. Lumumba déclara que lors de sa tournée de conférences en Belgique, de jeunes Belges lui ont promis de venir nombreux offrir leurs services au Gouvernement Congolais aussitôt que celui-ci sera constitué et qu'ils accepteraient même des traitements moindres à ceux des fonctionnaires actuels ; ces jeunes Belges sont mus par un idéal : aider et servir le jeune peuple congolais.

Le Congo n'est pas la propriété des Belges, c'est un pays comme tout autre. La notion selon laquelle Léopold II avait légué le Congo à la Belgique est fausse car même au point de vue droit, on ne peut pas léguer un peuple à un autre mais bien un objet matériel. D'une part on nous dit que la Belgique nous a délivrés de l'esclavage et d'autre part on nous déclare que le Congo, avec ses habitants et ses ressources a été légué à la Belgique sous forme d'un pays conquis. La Belgique doit donc avouer qu'elle nous a plongés dans un nouvel esclavage camouflé. On parle aussi de l'annexion du Congo à la Belgique. Cette annexion est arbitraire. Si la Belgique prétend avoir « acheté » le Congo nous aimerions en connaître le coût. Nous ferons la collecte pour rembourser cette dette afin que nous soyons libres.

Pour nous, le Congo est un pays libre mais on a simplement abusé de notre ignorance pour nous exploiter.

M. Lumumba fit part à l'assemblée de ce que tous les chefs

coutumiers qu'il a contactés sont partisans de la libération immédiate du Congo. Il a déclaré en outre que plus de 80 % de la population du Kasaï sont pour le M.N.C. et que ces gens n'attendent qu'un mot d'ordre pour agir.

M. Lumumba a aussi déclaré que le M.N.C. est un Mouvement de rassemblement populaire et de libération nationale. Sa doctrine, certes révolutionnaire, est basée sur la non-violence.

Le leader du M.N.C. a annoncé le lancement d'un vaste plan d'Action Positive en vue de la libération immédiate du Congo. Il a fait appel à l'union de tous les Congolais pour la meilleure réussite de cet objectif. Répondant à cet appel, certains partis politiques régionaux qui fonctionnent au Kasaï ont fusionné avec le M.N.C.

Tout Luluabourg, qui s'est donné rendez-vous au meeting du leader du M.N.C. a vivement applaudi M. Lumumba aux cris « Vive Lumumba, Vive Kalonji, nous sommes derrière vous, même dans la misère ».

A la fin de la séance M. Lumumba proposa à l'assemblée l'adoption d'une Motion. Celle-ci fut approuvée aux acclamations frénétiques de la foule et elle a été contresignée par les membres du Comité provincial M.N.C., les Présidents des sections M.N.C. de l'intérieur venus à Luluabourg et par certains membres du Conseil de Province dont notamment le Chef de Secteur Pene Senghu du Territoire de Katako-Kombe.

Voici ladite motion :

Luluabourg, le 6 septembre 1959.

L'Assemblée générale du Mouvement National Congolais, tenue à Luluabourg le dimanche 6 septembre 1959 sous la présidence de Monsieur Patrice Lumumba, président National du M.N.C. a voté les résolutions suivantes :

— Attendu que par sa déclaration du 13 janvier 1959 la Belgique a reconnu au peuple congolais le droit d'accéder à l'indépendance et de disposer de lui-même ;

— Attendu que les populations du Congo ont accueilli cette déclaration avec enthousiasme mais qu'elles réclament, depuis plus de 7 mois, à ce que le Gouvernement belge fixe les étapes nécessaires pouvant conduire le Congo à cette indépendance ;

— Attendu que devant l'attitude équivoque des Autorités

belges, les Partis Politiques Congolais, après des études sérieuses et réfléchies, ont présenté plusieurs motions aux Chambres belges et que celles-ci n'y accordent la moindre attention ;

— Attendu que le Ministre du Congo vient d'offrir sa démission du fait que le Gouvernement belge a rejeté sa proposition visant à la fixation d'un timing précis en vue de la constitution des assemblées au plan national et la formation d'un gouvernement congolais pour 1960 ;

— Attendu que ce refus délibéré du Gouvernement belge va à l'encontre des aspirations du peuple congolais et que cette attitude prouve à suffisance que la vague promesse de l'indépendance contenue dans la déclaration gouvernementale du 13 janvier n'est qu'un instrument de propagande ;

— Attendu que l'indépendance du Congo fut reconnue par les puissances internationales en 1885 et que celle-ci est fêtée le 1er juillet de chaque année ;

— Attendu que le Congo n'est pas une colonie belge mais un Etat indépendant, ayant son drapeau propre et qui fut arbitrairement privé de la jouissance de sa souveraineté après la mort du Roi Léopold II, en 1908 ;

— Attendu que le Congo, en tant qu'Etat indépendant ne pouvait être annexé à un autre Etat par une décision unilatérale ;

— Attendu que les élections que l'Administration compte organiser au Congo à la fin de l'année ne visent que le prolongement du régime colonialiste, régime que les populations de ce pays ne veulent plus supporter.

Conformément aux désirs exprimés à maintes reprises par les populations du Congo, l'assemblée réclame la passation des pouvoirs entre les mains des Congolais. Elle adjure le Parlement belge de tenir compte des aspirations politiques des populations et de l'engagement que la Belgique avait pris vis-à-vis des puissances internationales.

La présente Motion est votée conformément aux stipulations de l'article 73 de la Charte des Nations Unies dont la Belgique est signataire.

L'assemblée vote en outre de ne pas participer aux élections antidémocratiques qui seront organisées à la fin de l'année tant qu'une décision n'est pas prise pour la formation du Gouvernement Congolais (1).

---

(1) J. van Lierde possède également l'original de cette motion avec les dizaines de signatures, ce dossier lui avait été remis par P. Lumumba.

POÉSIE DE P. LUMUMBA

Lumumba était un orateur infatigable, séduisant les foules, mais il avait également conscience de la puissance des écrits et du rôle primordial de la presse. Marqué par la littérature négro-africaine il publia cette unique poésie dans le journal de son parti.

PLEURE, O NOIR FRÈRE BIEN-AIMÉ

O Noir, bétail humain depuis des millénaires
Tes cendres s'éparpillent à tous les vents du ciel
Et tu bâtis jadis les temples funéraires
Où dorment les bourreaux d'un sommeil éternel.
Pourchassé et traqué, chassé de tes villages,
Vaincu en des batailles où la loi du plus fort,
En ces siècles barbares de rapt et de carnage,
Signifiait pour toi l'esclavage ou la mort,
Tu t'étais réfugié en ces forêts profondes
Où l'autre mort guettait sous son masque fiévreux
Sous la dent du félin, ou dans l'étreinte immonde
Et froide du serpent, t'écrasant peu à peu.
Et puis s'en vint le Blanc, plus sournois, plus rusé et rapace
Qui échangeait ton or pour de la pacotille,
Violentant tes femmes, enivrant tes guerriers,
Parquant en tes vaisseaux tes garçons et tes filles.
Le tam-tam bourdonnait de village en village
Portant au loin le deuil, semant le désarroi,
Disant le grand départ pour les lointains rivages
Où le coton est Dieu et le dollar Roi
Condamné au travail forcé, tel une bête de somme

De l'aube au crépuscule sous un soleil de feu
Pour te faire oublier que tu étais un homme
On t'apprit à chanter les louanges de Dieu.
Et ces divers cantiques, en rythmant ton calvaire
Te donnaient l'espoir en un monde meilleur...
Mais en ton cœur de créature humaine, tu ne demandais guère
Que ton droit à la vie et ta part de bonheur.
Assis autour du feu, les yeux pleins de rêve et d'angoisse
Chantant des mélopées qui disaient ton calvaire
Parfois joyeux aussi, lorsque montait la sève
Tu dansais, éperdu, dans la moiteur du soir.
Et c'est là que jaillit, magnifique,
Sensuelle et virile comme une voix d'airain
Issue de ta douleur, ta puissante musique,
Le jazz, aujourd'hui admiré dans le monde
En forçant le respect de l'homme blanc,
En lui disant tout haut que dorénavant,
Ce pays n'est plus le sien, comme aux vieux temps.
Tu as permis ainsi à tes frères de race
De relever la tête et de regarder en face
L'avenir heureux que promet la délivrance.
Les rives du grand fleuve, pleines de promesses
Sont désormais tiennes.
Cette terre et toutes ses richesses
Sont désormais tiennes.
Et là haut, le soleil de feu dans un ciel sans couleur,
De sa chaleur étouffera ta douleur
Ses rayons brûlants sècheront pour toujours
La larme qu'on coulé tes ancêtres,
Martyrisés par leurs tyranniques maîtres,
Sur ce sol que tu chéris toujours.
Et tu feras du Congo, une nation libre et heureuse,
Au centre de cette gigantesque Afrique Noire.

P. Lumumba.

Cette poésie de Lumumba a été publiée par le journal *INDEPENDANCE*, organe du M. N. C., en septembre 1959.

LETTRE de PATRICE LUMUMBA à JEAN VAN LIERDE

Mouvement National
Congolais
M.N.C.
Direction Générale
Secrétariat National
B.P. 8201
Léopoldville

Mon Cher Jean,

Je me trouve actuellement à Accra, où je suis venu assister à une réunion du Comité Directeur de la Conférence Pan Africaine. La conférence s'est clôturée le 9-10 et je rentre au Congo ce vendredi 16-10 pour repartir aussitôt sur Stanleyville. As-tu déjà le journal *L'Indépendance* que j'édite.

Je t'envoie la déclaration que j'ai faite de même que les Résolutions de la Conférence (1).

Patrice Lumumba.
13-10-59

DÉCLARATION FAITE PAR M. PATRICE LUMUMBA MEMBRE DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA CONFÉRENCE DES PEUPLES AFRICAINS ET LEADER DU MOUVEMENT NATIONAL CONGOLAIS (Congo Belge)

La situation au Congo s'améliore de jour en jour en ce qui

(1) Le 13-10-59, P. Lumumba envoie d'Accra ce mot d'accompagnement à Jean Van Lierde ainsi que le texte de son discours dans la capitale du Ghana.

concerne la lutte du peuple pour son indépendance. Les tentatives de l'Administration pour anéantir ce mouvement populaire d'émancipation qui se dessine dans tous les coins du pays, rencontrent de plus en plus un échec fatal.

La Belgique a toujours pratiqué au Congo une politique paternaliste qui consistait à étouffer, par l'enseignement, la radio et une forte propagande de presse, la conscience des populations. Aujourd'hui encore, la radio officielle ne sert qu'à diffuser du matin au soir, de la musique de danse, des cantiques religieux et la propagande de l'Administration coloniale. Il n'y a rien qui est fait dans le sens de l'éducation populaire des masses.

Alors que d'autres territoires évoluaient politiquement, le Congo stagnait à cause de la politique d'immobilisme de l'Administration belge.

Par une action dynamique et courageuse de quelques leaders nationalistes, le peuple congolais est sorti brusquement de sa torpeur. Partout au pays, même dans les villages les plus reculés de la brousse, la population crie Indépendance. Et cette indépendance, notre peuple veut l'obtenir sans aucun retard.

Le Mouvement National Congolais, qui est un mouvement de rassemblement populaire et de libération nationale, connaît de jour en jour un succès sans cesse grandissant. Les manœuvres de moyautage exercées par l'Administration à l'égard de notre Mouvement, de même que la brutale répression déclenchée à l'endroit de nos militants dont certains sont aujourd'hui en prison, toutes ces manœuvres ne font qu'accentuer le nationalisme des Congolais.

Devant la poussée populaire qui veut à tout prix briser les chaînes du colonialisme, la Belgique a été obligée de proclamer notre droit à l'indépendance.

En reconnaissant, par sa déclaration solennelle du 13 janvier 1959, le droit du peuple congolais d'accéder à l'indépendance, la Belgique a reconnu en même temps à ce peuple le droit d'élaborer sa propre constitution et de former son propre gouvernement par des élections entièrement libres. C'est dans ces conditions seulement que le Congo pourra accéder rapidement et réellement à son indépendance.

Nous déclarons par ailleurs à l'opinion mondiale, que l'indépendance du Congo fut reconnue par les puissances internationales en 1885, et que cette indépendance est fêtée au

Congo le 1er juillet de chaque année. Le Congo possède encore aujourd'hui son drapeau propre lequel fut également reconnu par les puissances internationales.

Nous réclamons simplement la passation des pouvoirs aux mains des nationaux conformément au principe de la libre disposition des peuples à se gouverner eux-mêmes.

Les projets élaborés actuellement par l'Administration visent la constitution d'une communauté belgo-congolaise. Ces projets prévoient, pour la formation de futures assemblées provinciales, 60 % des membres élus et 40 % des membres nommés. Le Gouvernement belge veut donc constituer un gouvernement fantoche sur lequel il aura la main-mise.

C'est pour cette raison que notre Mouvement, appuyé par ses membres et sympathisants, a décidé de s'abstenir aux élections anti-démocratiques qui vont se dérouler à la fin de l'année, notre seul souci étant de voir le Congo accéder sans aucun retard au rang des peuples libres.

Il est surprenant de constater que la Belgique, après avoir décidé de notre accession à l'indépendance, veut nous imposer un système électoral et des réformes semi-démocratiques qui ne cadrent nullement avec le sentiment national.

Peut-on déduire que sa déclaration du 13 janvier n'a été qu'un instrument de propagande destiné à tromper l'opinion internationale ?

Conscients des dangers qui menacent notre pays suite à l'attitude équivoque de l'Administration, nous tiendrons à la fin de ce mois d'octobre un important Congrès au cours duquel notre Mouvement prendra des décisions importantes.

Un deuxième Congrès, réunissant tous les partis nationalistes partisans de l'indépendance immédiate, se tiendra également deux jours après celui du M.N.C. Nous allons nous concerter en vue de mener une action commune dans la voie de la libération du Congo.

Nous sommes partisans d'une réelle collaboration avec la Belgique dans le cadre des échanges commerciaux et culturels entre nos deux pays indépendants. Mais la Belgique doit savoir que cette collaboration ne sera pas possible dans les rapports de sujétion comme il en est encore le cas aujourd'hui.

Nous savons que, quoi qu'il arrive la cause que nous défendons triomphera. L'évolution ne fait pas de marche en

arrière. Le continent africain doit être libre et indépendant au même titre que les autres continents.

Notre objectif demeure :

— L'indépendance immédiate du Congo ;

— La Constitution des Etats Unis d'Afrique ;

— La coopération économique avec tout pays ami.

Nous adressons un appel solennel à tous les pays libres et aux adversaires de l'esclavage afin qu'ils soutiennent la cause du peuple congolais.

VIVENT L'INDÉPENDANCE ET L'UNITÉ AFRICAINES

A BAS LE COLONIALISME

Accra, le 9 octobre 1959

P. LUMUMBA.

Le 14 octobre 1959 malgré le risque de boycott le gouvernement belge décide de maintenir les élections de décembre pour les conseils communaux et les conseils de territoire. Le 16 octobre le ministre du Congo fixe un calendrier prévoyant la mise en place d'un gouvernement congolais et d'assemblées nationales en 1960.

Du 23 au 28 octobre le M.N.C. tient son Congrès national à Stanleyville, capitale de la province Orientale. Le 29 un nouveau Congrès s'ouvre avec la participation d'autres mouvements : le CEREA, le Parti du Peuple, le M.N.C., l'Union de la Jeunesse et l'U.N.A.R. (parti nationaliste de Ruanda). Tous décident de ne point participer aux élections.

Le 30 octobre l'administration déclenche une répression policière contre les nationalistes. Bilan : 30 morts et une centaine de blessés. Le 1er novembre P. Lumumba est arrêté sur ordre du gouverneur. Ces événements provoquent un revirement du M.N.C. qui décide alors de participer aux élections de décembre et qui emportera à Stan 90 % des voix.

Lumumba explique ci-dessous la situation.

LES ÉVÉNEMENTS DE STANLEYVILLE

VERSION DES FAITS, ÉTABLIE PAR M. PATRICE LUMUMBA

le 31 octobre 1959

I. Je démens formellement les informations mensongères diffusées par la Radio Congo Belge dans la journée du samedi 31 octobre 1959 selon lesquelles j'aurais pris la fuite suite aux événements qui se sont produits vendredi à Stanleyville.

Le communiqué officiel publié par l'Administration ajoute d'autre part que les émeutes ont éclaté à la suite d'une réunion que le M.N.C. aurait tenue.

Ces informations, inspirées par les besoins de la propagande colonialiste, ne servent qu'à induire en erreur l'opinion publique et internationale sur les incidents de Stanleyville dont l'Administration coloniale — qui les a minutieusement préparés — porte l'entière responsabilité.

Ces incidents ont éclaté non à la suite d'une réunion tenue par le M.N.C., mais entre les gendarmes et la population, au moment où nous tenions à huis-clos et dans un local privé, une réunion du Congrès Extraordinaire des Partis Politiques Congolais.

En effet, ces incidents se sont produits une heure *avant l'ouverture* de la séance plénière que nous organisons chaque soir à l'intention du public.

Comme les gendarmes commençaient à tirer sur la foule qui attendait l'ouverture de la séance, je suis alors descendu en compagnie de tous les congressistes et du représentant de l'Agence France-Presse aux fins d'obtenir la cessation du feu. Aussitôt qu'ils nous ont vu avancer vers eux aux acclamations de la foule, les gendarmes européens commencèrent à tirer dans notre direction.

Nous nous sommes ensuite repliés pour regagner le local où nous tenions la réunion.

Pendant plus d'une heure, les gendarmes ne faisaient que lancer des grenades lacrymogènes sur la maison où nous nous trouvions.

Comme toutes les voies d'accès conduisant à mon domicile étaient littéralement coupées par d'énormes barrages de militaires armés, j'ai dû — devant cette impossibilité — passer la nuit chez un ami.

Tout au long du chemin, la foule ne faisait que m'applaudir, et ce, au vu des gendarmes qui n'ont osé m'arrêter devant la réaction de la population.

Je n'ai aucun motif de m'enfuir car je n'ai commis aucun acte délictueux et ce serait d'ailleurs une lâcheté pour moi, que de capituler devant la brutale répression injustement déclenchée par l'Administration *dans le seul et unique but d'intimider et de réprimer* la population décidée à conquérir son indépendance immédiate, par des moyens pacifiques.

En tant que combattant de la liberté, je préfère mourir de-

bout et patriotiquement pour la juste cause que défend notre Mouvement.

Contrairement aux calomnies odieuses de l'Administration locale, nous n'avons jamais incité la population à commettre des actes répréhensibles, notre doctrine étant basée sur la non-violence.

Mais nous l'avons toujours et à la fin de chaque séance exhortée au calme comme en témoignent d'ailleurs les informations parues dans la presse.

Le seul mot d'ordre que nous donnons à nos militants — et nous en avons le droit dans le cadre de nos activités politiques — c'est de se mobiliser dans un esprit de solidarité pour faire triompher l'aspiration unanime du peuple congolais, à savoir L'INDEPENDANCE IMMEDIATE ET INCONDITIONNELLE.

Constatant visiblement que toutes les couches de la population se rallient à la thèse que nous défendons, et devant l'échec certain qu'elle va rencontrer en décembre si elle organisait les élections que nous refusons au nom du peuple, l'Administration monte des complots destinés à :

1° masquer les défaillances de sa mauvaise politique ;

2° tenir à l'ombre sous des prétextes les plus fallacieux d'atteinte à la sûreté de l'Etat, d'incitation à la haine raciale, à la violence, etc... tout nationaliste congolais qui n'adhère pas aveuglément à sa néfaste politique ;

3° endiguer le succès toujours croissant que rencontre le M.N.C. auprès des populations opprimées ;

4° exercer de violentes pressions sur la population afin d'obliger celle-ci à voter *contre* son gré.

C'est la même tactique utilisée lors des émeutes de Léopoldville que l'Administration est en train d'utiliser en ce moment à Stanleyville, c'est-à-dire : préparer soigneusement les incidents, provoquer une population qui vit paisiblement chez elle, profiter de sa réaction pour procéder à des massacres et chercher ensuite des responsables ailleurs.

Ce procédé classique est loin de résoudre le problème congolais.

Il est vraiment criminel, pour une puissance qui se proclame TUTRICE, de continuer à endeuiller inutilement le pauvre peuple qui ne demande que de jouir de la LIBERTE et de gérer son patrimoine.

Je m'élève avec indignation contre ces procédés inhumains.

La Belgique doit REPARER les graves torts et les injustices criantes qu'elle a commis dans ce pays, par la proclamation immédiate de l'Indépendance du Congo.

Stanleyville, le 31 octobre 1959
(S) P. Lumumba.

Le même jour P. Lumumba adressait une lettre au Procureur du Roi concernant le mandat de comparution.

Stanleyville, le 31 octobre 1959.

Monsieur le Procureur
du Roi
à Stanleyville

Monsieur le Procureur,

Concerne : votre mandat de comparution du 30-10-59.

Le mandat de comparution que vous avez lancé à ma charge en date du 30 octobre et par lequel vous m'invitiez de me présenter devant vous, à 11 heures, ne m'a été remis qu'à 16 h. 30, par l'entremise de Monsieur Henri Tshimbalanga.

J'étais absent au moment où le Commissaire s'est présenté à mon domicile.

Ce dernier avait remis le mandat à Monsieur Tshimbalanga à *15 h. 15'* avec mission de me le transmettre.

C'est à 16 h. 30' donc que le mandat m'était parvenu.

Comme les bureaux administratifs et du Parquet se ferment à 16 h. 30', il ne m'a plus été possible de comparaître en votre Cabinet.

Je vous ai immédiatement écrit une lettre dans laquelle je vous donnais toutes les précisions. Cette lettre n'a pu vous parvenir.

Devant la confusion qui règne et les calomnies perpétrées à mon adresse, je ne comparaîtrai pas volontairement.

J'attends une assignation pour connaître les faits exacts qui me sont imputés.

En connaissance parfaite de tous ces éléments, je saurai répondre, mais en présence de mon avocat.

J'espère que mon point de vue est conforme aux garanties qu'offre la loi à la défense.

Je ne refuse nullement de répondre à votre convocation.

Je suis à votre entière disposition.

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur du Roi, l'assurance de ma considération très distinguée.

P. LUMUMBA,
Président National du M.N.C.

Le 3 novembre le Ministre du Congo annonce un Colloque avec les partis à Léopoldville. Du 11 au 14 novembre un congrès se tient à Coquilhatville pour fonder le P.N.P. (Parti National du Progrès) qui apparaît aussitôt comme un outil aux mains de l'administration coloniale pour enrayer la vague nationaliste. Le 20 novembre le Roi fait appel aux « solutions unanimes » et le 22 le cartel Abako P.S.A. M.N.C./K publie un memorandum sur les structures futures du Congo.

Le 26 novembre le Ministre annonce une vaste « Table Ronde » pour janvier 60 et le 15 décembre il en trace le programme. Le 27 les partis fédéralistes organisent leur Congrès à Kisantu. Mais P. Lumumba est en prison, de sa cellule il poursuit son action.

LETTRE de PATRICE LUMUMBA à JEAN VAN LIERDE

Patrice Lumumba
Président National du M.N.C.
Détenu à la Prison de Stan.

Stanleyville, le 24 décembre 1959

Mon Cher Jean,

Dans le malheur, comme dans le bonheur, on ne peut pas oublier ses amis. C'est pour te dire que, malgré la dure épreuve que je traverse pour le moment — non sans courage d'ailleurs, je pense souvent à toi et aux nombreux entretiens que nous eûmes lors de mon dernier séjour à Bruxelles.

Je me rappelle particulièrement de nos causeries à Liège et à la rue Belliard — causeries au cours desquelles on sentait monter la chaleur humaine entre des personnes qui sont

animées par un même idéal : la compréhension et le rapprochement humains (1).

J'en garde un souvenir réconfortant.

As-tu reçu la lettre que je t'avais écrite d'Accra, peu avant mon retour au Congo, en octobre dernier ?

Mon procès passera le 18 janvier, devant le Tribunal de Première Instance de Stanleyville. En attendant, je respire derrière les barreaux de la prison de Stanleyville. Je suis en état de détention préventive depuis le 1er novembre, et cela se prolonge jusqu'à l'ouverture du procès. Je garde mon sang-froid et ma foi dans l'avenir de notre Pays. Ma conscience ne me reproche rien. L'orage passera, et puis, ce sera le beau temps.

Comme je te l'ai expliqué à Bruxelles, mon objectif reste : la non-violence.

Je te prie de m'envoyer 20 (vingt) nouveaux livres, les plus intéressants qui sont dans la librairie à l'adresse de mon frère : Louis Lumumba c/o Avocat Rom — BP 29 Stanleyville. Adresse-moi la facture avec copie à la Direction provinciale du M.N.C. — BP. 355 Stanleyville, pour règlement. Tu voudras bien faire l'expédition par avion et par colis recommandés (2).

J'espère que tu te portes bien et que j'aurai le plaisir de te revoir. C'est avec le même entrain qu'on s'embrassera et que l'on devisera sur la rue Belliard.

Je te prie de bien vouloir présenter à nos amis communs un cordial salut.

Bien amicalement,
Patrice.

---

(1) P. Lumumba parle du Centre de Présence Africaine où se tenaient tous les débats avec les leaders noirs.

(2) N.D.L.R. Lumumba était avertiti de culture et, chaque fois qu'il passait au *Livre Africain*, le service de librairie des *Amis de Présence Africaine*, il commandait des dizaines d'ouvrages pour lui, les cadres de son parti et les sections provinciales.

Lors des événements de Stanleyville, le gouverneur de la province, Monsieur Leroy, fit une longue déclaration qui fut reprise intégralement dans la presse et à la radio.

Cette déclaration imputait la responsabilité des événements à Patrice Lumumba, Président du M.N.C., qui fut arrêté et incarcéré depuis à la prison de Stanleyville.

C'est de cette prison qu'a été expédié ce message : Patrice Lumumba réfute les allégations du gouverneur.

Les éléments que Patrice Lumumba apporte ici doivent hâter sa libération. Est-il souhaitable que le leader du parti qui a recueilli 90 pour cent des suffrages dans toutes les communes de Stanleyville lors des récentes élections ne soit pas assis à la table ronde qui discutera de l'avenir du Congo ?

LA VÉRITÉ SUR LES INCIDENTS de STANLEYVILLE
RÉFUTATIONS DU DISCOURS PRONONCÉ LE 3-11-1959 PAR LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE ORIENTALE SUR LES INCIDENTS DE STANLEYVILLE

4e alinéa : Le Gouverneur déclare :

« Le Congrès commencé le vendredi 23 octobre se déroula « à peu près de façon normale, jusqu'au mercredi soir (obser- « vation : le mercredi soir fut le 28-10 date de clôture du « Congrès).

« ...Et les pouvoirs publics, malgré une tension croissante, « malgré certaines provocations et menaces de désordre lais- « sèrent le congrès poursuivre ses travaux ».

Réfutation :

1°) Par cette déclaration, le Gouverneur reconnaît que, du vendredi 23, date d'ouverture du congrès, au mercredi 28 octo-

bre, date de clôture du congrès, celui-ci s'est déroulé normalement. En réalité, le congrès fut clôturé sans le moindre incident, le service d'ordre ayant été organisé par nos propres soins. A la fin de chaque séance, nous exhortions les membres à observer une discipline exemplaire et à veiller particulièrement au maintien de l'ordre. La preuve en est que les incidents — dont l'Administration est seule responsable, ne se sont produits que dans la soirée du vendredi 30 octobre, soit deux jours après la clôture de notre congrès.

2°) Si, comme l'affirme le Gouverneur de Province, des provocations et des menaces de désordre avaient été perpétrées par le Congrès, les pouvoirs publics n'auraient certainement pas laissé celui-ci poursuivre ses travaux sans intervenir pour mettre les choses au point. Et s'ils avaient constaté une « tension croissante », je ne pense pas non plus que les pouvoirs publics auraient laissé accroître une pareille tension sans prendre contact avec les responsables du congrès.

Ou bien, les pouvoirs publics n'ont pas rempli leur mission qui est de veiller au maintien de l'ordre social, ou bien ils n'ont rien constaté d'anormal depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture du congrès. Cette dernière hypothèse est la seule valable, parce que conforme à la vérité : les pouvoirs publics n'ont rien constaté d'anormal, c'est pour cela qu'ils ont laissé le congrès poursuivre ses travaux jusqu'à la fin.

Ce qui est vrai — et nous l'avons signalé à temps au Gouverneur, est que les gendarmes avaient délibérément créé et alimenté une certaine tension au sein de la population, juste au moment où nous tenions le congrès. Deux de nos congressistes, MM. Kanyinda, délégué du M.N.C. Elisabethville et Kashamura, Président général du Centre de Regroupement Africain de Bukavu, furent malmenés par la police, l'un ayant reçu des coups de matraque et ayant été renversé dans la boue, l'autre ayant été menacé d'un revolver par un commissaire de police européen. Ils n'ont absolument rien fait qui pouvait justifier de telles molestations.

Devant ces actes de provocation, nous avons adressé sur-le-champ un télégramme de protestation au Gouverneur de Province, en précisant dans ce télégramme, que ses gendarmes étaient en train de provoquer la population, de semer la panique pour procéder ensuite à la répression en cas d'une moindre réaction des Congolais. Nous savions bien que c'était par des

tentatives de ce genre que l'Administration préparait les répressions.

Notre recours au Gouverneur resta sans réponse et nous n'avons pas compris les raisons de son silence à notre alerte. Était-ce un coup monté dont l'exécution en était à ses débuts ? En tout cas, le silence du Gouverneur était significatif.

Trois ou quatre jours après notre télégramme, des incidents malheureux, savamment préparés par certains fonctionnaires de l'Administration, éclataient à la stupéfaction générale.

Il est clairement démontré que le Gouverneur de Province porte personnellement une part de responsabilité dans ces incidents : au lieu de répondre à notre appel et de remédier immédiatement à la situation, il a laissé ses agents continuer à fomenter et à préparer une barbare répression à l'égard des populations.

Conséquence : Une trentaine de Congolais littéralement massacrés par des balles — ces gens étaient tués uniquement par des commissaires de police et gendarmes européens. Aucun militaire noir n'a tiré sur les Congolais.

5e alinéa : Le Gouverneur dit :

« Disons en passant que la phrase relative à la participation « de nombreux chefs coutumiers est une exagération énorme. « 22 chefs de la Province orientale délégués par leurs pairs « étaient descendus à Stanleyville pour désigner ceux d'entre « eux qui feraient partie de la commission de contrôle des « élections.

« Que le M.N.C. les accapare, c'est ingénieux, mais d'une « probité contestable, et les Chefs ont réagi vigoureusement en « adressant à Bruxelles un message de protestation ».

Réfutation :

Plusieurs chefs coutumiers, membres du M.N.C., venus de différentes régions de la Province — d'autres venant des provinces du Kasaï et du Kivu — ont effectivement participé aux travaux du Congrès. Certains chefs arrivèrent malgré l'opposition, suivie des menaces de représailles, des Administrateurs de leurs régions.

Les 22 chefs dont parle le Gouverneur dans son discours et qu'il a fait venir à Stanleyville, n'ont absolument rien à voir

avec les chefs qui ont assisté à notre congrès. Les journalistes européens, qui assistaient à notre congrès, ont bien vu ces chefs, dont certains portaient leurs médailles et insignes officiels : la presse possède la liste de ces chefs.

Le Gouverneur déclare que ses « invités », les 22 chefs ont adressé un message de protestation à Bruxelles. Ce message a été suggéré et rédigé par le Cabinet du Gouverneur de Province, dans le seul but de brouiller les cartes et de faire croire au Ministre et à l'opinion publique métropolitaine que des chefs n'ont pas assisté au congrès M.N.C.

Personne n'ignore à Stanleyville que la plupart des chefs sont affiliés au M.N.C. ; l'Administration a vainement essayé de les détourner, mais les chefs, comme leurs sujets, considèrent le M.N.C. comme le mouvement qui représente le mieux leur opinion et qui défend le mieux leurs intérêts.

La preuve en est donnée par la victoire écrasante que le M.N.C. vient de remporter aux élections et ce, malgré les manœuvres d'obstruction de l'Administration.

En lisant le discours du Gouverneur de la Province orientale, on se demande si les Autorité de Stanleyville ont le souci de la vérité.

8e alinéa : Le Gouverneur déclare :

« Accéder au désir du congrès c'était ajourner les élections, « reporter la mise en place des institutions, donc retarder l'in- « dépendance ».

Réfutation :

L'interprétation du Gouverneur est erronée. En demandant l'ouverture des négociations avant les élections, le congrès voulait au contraire voir accélérer le processus de l'indépendance. En d'autres mots, le congrès se référait au message ministériel du 16 octobre 1959 et dans lequel le Ministre de Schryver précisait que « la Belgique n'entend pas imposer au Congo des formules toutes faites ». En langage clair, le message du Ministre devait être discuté, notamment quant aux réformes qu'il préconisait.

Puisque les réformes et le système électoral préconisés par le Ministre n'ont pas rencontré l'approbation de la population, le congrès a estimé nécessaire de demander l'ouverture immédiate des négociations avant le déroulement des élections :

c'était la seule voie possible pour sortir de l'impasse. Un dialogue franc et loyal, tenu entre le Ministre et les dirigeants des partis politiques, devait indubitablement dissiper les équivoques et réconcilier les parties. C'est dans cet esprit que notre télégramme au Ministre contenait, en autres, cette phrase : « L'INTERET SUPERIEUR DU CONGO ET DE LA BELGIQUE MILITE EN FAVEUR DE CES NEGOCIATIONS ».

En effet, nos deux pays — le Congo et la Belgique — ont intérêt à chercher ensemble des solutions constructives à nos problèmes communs. Cela implique que les dirigeants belges doivent se dépouiller de leur tendance à vouloir toujours imposer. C'est là que réside le mal. C'est là l'origine du mécontentement des Congolais et du malaise politique.

Nous n'avons, en aucune occasion, conçu la solution du problème congolais ou l'accession du Congo à l'indépendance, sans passer par la voie des négociations pacifiques et amicales avec la Belgique.

.

9e, 10e et 11e alinéas : Le Gouverneur déclare :

« Devant l'attitude du Ministre, M. Lumumba sortit de la « réserve qu'il s'était dans une certaine mesure imposée. Et le « mercredi 28 à sa séance quotidienne, il alimenta son auditoire « de propos tels que ceux-ci :

« Le Congrès National du M.N.C. a décidé que le divorce « avec la Belgique est prononcé à partir d'aujourd'hui. Nous « marcherons contre la Belgique. On vient de publier un décret « où l'on dit que ceux qui saboteront les élections on les mettra « en prison. Nous n'avons pas voulu utiliser la violence, mais « pour votre frère opprimé et qui souffre ne votez pas. Tous « ceux qui veulent l'indépendance immédiate ne se présente- « ront pas au bureau de vote, parce que ce sera votre suicide.

« Aujourd'hui, jusqu'à l'indépendance congolaise, un mot « d'ordre : pas de collaboration : désobéissance civile, lutte « pour le peuple ; pas d'élections, tout le monde doit boycotter « les élections. Vous tous qui êtes ici à la fin de l'année n'allez « pas voter. Si vous le faites c'est que vous êtes contre l'indé- « pendance.

« Et pour finir une menace envers les Congolais. « Si quel- « qu'un n'a pas sa carte du M.N.C. c'est qu'il ne veut pas « l'indépendance ». Phrase grosse de sous-entendus ».

Observation :

Ici, le Gouverneur ne cherche qu'un but : justifier devant l'opinion publique, les mesures de répression brutale que son Administration a cru devoir prendre à l'égard de la population noire ; le Gouverneur, principal responsable de cette farouche répression, veut aussi se disculper, en essayant de trouver un bouc-émissaire en ma personne.

Partisan acharné de la démocratie, je n'ai jamais refusé des élections mais contre quoi je m'insurgeais, c'est contre des élections anti-démocratiques qui prévoyaient 40 % des membres nommés — 40 % des sièges que l'Administration coloniale a voulu se réserver par des nominations arbitraires. Avec un tel système électoral le Congo ne pouvait pas avoir des assemblées démocratiques et vraiment représentatives : l'indépendance que la Belgique nous a promise n'avait donc plus aucun sens.

Ou bien la Belgique se prononce sincèrement en faveur de l'indépendance du Congo — et nous croyons qu'elle a été sincère dans sa proclamation du 13 janvier ; dans ces conditions, la Belgique devait être conséquente avec elle-même et ne pas nous imposer un système électoral quelconque ou une forme quelconque de gouvernement. C'est au peuple congolais qu'il appartenait — et qu'il appartient — de préparer, avec le concours technique de l'Administration, sa propre Constitution ; c'est au peuple congolais qu'il appartient également de former son propre gouvernement et ses propres assemblées par des élections entièrement libres.

D'un côté la Belgique nous promettait l'indépendance, donc la démocratisation du Congo, et de l'autre côté, le Ministre du Congo nous proposait un simulacre de démocratie, donc le maintien déguisé du statut colonial. Il y avait là une incompatibilité et nous voulions que les choses soient tirées au clair.

Je n'ai jamais dit que je vais marcher contre la Belgique ou que nous marcherons contre la Belgique, parce que je sais pertinemment bien que l'écrasante majorité de la population belge de la métropole est contre l'oppression des Noirs : je l'ai constaté à chacun de mes voyages en Belgique. Le peuple belge de la métropole n'approuve pas du tout le statut colonial auquel est assujetti aujourd'hui le Congo, un régime d'asservissement où tout un peuple de 14 millions d'habitants est commandé dictatorialement par une petite oligarchie économique. Je sais, pour en avoir fait personnellement l'expérience, que le peuple

belge de la métropole n'a pas des visées impérialistes, et que si ça ne dépendait que de lui, nous n'aurions pas, nous Congolais, tous ces malheurs que nous connaissons aujourd'hui.

Nos tortionnaires sont au Congo, avec quelques tireurs de ficelle en Belgique — ceux-là qui ne visent que leurs dividendes dans de grosses sociétés coloniales et capitalistes. C'est une minorité de quelques prébendiers qui est à la base de notre calvaire.

Je sais qu'après l'indépendance du Congo, nous ferons appel à de nombreux Belges de la Métropole de venir nous aider au Congo, comme beaucoup de jeunes congolais iront se spécialiser et se former en Belgique.

Partisans de l'amitié entre les peuples, nous prouverons demain — une fois notre gouvernement installé — que nous ne sommes pas des racistes ou des anti-Blancs. Les racistes, qu'ils soient Blancs ou Noirs, ne sont que des idiots : c'est la valeur humaine qui compte, le reste n'est que de la mystification.

Le Congo indépendant ne pourra pas, en ces temps modernes, vivre isolé : il doit entrer dans le concert des nations libres, dans le cadre d'une franche coopération économique et scientifique. Mais il est indispensable que le Congo puisse jouir, sans trop attendre, des prérogatives de sa souveraineté.

Notre intention est, après la proclamation de notre indépendance, de conclure un traité d'alliance avec la Belgique, mais sur un pied d'égalité et en toute liberté : nos deux nations indépendantes — le Congo et la Belgique — seront unies sous le signe de l'amitié et d'une collaboration fraternelle.

Telles sont nos intentions à l'égard de la Belgique. Mais les fonctionnaires coloniaux, qui ont perdu aujourd'hui la confiance des populations pour s'être toujours conduits au Congo comme dans un pays conquis, ces fonctionnaires coloniaux s'ingénient à tromper l'opinion métropolitaine : ils nous présentent comme étant des ennemis de la Belgique, alors qu'en réalité, nous ne le sommes pas. Nous ne sommes pas contre les Belges, mais uniquement, contre les agissements des fonctionnaires coloniaux. Ce sont eux — ces fonctionnaires coloniaux et dictateurs — qui gâchent l'amitié entre la Belgique et le Congo, ce sont eux qui signèrent les Africains, ce sont eux qui procèdent aux tueries, ce sont eux qui bafouent journellement la dignité de l'homme noir, ce sont eux qui démoralisent les Congolais, en

sont eux qui troublent les esprits de même que la paix sociale, ce sont eux qui enlèvent à l'œuvre belge en Afrique son caractère humanitaire, ce sont eux qui donnent l'impression aux Noirs que la Belgique est une nation colonialiste.

Cette vérité, on la camoufle : elle est camouflée par des rapports de l'Administration coloniale, elle est travestie par une chaîne de journaux édités au Congo et qui ont, pour consigne : défendre leurs bailleurs de fonds, cacher la vérité, induire l'opinion métropolitaine en erreur, chanter les louanges de l'administration coloniale pour ne pas la trahir, combattre méchamment les nationalistes noirs qui condamnent les injustices des Blancs et réclament la jouissance des libertés humaines pour leurs frères, les traiter d'agitateurs, extrémistes, anti-belges, communistes, agents de Moscou, recevant des mots d'ordre d'Accra, de Guinée, etc. etc. Un théâtre bien monté, une propagande bien orchestrée et menée de concert par la radio et la presse coloniales.

Les quelques Congolais, qui se laissent corrompre, qui disent toujours des mensonges aux Blancs pour acheter leur sympathie et s'assurer quelques petites faveurs, ceux qui touchent de l'argent pour aller faire de la propagande antinationale, qui signent aveuglément des textes rédigés à l'avance, l'Administration et la presse les présentent comme « les seuls amis des Belges », les « interlocuteurs valables », les gens intelligents, les « modérés ». Mais ces mêmes modérés, ces marionnettes, une fois qu'ils se trouvent parmi les Congolais, disent le contraire de ce qu'ils disent aux Blancs. Ce sont des hommes à double visage ! Et c'est avec ces hypocrites que l'Administration et les colonialistes préfèrent traiter.

A Stanleyville notamment, tous ces hypocrites que l'Administration a toujours présentés comme des représentants valables de la population, viennent tous d'être balayés aux dernières élections. Nommés depuis des années Membres du Conseil de Province et du Conseil de Gouvernement, parce qu'ils étaient bons pour défendre l'Administration, les élections — qui ont « écarté » ces anciens Conseillers du Gouvernement — démontrent que ces messieurs ne représentaient nullement la population et qu'ils n'ont jamais eu la confiance de celle-ci.

Mais toutes ces vérités, l'opinion belge de la métropole les ignore : elles triompheront tôt ou tard.

12e alinéa : Le Gouverneur poursuit :

« J'ai d'abord pensé que déçu par la réponse du Ministre « M. Lumumba avait perdu son sang-froid. Mais depuis j'ai « appris qu'il avait reçu à l'étranger des leçons de technique « révolutionnaire. J'ai personnellement la conviction que toutes « ces outrances étaient préméditées et que M. Lumumba a « délibérément voulu l'émeute pour creuser entre Noirs et « Blancs un fossé de sang ».

Réfutation :

C'est une accusation gratuite, mêlée de colonialisme.

Le Gouverneur ne saurait fournir la moindre preuve comme quoi j'ai reçu à l'étranger des leçons de technique révolutionnaire.

Il suffit, pendant la période coloniale actuelle, qu'un Noir du Congo fasse un voyage en Europe ou dans un autre pays africain, pour qu'il soit accusé a priori de tous les péchés possibles et inimaginables. S'il n'est pas accusé d'aller recevoir des leçons de technique révolutionnaire — comme le déclare le Gouverneur dans son discours — on dira qu'il est allé « vendre le Congo aux Russes, ou aux Américains ».

Depuis que j'ai pu — au prix de nombreuses entraves administratives — sortir du Congo pour assister à des réunions internationales ou pan-africaines consacrées aux problèmes de l'Afrique ou du Congo, je suis considéré par l'Administration coloniale et les fonctionnaires colonialeux, comme une brebis galeuse. Simplement par préjugé...

Mais quand les mêmes fonctionnaires, les mêmes Européens envoient certains Congolais à Rome, en Allemagne, en Amérique, en Belgique ou dans certains pays africains, ils ne les accusent pas ; ils ne les accusent pas parce que ces Congolais ont reçu leur « bénédiction ».

Quand des parlementaires ou des hommes politiques belges vont en Amérique, en Russie, en France, en Egypte, en Arabie, en Chine, en Pologne, est-ce pour y recevoir des mots d'ordre ou des leçons de technique révolutionnaire ?

Est-ce commettre un péché que de sortir du Congo, pour aller apprendre, s'instruire, se former et prendre des contacts avec d'autres groupements humains ? Accuse-t-on les Blancs du Congo qui effectuent souvent des voyages à l'étranger ?

On veut faire du Congo une réserve nationale d'où les Noirs ne peuvent sortir, de leur propre initiative, au risque de se voir traiter comme un vil espion au service de puissances étrangères. Le discours du Gouverneur, à cet égard, n'est autre chose qu'une forme déguisée de propagande pour décourager les Congolais désireux de sortir du Congo.

Le Gouverneur ne saurait pas non plus justifier sa « conviction », selon laquelle j'ai délibérément et par préméditation, voulu l'émeute pour creuser entre noirs et blancs un fossé de sang.

Est-ce moi qui ai donné ordre aux gendarmes européens de procéder à des massacres sur la personne des Noirs ? N'est-ce pas l'Administration qui, ne trouvant aucun moyen de m'arrêter et de noyauter mon parti, a profité de la tenue de notre Congrès pour déclencher une répression afin de pouvoir mettre la main sur moi ? Les Congolais n'ont rien fait, les membres de mon parti ne se sont livré à aucune voie de fait. Je n'ai jamais dit à la population de se rebeller contre les pouvoirs publics. Les Congolais sont tués, avec la plus grande cruauté, parce qu'ils se sont affiliés au M.N.C., parce qu'ils ont crié : INDÉPENDANCE.

Le Gouverneur avait cru que son règne était fini, parce qu'au lieu de l'acclamer, les Noirs de sa Province m'acclamaient : « Vive Lumumba ! Vive notre Ministre », il a été blessé dans son amour-propre, c'est pourquoi il a ordonné la répression ainsi que mon arrestation.

Telle est la vérité, connue de tout le monde. Telle est la vérité que le Gouverneur de Stanleyville essaie d'étouffer de toutes ses forces.

Si j'avais délibérément voulu l'émeute, pourquoi aurais-je adressé un télégramme de protestation au Gouverneur de Province (télégramme auquel il ne voulut donner aucune suite) lorsque ses gendarmes commençaient à brutaliser les Congolais ?

Si j'avais voulu l'émeute, pourquoi ai-je un jour abandonné le Congrès pour amener, chez le Procureur du Roi et demander à celui-ci d'ouvrir une enquête, une personne qui avait été grièvement blessée — au moyen d'une arme — par un commissaire de police européen ?

Si je voulais l'émeute comme l'affirme le Gouverneur, — sans d'ailleurs apporter la moindre preuve — je n'aurais pas

fait toutes ces démarches auprès du Gouverneur et du Procureur du Roi pour requérir leur intervention.

Rien, dans mes actes comme dans ma conduite, ne prouve que je suis un candidat émeutier.

Il est fort curieux, qu'un Gouverneur de Province, fonctionnaire public, puisse publiquement me porter de telles accusations, dénuées de tout fondement.

La seule explication que l'on puisse donner à cette légèreté, est que le Gouverneur, devant la difficulté de justifier ses actes et le bien-fondé des massacres de Stanleyville, a cru devoir user d'un subterfuge : trouver un bouc émissaire en ma personne pour consacrer ainsi le complot qui a été savamment monté.

Jamais, en aucune occasion, je n'ai prêché la violence au sein du M.N.C. Bien au contraire, j'ai toujours condamné la violence, la brutalité et l'injustice : je ne peux pas utiliser moi-même ce que je réprouve chez les autres, notamment la violence.

Je ne fais que déplorer amèrement les méthodes barbares que l'Administration a employées à l'égard d'une population pacifique, non armée, et qui ne lui demande qu'une chose : la jouissance de la LIBERTÉ.

Il n'y a rien qui a pu justifier l'emploi des armes contre la population ; celle-ci était calme.

13e alinéa : Le Gouverneur dit :

« ...Jeudi soir la réunion fut plus exaspérée encore. De « nombreux assistants ovationnaient, en agitant des lances et des « machettes, et il fut question d'une descente vers le centre de « la ville pour le lendemain ».

Réfutation :

Jeudi, fut le 29-10-59, jour d'ouverture du Congrès extraordinaire organisé par les 5 partis politiques suivants : Centre de Regroupement Africain, dont la direction se trouve à Bukavu, Parti du Peuple, dont la direction est à Léopoldville, Fédération Générale du Congo, dont la direction est à Elisabethville, Union Nationale Ruandaise, dont la direction est au Ruanda-Urundi et le Mouvement National Congolais.

Le Congrès du M.N.C. était clôturé le 28-10-59, dans le calme le plus absolu.

A la séance d'ouverture de ce congrès extraordinaire, 6

discours furent prononcés respectivement par MM. Weregemere et Kashamura, tous deux délégués du Centre de Regroupement Africain, Aliba, du Parti du Peuple, Michel Rwagasana, Secrétaire général de l'Union Nationale Rwandaise, Emmanuel Nguri, délégué de l'Union de la Jeunesse du Congo, et par moi-même.

Ces différents discours étaient des exposés faits sur l'orientation de notre programme politique.

Au cours de cette séance, il n'a jamais été question d'une « descente vers le centre de la ville pour le lendemain », c'est-à-dire pour la journée du 30 octobre. Il s'agit là d'une grosse imagination. Qu'allions-nous faire en ville ? Y chercher quoi ? pour quel but ?

Et pourtant, contrairement aux calomnies du Gouverneur, il n'y a eu aucune descente vers le centre de la ville le lendemain (le 30-10). Cette descente ne résidait que dans l'imagination du Gouverneur.

Le 30 octobre, les Congolais se trouvaient dans leur cité ; nous tenions une réunion dans une maison privée lorsque, tout d'un coup, nous avons entendu retentir des détonations de fusils : la répression était déclenchée, sans aucune raison ni explication. Quelques instants après, le quartier Mangobo où nous tenions le congrès était placé sous l'occupation militaire, des cadavres gisaient par ci par là. Il n'y a eu aucun soulèvement qui a pu justifier cette descente militaire : c'était le fruit d'un complot monté à l'avance.

Pour le Gouverneur, c'est commettre un crime que d'ovationner et de manifester de l'enthousiasme au cours d'une réunion ?

Ce que le Gouverneur appelle de l'exaspération, pour ce qui concerne notre réunion du jeudi 29 octobre, n'est qu'une manifestation de la joie, de l'exultation, les Congolais se réjouissaient en nous promettant leur total appui dans la poursuite de notre objectif : l'indépendance immédiate du Congo.

Le ralliement des masses populaires autour du M.N.C. n'a pas fait plaisir au Gouverneur et à son administration ; ils en étaient inquiets, parce que nous condamnons le régime colonial et ses conséquences.

Le Gouverneur n'a pas assisté à nos réunions ; aucun fonctionnaire ne se trouvait non plus à la séance du jeudi 29 octobre, comment le Gouverneur peut-il alors affirmer péremp-

toirement « qu'il a été question d'une descente vers le centre de la ville ».

C'est une invention.

Ne redoutant aucun démenti — parce qu'il m'avait réduit au silence en me jetant en prison — le Gouverneur a sciemment induit l'opinion publique en erreur.

13e alinéa (suite) : Le Gouverneur poursuit :

« La propagande du M.N.C. s'accompagne et personne ne « l'ignore à Stanleyville de la formation de groupes d'intimida- « tion qui obligent les Congolais à payer la carte du M.N.C. « On ne compte plus dans ce parti les adhérents obligés ».

Réfutation :

C'est une affirmation gratuite. Aucun Congolais ne s'est plaint à ce jour auprès des Autorités d'avoir été l'objet de manœuvres d'intimidation quelconques par les membres du M.N.C. Jamais une personne n'a été contrainte ou obligée à s'affilier au M.N.C.

Si nous luttons pour la LIBERTE, c'est pour que chaque citoyen congolais puisse jouir de sa liberté et de ses droits de citoyen. Cette liberté implique, pour chaque homme, le droit de penser, de choisir, d'agir, selon les directives de sa conscience et des règles établies.

La vérité est celle-ci : malgré les brimades de l'Administration et la campagne d'obstruction dirigée contre notre Mouvement, le M.N.C. a connu et continue à connaître un succès de plus en plus croissant. Pour nous combattre, pour endiguer la montée du M.N.C. l'Administration soutient visiblement certains partis politiques dont certains sont de sa propre inspiration ; mais tous ces partis échouent lamentablement : les Congolais s'en méfient.

C'est librement que les Congolais s'affilient au M.N.C., c'est librement qu'ils payent leurs cartes, hommes et femmes.

C'est librement que toute la population a voté pour le M.N.C. et que celui-ci a remporté une victoire écrasante aux élections du 20 décembre : 90 % des sièges enlevés par le M.N.C. dans toutes les communes congolaises de Stanleyville.

Les fonctionnaires ont surveillé la régularité des élections : le vote a été libre. Les insinuations du Gouverneur ne sont pas du tout fondées. Les faits sont là !

14e alinéa : le Gouverneur dit :

« L'agitation causée par Lumumba et ses 4 ou 5 mille « clients » habituels jetait les 100 mille habitants de Stanley- « ville dans une dangereuse inquiétude ».

Réfutation :

Je n'ai créé aucune agitation. Je n'ai pas 4 ou 5 mille « clients » à Stanleyville : mais toute la population est affiliée au M.N.C. : les preuves sont là. C'est tout le peuple congolais qui réclame son indépendance et non seulement les habitants de Stanleyville. L'atmosphère politique de Stanleyville, est celle qu'on enregistre dans tous les centres du Congo : c'est le fait d'une évolution inéluctable.

15e alinéa : le Gouverneur déclare :

« Cette nervosité gagna les détenus de la prison qui s'élève « au cœur même de la ville et vendredi à la fin de l'après-midi, « 500 détenus refusèrent de regagner paisiblement leurs locaux, « brisèrent les lits métalliques et s'armant des barres de fer « ainsi récupérées se rebellèrent ».

Observation :

La prison se trouve à quelques kilomètres du lieu où nous tenions le Congrès. Aucun congressiste n'a eu des contacts avec les prisonniers, personne d'entre nous n'a été à la prison. La révolte des détenus doit trouver sa cause ailleurs. Ce n'est pas la première fois que les détenus se révoltent dans la prison de Stanleyville : des cas analogues se sont déjà produits.

C'est le comble des calomnies, que de vouloir mettre sur mon compte, la rébellion des détenus.

16e alinéa : le Gouverneur poursuit :

« Les esprits étaient survoltés. Il aurait été criminel de « laisser Lumumba et son congrès poursuivre sa campagne « d'excitation. La police fut donc chargée d'occuper le local où « Patrice Lumumba haranguait quotidiennement les populations « et qui, notons-le était une salle communale ».

Réfutation :

Le Congrès M.N.C. et moi-même n'avons fait aucune cam-

pagne d'excitation. Le Gouverneur se contredit d'ailleurs, puisque dans le 4e alinéa de son discours il dit ceci : « Le Congrès commencé le vendredi 23 octobre se déroula d'une façon à peu près normale, jusqu'au mercredi soir... Et les pouvoirs publics, malgré une tension croissante, malgré certaines provocations et menaces de désordre laissèrent le congrès poursuivre ses travaux ».

Le Congrès M.N.C., ouvert le 23 octobre, s'est clôturé le mercredi 28-10-59 : il n'y eut aucun incident, et l'Administration ne nous a rien reproché.

On ne pouvait plus parler du Congrès M.N.C. parce qu'il fut clôturé le 28-10-59.

Le 29 octobre s'ouvrait un autre Congrès : le congrès extraordinaire organisé par 5 partis politiques nationalistes (C.E.R.E.A. — U.N.A.R. — Parti du Peuple — Fédération Générale du Congo — M.N.C.).

Le 30 octobre, soit deux jours après la clôture du Congrès M.N.C. et cependant que le Congrès Extraordinaire tenait ses assises, l'Administration déclenchait son opération : ce fut la répression dirigée sans aucun motif valable contre la population.

Il est donc absurde de dire — comme le dit le Gouverneur : « il aurait été criminel de laisser Lumumba et son Congrès poursuivre sa campagne d'excitation ».

Ce n'était pas le Congrès de Lumumba, ce n'est pas Lumumba qui tenait le congrès, mais bien : le Congrès des partis politiques, organisé par les 5 partis nationalistes déjà cités. Et ces cinq partis politiques en assumaient collectivement la responsabilité.

Mais le Gouverneur, subtilement, visant toujours son but : arrêter Lumumba, ne parle pas du « Congrès extraordinaire des partis », ne cite pas les autres partis politiques avec qui nous tenions ce congrès ; il ne parle que de « Lumumba » comme si Lumumba personnifiait les 5 partis. Il ne parle pas des six discours prononcés au cours de ce congrès et dans la même soirée du 29-10, il ne parle que du seul discours de Lumumba.

Suivant en cela l'exemple du Gouverneur, le Parquet fait de même. C'est une manière spéciale de rendre la justice dans les colonies.

L'opinion publique noire a vainement réclamé l'envoi d'une commission parlementaire d'enquête pour établir les responsa-

bilités, le Gouvernement belge ne donne aucune suite à cette demande. Et pour cause !

Le cartel « Abako-M.N.C.-P.S.A. » a, lors de son récent séjour en Belgique, demandé aux Ministres du Congo l'envoi d'une commission d'enquête. Des motions analogues ont été présentées au Roi par différents groupements, au cours de son voyage d'étude au Congo.

Sa Majesté va-t-elle aussi refuser que la lumière soit faite autour de cette affaire et du massacre d'une trentaine de Congolais ?

CONCLUSION

Je ne suis, ni directement, ni indirectement responsable des incidents de Stanleyville. Toute la population de Stanleyville plaidera cette innocence.

L'Administration ne voit pas d'un bon œil le succès que remporte le M.N.C. et qui va toujours grandissant, elle ne voit pas ce succès d'un bon œil parce que, selon l'Administration, le M.N.C. est un mouvement révolutionnaire, qui dévoile ses erreurs au grand jour.

L'Administration craint que le M.N.C. grâce à ce succès, ne soit au pouvoir ou n'ait une forte participation au pouvoir, dès la mise en place des institutions nationales et d'un gouvernement congolais. C'est pourquoi l'Administration prend toutes les mesures pour décapiter le M.N.C. avant l'issue finale, notamment, en jetant en prison ses chefs de file.

L'Administration doit-elle se servir de la justice comme d'un instrument de vengeance privé à l'égard des leaders qui n'approuvent pas entièrement sa politique ?

Est-il opportun, qu'au moment même où nous cherchons les bases solides d'une vraie démocratie, l'Administration livre, aux leaders nationalistes, son dernier assaut de la répression ? Est-ce là vouloir l'amitié entre nos deux peuples ? Est-ce en procédant aux massacres, en nous brandissant des revolvers, des mitraillettes, des canons, que l'amitié s'établira entre les Belges et les Congolais ?

Est-il humain qu'une Administration qui se dit chrétienne et civilisée, se comporte de la sorte à l'égard des populations qu'elle a pris la charge d'élever, de protéger et d'émanciper ?

Est-il équitable, qu'une administration, abusant de la force de ses armées, organise continuellement des expéditions punitives contre des populations non armées et pacifiques ? Des populations qui, durant 80 ans, ont accordé leur hospitalité aux Belges ?

Est-il raisonnable que, pour des questions d'amour-propre ou pour quelques intérêts égoïstes et privés, on foule l'intérêt général de la Nation aux pieds ?

Est-il acceptable que quelques individus, dans la poursuite de leurs intérêts personnels ou pour la sauvegarde de quelques petits privilèges mal compris, continuent à briser les liens de l'amitié entre le Congo et la Belgique ?

Est-il concevable que la Belgique, qui assume, à l'égard du Congo, une lourde responsabilité morale sur le plan international, laisse faire ses fonctionnaires coloniaux, comme ils le font aujourd'hui ?

N'est-il pas temps de crier haro sur ces ignobles actes de lèse-humanité ?

C'est dans l'amitié, sans haine, que je poursuis mon objectif, qui est : le triomphe de la liberté et de la justice au Congo.

Stanleyville, le 27 décembre 1959.
P. LUMUMBA
Président National du M.N.C.

Détenu à la prison de Stanleyville pour avoir revendiqué l'indépendance du Congo.

⁂

ANNÉE 1960

Une année décisive s'ouvre pour le Congo. L'agitation politique s'étend des villes aux campagnes. Le 3 janvier le Roi Baudouin rentre à Bruxelles, après sa tournée au Congo. A Stan il avait été accueilli par les masses criant « Libérez Lumumba ! »

Le 5 le gouvernement belge prépare la liste des participants à la prochaine Table Ronde dont les premiers délégués noirs

arrivent à Bruxelles dès le 9. Le 13 la liste est publiée. Il y aura 81 congolais invités, 43 effectifs et 38 suppléants, mais aussitôt les partis nationalistes protestent contre la répartition arbitraire des sièges. De sa prison Lumumba suit attentivement les événements.

LETTRE DE PATRICE LUMUMBA ADRESSÉE DE SA PRISON A JEAN VAN LIERDE

Stanleyville, le 13 janvier 1960

Mon Cher Jean,

C'est avec un réel plaisir que j'ai reçu ta charmante lettre pour laquelle je te remercie bien. Je m'excuse d'avoir mis beaucoup de jours avant de te répondre. J'étais fort occupé ces derniers jours en vue de mettre au point les détails de ma défense.

Maître Jean Auburtin, du Barreau de Paris, qui doit assumer ma défense, est arrivé à Stanleyville le 9 courant. Maître Rolin, empêché par ses devoirs parlementaires, s'est fait remplacer par Maître Marres, qui vient également d'arriver de Bruxelles. Ce dernier est un ancien avocat de Stan. Un autre avocat de Stan, Maître René Rom est joint à Maîtres Auburtin et Marrès et les trois avocats assureront conjointement ma défense.

C'est lundi 18 janvier que le procès s'ouvre. Je n'ai rien fait qui puisse justifier mon exil. Je n'ai commis aucun crime, aucun délit, que d'avoir revendiqué notre indépendance. Cette indépendance est notre droit sacré que la Belgique ne nous conteste pas. C'est par des moyens pacifiques de non-violence que nous avons toujours entendu réaliser cette indépendance. Mes avocats dégageront la vérité pour que la lumière soit portée devant le monde.

Malgré ces contrariétés, qui sont toujours possibles dans la vie des leaders nationalistes — surtout pour ceux qui ne chantent pas le catéchisme du colonialisme — je reste fidèle à ma vocation. Si j'ai tout sacrifié (ma situation, ma famille, mes loisirs), c'est pour servir notre Patrie.

J'ai reçu la facture pour les livres. J'ai donné ordre à mon comité de te faire un mandat. Ajoute également sur la liste l'ouvrage de Chomé dont tu m'as annoncé la parution, de même que la biographie sur Gandhi (1). Si tu as trouvé de nouveaux livres, tu peux encore m'envoyer une seconde facture.

Si l'expédition n'est pas faite, tu peux conserver les livres et je les ferai enlever par un de mes hommes qui viendront participer à la conférence de la Table Ronde (si personnellement je n'étais pas libéré).

J'ai envoyé Mobutu (2) chez toi au sujet des livres, mais la commission dont je l'avais chargé ne pouvait plus s'exécuter, car Me Auburtin à qui il devait remettre les livres, était déjà venu à Stan.

Veux-tu écrire à mon secrétaire, Joseph M'Buyi — B.P. 8201 Léopoldville 1 pour qu'il te fasse parvenir régulièrement un numéro du journal (abonnement gratuit), de même que les numéros parus antérieurement s'il y en a encore.

Les malheureuses palabres auxquelles tu avais assisté de loin, ont été suscitées par les gens que tu connais. La maxime « divide ut regnes » n'a jamais perdu son sens. En tout cas, ce ne fut que le feu de paille car tu l'as bien constaté après les résultats des élections. Ce succès n'est que le prélude pour une victoire finale et décisive.

Dans toute organisation, il y a et il y aura toujours des défections. Dans chaque parti politique, il y aura toujours des indécis, des renégats, des déviationnistes (3). Ce qui est arrivé au M.N.C. au début est une épuration, ou plutôt une sélection nécessaire, car deux idéologies ne peuvent pas coexister ensemble. Moi, je préconise l'Unité, les Kalonji, Ngalula et Iléo préconisent la *division*. Dès sa constitution en octobre 1958, le M.N.C. a opté pour *l'unitarisme*. Au Congrès tenu au mois d'avril 59 par les différents partis politiques réunis à Luluabourg, nous avons réaffirmé cette position et tous les partis présents l'ont adoptée. Toute la doctrine du M.N.C. est basée sur l'unité du Congo. Et si aujourd'hui, les dissidents ont

---

(1) Il s'agissait de l'ouvrage de Chomé : « *La Passion de Simon Kimbangu* ».

(2) C'est ce même Mobutu qui fit le coup d'État de septembre 1960 comme chef de l'armée.

(3) Il s'agit d'un débat qui fit suite à la scission au sein du M.N.C.

opté pour le fédéralisme de Kasa-Vubu, c'est *uniquement* par opportunisme. Ayant été rejetés par toutes les sections M.N.C. à cause de leur acte de trahison à l'égard du Parti, s'écroulant de plus en plus, ils sont allés se mettre sous les ailes de l'Abako pour flatter les sentiments tribaux.

Enfin, nous reparlerons de tous ces problèmes de vive voix quand nous aurons l'occasion de nous revoir.

Crois, mon Cher Jean, à mes sentiments de parfaite amitié.

P. Lumumba.

La Conférence de la Table Ronde doit s'ouvrir le 20 janvier. Les délégués du M.N.C. exigent la libération de leur président et sa présence à Bruxelles.

POSITION DU M. N. C. LUMUMBA FACE A LA CONFÉRENCE DE LA TABLE RONDE

La délégation du « Mouvement National Congolais », composée de :

MM. Victor Nendaka, Vice-Président National ;

Joseph M'Buyi, Secrétaire National ;

Jean Yamba, Président provincial du M.N.C. /Katanga ;

Joseph Kasongo, Président provincial du M.N.C. /Province Orientale ;

Jean Finant Vice-Président provincial du M.N.C. /Province Orientale (1) :

invités par le Gouvernement belge pour participer à la Conférence de la Table Ronde, communique ce qui suit à l'opinion publique belge.

Le Congrès National du M.N.C. réuni au mois d'octobre dernier à Stanleyville, avait demandé au Ministre du Congo l'ouverture des négociations en vue de trouver une solution équitable au problème congolais, étant donné que la politique préconisée par Monsieur De Schryver dans son message du 16 octobre 1959, n'a rencontré l'adhésion d'aucun parti du Congo.

Aux propositions constructives du Congrès National

---

(1) N.D.L.R. V. Nendaka se séparera de Lumumba en avril 1960 et deviendra chef de la Sûreté en septembre. G. Kasongo deviendra président de la Chambre des Représentants en juin 1961, élu par tous les alliés du M.N.C. J. Mbuy aurait été assassiné en octobre 1960 et G. Finant sera assassiné le 13-2-1961 à Bakwanga, capitale du Sud-Kasaï de M. Kalonji.

M.N.C., le Ministre du Congo avait répondu par une fin de non recevoir. Cette attitude négative déconcerta et le M.N.C. et tous ceux qui avaient placé leur confiance au Ministre du Congo.

Devant cette situation, le Congrès National M.N.C. s'est vu obligé d'adopter une opposition aux projets par lesquels le Ministre du Congo voulait *imposer* au Congo des institutions semi-démocratiques.

A la suite de cette opposition manifestée par le Congrès National du M.N.C. à l'égard des projets ministériels, l'Administration locale a procédé à l'arrestation de Monsieur Patrice Lumumba, Président National du M.N.C.

Le Congrès extraordinaire des partis nationalistes, réuni à Stanleyville le 29 octobre et qui groupait, outre le M.N.C., le « Parti du Peuple », le « Centre de Regroupement Africain », l'« Union Nationale Ruandaise », la « Fédération Générale du Congo » et « l'Union de la Jeunesse du Congo », le congrès extraordinaire des partis adopta la même opposition que celle du M.N.C.

Il en fut de même pour tous les autres partis politiques du Congo.

Devant cette opposition générale que manifesta le Pays à ses projets, le Ministre De Schryver se décide d'aller au Congo et cela, à la suite des incidents que son Administration avait provoqués à Stanleyville.

Dès son retour en Belgique, le Ministre du Congo déclara ceci devant le Parlement belge :

« Je voulais voir sur place si tous les détails du programme arrêté en octobre étaient toujours valables. Je voulais aussi engager des pourparlers (pourparlers qu'il a refusés d'engager avec le M.N.C. ...).

Evoquant la Conférence de la « Table Ronde », qui fut décidée suite à la demande pressante du Parti Socialiste Belge et suite également aux événements de Stanleyville, le Ministre du Congo dit entre autres ceci :

« Le Gouvernement voudrait y voir siéger des membres des deux Chambres et fait appel, pour ce faire, aux présidents de celles-ci. Il souhaite aussi y voir les représentants qualifiés des plus grandes tendances du Congo. Ceci permettra d'entendre la voix des Congolais à un moment décisif afin de préparer un programme qui sera soumis aux Chambres, *il faut écouter la*

période de transition, cela paraît indispensable et souhaité par tous (le Ministre désavoue donc son projet du 16-10-59 auquel s'est opposé le Congrès National M.N.C...) — La Conférence... aurait pour objectif de trouver des formules pratiques pour avancer les élections législatives. Dans cette éventualité, la mise en place des Institutions centrales pourrait être avancée de plusieurs mois... — *Selon le vœu de beaucoup,* le suffrage universel direct pourrait être appliqué aux élections législatives et provinciales jumelées (alors que le Ministre proposait en octobre 1959 des élections provinciales au second degré...). *Il y a intérêt, je le répète, à accélérer la procédure. Ce que nous voulons, c'est répondre aux desiderata de la population. On est frappé de la prise de conscience de celle-ci. Même la brousse est éveillée au régime électoral et représentatif. J'espère que les idées se clarifieront afin que la « Table Ronde » de janvier puisse être fructueuse et qu'avec la collaboration de tous, le Congo puisse jouir de son indépendance en 1960, ce que nous lui souhaitons, autant que lui-même, de tout cœur et en toute loyauté.*

Le M.N.C. salue avec plaisir la compréhension dont le Ministre du Congo vient de faire preuve. Ce revirement politique donne aujourd'hui raison au M.N.C.

Dès lors, le M.N.C. ne comprend pas pourquoi son Président National, Monsieur Patrice Lumumba, doit encore être maintenu en prison pendant que le Ministre lui-même vient de désavouer ses anciens projets au sujet desquels M. Lumumba fut jeté brutalement en prison.

Le Congrès des partis politiques unitaristes réuni à Bukavu du 6 au 9 janvier 1960 et groupant : le M.N.C., le C.E.R.E.A., l'ASSORECO, le Front de l'Unité Bangala, l'Union Congolaise et plusieurs Chefs coutumiers, avait adressé un télégramme à Sa Majesté le Roi Baudouin le priant de bien vouloir faire participer Monsieur Lumumba à la Conférence de la « Table Ronde ».

Toutes les populations du Congo insistent à ce sujet. Le cartel Abako a émis, plus d'une fois, un vœu analogue.

Le Congo ne comprend pas le refus des Autorités coloniales, et particulièrement du Ministre du Congo, à faire libérer Monsieur Lumumba.

Au nom de ses centaines de milliers de membres et de ses nombreuses sections fonctionnant dans toutes les Provinces du

Congo, la délégation M.N.C. invitée par le Gouvernement, ne participera pas à la Conférence de la « Table Ronde » tant que son Président National, M. Patrice Lumumba, n'est pas libéré.

La délégation M.N.C. fait appel à la sagesse des milieux politiques belges et à la solidarité de tous les délégués congolais pour qu'une solution, compatible avec l'intérêt supérieur du Congo et de la Belgique, soit trouvée sans retard.

Les membres M.N.C. déclarant ne pas souscrire aux travaux de la Conférence de la « Table Ronde » auxquels leur leader incontesté, M. Lumumba, n'aura pas participé.

Fait à Bruxelles, le 20 janvier 1960.

J. M'Buyi, J. Yamba, J. Kasongo, J.P. Finant, V. Nendaka.

LE PROCÈS LUMUMBA A STAN.

Au moment où s'ouvre la Table Ronde à Bruxelles, Patrice Lumumba passe devant le Tribunal de Stan. Celui-ci base nettement son jugement sur des bandes enregistrées clandestinement par la Sûreté.

Nous avons voulu, malgré leur longueur, publier intégralement les attendus de ce jugement, car ils illustrent d'une manière admirable l'indécente réalité de la justice coloniale. Le prévenu fut condamné à six mois de servitude pénale au moment même où tous les leaders nationalistes exigèrent sa libération à la Table Ronde de Bruxelles !

TEN/G. — ROLE PENAL N° 13 330
R.M.P. N° 42 130. —

LE TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE STANLEYVILLE Y SÉANT EN MATIÈRE RÉPRESSIVE ET AU PREMIER DEGRÉ A RENDU LE JUGEMENT SUIVANT

Audience Publique du VINGT-ET-UN JANVIER 1960

En cause :

LE MINISTERE PUBLIC

contre :

LUMUMBA — Patrice, Hemery, fils de Tolenga, en vie, et de Amatu, Julienne, en vie, marié à Opongu, Pauline, né à Onalua (territoire de Katakokombe, district du Sankuru), le 2 juillet 1925, Président du M.N.C., Directeur du Journal *Indépendance*, résidant à Léopoldville, Commune Kalamu,

Avenue Butumaro, n° A.-12, immatriculé à Stanleyville, le 16 septembre 1954 ; carte d'immatriculation n° 3 — vol. 1 — F° 2 de Stanleyville, en détention préventive.

Prévenu d'avoir :

« I. — à Stanleyville. Commune Mangobo, le 28 octobre « 1959, par des discours tenus dans des réunions ou lieux « publics, notamment en prononçant dans la salle des fêtes « de la commune, ouverte à quiconque, devant un public supé- « rieur à 1 000 personnes, un discours dont le texte est repris « intégralement au dossier (cotes 11 à 19 et21 à 33) :

« a) excité les populations contres les pouvoirs établis, en « disant entre autres et non limitativement :

« a) ... notre télégramme avant de nous parvenir a été « confisqué par l'Administration de Stanleyville ».

« b) ... tunsona télégramme amotoka ya ministre du Roi « des belges anasema anaonesha wazi kama babelge habataki « kutupa independance yetu ».

« ... *traduction* : Il y a un télégramme qui vient de nous « arriver du Ministre du Roi des Belges dont le texte démontre « clairement que les Belges ne veulent pas nous donner notre « indépendance ».

« c) ... chers frères, chers frères, est-ce que vous avez « peur ? Est-ce que vous avez peur de la mort ? »

« d) ... nous vous demandons une seule chose, c'est de vous « occuper de nos enfants, nous les laissons à votre charge et « nous marchons contre la Belgique et nous marcherons contre « cette politique, il faut que ce pays soit libéré sans retard ».

« e) ... la fausse promesse contenue dans la déclaration gou- « vernementale du 13 janvier n'est qu'un instrument de propa- « gande destiné à tromper l'opinion publique internationale ».

« f) ... ils ont installé deux bases militaires : une à Kamina, « l'autre à Kitona ; pourquoi toutes ces bases, c'est pour vous « intimider, c'est pour vous opprimer. Toutes ces bases militaires « quelle est leur utilité ici en Afrique ? Les Noirs sont des « hommes paisibles, les Noirs sont des hommes pacifiques. « Contre qui allons-nous nous battre ? Toutes ces bases, toutes « ces armes qui sont là, qui sont dirigées contre nous ? « Mais nous sommes décidés. On ne peut pas retenir l'élan « d'un peuple décidé. Nous attendons la mort aujourd'hui, « demain, on ne sait pas quand. Pour nous la mort ne

« compte pas. Tout ce qui compte c'est la liberté. Et quand « nous allons mourir demain avec vous, on va alors à Stanley- « ville, à Luluabourg, à Coq, partout, élever des monuments « pour les victimes du colonialisme. Marchez n'ayez pas « peur ! »

« g) .. Aujourd'hui par l'action néfaste, incompréhensible « d'un petit gouvernement dictateur, au pouvoir en Belgique, « conservateur, on s'oppose à tout, on détruit l'amitié, d'abord « entre le Congo et la Belgique et ensuite entre les Congolais « et les Belges installés dans ce Pays... ».

« h) ... Vous allez entendre que les colonialistes ont payé « quelqu'un pour nous lancer des flèches empoisonnées. Mais « tout cela c'est un honneur pour notre Pays ».

« i) ... A bas le conseil du Gouvernement Belge (slogan « répété par la foule).

« k) ... Kama tunaomba nyie, kama tumekufa kesho mulinde « watoto wetu muzuri (ndio). Tutakufia nyie na haturweni kuona « woga. Babelge ba balikuya na bale bitu mukubwa basoldat « bunduki mareno ya kuona syié kama tukasema tupate inde- « pendance yetu ».

« ... *traduction :* nous vous demandons si nous mourons « demain de garder nos enfants convenablement. Nous allons « mourir pour vous et nous ne craignons pas. Les Belges sont « venus avec leurs gros engins, avec des soldats armés de fusils « pour nous tuer si nous disons que nous voulons obtenir « notre indépendance ».

« l) ... Syie munyie tutafunyia indépendance yetu hatuan- « galie tena babelge. (cris et hourra de la foule très prolongés)... « kesho ... kesho no siku ingine wakufunga moya kati yetu, nyie « wote mumeme. Kama ku munyororo nyie bote muingie ku « munyororo ... bakamuua nyie bote mumfuate ku kaball ».

« *Traduction :* nous mêmes nous allons mettre sur pied notre « indépendance, sans plus nous occuper des Belges... Si on « emprisonne un des nôtres, vous tous levez-vous ! Si on le met « en prison, vous tous entrez en prison ! Si on le tue, vous tous « suivez-le à la tombe ».

« Infraction définie et sanctionnée à l'article 166 du Code Pénal, Livre II.

« b) Méchamment et publiquement attaqué la force obliga- « toire des lois ou provoqué directement à y désobéir en disant « entre autres et non limitativement :

« m) ... Le Congrès national du M.N.C. a décidé que le « divorce d'avec le Congo et la Belgique était prononcé à partir « d'aujourd'hui ».

« n) ... Toutes nos femmes, tous nos enfants, toute la force « du Pays, toutes nos énergies, nous les mobilisons au service « de la révolution congolaise ».

« o) ... Vous recevrez chaque jour des mots d'ordre et nous « le cachons pas. Le plan d'action politique que nous lançons « à partir d'aujourd'hui et nous allons le poursuivre et c'est « fini, le divorce est prononcé, il est consommé. La Belgique va « nous tuer par des balles ».

« p) ... Et en avant, à la marche ! Dès aujourd'hui et « l'avènement de l'indépendance congolaise, mots d'ordre : pas « de collaboration ! désobéissance civile ! lutte pour le peuple « congolais... Tous nous serons des frères de misère, des frères « de combat, des frères de victoire ! ».

« Infraction définie et sanctionnée à l'article 191 du Code « Pénal, Livre II.

« c) incité la population de s'abstenir de voter ou à émettre « en général un vote nul, en disant entre autres et non limita- « tivement :

« q) ... Boycottez les élections ! Il ne faut pas voter, parce « que vous votez contre le Pays, votez contre la nation, votez « contre vous-mêmes, votez contre l'indépendance nationale ».

« r) ... Ukakwenda kuvoter iko manno unakatala indepen- « dance Muto mumyle anakwenda kuvotar mulika kama kila « aku kubaida ku utumwa ».

« *traduction* : Si vous allez voter, c'est que vous refusez « l'indépendance !... Celui-là même qui se déplace pour voter « accepte de rester chaque jour dans l'esclavage ».

« Infraction définie et sanctionnée à l'article 192 du Décret « du 7 octobre 1959.

« II. — à Stanleyville, commune Mangobo, le 29 oc- « tobre 1959, par des discours tenus dans des réunions ou lieux « publics, notamment en prononçant dans la salle des fêtes de « cette commune ouverte à quelconque, devant un public supé- « rieur à 1 000 personnes, un discours dont le texte est re- « produit intégralement au dossier (cotes 34 à 52):

« a) excité les populations contre les pouvoirs établis, en « disant entre autres et non limitativement :

« a) (à propos de la caution imposée selon lui aux seuls

« Congolais) ... et alors dans ces conditions, nous allons tou-
« jours, nous allons être maintenus dans l'obscurantisme et dans
« l'obscurité la plus noire... Et dès l'instant où les Noirs de ce
« Pays parvenaient à sortir du Congo, à aller seulement en
« Uganda, ils seraient devenus ... des éléments suspects ».

« b) (à propos de l'arrestation d'un délinquant de droit
« commun) ... Ce matin, dans le but de réprimer la population,
« un groupe de commissaires de police, brandissant les armes
« aujourd'hui devant le marché, jetant la panique ... ».

« c) ... Ce soir, la nuit, des camions pleins de gendarmes ...
« tout cela provocation préméditée. Devant les positions que
« nous avons prises et qui sont vos positions, l'Administration
« veut à tout prix provoquer des incidents, provoquer les Noirs,
« les reléguer ou les massacrer peut-être, mais tout cela ne doit
« pas nous effrayer. Est-ce que vous avez peur ? ».

« d) ... Vous êtes considérés comme une volaille qu'on doit
« tuer comme ça, comme une poule. Qu'avons-nous fait ?
« qu'avons-nous fait ? Quel crime avons-nous commis ? Avons-
« nous provoqué l'Européen ? ... Dans notre Pays, pourquoi
« est-ce qu'on provoque ? Nous, nous n'avons pas d'armes ».

« e) ... Nous allons mourir pour le Pays. Et à cause de
« notre sang qui va couler demain, vous serez molestés ».

« f) ... Munaona leo si wazungu na soldats walikuya hapa
« sasa hivi walirudia.. bacomissaires. Maneno tulikuya watu
« wengi. Hawakikimbia ? Mulipiga babo ? Lakini ngufu tu yenu
« ya watu wengi habakukimbia hapa sasa hivi kucondoka yote ?
« Mungikuwa watu tanu pale wangifunga niye kamba. Muna-
« ona, munaona, uzuri ya ngufu ya siye wote kulikala fasi
« moyu ».

« *traduction* : n'avez-vous pas vu aujourd'hui les Blancs et
« les soldats qui sont venus ici à l'instant même : ils sont re-
« tournés les commissaires. C'est parce que nous étions nom-
« breux. Ne se sont-ils pas enfuis ? Les avez-vous frappés ?
« Mais notre force n'est-elle pas d'être nombreux ? Ne se sont-
« ils pas enfuis d'ici pour partir tous ? Si vous aviez été seule-
« ment au nombre de 5 là, ils vous auraient arrêtés. Vous voyez,
« vous voyez l'avantage en force que nous avons de rester tous
« ensemble dans un même endroit ».

« g) ... Sikia wale watu ni parti ingine. Hatwiko sawa na
« babo wanatusabote Independence yetu. Wale watu ingine Leta
« anabatuma Leopoldville YEKI munamujua ye iko. Banak-

« wenda kule ku Concordia ile nyumba Leta anayenga ku ba « evolués. Musikio wallaema kule walifanyia réunion wallaema « ahl hatutaki indépendance ».

« *traduction* : Ecoutez ! Ces gens sont d'un autre parti et « nous ne leur ressemblons pas... Ils sabotent notre Indépen- « dance. Ces gens là que l'Etat a envoyés à Léopoldville, « YEKI, vous le connaissez, ils sont là-bas au « Concordia », « cette maison que l'Etat a construite pour les évolués... En- « suite ils se sont réunis là-bas et ils ont dit dans leur réunion : « Ecoutez ! Ils ont dit là-bas, ils ont dit là-bas, dans la réunion « qu'ils ont faite : nous ne voulons pas l'indépendance ».

« b) .. Musikie ninaserna mullona nono moya wazungu « walihaka kutuua leo bwana moya ndogo yetu moya, ndoiku « yetu moya Commissiare de Police anamupiga bundiki hapa ; « mye munyiowe nilimubeba. Banatufuta una hivi manemo « ikuye batuue. Lakini hatuogope. Babo iko na bunduki siye « twike na mukono. Mukono yetu itatosha. Ninaserna nyie « wenyie munaona woga.

« *traduction* : Aujourd'hui un de nos frères, un de nos « frères a été la cible d'un coup de feu tiré par le Commissaire « de Police, ici. Moi-même j'ai porté la victime... Ils cherchent « maintenant un prétexte pour venir nous massacrer, mais « n'ayons pas peur. Eux, ils ont des fusils, nous nous avons nos « mains. Nos mains suffiront ! Je vous le demande à vous est- « ce que vous avez peur ? ».

« Infraction définie et sanctionnée à l'article 196 du Code « Pénal, Livre II.

« b) Méchamment et publiquement attaqué la force obliga- « toire des lois ou provoqué directement à y désobéir, en disant « entre autres et non limitativement :

« i) ... Les partis nationalistes vont étudier au cours de ce « Congrès, comment nous allons former nous-mêmes, sans « aucune intervention de l'Administration notre gouvernement « provisoire qui aura pour tâche d'abord de préparer le projet « de constitution qui sera soumis au référendum de la popu- « lation. Une fois que ce projet est adopté, on prépare les « élections vers la destination d'un Gouvernement représentatif, « élu par le peuple et pour le peuple ».

« j) ... Ce Congrès extraordinaire a pour but principal de « former, de constituer un front commun de libération natio- « nale ».

« k) ... Nous perdons visiblement notre énergie, au lieu de « poursuivre notre but qui est l'indépendance immédiate et la « libération du Pays ».

« l) ... Aujourd'hui, la colonisation belge a pris fin, a pris « fin, c'est fini ! Inakuisha ! Aujourd'hui c'est un autre pro- « gramme, c'est une autre voie. Nous avons toujours marché en « avant et en avant, c'est fini. Il y a un danger là ! Ne conti- « nuons pas, nous allons tourner le dos à la Belgique ».

« m) ... Munye kwenda ku kitabala aenda. Kitabala iko dini « tunapenda likale dini ya watu weusi ».

« *traduction* : Celui qui veut aller au kitawala y aille. Le « kitawala » est la religion que nous voulons voir devenir la « religion des noirs ».

« Infraction définie et sanctionnée à l'article 191 du Code « Pénal, Livre II ».

Vu la procédure à charge du prévenu ci-dessus :

Vu l'assignation donnée au prévenu en personne par exploit de l'huissier Honoré Lifungula de Stanleyville en date du dix-huit décembre 1959 d'avoir à comparaître à l'audience publique du dix-huit janvier 1960 de la présente juridiction ;

Vu l'appel de la cause à ladite audience à laquelle le prévenu comparaît en personne, assisté de ses conseils, Maître Aubertin J. du barreau de Paris, Maître Rom, Avocat à Stanleyville et Maître Marrès, Avocat à Stanleyville qui déclare comparaître loco Maître Rolin du barreau de Bruxelles, empêché ;

Vu l'agrégation de Maître Aubertin par le Tribunal de céans ;

Vu l'incident opposé in limine litis par la défense, en les personnes de Maître Aubertin et Maître Marrès, et la jonction de cet incident au fond :

Ouï le prévenu en son interrogatoire ;

Ouï les témoins en leurs dépositions ;

Vu l'instruction faite à cette audience et la remise contradictoire pour continuation à l'audience du mercredi vingt janvier 1960 ;

Vu la comparution des parties à cette audience comme ci-devant :

Ouï le prévenu en ses explications ;

Ouï le Ministère Public en ses conclusions et réquisitions,

qu'il dépose sur les bancs, et tendant à ce qu'il plaise au Tribunal :

1. — Déclarer réguliers les moyens de preuves employés.

2. — Condamner le prévenu pour chacun des deux discours prononcés, à deux ans de servitude pénale principale soit au cumul à quatre ans de servitude pénale principale.

— Condamner le prévenu aux frais de l'instance et donner mainlevée des diverses saisies opérées au cours des instructions.

— Appliquer l'article 14 b du Code Pénal.

Ouï le prévenu en ses dires et moyens de défense présentés tant par lui-même que par ses conseils ;

Sur quoi, le Tribunal après en avoir délibéré, prononce à l'audience publique de ce jour, le jugement suivant :

Attendu que la défense, in limine litis, a déposé des conclusions tendant à voir dire la citation entachée de nullité, le Tribunal se déclarer non saisi par pareil exploit et renvoyer le prévenu des poursuites sans frais en ordonnant sa mise en liberté immédiate ;

Qu'elle n'a pas émis d'objection à ce que cet incident soit joint au fond ;

Quant à la cause de nullité invoquée :

Attendu que la défense affirme que l'exploit de citation ne mentionne nulle part le moyen qui fut employé pour recueillir les paroles prêtées au prévenu ;

Qu'en conséquence, même si l'argument soulevé était fondé quod non la citation est valable et a valablement saisi le Tribunal ;

Qu'en conséquence, il y a lieu d'aborder le fond, mais qu'avant de ce faire, il est nécessaire d'examiner la validité du mode de preuve employé, non quant à la saisie du Tribunal, mais quant à l'acceptation, par le Tribunal de ce mode de preuve comme pouvant servir à conviction ;

Attendu que le mode de preuve incriminé est un magnétophone employé à l'insu du prévenu ;

1. — *Attendu* que la défense soulève comme premier moyen que les réunions au cours desquelles les discours furent enregistrés n'étaient pas publiques ; qu'elles étaient réservées aux seuls membres du Mouvement National Congolais et que le prévenu, en qualité de Président de ce parti, était au sens légal du terme le chef de la maison dans laquelle les réunions étaient

tenues ; qu'il eut fallu un mandat de perquisition pour y pénétrer contre le consentement du chef de la maison ;

Attendu qu'il n'est pas contesté que plus de mille personnes assistaient à ces réunions ; qu'il n'est pas contesté que plusieurs journalistes et journalistes photographes y assistaient également, même sur l'estrade où siégeait le comité ; qu'il n'est pas contesté que les portes sont restées ouvertes ; qu'il n'est pas contesté que beaucoup de personnes, tant mineures qu'adultes qui n'étaient ni membre de ce parti, ni membre d'un parti unitariste, y assistaient également ; que bien qu'il soit affirmé que la carte de membre du parti était exigée à l'entrée, il n'est pas contesté que ce contrôle ne s'est pas effectué ; que, d'ailleurs, l'eut-il été et n'y aurait-il eu comme présents que des membres ordinaires du parti, il n'en restait pas moins, comme des autres constatations précisées plus haut, que les réunions incriminées remplissaient les conditions voulues pour être publiques aux yeux de la loi ;

Que d'ailleurs, le prévenu lui-même voulait que son discours soit public, car il proclame (cote 12, traduction cote 22) « Je « suis debout ici sur la place de Stanleyville devant vous tous, « nos frères, nos amis, nos enfants, les blancs de l'Etat, les « journalistes européens. Toute la terre entière écoute... » ;

Attendu, d'ailleurs, qu'il n'est pas prétendu que le Mouvement National Congolais soit un cercle privé ; que des conditions spéciales n'étaient pas exigées des candidats pour qu'ils se fassent membres ; qu'il n'y avait ni présentation, ni ballotage ; que, soutenir dès lors que la réunion du 28 octobre 1959, qualifiée de réunion plénière de clôture du Congrès du Mouvement National Congolais et de la réunion plénière des partis nationalistes du 29 octobre 1959, se sont tenues en privé, constitue une affirmation dénuée de tout fondement et contredite par les faits ;

II. — *Attendu* que la défense soulève comme deuxième moyen que le Code d'instruction criminelle ou de procédure pénale énonce limitativement les moyens de preuve qu'il admet, soit témoignages, aveux et procès-verbaux outre pièces et documents régulièrement saisis, dans des cas définis les expertises et explorations corporelles ;

Attendu que, bien qu'elle ne le précise pas, il est à présumer que la défense se fonde sur les articles 21, 22, 25, 26, 28, 29, 30 et 31 du Code de Procédure Pénale : qu'elle a soin de ne pas

invoquer l'article 2 du Code de Procédure Pénale qui précise que les Officiers de Police Judiciaire reçoivent « les dénoncia-« tions, plaintes et rapports qui sont relatifs aux infractions « qu'ils ont mission de rechercher » ; qu'elle a également soin de ne pas invoquer l'article 2 de l'Arrêté Royal du 22 décembre 1934 coordonnant les Décrets sur l'Organisation Judiciaire qui prescrit « qu'en matière répressive, le Ministère Public re-« cherche les infractions aux lois, aux décrets, arrêtés, ordon-« nances et règlements qui sont commises sur le territoire de la « Colonie. Il reçoit des dénonciations, fait tous les actes d'ins-« truction et saisit le Tribunal » ; qu'elle omet également de parler de l'article 27 du Code de Procédure Pénale qui permet aux « Officiers du Ministère Public pendant tout le cours de « l'instruction de procéder à la saisie des objets... pouvant « servir à conviction ou à décharge » ;

Attendu qu'il en résulte que, même sur une dénonciation anonyme, le Ministère Public a le devoir d'ouvrir une instruction : qu'en outre, si la preuve de l'infraction peut résulter de l'audition d'une bande de magnétophone, il a le devoir de saisir cette bande ;

Attendu qu'il ne peut être sérieusement sollicité que le Tribunal rejette ce mode de preuve, car un enregistrement sur bande est une reproduction de la parole humaine concrétisée par un moyen mécanique sonore, de même qu'un écrit est une reproduction de la parole humaine concrétisée par un moyen mécanique manuel ; qu'il a exactement la même valeur comme moyen de preuve et est du reste plus fidèle dans la reproduction que ne l'est l'écrit même sténographié ;

Attendu qu'à l'appui de cette opinion, le Tribunal se fonde sur l'opinion de Comte, Procureur Général du Parquet de la Seine qui, dans son avis reproduit dans la *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique*, Année 1951, page 70 et suivantes, dit : « Dans une affaire pénale, toute preuve est « admissible, seule compte l'intime conviction du Juge. On ne « peut donc rejeter à priori ni la preuve testimoniale (orale), « ni la preuve littérale (écrite), ni la preuve obtenue par un « moyen moderne tel que le magnétophone, cinéma, photo, « etc... ».

Qu'il se fonde aussi sur l'opinion de Blondet, Conseiller à la Cour d'Appel de Chambéry (*Semaine Juridique*, Année 1958, I Doctrine 1419 Juris. Classeur Périodique) qui écrit : « Nous

« avouons ne pas comprendre le bruit qu'on fait autour du « magnétophone, car ce moyen de preuve ne nous paraît pas « soulever de difficultés spécifiques. Nous ne voyons pas, par « exemple, ce qui empêche la Police d'enregistrer, à l'insu des « orateurs, les discours proférés dans une réunion publique, « alors que, dans la même hypothèse, il est certain qu'un ins- « pecteur déguisé pourrait se glisser dans l'assistance, graver « dans sa mémoire des propos délictueux ou les prendre dis- « crètement en sténotypie » ;

Attendu, enfin, que, dans le cas d'espèce, il n'est pas contesté que des journalistes pouvaient prendre l'entièreté des discours, soit directement, soit en sténographie ; que des photographes pouvaient (et ont) perpétué les scènes pour la postérité ; que, dès lors, rien n'empêchait un tiers qui n'eut d'ailleurs aucune difficulté pour se faire admettre aux deux réunions avec ses appareils, de conserver pour la postérité l'audition de l'entièreté des deux discours qui furent notés par des tiers pendant que des tiers photographiaient les orateurs ; que la défense n'objectant pas que les journaux relatant les discours, et les photographies décrivant les scènes soient versés aux débats ; l'on ne voit pas pour quel motif elle fasse objection à ce que la bande sonore le soit également ;

III. — *Attendu* que la défense déclare enfin que l'enregistrement ne lui a pas été communiqué et que le Tribunal ne peut baser sa conviction que sur des pièces et documents qui ont été mis à la disposition des parties de sorte que celles-ci aient pu en apprécier et discuter à l'audience le sens et la portée :

Attendu qu'il est inexact de déclarer que l'enregistrement n'a pas été communiqué ; que le prévenu l'a auditionné en entier à plusieurs reprises ; qu'il a été à la disposition des conseils régulièrement déposé au Greffe ; que, s'ils n'ont pas demandé avant débats son audition, ils n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes ;

Attendu, par ailleurs, que le magistrat instructeur a fidèlement reproduit et consigné en procès-verbal toutes les parties audibles des discours, telles qu'elles découlent des bandes enregistrées ; que, dès lors, la défense n'ayant pas demandé au Tribunal l'audition des bandes, le Tribunal se basera sur les procès-verbaux de l'Officier du Ministère Public ; cotes 11 à 19 pour le discours du 28-10-1959, 21 à 23 pour les parties de

ce même discours prononcées en Kiswahili et leur traduction ; cotes 34 à 48 pour le discours du 29-10-1959 et 49 à 52 pour la traduction des parties de ce discours prononcées en Kiswahili.

***

Quant au fond :

Attendu quant au fond que le prévenu est poursuivi pour avoir, en prononçant le discours du 28 octobre 1959, prononcé des paroles constitutives d'infraction aux articles 186 et 191 du Code Pénal et 192 du Décret du 7 octobre 1959 et, en prononçant le discours du 29 octobre 1959, prononcé des paroles constitutives d'infraction aux articles 186 et 191 du Code Pénal :

Attendu que pour la facilité et la clarté des débats, le Tribunal a donné les lettres de a à r aux phrases reprochées au prévenu et libellées dans la prévention I et ses subdivisions ; qu'il a donné les lettres de a à m aux phrases reprochées au prévenu et libellées dans la prévention II et ses subdivisions ;

Attendu que les discours sont reproduits dans leur entièreté, sous réserve de certains mots soit inaudibles, soit incompréhensibles ; que le prévenu conteste certains mots, en reconnaît la plupart, mais prétend, dans ce cas, que ou le sens, ou l'esprit ont été soit dénaturés, soit incompris ;

*Qu'*il nie avoir prononcé les phrases citées en prévention au I/a, b, h, i, ; II/d (première partie) ; g (première partie) ; qu'il ne se souvint pas d'avoir prononcé les phrases citées en prévention au I/f (deuxième et troisième partie), g, o, p, r (deuxième partie), II/e, f ;

*Qu'*il est à noter qu'après avoir nié avoir prononcé les phrases citées à la prévention sous /a et b, le Tribunal lui fit remarquer qu'il paraissait ne pas avoir le courage de ses opinions lorsqu'il commença par nier avoir prononcé la phrase citée en prévention à I/c ; que le prévenu se reprit alors et reconnut avoir prononcé la plupart des autres phrases, ou ne s'en souvint plus ;

Attendu que le prévenu admet que, chargé par le Comité du Parti de prononcer, le 28 octobre 1959, un discours au public réuni en assemblée plénière, discours exposant les résolutions du Comité, il n'écrivit pas son discours, mais l'improvisa ; qu'il improvisa de même le discours qu'il prononça

le lendemain au Congrès des partis nationalistes appelés, depuis, partis unitaires ;

Attendu, dès lors qu'il n'est pas étonnant que le prévenu ne se souvienne pas d'avoir prononcé certains mots ou certaines phrases ; qu'il peut même ne pas s'être rendu compte d'en avoir prononcé ; qu'il a pu parfaitement être surpris, en s'entendant, lors de l'audition des discours enregistrés faite au cours de l'instruction préparatoire, car il est notoire que les improvisateurs, dans l'ardeur de leur éloquence, prononcent parfois des mots ou des phrases dont ils n'ont aucun souvenir après ;

Attendu que, pour donner tous apaisements à la défense, plusieurs témoins ont été entendus sous la foi du serment, plus spécialement sur les phrases contestées par le prévenu ;

Que les témoins, Finant, Tawiti, Aloba et Malaba ont confirmé avoir entendu la phrase reproduite au I/a de la citation et niée par le prévenu ;

Que les témoins, Finant, Tawiti, Weregemere, Aloba, et Malaba ont de même confirmé avoir entendu la phrase reproduite au II/b de la citation et niée par le prévenu ;

Que le témoin Aloba a confirmé avoir entendu la phrase reproduite au II/d de la citation et niée par le prévenu ; qu'il a de même confirmé celle reprise au II/g de la citation et niée par le prévenu ;

Attendu que plusieurs témoins, devant le Tribunal, n'avaient plus aucun souvenir ou des souvenirs fort imprécis ; que, toutefois, les témoins Weregemere, Nenkada, Gbenye, Kasongo et Nzuzi ont confirmé et se sont référés aux déclarations qu'ils ont faites au cours de l'instruction préparatoire ;

Que, de plus, le témoin Finant confirme avoir entendu les phrases reprise au I/c, i et j, le témoin Tawiti confirme avoir entendu les phrases reprises au I/j, II/b, c, f et h (sauf la fin), le témoin Gbenye confirme avoir entendu la phrase reprise au I/m, le témoin Aloba confirme avoir entendu les phrases reprises au I/g, m, q, r, II/b (outre celles déjà citées), le témoin Malaba confirme avoir entendu les phrases reprises au I/c, e, f, l, j de la citation, le témoin Songolo confirme avoir entendu les phrases reprises au I/m et q de la citation, mais en précisant qu'en les prononçant, le prévenu n'était que le porte-parole du comité ;

*Qu'*il résulte, par conséquence, de l'instruction et des débats,

que les phrases reprises dans la citation ont bien été prononcées par le prévenu ;

*Qu'*il importe dès lors de rechercher si et dans quelles mesures, elles sont constitutives d'infraction à la loi pénale ;

Attendu que les phrases incriminées ne doivent pas être sorties entièrement de leur contexte qu'il y a lieu de les entendre ou de les lire en même temps que tout le ou les discours ; qu'en procédant ainsi le Tribunal constate que le discours du 28 octobre est une diatribe contre l'Administration belge et la politique du gouvernement belge et une incitation à ne pas participer au vote pour les élections proches, qu'il excitait le public, spécialement par la méthode du dialogue direct avec la foule et la reprise en chœur par la foule de certains slogans ; que cette excitation ne pouvait être dirigée que contre d'Administration belge et la politique du gouvernement belge ; que le prévenu a d'ailleurs également dit : (cote 13) « Chers frères, aucune collaboration n'est plus possible avec la Belgique. Nous allons proclamer notre indépendance aujourd'hui... » ; que le discours du 29 octobre était plus nuancé et moins direct, tout en n'étant pas d'une pondération exemplaire ;

Attendu que le prévenu déclare avoir fréquemment fait des discours de même portée et de même teneur, qu'il estime ne pas avoir dépassé les bornes permises en matière politique ;

Attendu que l'article 1 du Décret du 17 août 1959 précise : « La liberté de répandre sa pensée est garantie dans les limites fixées par Décret » ; qu'un autre Décret de même date fixe les limites quant aux écrits ; que, quant aux paroles, c'est l'Ordonnance Législative du 2 septembre 1959, constituant les actuels articles 186 et 191 du Code Pénal, qui est toujours en vigueur et toujours d'application ; qu'il en résulte que les discours incriminés ne sont licites que s'ils ne constituent pas des excitations contre les pouvoirs établis (art. 186) ou des attaques méchantes contre la force obligatoire des lois ou des provocations directes à désobéir (art. 191) ;

Attendu que le prévenu ne conteste pas que son discours du 28 octobre contenait des attaques contre l'Administration belge et contre le Gouvernement belge nommé par le Roi et ayant obtenu le vote de confiance des Chambres ; qu'il ne peut être contesté que l'Administration belge représente actuellement le pouvoir établi étant l'organe de l'Exécutif ; qu'il ne peut être contesté que le Gouvernement belge est également le pouvoir

établi puisqu'il est approuvé par le Parlement, émanation de la Nation ; que, dès lors, en ponctuant dans son discours les slogans, repris par la foule et cités aux préventions I/i et j : « A bas le Conseil du Gouvernement belge » et « A bas la politique de l'Administration belge » (qu'elle soit colonialiste ou non), le prévenu excitait la foule contre les pouvoirs établis et commettait une infraction à l'article 186 du Code Pénal ; qu'en proclamant que le divorce était prononcé avec la Belgique ou le gouvernement belge ; en déclarant qu'il mobilisait toutes les forces au service de la révolution congolaise et en prêchant la désobéissance civile et pas de collaboration, il provoquait directement à désobéir aux lois et attaquait méchamment la force obligatoire des lois (art. 191 du Code Pénal) ;

Attendu, en outre, qu'il n'est pas contesté que le prévenu a incité la population à ne pas participer au vote ou à émettre un vote négatif (art. 192 du Décret du 7 octobre 1959) ;

Attendu que le Tribunal estime ne pas devoir préciser plus outre quels sont les autres mots ou phrases qui seraient individuellement, constitutives d'infraction ; que la précision de quelques phrases les plus caractéristiques suffisent et démontrent les intentions du prévenu ; que vouloir prendre chaque phrase hors de son contexte ou même dans son contexte, rechercher quel pouvoir est attaqué, quelle loi l'on incite à désobéir, est un procédé dangereux et risque d'amener la confusion ; que la prévention I/a, b, c est suffisamment établie par la motivation reprise plus haut :

Attendu que le discours prononcé le 29 octobre fait l'objet de la prévention II/a, b ; et tombe sous le coup des articles 186 et 191 du Code Pénal seulement que procédant comme il a été fait pour le discours du 28 octobre l'on constate, comme déjà dit plus haut, qu'il est plus modéré et nuancé ; que toutefois, il ne peut être contesté que le prévenu a excité la population contre la police et la gendarmerie en général, non seulement sans s'assurer de la légitimité et de la nécessité de leur intervention dans l'arrestation d'un criminel de droit commun, mais encore en dénaturant cette intervention ; que les commissaires de police et les gendarmes sont des organes des pouvoirs établis, chargés de faire respecter les lois et qu'en excitant la population contre eux le prévenu commettait une infraction à l'article 186 du Code Pénal ;

*Qu'*en outre, en déclarant que les partis nationalistes alliaient

former eux-mêmes leur gouvernement provisoire ; en déclarant « Aujourd'hui la colonisation belge a pris fin, c'est fini, Inuk- « wisha. Aujourd'hui, c'est un autre programme, c'est une « autre voie. Nous avons toujours marché en avant, c'est fini, il « y a un danger là ! Ne continuons pas, nous allons tourner le « dos à la Belgique » le prévenu provoquait directement la désobéissance à la force obligatoire des lois, puisqu'en ordre principal cela voulait dire qu'il ne reconnaissait plus la loi sur le Gouvernement du Congo Belge et qu'il ne fallait plus la reconnaître (art. 191 du Code Pénal) ;

Attendu qu'il y a lieu d'apprécier différemment les peines à prononcer pour les deux séries d'infractions ; qu'il n'est pas contestable qu'une seule peine doit être prononcée pour chaque discours ;

Qu'en ce qui concerne le discours du 28 octobre, il importe de tenir compte non seulement de la violence de certains passages ; qu'il faut tenir compte de l'effet que les paroles violentes peuvent avoir sur une population qui, notoirement, surtout dans la masse, manque de maturité politique et se laisse emporter facilement par des paroles ou phrases lancées à l'emporte-pièce ; qu'il faut aussi tenir compte de ce que ce discours était bilingue ; que quantité d'auditeurs ne comprenaient pas ou mal le français ; que d'autres ne connaissaient que le Kiswahili local, communément appelé le Kingwana ; que, d'autres probablement ne comprenaient que le lingala ; qu'enfin, l'auditoire, venu pour entendre un orateur de grande renommée, était prêt à l'enthousiasme et à l'excitation même s'il ne comprenait rien de ce qui était dit et même si l'orateur n'avait fait luxuer avec ardeur et fougue que de banals lieux communs ; qu'il y a lieu également de tenir compte de ce paradoxe contenu dans le décret électoral qui, dans un article déclare que le vote est libre et qu'il n'est pas obligatoire, mais qui dans un autre article sanctionne de peines celui qui incite à ne pas voter quelqu'un qui n'est pas obligé de voter ;

Attendu que le Ministre Public réclame une peine particulièrement sévère pour ces infractions ; que les seuls motifs invoqués sont les antécédents judiciaires du prévenu et le fait qu'il a contraint le pouvoir d'user de la force pour rétablir le calme ;

Attendu, quant aux antécédents judiciaires, que si ceux-ci doivent intervenir, ils ne le peuvent que quant aux circonstances

atténuantes ou quant à la condamnation conditionnelle ; que le prévenu bien que condamné de droit commun, n'est pas un récidiviste spécifique ; que la nature des infractions lui reprochées est totalement différente de celles qui ont entraîné sa condamnation précédente ;

Attendu que le fait qu'il a dû être fait usage de la force pour rétablir le calme doit être apprécié également en tenant compte de ce qui n'a pas été fait pour maintenir le calme avant que les discours n'aient été prononcés et pendant toute la durée du Congrès ; que la déposition du témoin Nendaka (cote 114) est significative à ce sujet lorsqu'il déclara comment il a vu agir en Belgique, les forces de l'Ordre, lors des événements provoqués par la guerre scolaire ;

Attendu qu'il semble que c'est la première fois qu'il faille en infligeant des sanctions pénales, déterminer où s'arrête la liberté de parole et quand cette parole devient subversive qu'en effet les textes invoqués et à appliquer sont l'Ordonnance-Loi du 2 septembre 1959 formant les articles 186 nouveau et 191 nouveau du Code Pénal ; le Décret du 7 octobre 1959 formant le Code électoral et le Décret du 17 août 1959 garantissant la liberté de répandre sa pensée ; qu'il y a lieu, dès lors, de se montrer modéré et d'espérer que la leçon portera ses fruits ;

Que la peine à prononcer pour les infractions contenues dans le premier discours doit être plus sévère que celle à prononcer pour le second ; que le second, en effet, ne contient dans son ensemble que très peu de phrases qui tombent sous le coup de la loi ;

Attendu qu'il y a lieu de préciser, à l'intention du prévenu, que si les discours prononcés en faveur de l'indépendance sont parfaitement légitimes, puisque prônés par la déclaration Royale, les discours tendant à faire concrétiser cette indépendance par des moyens qui ne sont pas ceux déterminés par les pouvoirs établis et qui ne résultent pas du fait du législateur, tombent sous le coup de la loi ;

Attendu que le dossier produit devant le Tribunal comporte de nombreux devoirs qui sont relatifs à des faits commis le 30 octobre et jours suivants, faits qui ne sont pas reprochés au prévenu ; qu'il ne serait pas équitable de mettre ces frais à sa charge ; qu'il n'est pas possible de les déterminer avec exactitude étant donné que certains procès-verbaux enchevêtrent les

faits ; que le Tribunal apprécie souverainement la répartition comme il sera déterminé ci-dessous ;

Attendu que les objets saisis n'ont servi qu'à conviction ; qu'il n'y a pas lieu de les confisquer ;

Par ces motifs :

Vu les articles 2, 5, 7 à 9, 16 et 17, 20, 186 et 191 du Code Pénal.

Le Code de Procédure Pénale.

Les Décrets coordonnés sur l'Organisation Judiciaire et la compétence.

L'article 192 du Décret du 7 octobre 1959.

LE TRIBUNAL, STATUANT CONTRADICTOIREMENT

Oui le Ministère Public en ses réquisitions ;

Joignant l'incident au fond ;

Déclare la citation à prévenu valable ;

Se déclare valablement saisi ;

Dit les infractions telles que libellées établies :

En conséquence,

Condamne le prévenu du chef de la prévention I/a, b, c, par application des dispositions de l'article 20 du Code Pénal et sur bases indifféremment de l'article 186 ou de l'article 191 du Code Pénal puisque des peines comminées par la loi sont identiques, à une peine de quatre mois de servitude pénale principale ;

Condamne le prévenu du chef de la prévention II/a et b par application des dispositions de l'article 20 du Code Pénal, sur bases, indifféremment des articles 186 ou 191 du Code Pénal, à une peine de deux mois de servitude pénale principale ;

Prononce le cumul des peines, soit six mois de servitude pénale principale ;

Dit n'y avoir lieu à application de l'article 14/b du Code Pénal ;

Ordonne mainlevée de la saisie pratiquée sur tous les [illegible] inscrits aux R.O.S. du Greffe sous les numéros 8157, [illegible] 8179 et 8244 (1 à 26) ;

Met un tiers des frais exposés jusqu'à la citation à [illegible] paraître et taxés à *vingt-neuf mille sept cent vingt-cinq*

soit *neuf mille neuf cent huit francs 30 centimes*, à charge de la colonie ;

Condamne le prévenu au solde des frais, taxés en totalité à *cinquante deux mille trois cent quatre vingts francs*, soit *quarante deux mille quatre cent septante-et-un francs 70 centimes* ou *sept jours* de contrainte par corps en cas de non paiement dans le délai légal ;

Prononce l'arrestation immédiate ;

Ainsi jugé et prononcé en audience publique du vingt-et-un janvier 1960, à Stanleyville, où siégeaient Messieurs :

— Baron Guy le Maire de Warzee d'Hermalle Juge-Président,

— Orbsen Joseph et Delvaux Charles Ministère Public,

— Rotsaert Jean Greffier-adjoint.

Le Greffier-adjoint, Le Juge-Président,

J. Rotsaert. Baron G. le Maire de Warzee d'Hermalle.

Pour copie certifiée conforme
Le Greffier, M. Picard.

LE TRANSFERT DE LUMUMBA A JADOTVILLE

Le 22 janvier éclate un nouveau scandale. L'administration coloniale décide secrètement le transfert de Lumumba à la prison de Jadotville au Katanga. Un de ses co-détenus prévient immédiatement l'avocat Ram (1).

Stanleyville, le 22 janvier 1960

Maître.

C'est avec une profonde amertume et une inquiétude nerveuse que je sollicite d'urgence auprès de vous, des renseignements sur le sort du président Lumumba Patrice.

---

(1) N.D.L.R. Cette lettre émane du compagnon de Lumumba, secrétaire-général des Jeunesses M.N.C., arrêté au lendemain des événements d'octobre 1959. Il Nous sera exécuté à Bakwanga en février 1961.

Il est mort aujourd'hui vers 12 heures, poings et jambes liés, torse et pieds nus, transporté comme un animal, brutalisé et jeté dans un fourgon de la police pour une destination inconnue.

Ce mystère m'accable totalement et mon anxiété est tragique. Que deviens-je dans cette lointaine localité ? Où l'amène-t-on ? Qu'a-t-il encore fait ?

Il est évident que je n'entends pas demeurer sans précisions sur le sort de mon camarade et ce malgré la prison.

Voulez-vous avoir la bonté de me fixer d'urgence sur ce point, Maître, car ma présence à Stanleyville n'aurait pas de sens, sans mon premier témoin.

Je vous prie, Maître, mes salutations.

N'zouzzi E.C.
(s) N'zouzzi
Prison Centrale Stan.

EN DÉBET

TÉLÉGRAMME DES AVOCATS AU PROCUREUR

PATRICE LUMUMBA CONSULTANT SES CONSEILS POUR ÉTUDE JUGEMENT RENDU 21 JANVIER ET ÉVENTUELLE DÉCISION APPEL SES CONSEILS OBTINRENT RENDEZ-VOUS OFFICIEL POUR CE VENDREDI CINQ HEURES VISITE AYANT ÉTÉ REFUSÉE HIER JEUDI A QUATRE HEURES STOP NONOBSTANT PRÉVENU FUT TRANSFÉRÉ MALGRÉ LUI CE VENDREDI MIDI A PRISON JADOTVILLE SANS OBTENIR CONSULTATION ANTÉRIEURE SES AVOCATS STOP CONSIDÉRONS CE FAIT ÊTRE GRAVE ATTEINTE AUX DROITS DÉFENSE ET OEUVRE PACIFICATION ESPRITS A LAQUELLE AVONS COLLABORÉ STOP RAPPELONS MOTIVATION JUGEMENT TAUX MINIMA PEINE SIX MOIS STOP AUCUN ÉLÉMENT NE JUSTIFIE DÉPLACEMENT PRÉVENU STOP SOLLICITONS URGENCE VOTRE INTERVENTION POUR RETOUR IMMÉDIAT STANLEYVILLE STOP AVOCATS ROM ET MARRÈS

Exp. Maîtres Rom et Marrès, avocats à Stanleyville,
le 22 janvier 1960.

TELEGRAMME DE LUMUMBA A SES AVOCATS

Maîtres Rom et Marzès
Stanleyville

MAITRES ROM ET MARZÈS STANLEYVILLE
BS 5862/533 Jadotville 119 24 1100
REÇU TÉLÉGRAMME VOUS REMERCIE DÉMARCHES EFFECTUÉES STOP AI DEMANDÉ ET INSISTÉ RECEVOIR VOTRE VISITE AVANT DÉPART MAIS AUTORITÉS STAN S'Y OPPOSÈRENT PAROUCHEMENT STOP FUS TRANSFÉRÉ JADOTVILLE DANS CONDITIONS ABOMINABLES C'EST PIEDS NUS SANS CHEMISE MENOTTES AUX POINGS QU'ON ME JETA DANS AVION ON ME MALTRAITA JUSQUE INTÉRIEUR AVION EN ME TORDANT LE COU STOP SOUFFRE SUITE TORTURES SUBIES STOP TOUS MES OBJETS RESTÉS PRISON STAN ET NE POSSÈDE AUCUNE CHEMISE RECHANGE STOP PRIÈRE RETIRER MES AFFAIRES PRISON ET LES CONFIER MON FRÈRE STOP SUIS INCARCÉRÉ JADOTVILLE DANS PRISON DANGEREUX RÉSERVÉE EXCLUSIVEMENT PRISONNIERS DROIT COMMUN ET CE EN DÉPIT MON STATUT JURIDIQUE ET NATURE MA CONDAMNATION STOP GARDE MON SANG-FROID

LUMUMBA.

Le 19 janvier, afin de déjouer les manœuvres de l'administration, les leaders congolais à la Table Ronde constituent un Front Commun et toutes les délégations exigent la libération de Lumumba, par la voix notamment de J. Kasavubu, J. Bolikango et A. Kashamura.

Malgré l'avis défavorable donné par le Gouvernement Général à Léopoldville, Lumumba est libéré le 24 janvier de Jadotville. Il quitte l'aérodrome d'Elisabethville acclamé par des milliers de Congolais et il arrive à Bruxelles le 25. Il y est accueilli par le Comité du M.N.C., mais également par Jean Van Lierde qui est chargé par le cartel Abako-P.S.A. M.N.C./K de venir le saluer avec Albert Kalonji (devenu l'ennemi de Lumumba) afin de concrétiser leur réconciliation provisoire... à la Table Ronde.

DÉCLARATION FAITE PAR M. PATRICE LUMUMBA PRÉSIDENT NATIONAL DU M. N. C. A LA SÉANCE DE LA TABLE RONDE DU MERCREDI 27 JANVIER 1960 (1)

Je tiens d'abord à remercier le peuple belge qui refusa une politique de répression au Congo et, joignant ses efforts à ceux du peuple congolais en lutte pour son Indépendance, a permis ma libération, ce qui me permet aujourd'hui de participer à la Conférence de la « Table Ronde » où se joue l'avenir du Congo.

Je tiens ensuite à signaler que ma libération ne peut avoir de sens que si tous les autres prisonniers politiques congolais

---

(1) Ce texte inédit que P. Lumumba remit à Jean Van Lierde à son arrivée à Bruxelles, ne fut finalement pas prononcé à la Table Ronde Politique.

sont aussi libérés. Il y a aujourd'hui encore des milliers de prisonniers et de nombreux procès sont en cours, cela le peuple belge l'ignore.

Si certains leaders politiques ont été libérés parce que l'opinion était alertée, il faut aussi que les innombrables militants tant du M.N.C. que des autres partis politiques et qui sont actuellement encore persécutés sans qu'on le sache, voient une amnistie immédiate mettre un terme à la répression dont ils sont l'objet. Il faut prendre d'urgence les mesures propres à mettre un terme au climat d'oppression et d'inquiétude actuel.

Le M.N.C. prend note avec une immense satisfaction de la reconnaissance du principe de l'indépendance immédiate. Il réclame, avec tous les autres partis politiques la proclamation de l'indépendance à la date du 1er juin 1960.

Cette indépendance, nous voulons qu'elle soit une indépendance réelle et non une indépendance de façade.

Nous voulons aussi, dans l'intérêt suprême de notre pays, que le Congo indépendant soit uni. Cette unité est non seulement nécessaire mais indispensable à l'harmonieux développement économique, social et politique du Congo. Cette unité doit s'accompagner d'une large décentralisation qui tiendra compte de la diversité que présente la grande nation congolaise.

Le Congo est aujourd'hui pratiquement sous le régime militaire. Nous ne comprenons pas qu'au moment même où le gouvernement belge s'incline devant la nécessité de reconnaître l'indépendance immédiate du Congo, son Administration renforce sa politique de répression à l'égard de la population congolaise. Cette situation paradoxale doit prendre fin. Elle ne peut qu'être génératrice de nouveaux incidents, préjudiciables à des bonnes relations entre la Belgique et le Congo.

Il faut que la mise en place des institutions nouvelles se fasse dans une atmosphère de sérénité et de paix sociale. Nous estimons que l'organisation future du Congo doit être l'œuvre d'une Assemblée élue au suffrage universel appelant aux élections les hommes et les femmes âgés de 18 ans.

Il est indispensable de prendre à la réunion de la « Table Ronde » les mesures nécessaires pour assurer effectivement la liberté et la régularité de ces élections qui ne pourront plus, en aucune manière, se faire sous le contrôle et la pression de l'Administration.

A l'Aéroport d'Elisabethville où je me suis embarqué pour

Bruxelles le jour même de ma libération, des milliers de personnes sont venues me crier leur joie de savoir que dans quelques jours le Congo sera libre.

Hier encore emprisonné et battu, je prends place aujourd'hui parmi mes frères à la « Table Ronde ». Je participe à ces travaux sans rancune et sans amertume.

Nous allons tous ensemble, dans l'union des cœurs et des sentiments travailler à la construction d'un puissant et fier état congolais au cœur de l'Afrique noire.

P. LUMUMBA
Président National du M.N.C.

Le soir de la séance où fut fixée la date de l'indépendance, une réunion fut organisée par M. Lumumba et plusieurs autres délégations congolaises (chefs coutumiers, Assoreco, Conakat...) pour célébrer l'événement. M. Lumumba y fit la déclaration suivante :

Nous nous sommes réunis ce soir, dit-il, pour nous réjouir de l'indépendance du Congo, dont la date vient d'être fixée solennellement au 30 juin 1960. C'est une date historique pour notre cher et beau pays. Depuis 80 ans, la Belgique a aidé le Congo. Depuis 80 ans, la population du Congo a été en contact permanent avec les Belges. La Belgique a réalisé en Afrique une œuvre magnifique et nous sommes sincèrement fiers d'en être les bénéficiaires. Mais comme dans toute entreprise humaine, tout doit évoluer. Depuis ces dernières années, le peuple congolais était inquiet, réclamait sa libération du régime colonialiste. Cette période a été suivie d'hésitations, de mécontentements, de malentendus. Un fossé s'élargissait de plus en plus entre les Belges et les Congolais, entre la Belgique et le Congo. Ce qui vient de se passer, ces dernières années, nous devons le considérer comme une page d'histoire. Et je ne puis laisser passer ce jour sans d'abord remercier le Roi qui par son courage, sa volonté, a voulu réaliser et poursuivre l'œuvre de Léopold II et s'est rendu sur place au Congo pour se rendre compte personnellement de la situation et voir que le peuple

congolais lui était attaché, mais voulait jouir sans tarder des prérogatives de sa souveraineté.

L'indépendance ne signifie pas la rupture avec la Belgique, ni l'expulsion des Belges au Congo. Elle signifie que le peuple congolais est devenu majeur et qu'il veut diriger lui-même son pays avec le concours toujours renouvelé des Belges. Demain, le peuple congolais va assumer ses responsabilités. Il prendra, dans cette tâche, l'avis de la Belgique. Il peut rester confiant dans sa destinée.

Pourquoi la Belgique ne pourrait-elle pas réaliser ce que d'autres nations ont réalisé ? Je citerai le cas du Ghana devenu totalement indépendant sans perdre ses liens avec la Grande-Bretagne. Nous disons ici publiquement que nous allons assurer aux entreprises européennes, belges et autres, la sécurité des biens et des personnes.

Nous avons le respect des biens et des personnes. Nous ne sommes pas des pirates. On ne peut pas concevoir que demain nos populations vont saccager ce qui a été réalisé ou s'approprier ce que les Belges possèdent là-bas. Ce que nous demandons, c'est que les Belges du Congo puissent s'adapter à la nouvelle situation et se mettent non seulement au service du peuple congolais mais au service de l'humanité.

Les Belges seront les premiers fiers de nous et pourront dire que nous avons réalisé quelque chose de magnifique. Nous voudrions dire, et nous insistons particulièrement, que les fonctionnaires coloniaux abandonnent leur mentalité vis-à-vis des Africains. Ceux qui ne veulent pas s'adapter à l'évolution du pays doivent quitter le Congo. Ceux qui veulent rester au pays auront notre amitié la plus sincère.

Mesdames et Messieurs, nous vous exposons nos sentiments. Nous voulons une intégration sincère et franche. Nous allons prouver demain que l'amitié entre les peuples n'est pas un mot en l'air et que bien que nous n'ayons pas été suffisamment préparés, c'est sans aucune haine, avec modestie, que nous allons diriger notre pays en faisant appel à des techniciens et des conseillers belges.

Nous aurons des coopératives de paysannat et, demain, les Belges qui veulent venir au Congo trouveront chez nous un accueil fraternel et pourront, avec les paysans congolais, construire la nation congolaise. Il faut pour cela un climat de

confiance, de paix sociale. Nous nous efforcerons d'instaurer au Congo le calme, la dignité, l'ordre.

Les méthodes doivent changer et contribuer à l'amélioration des conditions des travailleurs congolais. Je rends hommage au Ministre du Congo, au Premier Ministre, à tous les ministres et les parlementaires qui se sont prononcés sur la date de notre indépendance.

Tout notre peuple de 14 millions d'habitants partage avec nous notre joie.

P. Lumumba prend aussitôt une part prépondérante aux travaux de la Table Ronde, il y dénoncera ouvertement les manœuvres de coulisses des conseillers européens de la Conakat de Moïse Tshombe, qui tentent de briser l'unité congolaise. A titre documentaire nous publions ici une lettre du Cabinet du Ministre du Congo afin d'éclairer le point de vue officiel concernant le procès Lumumba et ses suites.

MINISTÈRE DU CONGO BELGE
ET DU RUANDA-URUNDI
Cabinet du Ministre
AVS/MB

Bruxelles, le 29-1-1960

Messieurs,

Aff. Lumumba Patrice.

Monsieur le Ministre me charge de l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 22 janvier 1960 et de la copie de lettre adressée à Monsieur le Gouverneur.

Eu égard à la libération provisoire de M. Lumumba et au fait qu'en sa qualité de délégué de son parti il assiste à Bruxelles aux travaux de la Table Ronde, Monsieur le Ministre considère qu'il ne faut pas revenir sur certains faits d'un passé récent. Tel est d'ailleurs le vœu exprimé par le M.N.C.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Chef de Cabinet,
M. Willaert.

Messieurs J. Marrès et A. Denis,
Avocats
Stanleyville

Profitant de son séjour en Belgique Lumumba s'imposa une tournée de conférences afin de convaincre l'opinion belge des réalités nouvelles de la collaboration entre les deux peuples. Doué d'une résistance physique peu commune il était capable de travailler pendant des semaines à la cadence de 16 ou 18 heures par jour. Sa rapidité de jugement et de décision, sa force de frappe politique étonnaient constamment ses adversaires. Nous reprenons ici un exposé et un débat significatifs avec Lumumba, c'est la transcription littérale de la bande enregistrée.

CONFÉRENCE DE M. PATRICE LUMUMBA FAITE LE 6 FÉVRIER 1960, A LA TRIBUNE DES « AMIS DE PRÉSENCE AFRICAINE » A BRUXELLES

(suivie d'un débat avec l'auditoire sous la direction de Jean Van LIERDE)

DE LA PRISON A LA TABLE RONDE

L'année passée, je suis venu en Belgique pour organiser une tournée de conférences. Le but de mon voyage était d'exposer au peuple belge les vraies aspirations du peuple congolais. Je vous ai exposé dans cette même salle quelles étaient ces aspirations. Je vous ai dit que le peuple congolais ne voulait plus supporter le régime colonial qui constituait un défi à la dignité humaine.

En rentrant au Congo, après cette tournée de conférences, j'avais abandonné mes fonctions pour me mettre entièrement au service du peuple congolais. J'ai rencontré beaucoup de difficultés, j'ai rencontré beaucoup d'ennuis, abandonnant ma femme et mes quatre enfants, couru dans tous les coins du pays pour préparer la population, pour édifier politiquement et civiquement la population.

Vous savez très bien que la Belgique s'est prononcée en faveur de l'indépendance du Congo, par sa déclaration du 13

janvier. Mais c'était une indépendance élastique, aucune date n'a été précisée. Nous avons présenté plusieurs motions au Ministre du Congo ; nous avons réclamé à maintes reprises qu'on nous précise quand le Congo accédera à l'indépendance.

A la suite de cela, vers la fin de l'année, nous avons tenu un Congrès à Stanleyville. Ce Congrès a réuni les représentants des différentes provinces du Congo. Il y avait plus de quarante chefs coutumiers qui avaient assisté à ce Congrès. Nous avons décidé de participer aux élections du mois de décembre 1959, mais à condition que le Ministre ouvre des négociations avec nous, parce que, dans son message du 16 septembre 1959, le Ministre avait précisé qu'il y aurait d'abord des élections communales et territoriales au mois de décembre 1959, ensuite, au mois de mars 1960, les conseillers communaux et territoriaux pourraient se concerter pour désigner les conseillers provinciaux et vers le mois de septembre 1960, il y aurait un Gouvernement central présidé par le Gouverneur général et ce n'est qu'après quatre ans qu'on pourrait envisager l'indépendance du Congo. Notre Congrès n'a pas du tout marqué accord à ce projet du Gouvernement. Nous avons alors demandé au Ministre d'ouvrir immédiatement des négociations avec nous. Le Ministre nous a répondu par une fin de non recevoir. A la suite de cette réponse négative, le Congrès a décidé de ne pas souscrire au projet du Gouvernement, parce que nous ne concevions pas qu'un Gouvernement congolais pouvait encore être présidé par un Gouverneur général. Nous avions compris par là que ce n'était pas une vraie indépendance qu'on nous promettait. Et nous avons dit qu'il fallait mourir plutôt que voter ce projet qui camouflait le maintien du régime colonial au Congo. Nous avons revendiqué l'indépendance immédiate du Congo. Toute la population était debout, toute la population exigeait l'indépendance immédiate et nous avons dit qu'à travers le pays, les hommes, les femmes et les enfants, nous allions tous nous mobiliser au service de la révolution congolaise, au service de la révolution pacifique, parce que notre doctrine, comme je l'ai exposé dans cette salle, comme je l'ai toujours exposé dans toutes nos réunions publiques, notre doctrine fondamentale est basée sur la non-violence. A ce sujet, voyant que la population était d'accord avec nous, (des milliers et des milliers de personnes — personne ne voulant plus suivre l'administration —) on a voulu à tout prix m'arrêter.

L'Administration locale a monté de toutes pièces un tel complot. On nous a envoyé un émissaire de la Sûreté, qui est venu avec un magnétophone ; on a enregistré mes discours. Après avoir enregistré tous mes discours, on a apporté le magnétophone au Parquet et, immédiatement après, on a lancé à ma charge un mandat d'amener. On m'a dit : « Vous allez venir au bureau du Procureur du Roi ». Alors que nous tenions encore, en dehors du Congrès M.N.C. qui s'est clôturé le 29 septembre, le 28 plutôt, nous avons ouvert le 29 un autre congrès qui groupait 6 partis politiques. Il y avait une délégation du Ruanda-Urundi, et ces partis politiques venaient de tous les coins du Congo et tous ces partis ont eu la même position et l'on a dit : « Lumumba est un élément dangereux parce que partout, il voit la population le suivre. Si nous le laissons en liberté, nos projets vont échouer, parce que la population va le suivre. Il faut l'arrêter ». Comme il n'y avait aucune possibilité de m'arrêter, c'est alors, comme je vous l'ai expliqué, qu'ils ont monté de toutes pièces la répression sur la population de Stanleyville. A un moment donné, nous tenions une réunion à huis clos dans une maison privée. Nous avons entendu des détonations de fusils, c'était le début de la répression. Immédiatement après, on voyait des cadavres qui gisaient un peu partout, c'était la panique générale, l'inquiétude, on se demandait : pourquoi, qu'a-t-on fait ? Alors, pendant des jours, j'ai été dans une maison. J'ai dit : « On va voir ce qui va se passer ». On me cherchait partout. Et après des jours, quand il y eut un peu de calme, je sortis. Et au moment où la répression a commencé, je suis sorti, j'ai demandé de cesser le feu. J'ai dit : « Messieurs, il n'y a aucune raison de vous comporter de la sorte ». On tirait dans ma direction. Bien qu'immatriculé et juridiquement assimilé aux Européens, on m'a *arrêté* brutalement, on m'a jeté dans un petit cachot noir, on m'a fait coucher sur des planches et ce n'est que lorsque j'ai protesté et demandé une couverture, que l'on m'en a donné une. Une semaine après, on m'a transféré au camp militaire où j'ai passé un mois dans un W.C. douche où il n'y avait aucune ouverture. Il n'y avait même pas moyen d'avoir de l'aération. J'ai écrit au Procureur du Roi que j'étais logé dans des conditions horribles. Rien du tout. Il a fallu l'intervention de mes enfants auprès du Gouverneur général, du Procureur général pour que, finalement, après des mois, on me fasse sortir de ce camp militaire pour m'emmener à la prison

le 12 décembre dans des conditions un peu meilleures que celles que j'ai connues. On a tout fait pour briser mon moral mais je savais que, dans tous les pays du monde, la liberté est l'idéal pour lequel, de tous temps, des hommes ont su combattre et mourir et j'ai fait le choix : celui de servir ma patrie. J'ai accepté tous les ennuis avec courage. Finalement, je passe devant le tribunal mais, avant cela, le Gouverneur, deux jours après mon arrestation diffusait des discours en disant : « Lumumba a cherché à créer un fossé de sang entre Blancs et Noirs et Lumumba a reçu des leçons de technique révolutionnaire à l'étranger », que c'était moi qui avais excité les populations. Toutes les calomnies étaient possibles, j'ai été bafoué, vilipendé, et traîné dans la boue tout simplement parce que j'ai revendiqué la liberté pour notre pays. Je n'ai jamais été contre le Blanc, je n'ai jamais été contre les hommes, mais contre quoi je me suis toujours insurgé, c'est contre l'injustice. C'est contre ce régime qui était dépassé. Je passe devant le tribunal. On a fait des enquêtes, on a fait venir plusieurs témoins et tous, unanimement, ils ont déclaré que ce n'est pas Lumumba qui est à la base des événements de Stanleyville. « Il ne nous a jamais incité à faire quoi que ce soit » et que j'ai toujours prêché le calme. Alors, lorsque j'ai comparu devant les juges, on ne voulait pas du tout qu'on fasse la moindre allusion aux tragiques événements du 30 octobre : on ne voulait pas du tout qu'on parle des événements sanglants du 30 octobre : simplement parce que Lumumba a prononcé des discours incendiaires, parce que, dans ses discours, il avait dit : « A bas la politique coloniale belge ». Parce que dans ses discours, il a dit : « Nous allons tous mobiliser nos femmes et nos enfants au service de la révolution congolaise » ; parce que, dans ses discours, il a traité le Gouvernement belge de gouvernement conservateur et dictateur ; parce que, dans ses discours, Lumumba a attaqué le prestige de l'administration du Congo, parce que Lumumba a incité la population à ne pas voter. Toutes ces accusations étaient réduites à zéro et si j'ai été condamné à six mois de prison, c'est uniquement pour que, publiquement, on ne dise pas que c'est l'administration qui est coupable ; c'était un prétexte, je n'étais pas du tout coupable. C'est l'administration locale qui a préparé la répression, c'est le Gouverneur de Stanleyville qui est responsable de ce qui est arrivé à Stanleyville. Une trentaine de Congolais ont été

littéralement massacrés, sans aucune raison plausible. Il n'y avait aucune agitation à la Cité africaine, il n'y avait aucun soulèvement, absolument rien, tout était calme. Mais, au Congo, depuis des années, pour avoir la sympathie de l'administration ou de certains milieux coloniaux, il faut toujours faire des courbettes, il faut toujours dire amen ; il faut toujours dire oui là où il faut dire non. Mais quand on veut défendre son pays, quand on veut défendre la liberté, immédiatement, on vous affiche une étiquette révolutionnaire : excitateur, voyou, toutes les étiquettes possibles.

Après ces événements, le Ministre s'est rendu au Congo, il a vu les réalités. Ensuite, le Roi s'est rendu au Congo, directement à destination de Stanleyville. Il a constaté lui-même que la population ne voulait plus supporter le régime colonial. Le jour même de l'arrivée du Roi, il y avait des milliers et des milliers de personnes qui sont allées à la prison et qui ont dit : « Nous voulons que Lumumba sorte aujourd'hui de la prison ». Partout, à travers le pays, le Roi s'est rendu compte et, finalement, après des malentendus, après l'incompréhension, on s'est rendu à l'évidence : il faut que le peuple congolais soit libre. C'est alors qu'on a convoqué la Conférence de la Table Ronde.

Je suis passé au Tribunal le 18 janvier 1960. Le 21, j'étais condamné. Le Procureur du Roi a demandé quatre ans de prison ; le Gouvernement me condamne à six mois. Le jour même, alors qu'on avait pris une décision pour interdire tout rassemblement de plus de cinq personnes, lorsque j'avais été condamné, il y avait plusieurs milliers de personnes qui sont allées à la prison, ils l'ont entourée en disant : « Si Lumumba ne sort pas de la prison, alors cela va aller très mal ».

Le 22, un jour après ma condamnation, j'étais dans ma chambre, pieds nus, en singlet, sans chemise, je lisais, je vois le directeur de la prison qui arrive en disant : « Nous vous apportons une mauvaise nouvelle ». Je pensais que c'était peut-être un membre de ma famille qui était décédé. Il était accompagné d'un groupe de Commissaires. Il me dit : « Vous devez aller à Jadotville immédiatement ». Je lui dis : « Comment cela est-il possible ? » Il dit : « Oui, vous devez partir ». Je dis : « Mais comment je vais partir comme cela... Il aurait fallu me prévenir ne fût-ce qu'un jour à l'avance pour que je puisse emballer mes affaires et voir mes avocats ». « Non, il n'est pas question ». Je dis : « Est-ce que vous voulez faire

venir mes avocats ? ». « Il n'est pas question de voir vos avocats ». Immédiatement, on est venu, j'étais maltraité comme vous voyez (1). On m'a enlevé. Je n'ai même pas marché. De la prison jusqu'à la camionnette, on m'a jeté comme un morceau de bois. On m'a emmené à la plaine d'aviation. On me fait sortir de là directement, on m'a jeté dans l'avion. On m'a tordu le cou. J'ai été malmené, toutes mes affaires sont restées dans la prison. Je suis arrivé à Elisabethville sortant de l'avion comme un bandit, où certains Européens s'amusaient à me photographier (2) et, de là, je suis allé directement à Jadotville où on m'a jeté à la prison des dangereux, qui est réservée uniquement aux condamnés de droit commun ou aux gens qui sont condamnés à mort, à perpétuité... On m'a enfermé là-bas.

Lorsque la population a appris que j'étais malmené, immédiatement après, il y a eu plusieurs centaines de personnes qui ont entouré la prison de Jadotville. Les autorités locales étaient compréhensives. J'ai pu recevoir au moins 100 visiteurs le même jour, le deuxième jour, j'ai reçu encore beaucoup de personnes qui venaient de Bukama, d'Elisabethville, d'un peu partout, et le troisième jour, on m'apportait la nouvelle que je devais partir pour Bruxelles.

Alors, je n'avais rien, je n'avais pas d'habit, je n'avais pas de souliers, je n'avais absolument rien. L'Administration a dû me procurer un costume et tout ce qui était nécessaire pour m'habiller. Les Africains se sont cotisés et m'ont acheté le reste des habits. Je quitte Jadotville en compagnie du Commissaire de District avec des jeeps militaires. Arrivé à la plaine d'aviation, il y avait au moins 10 000 congolais qui criaient, qui étaient très contents, qui, partout, devant le commissaire provincial, disaient : « A bas le colonialisme, à bas les colons, vive l'indépendance immédiate », et c'était une autre atmosphère. Les journalistes sont venus m'interroger pour savoir quelles étaient mes impressions. Et je leur avais dit : « Mais, Messieurs, vous pouvez dire à la population du Congo et principalement aux Européens, que je ne garde aucune rancune, que cela c'est la page de l'histoire, et que je m'en vais à Bruxelles pour

---

(1) L'ensemble portait des pansements aux poignets.

(2) Le nuit qui précède son assassinat, c'est sur ce même aérodrome qu'il sera battu et torturé par les gendarmes katangais de M. Munongo le 17 janvier 1961. Des mercenaires étaient présents.

défendre les intérêts du pays, les intérêts du Congo, et qu'il n'entre pas dans mes intentions d'exploiter ma misère personnelle, d'exploiter toutes les injustices dont j'ai été victime pour gâcher les relations futures entre le Congo et la Belgique ».

Je suis arrivé à Bruxelles, j'ai pris part aux travaux de la Conférence de la Table Ronde et ma position au cours de la Conférence reste inchangée. Cette position c'est l'indépendance totale et réelle du Congo.

A partir du 1er juillet 1960, le Congo accèdera au rang de peuple libre. C'est le 1er juillet, que l'indépendance du Congo fut reconnue par les puissances internationales en 1885 et le 1er juillet de chaque année, l'indépendance du Congo est fêtée dans notre pays. Le 1er juillet, nous allons disposer de nous-mêmes (1).

Quel sera maintenant le processus de l'indépendance du Congo ? J'ai présenté une proposition à la Commission qui est chargée de l'étude des structures de l'Etat congolais. Actuellement, chez nous, au Congo, la population n'a plus confiance en l'administration coloniale actuelle. Il faut que, pendant la période transitoire, à partir de maintenant jusqu'au 30 juin, qu'une commission exécutive puisse assumer certaines charges pour pouvoir donner des apaisements aux populations. Le Ministre a marqué son accord à cette proposition et à l'issue de cette conférence, il y aura une commission permanente composée de douze membres, dont 9 resteront ici à Bruxelles et 3 seront détachés auprès du Gouverneur général. Cette Commission avec le Ministre, ensemble, va étudier les textes institutionnels qui vont régir l'Etat congolais. Suite à la proposition de M. le Sénateur Rolin, cette commission va en même temps étudier, élaborer les projets de la Constitution congolaise, afin qu'une fois la Constituante installée après le 30 juin, cette Constituante puisse avoir une base de travail. Il y aura en plus au Congo une Commission dans chaque province composée de trois membres. Maintenant, l'indépendance politique est acquise. Nous ne pouvons plus suspecter la sincérité et les bonnes intentions du Gouvernement belge. Qu'allons-nous faire dans cette

---

(1) N.D.L.R. Pour les problèmes constitutionnels évoqués après, il convient de lire l'ouvrage du professeur Péria : « Les Institutions politiques du Congo indépendant au 30-6-60. » (Editions de l'Institut Politique Congolais, Léopoldville.)

perspective de l'indépendance du Congo ? Nous savons très bien que l'indépendance politique ne sera pas profitable à notre peuple si elle n'est pas accompagnée immédiatement d'un développement économique harmonieux, stable et prospère. Il faut que cette indépendance signifie pour nous l'amélioration des conditions de vie des Congolais et nous allons nous atteler dans les jours à venir à instaurer au Congo un climat de confiance, d'ordre, de collaboration non seulement pour les Congolais eux-mêmes mais également pour les Congolais et les Européens installés chez nous.

Pour nous, l'indépendance ne signifie pas l'expulsion des Européens qui sont au Congo, pour nous, l'indépendance ne signifie pas rupture de nos relations avec la Belgique. Nous savons très bien que le peuple belge de la métropole, depuis des années, a toujours condamné le régime colonial auquel était assujetti tout un peuple de 14 millions d'habitants. Nous savons très bien que chaque fois que nous venons en Belgique, partout les femmes, les enfants, les hommes nous accueillent à bras ouverts. Nous savons très bien que nos frères congolais, qui sont installés depuis des années en Belgique, n'ont jamais souffert, ne se sont jamais plaints en ce qui concerne les relations avec les Belges. Nous avons rencontré des difficultés et quelques ennuis, mais c'est précisément auprès de quelques colons, auprès de quelques Européens qui sont chez nous au Congo. Nous ne voulons pas généraliser. Il y a certains Belges qui nous ont toujours compris, il y en a certains qui n'ont jamais voulu se prononcer en notre faveur tellement ils avaient peur de la réaction de certains retardataires. Mais pour nous, tous ces Européens vont rester chez nous, ceux qui ne voudront pas s'adapter à l'évolution du pays, le chemin est ouvert, ils n'ont qu'à choisir : ou bien rester chez nous et s'adapter à l'évolution du pays, ou bien s'ils ne veulent pas s'adapter à ce nouvel ordre, alors, ils retourneront en Belgique. Mais ceux qui voudront travailler avec nous, nous leur assurons la sécurité de leur personne et de leurs biens. Nous savons très bien que les entreprises européennes qui sont au Congo sont indispensables pour le développement du pays et c'est pour cette raison que notre Gouvernement, qui sera installé dans quelques mois, va garantir à ces entreprises, va garantir à ces Européens qui seront demain les artisans du progrès économique, comme nous l'avons constaté, dans certains territoires d'Afrique. Pour-

quoi la Belgique ne serait-elle pas capable de réaliser en Afrique ce que d'autres nations ont réalisé. Depuis l'accession du Ghana à l'indépendance, la population européenne a triplé et quand vous allez aujourd'hui au Ghana, vous trouvez une interpénétration réelle. Il n'y a pas de problèmes entre Blancs et Noirs. Il y a un problème entre les hommes et demain chez nous, au Congo, le problème qui se pose, ce n'est plus un problème de Blancs ou de Noirs, c'est le problème de la compréhension, le problème de la construction du Congo. Et cette construction, nous voulons la faire avec des Belges, avec tout autre Européen de bonne volonté, de bonne foi qui veut s'installer chez nous.

Vous savez très bien que, depuis 80 ans, les Noirs du Congo ont toujours accueilli les Belges à bras ouverts. Notre pays est hospitalier. Aujourd'hui, tout Européen installé chez nous peut aller à la chasse, peut aller n'importe où, peut s'égarer dans la forêt, on trouvera toujours des Africains pour l'accueillir. Nous ne sommes pas des racistes, nous ne sommes pas des xénophobes, nous sommes des hommes compréhensifs, des hommes qui ont été blessés dans leur dignité humaine depuis des années par l'attitude incompréhensive de certaines personnes. Je crois pouvoir modestement traduire les sentiments de mes frères du Congo. Ces sentiments, c'est ce que je vous expose maintenant. Ce que nous voulons instaurer au Congo, c'est une nation fraternelle, une société homogène et nous allons faire tout notre possible pour combattre, pour détruire tous les vestiges du colonialisme et du tribalisme.

Aujourd'hui, la nation congolaise s'élève contre certains éléments qui voient d'un mauvais œil cette évolution, qui veulent susciter partout des oppositions. C'est ainsi que, sous le camouflage du mot « fédéralisme » on veut opposer les populations du Congo. Pour nous, « fédéralisme, unitarisme » sont toutes des formules politiques qui sont valables. Mais, au Congo, ce que nous voyons aujourd'hui, ceux-là qui préconisent le fédéralisme, ce n'est pas en réalité cela qu'ils préconisent, c'est le séparatisme. Ce qui se passe au Katanga, ce sont quelques colons qui disent : « Ce pays devient indépendant et toutes ses richesses vont servir à cette grande nation, la nation des Nègres. Non, il faut le Katanga, état indépendant », de telle manière que, demain, c'est le grand capitalisme qui va économiquement dominer les Africains. Et c'est cela le danger. Même

autour de la Conférence de la Table Ronde, les tractations de couloirs, l'état-major de certains milieux se sont installés sur place et ont fait tout pour nous opposer les uns aux autres. Et alors, cette indépendance que nous avons toujours réclamée, quelle est sa signification si, demain, c'est pour échouer sous d'autres tutelles ? Quelle est la signification de cette indépendance si, demain, c'est pour nous déchirer entre nous au Congo ? (1)

C'est pour cette raison que nous défendons énergiquement la thèse de l'Unité, parce que le fédéralisme au Congo suppose et signifie clairement le séparatisme ethnique, que, demain, pour être élu, chaque leader va se mettre à la tête de son clan, de sa tribu, et alors qu'est-ce qui va arriver des six provinces érigées en République ? La corruption auprès de chaque chef d'état : Il y en a qui viendront et vous donneront beaucoup d'argent pour faire telle usine, il y en a qui diront là-bas : « Mais votre province est très riche, il ne faut pas accepter que l'argent aille là-bas » et on va ainsi créer des divisions, des dissensions entre nous. Et la population, la masse populaire ne profitera pas du tout de cette indépendance. Nous sommes certains que le Congo, dans son unité politique et économique actuelle va jouer un rôle de premier plan au sein de l'Afrique. Aujourd'hui, c'est le moment des grands ensembles. Avant, nos populations vivaient isolées. Par l'action de Léopold II, ces populations ont été rassemblées et, depuis 80 ans, nous vivons groupés ensemble. Et partout, quand je vais dans mes tournées à travers le pays, même dans des régions où je n'ai jamais été, des chefs me disent : « Depuis 80 ans, nous sommes dirigés par un Gouvernement, on peut dire par un Gouvernement unitaire. Pourquoi devons-nous refuser demain d'être dirigés par nos propres fils ? »

Ce ne sont pas les Congolais qui demandent le fédéralisme. Il y a d'autres motifs et c'est pourquoi nous le condamnons ; nous ne voulons pas que cette indépendance que nous réclamons et que nous venons de conquérir serve à quelques individus, serve à quelques groupes financiers, nous voulons que

---

(1) N.D.L.R. Les événements tragiques de 1960 ont prouvé avec clarté la lucidité de P. Lumumba vis-à-vis du Katanga.

cette indépendance serve à toutes les couches de la population congolaise. Et demain, je suis certain que ce sera la fierté du peuple belge d'avoir réalisé une grande œuvre de l'Afrique et ce serait une très grande honte, immédiatement, si la Belgique s'étant prononcée pour l'indépendance du Congo il y avait des troubles, il y avait des désordres, il y avait des luttes intestines entre nous, et que les autres disent : « La Belgique, depuis 80 ans, vous n'avez pas réussi à former des hommes ». Voilà ce qui se passe. Ce serait une honte, c'est comme un parent qui a élevé un enfant, qui a voulu éduquer cet enfant et qui, aujourd'hui, apprend que cet enfant a tué, que c'est un voleur, ce parent ne serait jamais fier... C'est la même chose pour la Belgique et c'est pourquoi nous voulons dire clairement que nous ne voulons pas que le Gouvernement soit sous l'influence de quelques milieux financiers qui ne voient le Congo que sous l'angle des dividendes à partager au Congo.

Aujourd'hui, le Congo de papa, des chercheurs d'or est fini. C'est le passé. Aujourd'hui, c'est un nouveau Congo et nous voulons redoubler nos efforts, créer de grandes coopératives, des paysannats et, demain, nous allons supprimer toutes ces barrières douanières et nous ferons appel aux jeunes Belges qui voudront venir chez nous au Congo. Qu'ils sachent qu'un grand avenir les attend là-bas. Les jeunes Belges, qu'est-ce qu'ils ont encore à faire ici ? (applaudissements). C'est là-bas qu'il faut construire, c'est là-bas qu'il faut créer. Alors nous les invitons amicalement. Nous n'avons pas suffisamment de cadres. Et c'est pour cette raison que j'ai demandé au Ministre et que je lui ai encore fait une proposition pour l'accélération des cadres. Comment allait-on donc nous remettre notre indépendance ? Où sont les hommes ? Il faut que, dès maintenant, plusieurs Congolais viennent en Belgique, fassent des stages dans tous les cadres possibles pour que, le 1er juillet, nous ayons des hommes pour assumer des responsabilités et nous voulons que des instituteurs, des médecins, des juristes, des paysans belges aillent au Congo demain et, ensemble, avec les paysans congolais, montent des machines agricoles et leur montrent comment il faut faire des plantations. Nous savons très bien qu'il y a beaucoup de Belges animés de bonnes intentions, qui ont toujours cherché à aller au Congo, mais, ceux qui ont voulu monopoliser tout au Congo ont toujours fait des barrages. Mais, pour nous, c'est fini ces barrages et nous vous faisons,

nous vous adressons un appel solennel et fraternel de la part du peuple congolais.

Voyez dans quelles perspectives nous voyons l'indépendance du Congo. Nous allons combattre. Maintenant il y a des manœuvres de corruption auprès des Congolais dans certains milieux ou nations. Il y en a qui sont ici, qui essaient de corrompre l'un ou l'autre d'entre nous, nous allons combattre tout cela. Nous voulons honnêtement construire notre pays, dans l'honnêteté. Je dois remercier les membres de cette grande maison de la liberté. Cette maison (Amis de Présence Africaine) est grande pour moi, bien qu'elle soit petite. Elle est grande par sa pensée expansive, par tout ce qui est fait, chaque fois que les Africains viennent, ils ont des contacts humains. Ces contacts que j'ai avec vous, ce n'est pas une conférence, c'est un échange de vues. Nous avons besoin de vos conseils. Chaque fois que nous quittons le Congo et que nous arrivons ici, dans cette maison, nous connaissons une autre atmosphère. Il y a cette chaleur humaine communicative (rires dans la salle où la température était élevée, tant il y avait du monde).

Nous sommes partisans de l'amitié entre les peuples, il faut que cette amitié soit réelle et ce sens réel, nous le rencontrons ici parmi vous et, demain, vos jeunes filles qui sont ici, viendront chez nous comme assistantes sociales pour éduquer nos jeunes filles congolaises. Demain, nos efforts doivent se concrétiser dans le cadre d'une évolution harmonieuse de nos populations et nous voulons que cette évolution — l'évolution principale — surtout de nos femmes qui a été un peu négligée sous le régime colonial, nous voulons que nos femmes aient le même degré d'éducation que nous, parce que lorsqu'on civilise un homme, on ne civilise qu'un individu, mais quand on civilise une femme, on civilise toute une famille, toute une génération. Et nous voulons que demain beaucoup de jeunes filles congolaises viennent en Belgique pour apprendre, et nous voulons que beaucoup de jeunes filles belges viennent chez nous au Congo pour enseigner, pour instruire nos filles. Et, c'est pour cette raison, dans ce cadre de l'égalité entre les hommes et les femmes, que le « Mouvement Congolais » revendique pour les femmes les mêmes droits politiques que les hommes. Nous avons fait une proposition que, pour les prochaines élections, les hommes et les femmes âgés de 18 ans puissent y participer. Mais certains milieux réactionnaires, ceux qui veulent toujours

considérer la femme comme une servante, jouent un rôle dans ce complot et s'opposent à ce plan. Je suis certain qu'au Congo, lorsque je vais rentrer, je vais mener une campagne tapageuse en faveur de la femme congolaise (applaudissements).

Mesdames, Messieurs, vous voyez les quelques idées générales : notre souci constant, la jouissance de nos libertés les plus fondamentales, sans aucune restriction. Et après une lutte dure, nous venons de conquérir ces libertés. Je dois sincèrement rendre hommage à la Belgique. Je pense que c'est la première fois dans l'histoire de la colonisation, qu'une colonie sans transition aucune, accède au rang d'État souverain et, aujourd'hui il n'y a plus de palabre entre la Belgique et le Congo. La période de la domination a pris fin, c'est fini, c'est passé. Aujourd'hui, s'instaure une ère nouvelle, la deuxième phase de l'évolution du Congo s'inscrit dans le cadre d'une coopération économique entre nos deux pays indépendants, entre la Belgique et le Congo et je vous assure que la nature, la viabilité de ces relations futures entre le Congo et la Belgique dépend surtout des Européens et des Belges. Nous sommes très bien disposés à l'égard de la Belgique, mais ce que nous déplorons, c'est l'attitude de certains Européens qui sont installés chez nous et qui, par leur comportement, portent gravement atteinte aux relations entre la Belgique et le Congo. Mais je suis certain qu'avec les efforts que nous allons faire, même ceux qui étaient incompréhensifs, comprendront que leur intérêt est au Congo, est de composer avec les Congolais et nous allons demander à tous d'aider le Congo, d'aider le futur gouvernement congolais à démarrer et à construire le pays. Nous n'avons aucune mauvaise intention à l'égard de nos frères européens. Nous allons prouver demain que nous comprenons très bien les phases de l'amitié entre les peuples. Et nous allons concrétiser cela par des actes, non seulement des paroles. Je suis certain que l'opinion publique, l'opinion belge de la jeunesse intellectuelle et musclée, cette opinion, la presse, la jeunesse, je suis convaincu que l'opinion belge va se mobiliser en faveur du futur Etat congolais. Je pense que les Belges n'hésiteront pas à nous aider et à conduire nos pas. Demain, dans 10 ans, dans 20 ans, dans 50 ans, nous serons très fiers, les Belges et les Congolais, d'avoir réalisé dans la concorde et l'entente réciproque une grandeur au centre de cette Afrique Noire qui demeurait un continent mystérieux.

Mesdames, Messieurs, je me mets à votre disposition pour répondre à l'une ou l'autre question que vous voudrez bien me poser. Notre population nous attend aujourd'hui avec impatience et enthousiasme. Demain, lorsque nous allons construire notre union nationale, lorsque nous allons chanter notre liberté, lors de la proclamation de l'indépendance, nous vous fixons rendez-vous, nous allons vous adresser une invitation et c'est avec vous que nous allons proclamer l'indépendance du grand Etat Congolais. (Acclamations).

Jean van Lierde remercie très vivement Patrice Lumumba et introduit le débat en donnant la parole à la salle :

Q. — *M. Lumumba, vous avez dit que vous étiez hostile au principe du Fédéralisme? Est-ce que vous croyez que le Congo, tel qu'il est, c'est-à-dire aussi vaste qu'il est, aussi différent qu'il est selon les régions, puisse être administré d'une manière efficace au départ d'un Gouvernement central? Est-ce que vous seriez opposé par exemple à six Républiques? Est-ce que vous seriez opposé à un Etat, type Etats-Unis d'Amérique où il ne s'agit pas de république, mais d'états qui ont un certain nombre d'institutions propres et au-dessus donc un Gouvernement fédéral, ce ne sont donc pas des républiques. Seriez-vous opposé à six états qui auraient certaines attributions?*

R. — Ma conception est la suivante : nous aurons un Etat, un Gouvernement central. Et les provinces actuelles, chaque province aura son autonomie, donc Gouvernement central décentralisé, avec des entités provinciales actuelles qui vont jouir d'une certaine autonomie et de pouvoirs délimités et à la réunion d'aujourd'hui à la Commission, même ceux qui précédemment le fédéralisme se rallient à cette conclusion qu'il est indispensable de maintenir l'unité politique et économique du Congo, mais que les provinces jouiraient d'une certaine autonomie et d'un certain pouvoir pour des matières d'intérêt provincial. Donc, il est indispensable que chaque province soit administrée par une assemblée provinciale et par un exécutif qui sera dirigé par un Commissaire du Gouvernement central. Et nous sommes tous arrivés à cette conclusion qui donne satisfaction à ceux qui préconisaient le Fédéralisme.

Q. — *Dans votre esprit, c'est quelque chose d'assez analogue à l'organisation des Etats-Unis d'Amérique ?*

R. — Je ne connais pas l'organisation des Etats-Unis, mais ce que nous voulons, c'est délimiter quelles sont les compétences du pouvoir central et quels sont les pouvoirs des provinces.

Q. — *Vous avez parlé des groupements financiers. Je voudrais savoir si un gouvernement congolais n'aurait pas pour tâche de nationaliser les groupements financiers pour empêcher justement leur action néfaste comme cela se fait dans tous les pays sous-développés, ou bien avez-vous une autre solution à ce point de vue ? Concrètement, vous avez des sociétés de chemins de fer, au Congo, est-ce que vous trouvez qu'il est nécessaire pour le Gouvernement congolais de les nationaliser ou bien de nationaliser les sociétés d'électricité ?*

R. — Dans la période actuelle, le Congo ne peut se développer sans capitaux. Cela, c'est un point. Et dans notre programme politique, nous n'avons pas du tout prévu la nationalisation. Ce que nous voulons donc c'est que les petites entreprises européennes actuelles continuent leur action ; les sociétés qui sont actuellement installées au Congo vont également continuer leur action. Mais ce que le Gouvernement congolais demandera, c'est que la répartition du revenu national soit faite d'une façon équitable et que l'industrialisation du Congo soit basée sur la satisfaction des besoins des populations et alors, d'une façon intelligente et très sage, nous ne voulons pas de principes disant : On va nationaliser ou bien on va faire ceci ou cela. Nous allons étudier l'orientation que nous allons donner à notre Gouvernement sans devoir tout brutaliser au début parce que nous risquons alors d'avoir une certaine crise ou des conflits. Je suis convaincu que le futur Gouvernement congolais étudiera sérieusement et d'une façon très attentive ce problème.

Q. — *M. Lumumba, je voudrais revenir à la question des structures. Est-ce que vous êtes partisan d'une seconde Chambre dans laquelle il y aurait représentation paritaire des différentes unités formant le Congo ?*

R. — Oui, c'est-à-dire que cela a été ma proposition personnelle. Nous aurons deux Chambres : nous aurons d'abord la Chambre des Représentants ou des Députés, qui comprendra 135 députés, donc 1 député par 100 000 habitants. Ces députés seront élus par suffrage universel direct. Ensuite, nous aurons le Sénat. Comme il y a des provinces qui sont moins peuplées que les autres, nous avons dit que pour donner satisfaction à toutes les provinces, il y aura 12 sénateurs par province, ce qui nous en donne 72. En plus de cela, il y aura un sénateur coopté par province. Il y aura donc une représentation égalitaire de toutes les provinces au Sénat.

Q. — *M. Lumumba, il me semble qu'à ce moment là, vous arriverez à la structure fédérale type parce que je crois que l'opposition n'est pas entre fédéralisme et état unitaire, mais bien entre fédéralisme et confédéralisme, et que ceux qui tendent vers le séparatisme seraient plutôt partisans d'un confédéralisme où les pouvoirs de l'Etat, formant la Confédération, sont beaucoup plus étendus.*

R. — Mais, je ne sais pas, parce que la conclusion à laquelle nous sommes arrivés est un gouvernement unitaire fortement décentralisé. Voilà la conclusion.

Q. — *Au fait, vous êtes opposé à un fédéralisme proposé par la Conakat ou à celui proposé par le Kasaï ?*

R. — Le fédéralisme proposé par la Conakat est le plus réactionnaire et c'est vraiment du séparatisme (1).

Jean van Lierde : *Au fond, je crois qu'ils sont arrivés à une position de médiation entre les positions fédéralistes, du Cartel, par exemple, puisque celles de la Conakat sont manifestement axées sur des intentions séparatistes ; à une médiation entre ces positions du Cartel et celles du pouvoir unitaire, mais, comme le dit très bien Lumumba, de toute façon, il fallait*

(1) N.D.L.R. Lumumba voyait très clairement, dès ce moment, ce qui allait éclater au grand jour en juillet 1960, à savoir une sécession Katangaise provoquée par les européens et qui sera soutenue par tous les racistes et les colonialistes du monde.

sauvegarder sur le plan de l'unité tout ce qui concernait le pouvoir politique ou les questions économiques de la même manière que l'enseignement supérieur ne soit pas traité par les provinces, cela va de soi. On ne va pas faire six universités au Congo bien entendu, mais, dans tout ce domaine là, c'est évidemment l'Etat centralisé qui décidera. Comme il l'a expliqué, sur le plan des provinces, il y aura une concession aux principes fédéraux sur le plan des pouvoirs provinciaux.

Patrice Lumumba. — Et c'est à ce sujet même que les leaders de la Conakat et du Cartel Abako ont reconnu, et nous sommes arrivés à cette conclusion, que les droits de prospection des concessions, par exemple des sociétés minières, tout cela appartient au pouvoir central et nous avons parlé notamment de l'« Union Minière » et de Inga parce qu'il y a certaines provinces qui croyaient qu'avec ce fédéralisme, ces richesses allaient nous appartenir. Nous avons dit qu'il n'en est pas question, les richesses du Congo, c'est le patrimoine commun, cela doit profiter à toutes les couches de la population. C'est le pouvoir central, donc le Gouvernement central qui a le droit de regard sur toutes ces sociétés et Inga. Kanza a marqué son accord, la Conakat également (1). C'est donc un grand point acquis aujourd'hui.

Q. — *M. Lumumba, vous avez souligné le danger qu'il y avait de rencontrer une dictature des capitaux belges au Congo, mais je crois qu'il y a un problème que vous n'avez pas soulevé en ce sens que cette situation des capitaux peut ne pas provenir seulement des capitaux belges, mais vous savez très bien qu'au sein de la Conférence de la Table Ronde qui existe actuellement à Bruxelles, il y a des intérêts de puissance étrangère qui sont certainement très vifs. Il ne fait pas l'ombre d'un doute qu'il y a des contacts qui s'établissent entre les représentants des grands pays, que ce soit de Moscou ou des Etats-Unis, mais il est certain qu'au delà de cette question de l'indépendance du Congo, il y a des questions économiques qui jouent un rôle prépondérant. Il ne faut pas oublier que le Congo produit près de*

(1) Daniel Kanza remplaçait à ce moment pour l'Abako, J. Kasa-Vubu disparu de la Table Ronde.

45 % de la production du cuivre, etc... il y a certainement des capitaux étrangers qui s'y intéressent. Ne pensez-vous pas qu'il y a aussi un danger de dictature des capitaux de ce côté là ?

R. — Il y a certainement un danger et je l'ai dénoncé aujourd'hui dans un message que j'ai adressé aux populations du Congo et j'ai dit ici moi-même : il y a certains délégués à la Conférence qui se sont envolés déjà pour aller dans d'autres pays que je ne veux pas citer. C'est ce que j'ai dit : nous allons combattre toutes ces manœuvres de corruption. C'est un danger certain. Cela commence, il y en a qui viennent : « Ecoutez, nous allons vous aider, etc... les Belges n'ont pas assez d'argent pour développer le Congo car c'est un grand pays ». C'est un grand danger et c'est pour cela que j'ai dénoncé publiquement ces vues dans un message adressé au Congo.

Q. — *M. Lumumba, vous avez dit que le développement économique et social devait accompagner le développement politique. Le M.N.C., votre parti, a-t-il déjà un programme fixé à ce sujet ?*

R. — Evidemment, en tant que parti politique, nous avons un programme sur le plan politique, sur le plan social et sur le plan économique, parce que les trois vont toujours de pair. Il n'y a aucun parti politique qui puisse avoir une raison d'être s'il n'a pas un programme rationnel dans tous ces domaines. Ce programme, nous allons le diffuser lors des prochaines élections pour montrer à la population d'une façon nette : voici notre programme économique, notre programme social et ce que nous allons faire si, demain, nous étions au pouvoir, parce que jusqu'ici il y a une différence. Je sais très bien que lorsque je suis venu l'année passée, même au Congo, on m'a toujours demandé : «Mais oui, vous réclamez toujours l'indépendance, mais où est votre programme politique et économique ? J'ai dit : « cela ne sert à rien tant que nous ne sommes pas au pouvoir, vous allez prendre ce programme pour mettre dans le tiroir, pour le mettre au panier, pour le jeter ». Voici le moment où nous allons présenter à la population notre programme sur le plan économique et sur le plan social, mais avant tout, il fallait obtenir l'indépendance politique qui conditionne le reste.

Q. — *Est-ce que vous croyez vraiment que vous avez toute la population africaine derrière vous, même quand vous défendez le droit de vote des femmes ?*

R. — Moi, j'ai dit que ce n'est pas vrai puisque les femmes sont reconnues au même titre que les hommes. Pour moi, ce sont des prétextes inutiles. On veut simplement écarter les femmes, mais tous les jeunes gens instruits comprennent qu'on n'est plus de l'ancien temps où l'on voulait chaque fois considérer la femme comme quelque chose qui doit rester en arrière et je sais qu'il y a un courant de telle manière que j'ai déjà lancé, sur le plan national, une grande organisation, l'« Union des femmes démocratiques du Congo », donc une organisation politique qui groupe les femmes et, partout, les femmes commencent à s'agiter, à réclamer l'indépendance et je sais qu'au mois de décembre, lorsque nous avons tenu notre congrès, il y a une femme qui a prononcé un grand discours en disant : « Si nous ne votons pas aux prochaines élections, nous allons saboter ces élections ».

(Rires dans la salle).

Q. — *M. Lumumba, tout à l'heure, vous avez fait allusion aux relations futures entre la Belgique et le Congo et vous avez dit que vous souhaitiez que ces relations restent très étroites. Comment les concevez-vous à présent ? Sous une forme analogue à celle qui existe dans la communauté française ou bien dans le Commonwealth britannique ? Avez-vous une idée à ce sujet ?*

R. — J'ai vraiment une idée. Je sais comment doivent s'établir ces relations, mais comme nous ne sommes pas encore arrivés à un accord, je ne peux pas formuler mes intentions personnelles puisque je veux que cela soit pris dans le cadre d'un accord unanime avec tous mes amis, et que je n'ai pas l'habitude de prendre des positions personnelles surtout en ce moment où nous sommes en train de négocier avec la Belgique.

Q. — *M. Lumumba, vous êtes extrêmement généreux en ce qui concerne la situation des Blancs au Congo que vous*

voulez à peu près tous conserver là-bas. Pour l'intérêt du Congo lui-même, je me pose cependant deux problèmes :

— le premier, c'est celui de l'administration (tumulte), une administration qui a été coloniale, n'est-ce pas un danger pour l'indépendance du Congo ;

— le second, c'est celui de récupérer au bénéfice de toute la population du Congo la part de la propriété en la terre qui a été distribuée, pour ne pas dire autre chose, d'une façon assez légère. Est-ce que la récupération de la terre congolaise par petits et grands morceaux ne va pas poser des problèmes qui vont perturber la situation de certains coloniaux, petits ou grands, vivant là-bas ?

H. — Pour la question des fonctionnaires, il est certain qu'il y a beaucoup de fonctions qui devront être confiées aux Africains à partir du 1er juillet. Il y a certains fonctionnaires qui deviendront pour ainsi dire inutiles parce que, d'abord, ils coûtent très cher et que nous avons des Africains qui ont les aptitudes nécessaires pour remplir ces fonctions et que cela coûte tout de même moins cher à l'Etat congolais. Mais, d'une part, je sais qu'il y a des fonctionnaires actuellement au Congo qui vont remplir le rôle de conseillers et de techniciens et nous allons prendre un accord avec le Gouvernement belge, dans le cadre de l'assistance technique de la Belgique au Congo, pour que ces fonctionnaires restent chez nous. Nous allons leur garantir un statut spécial dans le cadre du statut que le nouveau gouvernement va prendre, parce qu'il n'est pas question de remballer tous les fonctionnaires qui sont actuellement au Congo et il faut quand même des hommes pour les remplacer. Il faut que cela soit fait d'une façon progressive, parce que nous ne voulons pas donner l'impression que, pour nous, l'indépendance signifie l'accaparement des pouvoirs et, comprenez que c'est délicat, dans notre intérêt, il faut que cela se fasse d'une façon très intelligente ; chaque fois qu'il y a un Africain qui peut remplir ce rôle, certainement par priorité on va lui confier cette fonction et je connais beaucoup de fonctionnaires qui me disent qu'ils veulent servir le jeune Etat congolais avec la même loyauté qu'ils ont toujours servi le gouvernement belge. Je sais qu'il y en a qui ne se sont pas toujours bien comportés vis-à-vis des Congolais, mais soyez certains que le 1er juillet, ils vont tous changer leur comportement. (applaudissements)

Pour ce qui concerne la question des terres, il est certain que l'administration coloniale, dans beaucoup de régions, s'est accaparés des terres qui appartiennent aux Congolais. Sous le prétexte de terres domaniales, on a pris ces terres pour les distribuer d'une façon arbitraire et de grandes concessions même qui ne sont pas exploitées aujourd'hui. Il est normal qu'on puisse réviser toutes ces anciennes conventions, ces contrats dans l'intérêt suprême des populations du Congo. Mais d'un autre côté, il faut tenir compte, par exemples, je songe à de petites entreprises qui sont là et qui travaillent, qui ont de la main-d'œuvre indigène. Ce n'est pas une raison de dire : « Messieurs, c'est un gouvernement indépendant et on prend tout ce que vous aviez ici » : Cela ne se fait pas, nous ne sommes pas des pirates pour nous accaparer de tout ce qui appartient aux Européens. Mais il y a de grandes concessions, par exemple, le Comité national du Kivu, des hectares, des milliers et des milliers d'hectares qui appartiennent aux indigènes, il est normal qu'on puisse reprendre cela, cela c'est certain mais, comme je l'ai dit au début, nous ne pouvons pas a priori, au départ, énoncer de grandes lignes ou de grands principes, dire qu'on va nationaliser. Je n'ai pas la prétention et, personnellement, en tant que simple leader, je ne peux pas préjuger des intentions du Gouvernement congolais qui sera installé demain.

Q. — *J'en arrive à ceci. C'est au point de vue de la Constitution. C'est la pièce maîtresse qui devra être étudiée. Je ne sais pas si vous avez déjà un avant-projet mais, enfin, vous avez encore le temps avant l'indépendance, cher ami Lumumba — je vous appelle comme cela parce que j'ai un esprit révolutionnaire comme vous — pour résoudre l'exploitation de l'homme par l'homme. Mais je dis que le monde est grand, je veux dire par cela, quand vous aurez fait un avant-projet de la Constitution, tâchez de montrer au monde que d'ici 25 ans, il y aura bien quelque chose de changé au Congo. Vous allez créer un nouvel Etat. Ne vous bornez pas seulement à prendre des conseillers en Belgique, il y en a autre part à prendre.*

Comment allez-vous éliminer les chefs coutumiers ? Ils ont un pouvoir absolu sur leur tribu, n'est-ce pas ? Alors, pour les éliminer, cela va être fort difficile.

Et pour le suffrage universel, vous êtes d'accord ? Pour le vote d'un budget pour les cultes ?

Jean van Lierde rappelle qu'il faut poser les questions sans les commenter, qu'il faut être bref et respecter les opinions diverses.

R. — Pour la première question, je vous remercie de vos conseils lorsque vous dites qu'il faut dans vingt-cinq ans que le Congo soit grand. L'exploitation de l'homme par l'homme ? Pour cela, je dis : pour nous l'indépendance politique ne signifie rien si elle n'est pas accompagnée immédiatement d'un développement économique et celui-ci doit être basé sur la satisfaction des besoins de l'homme. Sincèrement, je peux vous dire que nous allons redoubler d'efforts pour que cette indépendance soit réelle, pour que cette indépendance profite aux populations, pas simplement la jouissance des libertés, mais améliorer les conditions de vie des populations et, dans le cadre de l'entr'aide entre les peuples, un point de vue culturel ou technique. Ici, en Belgique, vous avez des techniciens qui viennent d'Amérique, de France, d'un peu partout. Vous avez même dans les mines des Italiens qui sont ici pour vous aider — et pourtant, ils ne sont pas Belges — ils ne sont pas chassés. De la même manière, chez nous, au Congo, il est un fait que les Belges sont les premiers qui sont venus ; ils ont beaucoup fait au Congo et, par priorité, je pense qu'ils ont droit à une certaine compensation morale de ce qu'ils ont fait au Congo, mais cela n'exclut pas que nous allons faire appel à d'autres nations amies comme le font tous les peuples du monde, puisque nous vivons actuellement dans la période de l'interdépendance entre nations.

L'autre question : sur les autorités coutumières. Nous n'allons pas chasser les chefs mais nous voulons que les chefs marchent ensemble avec nous, que les chefs comprennent la nécessité de l'évolution. C'est ainsi que, dans notre organisation politique, beaucoup de chefs se sont affiliés et ce sont eux-mêmes qui sont entrés dans nos cadres et ont constitué des sections un peu partout. Donc, nous allons réserver une place de choix dans le cadre du Congo indépendant aux chefs traditionnels qui ont une autorité sur les populations. Nous allons réformer les institutions coutumières actuelles et, dans notre programme, au lieu de toutes ces chefferies créées depuis 1933

par l'administration coloniale, nous voudrions que les chefferies actuelles soient transformées en communes rurales dirigées par des bourgmestres de droit qui seront des chefs traditionnels.

Pour ce qui concerne le vote d'un budget pour les cultes, je ne sais pas ce que le Gouvernement congolais fera, mais il est certain que, dans notre Constitution, nous allons garantir la liberté des cultes. C'est cela la démocratie occidentale que nous allons appliquer aussi chez nous. Donc, nous respectons les opinions de chacun et le Gouvernement doit garantir cela dans sa Constitution.

Q. — *Que comptez-vous faire pour l'enseignement primaire ?*

R. — Aujourd'hui, l'enseignement primaire est encore déficient. Et puis, il est insuffisant. Pour un jeune état comme le Congo, la première préoccupation, c'est de former les hommes. Et c'est pourquoi je pense que le budget de l'enseignement sera le budget le plus important. Il faut former des hommes, des techniciens ; donc des écoles professionnelles, techniques et tout cela parce que, actuellement, nous n'avons pas d'hommes et que le régime colonial s'est simplement contenté de créer quelques écoles primaires, moyennes mais il n'y a pas d'écoles professionnelles et techniques qui sont indispensables. Ce ne sont pas des intellectuels ou des bureaucrates qui peuvent construire un pays et je vous assure que, dans notre Gouvernement futur, la toute première préoccupation sera le développement des écoles, non seulement primaires, mais surtout techniques et professionnelles, parce que nous avons déjà deux universités qui sont suffisantes ; mais nous allons développer même à l'intérieur, même dans la brousse, l'enseignement primaire de sorte que d'ici un ou deux ans, l'enseignement primaire soit rendu obligatoire.

Q. — *Aurez-vous suffisamment de personnel ?*

R. — Nous allons recruter le personnel. Et c'est pourquoi j'adresse un appel aux jeunes Belges, qui ont les aptitudes nécessaires.

Q. — *Tout à l'heure, vous avez parlé de la valeur de certains contrats, mais si vous vous permettez de douter de la*

valeur de certains contrats, je crois que vous pouvez douter de tous les contrats. Si le Gouvernement futur doute de certains contrats, pourquoi ne pourrait-il pas douter de tous les contrats qui ont été faits dans le passé ?

R. — Je pense que, logiquement, on ne peut pas sortir du particulier au général. Ce n'est pas parce qu'il y a deux ou trois contrats qu'on doit reviser que, pour cela, il faut généraliser. Il y a des contrats qui doivent être revisés. Il y a certains contrats qui doivent être respectés qui ne sont pas du tout incompatibles avec l'intérêt du futur Gouvernement.

Q. — *Monsieur Lumumba, l'année dernière, si je me souviens bien, en mars, je pense que vous avez fait une conférence à l'Université de Louvain et, à l'issue de cette conférence, dans un débat qui avait suivi comme celui-ci, je vous avais posé la question de savoir si, d'après vous, les bruits selon lesquels M. Kasa-Vubu entendait faire un Bas-Congo complètement séparé du Congo et lié au Bas-Congo français, si ces bruits étaient fondés ; vous m'avez répondu que non, qu'il n'en était rien. Je désirerais savoir si, aujourd'hui, vous partagez encore cette opinion. J'aimerais aussi vous poser une question qui me paraît très valable certainement : Quel est, d'après vous actuellement, le problème de Kasa-Vubu ? C'est certainement une question que tout le monde a tendance à se poser sur ce sujet actuellement.*

R. — Personnellement, j'ai beaucoup d'estime pour mon ami Kasa-Vubu. Nous avons lutté ensemble pour la libération du Congo du régime colonial. En ce qui concerne ses intentions, je ne peux pas les juger, je ne veux pas émettre une opinion à son égard. (Acclamations).

Q. — *Lorsque le Congo sera indépendant, les Belges, qui travailleront, auront-ils accès à la nationalité congolaise, auront-ils le droit de vote, Monsieur Lumumba ?*

R. — Il est certain que même au point de vue droit international, dans notre Constitution, nous allons prévoir les con-

dition qu'il faut remplir pour obtenir la nationalité congolaise. Tout Belge comme tout Européen installé au Congo peut demander sa naturalisation. S'il réunit les conditions fixées par la Constitution, il jouira des mêmes droits politiques que les nationaux. Donc, nous ne sommes pas opposés à ce que les Belges optent pour la nationalité congolaise, au contraire, ils prouveront leur attachement à la patrie congolaise.

Q. — *Pour compléter la question dans le même ordre d'idées, un Français qui va s'établir dans un pays d'Afrique, faisant partie de la Communauté, garde la citoyenneté de la communauté. Il ne perd pas sa nationalité française. Est-ce qu'un Belge qui choisirait la nationalité congolaise garderait en même temps la nationalité belge ou bien est-ce que vous concevez la double appartenance comme une chose possible ?*

Réponse d'un Conseiller du M.N.C. (*Evariste Lolihi*) : Je crois que la question que vous posez est simple. Elle ne peut être tranchée que si l'on admettait demain une communauté belgo-congolaise dans le sens d'une communauté française. Cela n'est pas encore tranché, c'est une question future qui se règlera entre le Gouvernement futur et le Gouvernement belge. Comme on ne l'a pas encore réglée, je crois que cette question est mal venue et ne peut être posée à un homme politique qui n'est pas encore un Ministre. (acclamations).

Des questions sur la double nationalité sont posées.

Jean van Lierde fait remarquer que nous ne devons pas essayer aujourd'hui de résoudre le problème de la double nationalité laissant au Gouvernement congolais le soin de fixer des lois qui existent d'ailleurs dans tous les pays.

Q. — *Que sont les enfants belges nés au Congo ?*

R. — Les enfants belges nés au Congo, je pense qu'ils gardent la nationalité belge : juridiquement, ils ont la nationalité belge.

Q. — *Et après l'indépendance ?*

R. — Après l'indépendance, cela dépendra de leurs intentions !

Jean van Lierde : *Ils auront probablement le droit d'option à un certain âge, comme ailleurs.*

Q. — *Je voudrais savoir ce que pense Monsieur Lumumba du maintien éventuel du statut unique. On a fait appel aux techniciens européens qu'ils soient belges ou autres. Je voudrais savoir ce que pense Monsieur Lumumba de la possibilité économique de maintenir dans les années à venir le statut unique au Congo. Je prends par hypothèse, pour simplifier le problème, deux individus : un Congolais et un Européen ayant exactement les mêmes fonctions et les mêmes capacités et ayant le même traitement ou un traitement différent. Ils sont tous deux indispensables à l'économie du Congo.*

R. — (Patrice Lumumba) Je passe la parole à mon ami qui va répondre (1).

R. — Je pense que la question du statut unique n'est pas à poser. Si vous avez besoin d'un Français aujourd'hui dans une société belge, où il est nécessaire, est-ce que vous le mettez dans le même statut, exactement comme le Belge ? Non. Dès lors, je ne vois pas pourquoi vous posez cette question.

Il sera unique pour les Congolais. Si un Belge veut entrer dans l'administration et que, par exemple, dans l'administration, on exige la nationalité congolaise, le Belge qui ne sera pas dans le statut unique, on lui fera un contrat ou bien il ne sera même pas admis dans l'administration. Donc, la question du statut unique ne se pose pas.

Q. — *On demande quel est le sort réservé à la base de Kamina après l'indépendance.* (murmures).

R. — C'est la première entreprise que nous allons nationaliser au Congo. (rires et applaudissements).

---

(1) E. Lolli devendra en 1961 secrétaire général aux Affaires étrangères.

R. — Jean van Lierde — Elle ne sera donc plus « Atlantique » (1).

Q. — *J'arrive au pied du lit. Il n'y a pas d'enfants ici. A un certain moment, quand vous aurez l'indépendance totale bien entendu — je ne sais pas si le mariage est admis au Congo entre Blancs et Noirs — je suppose qu'à un certain moment, cela va être admis ? Les mariages sont-ils admis entre Blancs et Noirs au Congo ?*

R. — Je pense que l'amour n'a pas de frontière.
(Rires et applaudissements).

Jean van Lierde remercie encore très vivement Patrice Lumumba d'avoir bien voulu répondre à toutes les questions posées. Il lance un appel non seulement pour les techniciens que réclame Lumumba mais aussi pour soutenir « Les Amis de Présence Africaine ». (applaudissements).

LORS DE LA TABLE RONDE POLITIQUE A BRUXELLES

Le 4-2, M. Lumumba dépose une proposition qu'il a élaborée la veille avec MM. Iléo et D. Kanza :

« A l'issue de ses travaux la Conférence de la « Table Ronde » procédera à la désignation d'une Commission Exécutive.

Composition :

Cette commission sera composée de 21 membres qui seront choisis par les délégués à la « Table Ronde ».

Il y aura un président belge, ayant le rang de Ministre

---

(1) Les bases militaires belges au Congo soulèvent de vives oppositions dans la gauche belge, car on estimait qu'elles ne pouvaient servir qu'à la stratégie impérialiste. D'autre part des projets gouvernementaux tendaient à modifier l'article 1er, alinéa 4 de la Constitution belge qui stipule que seuls des volontaires peuvent être envoyés au Congo dans les bases. Le Conseil d'État avait donné le 21-1-59 un avis favorable au projet du 12 août 1958 du Ministère de la Défense Nationale. Mais en 1959 une campagne de presse fut déclenchée par les organisations de gauche contre tout envoi de soldats au Congo. Elle fut couronnée de succès et le gouvernement abandonna heureusement ses projets de préparation pour une « guerre coloniale » éventuelle.

Plénipotentiaire chargé de mission spéciale. Sa désignation devra avoir à la fois l'agrément des délégués congolais et du Gouvernement belge. Il y aura un vice-président congolais.

Un groupe de la commission, composé de six membres congolais et d'un membre belge, restera à Bruxelles. Il sera dirigé par le vice-président de la Commission. Il travaillera en collaboration constante avec le Ministre du Congo.

Un second groupe, composé du Président, de 12 membres congolais et d'un membre belge, résidera au Congo. Il travaillera en contact étroit avec le Gouverneur Général. Certains de ses membres pourront être envoyés en mission spéciale.

Missions :

La Commission a pour missions :

a) de veiller au respect des recommandations et décisions de la Table Ronde ;

b) de veiller au respect des droits de l'homme et plus particulièrement de la liberté individuelle, des libertés de réunion, d'association et d'information, de la liberté de propagande électorale, de la protection des biens et des personnes ;

c) de veiller à ce que ne soient pas prises sans son accord des mesures de nature à engager gravement l'avenir du Congo ;

d) de faciliter le développement d'une atmosphère de calme, de concorde et de paix au Congo.

Prérogatives de la Commission :

a) droit de s'opposer à la prise de mesures qui lui apparaîtraient comme contraires aux décisions de la Table Ronde ou de nature à porter préjudice à la régularité des élections ou à l'avenir de l'Etat congolais ;

b) droit de proposer au Ministre, au Gouverneur Général, aux Gouverneurs de Province et aux autorités locales, toute mesure susceptible de garantir l'exécution des décisions de la Table Ronde, de promouvoir de meilleures relations entre la Belgique et le Congo ;

c) droit d'assurer la direction des mécanismes prévus pour le contrôle des élections ;

d) droit de déléguer ses membres avec mission d'information ou d'enquête à tout endroit où la chose apparaîtrait comme nécessaire.

L'Administration mettra à la disposition de la Commission, tous les moyens matériels nécessaires à l'exécution de ses tâches ».

∴

A l'occasion de la discussion sur la structure de l'Etat, un incident significatif éclata entre la Conakat et M. Lumumba, lequel s'en prit directement aux conseillers belges de la Conakat (séance du 11-2) :

« Nous avons longtemps réclamé l'indépendance de notre pays, dit-il. Cette indépendance est maintenant acquise et elle sera proclamée le 30 juin. Nous ne pouvons plus douter de la sincérité des intentions de la Belgique. Nous la remercions, elle et le Ministre du Congo.

Le 1er juillet le Gouvernement congolais jouira de toutes les prérogatives de sa souveraineté. Il faut cependant regretter les influences très occultes qui se manifestent autour de cette Conférence. Sans elles, les travaux seraient déjà terminés. Mais cela n'a pas été possible à cause du jeu de coulisses de certains conseillers européens qui servent les intérêts de groupes financiers et de puissances étrangères, au lieu de se préoccuper du Congo. C'est pourquoi, dit l'orateur, je demande que tous les conseillers européens quittent cette Conférence (*Mouvement*).

M. Lumumba ajoute qu'il sait que certains conseillers sont soudoyés pour saboter la Conférence. En signe de protestation, dit-il, je quitte la séance avec tous mes Délégués ».

M. Lumumba fait une déclaration significative le 15-2 :

« L'Etat congolais garantira à chaque homme la sécurité de ses biens et de sa personne.

Nous voulons qu'on sache nos intentions : les Européens installés chez nous et qui voudront s'adapter à l'évolution du pays ne peuvent s'inquiéter de quoi que ce soit. Nous voulons qu'ils restent et qu'ils aident le futur Gouvernement congolais dans la construction du pays. D'autres qui viendront encore s'installer au Congo trouveront un peuple frère qui les attend.

Par contre, les Européens qui ne voudront pas s'adapter à l'évolution du pays et se soumettre aux lois de notre Gouvernement, devront rentrer chez eux.

La période de domination est finie. Nous commençons celle de la coopération et de l'entraide entre les peuples.

Le Ministre du Congo, parlant au nom du Gouvernement belge et de ses compatriotes installés au Congo, nous demande

des garanties en faveur des Européens et des biens qu'ils ont investis chez nous. Nous nous rallions aux idées du Ministre et sommes disposés à prendre à ce sujet une position nette et claire.

A notre tour, nous signalons au Ministre que la situation reste inquiétante au Congo. Bien que la date de la proclamation de l'indépendance est fixée, certains fonctionnaires de l'Administration continuent leur politique de brimades et d'oppression à l'égard des populations. Nous recevons presque chaque jour des doléances inquiétantes à ce sujet et cela se passe dans tous les coins du pays. Dans l'intérêt supérieur des relations futures entre nos deux pays indépendants, les fonctionnaires qui portent atteinte à celles-ci doivent immédiatement quitter le Congo ».

LES DÉCLARATIONS FINALES A LA CONFÉRENCE DE LA TABLE RONDE (20 FÉVRIER 1960)

M. PATRICE LUMUMBA (M.N.C.).

En ce moment où nous clôturons la Conférence de la Table Ronde, nous nous permettons de prendre la parole, au nom du Mouvement National Congolais, pour vous manifester nos sentiments.

Nous sommes particulièrement satisfaits des résultats des négociations que nous venons d'avoir avec les représentants du gouvernement et du parlement belges.

Nous avons réclamé l'indépendance immédiate et inconditionnelle de notre pays. Nous venons de l'obtenir.

Nous avons demandé que cette indépendance soit totale et réelle. Le gouvernement belge, accédant à notre désir, nous a assurés de ce que la Belgique ne se réservera aucune compétence à partir du 30 juin 1960. A cette date, le Congo accédera à la souveraineté internationale. Et c'est avec fierté que le gouvernement congolais et le gouvernement belge siégeront côte à côte aux assemblées internationales où ils défendront leurs intérêts communs.

Nous avons réclamé qu'à partir de maintenant jusqu'au 30 juin, les Congolais soient étroitement associés à la direction du pays. Nous venons d'obtenir satisfaction par la création des collèges permanents auprès du Ministre du Congo, du Gouverneur général et des Gouverneurs de provinces. A partir d'aujourd'hui jusqu'à la proclamation de notre indépendance, la direction politique et administrative du Congo sera assumée collégialement par les Congolais et les représentants de la Bel-

gique. Rien ne pourra plus se décider, aussi bien en Belgique qu'au Congo sans notre assentiment.

Ces résultats magnifiques, obtenus par des négociations pacifiques et amicales, nous réjouissent profondément.

La Belgique a compris le prix que nous attachons à notre liberté et à notre dignité humaine. Elle a compris que le peuple congolais ne lui est pas hostile mais qu'il réclamait simplement l'abolition du statut colonial qui faisait la honte du XXe siècle.

La bonne volonté et la bonne foi des représentants belges à la Conférence de la Table Ronde ont été remarquables. Nous n'avons rencontré aucune opposition systématique de la part des parlementaires belges. Nous pouvons dire que la Conférence de la Table Ronde a pratiquement été dirigée par les Congolais, car chaque fois qu'ils se mettaient d'accord sur l'un ou l'autre point, les délégués du gouvernement et du parlement belges s'y rallialent. Nous leur en sommes tous reconnaissants.

Nous rentrons maintenant chez nous « avec l'Indépendance en poche », fiers d'apporter à notre peuple la joie de se sentir libre et indépendant.

Alors que nos frères du Kenya, du Nyassaland, d'Afrique du Sud et d'Angola luttent encore en ce moment pour leur accession à l'autonomie, nous accédons, sans transition aucune, au rang d'Etat souverain.

Le fait pour la Belgique d'avoir libéré le Congo du régime colonial que nous ne supportions plus, lui vaut l'amitié et l'estime du peuple congolais.

Cette amitié, nous voulons qu'elle soit durable et dégagée de toute forme d'hypocrisie. Nous prouverons ainsi au monde entier que la notion de l'amitié entre les peuples a une signification réelle.

Aujourd'hui, nous allons oublier toutes les fautes du passé, toutes les causes de nos dissensions, pour ne voir que cet avenir merveilleux qui sourit devant nous.

Nous prions Monsieur le Premier Ministre d'être notre interprète auprès de Sa Majesté le Roi Baudouin et de lui dire combien nous lui gardons notre sympathie et notre amitié.

Nous espérons qu'Il rehaussera de sa présence la proclamation de notre indépendance.

Nous remercions Monsieur le Ministre du Congo et tous les parlementaires belges de nous avoir écoutés.

Nous remercions également Monsieur le Ministre Lilar, qui

a dirigé les débats de la Table Ronde avec patience et un profond esprit de compréhension.

Nous rendons aussi hommage à ce grand et éminent juriste qu'est Monsieur le Ministre Rolin ; sa contribution personnelle nous a été des plus précieuse durant tous les travaux de la Conférence.

Nous remercions également à cette occasion le Ministre Van Hemelrijck, qui a posé les premiers jalons de l'indépendance congolaise. Nous espérons qu'il sera présent à la proclamation de l'indépendance du Congo et qu'on ne lui jettera plus de tomates (1).

Le fait d'avoir clôturé cette Conférence dans la concorde et à la satisfaction de tous les délégués congolais, est un bon présage pour les relations qui s'établiront demain entre le Congo et la Belgique. Ces relations seront établies sous le sceau de l'amitié et de l'entraide entre nos deux pays.

L'indépendance qui sera proclamée dans quatre mois n'est que la première étape de notre émancipation. Après avoir conquis notre liberté politique après plusieurs mois de lutte, nos efforts doivent tendre actuellement :

1°) à instaurer, dans tous les coins du Congo, un climat de confiance et de calme, afin que la mise en place des institutions nouvelles se fasse dans une atmosphère de joie et de collaboration fraternelle ;

2°) à liquider tous les vestiges du colonialisme, notamment par la suppression, sans délai, de toutes les traces de discrimination raciale et des lois injustes instaurées sous le régime colonial ;

3°) à mettre immédiatement fin à l'oppression dirigée actuellement, dans certaines régions du Congo, contre les populations locales ;

4°) à consolider l'indépendance nationale par la création d'une économie nationale stable et prospère. Notre indépendance n'aura de sens que si elle contribue à améliorer les conditions de vie des masses laborieuses et paysannes.

Nous combattons également toutes les tentatives de morcellement du territoire national. La grandeur du Congo est basée sur le maintien de son unité politique et économique.

Aux Européens vivant au Congo, nous leur demandons de

(1) N.D.L.R. Lumumba fait ici allusion aux colons du Nivo qui voulaient abattre le Ministre du Congo.

rester chez nous et d'aider le jeune Etat congolais dans sa construction du pays. Nous avons besoin de leur concours. Nous leur garantissons la sécurité de leurs biens et de leurs personnes. C'est avec eux que nous voulons créer la nation congolaise au sein de laquelle chacun aura sa part de bonheur et de satisfaction.

Les portes du Congo seront largement ouvertes aux hommes de bonne volonté qui sont disposés à nous aider. Par contre, nous n'accepterons pas chez nous des gens ou des puissances qui ont des visées impérialistes. Nous préférons la liberté dans la pauvreté à la richesse dans la domination.

Les biens investis au Congo seront respectés, car nous sommes un peuple honnête.

Aux fonctionnaires belges, travaillant actuellement au Congo, nous leur demandons de servir demain notre gouvernement avec la même loyauté qu'ils ont servi le gouvernement belge. Ils seront tous fiers d'avoir contribué, dans un esprit d'humanisme, à une œuvre de reconstruction nationale.

Jeune Etat, nous aurons besoin des conseils et du concours technique de la Belgique. Nous espérons fermement que ce concours ne nous sera pas refusé.

Nous adressons un appel fraternel à la jeunesse belge, à la jeunesse démocratique, de venir servir l'Etat congolais. Vous trouverez chez nous un peuple frère qui a besoin d'autres frères.

Aux chefs coutumiers, nous leur demandons d'admettre les nécessités de l'évolution et de coopérer, avec les leaders politiques, à la construction du pays. Nous leur réservons une place honorable dans les futures institutions.

Aux citoyens congolais, nous leur demandons de s'unir et de conjuguer leurs efforts pour construire, au centre de l'Afrique noire, une grande nation unie, forte, travailleuse et prospère.

Vive le Congo indépendant.

Vive la Belgique.

Vive l'amitié entre nos deux peuples.

Après la Table Ronde les diverses résolutions commencent à se concrétiser dans les faits. Le 8 mars une loi est promulguée consacrant la création des Collèges Exécutifs pour la période transitoire jusqu'à l'indépendance.

Le 14 mars le Gouverneur installe le Collège Exécutif

Général où se trouvent MM. Lumumba, Kasavubu, Bolya, Kashamura, Nyangwile et Mwamba.

Les 3 et 4 avril Lumumba organise le Congrès de Luluabourg (Capitale du Kasaï) avec les lulua et une dizaine d'organisations du Kasaï. Les résolutions sont unitaristes et dès ce moment Lumumba réussit à coaliser avec lui tous ceux qui ne sont pas membres du M.N.C. Kalonji.

Les 10 et 11 avril, Lumumba préside le Congrès de Coquilhatville (capitale de l'Equateur) ; les 1 et 2 mai il participe au Congrès d'Inongo (Lac Léopold II). Le 19 avril il est de nouveau à Accra.

DÉCLARATION DE M. LUMUMBA A ACCRA (19-4-1960)

Je dois ici féliciter l'esprit de compréhension dont le Gouvernement belge a fait preuve à cette occasion. La Belgique a compris que le peuple congolais ne lui était pas hostile, mais qu'il réclamait simplement le changement du régime et la fin de l'injustice.

Cette indépendance sera totale, et dans trois mois, notre pays accédera à la souveraineté internationale.

Je dois souligner qu'il n'y a aucun pays en Afrique qui a conquis son indépendance avec plus de rapidité et de facilité que le Congo. Le Ghana a dû lutter durant dix ans pour obtenir son indépendance. L'Algérie, qui lutte depuis plus de 5 ans, les armes à la main, n'a pas encore obtenu sa liberté. Il en est de même de nos frères du Cameroun, du Kenya, du Nyassaland, de l'Afrique du Sud, de la Rhodésie, de l'Angola, du Mozambique, etc...

...La Belgique, qui a compris que le Congo appartient aux Congolais, bénéficie aujourd'hui de nombreuses sympathies en Afrique.

« Les Belges sont loyaux et courageux, me disent tous les Africains que je rencontre depuis mon arrivée à Accra. Partout où nous verrons les Belges, nous les accueillerons à bras ouverts », ajoutent-ils...

⁂

A ce moment une tension se développe au Congo, suite aux conflits ethniques entre lulua et baluba, à l'agitation nerveuse qui sévit au Maniema et au Bas-Congo.

Les milieux européens sont inquiets et demandent des renforts militaires pour les protéger, l'Abako réclame un gouvernement provisoire ; Lumumba démissionne du Collège Exécutif dont il réclame la transformation en gouvernement provisoire et demande que l'élection du chef de l'Etat soit faite au suffrage universel direct.

Le M.N.C. est en pleine expansion et son caractère « national » en fait une puissance pour les élections de mai 1960. Le 14 mai il téléphone sa position à l'Agence Belga à Bruxelles.

DECLARATION DU 14 MAI

Malgré toute ma bonne volonté et mon désir de collaborer avec l'Administration, il ne m'est plus possible de cautionner la politique actuelle du gouvernement qui est dangereuse et conduira à des situations explosives. J'ai prouvé à plusieurs reprises ma bonne foi. J'ai averti le Ministre et le G.G. mais ils n'ont pas réagi. Au cours du séjour du Collège Exécutif Général à Stan, j'ai donné ma démission mais elle ne fut pas acceptée. Pour redresser la situation, le M.N.C. exige : *primo* l'expulsion d'une cinquantaine de Blancs, dont certains membres de l'Administration, qui fomentent des troubles. Ce sont les mêmes Blancs qui huèrent M. Scheyven lors de son passage à Stan. Le G.G. dit que des sanctions furent prises, mais c'est l'expulsion qu'il aurait fallu exiger. *Secundo* la situation est telle qu'il n'est pas certain que le Congo arrivera au 30 juin sans incidents graves. C'est pourquoi le M.N.C. exige la transformation immédiate du Collège Exécutif Général en gouvernement central provisoire et celle des Collèges Exécutifs Provinciaux en Gouvernements provinciaux provisoires. Le M.N.C. a pris également la décision de s'élever et de rejeter la décision de la Table Ronde prévoyant la désignation du chef d'Etat par deux Chambres réunies. Depuis des semaines des manœuvres de couloirs se font et nous craignons qu'elles ne reprennent de plus belle après les élections. Nous craignons que le Chef d'Etat désigné par les deux Chambres n'ait pas l'agrément de la population et que le Congo connaisse alors des troubles plus graves encore que ceux qu'il connaît déjà.

Le Chef d'Etat doit être désigné par le peuple et c'est pourquoi le M.N.C. préconise la désignation directe. Il faut que l'Administration trouve une solution en proposant par exemple deux bulletins de vote, un pour le chef d'Etat et l'autre pour les élections législatives. Nous poussons ici un cri d'alarme. C'est maintenant à la Belgique de prendre ses responsabilités. Quant à moi, j'ai fait l'impossible pour prévenir le Ministre et le G.G. Je suis chargé d'une mission par le Collège Exécutif et je resterai à Stanleyville afin de pouvoir me rendre partout où ma présence sera nécessaire par suite des événements éventuels. Je pensais me rendre à Bruxelles où je suis appelé mais c'est impossible en raison du refus du Ministre et du G.G. de prendre des décisions. Malgré le sabotage dont mon parti est victime je suis certain qu'il remportera une large majorité dans la Province Orientale ; je serai ainsi présent pendant les opérations électorales qui, je l'espère, se dérouleront dans le calme et normalement.

(Publié par « Le Courrier d'Afrique », 14-15 mai 1960.)

a) *Le 16 mai le Roi désigne M. Gaston van der Meerch comme Ministre chargé des Affaires Générales en Afrique. Cette désignation était suspecte aux yeux de Lumumba, car il y voyait une tentative de recourir à la force contre les Congolais.*

Dans une déclaration faite à l'agence Belga le 18 mai, M. Lumumba raidissait son attitude. A ses deux revendications précédentes concernant le gouvernement provisoire et l'élection présidentielle au suffrage direct, il ajoutait : « le départ immédiat des troupes métropolitaines de même que celles qui occupent actuellement les bases de Kitona et de Kamina... Il s'agit là d'un affront à l'égard de la Force Publique du Congo. Il s'agit là aussi d'un affront à l'égard du Général Janssens. La Force Publique avec ses milliers de soldats congolais et ses officiers belges suffit amplement » (1). *M. Lumumba accusait l'Administration et les magistrats des commissions de contrôle d'avoir falsifié les élections, de connivence avec les membres du P.N.P. « L'objectif principal du gouvernement belge, ajoutait*

(1) « L'Avenir » 19 mai 1960.

M. Lumumba, est de voir se constituer un gouvernement fantoche sur lequel il aura la mainmise ». En terminant sa déclaration, M. Lumumba exhortait ses partisans à manifester publiquement et à descendre dans la rue pour réclamer le retrait de toutes les troupes belges du Congo. « La libération immédiate du pays et la passation immédiate des pouvoirs, c'est la seule voie possible pour éviter l'éclatement d'incidents graves, dont la Belgique supportera la responsabilité morale sur le plan international ».

L'agitation inhérente à la campagne pour les élections provinciales, puis pour les élections législatives suscite des mesures militaires de la part du colonisateur. Le général Janssens qui dirige la Force Publique s'estime le grand maître de l'ordre public et proclame des banalités irritantes qui attirent finalement la réplique de Lumumba. C'est ce même général qu'on retrouve en Belgique, en 1961 et 1962, faisant l'apologie de l'O.A.S. et participant aux actions des groupes colonialistes et d'extrême droite.

ARTICLE DU *STANLEYVILLOIS* AYANT PROVOQUÉ LA SAISIE DU JOURNAL

Après les déclarations du Général Janssens, Lumumba déclare : « c'est moi qui ai rétabli l'ordre ».

Le président du M.N.C. met la F.P. (Force Publique) en accusation :

La F.P. a suscité les émeutes de Léo et de Stan, mais est incapable de rétablir l'ordre au Kasaï...

Suite à l'interview du Général Janssens que nous avons publiée hier, nous recevons de M. P. Lumumba la mise au point suivante.

Il va sans dire que nous laissons à l'auteur du texte qui suit la responsabilité de ses affirmations.

Contrairement aux déclarations équivoques faites par le Général Janssens à son représentant de la presse, le rétablissement de l'ordre à Stanleyville et dans l'ensemble de la Province

Orientale est l'œuvre exclusive du M.N.C. et non de la Force Publique.

C'est grâce à ma présence à Stanleyville, à mes appels incessants à la Radio et au cours de réunions publiques, que l'on doit l'amélioration de la situation qui se détériorait de jour en jour dans cette province.

Les opinions, exprimées par le Général Janssens dans sa déclaration, ne sont pas du tout conformes à la vérité. Traiter de gens « malhonnêtes » ceux qui condamnent des répressions brutales et barbares au Congo, déclarer que des gens « honnêtes » ne cessent de réclamer plus de gendarmes et des gendarmes partout, c'est s'accuser devant l'opinion publique congolaise.

La F.P. provoque des troubles...

Selon le Général Janssens, la Force Publique n'a jamais le moindre méfait. Nous pouvons lui dire que c'est la Force Publique qui est à la base des troubles du 4 janvier à Léopoldville, et du 30 octobre 1959 à Stanleyville. Ce sont les gendarmes de la Force Publique qui ont provoqué ces incidents et non la population noire. Les preuves sont là, et le Général Janssens aura difficile à se justifier (1).

J'ai dit au Général au cours de l'entretien que j'eus avec lui il y a 3 jours, que j'étais capable de remettre de l'ordre à Stanleyville et dans l'ensemble de la Province Orientale. Sans la présence d'aucun gendarme et sans qu'une seule balle soit tirée sur les Congolais.

Mais en incapable de rammer l'ordre.

La Force Publique s'est d'ailleurs montrée incapable de mettre de l'ordre au Kasaï. Malgré l'occupation militaire de plusieurs mois, des troubles sanglants continuent dans cette province.

Ce que le Général appelle « chantage grossier », n'est autre chose qu'une dénonciation honnête des abus et des actes brutaux commis par la Force Publique dans beaucoup de régions du Congo : des expéditions punitives injustifiées, suivies de massa-

(1) N.D.L.R. En juillet 1960 toute la débâcle congolaise sera également provoquée par la F. P. mutinée contre le gouvernement et conjointement contre les officiers belges.

cres, d'arrestations et condamnations arbitraires, tel est le bilan de l'action combinée de la Force Publique et de l'Administration. Depuis plus d'un an, le Congo vit dans un climat permanent d'inquiétude et de terreur. Les armes du Général Janssens ne changeront rien à cette situation si ce n'est la passation immédiate des pouvoirs aux mains des nationaux.

Si « La Force Publique ne cède pas au chantage », comme le dit le Général Janssens, nous pouvons lui dire que le peuple congolais, épris de sa libération, ne cédera pas non plus à l'intimidation et aux menaces de la Force Publique.

Patrice LUMUMBA.

(Paru dans le *Stanleyvillois*, Stanleyville, 25 mai 1960).

LETTRE A JEAN VAN LIERDE

La tension électorale croît sans cesse, mais l'absence de Lumumba à l'Exécutif Général complique encore les possibilités d'enrayer un processus de dégradation. J. Van Lierde lui demande de rentrer à Léo pour reprendre sa tâche à l'Exécutif dans un moment grave. Il répond aussitôt :

P. LUMUMBA
Président National
du M.N.C. 27-5-60

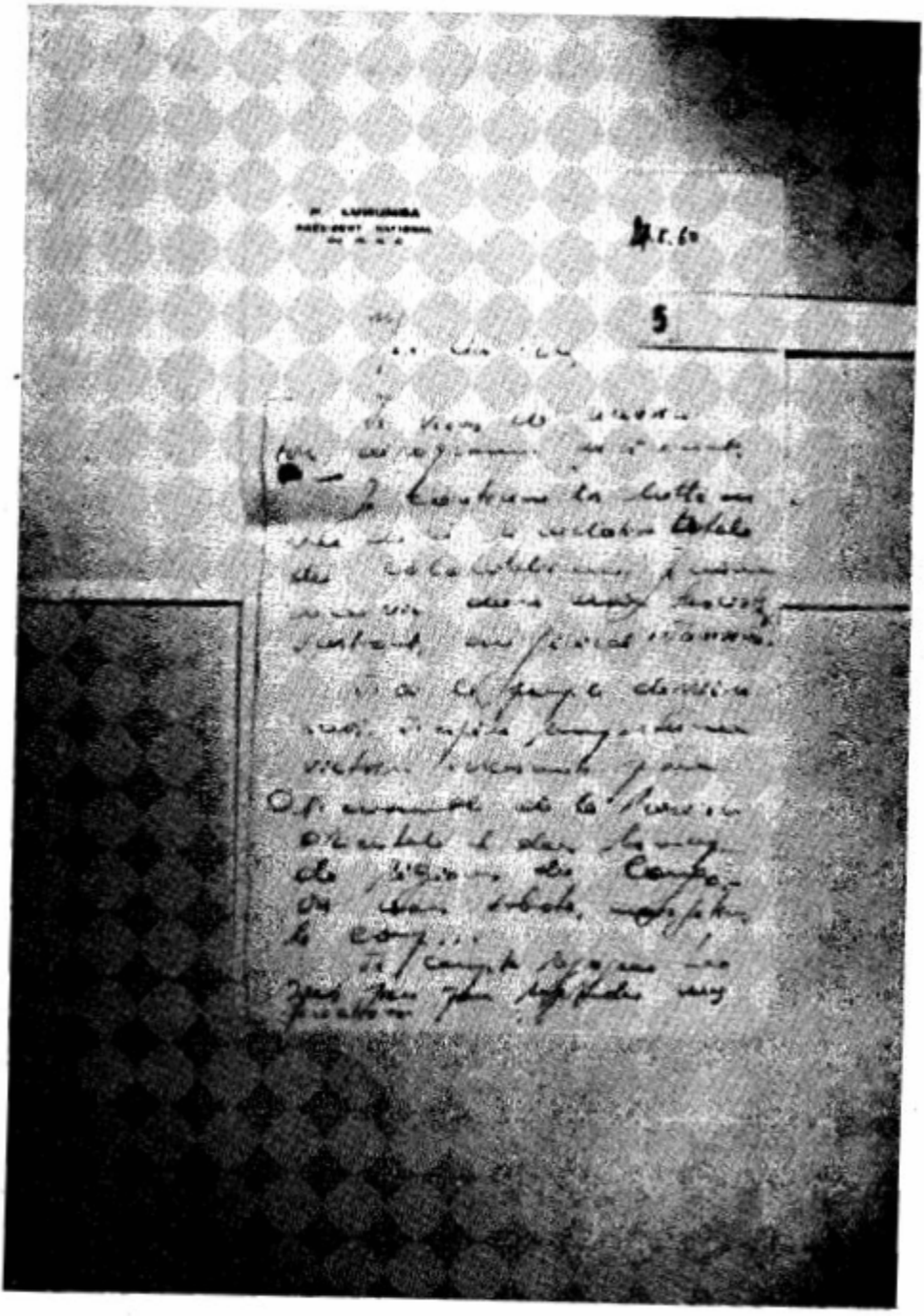
Mon Cher Jean,

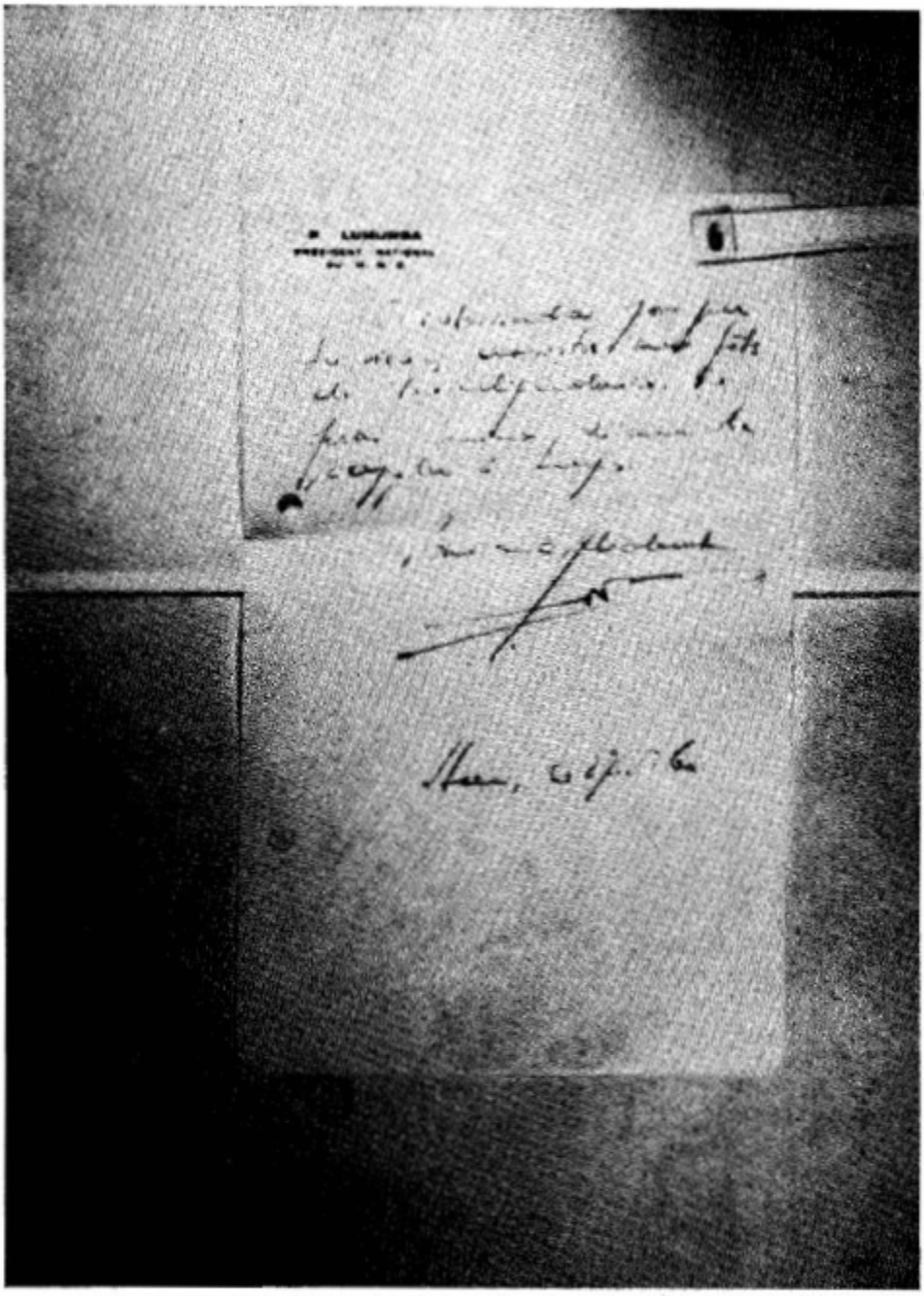
Je viens de recevoir ton aérogramme du 25 courant.

Je continue la lutte en vue de la liquidation totale du colonialisme. Je mène une vie dure aux fascistes surtout au Général Janssens.

J'ai le peuple derrière moi. J'espère remporter une victoire écrasante pour l'ensemble de la province orientale et dans beaucoup de régions du Congo — On nous sabote, mais je tiens le coup...

Je compte regagner Léo sous peu pour reprendre mes fonctions.





J'interviendrai pour que tu viennes aussitôt aux fêtes de l'indépendance. Tu feras mieux de me le rappeler à temps (1).

Bien cordialement
Patrice.
Stan, le 27-5-60

PRISE DE POSITION DU M.N.C. (31-5)

« Ayant remporté une victoire écrasante, tant aux élections législatives que provinciales pour l'ensemble de la Province Orientale, sa majorité s'élevant à 99, 5 p.c., le M.N.C. formera bientôt un gouvernement homogène basé sur la saine démocratie. La victoire remportée par le M.N.C. confirme la confiance des autorités coutumières et des masses populaires à l'égard de notre parti. Cette victoire constitue également un démenti formel aux accusations méchantes et médisances dont le M.N.C. et ses dirigeants furent l'objet de la part des adversaires. Le M.N.C. remercie vivement les chefs coutumiers et toutes les couches de la population de la confiance qu'ils viennent de lui témoigner. Les élus du M.N.C. mettront tout en œuvre pour ne pas décevoir leurs électeurs. Le gouvernement M.N.C. fera appel à tous les éléments de valeur, quelle que soit leur appartenance politique, pour leur confier des responsabilités. Les élus du M.N.C. ne seront pas au service du parti, mais de la nation tout entière. Le gouvernement M.N.C. assurera à tous les citoyens, congolais ou européens, la protection de leurs biens et de leurs personnes. Sa politique est basée sur l'instauration de l'amitié sincère entre les tribus et les races ».

CONFERENCE DE PRESSE DE M. LUMUMBA

« Je suis rentré hier à Léopoldville, après une absence de 30 jours. J'ai, ensemble avec mes collègues du Collège exécutif général, parcouru toutes les provinces du Congo.

---

(1) N.D.L.R. Il faut préciser que cette intervention s'explique par le fait que, depuis longtemps, J. Van Lierde est « interdit de séjour » au Congo.

J'ai constaté, au cours de nos déplacements et des entretiens que nous eûmes avec tous les milieux, tant congolais qu'européens, qu'un climat d'inquiétude et d'insécurité régnait partout.

Ce climat, que je déplore de tout mon cœur, était provoqué par 2 sources :

1°) certains militants politiques qui étaient peu sûrs d'eux-mêmes n'avaient, comme programme électoral, que des attaques de personnes. L'indépendance, pour eux, signifiait l'organisation de luttes intertribales, de bandes terroristes, et de guerres fratricides. Les tueries du Kasaï et de Léopoldville, organisées par des personnes bien déterminées et que l'Administration essaie de couvrir pour des raisons de haute politique, nous offrent des preuves irrécusables ;

2°) mécontents du succès que devaient remporter les nationalistes, l'Administration coloniale menait, dans les coulisses, une campagne bien orchestrée en faveur de certaines personnes qui avaient ses sympathies. Cette campagne se poursuit jusque dans les hauts milieux belges. L'objectif poursuivi est le suivant : écarter de la direction du pays, les nationalistes, qui ont pourtant la confiance du peuple, et hisser au pouvoir certaines marionnettes, dans le seul but de servir certains intérêts occultes.

Convaincu que les milieux officiels voulaient à tout prix placer un gouvernement fantoche au Congo, afin de saper ainsi l'indépendance nationale, le peuple congolais a réagi et continue à réagir avec énergie.

Il s'agit ici d'une lutte entre les forces de libération représentées par les partis nationalistes d'une part, et les forces de domination représentées par l'administration coloniale d'autre part.

Ce sont ces tractations de coulisse qui sont à l'origine du malaise actuel.

Les élections, bien que très mal organisées, viennent de montrer le vrai visage du Congo : tout le peuple est derrière le M.N.C. Notre succès va toujours grandissant. Partout où le M.N.C. s'est présenté aux élections, il a eu du succès. Et si nous sommes absents dans certaines régions bien déterminées, c'est parce que nous n'avons pas eu le temps matériel de nous organiser et de pousser notre propagande électorale.

En plus des voix remportées aux élections, nous avons encore des millions de Congolais qui font appel à nous.

Au nom de la démocratie, c'est le M.N.C. — parti majori-

faire aux élections par rapport à tous les autres partis — qui doit former le gouvernement. C'est au M.N.C. que le Roi des Belges doit faire appel pour la formation du gouvernement. C'est au M.N.C. qu'il appartient, comme cela se fait dans tous les pays du monde, de faire appel à des partis minoritaires pour consolider sa majorité.

On n'a vu nulle part au monde un leader d'un parti minoritaire former le gouvernement ou être désigné comme chef de l'Etat.

Or, que se passe-t-il aujourd'hui ?

Le gouvernement belge et le Palais Royal veulent absolument écarter le M.N.C. Ils poussent actuellement des fractions minoritaires à se coaliser sur des bases artificielles, afin de désigner un gouvernement fantoche qui, je l'affirme, sera repoussé demain par le peuple si les manœuvres de coalisse actuelles réussissent.

Si la Belgique s'est prononcée pour l'indépendance du Congo, son intention cependant est de voir un gouvernement qui serait à sa remorque. J'ai découvert que le Gouverneur Général, le Ministre du Congo et tous les milieux officiels belges sont en train de mener un jeu dangereux : ils ont déjà « leurs » candidats pour le poste de chef de l'Etat et celui de premier ministre. Des ballons d'essai ont déjà été lancés dans la presse avec la complicité de certains journalistes. Or, ces personnes pour qui ils travaillent ne représentent qu'elles-mêmes ou de petits groupes isolés.

C'est pour atteindre cet objectif que le gouvernement belge nous impose le système bicaméral et l'élection du Chef de l'Etat par les Chambres.

Si la Conférence de la Table Ronde a approuvé les propositions du gouvernement belge, c'est parce que l'administration coloniale a envoyé à cette Conférence — dans le seul but de soutenir ses thèses — des personnes qui ne représentent nullement le pays. Les délégués du P.N.P., qui étaient majoritaires à la Conférence, sont presque tous rejetés par le peuple : aucun des principaux dirigeants de ce parti gouvernemental n'a réussi aux élections.

On n'a vu nulle part au monde l'ancienne puissance organiser et diriger les élections qui consacrent l'indépendance d'un pays. Cela n'a pas de précédent en Afrique.

Quand la Belgique avait conquis son indépendance en 1830,

ce sont les Belges eux-mêmes qui avaient d'abord constitué un gouvernement provisoire. C'est ce gouvernement provisoire qui a préparé des élections démocratiques pour la désignation d'un gouvernement représentatif. Ce ne sont pas les Hollandais, anciens dominants, qui avaient préparé les élections après la libération de la Belgique.

Le gouvernement belge fait tout pour que le Congo connaisse demain des troubles graves.

Nous voulons que la paix règne au Congo et que les Européens installés ici continuent à vivre avec nous. Nous sommes partisans de l'amitié entre les peuples. Nous ne visons que l'abolition du régime colonialiste. Le Congo a besoin de la présence européenne, des capitaux et des techniciens étrangers. Nous ne refusons personne chez nous.

Aucun Européen ne sera brimé au Congo. Personne ne sera dépossédé. L'indépendance du Congo profitera à tous les habitants, Blancs et Noirs. Si nous nous comprenons bien, si nous passons l'éponge sur nos rancunes et les erreurs du passé, nous pourrons édifier une grande Nation dans ce pays, une Nation au sein de laquelle seront bannis à jamais l'injustice, la haine et le désordre. Nous sommes certains de trouver l'appui de tous les amis de la liberté et de l'Afrique, pour nous aider dans la construction de notre pays. Nous sommes certains de trouver des amis partout.

Nous demandons à tous les frères de mettre fin aux rivalités et dissensions actuelles. L'heure de l'union a sonné pour le plus grand bien de notre peuple.

Ce serait commettre un crime contre le pays que de ne pas dénoncer publiquement les manœuvres actuelles du gouvernement belge. Nous n'avons jamais parlé deux langages. Nous ne cherchons aucune popularité dans les milieux belges.

Si l'on veut sauver l'avenir du Congo, on doit abandonner le jeu actuel.

Au nom des millions de Congolais que mon Parti représente aujourd'hui, je réclame :

1°) le retrait immédiat des troupes belges envoyées récemment au Congo. Ces troupes sèment la panique dans l'esprit des Congolais. Ces troupes ne sont là que pour intimider notre peuple qui ne cherche qu'à jouir de sa *Liberté* ;

2°) le retour immédiat du Ministre Ganshof van der Meersch. Sa présence au Congo ne s'explique pas ;

3°) l'élection du Chef de l'Etat au suffrage universel direct ;

4°) la formation du gouvernement par le parti ayant remporté la victoire aux élections par rapport aux autres partis politiques ;

5°) la confection d'un nouveau drapeau national. Nous rejetons le drapeau approuvé par le Collège exécutif général et qui est d'inspiration colonialiste.

Notre amitié reste acquise à la Belgique. Mais la Belgique ne doit pas décevoir notre peuple. Nous voulons un gouvernement réellement représentatif et élu démocratiquement ».

(publié dans *Indépendance* le 15-6).

Pour s'opposer aux manœuvres anti-M.N.C. Lumumba crée les éléments d'un bloc nationaliste homogène. Le 10 juin un protocole est signé.

PROTOCOLE DU CARTEL LUMUMBA (10-6)

« En présence des intrigues qui se trament actuellement entre, d'une part, l'ancienne puissance coloniale et, d'autre part, des partis minoritaires pro-colonialistes — intrigues tendant à écarter les partis et les leaders nationalistes qui jouissent indubitablement de la confiance unanime du peuple ;

Considérant que la libération du Congo est l'œuvre exclusive des partis nationalistes, et que le salut du peuple congolais repose actuellement dans le regroupement de ces forces nationalistes et démocratiques du Pays ;

Attendu que ce regroupement des forces populaires est indispensable pour faire échec aux manœuvres des impérialistes tendant actuellement à la désignation d'un gouvernement fantoche néo-colonialiste ;

Attendu que les résultats des élections démontrent clairement que le peuple a voté pour les partis nationalistes et que ces derniers commettraient un crime s'ils n'unissaient pas leurs forces autour d'une grande alliance ;

En vue de déjouer toutes les manœuvres de division et d'assurer en même temps une victoire finale sur le colonialisme belge, le Mouvement National Congolais (M.N.C.), le Parti

Solidaire Africain (P.S.A.), le Centre de Regroupement Africain (Céréa) et la Balubakat, ont décidé :

1°) de se grouper en vue de la formation d'un gouvernement central anti-colonialiste ;

2°) de conclure un pacte d'amitié et de solidarité capable de sauvegarder l'unité politique et économique du Pays ;

3°) de combattre toutes les manœuvres de division et de séparatisme susceptibles de provoquer l'éclatement du Congo et des troubles sociaux au Pays ;

4°) de défendre, au sein des institutions nationales, une politique commune, tant sur le plan de la politique générale, que sur le plan économique et social.

Tout autre parti respectant les clauses du présent Protocole pourrait faire partie de l'Alliance nationale ainsi constituée.

Dans le but d'éviter tout déviationisme entre les partis frères, un Comité de coordination sera constitué.

Proportionnellement aux voix obtenues par chaque parti, la répartition des sièges pour la formation d'un gouvernement central est établie conformément au tableau annexé au présent Protocole.

Les partis signataires de ce Protocole s'engagent formellement à respecter scrupuleusement les clauses de leur accord.

Fait à Léopoldville, le 10 juin 1960.

Pour le Parti Solidaire Africain
A. Gizenga.

Pour le Mouvement National Congolais
P. Lumumba.

Pour la Balubakat
R. Mwamba.

Pour le Centre de Regroupement Africain
A. Kashamura.

Le lendemain 11 juin, le Comité M.N.C.—Lumumba reprend le thème des manœuvres belges contre les partis nationalistes, mais se déclare prêt à constituer un gouvernement d'union nationale :

POSITION DU COMITE DU M.N.C. — LUMUMBA

« Le M.N.C. dénonce les manœuvres qui se trament actuellement dans les coulisses entre, d'une part, l'ancienne puissance coloniale et, d'autre part, certains partis minoritaires pro-colo-

nialistes — manœuvres tendant à écarter contre la volonté du peuple, les partis et les leaders nationalistes qui jouissent indubitablement de la confiance unanime de la population. Le M.N.C. estime que ces manœuvres savamment entretenues par certains milieux du gouvernement belge, constituent un sabotage sournois contre l'indépendance nationale, et qu'en agissant comme ils le font actuellement, ces milieux ne cherchent qu'à nuire aux bonnes relations entre la Belgique et le Congo.

Le Comité National du M.N.C., dénonce également les manœuvres du Ministre Gaethof van der Meerch qui, pendant son séjour à Léopoldville, a noué des contacts secrets avec certains milieux congolais dans le seul but de les dresser contre le M.N.C.

Si le M.N.C. a obtenu une majorité aux élections par rapport à tous les autres partis politiques, et ce malgré une campagne systématique d'obstruction, de dénigrement et de sabotage menée à son égard depuis de nombreux mois, c'est que le peuple lui *fait confiance*.

Cette confiance ne fait que grandir au jour le jour et en ce moment, le M.N.C., grâce à son alliance avec des partis nationalistes luttant pour la vraie libération du pays, dispose d'une majorité voulue pour former le gouvernement, qui ne sera pas un gouvernement fantoche.

Convaincu d'avoir des millions de Congolais derrière lui et d'être appuyé par le peuple, le M.N.C. est prêt, avec tous les nationalistes congolais, à prendre des responsabilités.

Le M.N.C. n'a jamais entendu écarter les autres partis, fussent-ils minoritaires, de la gestion du pays. Ce contre quoi il s'insurge, c'est contre des manœuvres de corruption et de division qu'il a toujours dénoncées dans l'intérêt supérieur du pays. Si certains croient pouvoir réaliser l'indépendance du Congo à leur seul profit, le M.N.C. quant à lui, désire voir réaliser cette indépendance dans l'intérêt de toutes les couches de la population.

Le M.N.C. adresse un ultime appel à tous les frères Congolais afin de se regrouper et de réaliser la concorde nationale ».

Le 13 juin sera une journée décisive car le Ministre charge M. Lumumba d'une mission d'information en vue de la constitution du premier gouvernement congolais. M. Gaethof sera

immédiatement assailli par la meute des ultras pour avoir pris cette décision.

M. LUMUMBA A LA RECHERCHE D'UNE FORMULE D'UNION (13-6)

« Le ministre m'a offert de me charger d'une mission d'information, en vue de la constitution d'un gouvernement congolais. J'ai accepté. La réussite de cette mission dépend évidemment des contacts que je vais avoir avec tous les partis. Dès à présent cependant, je puis vous dire que je possède déjà, grâce à l'importante représentation parlementaire de mon parti et à ses alliances, la majorité politique nécessaire à la constitution d'un gouvernement légal. Cette majorité, je vais m'efforcer maintenant de l'élargir le plus possible, en vue de la formation d'un gouvernement de large union nationale. Ceci est d'ailleurs conforme à la politique d'unité nationale du M.N.C. et j'entends n'exclure de mes consultations aucune des représentations de l'opinion qui se sont manifestées dans les résultats des élections. J'ai la certitude que, grâce aux contacts que je vais avoir avec les chefs de partis, beaucoup d'appréhension que l'on avait vis-à-vis de moi seront dissipées. Il faut que l'on sache que je n'utiliserai pas ma majorité pour écarter qui que ce soit. La politique de mon parti tient en peu de mots : concorde générale, ordre, sécurité et confiance. Je fais appel, à cet égard, à tous les Européens, afin qu'ils restent dans le pays. Leur personne et leurs biens seront respectés. Nous voulons fêter avec eux, dans la joie et la bonne volonté mutuelle, l'indépendance du Congo. Nous conclurons un pacte d'amitié avec la Belgique. Ce sera un pacte positif, conclu en toute liberté et dignité, de part et d'autre. Nous nouerons ensemble des accords loyaux, profitables aux deux parties ».

Assez curieusement, *c'est la Conakat qui parmi les partis fédéralistes, acceptera le premier d'envisager son entrée dans le gouvernement central.* Le 14-6, M. Tshombé envoie un *télégramme* à M. Lumumba :

SOMMES DISPOSÉS PARTICIPER FORMATION GOUVERNEMENT CENTRAL, CONDITIONS SINE QUA NON PRIMO RÉSERVER MINISTÈRE AFFAIRES ÉCONOMIQUES CECI VA DE SOI ÉCONOMIE CONGO ÉTANT CONDITIONNÉE PAR APPORT KATANGA STOP SECUNDO MINISTÈRE

DÉFENSE NATIONALE STOP DÉLÉGUÉS KATANGAIS ARRIVERONT APRÈS FORMATION GOUVERNEMENT PROVINCIAL TSHOMBÉ-MUNONGO PRÉSIDENT GÉNÉRAL CONAKAT

M. Lumumba répondra le lendemain, 15-6 :

AI CONSULTÉ AUTRES PARTIS POLITIQUES SUR VOTRE DÉSIR STOP CES DERNIERS MARQUENT LEUR ACCORD CONFIER CONAKAT MINISTÈRE AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET VICE-PRÉSIDENCE CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS STOP VOUS PRIE TENIR COMPTE POSITIONS AUTRES PARTIS ET ACCEPTER CE COMPROMIS STOP SANS CONCESSIONS MUTUELLES ENTRE PARTIS IL SERAIT DIFFICILE CONSTITUER GOUVERNEMENT UNION NATIONALE QUI SAUVERA AVENIR PAYS STOP COMPTE BEAUCOUP SUR VOTRE ESPRIT COMPRÉHENSION AFIN SORTIR CONGO DANS IMPASSE ACTUELLE STOP ON NOUS REPROCHERA DEMAIN SI NOUS NE PARVENONS PAS AUJOURD'HUI NOUS ENTENDRE STOP PRIÈRE ME CABLER RÉPONSE URGENCE CAR DOIS REMETTRE RAPPORT CE SOIR AU MINISTRE FULLSTOP LUMUMBA

Du 13 au 16 juin Lumumba réunit une majorité large pour son gouvernement, mais le Ministre Ganshof, impressionné par le nombre apparent des opposants et soumis à des pressions énormes du monde colonial, estime la mission de Lumumba terminée... et désigne J. Kasavubu le 17 comme formateur !

Aussitôt la température politique s'élève à Léo, le M.N.C. attaque violemment le Ministre.

RÉACTION DE M. LUMUMBA A LA MISSION KASAVUBU (17-6)

« ...Malheureusement, les jeux étaient faits contre moi dès le départ. La preuve en est que, malgré la majorité établie de 84 sièges à la Chambre, que j'avais groupés en ma faveur au cours de mes consultations, le ministre à qui j'en ai donné connaissance, non seulement était virtuellement décidé à ne tenir compte ni de cette majorité ni de toute autre, mais m'avait même convoqué une heure avant l'heure prévue pour me faire savoir purement et simplement que puisque je n'avais pas, selon lui, réalisé la formule d'union nationale envisagée, il me voyait au regret de devoir me retirer ma mission d'informateur. Un

peu plus tard — et je viens de le recevoir à l'instant même — j'ai eu connaissance d'un communiqué émanant du cabinet de M. Gbenye, suivant lequel M. Kasavubu était chargé à ma place, et cette fois d'une mission de formateur. Je vous invite à considérer simplement les chiffres : le parti de M. Kasavubu détient 12 sièges à la Chambre et le mien 42. Il est bien évident que les jeux étaient faits d'avance. On a donné à Lumumba une mission d'informateur pour sauver la face. Il était bien entendu que, quelque résultat qu'il obtienne, il ne pourrait jamais être désigné comme formateur. Le choix de M. Kasavubu, et quoique sa majorité restreinte rende impossible tout gouvernement d'union nationale autre que celui que j'ai essayé de constituer, a été décidé à Bruxelles, lors du passage du leader de l'Abako qui allait inviter le Roi à assister aux fêtes de l'indépendance ; et je n'hésite pas à dire que c'est le palais de Bruxelles plus que le ministre résident, lequel n'a agi ici que par ordre, qui m'a écarté alors que j'allais réussir, parce qu'il ne fallait pas que je réussisse ».

POSITIONS DU CARTEL. LUMUMBA (20-6)

La dernière conférence de presse de M. Kasavubu, déclare M. Kashamura, a fait état de l'accord de mon parti et également du P.S.A. en ce qui concerne la formation gouvernementale projetée par le leader de l'Abako. J'ai été reçu par M. Kasavubu, c'est exact, mais ce fut pour voir rejeter les revendications que j'apportais au nom de tous les élus provinciaux du Kivu et de mon parti, le Cérda. *Nous demandions trois portefeuilles :* la Défense nationale, l'Information et un secrétariat d'Etat (1). On nous accorderait simplement les Travaux publics. J'ai refusé la participation de mon parti. Voilà la vérité.

Je proteste, ajoute M. Gizenga, contre l'abus qu'a fait M. Kasavubu du nom du P.S.A. dans son énumération des partis qui le suivent. Je lui avais délégué M. Mulele, vice-président du Parti, pour une prise de contacts à sa demande et à

(1) Il semble en effet que M. Kashamura eût accepté de participer au gouvernement de M. Kasavubu si celui-ci lui avait confié le portefeuille de l'Information.

titre de simple information. A mon étonnement, M. Kasavubu n'a pas reçu M. Mulele, mais lui a préféré trois interlocuteurs de mon parti non désignés : MM. Kamitatu, Kinvay et Mangolo, dont j'attends encore les rapports. Il est donc erroné de dire que le P.S.A., dont je suis le président, ait pu donner son accord de participation au gouvernement de M. Kasavubu.

De son côté, M. Lumumba déclare :

« Nous considérons d'avance son gouvernement, s'il le forme, comme un gouvernement « fantoche » issu de l'occulte complicité du gouvernement belge et dirigé contre les partis nationalistes du Congo et, en tout premier lieu, contre le mien. Nous ne pouvons faire confiance évidemment à un tel gouvernement dont les inspirations ont fait fi, à la base, de toute règle démocratique et constitutionnelle en désignant pour le former, non pas le leader du parti numériquement le plus important issu des élections, mais celui d'un parti minoritaire et qui, pour réunir de justesse, devra s'appuyer sur un certain nombre de partis plus ou moins grands. Que dirait-on, en Belgique, si l'on y procédait de la sorte ? Je le répète : le gouvernement belge poursuit au Congo une œuvre de division et d'éclatement. Nous verrons de quoi demain sera fait ».

Le soir, un nouvel entretien eut lieu entre le formateur et le leader M.N.C. Aucun accord ne put se réaliser. M. Lumumba en donne la relation suivante à l'agence Belga :

VERSION DE M. LUMUMBA DE SES ENTRETIENS AVEC M. KASAVUBU (21-6)

« J'ai rencontré une fois encore M. Kasavubu parce que j'ai le souci de voir constituer, le plus tôt possible, le gouvernement dont le Congo a un besoin urgent et parce que je ne me refuse à aucun acte de bonne volonté. J'y étais encouragé par l'entretien que les leaders des partis alliés au mien et moi-même avions eu le matin même avec le ministre, M. Ganshof van der Meersch, qui m'avait dit qu'il était indispensable que M. Kasavubu et moi-même arrivions à nous entendre. Je ne demande pas mieux, dit M. Lumumba, dans l'intérêt national. Après un examen rapide en commun de la situation, nos alliés et moi-

même avions suggéré à M. Ganshof van der Meersch que M. Kasavubu, dans l'entente envisagée, devint chef de l'Etat et que je fusse moi-même premier ministre, étant entendu que dans la formation de mon équipe, je tenais compte aussi largement que possible des désirs de M. Kasavubu et de ses propres alliés. Le ministre nous dit au terme de l'entretien : « Vos propositions paraissent raisonnables. Je vais les transmettre à M. Kasavubu et les appuyer ». J'étais fondé de croire, ajoute M. Lumumba, que ma rencontre avec M. Kasavubu ce lundi soir refléterait ces intentions et permettrait un accord entre le leader de l'Abako et moi. Hélas, je vous avoue ma déception. M. Kasavubu s'est contenté de me confirmer qu'il revendiquait, en échange de notre collaboration éventuelle, la place de chef d'Etat et me concédait celle de Premier Ministre, mais qu'il ne pouvait être question que je forme moi-même l'équipe ministérielle. M. Kasavubu disposait, lui, d'une équipe gouvernementale mise au point par lui et ses alliés. Il fallait que je l'accepte. C'était impossible. On ne voit pas bien un Premier Ministre travaillant en confiance avec une équipe qu'il n'a pas choisie lui-même et qui comprend en l'occurence la plupart de ses adversaires. M. Kasavubu me déclara qu'il avait des engagement à cet égard vis-à-vis des alliés du Cartel de l'Union Nationale. J'aurais pu en dire autant, ajoute M. Lumumba, qui souligne que l'entretien de lundi soir a donc été absolument négatif. M. Kasavubu, dit-il, m'a parlé de le revoir à la même heure mardi soir. Mais je me demande quelle utilité il y aurait à une nouvelle rencontre entre nous dans de telles conditions ?

Devant cette situation, ajoute le leader du M.N.C., j'accuse moins M. Kasavubu lui-même que le ministre Ganshof qui, à mon avis, continue à jouer le jeu de duplicité du gouvernement belge, qui me considère comme dangereux et ne désire pas que je forme un gouvernement avec des hommes choisis par moi. Sans doute, dit M. Lumumba, à Bruxelles, préfère-t-on voir le Congo sans gouvernement le 30 juin, plutôt que d'avoir un gouvernement Lumumba.

Dans ces conditions, dit encore le leader du M.N.C., il n'y aura sans doute pas non plus de chef de l'Etat le 30 juin. Car ce n'est pas mon groupe ni ses alliés évidemment qui vont voter son investiture, si celle-ci n'a pas leur agrément. Ainsi probablement le quorum requis ne pourra-t-il être atteint. J'ai la conscience tranquille, conclut M. Lumumba, car nous avons

tout fait dans le sens de la solution d'union nationale. Au gouvernement belge maintenant de prendre ses responsabilités ».

Le mardi 21 juin se situe une épreuve décisive pour les forces en présence. On a vu que J. Kasavubu n'avait pu réussir à rassembler une majorité avec le cartel d'Union Nationale (anti-M.N.C.) mais seul un vote net des Chambres, même pour une question annexe, pouvait éclaircir le rapport de forces réel. Or, le 21 la Chambre devait élire son bureau et l'épreuve se révèle victorieuse pour le Bloc Nationaliste dont tous les candidats furent élus grâce à la coalition M.N.C. — L., U.N.C., Coola ; Reko, C.E.R.E.A., Balubakat, P.S.A. et Unimo (1).

Immédiatement le Ministre Ganshof retirait sa mission à M. Kasavubu et désignait cette fois Lumumba comme formateur du gouvernement.

PROPOSITION DE M. LUMUMBA A M. KASAVUBU (22-6)

« Me référant à notre entretien d'hier, au cours duquel je vous ai fait part de mon désir ardent de vous voir participer dans le gouvernement que je suis appelé à former, je me suis mis immédiatement en rapport avec les responsables des partis qui ont accepté de collaborer avec le M.N.C. dans la formation de ce gouvernement.

Tous les partis alliés ont décidé de tenir compte de l'importance de l'Abako et de lui confier ainsi un des portefeuilles les plus importants de notre gouvernement, notamment celui des Affaires Etrangères. En plus, il a été décidé également de confier à l'Abako le portefeuille des Classes Moyennes et du Développement Rural.

Indépendamment de ces deux ministères, il y aura également la répartition à faire pour des postes diplomatiques ainsi que celle des sièges dans les organismes parastataux.

Tous les partis désirent ardemment vous voir assumer les fonctions de Ministre des Affaires Etrangères dans la première équipe gouvernementale.

---

(1) Rappelons que le P. S. A. était dirigé par A. Gizenga et C. Kamitatu ; l'Unimo par Justin Bombako ; la Balubakat par Sendwe, rival de Tshombé au Katanga.

Quant à l'élection de Chef de l'Etat, cela dépendra surtout de l'appui unanime de tous les élus, auprès de qui nous ne manquerons pas d'intervenir.

Comme je dois déposer mon rapport ce soir vers 19 heures, puis-je vous prier de bien vouloir me donner votre réponse définitive avant cette heure ainsi que les noms des titulaires de chaque portefeuille attribué à votre parti.

Dans l'attente du plaisir de vous lire, je vous prie de croire, Cher Collègue, en mes sentiments les plus cordiaux.

P. LUMUMBA

Membre du Collège exécutif général ».

RÉPONSE DE M. KASAVUBU A M. LUMUMBA (22-6)

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'Abako ne peut participer à ce gouvernement si elle n'a pas les Affaires Intérieures, les Finances et un portefeuille de ministre d'Etat comme convenu hier soir, compte tenu également d'une répartition équitable des portefeuilles parastataux et diplomatiques.

En ce qui concerne le chef d'Etat, je ne puis pas accorder ma confiance tant que des garanties n'auraient pas été données.

En outre, les Bakongo sont décidés à former une 7e province autonome souveraine dans une confédération d'un Congo uni.

Faut-il qu'après avoir été seul maître de la Chambre, le Sénat soit confié à un autre parti ? Cela vous permettra un équilibre de vos chambres. Autrement vous risquez de marcher unilatéralement dans vos décisions et de compromettre les intérêts de la minorité.

Veuillez croire, Cher Collègue, à l'assurance de ma considération la plus distinguée.

J. KASAVUBU.

Ces négociations permanentes manifestent clairement l'écroulement des projets du cartel anti-Lumumba. Le leader M.N.C. dispose dès ce matin du 22 d'un projet gouvernemental, mais l'élection du bureau du Sénat l'après-midi revêt une grande importance, car le Président élu devient, aux termes de la loi fondamentale du 19 mai 1960, le chef provisoire de l'Etat si,

dans les 8 jours, aucun candidat n'a obtenu les 2/3 de voix des Chambres réunies.

Or, dès le premier scrutin, il y a équilibre des votes pour les 2 candidats : J. Ilo (M.N.C. K.) et A. Makamba (M.N.C.L.). Finalement J. Ilo l'emporte par 41 voix contre 39, mais tous les autres postes du bureau reviennent au bloc lumumbiste.

LE GOUVERNEMENT DE M. LUMUMBA

Le jeudi 23 juin avant-midi, le formateur déclare à la presse :

« Mon équipe ministérielle est pratiquement formée.

Dans un esprit de réconciliation et de concorde, j'ai fait aux principaux leaders du cartel d'Union nationale des propositions concrètes que les différents groupes ont examinées. Dans la soirée, je disposais de l'accord de principe de la Conakat et du P.N.P. L'Abako et le Puna ont également exprimé le désir de collaborer avec moi, mais mes propositions devaient encore être examinées.

En ce qui concerne l'Abako, le problème qui se pose est celui de l'attribution d'un portefeuille bien déterminé et la candidature de M. Kasavubu au poste de chef de l'Etat. Du côté du Puna, M. Bolikango a également posé sa candidature comme chef de l'Etat. J'ai répondu à ces leaders que la désignation se faisait par les assemblées congolaises et que la chose essentielle qui importait pour moi était la constitution le plus rapidement possible d'un gouvernement congolais stable. Je dois revoir MM. Kasavubu et Bolikango, ce matin... »

APPUI DE M. LUMUMBA A LA CANDIDATURE BOLIKANGO (23-6 ; 14 h. 30)

« J'ai de nombreux contacts avec M. Kasavubu. Je lui avais proposé deux ministères, les Affaires Etrangères et les Classes Moyennes. Il désirait les Finances, le secrétariat d'Etat à l'Intérieur et un poste de ministre d'Etat. M. Kasavubu a posé une autre condition. Il a exigé un engagement écrit avec tous les partis politiques pour qu'on vote sur son nom à la présidence de l'Etat. Les autres partis n'ont pas marqué leur accord sur

cette obligation. Il avait dit dans sa lettre également que la province serait autonome et souveraine. Tous nos efforts ont échoué. Il avait posé sa candidature comme chef d'Etat. Je tiens à rendre hommage aux autres partis pour leurs efforts et l'esprit dans lequel ceux-ci ont été réalisés. M. Bolikango a posé sa candidature comme chef d'Etat. *Je l'appuie personnellement* (1) et je pense que les autres le feront aussi.

Maintenant, l'équipe gouvernementale est composée. Elle se présentera à 22 h. devant les Chambres pour obtenir la confiance. C'est un gouvernement démocratique, d'union nationale. Tous les Africains et les Européens seront en sécurité. Je compte sur l'effort de tous, de la Belgique, des Belges, pour mener à bien la tâche qui nous attend ».

Ce même jour vers 16 heures, Kasavubu reprend contact avec Lumumba et lui offre enfin les ministres de l'Abako. Cette nouvelle soulage instantanément la capitale qui craignait un soulèvement des bakongo au cas où leur leader serait écarté. Dès lors, Lumumba peut solliciter la confiance de la Chambre où il se présente à 22 heures. Nous sommes à sept jours de la proclamation de l'indépendance... et il obtiendra cette confiance, après un scrutin confus et un débat qui n'était guère à la hauteur des événements. Le lendemain au Sénat, son investiture fut rapide et spectaculaire (60 voix pour, 12 contre et 8 abstentions).

DISCOURS DU PREMIER MINISTRE DEVANT LA CHAMBRE (23-6)

Monsieur le Président,
Chers Collègues,
Mesdames,
Messieurs,

La crise qui risquait de mettre en péril les destinées de notre jeune Nation s'est heureusement résolue, grâce à la sagesse

(1) Un texte signé de M. Lumumba circule à Léopoldville, attestant l'appui du formateur à la candidature de M. Bolikango aux fonctions de chef de l'Etat. Mais Lumumba n'exigeant pas la discipline de parti à ce sujet. Il était évident que le M. N. C., à ce moment, ne pouvait voter Bolikango.

congolaise qu'ont manifestée tous les élus devant le danger qui nous menaçait.

Vous avez été les premiers à faire comprendre à tous le devoir d'union et de solidarité.

Nous avons l'honneur de présenter devant le Parlement du Congo, le premier gouvernement congolais qui est composé comme suit :

1. Premier Ministre et Ministre de la Défense Nationale : Lumumba Patrice.
2. Vice-Premier Ministre : Gizenga Antoine.
3. Ministre des Affaires Etrangères : Bomboko Justin.
4. Ministre du Commerce Extérieur : Bisukiro Marcel.
5. Ministre résident en Belgique (chargé des Relations entre le Congo et la Belgique) : Delvaux Albert.
6. Ministre délégué à l'O.N.U. : Kanza Thomas.
7. Ministre de la Justice : Mwamba Remy.
8. Ministre de l'Intérieur : Gbenye Christophe.
9. Ministre des Finances : Nkayi Pascal.
10. Ministre des Affaires économiques : Yav Joseph (1).
11. Ministre de la Coordination Economique et du Plan : Kabangi Aloïs.
12. Ministre des Travaux Publics : Ihunga Alphonse.
13. Ministre des Communications : Songolo Alphonse.
14. Ministre de l'Agriculture : Lutula Joseph.
15. Ministre du Travail : Masena Joachim.
16. Ministre des Classes Moyennes : Mbuyi Joseph.
17. Ministre de la Santé Publique : Kamanga Grégoire.
18. Ministre des Mines : Rudahindwa Edmond.
19. Ministre des Affaires Foncières : Mahamba Alexandre.
20. Ministre des Affaires Sociales : Ngwenza Antoine.
21. Ministre de l'Education Nationale et des Beaux-Arts : Mulele Pierre.
22. Ministre de l'Information et des Affaires Culturelles : Kashamura Anicet.
23. Ministre de la Jeunesse et des Sports : Mpolo Maurice.

Secrétariats d'Etat.

1. Secrétaires d'Etat à la Présidence : Mobutu Joseph, Lumbala Jacques.

---

(1) N. D. L. R. Il s'agit bien d'un ministre Conakat.

2. Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères : Mandi André.

3. Secrétaire d'Etat au Commerce Extérieur : Khweva Antoine.

4. Secrétaire d'Etat aux Finances : Tshibangu André.

5. Secrétaire d'Etat à la Justice : Liongo Maximilien.

6. Secrétaire d'Etat à l'Intérieur : Batshikama Raphaël.

7. Secrétaire d'Etat à la Coordination Economique et au Plan : Nguvulu Alphonse.

8. Secrétaire d'Etat à la Défense Nationale : Nyembo Albert.

9. Secrétaire d'Etat à l'Information et aux Affaires Culturelles : Bolumbu Antoine.

Ministères d'Etat.

1. Ministre d'Etat, Membre du Conseil des Ministres : Grenfell Georges.

2. Ministre d'Etat, Membre du Conseil des Ministres : Kisololele Charles.

3. Ministre d'Etat, Membre du Conseil des Ministres : Bolya Paul.

4. Ministre d'Etat, Membre du Conseil des Ministres : Genge André.

Voici d'autre part les Commissaires qui ont été proposés :

Province de Léopoldville : Kama Sylvain.

Province de l'Equateur : Fumu Tamusu.

Province du Kasaï : Kalonji Isaac.

Province du Katanga : Sendwe Jason.

Province du Kivu : Sungura Hubert.

Province Orientale : Muzungu Christophe.

Messieurs,

En ce moment historique, qu'il me soit permis de rappeler la longue et la douloureuse lutte que tous les Congolais, unis dans un même élan de libération, ont menée jusqu'à son victorieux dénouement.

Nous nous sommes trouvés unanimes, épaule contre épaule, dans notre opposition à un régime politique qui, à certains moments, méconnaissait la direction du courant de l'histoire.

Nous nous sommes trouvés unanimes dans notre premier combats contre le colonialisme.

Nous nous sommes trouvés unanimes à pleurer nos frères morts.

Nous nous sommes trouvés, alliés et unanimes, à la Table Ronde, au sein du Front Commun.

Aujourd'hui, dans la victoire, dans le triomphe, nous nous retrouvons alliés et unanimes : le peuple entier s'en félicite.

Messieurs,

Le Gouvernement auquel vous allez donner vos suffrages, est un gouvernement honnête, loyal, fort, populaire, qui représente l'entièreté de la Nation, choisi par vous-mêmes, pour servir les intérêts de la Patrie. Tous les membres de mon équipe et moi-même, nous nous engageons formellement à ce que ce Gouvernement reste un gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

Fort de cet appui populaire, ce gouvernement aura pour souci de maintenir intacte, envers et contre tout, l'intégrité du territoire et la Nation dans son unité.

Toutefois, il envisage de manière réaliste les aménagements qu'impose l'étendue du territoire et sa grande diversité.

Les divisions administratives de l'ancien régime doivent pouvoir être modifiées, suivant une procédure légale, de manière à ce que chaque citoyen trouve le bonheur au milieu des siens.

Ce gouvernement aura pour souci de faire régner l'ordre, sans faiblesse, partout dans le pays ; mais, dans l'accomplissement de cette tâche, il respectera toujours, comme un bien sacré, les droits imprescriptibles de l'Homme et du Citoyen.

Ce Gouvernement s'imposera comme premier devoir de conduire les masses populaires, sur les voies de la justice sociale, du bien-être et du progrès, avec le souci d'éviter les aventures qui amènent les catastrophes que nous voulons éviter à notre peuple.

Nous ne désirons plus connaître de nouvelles formes de dictature.

Ce gouvernement aura pour souci de maintenir d'amicales relations avec tous les pays étrangers, mais il ne succombera pas à la tentation de facilité de s'intégrer dans l'un ou l'autre des blocs qui se partagent actuellement le monde ; mais aussi, il n'hésitera pas à prendre sur le plan international, et plus

spécialement en ce qui concerne l'Afrique, le parti d'une cause noble et juste.

Messieurs,

Au nom du Gouvernement du Congo, au nom du peuple congolais, certain aussi d'être l'interprète de tous les membres de ce Parlement, je m'adresse maintenant et plus spécialement à nos amis belges et je leur dis ceci :

Vous avez, durant trois quarts de siècle, construit dans ce Pays une œuvre immense ; certes, elle ne fut point toujours à l'abri de toutes critiques ; mais maintenant que se sont tues les outrances électorales, il faut reconnaître qu'elle constitue l'inébranlable fondement sur lequel nous allons ensemble ériger notre Nation.

Les missionnaires les premiers, rejoints ensuite par les enseignants laïcs, ont propagé dans tout le pays, dans des conditions difficiles, l'enseignement sans lequel ce qui arrive aujourd'hui n'aurait pas été possible.

Pendant trois quarts de siècle, les colons, les industriels, les compagnies se sont engagés dans la mise en valeur du Pays.

C'est avec eux que nous allons construire bientôt la grande Nation Congolaise.

Plus que jamais, nous aurons besoin du concours des Belges et de tous les hommes de bonne volonté ; nous mettrons tout en œuvre pour que la coopération qui commencera demain bénéficie à tous.

Les missions religieuses seront assurées de pouvoir continuer leur apostolat, grâce à la liberté d'opinion et de culte qui sera garantie par notre Constitution.

Les membres de l'ancienne Administration coloniale, ayant cédé leurs pouvoirs de commandement aux Congolais, resteront par leurs conseils et leur expérience les plus sûrs garants d'une saine gestion de la chose publique.

Enfin, vous comprendrez que je termine en vous exprimant l'émotion qui m'étreint. Les membres du premier gouvernement du Congo se trouvent devant une lourde tâche, dont ils mesurent toute la complexité.

Nous avons devant nous un pays immense, aux possibilités extraordinaires. Nous avons avec nous un peuple jeune, résolu, intelligent et capable de s'égaler aux autres nations.

Nous avons le privilège de prendre le départ de notre vie

nationale avec d'autres pays d'Afrique, cet immense continent se réveille et tend ses regards vers le progrès.

Par l'union, par la solidarité, le peuple congolais conquerra son destin.

Messieurs,

Il dépend de chacun de nous, de notre travail de chaque jour, que ce destin soit heureux et vraiment digne de notre peuple.

C'est avec fierté que je vois le Congo, notre Patrie, prendre place au rang des peuples libres.

Puis-je vous demander, Chers Frères, en ce jour solennel où le Congo accède à son indépendance totale, où un gouvernement démocratique s'installe, où la justice s'établit, où chacun jouit désormais de sa liberté totale, où le soleil rejaillit dans ce pays pour faire place à l'obscurantisme séculaire du régime colonial, de crier avec moi :

Vive le Congo Indépendant.

Vive le Congo Uni.

Vive la Liberté.

Le 24 juin Kasavubu était élu Chef de l'Etat par une écrasante majorité et avec l'appui unanime du Bloc Nationaliste lumumbiste. Du côté belge on se déclarait satisfait de l'ensemble des résultats mais M. Tshombé dès ce soir du 24 attaquait le gouvernement Lumumba, alors que des membres de la Conakat étaient au gouvernement.

Le 29 juin le traité d'amitié était signé par les gouvernements belge et congolais. P. Lumumba s'adressait à la Belgique sur les ondes de la R.T.B.

M. LUMUMBA : « La Nation Congolaise a refusé d'être dominée indéfiniment par la Belgique. Mais le Congo indépendant voit dans la Belgique une Nation-Sœur à qui nous disons : nous avons besoin de vous comme vous avez besoin de nous. Nous souhaitons que l'amitié de nos deux peuples désormais égaux se traduise par une fructueuse coopération économique, scientifique et culturelle. »

Voici le texte de l'allocution radiophonique adressée au peuple belge, sur les ondes de l'I.N.R., par M. Lumumba, président du Conseil des ministres :

« Si je m'adresse aujourd'hui au peuple belge au nom de la nation congolaise et du premier gouvernement que cette nation s'est donné, c'est pour parler comme on parle à un peuple ami, c'est pour faire connaître, à vous tous qui m'écoutez, ce qu'est vraiment le Congo indépendant — c'est aussi pour apaiser les inquiétudes que la marche rapide des événements au cours de ces derniers mois, a pu faire naître dans vos cœurs. Pour le plus grand nombre d'entre vous le Congo est un pays lointain, où le cours de votre existence ne vous mènera

sans doute jamais. Ce pays, je voudrais arriver à vous le faire comprendre, à vous le faire aimer. Car le Congo indépendant est un pays neuf et débordant d'enthousiasme, un pays où chacun s'est désormais donné pour tâche de travailler avec la persévérance et la foi qui soulèvent les montagnes. Ce climat d'extraordinaire idéal que nous vivons en ce moment, je voudrais que vous soyez ici, aujourd'hui, avec moi, pour ressentir l'intense fièvre, pour apprécier notre manière volonté de faire du Congo un pays grand et prospère. Capable d'occuper dans l'Afrique et dans le monde la place prépondérante qui lui revient. Le régime colonial a désormais pris fin, et ce régime, je suis fier de le rappeler, nous l'avons combattu de toutes nos forces dans ce qu'il avait de despotique et d'humiliant. Mais notre victoire n'a pas été, pour la Belgique, une défaite. Au contraire, j'en suis intimement convaincu notre lutte n'a pas peu servi à rappeler aux Belges eux-mêmes que, peuple épris de liberté, la Belgique, digne de son passé, a tenu à mettre fin à un régime que rien ne pouvait justifier.

« Des derniers mois que nous venons de vivre, la Belgique est sortie grandie aux yeux du monde, en mettant fin au régime que notre peuple ne voulait plus supporter. Heureux aboutissement d'ailleurs d'une œuvre à laquelle, justement pour avoir lutté de toutes nos forces contre ce qu'elle avait fini par avoir d'odieux, nous voulons rendre hommage ici pour ce qu'elle a eu de grand et de généreux. Car, voudrions-nous même oublier ce que les Belges ont accompli sur notre sol, que les aérodromes et les routes, les ports et les ponts, les hôpitaux et les écoles seraient là pour nous le rappeler, comme nous le rappelleraient aussi ces hommes mêmes longuement formés à l'esprit de travail qui caractérise le peuple belge, et devenus aujourd'hui grâce à cet esprit, capables de diriger eux-mêmes leurs destinées. Pourtant, si, au nom du peuple congolais, je n'hésite pas à parler de la reconnaissance que ressent mon pays envers le vôtre, je veux vous demander ici, que vous, les Belges, ne doutiez pas des Congolais. Je voudrais que vous compreniez la peine qui m'étreint quand je vois vos compatriotes résidant au Congo rapatrier dans l'affolement leurs femmes, leurs enfants, leurs biens les plus précieux. Vous qui avez vu des dizaines, des centaines d'entre nous parcourir la Belgique au cours de ces derniers mois, pouvez-vous croire un instant que nous soyons des sauvages avides de viol et de pillage ? J'affirme ici avec

toute l'honnêteté que me donne mon titre de chef de gouvernement, avec toute l'honnêteté aussi d'un homme et d'un père de famille : l'ordre sera maintenu dans le pays et les personnes comme les biens trouveront au Congo la plus complète garantie de sécurité. La nation congolaise a refusé d'être dominée indéfiniment par la Belgique, mais le Congo indépendant voit dans la Belgique une nation sœur à qui nous disons : nous avons besoin de vous comme vous avez besoin de nous. Nous souhaitons que l'amitié de nos deux peuples désormais égaux se traduise par une fructueuse coopération économique, scientifique et culturelle. Et j'adresse ici un pressant appel aux jeunes enseignants et techniciens belges désireux de venir au Congo accomplir loyalement une tâche dont le dévouement et l'idéalisme trouveront leur juste rémunération. Jeunes Belges qui m'écoutez, il y a encore bien des ponts à lancer, des routes à ouvrir, des écoles à bâtir. Il y a aussi des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui attendent de vous que vous les aidiez à vivre une vie meilleure, à se hisser plus haut sur l'échelle des valeurs humaines. Allez-vous refuser de les entendre ? Je m'adresse aux investisseurs, je leur ai dit : aidez-nous à développer les immenses ressources que recèle notre grand pays et que nous ne pouvons laisser improductives. Vos mines, vos chantiers, vos usines trouveront dans le Congo indépendant la juste récompense que leur vaudra la richesse qu'ils apporteront à notre pays car il ne faut pas se méprendre sur la politique que nous comptons suivre : autant nous lutterons contre les privilèges immérités, autant nous protégerons les investissements servant réellement au développement du revenu national. Le Congo, qui s'est voulu indépendant, n'en désire pas pour autant être isolé du reste du monde. A tous ceux qui voudront collaborer loyalement avec lui, le Congo tend la main de l'amitié. Et c'est mon désir profond et sincère comme c'est celui de mon gouvernement et de la nation congolaise tout entière que cette main tendue, la Belgique soit la première à la prendre et à sceller ainsi entre vous et nous le pacte d'une indissoluble fraternité.

LA JOURNÉE DU 30 JUIN

Vint alors l'inoubliable journée du 30 juin 1960 où se déroulèrent les cérémonies de la proclamation de l'indépendance de la République du Congo.

Le Palais de la Nation était merveilleux, face au fleuve où l'on apercevait sur l'autre rive Brazzaville. Une foule énorme de diplomates et de journalistes avait pris place dans l'enceinte de la Chambre, aux côtés des parlementaires congolais. Le Roi Baudouin, arrivé la veille, prononça un discours dont le ton paternaliste irrita les nationalistes. Le Président Kasavubu lui répondit cependant avec diplomatie.

Puis soudainement, le premier ministre Lumumba prit possession du micro, annoncé par le Président de la Chambre M. Kasongo et ce, contrairement au programme établi en commun par les autorités belges et congolaises.

Nous allions vivre une minute de vérité ! En quelques instants l'atmosphère du Palais changea, tous les militants anticolonialistes admiraient cet éloquent courage du leader ; par contre tout le corps administratif des pseudo-décolonisateurs était atterré devant ces cruelles vérités lancées à la face du monarque et du monde. Dès ce moment les groupes racistes avaient décidé d'abattre cette étonnante figure de la révolution africaine.

DISCOURS DE PATRICE LUMUMBA, PREMIER MINISTRE

Congolais et Congolaises,

Combattants de l'indépendance aujourd'hui victorieux, je vous salue au nom du gouvernement congolais,

A vous tous, mes amis, qui avez lutté sans relâche à nos côtés, je vous demande de faire de ce 30 juin 1960 une date illustre que vous garderez ineffaçablement gravée dans vos cœurs, une date dont vous enseignerez avec fierté la signification à vos enfants, pour que ceux-ci à leur tour fassent connaître à leurs fils et à leurs petits-fils l'histoire glorieuse de notre lutte pour la liberté.

Car cette indépendance du Congo, si elle est proclamée aujourd'hui dans l'entente avec la Belgique, pays ami avec qui nous traitons d'égal à égal, nul Congolais digne de ce nom ne pourra jamais oublier cependant que c'est par la lutte qu'elle a été conquise (*applaudissements*), une lutte de tous les jours, une lutte ardente et idéaliste, une lutte dans laquelle nous n'avons ménagé ni nos forces, ni nos privations, ni nos souffrances, ni notre sang.

Cette lutte, qui fut de larmes, de feu et de sang, nous en sommes fiers jusqu'au plus profond de nous-mêmes, car ce fut une lutte noble et juste, une lutte indispensable pour mettre fin à l'humiliant esclavage qui nous était imposé par la force.

Ce que fut notre sort en 80 ans de régime colonialiste, nos blessures sont trop fraîches et trop douloureuses encore pour que nous puissions les chasser de notre mémoire. Nous avons connu le travail harassant, exigé en échange de salaires qui ne nous permettaient ni de manger à notre faim, ni de nous vêtir ou nous loger décemment, ni d'élever nos enfants comme des êtres chers.

Nous avons connu les ironies, les insultes, les coups que nous devions subir matin, midi et soir, parce que nous étions des nègres. Qui oubliera qu'à un noir on disait « tu », non certes comme à un ami, mais parce que le « vous » honorable était réservé aux seuls blancs ?

Nous avons connu que nos terres furent spoliées au nom de textes prétendument légaux qui ne faisaient que reconnaître le droit du plus fort ?

Nous avons connu que la loi n'était jamais la même selon qu'il s'agissait d'un blanc ou d'un noir : accommodante pour les uns, cruelle et inhumaine pour les autres.

Nous avons connu les souffrances atroces des relégués pour opinions politiques ou croyances religieuses ; exilés dans leur propre patrie, leur sort était vraiment pire que la mort elle-même.

Nous avons connu qu'il y avait dans les villes des maisons

magnifiques pour les blancs et des paillotes croulantes pour les noirs, qu'un noir n'était admis ni dans les cinémas, ni dans les restaurants, ni dans les magasins dits européens ; qu'un noir voyageait à même la coque des péniches, aux pieds du blanc dans sa cabine de luxe.

Qui oubliera enfin les fusillades où périrent tant de nos frères, les cachots où furent brutalement jetés ceux qui ne voulaient plus se soumettre au régime d'une justice d'oppression et d'exploitation (*applaudissements*) (1).

Tout cela, mes frères, nous en avons profondément souffert.

Mais tout cela aussi, nous que le vote de vos représentants élus a agréés pour diriger notre cher pays, nous qui avons souffert dans notre corps et dans notre cœur de l'oppression colonialiste, nous vous le disons tout haut, tout cela est désormais fini.

La République du Congo a été proclamée et notre pays est maintenant entre les mains de ses propres enfants.

Ensemble, mes frères, mes sœurs, nous allons commencer une nouvelle lutte, une lutte sublime qui va mener notre pays à la paix, à la prospérité et à la grandeur.

Nous allons établir ensemble la justice sociale et assurer que chacun reçoive la juste rémunération de son travail (*applaudissements*).

Nous allons montrer au monde ce que peut faire l'homme noir quand il travaille dans la liberté et nous allons faire du Congo le centre de rayonnement de l'Afrique tout entière.

Nous allons veiller à ce que les terres de notre patrie profitent véritablement à ses enfants. Nous allons revoir toutes les lois d'autrefois et en faire de nouvelles qui seront justes et nobles.

Nous allons mettre fin à l'oppression de la pensée libre et faire en sorte que tous les citoyens jouissent pleinement des libertés fondamentales prévues dans la déclaration des Droits de l'Homme (*applaudissements*).

Nous allons supprimer efficacement toute discrimination

---

(1) Dans le texte ronéoté, la phrase était différemment libellée : « ...les cachots où furent brutalement jetés ceux qui avaient échappé aux balles des soldats dont les colonialistes avaient fait l'outil de leur domination ». Rappelons en effet qu'il y eut 3 versions différentes de ce discours. Pour tous ces événements de l'année on doit se reporter aux 3 tomes de *Congo 1960*, édités par le C.R.I.S.P. 16, rue aux Laines, Bruxelles, 1.

quelle qu'elle soit et donner à chacun la juste place que lui vaudra sa dignité humaine, son travail et son dévouement au pays.

Nous allons faire régner non pas la paix des fusils et des baïonnettes, mais la paix des cœurs et des bonnes volontés (*applaudissements*).

Et pour tout cela, chers compatriotes, soyez sûrs que nous pourrons compter non seulement sur nos forces énormes et nos richesses immenses, mais sur l'assistance de nombreux pays étrangers dont nous accepterons la collaboration chaque fois qu'elle sera loyale et ne cherchera pas à nous imposer une politique quelle qu'elle soit (*applaudissements*).

Dans ce domaine, la Belgique qui, comprenant enfin le sens de l'histoire, n'a pas essayé de s'opposer à notre indépendance (1) est prête à nous accorder son aide et son amitié, et un traité vient d'être signé dans ce sens entre nos deux pays égaux et indépendants. Cette coopération, j'en suis sûr, sera profitable aux deux pays. De notre côté, tout en restant vigilants, nous saurons respecter les engagements librement consentis.

Ainsi, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, le Congo nouveau, notre chère République que mon gouvernement va créer, sera un pays riche, libre et prospère. Mais pour que nous arrivions sans retard à ce but, vous tous, législateurs et citoyens congolais, je vous demande de m'aider de toutes vos forces.

Je vous demande à tous d'oublier les querelles tribales qui nous épuisent et risquent de nous faire mépriser à l'étranger.

Je demande à la minorité parlementaire d'aider mon gouvernement par une opposition constructive et de rester strictement dans les voies légales et démocratiques (2).

Je vous demande à tous de ne reculer devant aucun sacrifice pour assurer la réussite de notre grandiose entreprise.

Je vous demande enfin de respecter inconditionnellement la vie et les biens de vos concitoyens et des étrangers établis dans notre pays. Si la conduite de ces étrangers laisse à désirer, notre

---

(1) Dans le texte officiel, la phrase était : « la Belgique même qui, comprenant enfin le sens de l'histoire, n'a plus essayé... ».

(2) Dans le texte officiel, figurait ici une phrase non prononcée : « Je vous demande à tous de ne pas réclamer du jour au lendemain des augmentations de salaires inconsidérées avant que je n'ai eu le temps de mettre sur pied le plan d'ensemble par lequel je vais assurer la prospérité de la nation ».

justice sera prompte à les expulser du territoire de la République ; si par contre leur conduite est bonne, il faut les laisser en paix, car eux aussi travaillent à la prospérité de notre pays.

L'indépendance du Congo marque un pas décisif vers la libération de tout le continent africain (*applaudissements*) (1).

Voilà, Sire, Excellences, Mesdames, Messieurs (2) mes chers compatriotes, mes frères de race, mes frères de lutte, ce que j'ai voulu vous dire au nom du gouvernement en ce jour magnifique de notre indépendance complète et souveraine (*applaudissements*).

Notre gouvernement fort, national, populaire, sera le salut de ce pays.

J'invite tous les citoyens congolais, hommes, femmes et enfants, à se mettre résolument au travail en vue de créer une économie nationale prospère qui consacrera notre indépendance économique.

Hommage aux combattants de la liberté nationale !

Vive l'Indépendance de l'Unité africaine ! (3)

Vive le Congo indépendant et souverain ! (*Applaudissements prolongés*).

Après ce discours, l'acte déclarant l'accession du Congo à l'indépendance fut signé par MM. Eyskens et Lumumba, premiers ministres, et ensuite par MM. Wigny et Bomboko, ministres des Affaires étrangères de la Belgique et du Congo :

DÉCLARATION CONJOINTE DES GOUVERNEMENTS CONGOLAIS ET BELGE

La Congo accède, ce jour, en plein accord et amitié avec la Belgique, à l'indépendance et à la souveraineté internationale.

Léopoldville, le 30 juin 1960.

Le Premier ministre de Belgique, G. EYSKENS.

Le Premier ministre du Congo, P. LUMUMBA.

---

(1) La phrase « L'indépendance... africain » a été ajoutée par M. Lumumba au moment de l'allocution ; elle ne figurait pas dans le texte stencilé.

(2) Les mots « Sire, Excellences, Mesdames, Messieurs » ne figuraient pas dans le texte stencilé.

(3) « Vive l'indépendance et l'unité africaine » ne figuraient pas dans le texte stencilé.

Le ministre des Affaires étrangères de Belgique. P. WIGNY

Le ministre des Affaires étrangères du Congo, J. BOMBOKO.

Lumumba lui-même fut étonné des réactions provoquées par son discours. Le roi Baudouin, humilié voulait quitter Léopoldville, mais J. Bomboko parvint à mettre les choses au point en demandant au premier ministre de « préciser sa pensée » lors du déjeuner qui allait commencer et où se retrouveraient tous les invités de marque.

P. Lumumba prononça donc l'allocution « compensatoire » que voici :

« Au moment où le Congo accède à l'indépendance, le gouvernement tout entier tient à rendre un hommage solennel au Roi des Belges et au noble peuple qu'il représente pour l'action accomplie ici en trois quarts de siècle. Car je ne voudrais pas que ma pensée soit mal interprétée (*applaudissements*).

Le chef de l'Etat se recueillera avec Sa Majesté le Roi devant les tombes des pionniers comme devant la statue de Léopold II, premier souverain de l'Etat indépendant du Congo (*applaudissements*). Depuis leur époque s'est édifiée une ville dont nous sommes fiers, que messieurs les membres des délégations étrangères ont pu admirer et qui n'est qu'un aspect du Congo moderne.

Ces réalisations magnifiques, qui font aujourd'hui la fierté du Congo indépendant et de son gouvernement, c'est aux Belges que nous les devons (*applaudissements*).

A ce Congo, la Belgique a reconnu l'indépendance sans retard et sans restriction, une indépendance complète et totale.

Nous souhaitons que cette politique réaliste, qui fait aujourd'hui l'honneur de la Belgique à travers le monde entier, aboutisse à une collaboration durable et féconde entre deux peuples indépendants, souverains, égaux, mais liés par l'amitié.

Je lève mon verre à la santé du Roi des Belges, (*applaudissements*).

Vive le Roi Baudouin, Vive la Belgique, Vive le Congo indépendant ».

L'enthousiasme extraordinaire qui animait tout le monde aux fêtes de l'indépendance fut de courte durée. Dès le 5 juillet une tragédie effroyable commençait au Congo par la mutinerie des soldats de la F.P. ceux-là précisément qui avaient tant souffert du racisme des officiers blancs et de l'autocratisme du Général Janssens qui était maintenu en fonction cependant.

Ces émeutes allaient bientôt couvrir plusieurs centres de provinces après avoir éclaté d'abord dans le Bas-Congo.

Dès le 6 juillet à 7 heures 30 du matin, M. Lumumba prononça l'allocution suivante au camp Léopold II, devant les troupes et en présence du Général Janssens :

« En tant que Premier Ministre et Ministre de la Défense nationale, je viens vous apporter le salut du gouvernement. J'y ajoute mes remerciements à la Force publique, devenue aujourd'hui notre armée nationale, pour la façon dont elle a maintenu l'ordre durant ces derniers mois. Nous voulons que notre armée soit une armée de qualité, comparable à celles d'autres nations indépendantes. Le premier gouvernement de la république du Congo a un grand désir : celui de vous témoigner la confiance du pays et d'apporter des améliorations sensibles à votre situation sociale. En attendant l'élaboration d'un nouveau statut de notre armée, j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer : tous les gradés et soldats sont promus, à la date du 1er juillet 1960, à un grade supérieur, sauf pour les recrues des centres d'instruction ; c'est-à-dire le soldat de deuxième classe sera soldat de première classe, le soldat de première classe devient caporal, le caporal devient sergent, le sergent devient premier sergent, le premier sergent devient sergent-major, le sergent-major devient premier sergent-major et le premier sergent-major devient adjudant. Les promotions ultérieures se feront suivant les mérites de chacun. La nouvelle réforme envisagée pour l'armée supprimera toute trace de discrimination raciale parmi les militaires. J'insiste particulièrement sur la discipline qui doit régner parmi les militaires. Cette discipline est nécessaire si nous voulons que notre république ait une armée de valeur — ce qui fera la fierté de la nation. Je vous rappelle que

les représentants du gouvernement parmi vous sont vos officiers, vos sous-officiers et vos gradés, lesquels ont prêté serment de servir notre pays avec loyauté. Officiers, sous-officiers, gradés et soldats, j'ai confiance en vous pour conduire ce pays vers de meilleures destinées ». (1)

Les soldats ne s'estiment pas satisfaits et multiplient les actes d'indiscipline. Tour à tour MM. Kashamura et Lumumba s'adressent alors, par radio, à la population :

« Comme vous le savez, la situation est très grave, il y a eu une révolte de militaires à Thysville et Léopoldville. Les ennemis de notre indépendance ont provoqué partout des troubles et ont créé un malaise à l'armée. Nous devons tous, comme des frères, lutter contre les ennemis de l'intérieur et de l'extérieur. Le Conseil de cabinet s'est réuni sous la présidence de M. Lumumba pour examiner la situation. Je donne la parole au Premier Ministre qui doit vous adresser un message ».

Le Premier Ministre déclare à radio-Léo :

« J'ai un message important à adresser à la population. Le Conseil des ministres a examiné la situation grave qui s'est créée au sein de l'armée depuis hier soir. Le Conseil a notamment examiné les causes directes des troubles et, après délibération, a pris les mesures suivantes pour y faire face : 1°) des promotions sont prévues en faveur des militaires congolais en vue de leur permettre d'accéder à la direction de l'armée nationale. Une commission spéciale est créée pour examiner le nouveau statut des cadres de l'armée, indépendamment de ces mesures ; 2°) des mesures sont prévues contres les officiers et sous-officiers européens qui sont à la base de l'excitation des militaires congolais. Nous avons eu, ce matin, un entretien avec M. Van den Bosch, chef de la mission diplomatique belge, que

---

(1) Propos de M. Patrice Lumumba, Commission de coordination (Bruxelles), p. 35.

j'ai mis au courant de la situation et des mesures prises ; 3°) les militaires arrêtés qui se trouvent dans les cachots seront immédiatement libérés ; 4°) je vais me rendre aujourd'hui, en compagnie du ministre de la Justice, M. Justin Mwamba, et de MM. Kamitatu et Diomi, respectivement président et vice-président du gouvernement provincial de Léopoldville, à Thysville pour y prendre contact avec les militaires révoltés. Notre retour est prévu pour cet après-midi. Le Conseil des ministres s'est également penché sur la situation politique, économique et sociale du pays. L'objectif du gouvernement est de confier des postes de commande dans tous les secteurs, tant de l'administration que de l'armée et de la police, à des Congolais. C'est de cette façon seulement que nous allons prouver que le Congo est réellement indépendant. Des réformes profondes sont envisagées dans tous les secteurs. Mon gouvernement ne négligera aucun effort pour que, dans quelques mois, quelques semaines, notre pays ait une autre physionomie ». *Ce message a été répété par la radio dans les différentes langues véhiculaires du Congo.*

Le 7 juillet la population européenne s'affole en apprenant les violences dont ont été victimes certaines familles dans le Bas-Congo. Dans la nuit du 7 au 8 une peur réciproque jette stupidement dans l'angoisse, noirs et blancs, les uns s'attendant à voir atterrir les parachutistes belges, les autres croyant apprendre l'arrivée d'avions russes à la plaine de Njili !

La période des complots imaginaires s'ouvre et elle deviendra rapidement obsédante pour les acteurs du drame. Lumumba accuse des officiers belges de saboter la République et de chercher à l'assassiner ; les mutins de leur côté veulent abattre le premier ministre et chasser le Général Janssens. Ils sont à la fois contre les blancs et contre les « politiciens ». Les autorités sont submergées par cette anarchie inattendue. Lumumba et Kasavubu, quelques ministres courageux, courent partout afin de calmer les troupes et rassurer les populations. Ils se rendent alors à Luluabourg le 11 juillet, toute la population européenne voulant fuir devant les bandes de mutins. Lumumba négocie alors avec le consul de Belgique au Kasaï car il veut que les belges restent sur place.

1re LETTRE DE M. LUMUMBA A M. SWINNEN
(Luluabourg - Kasaï)

République du Congo
Cabinet du Premier Ministre

Monsieur le Consul Général,

Suite à l'entretien que vous avez eu avec nous à l'aérogare de Luluabourg ce lundi 11 juillet 1960, j'ai l'honneur de marquer mon accord à votre proposition visant à permettre aux troupes métropolitaines belges actuellement en opération à Luluabourg de rester sur place aux conditions suivantes sur lesquelles j'insiste formellement ;

1°) les troupes métropolitaines auront comme seule mission d'aider l'armée nationale congolaise à assurer le maintien de l'ordre, le respect des personnes et des biens dans la Province du Kasaï.

2°) toute nouvelle réquisition de troupes devra être soumise à accord préalable de notre part.

3°) les troupes belges n'agiront pas d'initiative mais se conformeront aux ordres du Commandant de Place appartenant à l'Armée Nationale et responsable devant mon gouvernement.

4°) l'action des troupes belges cessera dès que l'ordre en sera donné par le gouvernement de la République du Congo.

Veuillez agréer, Monsieur le Consul Général, l'expression de ma très haute considération.

Fait à Luluabourg, le 11 juillet 1960.

Le Premier Ministre et
Ministre de la Défense Nationale.
P. LUMUMBA.

A Monsieur le Consul Général de Belgique à Luluabourg.

RÉPONSE DU CONSUL DE BELGIQUE

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre par laquelle vous marquez votre accord sur le maintien des troupes belges au Kasaï moyennant l'acceptation de certaines conditions.

J'examine ces dernières et vous ferai connaître mon point de vue à leur sujet, lors de votre passage à l'aérodrome.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.

M. SWINNEN,
Consul Général de Belgique.

A Monsieur le Premier Ministre de la République du Congo.

2ème LETTRE DE M. LUMUMBA A M. SWINNEN

République du Congo
Cabinet du Premier Ministre

Lubumbashi, le 11 juillet 1960.

Monsieur le Consul Général,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre de ce jour.

Je marque mon accord de principe pour que les troupes métropolitaines belges en opération à Lubumbashi restent au moins pendant deux mois dans la Province du Kasaï et dans les conditions que vous souhaitez.

Cet accord devra toutefois être confirmé par écrit dès que vous m'aurez fait part de l'acceptation, par votre gouvernement, des conditions que j'ai posées dans la lettre que je vous ai adressée ce jour.

Je vous confirme la volonté de mon gouvernement d'assurer par tous les moyens dont il dispose, la sécurité et la protection de nos amis belges avec lesquels nous voulons vivre en paix.

Je déplore, au nom du gouvernement de notre République, les actes inadmissibles que certains militaires se sont permis à l'égard des Européens vivant dans cette Province.

Notre ministre de la Justice, M. Mwamba, a donné ce jour des instructions formelles au Procureur du Roi pour que des enquêtes judiciaires soient immédiatement ouvertes à l'égard de tous les éléments coupables.

En vous exprimant ma sincère sympathie à l'égard de tous vos concitoyens, je vous prie d'agréer, Monsieur le Consul Général, l'assurance de ma très haute considération.

Patrice LUMUMBA,
Premier Ministre et Ministre de la Défense Nationale
de la République du Congo.

A Monsieur le Consul Général de Belgique à Lubumbashi.

REPONSE DU CONSUL DE BELGIQUE

Lulualbourg, le 11 juillet 1960.

Monsieur le Premier Ministre,

Comme suite à ma lettre de ce jour par laquelle j'accusais la réception de votre missive du 11 juillet, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'accepte les condition posées à la présence des troupes belges au Kasaï, sous réserve toutefois, primo de l'accord ultérieur de mon gouvernement que je n'ai pas pu consulter par suite des circonstances et secundo de la modification du paragraphe n° 4 comme suit :

« N° 4. Afin de permettre aux esprits de se calmer, les troupes belges resteront au moins deux mois en la province du Kasaï. La Belgique se réserve toutefois le droit de les retirer avant l'expiration de ce terme si elle le juge utile.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.

M. SWINNEN,
Consul général de Belgique.

A son Excellence Monsieur Patrice Lumumba, Premier Ministre de la République du Congo.

Le même jour Lumumba lance un nouveau message sur la situation.

ALLOCUTION DE M. LUMUMBA AUX POPULATIONS DE LA RÉPUBLIQUE

« Une enquête est en cours sur les causes de ces incidents. Jusqu'ici, on peut dire qu'il sont dus à deux causes principales. Primo : le refus systématique de l'ancien commandant en chef de la Force Publique, le général Janssens, de donner des postes de commande aux soldats congolais. Nous avons eu des difficultés pour faire comprendre au général Janssens que l'indépendance du Congo ne serait pas totale si l'africanisation n'était pas complète, tant dans l'administration qu'à l'armée. Nos propositions constructives ont été systématiquement écartées. C'est à la suite d'un refus identique de la part du collège exécutif général que j'ai été amené à donner ma démission de ce collège. J'ai toujours protesté contre l'incompréhension de l'administration qui voulait donner au Congo une indépendance sans changer le moins du monde l'ancienne structure colonialiste.

La deuxième cause est due à l'intervention, au sein de l'armée, de certains parlementaires de la minorité. Une commission d'enquête parlementaire, présidée par M. Kasongo, président de la Chambre, s'en occupe. Le Gouvernement congolais ne peut tolérer que le pays vive dans un climat d'inquiétude à la suite des agissements de certains. Nous avons réclamé l'Indépendance pour que règnent au Congo la paix et l'ordre. Nous voulons construire notre pays, non le désintégrer. Le premier devoir du Gouvernement est d'assurer l'ordre et la tranquilité, afin de promouvoir l'essor économique de notre pays. Les Congolais qui se rendent et séjournent en Belgique sont bien accueillis. Il est inconcevable qu'il n'en serait pas de même pour les Belges habitant le Congo. Nous avons demandé l'indépendance pour gérer nous-mêmes notre pays. Nous avons

besoin, pour le faire, du concours des Européens. Nous ne pouvons tolérer qu'ils soient l'objet de violences et de sévices. Mais, nous voulons édifier nous-mêmes notre pays et confier à des Africains tous les postes de commande dans l'armée et l'administration ». *Le Premier Ministre a donné ensuite lecture des promotions et nominations intervenues dans le cadre de l'armée congolaise, notamment à Léopoldville, Matadi, Moanda, Thysville, Boma et Banane.*

Il en sera de même dans tous les cadres et dans toutes les provinces du Congo. C'est la seule manière de prouver au monde que notre Indépendance est totale. Dans les jours qui viennent, nous poursuivrons notre action pour changer la physionomie de notre pays. Nous demandons aux fonctionnaires congolais de nous faire confiance, comme nous leur faisons confiance.

Le Gouvernement congolais ne tolérera pas que les troupes belges viennent au Congo sans notre consentement. En outre, les troupes qui s'y trouvent ne peuvent pas intervenir sans notre consentement et ne peuvent agir qu'avec l'approbation du Gouvernement congolais. Nous venons d'apprendre que le Gouvernement belge a envoyé des troupes au Congo et qu'elles sont intervenues. La responsabilité de la Belgique est grande. Nous nous élevons avec force contre cette mesure qui met en danger les bonnes relations entre les deux pays. Nous faisons appel à tous les Congolais pour défendre notre République contre ceux qui veulent la menacer ».

« Paru dans l'*Essor du Congo*, Elisabethville 12 juillet 1960, p. 8).

Le 11 juillet 1960 au soir, éclate alors l'événement qui désormais va peser d'une manière décisive sur la vie de la République du Congo. Tshombé proclame l'indépendance du Katanga et recrute immédiatement à la tête de ses troupes et de ses gendarmes des officiers belges, avant d'embaucher plus tard des mercenaires et les paras tortionnaires venus d'Alger.

Il invoque l'indépendance pour combattre Lumumba « l'instigateur des troubles » (!) en le dénonçant comme un agent du communisme international !

A ce moment se produit un incident capital qui va conduire MM. Kasavubu et Lumumba à rompre avec la Belgique et annuler les accords de la veille à Luluabourg.

Le 12 juillet en effet le chef de l'Etat et le premier ministre se rendent à Elisabethville, mais des ministres Katangais et des officiers belges interdisent leur atterrissage dans la capitale Katangaise. Le dialogue entre Munongo et Kasavubu fut dramatique. Dès lors le chef de l'Etat allait avoir une attitude intransigeante vis-à-vis des Belges car il estimait à juste titre avoir été trahi. La 14 c'était la rupture.

RUPTURE DES RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC LA BELGIQUE (14-7-60)

Le 14-7 à 14 heures, le gouvernement belge recevait le télégramme suivant, lui adressé de Kindu par MM. Kasavubu et Lumumba :

SUITE PREMIÈRE VIOLATION FLAGRANTE PAR LA BELGIQUE DU TRAITÉ D'AMITIÉ CONCLU LE 29 JUIN 1960 AVEC LA RÉPUBLIQUE DU CONGO DANS SA CLAUSE PRÉVOYANT QUE LES TROUPES

BELGES NE PEUVENT ÊTRE UTILISÉES SUR LE TERRITOIRE NATAL CONGOLAIS QU'A LA DEMANDE EXPRESSE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO, ET SECONDEMENT, A L'ATTEINTE DE L'INTÉGRITÉ DU TERRITOIRE NATIONAL QUE LA BELGIQUE VIENT DE COMMETTRE EN SUSCITANT LA SECESSION DU KATANGA ATTEINTE DONT LES PREUVES SONT, PREMIÈREMENT, L'INTERDICTION D'ATTERRIR SIGNIFIÉE AU CHEF DE L'ÉTAT, LE MARDI 12 JUILLET A ÉLISABETHVILLE PAR LES TROUPES BELGES QUI Y SONT ACTUELLEMENT INSTALLÉES, SECONDO LA NOMINATION D'UN OFFICIER BELGE POUR ASSURER LE COMMANDEMENT MILITAIRE AU KATANGA NOTRE GOUVERNEMENT A DÉCIDÉ EN CONSÉQUENCE DE L'ACTE D'AGRESSION PURE CONTRE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO DE ROMPRE TOUTES RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC LA BELGIQUE A DATER DE CE JOUR 14 JUILLET 1960
LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO J. KASAVUBU.
LE PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE P. LUMUMBA.

Le chef de l'Etat et le premier ministre continuaient leur tournée dans le pays. Ils rentrèrent de Kindu le 14 juillet. La veille ils avaient appris par la radio que la prise de Njili par les paras belges avait causé « plus d'un millier de morts congolais » et ils avaient fait appel à l'U.R.S.S.

Le 15 juillet la Chambre est réunie et Lumumba y fait un long exposé, suivi de débat.

EXPOSÉ DE M. LUMUMBA A LA CHAMBRE LE 15 JUILLET 1960 SUR LA SITUATION DE LA RÉPUBLIQUE

Exposé de M. Patrice Lumumba, Premier ministre, sur la situation générale de la République, et spécialement du Kasaï, du Katanga et de Léopoldville

M. Lumumba : M. le Président, chers députés, je suis très content de me trouver aujourd'hui parmi vous pour vous relater la situation telle qu'elle s'est présentée.

Si j'ai demandé au Président de m'accorder immédiatement la parole, c'est parce que je viens de recevoir de mon cabinet

des messages qui me signalent que la situation s'aggrave ; il faut que je rentre immédiatement au Bureau pour l'examiner.

Je vous lis la note que je viens de recevoir : « M. le Premier Ministre, la situation est plus grave que vous ne l'imaginez, si dans 3 minutes vous n'êtes pas là, c'est la mort de tout le monde ». Ce matin j'ai reçu une note émanant de M. Luyeye, Secrétaire particulier du Chef de l'Etat, et ainsi libellée : « Je viens à l'instant d'être informé de ce que les paras belges viennent d'appréhender quelques militaires congolais des prévôtés militaires en jeep et sans armes sur le Boulevard Albert 1er, et les ont enfermés dans l'Etablissement Jules Van Lancker, six avenue Circlel ».

Une autre note me signale : « Les troupes belges ont tiré sur des civils devant l'hôtel Memling, il y aurait deux tués ». Voilà pourquoi, mes chers amis, je vous ai dit que nous sommes devant une situation grave. Je suis très content et très satisfait du contrôle sévère que vous exercez sur le Gouvernement parce que s'il n'en était pas ainsi, celui-ci, non seulement commettrait des erreurs, mais y persisterait. Le Gouvernement est l'émanation. Deux ou trois jours après l'installation du gouvernement, alors que nous étions occupés à rédiger notre déclaration gouvernementale, demandant l'avis de tel ou tel parlementaire parce que nous voulons une politique nationale qui rencontre l'approbation de tout le monde, juste en ce moment éclatent des troubles graves.

Deux jours après la proclamation de l'Indépendance, j'ai invité le Général Janssens à qui j'ai dit : « Au nom du Gouvernement, il faut immédiatement procéder à des réformes dans l'Armée Nationale ». Des délégations de militaires venaient chez moi, d'autres m'écrivaient à ce sujet. Ils exigeaient des réformes. Le Général n'a pas voulu accepter mes propositions. Entre autres choses, je lui ai demandé de nommer chaque soldat à un grade immédiatement supérieur, dans ce cas ceux qui sont Premiers Sergents-Majors par exemple deviendraient automatiquement Adjudants et ainsi de suite. Nous avons déjà constitué quatre commissions qui, avec le concours de la Chambre, élaborera un nouveau statut pour l'Armée Nationale. Quant aux structures *administratives*, je me demande d'abord si oui ou non nous allons maintenir les limites ou les divisions administratives actuelles telles qu'elles existent, étant donné que selon les résolutions prises lors des réunions de la Table Ronde,

Il est dit qu'après le 30 juin 1960, les gouvernements provinciaux, en accord avec le Gouvernement Central, peuvent procéder à des nouvelles limites administratives. Nous avions envisagé un nouveau statut des fonctionnaires. D'après notre programme gouvernemental, ne seront admissibles à ce statut que les nationaux congolais ou des personnes qui auront acquis la nationalité congolaise. Il est inconcevable qu'après l'indépendance du Congo, les fonctionnaires belges et congolais jouissent d'un même statut, alors qu'en Belgique même, il n'y a que les Belges et les Belges seuls qui peuvent être admis sous le statut des fonctionnaires de l'Etat, leur Constitution est explicite à ce sujet. Nous ferons de même au Congo, car chez eux, un congolais peut détenir 10 diplômes sans jamais être admis sous le statut de fonctionnaire belge. Ils ont l'audace d'exiger des garanties chez nous ! c'est inconcevable.

Nous examinions tous ces problèmes avec l'intention de soumettre nos suggestions aux Chambres lorsque les troubles éclatèrent. Pourquoi les soldats se sont soulevés ? Le Général Janssens leur disait que malgré l'indépendance du Congo, aucun changement n'interviendrait dans l'Armée. D'autres les vexaient également. C'est suite à ces vexations que les troubles ont éclaté au Camp Léopold.

Le Président de la Chambre des Représentants, celui du Sénat, le Chef de l'Etat et moi nous nous étions rendus à travers le pays pour examiner la situation de près. Nous avons dû alors courir partout. Le Chef de l'Etat et moi-même sommes partis étudier la situation de Thysville puis celle plus dramatique de Matadi. Si nous n'y étions pas arrivés, chers frères, je vous assure que nous aurions connu des heures plus graves qu'aujourd'hui. Nous nous sommes rendus à Banane, la situation n'y était pas moins grave ; à Moanda et Boma de même. Nous avons confié le commandement de l'Armée aux Congolais et à titre de conseillers avons mis à leur côté des officiers belges qui jouissaient de leur confiance. Nous avons pris toutes les mesures nécessaires.

Le Ministre de la Justice qui nous avait accompagnés dans nos enquêtes avait lancé ce communiqué : « Le Ministre de la Justice de la République du Congo, M. Mwamba, arrivé ce jour à Matadi où il accompagne le Chef de l'Etat et le Premier ministre, porte à la connaissance du public qu'une enquête judiciaire est ouverte à charge des congolais militaires ou civils

qui se seraient livrés à des actes arbitraires et inadmissibles à l'égard des européens dans le Bas-Congo. Les parquets de Matadi et de Boma poursuivront leur enquêtes sans désemparer. Le Gouvernement congolais ne peut, au nom de la justice, tolérer de pareilles atteintes à la dignité humaine et au droit des gens. Le Gouvernement est résolu à protéger la sécurité des personnes, des nôtres comme des étrangers, et à sévir sévèrement tous ceux qui veulent troubler l'ordre public et la tranquillité des citoyens ».

Nous avons rédigé ce communiqué avec l'approbation du Chef de l'Etat et du Gouvernement pour prouver que pour nous, c'est la justice qui compte, et que si réellement des congolais civils ou militaires ont molesté des blancs, ils devraient être punis.

Nous avons convoqué un magistrat à qui le Ministre de la Justice a demandé d'ouvrir des enquêtes, car il ne fallait pas que le désordre créé donne l'impression d'un coup monté, préparé à l'avance ; que nous a-t-il répondu ? Je ne suis pas en mesure de mener des enquêtes. C'est vous dire que partout à travers le pays, nous n'avons pas la justice en mains.

A notre retour des perturbations nous étaient signalées de tous côtés. Le Chef de l'Etat et moi-même sommes dirigés à Luluabourg où des munitions avaient été distribuées à tous les européens. Nous avons provoqué des réunions avec nos militaires et les officiers belges au service de notre armée. Plusieurs de ces derniers abandonnaient leur poste. C'est un sabotage systématiquement organisé. A l'Ecole Centrale de Luluabourg comme dans tous les camps et compagnies nous avons confié le commandement uniquement aux militaires congolais : le colonel est devenu conseiller militaire suite à la demande des soldats congolais. Les officiers indésirables dans l'armée, donc refusés par les soldats, partiront.

Nous avons ainsi redressé la situation à Luluabourg en confiant le commandement à cinq militaires congolais. Pour leur nomination, nous nous sommes référés à l'assentiment de tous les militaires ; ils étaient d'ailleurs satisfaits. Nous avons demandé aux membres du Gouvernement Provincial de nous faire des propositions dans l'immédiat pour que dans l'Administration les mêmes mesures soient prises également, sans aucun retard. Vous n'êtes pas sans ignorer qu'au Congo, toute l'Administration est effectivement entre les mains des fonctionnaires

belges. Cette situation ne peut pas durer. Il faut que dans toute l'Administration territoriale les Chefs de Service soient des congolais, et que les européens qui resteront avec nous soient des conseillers techniques. Ce n'est plus le moment de laisser les pouvoirs politiques aux fonctionnaires belges comme il en est le cas aujourd'hui, 15 jours après notre accession à l'indépendance. Nous entendons des suggestions.

Nous avons reçu à Luluabourg des délégués Baluba. Venus nous demander la création d'une province uniquement à eux. Elles nous ont exprimé leur mécontentement sur le comportement partial de certains membres du Gouvernement du Kasaï. Ils estimaient que la division de cette province était le seul moyen. Ils estimaient que c'était le seul moyen de faire renaître la paix au Kasaï. Je leur ai proposé au nom du Gouvernement, d'accepter la solution trouvé pour le Bas-Congo où l'on désirait aussi deux provinces. Nous leur avons demandé de l'admettre ne fût-ce que provisoirement en attendant une solution ultérieure. C'est ainsi que j'ai suggéré à M. Ngahula, sur avis favorable du Chef de l'Etat, de devenir Vice-Président du Gouvernement Provincial comme l'est devenu M. Diomi dans la province de Léopoldville. Ces agissements trahissant des dissensions internes font notre honte. Il faut que nous nous entendions, il faut que nous prouvions aux Européens que les Congolais sont capables de s'entendre et de faire régner l'ordre et la paix entre les tribus.

J'ai encore proposé que dans le territoire Baluba, l'on me présente des candidats qui seraient nommés immédiatement administrateurs dans les territoires dont ils sont originaires. Ainsi les populations Luba, au lieu d'être commandées par certains fonctionnaires qui se conduisent mal à leur égard, seront administrées par des gens de leurs tribus, lesquels connaissent leur mentalité. Une autre proposition que je leur ai faite était de me présenter des candidats aux postes diplomatiques ou de l'Administration Centrale, car notre souci est de faire participer toutes les ethnies à la gestion du pays. Et là où l'européen a échoué, nous tâcherons de toucher le sentiment humain pour que nous arrivions à trouver une solution. D'ailleurs la création éventuelle, d'une autre province est de la compétence du Parlement. Qu'ils fassent des propositions concrètes pour la délimitation de leur nouvelle province. Des commissions seront créées pour les examiner.

Nous avons fait venir un avion militaire à bord duquel se trouvaient le Commandant Nkokolo du camp Léopold II ainsi qu'une délégation de six militaires. J'ai demandé à cette délégation de se rendre au Katanga pour prévenir leurs camarades des réformes très importantes que le Gouvernement Central préparait pour l'Armée, de notre arrivée prochaine au Katanga, et leur faire comprendre la nécessité de faire régner l'ordre partout afin de montrer aux étrangers, aux européens, que nous sommes à même de gérer les affaires de notre Pays. A son arrivée à Elisabethville, tout juste avant l'atterrissage, l'avion a reçu des troupes belges, l'ordre de ne pas atterrir, le Katanga étant devenu indépendant.

Si l'avion atterrissait quand même, continuait l'ordre, les membres de son équipage seraient faits prisonniers.

Les officiers belges qui étaient à bord de l'avion répondirent à leurs compatriotes : « Ecoutez, nous sommes à court d'essence, nous voulons descendre faire le plein ». L'avion était autorisé à atterrir. Aussitôt après l'atterrissage, des soldats belges sont allés, armes en main, dire à la délégation de ne pas débarquer : « Nous sommes venus ici uniquement pour prendre contact avec nos amis militaires congolais. Des mesures très importantes viennent d'être prises à Léopoldville. Les Chefs de l'Etat et du Gouvernement sont en route et nous voulons que l'ordre règne. Nous sommes venus parce qu'ils ne pourront pas écouter les blancs, il faut que nous leur parlions en tant que frères. Si vous ne voulez pas, mettez-nous ne fût-ce qu'en communication téléphonique avec le Président du Gouvernement Provincial ».

Non, répondirent les Belges vous ne le pouvez pas, rentrez immédiatement, sinon vous serez faits prisonniers. Si le Chef de l'Etat et le Premier ministre arrivent, ils seront aussi faits prisonniers, parce que le Katanga est devenu indépendant.

Rentrée à Lubumbourg, la délégation nous a tout rapporté de cet incident. J'ai immédiatement convoqué l'Administrateur de la Sûreté et lui ai imposé de dresser un rapport officiel. Ce procès-verbal devait être établi par cet Administrateur qui est belge pour qu'on ne puisse pas contester plus tard sa véracité.

Voici le libellé du procès-verbal :

« Ce jour, 12 juillet 1960, nous Warcet (?) Charles, Administrateur Adjoint de la Sûreté, avons, sur instructions du Premier ministre Lumumba de la République du Congo, acté

les déclarations des personnes suivantes : Nikolalo Justin, Commandant du Camp Léopold II à Léopoldville : « Hier lundi, 11 juillet 1960, je me suis rendu par avion militaire, avion piloté par 3 officiers belges, à Elisabethville afin d'y rétablir l'ordre et cela d'après les instructions de M. le Premier ministre Lumumba. L'avion survolait la plaine d'Elisabethville vers 11 heures 05'. Par radio, le Commandant de bord était averti que plus personne venant de Léopoldville ne pouvait atterrir à Elisabethville. Sur instance de ce dernier, l'avion a quand même pu atterrir. Lorsque je suis descendu de l'avion j'ai remarqué que toute la plaine d'aviation était entourée de militaires belges. Plusieurs de ces militaires se sont dirigés vers nous, armes à la main. J'ai demandé de me rendre au camp militaire, cela m'a été interdit. Ils m'ont dit que tous les militaires congolais étaient gardés par les militaires belges. J'ai ensuite demandé de m'entretenir avec le Président du Gouvernement provincial du Katanga M. Tshombé ; cela m'a été également interdit et il a été précisé que si je me rendais chez M. Tshombé je serais fait prisonnier. On m'a spécifié que M. Tshombé était en conférence en vue de déclarer le Katanga indépendant.

« Dès que la chose serait officielle, les troupes rhodésiennes se trouvant à la frontière entreraient dans le territoire du Katanga. On me fit remarquer que la nouvelle selon laquelle le Président de la République et son Premier ministre avaient l'intention de se rendre à Elisabethville était déjà connue, et que dans le cas où ils arriveraient, ils seraient faits prisonniers. Le Commandant de bord a téléphoné de la plaine afin d'obtenir de M. Tshombé qu'il reçoive la délégation que je conduisais, cela nous fut également refusé. On m'a intimé de quitter immédiatement Elisabethville sinon je serais fait prisonnier.

Déclaration signée.

M. Dartot (7) Claude, Commandant de bord du 15 juillet, voici sa déclaration ; « J'ai piloté le D.O.B. du 15 en provenance de Luluabourg pour Elisabethville. J'avais à bord une délégation de soldats du Camp Léopold dirigée par M. Nikolalo, Commandant du camp Léopold II. Ayant ma radio défectueuse, ce n'est qu'en survolant E'ville que j'ai pu contacter la tour qui me signifia qu'il était fort question d'interdire tous les aérodromes du Katanga aux avions ayant à bord des délégations venant de Léopoldville. J'ai alors répondu à la tour du

contrôle disant que j'étais à court d'essence et qu'il m'était impossible d'atteindre un aérodrome en dehors du Katanga. Ils m'ont autorisé d'atterrir pour faire le plein. Une fois au sol je me suis dirigé vers la tour de contrôle pour contacter par téléphone les membres du Gouvernement Provincial. En ce moment même, la tour de contrôle a reçu un télégramme du Gouvernement Provincial du Katanga pour interdire l'atterrissage de l'avion en spécifiant que si nous atterrissions, il devait nous faire prisonniers. Je leur ai dit de la tour que la délégation resterait dans l'avion et que je repartirai dès que le plein serait fait, étant donné la décision du Gouvernement Provincial. J'ai jugé bon de repartir immédiatement après avoir fait le plein afin d'éviter des incidents. L'aérodrome était gardé militairement par des troupes métropolitaines. Il est exact qu'au moment où j'ai quitté l'avion, plusieurs militaires armés s'en sont approchés ».

L'Administrateur-Adjoint de la Sûreté et tous les autres sont témoins.

Après avoir reçu ces rapports, j'ai décidé qu'il fallait absolument que nous nous rendions immédiatement à Elisabethville, parce que le Chef de l'Etat a prêté serment devant la Chambre, devant la Nation tout entière de protéger et de sauvegarder l'intégrité du Territoire National, et que s'il ne prenait pas des dispositions, la Nation allait lui demander des comptes ; le Gouvernement d'ailleurs doit également veiller à cela. S'il faut mourir, nous mourrons, nous devions nous rendre au Katanga en tant que comptables de la Nation.

Nous sommes descendus à Kamina sans prévenir personne : à la descente d'avion, tous les militaires belges présents et beaucoup d'européens civils qui étaient à la plaine nous ont crié plusieurs fois « macaques ». Ils nous insultaient d'une façon incroyable. Le Colonel Van Lierde (?) Commandant de la Base est venu, et je lui ai dit : « Commandant, nous sommes dans un Pays souverain, j'accompagne le Chef de l'Etat que vous appelez chez vous Roi. Il est inconcevable, alors que nous vous hébergeons dans notre pays que vos officiers et tous ces gens-là puissent se permettre d'insulter d'une façon aussi honteuse notre Chef de l'Etat.

Le Commandant m'a répondu : « Vous auriez mieux fait de nous prévenir de votre arrivée plutôt que d'arriver ainsi précipitamment à Kamina-Base ». Alors sur ce, il nous a

amenés à l'entrée de l'aéroport où se trouvaient ces européens. Nous sommes entrés dans un petit bureau et il nous a priés de ne pas sortir de la plaine. J'ai demandé la raison, il nous a répondu qu'une tension régnait dans la ville. Cette tension, nous venions précisément pour la faire tomber.

Nous avons alors commencé à poser des questions : « Etes-vous au courant du traité que notre Gouvernement avait signé avec la Belgique et aux termes duquel les troupes belges, tant des deux bases installées au Congo que Métropolitaines, ne pouvaient agir qu'à la demande expresse de notre Gouvernement ? » Il nous a répondu : J'en suis au courant mais pas officiellement. « Depuis quand êtes-vous au courant de cette décision ? » Il y a une semaine. « Avec l'autorisation de qui avez-vous envoyé des troupes à Luluabourg ? » C'est un secret militaire. « Bon ! Finalement il nous dit : « Si vous avez besoin de renseignements, il faut vous adresser au Gouvernement belge et à mon Chef le Général Gheysen, Commandant en Chef des Forces Métropolitaines ». Nous avons tenu à avoir des preuves. Pour cela nous avons fait un procès-verbal que le Ministre de la Justice a immédiatement dressé :

« L'an 1960, le 12e jour du mois de juillet, nous soussignés Mwamba Remy, Ministre de la Justice de la République du Congo nous trouvant ce jour à Kamina-Base où nous accompagnons le Chef de l'Etat M. Joseph Kasavubu, et le Premier ministre et ministre de la Défense Nationale, M. Patrice Lumumba, avons constaté les faits suivants : En voyage pour Elisabethville venant de Luluabourg, nous sommes descendus à Kamina-Base à la demande du Chef de l'Etat et du Premier ministre, dans le but de prendre contact avec les autorités militaires de la base. Dès notre descente d'avion à 17 h. 45, heure locale, le Chef de l'Etat, le Premier ministre et leur suite ont été accueillis par des insultes « macaques ».

« Ces insultes furent lancées par des militaires belges de la base auxquels s'est mêlé un groupe de civils européens. Ces insultes furent répétées trois fois et ce, en présence du Commandant de la base, le Colonel Van Lierde (?). Le Premier ministre et ministre de la Défense Nationale fit remarquer au Commandant de la base les insultes graves qui venaient d'être proférées à l'égard du Chef de l'Etat et sa suite. Celui-ci répondit que cela était le fait d'un groupe d'européens et que nous aurions dû prévenir de notre arrivée plutôt que d'arriver

inopinément à Kamina. Les témoins de cet incident sont MM. Yava Joseph, Ministre des Affaires Economiques ; Lumbala, Secrétaire d'Etat à la Présidence, Kini Emmanuel, Chef de Cabinet du Président de la République, Angelo Henri, attaché de Presse à la Présidence du Conseil, N'Tumuwako Jean-Marie, Radio-Reporter au Ministères de l'Information et des Affaires Culturelles.

« En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal de constat aux jour, mois et acte dessus. Après lecture, les témoins signent avec nous ».

Après cela, le Chef de l'Etat a alors demandé au Commandant de la base de mettre immédiatement un avion de la base à notre disposition avec un groupe de militaires belges pour veiller à notre sécurité. Nous allons tout droit à Elisabethville, a précisé le Chef et le Commandant de la base a répondu qu'il ne pouvait pas nous prêter cet avion et qu'il devait se référer à Léopoldville.

Nous avons alors dit : Monsieur, nous avons signé avec vous un traité d'amitié et de coopération. Quand le Chef de l'Etat demande votre concours, ne perdez pas votre temps à vous adresser pour l'accord à votre Gouvernement. Si le roi Baudouin venait chez nous pour nous demander notre aide, pensez-vous qu'un Membre de notre Gouvernement pourrait le faire attendre afin d'obtenir l'avis du Gouvernement ? Où est votre esprit de collaboration dont vous avez toujours parlé ?

Finalement, le Commandant entra en communication avec le Général Gheysen qui était à Léopoldville. Celui-ci a été d'accord de nous donner un avion « DAKOTA ». Au même moment, j'ai proposé au Président qui m'a approuvé, que les troupes belges rentrent endéans les deux heures dans leurs champs et qu'en attendant que le Gouvernement et le Parlement prennent une décision, aucun militaire belge ne pouvait sortir de la base. A ce sujet, nous avons rédigé un communiqué en ces termes :

« Le Chef de la République du Congo et le Premier Ministre et Ministre de la Défense Nationale donnent ordre aux troupes métropolitaines belges actuellement en opération à l'extérieur des concessions des bases de Kitona et de Kamina :

1°) de rentrer dans les dites endéans les 2 heures ;

2°) de ne plus sortir des limites des concessions des dites bases.

« Le Chef de l'Etat et le Chef du Gouvernement Congolais prennent l'engagement d'assurer, avec leurs propres forces armées, la sûreté des nationaux belges et des européens en général. Ces ordres sont donnés en vertu du traité d'amitié et d'assistance qui a été signé le 29 juin 1960 entre le Gouvernement belge et le Gouvernement congolais.

« Fait à Kamina-Base à 18 heures 26, le 12 juillet 1960, signé par le Chef de l'Etat et moi-même ».

Communication

On me signale ici de mon cabinet à Léopoldville que des troupes belges continuent à tirer devant le building Ouraco : il y aurait 4 morts.

Cet ordre donné, nous avons pris l'avion, mais quel avion nous a-t-on donné ? Alors qu'il y a des avions convenables de voyage, on présente à notre Chef de l'Etat un avion sans sièges, un avion de parachutistes dans lequel il était difficile de nous asseoir ! Ce n'est pas cela qui nous préoccupait mais un moyen de transport. Nous sommes partis de Kamina à 20 h., pour Elisabethville où nous sommes arrivés vers 22 h ? Et avant notre atterrissage, on a éteint les lumières. Les militaires belges qui y étaient, ont donné l'ordre à l'aviateur de ne pas atterrir. Pourquoi ? Parce que le Katanga était indépendant. Le Chef de l'Etat et le Premier Ministre ne peuvent pas y mettre les pieds, disaient-ils. En survolant la ville, nous leur avons dit : le Chef de l'Etat doit descendre, il est dans son territoire et il est dans son pays. Il est inconcevable que les militaires belges puissent défendre au Chef de l'Etat de descendre chez lui. C'est comme si le Roi Baudouin faisait voyage à travers la Belgique, et qu'un Monsieur quelconque lui disait : Baudouin vous ne descendez pas ici parce que ce pays ne vous appartient pas. Malgré notre insistance, ils ne voulaient rien écouter.

Nous avons dû rebrousser chemin.

Quinze minutes après qu'on nous ait refusé d'atterrir, le pilote nous informa qu'il venait de recevoir l'ordre de nous conduire directement à Lubumbourg et de ne plus revenir à Kamina. Nous lui avons demandé de quel droit on osait nous imposer chose pareille ; nous avions laissé notre avion et notre pilote à Kamina, nous devons donc y rentrer, avons-nous rétorqué au pilote. En réalité, notre intention était de descendre à Kamina pour prendre une voiture, et regagner

Elisabethville, franchir les 200 kms par la route, même s'il fallait mourir. Le pilote nous a emmenés, malgré nous, comme des prisonniers jusqu'à Luluabourg où nous sommes arrivés à 3 heures du matin. Nous y avons passé la nuit et y avons pris de nouveau contact avec les Membres du Gouvernement Provincial. L'avion de commandement nous a rejoint le matin. Nous avons pris la décision de visiter tout le pays, parce que partout les Belges montaient des complots. Nous nous sommes rendus à Kindu, au Maniema, d'où nous avions reçu beaucoup de télégrammes réclamant notre présence. A notre arrivée, l'atmosphère était tendue mais il n'y avait pas encore d'incidents. Vous vous rappellerez que l'état d'exception et d'occupation militaire qui y avait été décrété avant l'indépendance y était encore en vigueur après l'indépendance du Congo. Des gens étaient brimés, les militaires fouillaient partout, semant la panique et la terreur. Immédiatement nous sommes entrés en contact avec quelques membres du Gouvernement Provincial, et nous avons pris des mesures pour lever, dans l'immédiat, l'état d'exception au Maniema afin de permettre ainsi aux gens de vivre paisiblement. Nous avons alors procédé aux nominations dans le cadre de l'Armée et avons donné toutes les directives pour que l'ordre soit rétabli, que les européens vivent en sécurité même s'ils se comportaient d'une façon incorrecte à notre égard. Nous avons obtenu la fidélité des militaires, des membres du Gouvernement et de la population. La situation s'était détendue. Nous sommes partis de Kindu hier à 12 h. 5 à destination de Stanleyville où les blancs continuent également à monter une campagne de désobéissance générale et d'excitation dans l'Armée ainsi que dans d'autres domaines.

Nous avons demandé au pilote l'heure à laquelle nous arriverons à Stanleyville ; il nous a répondu : 13 heures et demie.

A 14 heures nous étions encore en l'air. Etonné, je dis au Président que je ne comprend pas ce qui se passait : on nous avait dit qu'à 1 heure et demie nous serions à Stanleyville, il était déjà 2 heures ! Le Président alla demander de nouveau au pilote l'heure d'arrivée à Stanleyville, puisque celle prévue était déjà écoulée. J'ai reçu, répondit le pilote, l'ordre de vous conduire directement à Léopoldville. Le Président lui ordonna d'aller immédiatement atterrir à Stanleyville.

A mon tour, je m'adresse ainsi à l'aviateur ! « Nous savons

bien que vous êtes Belge, aujourd'hui cet avion appartient au Chef de l'Etat et au Gouvernement du Congo. Vous êtes au service du Gouvernement congolais, vous ne pouvez en aucune façon passer outre les ordres du Chef de l'Etat sous prétexte que vous avez reçu des ordres d'une puissance étrangère, qui n'est autre que la Belgique. Nous sommes maintenant indépendants. la Belgique est aussi un pays indépendant au même titre que la France, l'Amérique, etc. Ce que vous faites est un acte de haute trahison ».

Le pilote fit alors semblant d'obéir traça un long détour qui nous fit penser que nous rentrions à Stanleyville. Tout d'un coup, nous avons atterri à Léopoldville et de force comme des prisonniers. Nous avions déjà averti Stanleyville par télégramme de notre arrivée. Toute la population et les membres du Gouvernement nous attendaient à la plaine d'aviation depuis 14 heures.

Nous sommes arrivés à N'Djili hier vers 16 heures et demie. Nous avons trouvé sur place une clique de l'armée belge sous le commandement du général Kimo (1) qui s'était ainsi présenté. « Général Kimo de Bruxelles accompagné du Général Gheysen ; Monsieur le Chef de l'Etat voulez-vous passer les troupes en revue ? ». Il n'en est pas question, répondis-je.

« J'insiste que vous passiez les troupes en revue ». Je répétais : Monsieur, il n'en est pas question. Vous envoyez ces troupes en violation de nos accords pour venir occuper militairement notre pays, et vous avez le courage de demander que le Chef de l'Etat et le Chef du Gouvernement vous les passent en revue ? Cela signifierait que nous approuvons la présence de ces militaires ici.

Le Général Kimo dit alors au Chef de l'Etat : « Savez-vous que cette plaine est sous mon commandement et que je peux vous faire prisonnier ? ».

Hier, ici à Léopoldville, ce Général belge a menacé le Chef de l'Etat de le faire prisonnier ! Je lui ai répondu : « Monsieur, sachez que vous n'êtes pas chez vous. Vous avez des armes, des munitions, nous n'en avons pas ; nous n'avons que nos mains ». Le Général Gheysen m'a rétorqué : « Monsieur, sachez que c'est moi qui commande la plaine. Nous sommes ici pour vous

(1) Il s'agit du général Cumont (N.d.LR.)

protéger ». Nous n'avons pas besoin de votre protection, ai-je protesté. Allez protéger les Belges chez vous.

« Assassins, nous injuria-t-il, vous laissez violer les femmes belges ici ? ».

Il tint d'autres vilains propos à l'égard du Chef de l'Etat et à moi-même.

Il termina : « Voulez-vous que le sang coule à Léopoldville ? » Alors le Président lui répondit : « Messieurs, si vous avez soif de sang, faites-le couler, mais je vous prévicns qu'il ne coulera pas ! »

Nous avons alors pris route pour la ville tout en promettant de rentrer le jour même à Stanleyville.

Nous sommes allés immédiatement à l'Agence Sabena demander un avion. Le préposé nous dit d'aller trouver d'abord M. Dieu, le Directeur Général qui marqua cependant son accord. A sa question de savoir où nous voulions aller, je répondis que nous avions besoin de cet avion pour aller à l'intérieur du Congo, et qu'il n'avait pas besoin de connaître notre destination exacte.

Renseigné, le Directeur Général M. Dieu alla demander la bénédiction des troupes belges pour voir si elles étaient d'accord de nous donner un avion Sabena ! Ce procédé d'agir m'amena à téléphoner ceci au Directeur Général : M. Dieu, je ne vous saisis pas, vous êtes une société commerciale : notre Etat a des participations dans cette société. Quand le Chef de l'Etat ou le Premier Ministre désirent acheter du pain, le boulanger doit-il d'abord se référer à l'accord des troupes belges ? M. Dieu nous donna finalement un avion.

Je lui ai demandé de nous envoyer à la plaine de Ndolo, puisque je savais que notre vie était en danger et qu'à deux reprises déjà nous avions risqué la mort.

Venez ici à N'Djili, répondit M. Dieu. J'ai pris toutes les dispositions, j'ai obtenu l'accord des troupes belges qui sont ici pour vous protéger. Il ne se passera rien.

Nous avons consenti. A notre arrivée à l'aérodrome, nous sommes tombés dans un ridicule guet-apens. Les troupes belges nous regardaient d'un petit air particulier. Aussitôt, tous les européens qui étaient à la plaine nous ont encerclés et nous ont traités de « macaques », « assassins », « voyous », « voleurs », etc... certains me crachaient sur la figure, me tiraient la barbe, un autre m'a pris mes lunettes en me bousculant. Nous avons

enduré d'autres humiliations, sous les yeux amusés des soldats belges.

Chers députés, vous ne vous imaginez pas les scènes auxquelles nous venons d'assister depuis 10 jours ! Pensez qu'un Chef d'Etat et un Chef de Gouvernement d'un pays indépendant ont, sur leur propre territoire, été traînés ainsi dans la boue, insultés, injuriés publiquement par des étrangers ! Des journalistes étrangers étaient présents. Au lieu d'en parler, ils viennent chez nous demander des déclarations, des conférences de presse ! Qu'allons-nous faire ?

Nous sommes retournés tous chez le Chef de l'Etat, chez qui nous avons passé la nuit.

Je m'excuse, de ne vous avoir pas dit qu'au cours de notre séjour à Lubumbourg, nous avions envoyé le télégramme suivant à l'Organisation des Nations Unies, à l'adresse de M. Bunche, Secrétaire Général-Adjoint, actuellement à Léopoldville, avec copie à notre Gouvernement.

« *Le Gouvernement de la République du Congo sollicite envoi urgent par Organisation des Nations Unies d'une aide militaire. Notre requête est justifiée par envoi au Congo des troupes métropolitaines belges en violation traité d'amitié signé entre la Belgique et République du Congo le 29 juin 60 stop. Aux termes de ce traité les troupes ne peuvent intervenir que sur demande expresse du Gouvernement congolais stop. Cette demande n'a jamais été formulée par le Gouvernement de la République du Congo stop. Considérons action belge non sollicitée comme un acte d'agression contre notre pays stop. Cause réelle de la plupart des troubles être provocations colonialistes stop. Accusons le Gouvernement belge avoir minutieusement préparé sécession du Katanga dans le but de garder la mainmise sur notre pays stop* ».

Avant de continuer je vous rappelle que le Gouvernement belge vient de nommer un Général belge comme Commandant en Chef de l'Armée au Katanga.

Aux termes des résolutions prises à la conférence de la Table Ronde et de la loi fondamentale, le Congo et ses six provinces actuelles constituent une entité indivisible. Le Congo a été reconnu comme un Etat Indépendant dans son Unité actuelle. La Belgique prépare des plans de sécession de la Province du Katanga, sa source de richesse.

Comment peut-on concevoir que la Belgique qui a re-

connu notre Pays comme un Etat indépendant, la Belgique qui a signé l'acte de reconnaissance de l'Indépendance ici devant la Nation Congolaise, prépare la sécession du Katanga ? Tshombé a proclamé l'indépendance de cette province ! La Belgique envoie des troupes au Katanga, empêche au Chef de l'Etat et au Chef du Gouvernement d'y atterrir, y nomme un Général Belge comme Chef de l'Armée. Fort de cela, Tshombé se dit qu'il dispose maintenant des troupes pour s'opposer au Gouvernement Central. Voyez-vous l'attitude de la Belgique et de son Roi ?

« *Notre Gouvernement, appuyé par le peuple Congolais refuse d'être placé devant un fait accompli résultant de la conspiration tramée par un impérialiste belge et un petit groupe de leaders katangais stop. Ecrasante majorité population katangaise être opposée à la sécession qui signifie perpétuation déguisée du régime colonialiste. L'aide militaire, sollicitée a pour but essentiel protection du territoire national congolais contre actuelle agression extérieure qui menace la paix internationale stop. Insistons vivement sur extrême urgence envoi troupes O.N.U. au Congo Full stop* ».

Signé par le Chef de l'Etat et moi-même, ce télégramme est parti à l'O.N.U. Ensuite nous avons envoyé à l'Ambassadeur de Belgique, au Vice-Président du Conseil des Ministres ici, au Premier Ministre à Bruxelles, au Ministre Belge des Affaires Etrangères, le télégramme suivant :

« *Suite 1°) A la violation flagrante par la Belgique du Traité d'amitié conclu le 29 juin 1960 avec la République du Congo dans sa clause prévoyant que les troupes belges ne peuvent être utilisées sur le territoire congolais qu'à la demande expresse du Gouvernement et 2°) A l'intégrité en suscitant la sécession du Katanga.*

« *En tête dans les preuves sont :*

« 1°)*L'interdiction d'atterrir signifiée au Chef de l'Etat le mardi 12 juillet à Elisabethville par des troupes belges qui s'y sont actuellement installées. 2°) La nomination d'un officier belge pour assurer le commandement militaire au Katanga. Notre Gouvernement a décidé en conséquence de l'acte d'agression posé contre la République du Congo, de rompre toutes relations diplomatiques avec la Belgique à dater de ce jour 14 juillet 1960. Signé le Président de la République* » (Applaudissements).

Chers députés vu l'urgence, nous avons demandé au Chef de l'Etat de se prononcer, car s'il avait fallu chaque fois venir au Parlement alors que le Pays sombrait, nous aurions vu le pire. C'est ainsi que nous avons rompu les relations diplomatiques avec la Belgique. L'Ambassade de Belgique doit être fermée. Tous les diplomates belges doivent rentrer chez eux (*Applaudissements*).

Après le départ des troupes belges, y compris celles des deux bases de Kitona et Kamina, nous examinerons alors la reprise éventuelle des relations diplomatiques avec ce pays. Nous ne pouvons pas entretenir des relations avec un pays qui nous attaque aujourd'hui, qui nous occupe militairement, car c'est une honte pour la Nation. Aujourd'hui que l'indépendance au Congo est reconnue, les Chefs de l'Etat et du Gouvernement sont insultés, injuriés, on s'attaque à notre vie, nos populations vivent dans la terreur, toutes les avenues sont occupées par les militaires belges qui continuent à nous tuer. Pouvons-nous continuer à vivre avec ces gens chez nous ?

— Non, non, non, sur tous les bancs.

M. le Président : Un peu de calme, Messieurs...

M. Lumumba : En ce qui concerne le traité d'amitié dont le député Weregemere a dit que le Gouvernement ne pouvait signer sans l'accord préalable du Parlement, je dois dire que le Gouvernement l'a signé parce qu'une résolution en ce sens avait été prise lors des conférences de la Table Ronde. Tous les leaders l'avaient approuvée. Cette résolution avait été admise, parce que la Belgique comptait une majorité des gens qui ne représentaient pas la Nation mais qui étaient à la solde. Vous le savez très bien. Que dit cette résolution ? Un traité d'amitié sera signé entre les Gouvernements belge et congolais avant le 30 juin. Qui l'avait alors voté ? C'est vous qui étiez délégués à la Table Ronde. C'est pourquoi nous avons signé ce traité et je vous assure qu'il nous coûte beaucoup d'efforts pour le modifier. Si nous vous présentons le projet que la Belgique nous avait soumis, vous seriez étonnés d'en prendre connaissance. Il n'était pas élaboré sans les Congolais qui composaient à Bruxelles la Commission politique à qui la Belgique promettait déjà beaucoup. On peut se demander pourquoi les gens approuvent la totalité du contenu de ce projet. Heureusement, nous avions apporté d'importants amendements. Vous pourriez vous en rendre compte.

En ce qui concerne les forces armées, le traité stipule : « Outre qu'il soit valable pour une durée minimum de 10 ans ». Voyez-vous qu'ils voulaient que leurs troupes restent ici éternellement ?

Nous avons eu beaucoup de peines à réfuter certaines clauses. L'article 6 amendé par nous devient :

« Toute intervention militaire des forces belges stationnées dans les bases du Congo ne pourra avoir lieu que sur demande expresse du ministre congolais de la Défense Nationale. Des accords ultérieurs fixeront la modalité des reprises des bases militaires belges au Congo et préciseront les formes de coopération souhaitées entre les deux Gouvernements ».

La Belgique voulait laisser ses bases sans que le Gouvernement congolais puisse avoir mainmise sur elles. Pas question, avons-nous réagi, ou bien ces bases doivent partir immédiatement ou elles restent, à condition de ne pas intervenir dans nos affaires. Plus tard, nous saurons soumettre au Parlement un projet de reprise de ces bases pour y instruire nos enfants et former les cadres de nos forces aériennes.

Notre Gouvernement doit les prendre. Si la Belgique n'est pas d'accord, qu'elle les emporte chez elle.

Ce traité, nous l'avons signé, il vous appartient de voir si ce que nous avons fait sert les intérêts de la Patrie.

Pour ce qui est des troubles, chers honorables députés, je vous affirme que c'est un coup monté. Je conviens que certains ministres se sont peut-être mal conduits lors des événements, mais aucun ministre n'est responsable de la situation actuelle. Pourquoi les difficultés présentes ?

Les Occidentaux ont voulu que notre Gouvernement soit à la solde des impérialistes. Des traités nous ont été proposés en grand nombre. J'ai décidé de ne point signé ces accords nuisibles et défavorables aux intérêts de notre pays, parce qu'ils ne signifient rien d'autre que la domination économique du Congo par les groupes financiers de la Belgique. Suite à notre refus catégorique, la Belgique veut nous nuire aujourd'hui.

Chaque fois que l'on nous proposait un accord, nous répondions : « Le Parlement doit d'abord se prononcer ».

Mais non, réagissaient les Belges, vos Représentants à la Table Ronde Economique et les Membres de la Commission Politique l'ont déjà approuvé. En fin de compte, nous déclarions que cela n'engageait pas notre pays.

Etant un Gouvernement Nationaliste, qui ne vise que l'intérêt de la Patrie, ceux qui convoitent nos richesses tentent de provoquer l'anarchie, démoraliser les Membres du Gouvernement pour finalement monter la population contre nous et faire tomber notre Gouvernement. Ils se serviront alors de marionnettes qui n'hésiteront à signer aveuglément n'importe quel accord pour placer le Congo sous une domination étrangère Voilà la vérité.

Si le Chef de l'Etat et moi n'avions pas pratiqué la politique de présence à travers le pays pour calmer le peuple, lui donner courage, relever le moral dans l'armée, je vous jure que le Congo connaîtrait une situation que vous êtes loin de vous imaginer.

Les Belges nous sabotent partout. Un exemple : Les Membres du Gouvernement Provincial du Kivu sont venus nous trouver à Kindu pour nous dire que certains Administrateurs avaient emporté une encaisse de 2 000 000 frs. Les documents sont brûlés dans la plupart des services. L'argent disparaît, des techniciens coupent parfois des lignes de communication ou les sabotent. Qui sait si dans quelques jours nous n'aurons plus d'eau ni d'électricité ? Vous ne vous rendez pas compte de ce qui se fait derrière vous. Ici à Léopoldville, vous ne vous rendez presque compte de rien, mais allez à travers le pays ! C'est horrible, ce qui s'y passe. Je vous assure que si cela continue, dans deux semaines nous n'aurons même pas suffisamment d'argent pour payer nos fonctionnaires et vous n'aurez même pas 10 francs d'indemnité. C'est le chaos, c'est la crise. Il nous faudra 5 ans pour sortir de cette impasse.

L'indépendance politique qu'on nous a donnée de la main gauche, on veut la retirer de la main droite par la domination économique.

Le Parquet n'existe plus, des magistrats de Lubumbourg, par exemple ont fermé les bureaux du Parquet avant de s'en aller. Des techniciens quittent, ils s'en vont. La radio de Lubumbourg ne fonctionne plus. Les Communications entre Lubumbourg et Léopoldville ont été interrompues.

A Léopoldville le technicien européen de l'Information avait tout fermé et emporté les clefs. Je l'ai fait repêcher par un avion de la Sûreté. Lorsque je lui ai reproché de ses actes il m'a répondu : « j'étais parti parce que j'avais faim ». Je lui ai

répondu : ce n'est pas vrai vous aviez prévu que si vous étiez resté ici, vos machinations auraient été découvertes.

Quand les événements ont éclaté, un groupe de belges armés s'est introduit dans ma résidence pour me tuer. C'est aux militaires congolais qui les ont arrêtés que je dois la vie.

Au moment où nos militaires ont arrêté ces malfaiteurs, l'Ambassadeur de Belgique était encore chez moi. Il était 1 heure du matin. « M. l'Ambassadeur Van den Bosch, lui ai-je dit, vous êtes témoin. Voici vos concitoyens venus pour m'assassiner. Allez-vous le nier ? ». Il ne pouvait même pas ouvrir la bouche !

L'Ambassadeur de Belgique m'a répondu qu'il accompagnait le Gouvernement congolais à l'O.N.U. et qu'il préviendrait ses frères de l'O.T.A.N. donc les Forces Atlantiques et consorts.

J'ai ici la lettre que l'Ambassadeur avait adressée au Vice-Premier Ministre en mon absence. En voici le texte.

« Léopoldville, le 14 juillet 1960.

« M. Gizenga, Vice-Président du Conseil des Ministres à Léopoldville.

« Monsieur le Vice-Président,

« Au cours de la réunion qu'il a tenue dans la soirée du 13 juillet, le Gouvernement congolais a bien voulu exprimer le désir de voir la Belgique évacuer les troupes qui se trouvent à l'aérodrome de N'Djili et à Léopoldville le 14 juillet avant 5 heures du matin... »

(Vous voyez donc que le Gouvernement, pendant notre absence, a délibéré. Il a précisé que l'ordre d'évacuation devait être accompli avant 5 heures du matin).

Cet ordre formel, la Belgique a refusé de l'exécuter. Au cours de la même réunion, M. Kanza, ministre chargé des Affaires à l'O.N.U. a également fait savoir que le Congo avait adressé une lettre au Conseil de Sécurité au sujet de la présence des troupes belges sur notre territoire. Le Gouvernement avait porté plainte à l'O.N.U. contre la Belgique. Le Conseil de Sécurité a pris à ce sujet les décisions suivantes :

(*Considérez déjà le genre de décisions du Conseil de Sécurité*).

1°) Retrait des troupes belges ;

2°) Envoi des troupes de l'O.N.U.

Le délégué permanent de la Belgique à l'O.N.U. a précisé que les troupes belges resteraient en place tant que les troupes

de l'O.N.U. n'auraient pas la situation bien en mains. Ce qui signifie en d'autres termes : tant que les troupes de l'O.N.U. n'auront pas la situation en mains, nous ne partons pas ! Pourquoi dire « situation en mains » ? Nous avons notre armée, nous ne demandons que les troupes de l'O.N.U. ; les troupes belges doivent partir.

« Non ! nous ne partons pas tant que nous n'aurons pas la situation en mains » disent les Belges. Que cela signifie ? Cette déclaration qui n'a pas recueilli l'approbation de la Tunisie et de l'U.R.S.S. a été expressément approuvée par les autres pays membres du Conseil et notamment les Etats-Unis ! Ce pays approuve donc que la Belgique maintienne ses bases au Congo parce qu'il y possède des intérêts économiques. En conséquence le Gouvernement belge par l'ouverture de son Ambassadeur, me prie de vous communiquer sa décision que voici :

1°) La Belgique est prête à appliquer les décisions de l'Organisation des Nations Unies.

(*La Belgique est donc prête à appliquer ces décisions parce qu'elle est appuyée par l'Amérique : il faut que les troupes belges restent !!*)

2°) La Belgique s'engage en conséquence à retirer ses troupes d'intervention quand et où l'ordre public aura été suffisamment rétabli par les troupes de l'O.N.U.

3°) Les troupes belges resteront sur place tant que cela sera nécessaire pour assurer la sécurité.

4°) Le Gouvernement belge demande au Gouvernement congolais de collaborer de son côté au rétablissement de la sécurité (*La Belgique nous donne des leçons à présent*).

5°) Il attire sa bienveillante attention sur les graves responsabilités que le Gouvernement congolais encourrait s'il contrevenait à la décision de la plus haute instance internationale. (*Elle nous menace de représailles, de sanctions si nous ne nous pliions pas à sa décision appuyée par les Etats-Unis*). Le Gouvernement congolais doit notamment éviter toutes les mesures de provocation inutiles et toutes excitations dangereuses.

6°) Désireux de donner un premier témoignage de son souci d'adhérer aux décisions de l'O.N.U. le Gouvernement belge saisira l'occasion de l'arrivée demain 15 juillet à Léopoldville des gardes des Nations Unies pour faire partir un nombre équivalent des membres des forces belges.

Si donc aujourd'hui 20 000 militaires de l'O.N.U. arrivent,

20 000 Belges devront partir. Autrement le problème n'est pas résolu : puisque les Belges ne peuvent plus rester ils font appel à leurs alliés à l'O.N.U. pour les relayer.

Cette lettre datée d'hier et signée par l'Ambassadeur Van den Bosch constitue une déclaration de guerre contre nous. Voyez-vous jusqu'où vont les intentions de la Belgique pays ami, la Belgique notre « frère », la Belgique de coopération et des traités d'amitié ? Voyez-vous dans quelle situation le Gouvernement belge nous place 15 jours après notre indépendance alors que nous avons besoin de connaître notre bonheur de vivre en paix ? Tout ce qui précède met notre gouvernement et vous-mêmes dans l'impossibilité de travailler en toute sérénité ; aussi dans ces conditions le gouvernement ne peut élaborer son programme et le soumettre à l'approbation du Parlement pour que chacun de nous d'après notre politique, qu'il soit ministre ou député, travaille dans un esprit d'équipe, en tant qu'enfant du même Pays de sorte que notre jeune Nation puisse se développer et constater qu'il s'opère de réels changements en ce pays. La Belgique nous bloque malheureusement, nous ne pouvons plus rien faire.

Depuis le début des incidents, le Chef de l'Etat et moi-même ne dormons ni ne mangeons suffisamment. Je propose donc l'approbation de l'Assemblée, et suivant la procédure :

1°) de rompre toutes relations diplomatiques avec la Belgique, fermer l'Ambassade belge et en congédier immédiatement le Corps diplomatique (*Applaudissements*).

2°) le retour immédiat des forces de l'O.N.U. (qui arriveront aujourd'hui) : s'il est exact qu'elles viennent opérer conformément aux arrangements pris avec la Belgique et que celle-ci nous a communiqués ;

3°) que ces forces ne restent au Congo qu'au cas où elles se conformeraient aux décisions du Gouvernement congolais, notamment celles qui consistent à ne point servir les intérêts de la Belgique ;

4°) que le Gouvernement accepte les services des forces ghanéennes s'il estime que réellement elles ne viennent pas collaborer avec les Belges, mais qu'elles viennent plutôt nous aider dans un esprit de fraternité.

Nous avons eu des entretiens avec l'Ambassadeur du Ghana. Leurs troupes arrivent aujourd'hui à 15 heures. Le

télégramme que le Gouvernement de ce pays nous a envoyé est rédigé dans un style très diplomatique. Nous demanderons officiellement cet après-midi aux troupes belges d'évacuer le territoire de notre République endéans les 12 heures, conformément aux dispositions prises et approuvées par le Parlement. Je présume ce délai raisonnable pour leur donner le temps matériel de s'organiser et de partir (*Murmures sur certains bancs*).

M. le Président : Un peu de calme, s'il vous plaît : la situation est grave, mes chers frères. Disons plutôt que ces forces d'agression se retirent immédiatement de nos cités et de l'aérodrome, et qu'elles partent demain matin.

M. Lumumba : Nous réclamons également le retour au Congo de tous nos biens ; de notre patrimoine national qui est encore confisqué en Belgique (*Applaudissements*). Nous comptons : tous les parastataux, tout notre argent ; toutes nos richesses qui sont bloquées. On nous a trompés qu'on allait effectuer ce transfert le 30 juin, vous vous en souvenez, jusqu'ici nous n'avons rien reçu ; nous devons soumettre le procès au Tribunal International de La Haye.

Devant cette situation grave, j'annonce au Parlement que le Chef de l'Etat et moi-même projetons d'effectuer un petit voyage incognito dans l'intérêt de la Patrie. Nous devons nous rendre aujourd'hui à Stanleyville ; nous vous tiendrons au courant de nos découvertes dans une semaine, parce que si nous ne faisons pas cela, chers frères, dans une semaine le Congo se trouve sans sous, sans électricité, sans rien du tout. Les garanties sont celles-ci : à la suggestion du Chef de l'Etat, nous avons demandé à l'O.N.U. de bien vouloir mettre un avion à la disposition du Président de la République, parce qu'actuellement les avions qui nous transportent sont commandés par des pilotes, officiers belges. Ceux-ci nous font promener comme des prisonniers. Hier, ils nous ont conduits comme des prisonniers et nous ont ramenés malgré nous à Léopoldville. Dans ces conditions, comment pouvons-nous avoir encore confiance dans l'aboutissement de nos voyages ? Le Chef de l'Etat insiste, et dans l'intérêt de la Patrie, de prendre encore des contacts avec le peuple qu'on excite à travers le pays. Nous devions arriver hier à Stanleyville, nous n'y sommes pas arrivés. Nous avons pris un arrangement avec le Général du Ghana qui arrive ce soir à 17 heures et demie avec

des troupes ghanéennes pour voyager à bord de son avion sous la protection des militaires ghanéens et congolais.

Le Gouvernement, en accord avec le Chef de l'Etat, s'oppose à la sécession du Katanga, car elle viole la loi fondamentale. Cette sécession n'est d'ailleurs pas l'initiative des Congolais, mais plutôt celle de la Belgique qui en est à la base. Nous proposons au Parlement de prononcer de toute urgence la révocation du Gouvernement Provincial du Katanga, de décréter un état d'exception dans cette province et d'envoyer un Commissaire Extraordinaire, doté de pleins pouvoirs (*Applaudissements*).

Mes chers honorables députés, avec émotion et larmes aux yeux, je viens de vous dresser la situation sombre, la situation dramatique que connaît ce pays qui nous a vu naître, ce pays que nous aimons tous et que nous espérons, en toute fierté, à l'instar du Ghana et de la Guinée après leur indépendance, construire beau et grand, la Belgique nous place devant une mauvaise situation. Nos enfants et nos femmes pleurent, tout notre peuple pleure. Nous comptons beaucoup de vous ; il faut que nous travaillions la main dans la main pour enrayer cette situation. Il suffit d'une moindre dissension entre nous pour que le colonialisme s'en saisisse pour provoquer des troubles à travers le pays. Vous l'avez constaté, les partis belges se sont solidarisés contre nous. Ils organisent des défilés et crient partout : « Vive le Général Janssens ! Vive le Général Janssens ! » — on *fasciste-là* !... J'espère, chers frères, que nous travaillerons dans la solidarité. Nous n'avons pas d'armes, mais nous allons faire appel à toute nation amie qui veut bien nous aider. Nous en appellerons, s'il le faut, au diable ; nous pratiquerons toujours notre politique de neutralité. Nous ne voulons aucune influence dans notre pays, mais coopérer avec n'importe qui. Chers honorables députés voilà la situation. Je vous remercie encore de la confiance que vous faites au Gouvernement élu par vous-mêmes. Pour ce qui concerne la conduite des ministres, je n'approuverais jamais qu'un membre de notre Gouvernement se conduise d'une façon incorrecte et indigne vis-à-vis de la Patrie. Quant à l'utilisation des voitures officielles, j'ai donné ordre à tous les ministres, leurs chauffeurs en sont informés, de rentrer au garage ces voitures dès 18 heures et leur ai demandé de ne pas verser dans la mégalomanie. Les ministres doivent vivre avec le peuple. Si l'un d'entre eux veut faire

des promenades il n'a qu'à s'acheter une voiture et en dehors des heures de travail, il l'emploiera à cet effet. J'ai dit à tous les chauffeurs que si après 18 heures, un ministre vous faisait travailler, vous devez lui exiger le paiement des heures supplémentaires. Nous ne devons pas passer aux yeux du peuple pour des remplaçants des colonialistes. Les voitures officielles ont été achetées avec l'argent du peuple. Notre gouvernement est l'émanation du Parlement et c'est dans un esprit vraiment patriotique que j'ai écouté les observations de MM. les députés Kama, Weregemere et tous les autres. Ils s'indignent de la conduite de certains ministres, je prends acte de cela. C'est au Parlement à examiner la situation de plus près et à me suggérer certaines mesures à prendre. Je veux que le Gouvernement collabore avec le Parlement dans un esprit d'équipe (*Applaudissements*). Le nombre des victimes des incidents vous sera bientôt communiqué, nous effectuons actuellement une enquête à ce sujet. Le Gouvernement a envoyé Nguvulu dans le Bas-Congo où avec le ministre Kisolokela, il poursuit une enquête approfondie pour connaître le nombre de personnes tuées par les Belges. J'ai reçu ce matin une communication téléphonique de M. Nguvulu qui me signalait que tous les militaires du Bas-Congo ont le moral bas ; ils demandent à tout prix le départ des troupes belges et le secours des troupes soit du Ghana, soit de l'O.N.U. pour remonter leur moral, car les troupes de Kitona ont déjà occupé militairement le port et pénètrent jusqu'à la cité civile.

Voyez-vous, on nous signale maintenant qu'il y a eu des tués au moment où nous étions à Luluabourg. Nous allons accélérer l'enquête car tous ces cas de mort feront l'objet d'un procès.. Nous devons inventorier tous les dégâts et protester auprès du Gouvernement belge. Dans quelques jours aussitôt que nous aurons connu le nombre exact et l'identité des victimes nous en ferons part au Parlement. Pour ce qui concerne la Défense Nationale, je dois reconnaître que certaines erreurs ont été commises par certains membres de mon Gouvernement et je le déplore. Je sais qu'ils n'ont pas toujours agi de mauvaise foi, c'est pour cette raison que je me rappelle avoir dit ici et expliqué à d'autres personnes que le Gouvernemnt a été sage de décider que le département de la Défense Nationale ne devait pas être confié à un individu car il pourrait en profiter pour provoquer des troubles dans le pays. Etant donné qu'il est

confié au Conseil des Ministres, personne ne peut en prendre seul la responsabilité. Moi-même, je suis un simple Président du Conseil. Je ne pourrais en aucune façon prendre une décision ou aller négocier avec n'importe qui, sans l'accord du Conseil des Ministres. Il est inadmissible que l'on confie le Ministère de la Défense Nationale à un individu déterminé qu'on pourrait corrompre par 5 000 000 de francs pour provoquer un coup d'état militaire. Vous devez prévoir ce qui pourrait arriver dans ce pays.

Les membres du Gouvernement doivent respect au Parlement et reconnaître leur tort. Mais de grâce, que le Parlement ne cherche pas à entraver sans raison l'action du Gouvernement. Quand quelqu'un commet une erreur, il faut qu'il l'admette. Je me solidarise à ce propos avec le Parlement et, croyez-moi, tous ensemble, nous allons exercer le contrôle des activités ministérielles.

M. le Président : Je crois que dorénavant, nous allons appliquer des sanctions.

M. Lumumba, Premier ministre : S'il vous plaît, M. le Président, chers honorables députés, la situation est grave, des gens meurent et on m'attend de toute urgence à mon cabinet. J'aurais aimé vous exposer à vous représentants du peuple, plus longuement la situation du Congo. Une dizaine de minutes suffit pour que celle-ci devienne dramatique. Je vous demande d'examiner des mesures pratiques à prendre. Entre temps, si vous avez une question importante à me poser, je vais y répondre avant de partir. Quant aux autres questions de détail concernant le Gouvernement je laisse à votre disposition M. Gizenga, le Vice-Président du Conseil. Cependant, au cas où l'un ou l'autre d'entre vous estimerait que je réponde personnellement et tout de suite à sa question, je suis à son entière disposition.

M. le Président, au nom du Chef de l'Etat et du Gouvernement, vu la situation dramatique, je vous demande afin d'accélérer les opérations, car nous sommes vraiment en état de guerre — de donner des pouvoirs spéciaux au Gouvernement et à l'exercice desquels vous vous adjoindrez quelques parlementaires. Un rapport chronologique sera rédigé par cette commission à l'intention de la Chambre ; cela pour éviter la procédure normale trop lente. Il faudrait inscrire la question à l'ordre du jour et ensuite délibérer. Nous sommes en état de

guerre, les décisions doivent être prises sans aucun retard.

Après les interventions de MM. Maduda et Kama, concernant les déplacements nombreux du Chef de l'Etat et du Premier ministre, celui-ci répond :

M. Lumumba, Premier ministre : Chers honorables députés, j'ai compris vos remarques qui sont fondées. Il est évident que dans tous les pays du monde la vie d'un Chef du Gouvernement, la vie du Chef de l'Etat, la vie d'un député même est très précieuse. Cela, je le conçois très bien. Mais, croyez-le bien, ce n'est pas pour notre plaisir que nous nous déplaçons si fréquemment. La situation est telle que notre présence s'avère nécessaire dans certains endroits.

J'ai tant de nouvelles que je ne pourrais pas vous apprendre en séance publique. Qui est le responsable du pays ? C'est le Parlement. Si vous faites confiance au Chef de l'Etat et au Chef du Gouvernement, soyez assurés que ce qu'ils vous proposent est dans l'intérêt de la Nation. Plusieurs éléments des événements vous échappent. Malheureusement, je ne puis pas vous les révéler dans une séance publique. C'est très bien de prendre des mesures de protection spéciale, il le faut même ; nous pourrions par exemple voyager à bord d'un avion non belge sous escorte de militaires étrangers. Un des membres du Gouvernement M. Songolo, vient de dire qu'on a envoyé un télégramme annonçant que la situation est calme à Stanleyville et qu'il n'est plus nécessaire d'y aller ; je suis bien convaincu que ce télégramme n'émane pas du Gouvernement Provincial, parce que le Président de ce Gouvernement vient de nous quitter à peine à destination de Stanleyville où il nous attendra. Je vous citerai encore un cas : Quand nous sommes arrivés à Kindu, nous avions reçu un télégramme signé par le Ministre de l'Intérieur. Après enquête, nous avions découvert que le télégramme n'émanait pas de ce Ministre. Un groupe de gens lancent des télégrammes pour essayer de semer la confusion. Savez-vous qu'à Stanleyville et à travers tout le Congo, certains européens préparent des coups terribles ? Si nous n'avions pas été à Matadi et au Kasaï, je vous jure que nous aurions encore connu des troubles que vous êtes loin de réaliser. Notre présence suffisait pour calmer la population soulevée et désarmer la population blanche qui complote notre ruine. Des télégrammes

émanant de plusieurs militaires nous disent : « Si vous ne venez pas endéans une heure, des troubles vont éclater ». C'est vrai. Il faut une mission de pacification. La situation se rétablit, partout où les Chefs de l'État et du Gouvernement arrivent.

Je comprends votre souci. Nous pouvons être d'accord avec le Parlement, et rester dans nos résidences comme de petits rois, mais quant tout s'aggravera vous serez les premiers à nous blâmer, à nous demander des explications. Vous voulez nous immobiliser et faire de nous des inactifs qui de temps à autre se contentent de petites commissions comme le faisaient hier les colonialistes !

Au cours de nos déplacements, nous découvrons pas mal de complots entretenus par des fonctionnaires belges. Le Chef de l'Etat prend alors des décisions immédiatement. Qu'une commission nous accompagne partout où nous irons, elle se rendra compte qu'il nous faut mener actuellement une politique dynamique et agir sans le moindre retard. Je dois insister sur le fait que nos voyages s'imposent, si nous ne voulons pas endosser demain la responsabilité d'un déroulement désastreux de la situation. Si toutefois, la Chambre persistait dans sa décision, nous rentrerons tranquillement nous reposer chacun dans sa résidence.

M. Sendwe prend la parole et le Président fait ensuite la mise au point suivante :

M. le Président : Pour compléter ce que M. Sendwe vient de dire, j'attire l'attention de M. le Premier ministre sur ce que la présence au Congo de M. Hennequinaux est dangereuse. En voici la preuve : j'étais avec lui en mission à Stanleyville. Au cours de notre visite aux trois camps militaires de cette ville, j'ai remarqué alors qu'il préparait un coup. Il a voulu rester à Stanleyville et le Conseiller du Gouvernement Provincial s'était offert pour m'accompagner dans les Uélés. J'ai refusé d'abandonner M. Hennequinaux parce que j'avais reçu l'ordre de ne pas le laisser. Je demande alors au Premier ministre de faire surveiller cette personne. Si nous renvoyons des troupes belges, il faut renvoyer également les officiers de la Force Publique.

M. Lumumba, Premier ministre : Je prends la parole pour répondre au Président et à l'honorable député Sendwe.

Je partage le point de vue de ce dernier et, croyez-moi,

je comprends votre souci. La situation de Stanleyville nous a été communiquée par beaucoup de télégrammes. Ce que dit le Président de la Chambre est exact. On continue en effet à opprimer la population dans la Province Orientale.

Les militaires, les officiers et les sous-officiers, et les fonctionnaires belges ont encore tous les pouvoirs en mains et certains membres du Gouvernement Provincial n'ont pas assez d'autorité pour s'imposer à eux.

Vous voyez que ce voyage est absolument nécessaire. Le calme règne encore à Stanleyville, mais il suffit d'un rien pour que toute la Province Orientale baigne dans le sang. La population s'est rendue compte du danger qu'elle courait, c'est pourquoi elle a fait appel au Chef de l'Etat et à moi pour mettre de l'ordre entre autres dans l'armée où des soldats nous proposeront eux-mêmes des gradés de leur confiance pour remplacer les officiers blancs. Hennequinaux ainsi que tous les autres officiers ne sont plus aimés des militaires. Il en est de même des cadres de l'administration pour certains fonctionnaires dont la peine de révocation relève du pouvoir central. Laissez-nous partir ce soir pour Stanleyville y mettre de l'ordre, nous reviendrons le lendemain. Je suis persuadé qu'aucun danger ne nous guette de ce côté-là. Nous prendrons les dispositions nécessaires et au lieu de continuer le voyage jusqu'à Bukavu comme prévu, nous nous arrêterons à Stanleyville pour retourner à Léopoldville le lendemain.

Un débat s'ouvre alors entre le Président et MM. Gbenye, Kashamura et Kalonji. C'est pour celui-ci que M. Lumumba fait une dernière mise au point.

M. Lumumba, Premier Ministre : Je réponds à l'intervention très sensée de l'honorable député, M. Kalonji. Il cite des points précis. M. Kalonji me reproche de n'avoir pas donné ordre aux membres du Gouvernement d'agir et prendre certaines mesures pendant mon absence. J'ai donné des directives nécessaires. Notre équipe gouvernementale travaille dans un véritable esprit d'équipe, c'est dire que nous dirigeons le pays collectivement. Le Premier Ministre peut être absent, mais alors le Vice-Premier Ministre présidera les réunions du Conseil et prendra des décisions. Le Conseil des Ministres tenait régulièrement des réunions et a décidé le 14 à 5 heures du matin l'évacuation

complète des troupes belges. Cette décision prise en mon absence montre bien que le Gouvernement ne considère pas la présence du Premier Ministre indispensable pour se prononcer sur un cas urgent ; il est Ministre comme un autre. Il est regrettable que le Gouvernement n'ait pas été en contact régulier avec le Parlement. De cette omission découle que les Parlementaires ignoraient ce que le Gouvernement faisait. Les rapports n'ayant pas été étroits, vous avez eu l'impression que le Conseil n'a pas travaillé. Nous vous remercions de cette remarque ; et personnellement, je pense qu'à l'avenir cette irrégularité ne se reproduira pas.

D'autre part, M. Kalonji a relevé qu'en Europe le Chef de l'Etat ou du Gouvernement ne peut se déplacer qu'avec l'assentiment du Parlement. Je pense qu'il commet une petite erreur. L'année dernière le Roi Baudouin avait précipitamment effectué un voyage au Congo Belge. Interpellé, le Ministre du Congo avait répondu n'avoir été au courant de ce voyage.

De plus, M. Collard, Chef de l'opposition avait manifesté son indignation à ce sujet en demandant au Gouvernement pourquoi n'avait-il pas saisi son bloc de ce voyage.

Je vous dis, moi, que dans certains cas, un homme d'Etat peut se déplacer sans être expressément autorisé.

Le Roi Baudouin était venu précipitamment parce que l'intérêt de ses sujets était en jeu.

Quand le Chef du Gouvernement ou de l'Etat se déplace, c'est le Gouvernement qui doit en être averti et non pas le Parlement, car cela est du domaine de l'Exécutif. Le Premier Ministre, dans le cadre de la politique du Gouvernement dont il est responsable, peut voyager autant qu'il le veut, même 10 fois par jour. Il n'est pas tenu d'en demander la permission au Parlement, le rôle de ce dernier étant de contrôler l'action du Gouvernement et de voter des lois. Si je vous ai tenus au courant de ce que j'ai fait, c'est parce que je veux que nous travaillions dans un esprit de franche collaboration ; je n'y étais pas obligé.

M. Kalonji a dit que l'Armée est mal organisée. C'est évident, car comme il vient de le déclarer tantôt, notre héritage a été saboté. A peine que nous nous sommes installés le 30 juin, comment voulez-vous avoir le même jour l'Armée en mains et arranger tout le reste ? C'est tout à fait impossible.

Si même j'avais un programme et que je vous l'avais présenté le 30 juin, croyez-vous qu'il aurait pu empêcher les belges de comploter ? Jamais de la vie. Qu'est-ce qu'un programme gouvernemental ? C'est la ligne de politique que détermine le Gouvernement : sur le plan politique, telle ligne de conduite par exemple développer le pays, créer des travaux, des coopératives, etc... ; sur le plan social ; telle autre ligne de conduite. Voilà en général le programme d'un Gouvernement. Or, dans quelles circonstances nous sommes-nous trouvés ? Le Gouvernement a été formé au dernier moment avec toutes ses tractations. Le Gouvernement s'installe, un Gouvernement de coalition et d'union nationale. Aurait-il été logique de prendre le programme du M.N.C. et l'imposer à l'équipe gouvernementale ? Non, évidemment. Chaque parti qui compose le Gouvernement devait donner son programme et de tous les différents programmes présentés, nous devrions en réaliser un seul.

Mais que voulez-vous, trois jours après notre installation, des troubles éclatent et nous n'avions même pas encore de Bureaux. Comment voulez-vous que nous ayons pu présenter un programme dans de telles circonstances ? Soyez humains et logiques. Vous seriez à notre place, vous ne pourriez pas faire autrement. Le programme est là bien que nous ayons nos idées et notre politique, nous ferons appel à quelques parlementaires compétents pour collaborer à son élaboration, car celui-ci ne sera ni un programme de Lumumba, ni un programme du Gouvernement, mais celui du Pays, celui de la Nation. Nous sommes une jeune Nation et nous ne devons pas initier exactement les méthodes occidentales. En Occident, on prétend que le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, le pouvoir judiciaire sont séparés. Il existe des attributions propres au Gouvernement où le Parlement ne peut s'immiscer : tout ce qui concerne le Gouvernement, toutes ses mesures. Est-ce pour cela que nous allons aussi appliquer ce que nous avions vu en Europe : le Sénat et la Chambre qui s'immisçaient dans les attributions exclusives du Gouvernement ?

Mais moi, je pense qu'étant donné que nous construisons ce pays ensemble, nous ne devons pas appliquer toutes ces méthodes occidentales. Un parlementaire par exemple, peut venir chez moi et me présenter un candidat qu'il juge bon élément pour lui trouver une place dans l'Administration. Travaillons comme les enfants d'un même père ; construisons

notre pays et avec des Institutions Nouvelles, un système typiquement africain.

Nous avons été dans l'impossibilité de présenter un programme. Dites-nous, si nous nous étions enfermés pendant 4 jours, rien que pour élaborer ce programme, alors que des troubles éclataient dans le pays ; que se serait-il passé ? Ces ministres que vous voyez ne dorment pas ; nous avons pris les mesures de couvre-feu à partir de 18 heures. Nous arrêtons tous ceux qui, blancs ou noirs, enfreignent cette mesure. Chaque ministre a une équipe de militaires et de policiers pour arrêter tous ceux qui profitent de l'obscurité pour faire du tort. Ils ne dorment pas, ils font la sentinelle, ils font la police parce que si nous nous mettons comme des bourgeois, « moi, je suis le Ministre », si nous nous contentons d'envoyer seulement des ordres à des commissaires européens, à des fonctionnaires qui ne sont là que pour nous saboter, nous n'arriverons jamais à remettre le calme. C'est pourquoi, nous-mêmes Ministres et le Chef de l'Etat, descendons à la Cité pour aller calmer le Peuple, parce que nous n'avons même pas encore l'Administration en mains. Tout, jusqu'à présent, est entre les mains des fonctionnaires européens. Nous voulons accélérer la mise en place des hommes partout et si certains parlementaires connaissaient des éléments capables à nous suggérer, ils peuvent le faire : des candidats à la Sûreté, dans tel ou tel service, etc... Des candidats, il en faut tant. Nous mettrons ces hommes partout afin que le Congo reprenne sa vie administrative et que chaque responsable par la suite puisse alors, à tête reposée, faire appel à un conseiller, à un technicien qui a sa confiance pour l'aider dans le domaine technique de son service. Tout cela, nous devons le faire à temps.

Croyez-vous que si notre équipe se faisait remplacer aujourd'hui par une nouvelle équipe la situation se rétablirait comme par enchantement ?

Elle aura les mêmes difficultés que nous, peut-être même plus graves que les nôtres. Tout ce que nous demandons c'est la collaboration étroite entre le Parlement et le Gouvernement. Et alors chaque fois qu'un de vous a quelques suggestions à nous insinuer, qu'il n'hésite pas ; qu'il vienne nous trouver. Si vous avez une proposition à faire à un Ministre, allez dans son Cabinet, s'il n'est pas d'accord avec vous, venez me trouver ou exposez votre point de vue au Parlement ; parce que si nous

travaillons séparément, nous n'en sortirons pas. Le programme doit aussi venir de vous ; si vous avez quelques idées, proposez-les nous. Si par un exemple, un parlementaire proposait au Gouvernement un point sur le plan économique ; une route, un pont... et que le Parlement nous l'ordonnait, nous nous exécuterons. Vous voyez que le programme dépend non seulement de nous, mais de vous aussi.

Le 19 juillet Lumumba est à Stanleyville et il y prononce deux discours-programmes. (1)

1. ALLOCUTION A STANLEYVILLE (19-7-60)

L'Unité congolaise.

« ...Nous avons déjà écarté certains éléments, nous continuerons encore. Nous voulons que le Congo soit un pays vraiment libre, un pays où les habitants blancs et noirs, vont vivre en paix. La charité humaine, la fraternité, nous devons réaliser cela dans notre pays. Les Européens qui sont restés chez nous, il faut les protéger, il faut montrer que le peuple congolais est un peuple honnête ; il n'y a plus de Bakongo, de Bangala, il n'y a plus de Wagenia, nous n'avons qu'un peuple libre. Nous sommes tous des citoyens et nous devons sauvegarder l'unité nationale.

Hier les Européens ont voulu nous diviser ; ils ont voulu diviser les Bakongo et les Bangala, ils ont voulu diviser Kasavubu et Lumumba ; et nous prouvons à tous ces gens que nous sommes aujourd'hui unis (applaudissements).

Et nous allons sauvegarder notre unité nationale, car c'est cette unité qui fera du Congo une grande nation au centre de l'Afrique ; et le Congo va jouer demain un grand rôle pour libérer le reste de l'Afrique. Nous voulons que le continent africain soit un continent libre ».

---

(1) Nous reprenons textuellement les termes de ces discours improvisés, tels qu'ils furent enregistrés sur place.

L'égalité des sexes.

« Et nos femmes qui sont là-bas, qui nous entendent et qui nous écoutent, nous voulons que nos femmes soient à côté de nous. Il ne faut plus écarter les femmes. Nous voulons vivre avec nos femmes sur un pied d'égalité ».

L'africanisation rapide.

« Nous voulons confier aujourd'hui le commandement aux Congolais, dans l'armée, dans l'administration, dans la police, tous les postes de direction. Et les Européens qui resteront avec nous, seront de simples conseillers.

Nous voulons que ces dirigeants assument leurs fonctions avec conscience, avec compétence, avec patriotisme ; et tout Congolais, qu'il soit Kasavubu, Lumumba, qui ne veut pas travailler pour la cause nationale, nous devons l'écarter.

Nous voulons des gens honnêtes, des gens qui travaillent pour la patrie. Nous voulons que dans quelques mois on dise : « Vraiment, le Congo est un pays libre ».

Et celui qui est nommé aujourd'hui commissaire en chef, ou le commandant de la Force Publique, même s'il ne connaît pas le français, il va parler en swahili ou lingala ; nous avons notre flamand national (rires et applaudissements. Uhuru !).

Nous allons visiter maintenant les troupes militaires, le camp de police ; nous aurons des contacts avec les fonctionnaires congolais ; nous allons procéder aujourd'hui à la nomination des administrateurs, des commissaires, des juges. Tous les postes doivent être occupés par des Congolais, aujourd'hui et pas demain (applaudissements).

Et alors, tous ensemble, chers frères, chères sœurs, les travailleurs comme les employés, les intellectuels comme les manuels, les riches comme les pauvres, les Africains comme les Européens, les catholiques comme les protestants, les kimbanguistes comme les kitawalistes, unis ensemble, nous allons construire une grande nation ».

Appel à l'ordre :

« Il faut que la Province Orientale soit une province modèle. Il ne faut plus le moindre trouble dans la Province

Orientale. Il ne faut pas qu'un seul Européen soit troublé dans sa tranquillité. Il ne faut pas qu'un seul cri hostile soit lancé à l'égard d'un Européen. Même ceux-là qui étaient méchants hier, il faut les accueillir comme des frères, il faut prouver votre bonté (1).

C'est vous qui allez faire l'honneur de notre République, c'est vous qui allez faire la gloire de notre jeune pays ; nous allons traverser et nous allons surmonter les obstacles actuels.

Je vous ai toujours dit : nous n'avons pas d'armes. Nous n'avons pas besoin d'armes. Mobilisons-nous pour libérer notre pays. Vous m'avez écouté ; aujourd'hui le pays est libéré. Uhuru est là (applaudissements, « Uhuru » !).

Aujourd'hui je vous donne encore un mot d'ordre. C'est de faire régner l'ordre dans la Province Orientale, c'est de faire régner la paix. Quiconque qui vient chez vous vous dit : « allons attaquer un tel, allons attaquer un blanc, attaquer ce noir-là parce qu'il était du P.N.P., celui qui vous dit cela, c'est l'ennemi de notre liberté (applaudissements). Et vous-mêmes, vous allez faire la police. Si vous voyez un enfant qui lance des pierres, si vous voyez quelqu'un qui est en train d'insulter une femme, il faut l'arrêter, ou l'amener à la police (applaudissements). Et si vous allez m'obéir et suivre mes directives, vous allez encore constater que nous serons au deuxième stade et nous allons continuer ».

L'investissement humain.

« Demain, c'est le travail. Tous les chômeurs, nous allons nous occuper de vous. Il faut nous laisser un peu le temps. Ce n'est pas parce que le Congo est devenu indépendant que l'argent est tombé du ciel ou va tomber du ciel, ce n'est pas vrai. L'argent, nous allons le sortir par notre propre travail. Nous devons doubler nos efforts. Nous devons boire maintenant « une » bouteille de bière pour les (*passage inaudible*) au lieu de deux bouteilles. Nos femmes doivent travailler, tout le monde aux champs. Nous devons nous mobiliser pour créer une économie nationale, une économie rurale prospère. Ne croyez pas qu'avec des capitaux qui viendront de l'étranger, le Congo va

(1) N.D.L.R. On remarquera que Lumumba dans son fief prêche le calme alors que les événements sont graves.

se développer. Ce n'est pas vrai. Les capitaux sont nécessaires, mais d'abord, nous devons travailler nous-mêmes. Notre effort. Au travail et nous allons combattre l'oisiveté, la paresse. Suivez-nous. Nous avons le plaisir de vous présenter ici Monsieur Djin, ambassadeur du Ghana, qui vient vous apporter le salut du peuple du Ghana (*applaudissements, Ghana, Uhuru*).

C'est vous dire que les peuples africains sont aujourd'hui unis. Les peuples africains indépendants ne sont pas contre l'Occident, ne sont pas contre l'Europe, mais nous sommes pour l'amitié entre les anciennes puissances et nos pays. Les Européens ont beaucoup fait en Afrique et nous reconnaissons leurs efforts.

Nous demandons simplement qu'ils comprennent la nécessité d'une évolution inéluctible. Les troupes ghanéennes sont arrivées au Congo pour vous aider, pour faire régner l'ordre dans ce pays.

Chers frères, chères sœurs, suivez-nous, marchez avec nous, nous allons mettre de l'ordre (acclamations). »

(Transcription littérale de la bande enregistrée sur place.)

2. ADRESSE AUX MILITAIRES DE STANLEYVILLE : AFRICANISATION DE L'ARMEE ET ROLE DES BELGES (19-7-60)

« Avant de faire l'appel des militaires à qui nous avons confié le commandement de notre armée nationale, je me permettrai, au nom du gouvernement, de faire quelques précisions.

Le fait pour notre gouvernement de confier le commandement de notre armée aux nationaux ne signifie pas du tout l'écartement des officiers et sous-officiers belges qui sont parmi nous et qui demain vont aider les dirigeants congolais à bien diriger l'armée. L'Armée Nationale Congolaise doit son organisation actuelle aux officiers belges qui, durant 80 ans, ont lutté à côté de nous pour faire de ce Congo un grand pays libre. Le Congo est devenu un pays indépendant. Ses structures politiques, militaires, sociales et économiques doivent également

changer en fonction de cette indépendance. Dans tous les pays du monde, lorsqu'un pays devient indépendant, la direction du pays doit être confiée aux mains des nationaux et cela même, conformément aux principes du droit public et interne comme du droit international. C'est au pays devenu indépendant de faire appel aux hommes, aux techniciens, aux officiers qui ont sa confiance : et cette confiance, nous la plaçons avant tout aux officiers belges qui sont parmi nous. Si nous avons un conflit politique aujourd'hui avec le gouvernement belge, cela ne doit pas affecter nos relations entre nous et les Belges installés dans ce pays, ou entre nos militaires et les officiers et sous-officiers belges qui sont parmi eux. A travers les erreurs, il faut voir l'homme, il faut voir l'élément humain. Et je peux dire aux officiers qui sont aujourd'hui parmi nous : Il y en a qui ont pris la fuite, il y en a qui sont partis parce qu'ils n'avaient pas la conscience tranquille. Il y a des officiers et sous-officiers belges qui sont restés parmi les militaires congolais avec courage, parce qu'ils veulent encore servir ce pays ; à ces officiers, nous leur disons : notre gouvernement vous fait confiance, nous comptons beaucoup sur vous.

Nous savons que nos officiers, peut-être, manquent encore d'expérience dans tel ou tel domaine, mais c'est vous qui allez les aider.

Les mauvais éléments, il y en a aussi parmi nous. Il y en a parmi les officiers belges, il y en a parmi les fonctionnaires, dans tous les pays du monde ; on ne peut pas généraliser. Il faut que ces mauvais éléments s'en aillent, ce sont eux qui infectent la vie ici au Congo. Et une fois restés entre nous, les gens qui sont tous décidés de poursuivre la même œuvre de la construction de la grande nation congolaise, je suis convaincu que nous ferons une œuvre, une œuvre pour laquelle le peuple congolais et le peuple belge sont fiers. Nous ne voulons pas donner l'impression que ce que nous faisons aujourd'hui, c'est dirigé contre l'homme blanc ; mais non. C'est la mise en place des institutions nouvelles en fonction de cette indépendance que nous avons conquise en amitié avec la Belgique. Et si la Belgique commet des erreurs aujourd'hui, nous ne voulons pas l'imiter. C'est à elle-même de se compromettre. Et quand nous disons Belgique, ce n'est pas la Belgique tout entière, mais les quelques hommes au pouvoir, les quelques hommes qui ne voient dans ce pays que l'exploitation, la domination et quelques intérêts

égoïstes. Mais le peuple belge, dans son ensemble et quand nous allons en Belgique, nous reçoit toujours à bras ouverts.

Et nous voulons que le peuple belge sache que le peuple congolais lui marque toujours sa sympathie et que les officiers belges qui sont ici puissent demain, comme ils l'ont fait par le passé, aider nos officiers à bien diriger cette nouvelle armée congolaise ».

(Transcription littérale de la bande enregistrée sur place.)

ALLOCUTION DU 20 JUILLET

M. LUMUMBA : « Depuis dix jours le Chef de l'État et moi-même parcourons le pays en tous sens pour prêcher le calme. (...) La Belgique qui reconnaissait hier l'Indépendance du Congo, sabote aujourd'hui cette Indépendance. »

La radio nationale congolaise a diffusé mardi soir 20 juillet à 22 h. 30, une allocution de M. Patrice Lumumba, premier ministre, en voici le texte intégral :

« Mes chers compatriotes,

« Nous venons de rentrer ce soir à Léopoldville, après un séjour de deux jours à Stanleyville, où je me suis rendu avec le chef de l'Etat samedi passé. Pendant ces deux jours nous avons procédé à des nominations importantes, dans le cadre de l'armée, de la police ainsi que de l'administration. Lors de notre arrivée à Stanleyville, la situation était particulièrement calme dans la province orientale. Mais, poursuivant leur mission d'agression et de provocation, les troupes belges ont été parachutées à Bunia, lundi, à 14 h. 30. Elles ont immédiatement ouvert le feu sur les troupes congolaises. Deux militaires congolais ont été tués. En outre, les troupes belges se sont emparées des armes et munitions appartenant à notre armée nationale. Les mêmes actes ont été commis à Coquilhatville, où il y a eu un militaire et un policier tués, et à Kindu. Les troupes belges provoquent partout la panique et l'inquiétude à travers le Congo.

« Partout où elles arrivent, elles attaquent nos troupes par surprise. Depuis dix jours, le chef de l'Etat et moi-même parcourons le pays en tous sens, pour prêcher le calme et examiner la situation de plus près. Notre présence à l'intérieur du Congo a été bénéfique à beaucoup d'égards et nous a permis de dé-

couvrir beaucoup de complots, qui risquaient de plonger notre pays dans une situation plus grave que l'on croit. A constater les actes commis aujourd'hui par le gouvernement belge dans notre pays, on ne peut croire un seul instant les discours que nous tenait hier ce même gouvernement. La Belgique qui reconnaissait, hier, l'indépendance du Congo, sabote aujourd'hui cette indépendance. Les mêmes ministres de la Belgique qui signaient, le 30 juin, devant toutes les nations réunies, devant la nation congolaise, l'acte reconnaissant au Congo l'accession à la souveraineté internationale, ce sont les mêmes ministres qui, quelques jours après l'indépendance du Congo, nous envoient des troupes d'occupation. Le gouvernement belge qui inscrivait dans la loi fondamentale que le Congo forme, avec ses six provinces actuelles, une entité politique indivisible et indissoluble, est le même qui, dans le seul but de garder l'Union Minière, provoque la sécession du Katanga. La preuve des actes criminels de la Belgique au Congo est clairement établie par l'arrestation du général Lundula Victor, qui a été nommé par le chef de l'Etat et qui se trouvait à Jadotville et qui est aujourd'hui prisonnier à Elisabethville, par la nomination d'un commandant en chef belge au Katanga, par l'envoi de troupes belges et d'émissaires spéciaux dans cette province.

« Une chose est certaine, la Belgique s'est condamnée en face du monde entier. Ses plans échoueront. Le vaillant peuple congolais sortira victorieux. Nous préférons mourir pour notre liberté plutôt que de vivre dans encore l'esclavage. Toutes les forces vives de ce pays sont mobilisées pour sauver l'honneur de leur patrie et défendre courageusement l'indépendance de leur pays. Un courant de solidarité en faveur de la jeune république du Congo se manifeste de plus en plus. Chaque jour, nous recevons de tous les coins du monde des messages d'affection et de solidarité pour la juste cause que nous défendons. L'histoire ne fait pas de marche en arrière. Le peuple congolais ne reculera devant aucun obstacle pour extirper de son sol tous les vestiges de colonialisme et de l'impérialisme. Rien ne compte pour nous, pour le gouvernement congolais que vous avez élu que l'intérêt de notre nation. Et c'est ce seul intérêt que notre gouvernement s'est décidé de défendre jusqu'au bout, même au prix de la vie de ses membres.

« Dans une lettre que nous avons adressée au secrétaire des Nations Unies, lettre signée par le chef de l'Etat et moi-même,

nous avons donné un dernier délai pour le retrait des troupes belges. On nous a promis que, dès l'arrivée au Congo, des troupes de l'O.N.U., les troupes belges allaient se retirer. Il y a plus d'une semaine que les troupes de l'O.N.U. sont au Congo et les troupes belges ne veulent pas se retirer. Elles continuent leur agression. Ce délai que nous avons donné expire aujourd'hui 19 juillet, à 24 heures. Si l'O.N.U. ne sait pas donner satisfaction à notre peuple, notre gouvernement se verra dans l'obligation de faire immédiatement appel à des troupes d'autres nations. Nous ne pouvons continuer à vivre sous l'occupation militaire et injustifiée d'une puissance étrangère.

« J'informe l'opinion publique du Congo et internationale que le Katanga ne se détachera pas du Congo. La province du Katanga fait, tant au point de vue du droit public interne qu'international, partie intégrante du Congo indépendant. Tout juste comme la province d'Anvers en Belgique ne deviendra pas indépendante, la province du Katanga, non plus, ne deviendra indépendante dans un Congo indépendant. Notre grand et riche pays restera uni, pour jouer un rôle de premier plan dans le concert des nations libres d'Afrique.

« Mes chers compatriotes, nous sommes debout, avec vous, jour et nuit, pour défendre l'intégrité de notre territoire national. Ceux qui voient encore au Congo un pays conquis, un marché international où ils viennent chercher de l'or, se trompent. Le Congo est un pays libre. Ses enfants, ses femmes, ses travailleurs, ses intellectuels, le défendront, parce que les richesses du Congo leur appartiennent. Et nous allons les exploiter nous-mêmes pour faire du Congo une grande nation prospère au Centre de l'Afrique noire. Et demain, les pays occidentaux qui nous envient aujourd'hui, viendront chez nous pour chercher asile. Nous allons les accueillir parce que nous sommes un pays pacifique.

« Vive la république souveraine et indépendante du Congo ».

Le 21 juillet le Roi Baudouin s'adresse au peuple belge « avec une infinie tristesse » et dénonce « l'affreuse cruauté » qui sévit au Congo, mais il salue les « ethnies amies » (celles du Katanga) qui « nous ont conservé leur amitié ».

Le 22 juillet avant son départ pour New York, le premier ministre congolais parle à la radio de Léopoldville.

DISCOURS A LA RADIO DU 22-7-60

M. LUMUMBA : « Vous fêtez aujourd'hui le départ des ennemis de notre Patrie. Quand je vais revenir avec les techniciens, les professeurs, les ingénieurs dans tous les cadres nécessaires, alors nous allons envoyer les meilleurs de nos fils pour aller apprendre à l'étranger, pour que dans cinq ans, le Congo puisse avoir ses techniciens dans tous les domaines. »

« Mes chers compatriotes, c'est avec une vive émotion que je m'adresse à vous aujourd'hui pour vous annoncer une importante et excellente nouvelle. Cette nouvelle vous réjouira. Cette nouvelle vous réconfortera.

« Dès le jour où notre jeune république souveraine et indépendante fut brutalement attaquée par les troupes belges, nous avons immédiatement réagi. Chaque jour qui passait, mon gouvernement, solidairement avec le chef de l'Etat, a adressé des appels incessants à l'O.N.U. Le Conseil de Sécurité avait répondu à notre appel par l'envoi de ses troupes au Congo. La Belgique devait, conformément à la décision du Conseil de Sécurité de l'O.N.U., retirer ses troupes du Congo. Le gouvernement belge, soutenu par ses groupes financiers et les ennemis de notre liberté, n'a pas voulu respecter la décision de la plus haute instance internationale.

« Notre gouvernement avait décidé d'envoyer de toute urgence une délégation à New York. Celle-ci était composée de M. Thomas Kanza, ministre délégué à l'O.N.U., et André Mandi, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Chaque jour, le gouvernement renouvelait son appel à l'O.N.U. afin que les

troupes ennemies quittent immédiatement le pays. J'ai finalement décidé, avec l'accord du Parlement, de me rendre personnellement à New York pour défendre la thèse de notre gouvernement et éclairer l'opinion internationale sur les réalités du Congo. Mon départ a été annoncé à New York par les soins de M. le secrétaire général adjoint de l'O.N.U., qui se trouve pour le moment à Léopoldville. Je quitte Léopoldville aujourd'hui à destination des Etats-Unis. Le président de la Chambre et une délégation parlementaire, quelques députés et sénateurs, ainsi que quelques membres du gouvernement m'accompagneront dans ce voyage. A 5 h. 40 ce matin, j'ai reçu une communication téléphonique de New York, qui nous annonce une grande victoire. Le Conseil de Sécurité, groupant toutes les nations du monde entier, vient de voter à l'instant même une résolution importante, aux termes de celle-ci les troupes belges doivent quitter le territoire de notre république demain, ou au plus tard le surlendemain. Deuxièmement, le pseudo-gouvernement indépendant du Katanga ne sera jamais et jamais reconnu par l'O.N.U. Le Katanga appartient intégralement à la république du Congo. Le secrétaire général de l'O.N.U., qui arrivera à Léo lundi prochain, veillera particulièrement à l'intégrité du territoire national et à l'évacuation des troupes belges. Telle est, mes chers compatriotes, la victoire que nous venons de remporter aujourd'hui. La vérité, je l'ai toujours dit, finit toujours par triompher. Cette vérité est que le Congo, pays de nos ancêtres, nous appartient. Le Katanga également.

« Il y a deux jours, je vous parlais à la radio. Je parlais à la presse internationale, que la Belgique va échouer. Ses complots également. La Belgique a, effectivement, essuyé une défaite aujourd'hui à l'O.N.U.

« La Belgique y est allée nous accuser. La Belgique y est allée accuser notre gouvernement. La Belgique nous a envoyé des troupes d'occupation. Le monde entier nous a rendu justice. Le monde entier nous a donné raison. Les spoliateurs de nos richesses, auteurs du plan de sécession du Katanga, ces criminels qui ont détruit l'amitié entre le Congo et la Belgique, amie et chrétienne, regretteront leur bêtise. Notre frère Tshombé, qui a voulu servir les intérêts de nos ennemis, les intérêts de l'étranger, les intérêts des colons du Katanga, les intérêts des égoïstes, au lieu de servir les intérêts de son pays, de sa patrie, de ses frères noirs, Tshombé sera demain jugé par

le peuple. Les populations du Katanga qui nous télégraphient chaque jour pour désapprouver Tshombé, et condamner ses actes criminels, se réjouiront aujourd'hui d'apprendre que le Katanga reste dans le cadre d'un Congo uni. Les populations du Katanga qui craignaient la domination congolaise instaurée dans cette province, se réjouiront aujourd'hui d'apprendre que l'O.N.U.. n'est pas d'accord avec ce que la Belgique a fait. J'invite chacun à boire ce soir un verre de bière pour fêter cette victoire. Nous ne gardons aucune rancune vis-à-vis des Belges, nous allons prouver demain que le Congo est un pays pacifique, un pays patient, un peuple honnête, qui ne demande autre chose que de vivre en paix avec les Blancs.

« Nous savons très bien que beaucoup de Belges qui sont en Belgique n'approuvent pas du tout la politique du gouvernement au pouvoir.

« Quand nous nous rendons en Belgique, nous sommes toujours accueillis à bras ouverts par les Belges, par leurs femmes, par leurs enfants. Nous voudrions également que les Belges qui restent chez nous, les Belges de bonne volonté, soient protégés, soient accueillis de même manière qu'ils nous accueillent chez eux. Ceux qui ne voient au Congo qu'un pays où l'on vient chercher de l'or, ces gens-là ne voient au Congo que le partage des dividendes des sociétés coloniales, ce sont ces gens-là, ces quelques groupes financiers égoïstes, le gouvernement au pouvoir en Belgique, qui ont été à la base de ce complot et de cette situation que nous connaissons aujourd'hui.

« C'est l'ambassadeur là, qui est en partie responsable de ce qui est arrivé aujourd'hui. La Belgique a reconnu l'indépendance du Congo, qui a inscrit dans la Loi Fondamentale que les six provinces actuelles, constituent une entité politique indivisible et indissoluble, c'est la même Belgique qui envoie des troupes d'occupation au Katanga. C'est la même Belgique qui envoie un émissaire spécial auprès de Tshombé, c'est la même Belgique qui prépare le plan de sécession du Katanga, dans le seul et unique but d'avoir l'Union Minière, d'avoir la main-mise sur notre pays. Nous invitons toutes les populations de ce pays de garder leur calme, et de suivre nos mots d'ordre. Nous voulons que les Européens restent avec nous, spécialement les techniciens, les ingénieurs, les instituteurs les agronomes, etc... Les techniciens, nous voulons qu'ils restent. Les gens qui ne sont pas indispensables doivent rentrer chez eux.

« Nous sommes arrivés au Katanga, le chef de l'Etat et moi-même. Les Belges nous ont chassé. A 10 heures du soir, nous survolons la plaine d'aviation du Katanga. Ils ont éteint la lumière ils ont dit que le Katanga était indépendant. Voulant descendre à Kamina, nous avons laissé notre avion. On nous a conduit comme des prisonniers à Luluabourg. Alors que nous voulions procéder à des nominations importantes dans le cadre de l'armée, de la police et de l'administration.

« Nous voulons que tous les administrateurs de territoires, à travers tout le pays, soient des Congolais, tous les commissaires de district soient des Congolais. Avec le complot qu'il a monté avec les fascistes du Katanga, ils veulent que tous les administrateurs et commissaires de districts restent encore des Belges. Ils veulent instaurer une dictature économique au Katanga, vis-à-vis des intérêts de la masse populaire. Aujourd'hui, notre frère Tshombé va regretter. Le Katanga ne sera jamais indépendant, le Katanga reste une province congolaise, une province de notre république. Ceux qui ont monté des complots contre notre république, ceux qui ont commis cette atteinte contre la sûreté extérieure de notre Etat, seront jugés demain par la justice de notre république. Nous avons prêté serment, le chef de l'Etat et moi-même, vis-à-vis de la nation tout entière de sauvegarder l'unité et l'intégrité de ce pays. C'est cette unité, c'est cette force qui fera du Congo, une grande puissance, une grande nation, au centre de l'Afrique noire. On a voulu nous diviser le chef d'Etat et moi-même. Parce que diviser pour régner. Nous avons compris. Depuis lors, entre le chef d'Etat, M. Kasavubu, et moi-même il y a unité de vue, unité de logique, solidarité et même pas une aiguille ne peut entrer entre nous dans nos relations. C'est cette force qui a fait que nous avons parcouru le pays, connaissant la faim, le froid, la chaleur, descendre plus près de la masse, parler avec notre population, et risquer notre vie, échapper aux attentats, et cette force, cette unité entre le Chef d'Etat et moi, c'est cela qui fait la force du Congo d'aujourd'hui. C'est cette unité, qui a fait que nous avons protesté, au jour le jour, près de l'O.N.U., exigeant le départ immédiat des troupes belges, des troupes ennemies, des troupes d'occupation, et aujourd'hui l'O.N.U. nous a écoutés, et nous avons dit que s'il n'y avait pas moyen d'obtenir satisfaction immédiatement, nous allons faire appel aux troupes soviétiques et afro-asiatiques. Nous ne serons jamais des communistes

et nous ne sommes pas des communistes, contrairement à la campagne de destruction et d'obstruction que des ennemis de notre indépendance ont menée à travers le pays. Nous sommes simplement des Africains. Nous ne voulons subir aucune influence extérieure, nous ne voulons rien ni des doctrines d'importation occidentale ou russe, ou américaine. Le Congo reste le Congo. Nous sommes des Africains. Nous voulons faire du Congo une grande nation libre. Nous ne voulons pas sortir d'une dictature pour tomber sous une autre dictature. Nous ne sommes pas ce qu'on pense de nous parce que nous sommes des honnêtes gens.

Intègres, si nous avions voulu vendre notre pays, toucher de l'argent des mains des impérialistes, comme on nous le proposait, il n'y aurait pas de changement, il n'y aurait pas d'ennuis aujourd'hui. C'est parce que nous avons voulu servir les intérêts de notre peuple, de notre nation, rien ne compte pour nous que défendre notre pays, servir la nation. Ceux-là qui veulent composer avec les capitalistes, c'est leur travail, toucher des millions d'argent, c'est leur travail, leur conscience le leur reprochera. Aujourd'hui, chers frères, vous voyez les bienfaits de l'unité. Nous demandons à nos députés, à nos sénateurs, à la population tout entière de s'unir, de suivre notre exemple, pour que tous ensemble, les enfants de ce pays uni, les travailleurs et les intellectuels, les riches et les pauvres, les hommes et les enfants, les garçons et les filles, nous allions construire un grand Congo, un Congo fort, pour libérer le reste de l'Afrique, pour libérer nos frères qui sont encore sous la domination étrangère, chers frères, l'œuvre que nous poursuivons l'œuvre de la libération nationale, de la construction de la patrie c'est une œuvre que je pourrais dire, une œuvre divine, ceux qui nous attaquent, aujourd'hui, nous devons leur pardonner. Les Européens qui restent avec nous, il faut vivre avec eux comme des frères. Il faut les accueillir chez nous, nos ennemis partiront.

« Nous allons expulser tous les éléments indésirables, qui veulent encore vous maltraiter, qui veulent encore vous opprimer. Nous resterons avec des amis, les Belges et des Européens de bonne volonté, de bonne foi, ceux-là qui comprennent que le Congo a changé, que le Congo appartient aux Congolais, que ce sont les Congolais qui doivent diriger leur pays. Ceux-là doivent rester, et nous ferons encore appel à d'autres nations, d'autres Belges qui sont en Belgique, et qui, certainement n'ap-

prouvent pas ce que sont en train de faire les membres du gouvernement au pouvoir, qui veulent, n'est-ce pas, voir que le Congo est encore un pays conquis. Je me rends aujourd'hui aux Etats-Unis avec une délégation de vos dirigeants. Nous allons avoir des contacts avec beaucoup de milieux pour les problèmes qui concernent l'industrialisation, la mise en valeur de notre pays. Beaucoup de techniciens sont partis. Nos tribunaux sont aujourd'hui sans magistrats. On a fait du chantage. On a voulu saboter notre indépendance, nous sommes là debout, nous allons serrer la ceinture et nous allons montrer que les Etats-Unis ont été construits par le travail de ses fils et non parce qu'ils ont tendu la main quelque part.

La révolution française vous la connaissez, c'est avec le travail de chaque citoyen, de chaque citoyenne, que la France a été construite. La révolution belge, en 1830, ils ont chassé les Hollandais de chez eux, les Belges ont travaillé et chaque jour ils disent la Belgique est un peuple travailleur et nous également le peuple congolais, nous sommes une grande nation, plus grande que la Belgique plus riche que la Belgique, alors demain prouvons que nous pouvons construire notre Congo, sans devoir mendier l'argent quelque part avec l'effort de chacun et c'est de cette façon seulement que nous pourrons sauver cette grande patrie, chers frères, chères sœurs, chers citoyens, voilà le message que je vous adresse quelques heures avant le départ pour les Etats-Unis : restez unis, buvez, amusez-vous fêtez ce soir notre victoire, amusez-vous, fêtez aujourd'hui le départ des ennemis de notre patrie, et alors quand je vais revenir avec les techniciens, avec des professeurs, avec les ingénieurs, dans tous les cadres nécessaires, et alors nous allons envoyer les meilleurs de nos fils pour aller apprendre à l'étranger pour que dans cinq ans, le Congo puisse avoir ses techniciens dans tous les domaines. Les ennemis qui nous sabotent aujourd'hui, viendront demain à la porte du Congo pour nous demander l'hospitalité et nous leur dirons : le peuple congolais est un peuple fier, sans rancune. Vous pouvez rentrer chez nous, chers frères, je vous invite de suivre ce mot d'ordre et de vous réjouir et de ne pas brutaliser les Européens, de ne pas lancer des cris hostiles, mais de les accueillir chez nous.

« Il faut un nouveau climat aujourd'hui pour la relance économique, il faut que les désordres cessent, ce désordre a été provoqué par les ennemis, et je pense que vos dirigeants ont

défendu vos intérêts aujourd'hui, et vous allez nous écouter. Blancs et Noirs qui sont dans ce pays, nous allons construire ensemble notre patrie.

« Vive la République du Congo ;

« Vive la liberté ».

Dès son arrivée aux Etats-Unis il organise une rencontre avec les journalistes.

CONFÉRENCE DE PRESSE DE PATRICE LUMUMBA A NEW-YORK EN DATE DU 28 JUILLET 1960

Messieurs les représentants de la presse, c'est avec plaisir que je me trouve aujourd'hui parmi vous pour vous parler des problèmes du Congo. Je suis venu aux Etats-Unis pour prendre contact avec le Secrétaire Général des Nations Unies, lui exposer avec objectivité les causes des événements du Congo et demander son appui pour que les troupes belges quittent immédiatement le territoire de notre République afin que la paix soit immédiatement rétablie. Tant que les troupes belges resteront au Congo la paix ne sera pas rétablie.

Le rétablissement de l'ordre et de la paix au Congo est conditionné par le retrait de ces troupes. Je vais vous faire un tout petit exposé parce que je préfère répondre plutôt aux questions que vous voudrez bien me poser. Il faut que l'opinion internationale soit suffisamment informée sur la situation au Congo. Il faut que la vérité soit rétablie. Beaucoup d'entre vous connaissent le Congo ou les événements du Congo à travers les dépêches d'Agences. Ces dépêches parfois qui publient des choses qui ne sont pas toujours exactes.

Une campagne a été menée par la presse belge, par l'agence de presse belge, pour induire l'opinion publique en erreur, grossir démesurément ces incidents. Et aujourd'hui c'est le grand jour. Vous connaissez le Congo qui a été colonisé pendant 80 ans par la Belgique. Depuis 80 ans nous avons vécu en amitié sincère avec les Belges. Et quand les Belges sont arrivés chez nous, nous les avons accueillis à bras ouverts. Aujourd'hui encore les Belges qui vivent chez nous parmi nos populations ne se sont jamais plaints du comportement des Africains. Alors que les Français, les Anglais s'occupaient de l'émancipation politique de leurs territoires, l'administration belge ne faisait rien. Par contre, je reconnais que des progrès ont été réalisés

au point de vue du développement économique et social au Congo. Ces efforts qui ont été réalisés par les Belges et les étrangers installés chez nous, nous les reconnaissons. Mais rien n'a été fait en ce qui concerne l'émancipation politique des Congolais. Nous avons mené une lutte acharnée pour libérer notre pays du statut colonial, pour faire du Congo un continent libre, un pays indépendant. Notre politique a été basée sur la non-violence, et c'est dans cet esprit que nous avons toujours travaillé ; et malgré les brimades, les arrestations arbitraires, les condamnations, nous ne nous sommes jamais découragés. Nous avons lutté jusqu'au bout, jusqu'au moment où la Belgique a reconnu notre droit à l'auto-détermination. Nous nous sommes réunis à Bruxelles autour de la conférence de la table ronde, et c'est autour de cette conférence que l'indépendance du Congo a été fixée au 30 juin 1960. Nous sommes rentrés au Congo, on a créé un Collège exécutif général et des collèges provinciaux qui devaient assumer du mois de janvier au 30 juin la direction politique et administrative du Congo. Nous avons travaillé au sein de ce Collège, nous avons préconisé beaucoup de réformes qui n'ont pas été réalisées. Depuis le mois de janvier jusqu'au mois de juin 1960, l'Administration belge, le gouvernement belge n'ont pratiquement rien fait pour faciliter la passation des pouvoirs aux mains des Congolais. Les cadres n'ont pas été créés comme cela se fait dans d'autres colonies lorsque la puissance administrante se décide pour l'accession d'un pays à l'indépendance.

A travers l'Afrique, tous les pays qui ont accédé à l'indépendance, leur accession à l'indépendance a toujours été précédée d'une période d'organisation, mais au Congo rien n'a été fait. Le 30 juin nous avons accédé à la souveraineté internationale. Le 1er juillet, aucun cadre n'était aux mains des Africains. L'administration, la police, l'armée, tout et absolument tout et à cent pour cent était encore aux mains des seuls fonctionnaires belges. Le mécontentement ne pouvait pas tarder. C'est alors que les militaires ont exigé des réformes dans l'armée. Bien avant l'accession nous avons, à trois reprises, demandé au Général Janssens, commandant en chef de la Force Publique, qu'il nous fasse un plan d'organisation et d'africanisation de l'armée. Chaque fois, et ce en présence du Gouvernement Général, il nous répondait qu'il n'était pas d'accord avec les réformes que nous avions envisagées, et que seul un

Gouvernement responsable issu des élections pouvait donner des mots d'ordre dans l'armée. Nous avons patienté, le gouvernement a été installé le 30 juin. Moi-même en tant que Premier Ministre et Ministre de la Défense Nationale, j'ai de nouveau déclaré au général qu'il fallait absolument prévoir des réformes et que si ces réformes ne se faisaient pas immédiatement, nous pouvions assister dans quelques jours à une révolte dans les cadres de l'armée. Parce que les militaires croyaient que l'indépendance ne profitait qu'aux cadres civils. Et en réalité nous avons des Congolais qui étaient des conseillers provinciaux, des députés, des sénateurs, des ministres, aussi y compris le Chef de l'Etat. Mais pour ce qui concerne l'armée, aucune promotion n'a été réalisée. Je recevais des doléances tous les jours des militaires, je recevais des visites tous les jours, et chaque fois j'en parlais au Général ou au colonel Van Hoorebeck qui était mon chef de cabinet pour la défense nationale. Et chaque fois je me heurtais à une fin de non recevoir. Le Général disait aux militaires qu'« aucun changement ne pouvait intervenir dans l'armée ». Et je peux vous dire que le mécontentement des militaires congolais a été entretenu et provoqué par des officiers belges. Après quelques jours, il y a eu la révolte que vous connaissez tous. Cette révolte n'était pas tout un mouvement de haine dirigé contre les officiers belges, c'était une revendication légitime, c'est suite aux erreurs psychologiques et politiques graves qui ont été commises par le gouvernement et des officiers belges. Aussitôt que ces événements sont intervenus, nous sommes allés nous-mêmes, le Chef de l'Etat et moi dans les camps militaires, dans le Bas-Congo, à Thysville, à Matadi, à Banana, à Moanda, à Boma, pour examiner sur place la situation, et procéder à des nominations des Congolais. Et quand nous sommes arrivés à Matadi, nous étions accompagnés du Ministre de la Justice et nous avons donné des instructions précises aux magistrats belges d'ouvrir immédiatement une enquête. Le consul général nous avait signalé que des femmes blanches auraient été inquiétées dans leur dignité, et nous avons dit que si réellement des actes inadmissibles avaient été commis, que ce soit à l'égard des femmes blanches, des européens comme des africains, le gouvernement et la justice devaient prendre immédiatement des mesures. Parce que notre gouvernement doit protéger tous les nationaux comme tous les étrangers sans distinction aucune, et nous devons veiller au

rétablissement de l'ordre à travers le pays. Des instructions ont été données aux magistrats, parce qu'au Congo il n'y a aucun magistrat noir. Toute la magistrature est aux mains des Belges. Depuis que nous avons donné ces instructions, et en insistant pour que des mesures immédiates soient prises, aucun fautif n'a été arrêté. Et cela suppose que les faits qui nous ont été signalés ne semblent pas tout à fait exacts. Le Ministre des Affaires Etrangères de Belgique est venu déclarer ici au Conseil de Sécurité que des femmes blanches auraient été violées. Je m'excuse du terme, mais il a été employé et j'aimerais que la vérité soit rétablie. Mais jusqu'ici aucun coupable n'a été arrêté, bien que les magistrats, qui sont tous des Belges, disposent de tous les pouvoirs, et que nous avons donné des instructions. On a répandu des mensonges pour jeter le discrédit sur notre gouvernement, sur notre pays. Le peuple congolais est un peuple honnête. Depuis 80 ans, aucun européen n'a été tué chez nous parce que le Noir ne l'aimait pas. Depuis, 80 ans, les Européens ont toujours vécu parmi nous, même isolément, ils n'ont jamais été inquiétés. Ce qui s'est produit au Congo, s'est produit à travers le monde. La population dans son entièreté n'a pas du tout participé à ce mouvement. La population garde son calme et sa confiance dans ses dirigeants. Pour nous le peuple congolais, l'indépendance ne signifie pas l'expulsion des européens, ou l'expropriation de leurs biens. L'indépendance que nous avons conquise par notre lutte signifie simplement que nous devions disposer de nous-mêmes et construire notre patrie, dans la concorde, dans la collaboration et en amitié avec les Belges et les étrangers installés chez nous. Notre gouvernement a pris position dès son installation pour entretenir des relations correctes avec tous les pays amis. Cette position reste intacte, notre amitié vis-à-vis du peuple belge reste également intacte. Nous ne voulons pas du tout incriminer la Belgique en tant que pays. Quand nous nous rendons en Belgique, nous avons toujours été accueillis à bras ouverts par les Belges, les femmes, les enfants et toutes les couches de la population. Et quand les Belges venaient chez nous, il ont toujours également chaque fois été accueillis. Et nous-mêmes nous avons invité le roi des Belges et les plus hautes autorités de la Belgique d'assister aux festivités de notre indépendance. Bien qu'on prévoyait des choses pires pour le 30 juin, ce fut un calme absolu. C'est dans l'allégresse et l'enthousiasme que l'indépendance a été pro-

clamée. Blancs et Noirs se sont réjouis des festivités de notre indépendance. Nous avons accueilli le roi des Belges chez nous avec sa suite, aucun incident ne s'est passé. Nous avons librement signé un traité d'amitié et d'assistance avec le gouvernement belge, nous n'avons subi aucune pression. Comment peut-on expliquer que quelques jours après, ces incidents se soient produits ? Comment peut-on nous condamner aujourd'hui d'être contre les Belges, alors que nous-mêmes hier avons signé ce traité ? Il y a une cause, cette cause vous a été cachée. On vous a présenté les problèmes du Congo sous des faux aspects. Ce que nous avons fait chez nous, Messieurs les représentants de la presse, c'est ce qui a été fait dans tous les pays. On se rappelle de la révolution ici en Amérique, les peuples longtemps colonisés ont dû lutter pour se libérer, et c'est grâce à cette lutte noble que le peuple américain est devenu ce qu'il est aujourd'hui et qu'ici en Amérique, pays de liberté et de justice, tous les citoyens ont conjugué leurs efforts pour construire leur grande nation. Et on voit également la révolution française ; il n'y avait pas là question de blancs ou de noirs, mais les Français ont dû lutter pour mettre fin à l'injustice et à l'exploitation. Et on sait ce que la France a fait aujourd'hui grâce à cette lutte pour la liberté. On sait également ce que la Belgique a fait pour se libérer de la domination étrangère ; et c'est en 1830 que la Belgique est devenue indépendante. On se rappelle également la révolution russe. Eux aussi ont dû lutter pour leur liberté. L'Afrique également lutte aujourd'hui pour sa liberté.

Je peux vous assurer que chez nous au Congo, il n'y a pas du tout de haine à l'égard de l'homme blanc. Ce contre quoi nous nous sommes insurgés et nous continuerons à nous insurger, c'est contre l'injustice, c'est encore contre la domination injustifiée, c'est contre la duperie. Le peuple congolais est un peuple pacifique, qui ne demande autre chose que de vivre en paix et en amitié avec les Européens, et avec les citoyens de toutes les nationalités. Nous remercions le Conseil de Sécurité qui a voté unanimement pour que les troupes belges se retirent du Congo. Cette solidarité qu'on a constaté autour de ce vote unanime prouve réellement que le gouvernement belge est fautif, prouve réellement que l'esprit qui a animé toutes les nations unies autour du Conseil de Sécurité, ce sont des sentiments d'amitié et de solidarité vis-à-vis du Congo et vis-à-vis de l'Afrique tout entière. Au terme du traité que nous avons signé

le 29 juin avec le gouvernement belge. l'article 6 précise que les troupes belges ne peuvent d'aucune façon intervenir au Congo qu'à la demande expresse du gouvernement congolais. Cette demande n'a jamais été formulée par notre gouvernement. Même si nous pouvions un certain moment nous trouver dans des difficultés pour assurer la protection des habitants, tout ce que le gouvernement belge pouvait faire, c'est de nous proposer l'envoi de ses troupes. Et conformément à ce traité nous devions demander l'intervention, l'aide de la Belgique. Or la Belgique ne nous a pas du tout consultés. Trois ou quatre jours après la signature du traité, la Belgique a foulé ce traité au pied, le gouvernement belge a violé ce traité. Il nous a envoyé des troupes d'occupation sous le prétexte le plus fallacieux de protéger les Belges. Le gouvernement belge a profité, alors que c'est lui-même qui est fautif, des troubles qui se sont produits au Congo, de n'avoir pas prévu, de n'avoir pas du tout créé des cadres et de nous avoir accordé l'indépendance sans préparation aucune. De nous avoir accordé l'indépendance sans qu'aucun cadre soit créé.

Et ce traité d'amitié, qu'est-ce qu'il signifie aujourd'hui si ce n'est de l'hypocrisie, si ce n'est de la duperie. Les troupes belges aujourd'hui arrivent au Congo d'une façon massive et à travers le Congo, même là où aucun européen n'a été inquiété. Et quand les troupes arrivent, la première chose à faire, c'est ouvrir le feu sur les troupes congolaises, tuer quelques militaires, s'accaparer des armes et munitions qui appartiennent à notre armée, des armes qui ont été achetées avec notre argent. Et aujourd'hui le Congo vit dans un climat de terreur et d'inquiétude.

Le Chef d'Etat et moi-même, quand nous arrivons dans une localité, nous mettons de l'ordre. Deux jours après les troupes belges arrivent pour détruire ce que nous avons construit.

La situation au Katanga est un coup préparé minutieusement depuis quelques mois par le gouvernement belge. On se sert de M. Tshombé comme un instrument de propagande, comme un paravent, parce que l'intention de la Belgique c'est d'avoir l'Union Minière, c'est d'avoir la main mise sur notre pays. Nous avons des preuves. Chaque jour je reçois des télégrammes venant du Katanga. L'écrasante majorité de cette population est contre la sécession du Katanga. La majorité écrasante de cette population condamne sévèrement le gouver-

nement belge et Tshombé pour l'acte criminel qui a été commis en déclarant que le Katanga est un pays indépendant. Ici aux Etats-Unis comme dans le monde entier on trompe scientifiquement l'opinion internationale : que la sécession du Katanga est l'expression de la volonté des populations de cette province. Il n'en est absolument rien. Si on pouvait même organiser un référendum au Katanga pour savoir si la population est pour la sécession, on verrait que cette population, au contraire, est pour l'unité du pays. La preuve la plus tangible que c'est un coup préparé par le gouvernement belge résulte du fait que le gouvernement belge a envoyé il n'y a pas longtemps un général belge au Katanga pour assurer le commandement en Chef des troupes du Katanga. La deuxième preuve c'est que le gouvernement belge vient encore d'envoyer un émissaire spécial au Katanga, pour prendre contact avec M. Tshombé. La troisième preuve c'est lorsque le 12 juillet le chef d'Etat et moi-même quittâmes Luluabourg pour nous rendre à Elisabethville, nous sommes descendus à Kamina pour demander au commandant des bases avec l'autorisation de qui il a envoyé des troupes à Luluabourg et partout, alors qu'il y avait un traité qu'il connaissait parfaitement bien. Quand nous sommes descendus à Kamina, les militaires belges qui sont à Kamina nous ont insultés que nous étions des macaques, que nous étions des voyous. Chef d'un Etat souverain et Chef du gouvernement, les belges que nous appelions nos amis nous insultaient, publiquement, sur notre propre sol. Nous avons quitté Kamina pour Elisabethville. Nous sommes arrivés à 10 heures du soir, et quand nous avons voulu atterrir les troupes belges ont éteint la lumière de la plaine d'aviation. Que si nous descendions, le Chef de l'Etat et moi-même, ils allaient nous faire prisonniers puisque le Katanga était devenu indépendant, et sous l'occupation des troupes belges. Nous avons insisté que nous devions absolument descendre, l'aviateur nous a dit qu'il n'y a pas moyen de descendre parce qu'il ne savait plus voir la plaine. Nous avons été obligés de rebrousser chemin sans atterrir et après 10 minutes l'aviateur nous a dit qu'il a reçu ordre de nous ramener tout droit à Luluabourg, alors que nous devions descendre à Kamina où nous devions prendre notre avion. On nous a ramenés comme des prisonniers, nous sommes allés à Kindu et à travers le pays pour mettre de l'ordre, et arrivés à Léopoldville nous avons trouvé le Général Cumont qui a déclaré

au chef de l'Etat et à moi-même qu'il pouvait nous faire prisonniers parce que la plaine d'aviation de N'Djili lui appartenait et qu'il en était le maître. Aujourd'hui encore je viens de lire une dépêche, tout de suite, avant d'entrer ici ; et dans cette dépêche le gouvernement belge vient de nommer encore un Chef d'état-major auprès de Tshombé et ce général a fait une déclaration qu'il va rester au Congo encore peut-être pour 18 mois. C'est pour vous dire, Messieurs les représentants de la presse, que ce qui est préparé au Katanga ne vient pas des Africains. Mais que contrairement à ce qu'on publie tous les jours, Monsieur Tshombé n'est pas premier ministre du Katanga, c'est un port illégal du titre. Et la presse belge lui donne ce titre pour tromper l'opinion internationale que Monsieur Tshombé est premier ministre. Il n'est pas premier ministre, il est président du gouvernement provincial qui jouit simplement d'une autonomie administrative dans le cadre de la loi fondamentale qui a été préparée par le gouvernement belge. La province du Katanga comme les 5 autres provinces du Congo forme un tout indissoluble. Et d'après la Loi Fondamentale, la Loi Fondamentale qui est l'émanation des résolutions de la Table Ronde de Bruxelles, cette conférence à laquelle avaient assisté les leaders du Katanga y compris Monsieur Tshombé, il est bien précisé que le Congo avec ses 6 provinces actuelles constitue une entité politique indissoluble et indivisible. Et c'est dans cette unité politique et économique que le Congo a accédé à la souveraineté internationale. Et il est impensable qu'on puisse parler d'un Katanga indépendant alors que le Katanga c'est une partie de la République du Congo. C'est comme si aujourd'hui un monsieur disait qu'une partie de la France devient indépendante, c'est un non sens. C'est comme si on disait aujourd'hui que la province d'Anvers en Belgique devient indépendante, c'est un non sens. Donc les intentions de la Belgique c'est d'avoir le Katanga, province la plus riche parce que sans le Katanga et sans le Congo et selon ce qu'elle dit elle-même, la Belgique ne peut pas vivre. Et nous voulons, et notre peuple est décidé de défendre son intégrité territoriale. Le Congo ne sera pas du tout divisé, le Congo restera uni. Et c'est ça qui fera du Congo une grande puissance au centre de l'Afrique. J'ai eu le plaisir de m'entretenir avec Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies, et j'ai eu le plaisir de lire la réponse de Monsieur le Secrétaire Général adressée à Mon-

sieur Tshombé. Et dans cette réponse, M. le Secrétaire Général lui disait qu'il n'est pas question de reconnaître le Katanga comme indépendant parce que le Katanga fait partie intégrante de la République du Congo et cette position est la position de l'organisation des Nations Unies, du Conseil de Sécurité. Et nous sommes très satisfaits.

Le Congo ne veut pas vivre isolé, nous voulons coopérer avec tous les pays du monde. Nous voulons que les Etats-Unis, la France, la Belgique, l'Angleterre, tous les pays africains, l'Union Soviétique, toutes les nations qui sont disposées à nous aider puissent nous aider pour la consolidation de notre indépendance et pour la mise en valeur des richesses de notre pays. Nous ne refusons personne chez nous. Le Congo est un pays qui vous tend la main. Une main fraternelle. Nous reconnaissons le progrès de la science, de l'instruction, de la technique. Je vous assure que chez nous au Congo et contrairement à ce qu'on a dit il n'y a aucun sentiment de haine à l'égard du blanc, c'était un incident localisé et qui reste localisé dans le cadre de l'armée ; et ce n'est pas un mouvement général. Je pourrai encore vous dire que c'est pour nous faire du tort qu'on a organisé un mouvement général du départ des Européens. Et on a mobilisé des photographes, des caméras et ainsi pour répandre l'erreur en disant : les Congolais sont en train de chasser les Européens de chez eux. Nous n'avons pas du tout souhaité ce départ massif des Européens, et j'ai vu certains fonctionnaires belges qui m'ont dit ceci et c'est vrai ; que ce qui vient de se faire au Congo c'est que beaucoup de fonctionnaires belges ne veulent pas travailler sous la direction des Noirs. Et le gouvernement belge avait pris une position c'est que tous les fonctionnaires belges devaient rester au Congo. Mais ces fonctionnaires réclamaient de rentrer en Belgique pour travailler dans le cadre de la compénétration. Bien avant l'indépendance, beaucoup de fonctionnaires belges me demandaient : il faut qu'on nous pose la question, et qu'on demande à chaque fonctionnaire et agent belge d'opter soit de rester au Congo, soit de retourner en Belgique. Et si on ne veut pas nous donner cette possibilité, ne vous étonnez pas demain qu'il y ait des sabotages dans votre administration. Et on m'a dit que des fonctionnaires ont profité de cette situation dans le seul but d'obtenir la compénétration pour dire qu'ils sont dans l'impossibilité de continuer leur service en Afrique et alors d'organiser le départ massif. Ne croyez-

vous pas que tous les Belges qui sont rentrés en Belgique ont été molestés. Il n'en est rien. Il n'est pas du tout vrai. Certes, il y a certains Belges, et nous le reconnaissons, qui ont été secoués dans ce mouvement des militaires. Nous avons pris toutes les mesures voulues jusqu'ici pour protéger les Européens et les nationaux. Et c'est pourquoi immédiatement après avoir constaté ces troubles, nous avons fait appel à l'O.N.U. pour solliciter une assistance militaire. Des troupes de l'O.N.U. sont déjà sur place. Mais bien que les troupes de l'O.N.U. soient sur place, les troupes belges ne veulent pas quitter le Congo. Elles continuent leur agression vis-à-vis de notre République. Et si la paix est ébranlée aujourd'hui au Congo, ce n'est pas la faute des Congolais, c'est la faute des Belges. Je vous assure, Messieurs, je pourrais dire c'est un pari, mais si les troupes belges quittent le Congo aujourd'hui, cinq minutes après leur départ, l'ordre est complètement rétabli, la paix rétablie et la collaboration entre Blancs et Noirs rétablie également.

Mais tant que les troupes belges resteront au Congo pour poursuivre leur action, leur agression, il n'y aura pas de paix au Congo. Et c'est pourquoi je suis venu, accompagné du Président de la Chambre des représentants, du vice-président du sénat, d'une délégation du gouvernement, au nom du chef de l'Etat, au nom du parlement au nom du peuple tout entier pour demander à M. le Secrétaire Général au Conseil de Sécurité, que les troupes belges quittent immédiatement le territoire de notre République. La présence des troupes belges au Congo ne s'indique pas si ce n'est pour provoquer et exciter les Congolais. Les populations sont à bout de patience.

Nous savons bien que l'indépendance politique que nous venons de conquérir ne sera pas du tout profitable à notre Congo, à notre pays, si elle ne s'accompagne pas immédiatement d'un développement économique rapide et harmonieux.

Aujourd'hui, notre programme est de mettre en valeur les richesses de notre pays, c'est de mettre tout le monde au travail, parce que ce n'est pas parce que le pays est devenu indépendant que l'argent va tomber du ciel. Et notre programme, c'est de créer de vastes coopératives à travers le pays pour sortir nos populations de l'économie de subsistance. Créer une économie nationale et rurale prospère et stable. Et à cet égard nous avons sollicité l'assistance technique de l'O.N.U. pour procéder à des études, voir les possibilités économiques du pays, créer de nou-

veaux cadres. Et je suis convaincu, je suis optimiste qu'avec notre programme, avec notre volonté et avec le concours qui nous est déjà assuré par les pays amis, dans quelques mois, le Congo va reprendre une vie normale et rapide. Et dans un an, dans deux ans, quand les représentants de la presse internationale viendront parcourir le Congo, ils trouveront là-bas, au centre de l'Afrique, un peuple joyeux, un peuple pacifique, qui leur tendra la main. Et c'est ça, ce sont les intentions de notre gouvernement et de notre peuple.

Certains ont déclaré que notre gouvernement était incapable de travailler et que notre gouvernement était incompétent. Messieurs, ce ne sont là que des slogans de propagande. On nous a présentés ici aux Etats-Unis et ailleurs comme si nous étions des individus qui n'ont pour seul programme : détruire et chasser les blancs. Il n'en est rien. Nous ne sommes pas ce qu'on pense de nous, nous sommes simplement des nationalistes, des nationalistes qui ont longtemps lutté et qui continueront à lutter pour faire de notre pays un pays réellement libre et indépendant. Nous sommes simplement des nationalistes au même niveau que les nationalistes américains, ceux-là qui se sont mis à la tête du mouvement de libération ; au même titre que les nationalistes français, les nationalistes russes, les nationalistes belges, parce qu'à travers le monde il y a toujours eu quelques meneurs qui se sont mis à la tête de leur pays. Nous ne sommes contre personne.

En Afrique, tout ce qui est progressiste, tout ce qui tend au progrès est qualifié de communiste, de destructeur. Il faut toujours faire des courbettes et accepter tout ce qu'on vous offre, tout ce que les colonialistes vous offrent. Alors là-bas ils vont vous louer. Nous sommes simplement des hommes honnêtes, nous ne voulons tromper personne et notre seul objectif a été : libérer notre pays, construire une nation libre et indépendante chez nous. Telle est la vérité qu'on a voulu piétiner et cette vérité on peut la cacher mais elle finira toujours par triompher. Notre politique, c'est le neutralisme positif. Nous n'accepterons aucune aide de la part des pays qui voudraient encore venir chez nous instaurer un autre régime de domination. Nous ne voulons pas sortir du régime colonial pour sombrer sous une autre dictature. Nous ne voulons pas la dictature chez nous, nous voulons la démocratie, la vraie démocratie qu'on voit par exemple ici aux Etats-Unis, où toutes les philosophies

sont respectées, où chacun est respecté dans sa dignité et dans ses droits ; c'est ce que nous voulons faire au Congo.

Nous sommes contre la dictature parce que nous sommes un peuple qui a longtemps souffert de l'oppression. On ne construit jamais une nation dans la rancune. Le passé c'est le passé. Si les Belges étaient sages, si les Belges étaient compréhensifs, si les Belges étaient psychologues, ce qui arrive aujourd'hui aurait pu être évité. Nous leur avons tendu une main fraternelle d'un peuple frère, il repoussent notre main par une répression incompréhensible. Le Congo, pays souverain et pays indépendant, est occupé militairement aujourd'hui par la Belgique. Ce que nous n'allons pas supporter, pas plus que la France et les Etats-Unis et toute autre nation.

C'est au nom, messieurs, de la religion, de la conscience universelle de la civilisation que vous nous avez enseignée que nous protesterons toujours et que nous protestons contre cette agression injuste, contre cette domination. Et nous espérons que l'opinion internationale, il faut que cette opinion soit éclairée. Je fais confiance à l'intégrité de la presse ici présente pour que ces vérités soient rétablies. Il y a eu toute une campagne bien orchestrée à travers le monde, à travers la presse américaine, française, par la radio, pour présenter faussement les problèmes du Congo. Cela, messieurs, c'est manquer de charité envers l'Afrique. Le continent africain tout entier n'est pas opposé à l'Occident. L'Afrique n'est pas opposée aux Etats-Unis, l'Afrique n'est pas opposée à l'Union Soviétique, l'Afrique n'est contre personne, l'Afrique demande simplement à ces puissances de reconnaître son droit, son droit à l'indépendance et à la dignité. C'est tout ce que l'Afrique vous demande, messieurs. Et si vous savez répondre à l'appel de l'Afrique, appel à la fraternité dans la dignité et la liberté et dans la légalité, si les puissances étrangères peuvent répondre sincèrement à cet appel de l'Afrique, je peux vous dire que la paix internationale est sauvegardée, je peux vous dire que dans quelques jours on ne parlera plus de Blancs ou de Noirs, mais de citoyens de l'humanité qui poursuivent tous le même but, le progrès de cette humanité. Voici les quelques paroles que j'avais à vous dire et à vous adresser. Je me mets à votre disposition pour répondre aux questions que vous voudrez éventuellement me poser.

Q. — *M. le Premier Ministre, que pourriez-vous nous dire*

de vos projets au Canada et aux Etats-Unis et qui avez-vous envie de voir, en particulier à Washington, du Gouvernement américain ?

R. — Je suis aux Etats-Unis tout d'abord pour prendre contact avec le Secrétaire Général et demander son appui pour que les troupes belges quittent immédiatement notre pays, et j'ai annoncé mon intention de poursuivre mon voyage au Canada et j'irai également à Washington pour aller présenter mes hommages au Président Eisenhower et le remercier des efforts que le peuple américain n'a cessé de prodiguer pour le progrès de l'Afrique. Je ne suis pas venu ici pour prendre contact avec un groupe privé quelconque, mais je m'entretiendrai avec tout groupe, avec toute autre personne qui désirerait prendre contact avec moi pour discuter l'une ou l'autre question intéressant notre pays.

Q. — *M. le Premier Ministre, avez-vous demandé au Secrétaire général des Nations Unies de prendre de nouvelles mesures afin de hâter le départ des troupes belges au-delà des vœux qui sont exprimés dans la résolution adoptée la semaine dernière par le Conseil de Sécurité ?*

R. — J'ai demandé au Secrétaire général d'activer le retrait des troupes belges. Je lui ai dit que le 14 juillet le Conseil de Sécurité avait pris une résolution demandant le retrait des troupes belges et que depuis lors le gouvernement belge n'a pris aucune mesure, et que le 22 juillet le Conseil de Sécurité a confirmé la même résolution en demandant au Secrétaire Général de prendre toutes les mesures nécessaires pour que ces troupes quittent le pays. Et j'ai dit à M. le Secrétaire général que si je suis venu, il n'est plus question peut-être de vouloir trop négocier, il n'y a qu'un problème qui se pose : les troupes belges se trouvent déjà au Congo, beaucoup de nations ont répondu à l'appel des Nations Unies ; il n'y a plus aucune raison, il n'y a plus aucune justification pour que les troupes belges restent encore au Congo. Et je lui avais demandé s'il pouvait même me fixer la date limite pour l'évacuation totale des troupes belges. Le Secrétaire général m'a assuré qu'il ne ménagera aucun effort, et c'est dans cet esprit qu'il va se rendre demain à Bruxelles pour prendre contact avec le gouvernement

de Belgique et jeudi prochain il sera à Léopoldville. Je vais le rejoindre après mon court séjour ; le Secrétaire général repassera à Léopoldville le 5 août pour me rencontrer, et je peux dire que d'après les assurances qu'il m'a données M. le Secrétaire général a compris la gravité du problème et l'urgence qu'il y a à liquider les troupes belges du Congo.

Q. — *Je voudrais vous demander, M. le premier ministre, à propos de M. Dehuillet dont il a été fortement question ces jours-ci. Pourriez-vous nous dire quand vous avez pris contact avec lui pour la première fois. Etait-ce avant la rebellion, et, d'autre part, quel est exactement le genre de contrat qui est signé avec lui par vous probablement pour le moment ?*

R. — Le M. dont vous me parlez est arrivé à Léopoldville je n'y voyais aucun inconvénient, que ce qui nous intéresse Il m'a exprimé son désir de présenter un plan pour la mise en valeur des ressources d'énergie du Congo. Et je lui avais dit que je ne voyais aucun inconvénient, que ce qui nous intéresse nous, le gouvernement, c'est la mise en valeur rationnelle des ressources de notre pays. Nous lui avons simplement marqué un accord de principe. Parce que le Gouvernement doit étudier son programme, son projet d'une façon approfondie et ce n'est que lorsque la Commission ministérielle m'aura présenté ses conclusions que je pourrai soumettre ce projet à la ratification du Parlement. Donc c'est une simple mission d'exploration que le monsieur dont vous me parlez a présentée. Il n'y a aucun accord définitif parce que le Parlement doit encore discuter du programme, tout juste comme demain n'importe qui peut venir au Congo me demander de faire telle ou telle chose, j'accepterai, pourvu que tout cela soit compatible avec les intérêts de notre pays et que la chose se passe d'une façon honnête.

Q. — *M. le Premier Ministre, à propos du retrait des troupes belges, j'aimerais savoir si des demandes concrètes ont été présentées aux Belges d'après lesquelles elles devraient se retirer de certaines régions pour que les troupes des Nations Unies entrent dans ces régions, et j'aimerais savoir si les Belges ont refusé de faire droit à ces requêtes.*

R. — Nous avons plus de quatre fois, plus de cinq fois je pourrais dire, demandé par des notes diplomatiques au gouver-

nement belge de retirer toutes ses troupes. La première demande officielle en date du 11 juillet. Elle a été signée par le Chef de l'Etat et moi-même ; et dans cette petite motion nous avons demandé tout d'abord que les troupes belges se replient dans des concessions qui leur ont été réservées notamment à Kitona et à Kamina et que pour le lendemain, donc le 12, les troupes belges devaient quitter définitivement le Congo, parce que nous avons estimé que leur présence n'était pas du tout nécessaire puisque nous avons fait appel aux troupes de l'O.N.U. qui étaient déjà arrivées. Nous avons de nouveau renouvelé notre demande. Le Parlement s'est réuni, d'abord la Chambre des représentants a voté une motion unanime demandant le retrait immédiat dans les 12 heures, des troupes belges et ce fut le 15 juillet. Le 16 juillet le Sénat s'est réuni et à l'unanimité a voté une deuxième motion réclamant le départ immédiat des troupes belges. Les deux Chambres ont demandé également la rupture de toutes relations diplomatiques avec la Belgique tant que les troupes n'auront pas quitté le Congo. Ces décisions, nous les avons chaque fois communiquées au gouvernement belge et au Secrétaire général des Nations Unies. Le Secrétaire général adjoint qui est à Léopoldville, M. Bunch, a fait la même chose auprès du gouvernement belge. Mais le gouvernement belge ne veut pas s'incliner ni vis-à-vis des décisions prises souverainement par notre gouvernement, ni vis-à-vis du Conseil de Sécurité. Le gouvernement belge persiste. Nous avons épuisé tous les moyens de négociation pacifique et l'Organisation des Nations Unies et notre Gouvernement, et aujourd'hui nous sommes en face d'une mauvaise volonté notoire de la part du gouvernement belge.

Q. — *M. le premier ministre, avez-vous l'intention d'aller dans d'autres pays que les Etats-Unis et le Canada pour y solliciter une assistance économique ?*

R. — Moi-même je n'ai pas beaucoup de temps parce que je dois rentrer immédiatement à Léopoldville où beaucoup de problèmes m'attendent. Mais nous allons envoyer une mission économique qui pourra aller en dehors du Congo, mais c'est une autre délégation qui va partir, moi-même je n'ai pas beaucoup de temps.

Q. — *M. le premier ministre, après le retrait des troupes belges, pensez-vous que les troupes des Nations Unies devraient également se retirer ou rester encore deux semaines à peu près ou quelques semaines ?*

R. — Après le retrait des troupes belges, nous aimerions que les troupes des Nations Unies restent encore au Congo. D'abord pour contribuer au rétablissement complet de l'ordre, et ensuite aider notre jeune armée dans son organisation. Et lorsque nous aurons jugé que la mission des troupes de l'O.N.U. n'est plus nécessaire, nous allons en faire part à M. le Secrétaire général pour les rappeler.

Q. — *M. le premier ministre, l'on dit dans le New York Times que vous avez signé un contrat avec le « Congo international management company » et est-il exact que vous avez signé des documents avec M. Detwiller ?*

R. — Je confirme la réponse que je viens de donner tout à l'heure. Je vous avais dit que nous avions marqué un accord de principe, parce que nous ne voulons refuser personne chez nous, et que le projet qui a été présenté par ce monsieur fera l'objet d'une étude par la Commission ministérielle et ensuite on soumettra le dossier au Parlement ; et ce n'est que lorsque le Parlement aura ratifié le projet qu'il y aura une signature définitive.

Q. — *Si je comprends bien et si beaucoup de mes collègues comprennent bien, lorsque les troupes belges disent qu'elles se retirent, elles ne se retirent pas du Congo, elles se retirent à l'intérieur du Congo, dans ce qu'elles appellent leurs bases militaires. Je voudrais vous demander cette question en deux parties :*

— Premièrement : *Reconnaissez-vous leur droit de se retirer sur ces bases ?*

Reconnaissez-vous le traité au terme duquel elles revendiquent ce droit ?

R. — Je peux vous répondre que les intentions du gouvernement belge correspondent exactement à ce que vous dites.

Les troupes belges ne veulent pas quitter le Congo mais se replier dans ces bases ; les bases de Kitona et de Kamina. Notre gouvernement a demandé l'évacuation immédiate de ces bases. Le gouvernement belge n'a pas du tout le droit d'installer ses bases chez nous. Pas plus que le gouvernement belge ne pourra installer ses bases aux Etats-Unis, en France ou en Grande-Bretagne sans l'accord de leurs gouvernements. Nous sommes un Etat souverain ; nous avons accédé à la souveraineté internationale. Au terme du traité que nous avons signé avec le gouvernement belge, le deuxième paragraphe de l'article 6 parle de la reprise. Donc notre gouvernement a exprimé le désir de reprendre ces bases parce que nous ne sommes pas du tout d'accord que des bases étrangères soient installées chez nous. Donc le gouvernement belge n'a pas du tout le droit et je pense que l'Organisation des Nations Unies comme l'opinion internationale est d'accord avec nous qu'il s'agit là d'une atteinte flagrante à notre souveraineté internationale, et c'est pour cette raison que je suis venu pour vous éclairer sur tous ces problèmes.

Q. — *M. le Premier Ministre, pourriez-vous nous donner une date jusqu'à laquelle vous seriez disposé à entendre que les troupes belges soient retirées des bases et de tout le Congo ? Si le gouvernement belge ne respecte pas vos dates, vos délais, êtes-vous disposé à demander des troupes à l'Union Soviétique ou à tout autre pays pour vous aider à les expulser ?*

R. — Jusqu'ici, le Conseil de Sécurité a voté une deuxième résolution qui demande que les troupes belges se retirent immédiatement. Devant cette volonté unanime exprimée par le Conseil de Sécurité qui réunit toutes les nations du monde, je ne peux pas suspecter les intentions du Conseil de Sécurité ou du Secrétaire Général. Et je suis convaincu que les troupes belges devront se plier devant la décision du Conseil de Sécurité et quitter immédiatement notre territoire. Et je peux vous dire que l'entêtement de la Belgique la dessert, parce que au lieu de comprendre qu'elle a tout à gagner et de renouer des relations d'amitié avec nous, le gouvernement belge continue à s'enfoncer de plus en plus et à élargir le fossé entre nos deux pays. Et nous savons que même si elle peut s'entêter aujourd'hui la Belgique finira par capituler. Alors ça sera trop tard

pour songer encore à l'amitié entre nos deux peuples. C'est la Belgique qui doit faire le choix : ou rompre définitivement avec le Congo ou renouer encore des relations. Et dans cette deuxième hypothèse il n'y a qu'une solution, c'est de retirer immédiatement toutes ces troupes, y compris des bases.

Q. — M. le premier ministre, récemment, plusieurs hommes d'état ont établi un lien entre le destin du monde et celui de l'Afrique d'aujourd'hui, par exemple notre premier ministre, M. Nehru, a dit que l'Afrique qui était enchaînée et soumise à la pression étrangère jusqu'à ce jour rompait ces liens et ouvrait une ère nouvelle, l'ère de l'Afrique dans le monde. La semaine dernière, M. Hammarskjoeld au Conseil de Sécurité, parlant de la question du Congo, a dit que l'avenir de cette organisation c'est-à-dire les Nations Unies était lié à l'avenir de l'Afrique, et l'Afrique, dans les conditions actuelles pourrait bien signifier le monde. Monsieur, en tant que l'un des grands dirigeants de l'Afrique d'aujourd'hui, auriez-vous l'obligeance de commenter ces déclarations du Secrétaire général et de notre premier ministre M. Nehru ?

R. — Je peux commenter dans ce sens et cela correspond à peu près à ce que j'avais dit tout à l'heure que l'Afrique n'est pas opposée à l'Occident, aux Etats-Unis, à l'Union Soviétique ou à toute autre nation, que l'Afrique ne demandait qu'une chose, c'est d'être libérée complètement afin qu'en toute liberté nous puissions collaborer avec l'Occident. Et si je fais interpréter encore davantage cette déclaration c'est dans cet esprit. Je l'ai souligné dans d'autres termes : si la Belgique le veut encore, elle peut maintenir l'amitié entre elle et le peuple congolais et même avec d'autres peuples africains. Parce que je connais des pays d'Afrique qui ont rompu des relations d'amitié aujourd'hui avec la Belgique pour le problème du Congo. Et je peux dire que si l'O.N.U. échoue dans l'affaire du Congo, c'est l'échec vis-à-vis de toute l'Afrique. Parce que l'Afrique ne pardonnera pas à l'O.N.U. de n'avoir pas trouvé une solution rapide. Parce que le problème du Congo c'est le problème de l'Afrique. Nous voulons que l'Afrique soit libre, que l'Afrique soit un grand continent au même titre que tous les autres continents. Et c'est à l'Occident de faire le choix.

Q. — *Vous dites que vous demandez le retrait immédiat des troupes belges du Congo, combien de temps attendrez-vous ? Quels sont les délais auxquels vous songez ?*

R. — Les délais, quand je dis immédiats, si les troupes belges partent demain c'est bien. Mais si elles partent aujourd'hui c'est mieux.

Q. — *M. le premier ministre, que pensez-vous de l'idée qui a été avancée de faire du Congo une union fédérée, les Etats-Unis du Congo ?*

R. — Cette idée, je ne sais pas qui l'a avancée. Nous ne voulons pas d'un Congo fédéré mais d'un Congo uni. Il n'y aura peut-être des confédérations qu'entre des pays africains indépendants ; mais à l'intérieur du Congo nous voulons avoir un seul pays unitaire.

Q. — *M. le premier ministre, en réponse à d'autres questions il vous semble plus avoir fait état du Canada, pourriez-vous nous dire quand vous allez vous rendre au Canada et ce que vous espérez en retirer ?*

R. — Je pense que c'est dans le courant de cette semaine que je vais probablement me rendre au Canada. Si je veux me rendre au Canada c'est parce que ce pays m'a souvent attiré et j'ai eu des sympathies particulières. J'espère pouvoir y rencontrer des amis et voir si je ne saurai pas trouver sur place quelques techniciens d'expression française qui voudraient bien venir travailler au Congo.

Q. — *M. le premier ministre, comment vous proposez-vous de résoudre la question que pose la sécession du Katanga ?*

R. — M. le Secrétaire général de l'O.N.U. m'a parlé qu'il ne s'agit pas d'un Katanga indépendant mais d'un Etat congolais de la République du Congo. Je vous ai dit tout à l'heure que c'est un complot monté par la Belgique. Il n'y a pas de problème du Katanga, il n'y a qu'un seul problème : c'est le retrait des troupes belges. Je pourrai encore vous dire que le consul général de la Belgique de la province de l'Equateur, sous

la menace et des pressions, a voulu faire signer par le Président du gouvernement provincial de Coquilhatville un document proclamant l'indépendance de l'Equateur lui disant que la Belgique allait mettre à sa disposition des troupes belges comme on vient de le faire au Katanga. Et le président du gouvernement de l'Equateur n'a pas du tout voulu et je possède ce document. C'est vous dire que partout la Belgique essaie par la corruption et la menace de provoquer l'éclatement du Congo. Il n'y a pas de problème du Katanga, il n'y a que celui des troupes belges qui opèrent aujourd'hui au Congo.

Q. — *M. le premier ministre, tout à l'heure en parlant de la politique extérieure du Congo, vous avez dit que c'est une politique qui tend à la neutralité positive, à la reconnaissance des droits et de la dignité de l'homme. Je voudrais vous poser une question, la question suivante : qu'elle est l'attitude du gouvernement congolais à l'égard des autres mouvements de libération en Afrique, comme par exemple en Algérie, et comptez-vous reconnaître le gouvernement provisoire algérien ?*

R. — Pour notre gouvernement, l'Algérie est un peuple frère, un peuple frère qui lutte pour sa liberté et sa dignité. Et nous suivons avec sympathie cette lutte héroïque et noble du peuple algérien. Notre souhait, notre désir le plus ardent, c'est de soutenir moralement l'Algérie pour qu'elle puisse accéder à son indépendance ; et de dire à la France de reconnaître les droits sacrés du peuple algérien de disposer de lui-même dans le cadre d'amitié entre les peuples et du principe contenu dans la déclaration universelle des droits de l'homme.

Q. — *M. le premier ministre, est-ce que vous comptez sur une aide économique de l'Union Soviétique et quelle est votre attitude à l'égard du communisme ?*

R. — Pour nous le peuple congolais, l'Union Soviétique est un peuple comme toute autre nation. Les questions d'idéologie ne nous intéressent pas. Notre politique de neutralisme positif nous recommande de traiter avec toute nation qui a des intentions nobles et qui ne viendrait pas chez nous dans le but d'instaurer une autre domination. Je vais préciser encore davantage mes intentions à ce sujet car on parle toujours de

deux blocs. La question de ces deux blocs ne nous intéresse pas non plus. Ce qui nous intéresse c'est l'élément humain ; nous sommes des Africains et nous le demeurons. Nous avons notre philosophie et notre morale et nous en sommes fiers.

Q. — *En vue de la situation du Congo jusqu'ici comme colonie belge, est-ce que votre République maintenant indépendante va chercher des relations spéciales sur le plan commercial avec le groupe des pays du Marché Commun en Europe ?*

R. — Notre gouvernement ne refuse pas du tout de collaborer avec tout groupement qui pourra contribuer à l'expansion économique de notre jeune République.

Q. — *M. le premier ministre, je voudrais poser deux questions. Le Congo est privé de technique occidentale et dans cette situation j'aimerais savoir si vous envisager d'avoir recours à des Noirs américains. Et j'aimerais savoir également si des individus pourraient offrir leurs services au gouvernement du Congo et comment ils pourraient les offrir.*

R. — Pour ce qui concerne les Noirs américains, c'est avec beaucoup de plaisir et de sympathie que nous les recevrons chez nous. Vous savez que chez nous au Congo, même les populations illettrées songent toujours à leurs frères américains et qu'elles disent toujours : un jour où l'autre nos frères d'Amérique viendront en Afrique. Et s'il y a quelques techniciens parmi les Noirs américains, ils peuvent nous écrire même individuellement et c'est à bras ouverts qu'ils seront accueillis chez nous.

Q. — *M. le premier ministre, il y a parmi la population européenne de votre pays environ trois mille ressortissants grecs. Je vous prie de me dire si vous avez des renseignements sur leur sort et quelles sont les intentions futures de votre gouvernement envers eux ?*

R. — Les Grecs jouissent de la sympathie de toutes les populations du Congo parce qu'ils ne se sont jamais mêlés aux questions politiques. Et les Grecs ont contribué beaucoup au développement économique du pays et jusqu'aujourd'hui il y en

a qui vivent parmi nous qui sont très heureux et ne s'inquiètent pas du tout.

Q. — *M. le premier ministre, vous nous avez dit tout à l'heure que vous êtes venu pour demander à M. Hammarskjoeld de faire le nécessaire pour que les troupes belges se retirent de votre pays. Et vous avez eu une très longue conversation avec M. Hammarskjoeld hier, vous en avez une autre ce matin, ceci suppose donc que vous avez traité avec lui d'autres questions que le problème d'ordre militaire. Tout à l'heure j'ai demandé au Secrétariat de me dire quel était le sujet de votre conversation avec M. Hammarskjoeld, Ils m'ont dit : nous ne pouvons rien vous dire, M. Lumumba vous dira tout. Je vous prie donc de me dire quel était le sujet de ces conversations.*

R. — Nous avons échangé des idées principalement sur des questions militaires et ensuite sur d'autres questions dans le cadre de l'assistance technique, et demain nous allons publier un communiqué général qui vous dira la nature des contacts que j'ai eu avec le Secrétaire général et les conclusions auxquelles nous sommes arrivés.

Q. — *M. le premier ministre, êtes-vous bien sûr que la présence des Nations Unies au Congo jouera le rôle et la mission dont vous avez parlé et combien de temps sera nécessaire à votre avis pour que les troupes des Nations Unies remplissent cette mission ?*

R. — Je suis certain que les troupes des Nations Unies rempliront bien leur mission si les troupes belges se retirent. La durée, on ne peut pas la fixer maintenant, mais je suis certain que cela se fera le plus rapidement possible si les troupes belges se retiraient conformément à notre désir.

Q. — *Pourriez-vous nous dire, M. le premier ministre, quel est l'état actuel du traité d'amitié Congo-Belgique et quel est l'état de vos relations diplomatiques avec la Belgique.*

R. — Devant la violation de ce traité par la Belgique, nous avons rompu toutes relations diplomatiques avec la Belgique ; jusqu'à ce que ses troupes soient parties et c'est alors que nous allons réexaminer la reprise de ces relations. Ce traité n'a d'ailleurs pas été ratifié par le Parlement ; la Belgique l'ayant violé et détruit, il ne présente plus aucune valeur juridique ou pratique pour nous.

La sécession Katangaise, bien plus que les mutineries, disloque d'une manière croissante les chances de la République. Dans la « province du cuivre » tous les opposants (Balubakat, unitaristes ou lumumbistes) sont arrêtés, les gendarmes de Munongo font plusieurs victimes et Lumumba est prévenu que les militaires belges dirigent ces opérations.

Mais à Léopoldville on parle de complots pour renverser le gouvernement Lumumba ; dans divers milieux pro-belges l'opposition cherche à se structurer contre lui. Dans la presse et au Sénat, une campagne hypocrite et pernicieuse se développe proclamant que le chef du gouvernement favorise l'implantation du communisme au Congo. En Belgique la presse est déchaînée contre Kasavubu et Lumumba ; des agents secrets colportent des rumeurs pour tenter de dresser l'un contre l'autre le chef de l'Etat et le premier ministre. Le problème de l'intervention de l'O.N.U. provoque à la fois des espoirs et des craintes. L'appel des deux leaders à l'U.R.S.S. le 14 juillet ne visait qu'un objectif, contraindre l'O.N.U. à agir plus vite pour aider le gouvernement congolais à réaliser sa tâche. Lumumba revient sur cette question le lendemain de son retour à Léopoldville.

CONFÉRENCE DE PRESSE A LÉOPOLDVILLE (9-8-60)

L'intervention militaire belge.

« Messieurs les représentants de la presse,

Le gouvernement a convoqué cette conférence pour faire savoir au pays et au monde entier sa position, sa détermination et sa politique. L'agression du gouvernement belge, car il s'agit réellement d'une agression, le gouvernement, au nom de la République, le proclame solennellement, nous n'avons pas voulu

y répondre par la violence. Nous avons immédiatement, le Chef de l'Etat et moi-même, fait appel aux Nations Unies. Le Conseil de Sécurité s'est réuni pour examiner notre demande. Et après avoir examiné la situation, dans un esprit d'objectivité, tous les membres du Conseil de Sécurité ont unanimement pris une résolution pour condamner l'action belge au Congo par l'envoi de troupes de l'O.N.U. et en demandant à la Belgique de retirer ses troupes agressives du Congo. Le gouvernement belge n'a pas respecté cette décision. Il a prétendu qu'il ne pourrait retirer ses troupes que lorsque les troupes de l'O.N.U. auront la situation en main. Je me suis rendu aux Etats-Unis pour prendre contact avec le Conseil de Sécurité et le secrétaire général. Le Conseil de Sécurité s'est réuni pour la deuxième fois, le 22 juillet. Il a confirmé sa décision précédente. Il a demandé au secrétaire général de prendre toutes les mesures en collaboration avec le gouvernement congolais pour faire appliquer rapidement la résolution du Conseil de Sécurité.

Le gouvernement belge s'est de nouveau refusé à respecter cette décision. Avant de quitter New York, j'ai reçu des informations du secrétariat des Nations Unies ; il y avait déjà 11 155 militaires de l'O.N.U. au Congo contre 10 000 soldats belges. Donc la présence des troupes belges ne s'explique pas du tout, d'aucune manière. La Belgique trouve maintenant un nouvel argument et dit que c'est Tshombé qui a fait appel à la Belgique pour lui envoyer des troupes. Alors qu'avant, elle disait que c'est pour protéger les Belges. Donc le gouvernement belge ne fait que déplacer le problème. Et le Conseil de Sécurité a demandé à toutes les nations de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures du pays. Et il faut absolument sauvegarder l'unité et l'intégrité territoriale de la République. Tous les membres du Conseil de Sécurité que j'ai contactés m'ont déclaré que jamais le Katanga ne sera reconnu comme Etat indépendant, que jamais aucune nation n'approuvera la sécession du Katanga, que jamais aucun pays n'approuvera l'action de la Belgique au Congo ».

Contre la sécession.

« La République du Congo a été reconnue par les puissances internationales dans sa structure unitaire et le Congo est aujourd'hui un état souverain, unitaire, au même titre que la

France, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis. Et au point de vue droit, il ne peut jamais être question que le Katanga ou qu'une partie quelconque se détache.

J'ai constaté que l'objectif visé par la Belgique est de provoquer par tous les moyens l'éclatement du Congo. La Belgique a enlevé nos réserves d'or qui se trouvaient dans notre banque ; la Belgique a enlevé notre argent. Avec notre argent, la Belgique veut maintenant créer une banque au Katanga. Donc on vole l'argent du peuple congolais pour aller remettre au Katanga le fruit de la corruption contre la nation. Tshombé n'a pas un franc, son parti non plus. Et la monnaie qu'on est tenté de créer au Katanga, c'est l'argent que le gouvernement belge a soutiré de nos caisses et qu'il a remis à Tshombé. On n'a jamais vu dans l'histoire de la colonisation en Afrique une nation qui se trahit d'une manière aussi scandaleuse vis-à-vis d'un peuple qui a toujours vécu avec elle. Et c'est grâce au Congo que la Belgique est ce qu'elle est aujourd'hui. Et c'est une question de vie ou de mort pour la Belgique. Pour elle, ce n'est pas le peuple congolais qui compte, ce ne sont pas des vies humaines qui comptent, c'est l'Union Minière, c'est l'argent du Congo qui comptent. Et c'est ça le drame du Congo.

Je reçois tous les jours, ici à Léo, quand j'étais aux Etats-Unis, des télégrammes venant du Katanga où la population pleure : « Monsieur le Premier Ministre, ne nous abandonnez pas ». « Monsieur le Premier Ministre, nous demandons au gouvernement central de nous envoyer des troupes de l'O.N.U. au Katanga, de nous délivrer, parce que c'est un carnage que la Belgique a organisé au Katanga ». Le gouvernement belge prétend aujourd'hui que c'est parce qu'il y a 20 000 citoyens qui travaillent au Katanga qu'il a le devoir moral de les protéger ».

Le peuple congolais et le peuple belge.

« C'est absolument faux. Aucun européen n'est en danger au Katanga. Et le peuple congolais n'a aucune haine à l'égard des Blancs. L'Union Minière a toujours fonctionné. Les Congolais ont toujours travaillé. Et si l'Union Minière a réussi aujourd'hui, c'est grâce au travail des Noirs. Des Noirs, dont la majorité vient de cinq provinces du Congo. Et ce sont ces Noirs des cinq provinces du Congo qui ont mis le Katanga en valeur. Et

après 80 ans de collaboration fructueuse, on ne peut pas aujourd'hui dire que les Congolais veulent massacrer les Belges (1). On ne peut pas dire qu'aujourd'hui les Congolais sont contre les Belges, mais le gouvernement belge, qui sait très bien que sans le Congo la Belgique ne saura vivre, que sans le Congo des dizaines de milliers de Belges n'auraient plus de travail en Belgique, que sans le Congo la Belgique va perdre la face. Et je peux le dire, au nom du gouvernement, que tout ce que la Belgique nous a obtenu par la force elle le perdra. Mais ce qu'elle avait obtenu par l'amitié, elle l'obtiendra. Aujourd'hui, le peuple congolais, qui n'a aucune haine, aucune hostilité à l'égard des Belges et des étrangers, est décidé à défendre ses intérêts parce que le Katanga, c'est notre pays. Le Katanga, c'est notre patrie. Les richesses du Katanga sont nos richesses. Tout ce qui est dans le Congo nous appartient. La Belgique a orchestré une campagne de mensonges, de calomnies à travers le monde. Des agences de presse ont été mobilisées pour monter une campagne de dénigrement à l'égard de notre gouvernement. On présente le gouvernement comme un gouvernement incapable ».

Contre toute forme de tutelle.

« On prétend que le peuple congolais est un peuple incapable de se gouverner et certaines nations occidentales, jusqu'au sein de l'O.N.U., ont déclaré que le peuple congolais n'est pas mûr pour l'indépendance. Et certains ont voulu utiliser l'O.N.U. soi-disant pour placer le Congo sous le statut international, soi-disant pour que, pendant 15 ans, l'O.N.U. doive gérer le pays. Jusque y compris la presse congolaise qui est au service des impérialistes, la presse catholique qui écrit que nous voulons que tous les cadres soient des cadres de l'O.N.U., que tout ce qui doit se faire au Congo, doit se faire sous le couvert de l'O.N.U. Ce qu'ils veulent maintenant, c'est une reconquête. On a parlé déjà. C'est parce que, au Congo, les Congolais sont incapables. Il n'y a pas de cadres, et, dans ces conditions, tous les postes supérieurs dans l'administration, dans les finances,

---

(1) N.D.L.R. Il faut souligner en effet que pendant tous ces événements dramatiques, sur l'immensité du territoire congolais, douze européens seulement furent tués, dont plus de la moitié au Katanga d'ailleurs.

dans l'armée, doivent être occupés par l'O.N.U. Et je le dis aujourd'hui, au nom du gouvernement, au nom de la Nation, que le Congo ne deviendra jamais une colonie de l'O.N.U. et ne sera jamais un pays placé sous la tutelle de l'O.N.U. Le Congo est un pays souverain, au même titre que tous les pays occidentaux et les Etats-Unis (applaudissements).

Et nous renonçons à toute assistance de l'O.N.U. Nous voulons la coopération, nous ne voulons pas de la charité (applaudissements) ».

Pour une africanisation radicale.

« Dans la nation congolaise, les congolais doivent gérer eux-mêmes leur pays. Au gouvernement, tous les postes de commande aux Africains. Et contrairement à ce qu'on pense, nous sommes capables de gérer nous-mêmes notre pays. Nous savons qu'il y a des Congolais qui sont dans les milieux ruraux, même illettrés, mais qui sont d'excellents administrateurs. Et nous allons prouver au monde que le Congo, qui a lutté pour sa libération totale est capable de se diriger. Nous n'acceptons aucune intervention, d'où qu'elle vienne ».

L'assistance technique.

« Nous-mêmes, dans le cadre de notre souveraineté, nous allons faire appel à des techniciens que nous prendrons partout, où nous voulons, aux Etats-Unis, en Russie, en France, en Belgique, au Ghana, en Guinée. Nous-mêmes, nous allons les sélectionner. Des techniciens qui viendront ici, non sous des apparences trompeuses pour essayer de saboter notre indépendance, mais des techniciens qui viendront, non pour dominer, mais pour servir, selon les directives du gouvernement du Congo. Nous savons que l'action de la Belgique est une action concertée. Ce n'est que les puissances qui ont des intérêts indirects au Congo, qui ont des actions dans l'Union Minière, qui soutiennent la Belgique dans son action agressive. Voilà la vérité. Tous les jours, la presse, la radio françaises attaquent le gouvernement de la République. On nous traite d'incapables parce que nous avons refusé le régime communauté du genre de la France (applaudissements).

On nous attaque parce que nous ne voulons plus de sujétion.

On nous attaque parce que les membres du gouvernement congolais sont des hommes honnêtes qui n'acceptent pas la corruption. On a voulu nous acheter, on a voulu m'acheter moi-même, par des millions. J'ai refusé. Je n'accepterai pas un centime pour mon peuple (applaudissements) ».

Religion et Etat.

« Et aujourd'hui, le gouvernement belge a mobilisé des fonds pour acheter des mécontents, des aigris à travers le pays, qui, jour par jour, dans leurs journaux, dans leur presse, montent une campagne organisée contre le gouvernement, contre la nation. Des évêques abandonnent leur mission d'évangélisation pour s'ingérer dans les affaires de l'Etat (applaudissements).

Les Missions abandonnent leur mission pour mener une campagne d'obstruction à l'égard de l'Etat. Jour par jour, nous nous voyons insultés à travers leur presse. Ils ont porté gravement atteinte à la sûreté de l'Etat (applaudissements). Ils ont commis des infractions graves. Notre gouvernement a fermé les yeux. Notre tolérance est utilisée aujourd'hui... (passage inaudible). Alors que même en France aujourd'hui, pays de démocratie et de civilisation, chaque jour qui passe, ce n'est pas pour exagérer, combien de fois le gouvernement français ne saisit-il pas des journaux qui attaquent la politique du gouvernement. Et aujourd'hui, au nom de la démocratie et de la liberté, on détruit le moral du peuple. On se permet tout. Et à partir d'aujourd'hui, le gouvernement prend ses responsabilités (applaudissements).

Nous sommes un gouvernement légal, élu par le peuple ; le peuple tout entier a placé sa confiance en nous, en notre politique. Et personne ne peut contester l'autorité du gouvernement central (applaudissements). Et à partir d'aujourd'hui, le gouvernement prendra des mesures énergiques, radicales contre qui que ce soit, qu'il soit blanc ou noir, s'il fait de l'obstruction dans ce pays. Ceux qui écrivent leurs journaux pour détruire notre Etat, seront poursuivis par la justice du pays (applaudissements). Et ce n'est pas comme les ennemis de la liberté et de l'indépendance du Congo, proclamer la dictature, ce n'est pas la dictature, c'est la vraie démocratie (applaudissements). Parce que la démocratie, c'est quoi ? D'abord la protection des

citoyens, le respect de l'autorité établie. Et quiconque attaque l'autorité du gouvernement est contre la démocratie, contre la nation. Les anti-nationaux, déjà à la solde des colonialistes, qui touchent l'argent des colonialistes, et avec cet argent qu'ils ont touché ils écrivent des saletés. Aujourd'hui des mouvements, soi-disant des mouvements familiaux catholiques, vont jusqu'à attaquer le gouvernement au nom des ligues, des jocistes, des groupements catholiques, ils veulent détruire la nation congolaise, nous n'allons plus tolérer cela (applaudissements).

C'est la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Notre gouvernement ne va jamais s'ingérer dans les affaires de l'Eglise. Nous n'allons jamais nous immiscer dans les affaires de l'Eglise. C'est la liberté des cultes qui sera garantie dans notre Constitution. Les catholiques vont prier chez eux, les protestants vont prier chez eux, les kimbanguistes vont prier chez eux, les kitawalistes vont prier chez eux, chacun priera dans son église. Et l'Etat protégera tous les citoyens. Et le gouvernement ne peut d'aucune façon tolérer qu'on s'immisce dans les affaires de l'Etat qui sont du domaine exclusif de l'Etat.

Si on veut pour le Congo ce qu'on a fait pendant 80 ans sous le régime colonial, le peuple s'y oppose.

Nous ne voyons aucune autre chose devant nous que l'intérêt du peuple, et non l'intérêt des milieux financiers ou de l'Eglise de ceci ou cela. Nous-mêmes, nos propres enfants sont encore éduqués aujourd'hui dans les doctrines chrétiennes et occidentales. Nous ne voulons pas qu'on fasse au Congo ce qu'on fait en Belgique, la dictature de l'Eglise sur le gouvernement.

Et c'est un gouvernement catholique, et ce sont ces milieux catholiques qui ont, d'une façon systématique, durant 80 ans, retardé l'émancipation politique du Congo. Ce sont ces gens qui disaient qu'il ne fallait pas introduire la politique au Congo parce que la politique leur permettra de voir clair. Et ce sont ces mêmes milieux catholiques et religieux qui, même récemment, pendant la campagne électorale, prêchaient contre les nationalistes, prêchaient même contre Kasavubu, contre Lumumba, contre tous les nationalistes qui voulaient travailler pour le peuple. Nous le disons publiquement pour qu'on le sache une fois pour toutes, nous ne sommes contre personne.

A peine arrivé hier, la nuit, je recevais déjà (ici 2 mots incompréhensibles) qui me disait : « M. le Premier Ministre, nous vous demandons instamment avec votre gouvernement de nous

protéger contre toutes ces manœuvres des gens malhonnêtes qui veulent détruire notre pays parce que vous travaillez pour la vraie indépendance du Congo. Et nous vous faisons confiance ».

Les tendances sécessionnistes.

« Il y en a qui parlent de faire de leur province telle république ; tel Etat ; il n'en sera jamais question (applaudissements). On a parlé (mot incompréhensible) qu'une fraction des Bakongo va proclamer son indépendance ; il n'en sera jamais question (applaudissements).

Le Chef de l'Etat lui-même, M. Kasavubu, président de l'Abako, a prêté serment devant la nation tout entière, qu'il va veiller à l'unité du pays, qu'il va sauvegarder l'intégrité territoriale. Et je sais que Kasavubu n'est pas d'accord avec ces fascistes. Je sais que Kasavubu est un homme intègre, un homme honnête qui voit les intérêts du pays. Mais il y a quelques mécontents qui, parce qu'ils n'ont pas obtenu des postes ministériels au gouvernement central travaillent contre Kasavubu et contre le pays (applaudissements).

La veille de mon départ aux Etats-Unis, on est venu me signaler quelqu'un venu de Brazzaville : « M. le Premier Ministre, on m'a cité le nom de quelques membres de l'Abako qui sont allés comploter avec Youlou, en disant, il faut nous soutenir, nous voulons proclamer une partie du Bas-Congo indépendant et nous allons avec vous, Youlou, former un Etat ». J'ai immédiatement mis le Chef de l'Etat au courant de ce petit mouvement de sédition mené par ses ennemis. Et pour ces petites manifestations ; ils disent qu'ils ont voté la méfiance au gouvernement. Ils n'ont pas à voter la méfiance au gouvernement parce qu'il ne leur revient pas de voter cette méfiance au gouvernement (applaudissements). C'est une fraction de quelques Bakongo qui sont contre Kasavubu, qui sont contre le gouvernement, qui sont contre la patrie, qui sont soudoyés par les colonialistes, qui sont payés par les catholiques pour faire de l'obstruction et du désordre au pays. Je rends hommage au Chef de l'Etat, M. Kasavubu, homme intègre, avec lequel nous travaillons, dans un esprit d'équipe, pour sauver ce pays. Nous l'avons démontré depuis le début des incidents, à travers le Bas-Congo, le Kasaï, Kivu, Province Orientale, au risque de notre vie. Il y a même la presse impérialiste qui, va

jusqu'à dire : « Kasavubu se trouve sous la coupe de Lumumba ». Toujours diviser pour régner. Parce qu'ils sont mécontents de la solidarité et de l'unité entre Kasavubu et moi (applaudissements). Et ils ne réussiront jamais à nous diviser. Avec Kasavubu, avec tout le peuple, nous allons conduire ce peuple victorieusement, vers la conquête totale de l'indépendance et de la liberté (applaudissements) ».

L'aide américaine et l'exemple des U.S.A.

« Lorsque j'étais aux Etats-Unis, j'ai pris des contacts avec tous les milieux, et après avoir obtenu toutes les assurances de toutes les nations, en faveur du Congo, j'ai été invité par le gouvernement américain. Je me suis rendu à Washington où le gouvernement américain m'a réservé un accueil très chaleureux, un accueil digne, qu'on réserve à un chef d'Etat. Dix-neuf coups de canons ont été tirés. Tous les membres du gouvernement étaient présents. J'ai été logé où on loge les hôtes de marque de la Maison Blanche. Mais le gouvernement belge a protesté : pourquoi le gouvernement américain a-t-il réservé un accueil aussi digne à un nègre ?... (rires et applaudissements). Le gouvernement belge a été mécontent qu'on ait réservé un accueil aussi digne à un chef de gouvernement congolais, le même accueil qu'on aurait fait pour le Roi Baudouin, il a protesté officiellement. Vous voyez, Messieurs, l'esprit mesquin du gouvernement belge : au moment où la Belgique cherche l'amitié avec le peuple congolais, au moment où la Belgique demande la collaboration du peuple congolais, au moment où la Belgique (mots inaudibles) maintenir des liens d'amitié et de coopération, c'est au même moment où la Belgique, jour par jour, détruit, se déshonore vis-à-vis du peuple congolais qui l'observe. Et je rends hommage au gouvernement des Etats-Unis pour sa compréhension. J'ai eu des entretiens très constructifs avec le gouvernement américain qui m'a assuré de toute l'aide nécessaire en faveur du Congo. Cela nous prouve que la vérité, on peut la cacher, on peut la torpiller, elle finira toujours par triompher. Le monde entier n'a pas perdu confiance au Congo. Le Chef du gouvernement congolais, qu'on présentait comme un anti-Blancs, comme un destructeur, a été reçu sur un pied d'égalité chez tous les chefs d'Etat des pays occidentaux...

Partout, on m'a témoigné la même confiance. J'ai eu

des contacts avec des milieux même financiers américains qui m'ont fait des propositions concrètes pour venir au Congo. Le gouvernement américain m'a offert trois cents bourses pour le peuple congolais. Vous voyez que la Belgique nous détruit, la Belgique nous sabote, la Belgique vole notre argent, mais nous aurons de l'aide ailleurs. Et nous avons encore beaucoup d'or dans le sous-sol congolais (rires, applaudissements). Et je remercie les Etats-Unis qui ont joué un rôle important dans l'histoire de l'humanité. Ce qui se fait au Congo s'est passé aux Etats-Unis où il y avait ce mouvement de sécession. Et j'ai comparé cette situation avec la situation du Congo. D'abord, la lutte que le peuple américain a menée contre le colonialisme des impérialistes. Et les anciennes colonies qui se sont installées en Amérique ont lutté pour mettre fin à l'oppression, à l'exploitation mercantile. Toutes ces anciennes colonies se sont libérées. Et c'est la même lutte que nous avons menée aujourd'hui, hier, contre les impérialistes pour notre liberté. Et ensuite, après la libération, ils ont connu le mouvement de sécession, ils ont lutté de nouveau pour l'unification de l'Amérique, pour l'unité américaine. Et les fascistes, les traîtres à la patrie ont échoué, et l'unité américaine est là. Et c'est cette unité, c'est cette victoire pour la liberté, pour le progrès qui a fait des anciennes petites colonies une grande puissance, une grande puissance qui domine aujourd'hui les anciens exploitants. Et le Congo avec ses richesses, ses potentialités, le Congo va devenir une grande nation, puissante, économiquement, politiquement. Et la grande nation congolaise va recevoir chez elle les Belges qui voudront venir chez nous. Et nous allons les accueillir à bras ouverts, parce que nous sommes des hommes pacifiques. Et jusqu'aujourd'hui, aucun membre du gouvernement n'a de haine à l'égard des Belges.

Il n'y a aucun gouvernement qui est contre les Belges ou contre les Blancs en général. Nous sommes simplement contre ce régime d'exploitation ; nous sommes uniquement contre ces manœuvres qui visent à provoquer l'éclatement du Congo pour que les impérialistes aient encore la main-mise sur notre pays. A part cela, nous restons sur notre chemin : amitié avec tout le monde et voyez que nous avons toujours le sourire, et chaque fois que les journalistes arrivent ici, nous les accueillons à bras ouverts ; chaque fois que les Européens arrivent chez nous, dans nos bureaux, nous les recevons. Il y a encore des Belges

qui ont nos filles aujourd'hui comme épouses ; il n'y a personne qui est allé enlevé sa fille chez les Belges, parce qu'elle ne voulait pas vivre avec les Belges. Il y a encore des Belges qui sont dans nos Cabinets ; chefs de cabinet adjoint, (mots inaudibles), qui sont magistrats à la Cour.

Il en là, il travaille dans un esprit de collaboration et de fraternité avec les membres congolais qui sont dans mon cabinet. Si vous allez dans les autres ministères, il y a des Belges qui travaillent, des Belges de bonne foi et de bonne volonté. Cela est une preuve, Messieurs, que nous ne sommes pas contre les Belges. Nous sommes contre les mauvais esprits uniquement ».

L'unité et la personnalité africaines.

« Ensuite, j'ai effectué un voyage à travers l'Afrique à la demande des Chefs d'Etat africains.

Je suis arrivé en Tunisie. En Tunisie. Son Excellence le Président Bourguiba m'a assuré de tout son concours ; nous avons signé avec lui un communiqué de solidarité des peuples africains.

De la Tunisie, je suis allé au Maroc où Sa Majesté Mohammed V m'a invité spécialement. J'ai reçu un accueil chaleureux, un accueil fraternel. Sa Majesté m'a assuré de tout son concours. Il m'a donné un avion qui m'a accompagné jusqu'ici avec une équipe de techniciens. De là, je me suis rendu en Guinée, où j'ai été accueilli à bras ouverts par le Président Sékou Touré. Presque tous les membres de l'Assemblée se sont présentés pour venir combattre (applaudissements). Des milliers, des centaines de Guinéens, sont tous des volontaires pour venir servir le Congo.

De la Guinée, je suis allé au Libéria où j'étais également invité par le Président Tubman, un homme très sage, qui m'a assuré du même appui et m'a dit : « Nous aussi, au début, mais nous avons connu les mêmes ennuis ; les Américains avaient voulu, ceux qui étaient là, pas les vrais Américains, faire la même situation qu'ils ont fait au Congo. Nous avons lutté. Vous réussirez », m'a-t-il assuré.

« Le Libéria est à votre disposition. Et vous aurez tout. Et

s'il faut aller lutter par les armes pour libérer le Katanga, nous viendrons » (applaudissements).

Du Libéria, je suis allé au Ghana où j'ai reçu le même soutien, le même appui. Et tout le peuple du Ghana est mobilisé en faveur du Congo. De là, je suis passé au Togo, hier, et Son Excellence le Premier ministre Olympio, m'a assuré du même appui. J'ai été invité en Egypte, et par l'Empereur d'Ethiopie.

Partout, je n'ai pas eu le temps de me rendre. C'est vous dire combien la solidarité africaine est quelque chose d'incroyable. Je ne m'attendais pas du tout à cette solidarité, y compris tous les pays asiatiques. Ces événements du Congo nous ont été bénéfiques. L'action de la Belgique au Congo nous a été favorable (applaudissements, rires). Parce qu'aujourd'hui le Congo est en mesure de prendre un pas décisif vers sa libération totale, sur le plan politique, sur le plan économique, sur le plan spirituel, sur le plan social, le gouvernement belge a voulu créer des désordres, créer un vide économique, organiser la misère, organiser le chômage pour que, demain, le peuple tombe dans l'anarchie. Mais je puis vous dire que toutes ces manœuvres, nous allons les déjouer. Enfin j'ai proposé à tous les Etats africains de se réunir à Léo, une grande conférence au sommet du genre de celle que les 4 ou 5 Grands tiennent en Europe (applaudissements).

La plus grande conférence au sommet africaine qui va réunir du 25 au 30 août, à Léopoldville, tous les Etats africains. Les Etats de l'Asie viendront également comme observateurs. L'Afrique se prononcera, l'Afrique prendra position. L'Afrique dira à l'Occident que la période de domination et de colonisation a pris fin (applaudissements).

L'Afrique dira à l'Occident qu'elle désire aujourd'hui la réhabilitation de l'Afrique, le retour aux sources, la revalorisation des valeurs morales ; la personnalité africaine doit s'exprimer ; c'est cela notre politique de neutralisme positif. L'Afrique n'aura pas de blocs, comme cela existe chez vous en Europe. Il y aura au contraire la solidarité africaine agissante (applaudissements). Le régime communautaire, qui ne camoufle que la perpétuation du régime colonial, va tomber bientôt (applaudissements). Vous voyez, Messieurs, que c'est pour déjouer votre objectif que l'on qualifie notre gouvernement d'un gouvernement communiste, d'un gouvernement à la solde de l'Union Soviétique, que Lumumba est communiste, que Lumum-

ba est anti-Blanc ; Lumumba est Africain. Le gouvernement du Congo est un gouvernement nationaliste qui ne veut d'aucune idéologie importée, mais qui n'exige que la libération totale, complète du Congo.

Nous n'allons pas du tout nous laisser guider par une idéologie quelconque. Nous avons notre idéologie, une idéologie forte, une idéologie noble, qui est l'affirmation de la personnalité africaine (applaudissements).

Nous refusons l'assimilation (rires) parce que l'assimilation, c'est la dépersonnalisation de l'Africain et de l'Afrique. Donc, nous allier dans tel bloc, dans telle idéologie signifie que nous abandonnerons notre personnalité africaine. Jamais. Les impérialistes doivent savoir que, s'ils ont réussi ailleurs, dans les autres anciennes colonies anglaises, britanniques, portugaises, françaises, la politique d'assimilation, la politique de dépersonnalisation de l'Afrique, ils ne réussiront pas au Congo (applaudissements). Et c'est pour cette raison d'ailleurs que, dès le début, les colonialistes, au nom de la religion catholique, jetaient en prison tout Congolais qui exprimait sa volonté, qui exprimait sa philosophie, qui voulait pratiquer une religion de son choix. Depuis des années, des années, les Bakongo ont été persécutés ; on connaît l'histoire de Simon Kimbangu. Depuis des années, des années, les Bakongo ont été détachés de leurs terres. Les kitawalistes également, et à travers le pays. Il fallait simplement réciter le catéchisme colonial pour qu'on vous bénisse (rires). Et ces mensonges aujourd'hui surnagent en face du monde ; le fait pour un Congolais d'avoir exprimé son idée, c'est un anti-Blanc, c'est une mauvaise religion ; interdiction ; une loi est prise, un arrêté ; et c'est ça qu'ils veulent faire aujourd'hui pour nous démontrer à travers le monde que nous sommes des communistes. Je vous assure, le peuple congolais est imperméable à ces idées (rires et applaudissements). Aujourd'hui, toute l'Afrique est mobilisée en faveur du Congo comme je viens de vous le dire. Le gouvernement congolais, dans sa majorité, est solidaire ; il n'y a pas de divergences de vues entre les membres du gouvernement national, comme la presse a voulu en donner l'impression dans le but de jeter la confusion. Ce gouvernement est un gouvernement cohérent, dynamique, incorruptible et qui ne travaille que dans le seul intérêt du peuple. Y a-t-il divergence entre vous, chers camarades ? (« Non, Non, » applaudissements) ».

Hommage à l'A.N.C. et aux fonctionnaires congolais.

« Les membres du gouvernement congolais, au complet vont faire leur entrée au Katanga. Nous allons nous y rendre. Et si les troupes belges, qui sont cantonnées au Katanga, veulent nous tuer, nous allons mourir pour la patrie (applaudissements). Ils sont capables nos militaires, et ils prennent en mains leurs responsabilités. Notre général, nos colonels, nos officiers, nos sous-officiers, depuis que nous leur avons confié le commandement, font preuve du sens du devoir.

Il n'y aura pas de politique dans l'armée, mais la discipline. Il faut qu'une discipline rigoureuse règne dans l'armée. Et elle va régner. Nous avons donné tous les pouvoirs au général Lundula pour mener son action, l'action décisive pour l'instauration immédiate de l'ordre au pays. L'armée arrêtera n'importe qui, Blanc ou Africain, qui veut encore créer des troubles au Congo ; sans pitié (applaudissements). Je rends hommage à tous les fonctionnaires congolais qui, depuis le début des événement, sont demeurés à leurs postes, malgré le sabotage des fonctionnaires belges qui ont tout abandonné, sans même procéder à la remise-reprise, sans leur montrer ce qu'ils doivent faire. Ces fonctionnaires se sont débrouillés. Je vais leur confier toutes les responsabilités complètes (applaudissements). Et je sais qu'ils sont capables et vont se débrouiller. Tous les ministres, chacun va assumer ses responsabilités. Je sais qu'ils sont capables. Nous allons peut-être commettre quelques petites erreurs. Mais c'est cela qui va nous donner plus de foi pour travailler (applaudissements). Nous allons veiller à l'unité de l'action gouvernementale. Nous faisons confiance à nos fonctionnaires. Ils ont longtemps travaillé sous le régime colonial et je désire que ce soit ces fonctionnaires qui prennent tous les postes de commande. Et je serai à côté d'eux pour leur apprendre. Et nos frères, où qu'ils se trouvent, nous allons chacun donner des conseils à l'un et à l'autre. Je suis convaincu que dans un mois, dans deux mois, vous allez trouver à travers le pays des fonctionnaires intègres, des fonctionnaires capables, compétents. Il y a même des chefs coutumiers qui sont capables, illettrés, mais qui seront demain d'excellents administrateurs (applaudissements). Des méthodes nouvelles d'administration, simplifiées, sans complications. C'est un pays jeune, démocratie nouvelle, la vraie.

Nous allons protéger tous les citoyens. Nous ne voulons pas d'un gouvernement bourgeois qui vit à distance. Nous allons descendre près du peuple, chaque fois parler avec le peuple (applaudissements) ».

Pour la démocratie économique.

« La politique du gouvernement ne sera autre que celle du peuple. C'est le peuple qui nous dicte, et nous marchons suivant les intérêts et les aspirations du peuple (applaudissements). L'indépendance, c'est le début d'une vraie lutte. Ce n'est pas parce que le Congo devient indépendant aujourd'hui que l'argent va tomber du ciel. Notre gouvernement a été installé le 30 juin. Quelques jours après, les impérialistes ont provoqué du désordre au pays pour nous empêcher, nous, de travailler. Notre programme de la mise en valeur du pays, d'industrialisation, de la création d'une économie saine est bloqué. Et tant que les troupes belges seront au Congo, nous ne saurons pas mettre en route notre programme. La présence des troupes belges ne profite à personne. Cette présence des troupes militaires belges fait du tort, et aux Congolais, et aux Belges installés ici, et aux entrepreneurs, et aux industriels et à tout le monde. Parce que tant que nous verrons ces troupes, comment voulez-vous travailler dans un esprit de coopération avec les Européens. Parce que partout où on verra les Belges, on dira : « voici l'ennemi de la liberté. Parce que ses frères nous ont installé des troupes ennemies au pays ».

L'indépendance politique étant conquise, nous voulons maintenant l'indépendance économique. Le patrimoine national nous appartient. Nous voulons nous mettre au travail. Nous-mêmes, les ministres, nous allons aller dans les milieux ruraux, nous allons labourer la terre pour montrer au pays comment nous devons faire nos coopératives (applaudissements). Les colonialistes mènent maintenant une campagne avec leurs faux syndicats qu'ils ont installés, en disant : « il y a du chômage, il faut du travail, le gouvernement central ne prend aucune mesure ». Le gouvernement central qui a pris la gestion du pays avec des caisses vides. Est-ce que nous devons encore aller voler l'argent dans les caisses des Blancs ? Si on veut installer un gouvernement fantoche, malhonnête, qui va chaque fois aller composer avec les milieux financiers, c'est au peuple à juger.

Nous avons promis au peuple la liberté et non l'argent (applaudissements).

Nous ne voudrons jamais tromper le peuple, et le peuple sait très bien depuis que nous sommes au pouvoir, qu'il n'y a aucun ministre qui est payé. Et cela prouve, chaque ministre en est conscient ; nous mangerons avec le peuple, nous n'avons pas besoin d'argent. Et cette campagne menée par de petits syndicats, impérialistes, où on place des Noirs, sol-disant : occupez-vous du syndicat. Nous ne connaissons que des ennemis qui sont derrière ça pour jeter de la confusion. Nous allons mettre tous nos travailleurs au travail, après le départ des troupes belges. Un programme nouveau. Chacun aura du travail, avec des salaires modestes. Et je vous assure qu'avec notre foi, avec notre dynamisme, avec notre fierté nationale, le Congo sera dans cinq ans un pays fortement développé. Ce n'est pas en mendiant des capitaux que nous allons développer le pays. Mais en travaillant nous-mêmes, par nos propres mains, par nos efforts (applaudissements). Nous ne voulons pas qu'on vienne nous dire demain : « C'est parce que nous leur avons donné l'argent, qu'ils ont fait ceci ou cela ». Alors ils vont encore faire du chantage avec ça. Non. Aux Etats-Unis, le dollar. Qui a créé le dollar ? Ce sont des hommes. C'est le travail des hommes qui a fait que les Etats-Unis sont ce qu'ils sont aujourd'hui. C'est le travail des hommes qui a fait que la France est ce qu'elle est aujourd'hui. C'est le travail des hommes qui a fait que la Belgique est aujourd'hui ce qu'elle est. Ce n'est pas l'argent qui crée du progrès. C'est l'homme qui crée le progrès (applaudissements). Et nous voulons que les troupes belges quittent pour qu'on nous laisse la paix, qu'on nous permettre de travailler. Nous ne voulons plus d'agitation, du désordre, des palabres inutiles, plus de slogans. Le seul slogan pour le moment : le progrès économique, tout le monde au travail, mobiliser toute la jeunesse, toutes nos femmes, toutes les énergies du pays. Les cadeaux, on n'apprécie pas. L'indépendance cadeau, ce n'est pas une bonne indépendance. L'indépendance conquise est la vraie indépendance (applaudissements) ».

Avec notre cerveau, avec nos mains...

« Si en Amérique, si à travers le monde on sait fabriquer

des médecines, des voitures, pourquoi les Congolais ne seraient-ils pas capables dans cinq ans, dans six ans, de créer aussi des choses nouvelles dans leur pays. On parle que le paysan va connaître une crise. Ce n'est pas vrai. Le pays a une situation saine. On a enlevé l'argent des caisses, on a enlevé notre réserve d'or.

Qu'on s'en aille avec ça, nous ne demandons qu'une chose : qu'on nous laisse la paix (rires, applaudissements).

Des richesses du Congo qui sont encore accumulées dans son sous-sol, nous allons les exploiter. Il y a 13 millions parmi les 14 millions, il y a au moins 13 millions qui durant 80 ans de la présence des Belges, ont toujours vécu avec leur propre travail. Les Congolais, qui sont dans les milieux ruraux, n'ont jamais reçu un franc du gouvernement colonial belge. Comment se fait-il qu'ils vivaient ?

Ils ont leurs champs, ils ont leurs cultures, ils ont des fruits. Et ce n'est que lorsque quelqu'un pouvait vendre le produit de sa chasse ou de sa culture qu'il pouvait avoir 10 francs. Est-ce que vous croyez que cette situation est mauvaise ? (« Non, non ») Alors pourquoi nous parlez aujourd'hui que, parce que les Belges sont partis, nous allons connaître la misère. Ce n'est pas vrai. Nous avons nos cultures, nous avons nos chasses très riches. Et nous pouvons très bien vivre sans aucune exploitation des Belges. Voilà la vérité. On veut tromper le peuple par une mauvaise propagande. Mais le peuple ne sera plus trompé, parce que nous allons informer le peuple (applaudissements).

Nous allons procéder à la décolonisation mentale parce qu'on endoctrine faussement le peuple depuis 80 ans (applaudissements). On inculque au peuple de fausses idées que, pour avoir de l'argent, que pour avoir de quoi manger, il faut aller travailler chez l'Européen. Nous allons dire au peuple que ce n'est pas vrai, que pour vivre heureux, il faut aller travailler et labourer la terre. Voilà la réalité. Nous sommes conscients. Nous allons développer nous-mêmes. Nous n'avons pas de technique. Avec notre cerveau, avec nos mains, nous allons développer le Congo. Et vous allez voir, dans quelques mois, dans quelques années. Et ceux qui croyaient s'introduire encore au Congo sous le couvert de l'O.N.U. ne vont plus entrer (applaudissements). Les portes du Congo sont fermées. Les portes du Congo sont hermétiquement fermées aux exploitants et aux chercheurs de l'or (applaudissements). Mais les portes du

Congo sont ouvertes aux gens de bonne volonté, de bonne foi qui voudraient venir nous aider, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Voici, Messieurs, les quelques idées que j'ai voulu vous exposer, pour que vous puissiez informer l'opinion internationale que telle est notre position, que notre gouvernement est solidaire, qu'une identité de vues existe entre le Chef d'Etat et nous ; et le peuple est à côté de nous et, aujourd'hui, c'est le peuple, à travers son gouvernement légal qui va lutter contre les gens qui troublent la paix publique. C'est le peuple qui, à travers la démocratie, à travers ses institutions, à travers son gouvernement central, va lutter contre la mauvaise propagande, contre les ennemis de la liberté, contre les ennemis de la patrie, contre les traîtres. Et je sais que nous allons réussir bientôt, nous allons nous rendre au Katanga pour libérer nos frères (applaudissements) ».

(Transcription littérale de l'enregistrement des déclarations de M. Lumumba, en sa résidence, le 9 août au matin).

N.D.L.R. Rappelons que tous ces discours de Lumumba sont improvisés, qu'il n'utilisait jamais de notes quand il parlait, sauf lors de débats où il se référait à des documents ou à pommeaux.

Entre son retour des U.S.A. le 8 août et l'ouverture de la conférence panafricaine le 25 août, divers événements importants sont enregistrés à Léopoldville. Ils évoquent déjà la situation tragique qui éclatera début septembre au niveau du Pouvoir politique congolais. Nous avons choisi pour cette quinzaine, quelques extraits et textes significatifs de Lumumba qui éclairent le climat du moment. C'est le 9 août en effet que l'ambassadeur de Belgique, M. van den Bossche, est expulsé de Léopoldville. La veille le Conseil de Sécurité de l'O.N.U. avait invité la Belgique à retirer immédiatement ses troupes du Katanga. Le 12 M. Hammarskjöld se rend à Elisabethville et le gouvernement central dénonce la lenteur de l'O.N.U. pour cette opération. Le 18 il y aura des accrochages entre les soldats de l'A.N.C. et les troupes de l'O.N.U.C.

Appui aux tentatives de sécession.

« J'ai constaté que l'objectif visé par la Belgique est de provoquer par tous les moyens l'éclatement du Congo (1).

La Belgique a enlevé nos réserves d'or... On voit donc l'argent du peuple congolais pour aller remettre au Katanga le fruit de la corruption contre la nation.

La Belgique a orchestré une campagne de mensonges de calomnies à travers le monde ». (9 août 1960).

Ayant dénoncé la tentative de sécession de l'Equateur, M. Lumumba déclarait, le 13 août :

« Les mêmes manœuvres ont été tramées dans la Province Orientale. Et vous avez devant vous M. Finant, président du gouvernement de la Province Orientale. Ils ont essayé par tous les moyens possibles. Il a été obligé de jeter en prison le Colonel Henriquiau (2) qui était à la base de ces manœuvres ».

---

(1) Les citations publiées dans ces pages sont la transcription littérale d'enregistrement de conférences de presse de M. Lumumba à Léopoldville.

(2) Le 8 juillet, le colonel Henriquiau avait été nommé chef des conseillers de l'armée congolaise et fut chargé d'une mission de pacification le 9 juillet, à Stanleyville, avec le président de la Chambre.

Les expulsions de militaires congolais au Katanga.

« Le président du gouvernement provincial de Stanleyville nous a fait part — il est arrivé il y a deux jours — qu'on a renvoyé, combien ? (réponse de M. Finant : sept mille) — sept mille militaires et les membres de leurs familles qui ont été renvoyés du Katanga. Et avant d'être renvoyés, ici à Léopoldville, il y a deux mille qui sont déjà arrivés, renvoyés du Katanga. Et selon des renseignements obtenus par le président du gouvernement de Stanleyville, des renseignements qui lui ont été communiqués par les militaires qui ont été renvoyés, au Katanga, les officiers belges avec Tshombé avaient rassemblé tous les militaires en disant : « tous les militaires doivent servir dans l'armée katangaise. Et les troupes qui ne marquent pas accord doivent toutes rentrer, quitter le Katanga ». — Et avant cela, on a fusillé cent soldats ; cent, on a fusillé. Cent et combien ? (réponse de M. Finant : cent et neuf) — Cent et neuf. Fusillés par les Belges avec Tshombé. Tout cela, on garde le silence absolu. Toutes les lignes téléphoniques ont été coupées. C'est un carnage au Katanga ». (13 août 1960).

L'or et le diamant.

« Une autre situation ! La Belgique, qui a provoqué des désordres au Congo, opère maintenant sous une autre forme. Au Kasaï, on est en train de voler notre diamant. Parce qu'il n'y a plus de surveillance. Or ces troupes belges qui sont cantonnées partout au Congo, c'est pour semer la terreur et ainsi nos richesses, aller partout pour mettre la main.

Dans la Province Orientale, où il y a beaucoup de mines d'or, il y a des Européens qui entrent maintenant dans les mines, des Belges qui prennent de l'or, qui volent notre or. Et les autorités provinciales ont déjà saisi 103 kg 700 gr de lingots d'or. On a saisi aux mains des Blancs qui ont déclaré qu'ils étaient les agents de cette société minière. Et ce n'était pas du tout vrai. Il y a quelques fonctionnaires, il y a quelques officiers, tout un tas n'est-ce pas de gens, qui sont partout, qui vont chercher de l'or et qui volent de l'or. Cet or consigné maintenant à la Banque Centrale à Stanleyville. Vous voyez la vigilance du jeune gouvernement congolais. Ça, c'est l'occupation militaire belge, soi-disant veiller à la protection des Belges.

Maintenant, c'est pour voler l'or des Congolais ». (13 août 1960).

L'aérodrome de Kamembe.

« J'ai convoqué cette session extraordinaire de tous les présidents des gouvernements provinciaux. J'ai envoyé un avion spécial qui est parti de Stanleyville avec le président du gouvernement provincial. Il devait aller à Bukavu chercher son collègue, M. Miruho. Et de là, il devait descendre à Coquilhatville, chercher celui de Coq, et arriver ici. Quand M. Finant a pris l'avion à Stanleyville, il s'est rendu à Bukavu, les troupes belges et le résident belge lui avaient interdit l'atterrissage. Il a insisté en disant : « c'est au nom du gouvernement central ; je viens prendre le Président du Bukavu ». On lui avait interdit que si vous osez encore insister, et que si vous vous approchez, de la plaine de Kamembe, on va fusiller l'avion. Il a été obligé de rebrousser chemin. Il a fait 7 h. et demie de vol. Et quand il est arrivé à Coq, il ne restait que 15 minutes d'essence pour que l'avion tombe en panne. Il a passé la nuit et c'est le lendemain qu'il est arrivé à Léopoldville. Et c'est le même coup qu'on nous a joué avec le Chef de l'Etat lorsque nous nous sommes rendus au Katanga. Les autorités du pays ne peuvent plus circuler librement à l'heure qu'il est, dans la nation et atterrir là où le devoir de la justice nous appelle. Ça, c'est l'esprit de collaboration belge... » (13 août 1960).

Les para-commandos à Ndjili.

« Nous venons encore de découvrir que des para-commandos se trouvent à la plaine d'aviation, alors qu'on nous avait déclaré que toutes les troupes belges ont quitté Léopoldville. Je me suis rendu avant-hier à la plaine d'aviation et des Congolais qui travaillent là m'ont dit : « M. le Premier Ministre, il y a encore des militaires belges qui se déguisent, qui sont ici à la plaine d'aviation. Les autorités militaires sont allées faire des enquêtes hier, et on découvert effectivement des troupes belges à la plaine d'aviation. Il y en a qui se déguisent et qui portent des étiquettes O.N.U. ». Le gouvernement prend position aujourd'hui. Ces militaires doivent quitter aujourd'hui, sinon ils seront tous arrêtés et constitués prisonniers (appl.). J'ai notifié

cette décision à M. Bunche, sous-secrétaire aux Nations Unies. Et je lui avais demandé que la plaine de Ndjili doit être surveillée uniquement par les troupes de l'Armée Nationale et éventuellement avec quelques contingents des troupes de l'O.N.U., mais uniquement africaines (appl.). Nous avons fait notre confiance à l'O.N.U. Mais il ne faut pas qu'on nous trompe, que sous le prétexte que ce sont des troupes médoises, irlandaises qui sont à la plaine, alors qu'il y a des Belges qui sont là-bas. Et quand le gouvernement découvrira ça et protestera, on va dire que nous n'avons pas confiance en l'O.N.U. Nous ne sommes plus des enfants qu'on veut tromper ». (15 août 1960).

Les Belges « saboteurs ».

« A la plupart des Belges, nous avons fait notre confiance croyant qu'ils étaient sincères de continuer avec nous.

Or nous avons gardé des espions. Jour par jour nous découvrons ce complot contre la nation. La Belgique et les Belges deviennent maintenant comme des sous-marins. Ne sachant plus opérer en surface, ils agissent maintenant par les coulisses. Ils ont établi un réseau d'espionnage. Des mots d'ordre viennent de Bruxelles, arrivent ici. Les quelques Belges qui sont ici communiquent à leurs hommes de paille. Ces hommes de paille donnent des mots d'ordre à leurs militants. Et le gouvernement est au courant de toute cette situation ». (13 août 1960).

Accusations de caractère général.

« Le gouvernement belge a voulu créer des désordres, créer un vide économique, organiser la misère, organiser le chômage pour que demain le peuple tombe dans l'anarchie ». (9 août 1960).

« Vous voyez que la Belgique nous détruit, la Belgique nous sabote, la Belgique vole notre argent, mais nous avons de l'aide ailleurs ». (9 août 1960).

« Les Congolais ne sont plus dupes. On a débourré des millions d'argent pour faire la campagne électorale, pour essayer d'installer un gouvernement fantoche ; ces millions ont été jetés dans l'océan. Aujourd'hui, des millions sont de nouveau mobilisés pour essayer de renverser le gouvernement, d'avoir

encore la main-mise sur le pays. C'est de nouveau des dépenses inutiles ». (13 août 1960).

M. LUMUMBA RÉCLAME LE RETRAIT DES TROUPES BLANCHES DE L'O.N.U. (13-8-1960)

Si le gouvernement belge s'est opposé avec énergie à l'entrée des troupes de l'O.N.U. au Katanga, et surtout des troupes africaines, c'est pour qu'on n'aille pas découvrir les atrocités qui ont été commises au Katanga. Les troupes militaires sont des troupes militaires. Le fait d'avoir dit : nous voulons que les troupes de l'O.N.U. entrent au Congo, mais uniquement des troupes européennes, mais pas des troupes africaines, parce qu'on sait que l'Africain a des sentiments africains. (Appl.) Et alors on ne comprend pas que le Secrétaire Général ait cédé à cela et n'ait envoyé au Katanga que des troupes blanches et en écartant des troupes africaines. Cette injustice démontre clairement les manœuvres qui se trament entre la Belgique et le Secrétaire Général des Nations Unies. (Appl.) Le gouvernement central et les gouvernements provinciaux vont examiner la situation tout à l'heure. Nous voulons que l'O.N.U. poursuive son action et nous allons l'aider jusqu'au bout, mais à condition qu'on retire du Congo toutes les troupes blanches. (Appl.) Les troupes africaines qui ont été mises à la disposition de l'O.N.U. sont suffisantes pour mettre de l'ordre dans ce pays. Il y a des Belges qui viennent, qui se déguisent en troupes de l'O.N.U., qui disent qu'ils sont des Suédois, des Irlandais, alors qu'ils sont des Belges. Et nous avons des preuves. Hier on en a découvert deux. Cette hypocrisie doit cesser. Il ne faut pas qu'on discrédite l'œuvre de l'O.N.U. Et tout ce qu'on fait au Congo pour le moment, c'est pour discréditer l'œuvre de l'O.N.U. Et quand nous allons réagir, on va dire : voilà, ils sont contre l'O.N.U., ils sont contre la paix. Nous dénonçons cela publiquement. (Enregistrement sur place. 13 août 1960).

LETTRE DE M. LUMUMBA AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (15-8-1960)

Je viens de recevoir à l'instant votre lettre de ce jour, répondant à celle que je vous ai envoyée, il y a une heure. Votre

lettre ne répond pas du tout aux questions précises et aux propositions concrètes contenues dans mes lettres du 14 et 15 courant. Il n'y a rien qui soit erroné dans mes affirmations, comme vous le déclarez. C'est parce que j'ai dénoncé publiquement, au cours d'une récente conférence de presse, les manœuvres qui consistaient à n'envoyer au Katanga que des troupes de Suède — ce pays dont l'opinion publique suit les affinités particulières avec la famille royale belge — que vous venez de décider précipitamment l'envoi des troupes africaines dans cette province.

Si aucun membre du Conseil de Sécurité n'a pris l'initiative de contester la validité de votre aide-mémoire et de vos plans d'action, c'est parce que les membres du Conseil ne connaissent pas exactement ce qui se trame dans les coulisses. L'opinion publique sait — les membres du Conseil de Sécurité le savent également — qu'après le vote de la dernière résolution, vous avez retardé votre voyage au Congo de 24 heures dans le seul but d'engager des entretiens avec Monsieur Pierre Wigny, Ministre des Affaires étrangères de Belgique, administrateur des sociétés minières au Congo et un des comploteurs de la sécession du Katanga.

Avant de quitter New York pour le Congo, la délégation congolaise, conduite par le Vice-Président du Conseil, Monsieur Antoine Gizenga, vous a demandé avec insistance de contacter mon gouvernement dès votre arrivée à Léopoldville et ce, avant de vous rendre au Katanga. Ceci en conformité avec la résolution du Conseil de Sécurité du 14 juillet 1960. J'ai personnellement insisté sur ce point, dans la lettre que je vous ai adressée le 12 août, par l'intermédiaire de votre représentant spécial, Monsieur Ralph Bunche. Ignorant complètement le Gouvernement légal de la République, vous avez adressé, de New York, un télégramme à Monsieur Tshombé, Chef de la rébellion katangaise et émissaire du Gouvernement belge. Monsieur Tshombé, toujours sur l'instigation des Belges qui ont été placés à ses côtés, a répondu à ce télégramme en vous posant deux conditions qui, selon lui, conditionnaient l'entrée des troupes de l'O.N.U. au Katanga. Selon des révélations qui viennent d'être faites par Monsieur Tshombé au cours de sa conférence de presse, vous avez entièrement acquiescé aux exigences des Belges, formulées par la voix de Monsieur Tshombé.

Vu tout ce qui précède, le Gouvernement et le peuple du

Congo ont perdu leur confiance au Secrétaire Général des Nations Unies. En conséquence, nous demandons ce jour au Conseil de Sécurité d'envoyer immédiatement au Congo un groupe d'observateurs neutres représentant les pays suivants : Maroc, Tunisie, Ethiopie, Ghana, Guinée, République arabe unie, Soudan, Ceylan, Libéria, Mali, Birmanie, l'Inde, Afghanistan et le Liban. Ces observateurs auront pour mission d'assurer l'application immédiate et intégrale des résolutions du Conseil de Sécurité des 14 et 22 juillet et du 9 août 1960.

J'espère fermement que le Conseil de Sécurité en qui nous plaçons toute notre confiance accédera à notre demande légitime. Une délégation du gouvernement vous accompagnera pour exposer au Conseil de Sécurité son point de vue. Je vous demande, en conséquence, de bien vouloir retarder votre départ de 24 heures pour permettre à notre délégation de prendre place dans le même avion.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de notre très haute considération.

Le Premier Ministre
Signé : P. LUMUMBA.

MESSAGE DE M. LUMUMBA AU CONGO (BRAZZAVILLE)

« Frères et compagnons de lutte. (1)

En ce jour historique où le peuple frère du Congo septentrional reconquiert son indépendance, je suis fier et heureux d'adresser à toute la population un salut chaleureux et fraternel au nom du gouvernement et du peuple de la République du Congo. Mon gouvernement reste convaincu que le vaillant peuple congolais d'au delà du fleuve travaillera avec vigueur à l'élargissement et à l'affermissement de son indépendance. Mon gouvernement est prêt à consolider avec vous les liens fraternels fondés sur un passé commun et gage d'un avenir heureux.

---

(1) N.D.L.R. C'est avec élégance que Lumumba répond au président Youlou qui refusait de l'inviter aux cérémonies de l'indépendance du Congo-Brazza.

C'est pourquoi mon gouvernement, ainsi que tous les responsables de mon pays, s'étaient fait un réel plaisir d'être aujourd'hui parmi vous dans notre Brazzaville, pour qu'ensemble nous célébrions fraternellement le joyeux événement. Hélas, un télégramme de votre gouvernement nous en empêche. Ce télégramme, nous en appelons à l'amitié en tant que peuple africain pour en apprécier les termes, les intentions et l'inspiration. Je vous en donne lecture :

TÉLÉGRAMME OFFICIEL PREMIER MINISTRE LÉOPOLDVILLE N° 51 242 RÉPONSE A VOTRE TÉLÉGRAMME DU 14 AOUT SIGNÉ DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT MANDI DISPOSITIONS DÉJA PRISES POUR RÉCEPTION CHEFS D'ÉTAT SEULEMENT REGRETTONS NE POUVOIR RECEVOIR PREMIER MINISTRE VOUS CONFIRME MINISTRE GANDZION CHARGÉ ACCUEIL SERA BEACH LÉOPOLDVILLE 10 HEURES POUR ARRIVER BRAZZAVILLE 10 H. 15 TOUTES DISPOSITIONS SONT DÉJA PRISES POUR CETTE HEURE. VOUS CONFIRME ÉGALEMENT MEMBRES VOTRE DÉLÉGATION DOIVENT VENIR AVEC VOITURES PERSONNELLES SIGNÉ PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO ABBÉ FULBERT YOULOU

Frères congolais, compagnons de lutte, par delà ce télégramme et l'objectif qu'il s'assigne, nous sommes persuadés que nos deux peuples, qui au cours des siècles ont souffert du même régime d'humiliation et d'oppression, sauront ensemble surmonter tous les obstacles que le colonialisme a placés entre eux pour se retrouver au sein d'une communauté africaine digne, *féconde*, prospère et *fraternelle*. Vivent l'indépendance et la souveraineté du Congo ex-français. Vive l'amitié africaine dans l'unité, la fraternité, la liberté et la démocratie. Vive l'amitié des peuples du monde entier ».

(Notes d'Ecoute de Radio-Léopoldville, 15 août 1960).

L'ABAKO

Jusqu'au 5 septembre, le Premier ministre veilla à dissocier la personne du Chef de l'Etat et le peuple mukongo d'une part, des agissements de certains abakistes d'autre part. Mais ces appels n'empêchèrent pas le divorce prochain.

Contre l'indépendance des Bakongo.

« On a parlé qu'une fraction des bakongo va proclamer son indépendance ; il n'en sera jamais question... c'est une fraction de quelques bakongo qui sont contre Kasavubu, qui sont contre le gouvernement, qui sont contre la patrie, qui sont soudoyés par les colonialistes, qui sont payés par les catholiques pour faire de l'obstruction et du désordre au pays... M. Kasavubu n'est pas d'accord avec ces fascistes... qui sont allés comploter avec Youlou ».

« Discours à Radio-Léopoldville, 9 août 1960).

Les Bakongo, peuple frère.

« On a répandu de faux bruits à Léopoldville, et principalement dans les milieux des Bakongo, que le gouvernement central aurait déjà arrêté plusieurs leaders Bakongo. J'ai reçu des télégrammes, beaucoup de télégrammes hier et ce matin, émanant tantôt d'un mouvement de jeunesse Abako, tantôt d'une personnalité bakongo, qui me demandent de libérer les leaders des Bakongo qui ont été arrêtés. Et je déclare publiquement qu'aucun leader Bakongo, qu'aucune personnalité Bakongo n'a été arrêté. Aucune action judiciaire ou administrative n'a été dirigée contre les Bakongo. C'est un peuple frère. Si nous avons élu le chef de l'Etat qui est M. Kasavubu, président de l'Abako, c'est parce que nous faisions confiance à nos frères bakongo. Les colonialistes ont voulu nous diviser ; avant l'indépendance, ils menaient une campagne dans les cinq provinces contre les Bakongo. On a voulu les isoler. Nous avons réagi. J'ai été le premier à dire que c'est une campagne de mensonges et de haine. Les Bakongo sont nos frères et nous l'avons prouvé. Aujourd'hui, ils veulent encore exploiter la curiosité populaire. Et nous disons à nos frères Bakongo qu'il n'y a aucune action dirigée contre eux et que ce sont des faux bruits. J'ai eu l'occasion de recevoir hier M. Diomi. On avait même répandu le bruit que j'avais signé une ordonnance ou un arrêté pour mettre M. Diomi en prison, alors que tout cela était absolument faux. Nous savons qu'il y a des aspirations légitimes de la part de nos frères du Bas-Congo qui voudraient, tout en

restant dans le cadre d'un Congo uni, avoir une province administrative à eux, une province pour qu'ils puissent gérer eux-mêmes leurs affaires selon leurs propres conceptions. Je sais qu'ailleurs les mêmes revendications s'expriment. Tout ce qui est compatible avec les intérêts de la nation, nous l'approuvons. Tout ce que je peux répondre au nom du gouvernement central, c'est que dans les circonstances actuelles, où il y a un véritable deuil national, il n'est pas opportun de procéder à ces réformes de structure ou administratives.

Nos ennemis vont exploiter la situation pour nous créer d'autres difficultés. Il suffit qu'une province Bakongo soit créée aujourd'hui, dans de bonnes intentions, alors que les Bakongo sont pour l'unité nationale, le Chef de l'Etat est pour l'unité nationale, tout le peuple sain de ce pays est pour l'unité nationale ; les ennemis vont exploiter pour créer une troisième province, une quatrième province à Léopoldville. Ailleurs, ils vont exploiter la même situation. Et j'ai dit à M. Diomi : vos aspirations trouveront toujours un examen favorable et certainement seront satisfaites. Je veux assurer mes frères Bakongo qu'avec le gouvernement central, le gouvernement nationaliste actuel, ils n'auront jamais aucune difficulté, au contraire, c'est toujours la satisfaction (applaudissements).

Mais de grâce, dans l'intérêt supérieur du pays, de la nation et de cette indépendance immédiate, totale que les Bakongo, les Bangala, les Baluba, les Batetela, ont toujours réclamée pendant la campagne électorale. Et que cette indépendance totale et complète se trouve dans nos mains et que les ennemis veulent nous arracher cette indépendance totale, nous devons d'abord lutter contre les ennemis ; et quand l'ennemi sera parti, quand nous aurons consolidé notre force, quand nous aurons consolidé nos assises sur le plan national, nous pourrons alors, à tête reposée, à l'intérieur de notre Parlement, et avec le concours de chacun, examiner la structure définitive que ce pays va prendre. Que le Congo s'appelle Etat unitaire, Confédération, fédéral, n'importe quelle dénomination, ce n'est pas ça qui nous intéresse. Ce qui nous intéresse, c'est l'intérêt du pays, c'est l'avenir du Congo. Et nous allons trouver une solution qui sera l'émanation de la volonté populaire, des Bakongo, des Baluba et de tout le monde. Mais nous devons comprendre que, pour le moment, chassons l'ennemi, luttons contre l'ennemi ». (Radio-Léopoldville, 13 août 1960).

Les tracts subversifs. (1)

« Je vous signale les dernières manœuvres des Belges au Congo. On a distribué à travers la cité de Léopoldville des milliers de tracts séditieux qui sont venus tout droit de Bruxelles. Ces tracts ont été imprimés dans les imprimeries du journal *Europe-Magazine*, journal édité à Bruxelles et dont l'introduction au Congo vient d'être interdite. Ces tracts séditieux ont été transportés à bord des avions Sabena, dans des caisses portant la mention « journaux ». Un de ces tracts dit : « *Congolais, Lumumba va vendre vos femmes à la Russie* ». Un autre tract : « *On a donné à Lumumba des millions de diamants, pour nos femmes, des millions de larmes* ».

Un autre tract : « *Nous avons trinqué, Lumumba trinque toujours* », et on voit un congolais qui est blessé, et on voit que les photos sont juxtaposées.

Un autre tract : texte en lingala, vous voyez : « *J'ai fait le pacte avec le diable, tant pis pour les Congolais* ». Et alors vous voyez Lumumba avec des bandes sur la main ; vous voyez que c'est la grande traîtrise belge, parce que juste quand je sortais de la prison de Jadotville, et quand j'ai été menotté, ligoté comme un morceau de bois, de la prison de Stanleyville, j'ai été blessé par des menottes et quand je suis descendu à Bruxelles, pour participer à la conférence de la Table Ronde, j'avais encore des plaies, tout à fait fraîches et les journalistes m'avaient photographié. Aujourd'hui les Belges démontrent les atrocités que moi-même j'ai voulu cacher parce que cela ne servait absolument à rien de démontrer ça au peuple congolais. Mais les Belges montrent eux-mêmes de quelle manière j'ai souffert, comment ils m'ont maltraité ; tout cela, Messieurs, vous démontre, c'est la victoire du peuple congolais contre le colonialisme (applaudissements).

Et alors vous voyez la *Sabena* au lieu d'assurer le transport normal des marchandises et des personnes, assure maintenant le transport de tracts, de documents qui excitent la haine. Vous voyez, Messieurs les représentants de la presse, la preuve de l'amitié et de l'esprit de coopération des Belges vis-à-vis du Congo.

---

(1) N.D.L.R. Lumumba dénonce ici des périodiques racistes et réactionnaires de Belgique, ceux-là déjà qui s'acharnaient contre *Présence Africaine* de 1960 à 1960.

Pour cent francs, on achète un Congolais.

Déjouons les manœuvres de ces frères, nos frères aujourd'hui qui donnent la force à l'ennemi. Les Belges ne peuvent plus distribuer leurs tracts aujourd'hui, et ce sont des Noirs, des taxis de la cité, pour avoir reçu 500 francs, pour avoir reçu 1 000 francs, et ce sont ces mêmes frères qui détruisent le Congo. Nous avons nos richesses, nous avons notre manioc, nous avons nos bananes est-ce que nous ne pouvons pas manger cela et montrer la conscience de la nation aujourd'hui ? Pour 100 francs on achète un Congolais, pour 50 francs on achète quelqu'un qui détruit la patrie. Je lance un appel, un appel pathétique au peuple congolais tout entier, d'être vigilant. Et que, quel que soit votre frère, votre fils qui vend notre pays, qui collabore avec l'ennemi, c'est à vous, au peuple, d'être juge, d'être la police, d'arrêter ce voyou, ce collaborateur, ce traître. Nous ne sommes contre personne, nous sommes pour la paix ».

(Radio-Léopoldville).

Devant la campagne de presse dont il était l'objet dans certains milieux et les offensives extérieures contre son gouvernement, Lumumba fit publier les arrêtés suivants :

ARRETE CONCERNANT LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET DE RÉUNION (11-8-1960)

Vu la loi fondamentale du 19 mai 1960 relative aux structures de la République, spécialement en ses articles 2, 35 et 36 ;

Vu la loi fondamentale du 17 juin 1960 relative aux libertés publiques, spécialement en ses articles 16 et 18 ;

Vu le décret du 6 août 1922 sur le pouvoir de police générale du Gouvernement ;

Vu la décision prise en Conseil des Ministres en date du 8 août 1960 ;

Attendu que des troubles graves se développent actuellement sur tout le territoire de la République du Congo ;

Arrête :

CHAPITRE I. — *De la liberté d'association :*

Article 1. — Nulle association ne peut se former qu'avec l'autorisation du Ministre de l'intérieur.

Article 2. — L'autorisation ne sera refusée que pour les associations dont l'existence pourrait constituer une menace pour la tranquillité ou l'ordre public.

Article 3. — Toute demande d'autorisation sera transmise au Ministre de l'intérieur, accompagnée des renseignements suivants :

1° dénomination et siège de l'association ;

2° objet de l'association ;

3° conditions d'admission à l'association ;

4° identité complète et résidence habituelle de ceux qui dirigent l'association ou participent à sa direction, et titres qu'ils se donnent ;

5° insignes que portent les membres de l'association ;

6° lieux des réunions ordinaires et des réunions des membres dirigeants ;

Article 4. — Toute modification à l'un des points spécifiés à l'article précédent sera sans retard portée à la connaissance du Ministre de l'intérieur à l'approbation duquel elle sera subordonnée.

Article 5. — Les associations autorisées seront soumises à la surveillance constante du Ministre chargé de la sûreté ou de son délégué. Ceux-ci pourront toujours assister aux réunions de l'association ou des membres dirigeants et exiger la communication des livres et documents relatifs à l'association.

Article 6. — Les associations qui existent actuellement sont tenues de solliciter immédiatement l'autorisation prévue à l'article 1. Elles ne peuvent avoir aucune activité avant d'avoir obtenu cette autorisation.

Article 7. — Le Ministre de l'intérieur peut toujours dissoudre toute association qui ne se sera pas conformée au présent arrêté ou dont l'existence constitue une menace pour la tranquillité ou l'ordre publics.

Article 8. — Toute personne connaissant le caractère irrégulier de l'association ou de ses opérations, qui aura participé à sa constitution ou à son maintien, aura assisté à ses réunions

ou prêté assistance à ses opérations, sera puni d'une servitude pénale de deux mois au maximum et d'une amende qui ne dépassera pas 2 000 frs. ou de l'une de ces peines seulement.

CHAPITRE II. — *De la liberté de réunion.*

Article 9. — Tout *cortège, défilé, manifestation, réunion, ou rassemblement de personnes* en plein air ou en lieu non fermé ou découvert est soumis à une autorisation préable et écrite.

Article 10. — L'autorisation prévue à l'article 9 est accordée par notre Ministre de l'intérieur ou son délégué.

Article 11. — La demande d'autorisation est écrite. Elle doit parvenir au Ministre compétent ou à son délégué au moins six jours avant la date de la manifestation, réunion ou rassemblement.

Article 12. — Sera puni d'une peine de servitude pénale de deux mois au plus et d'une amende ne dépassant pas deux mille francs ou d'une de ces peines seulement quiconque aura organisé une manifestation, réunion ou rassemblement non autorisé conformément au présent arrêté ou sciemment, y aura participé.

Article 13. — Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage et d'insertion au *Moniteur Congolais*. Il entre en vigueur immédiatement.

Article 14. — Le Ministre de l'intérieur et le Ministre chargé de la Sûreté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Léopoldville, le 11 août 1960.

Pour le Gouvernement,
Le Premier Ministre,
P. LUMUMBA.

(Paru au *Moniteur Congolais* du 5 septembre 1960).

Instauration d'un régime militaire spécial (16-8-1960).

Nous, Président de la République du Congo,

Vu la loi fondamentale du 19 mai 1960 sur les structures, spécialement en son article 187 ;

Vu, en ses dispositions non implicitement abrogées par la loi

fondamentale précitée, le décret du 6 novembre 1917 sur le régime militaire ;

Vu les raisons graves de sûreté publique motivant le renforcement des mesures destinées à faire régner l'ordre et la justice ;

Vu l'avis des Procureurs Généraux ;

Ordonnons :

Article 1er : Le régime militaire spécial est instauré pour une durée de six mois sur toute l'étendue du territoire de la République du Congo.

Article 2 : La présente ordonnance sera publiée par voie d'affichage et d'insertion au *Moniteur Congolais*.

Article 3 : Nos Ministres de la Justice et de la Défense Nationale sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Léopoldville, le 16 août 1960.

Kasavubu, Président de la République. Le Ministre de la Justice, absent, R. Mwamba.

Le Premier Ministre et Ministre de la Défense Nationale, Patrice Lumumba.

Après sa tournée en Afrique, au retour des U.S.A. Lumumba organisa du 25 au 31 août une conférence panafricaine à Léopoldville. Elle se tint sous la présidence de Justin Bomboko (1) *et rassemblait au Palais de la Culture des délégués officiels de Tunisie, Libéria, Ethiopie, Maroc, R.A.U., Mali, Togo, G.P.R.A., Guinée, Ghana ainsi que des délégués de pays africains non-indépendants* (2).

A ce moment l'entrée des troupes de l'O.N.U. au Katanga n'a pas ébranlé le régime sécessioniste de Tshombé et les Etats africains ne proposent plus d'aide militaire directe au Congo, estimant que seule la coopération par le canal de l'O.N.U. est valable.

Dans le texte ci-après on retrouvera toute la position panafricaine de Lumumba dont elle constituait l'ossature idéologique de son action progressiste. Dans le contexte congolais il était vraiment une figure exceptionnelle à cet égard, car il était pratiquement le seul leader politique à lier constamment le problème de la révolution congolaise à la réalité totale de l'Afrique en marche.

DISCOURS D'OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE PAN-AFRICAINE DE LÉOPOLDVILLE (25-8-1960)

Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs,
Chers Camarades,

Le Peuple congolais au combat est fier et heureux de revoir aujourd'hui sur sa terre ses frères de lutte.

---

(1) Celui-ci restera Ministre des Affaires étrangères sous tous les gouvernements qui verront le jour ensuite, y compris celui de C. Adoula depuis Lovanium en 1961 jusqu'à ce jour.

(2) Les relations de Lumumba avec Félhart Youlou étaient très mauvaises car il considérait l'Abbé comme un agent du colonialisme, jouant la carte de la balkanisation du continent noir.

Votre présence ici, en un tel moment, est pour mon gouvernement, pour nous, Congolais, la preuve la plus vivante de cette réalité africaine que nos ennemis ont toujours niée, et qu'actuellement encore, ils s'entêtent à nier. Mais, vous le savez, la réalité est encore plus têtue et l'Afrique est bien vivante. Elle se refuse à mourir pour donner raison aux attardés de l'Histoire, de cette histoire que nous avons faite avec nos mains, avec notre peau, avec notre sang.

C'est dans des réunions comme celle-ci que nous avons pris conscience de notre personnalité et de notre solidarité agissante. Lors de nos premières conférences qui se sont tenues dans les différentes villes d'Afrique et au cours desquelles nous avons posé le problème de la décolonisation, les impérialistes ne croyaient pas à notre réussite.

Et pourtant, depuis la première Conférence des Peuples Africains tenue à Accra en décembre 1958, que de chemin vers la libération de notre continent n'avons-nous pas parcouru ensemble ?

N'est-ce pas au lendemain des assises d'Accra que le combat libérateur des peuples d'Angola, d'Algérie, du Congo, du Kenya, de Mozambique, du Nyassaland, de Rhodésie et, aujourd'hui, du Ruanda-Urundi, s'est accentué ?

N'est-ce pas depuis cette conférence historique qui a posé les jalons de la libération de l'Afrique, que pour le mouvement populaire de libération, rien, ni les vents, ni les armes, ni les répressions, rien n'a pu et ne pourra l'arrêter.

Les travaux de cette conférence ne feront qu'accélérer ce mouvement d'indépendance du Continent africain.

Messieurs les Ministres, Chefs combattants de la liberté africaine, vous avez le devoir de montrer une fois de plus au monde et à nos détracteurs que rien ne saurait nous faire dévier de notre objectif commun : la libération de l'Afrique. Ce but, nous ne saurons l'atteindre avec efficacité que si nous restons solidaires et unis. Notre solidarité n'a de sens que parce qu'elle n'a pas de limite, et qu'enfin nous sommes conscients que le destin de l'Afrique est indivisible.

Ce sont là les raisons profondes des travaux que vous allez entreprendre. Cette réunion prépare la grande Conférence au Sommet au cours de laquelle nos Etats auront à se prononcer sur :

1°) l'appui total de tous les pays africains dans la lutte générale en faveur du bloc panafricain ;

2°) la politique de neutralisme pour une indépendance réelle ;

3°) la suppression des barrières linguistiques colonialistes par les échanges culturels ;

4°) les accords commerciaux entre pays africains ;

5°) la position de l'Afrique vis-à-vis du Marché Commun Européen

6°) la coopération sur le plan militaire ;

7°) l'étude de la création à Léopoldville d'un poste émetteur à haute tension avec la contribution de tous les Etats africains ;

8°) l'étude et la création à Léopoldville d'un centre de recherches scientifiques dans le cadre de la Commission de Coopération Technique.

Messieurs les Ministres, vous prenez contact avec la réalité du Congo Africain, ici même, au cœur d'une crise qu'il nous appartient de résoudre. Nul doute que votre conscience de l'avenir de notre continent vous permettra de conclure heureusement vos travaux. Il vous appartient principalement de préparer la rencontre de nos Chefs d'Etat qui, eux, entérineront, dans les faits, cette unité africaine au nom de laquelle vous avez répondu à notre appel.

Vous connaissez la genèse de ce qu'on appelle aujourd'hui la crise congolaise et de ce qui n'est, en réalité, que le prolongement d'un combat entre forces d'oppression et forces de libération.

Mon gouvernement garant et représentant de la souveraineté du peuple congolais a décidé, dès le début de l'agression belge, de faire appel aux Nations Unies.

L'O.N.U. y a répondu. Le monde libre s'est prononcé. La Belgique fut condamnée.

Dans le but d'éclairer l'opinion publique internationale sur les véritables mobiles du drame congolais, je me suis décidé à entreprendre le voyage de New York.

A notre retour des Etats-Unis, nous avons répondu à l'invitation des Chefs d'Etat de l'Afrique libre qui, unanimement, nous ont exprimé, par des prises de position publiques, leur soutien fraternel.

Les séquelles classiques du colonialisme, que nous tous avons connues, ou connaissons encore en partie, sont parti-

cellèrement vivantes ici : survivance de l'occupation militaire, divisions tribales longuement entretenues et encouragées, oppositions politiques destructives préparées, orchestrées, monnayées.

Vous savez combien il a été difficile jusqu'ici, pour un Etat nouvellement indépendant, de se débarrasser des bases militaires installées par les anciennes puissances occupantes. Nous devons proclamer aujourd'hui, ici même, que l'Afrique refuse désormais le maintien sur son sol des forces armées impérialistes. Plus de Bizerte, de Kitona, de Kamina, de Sidi Slimane.

Nous avons nos propres armées pour défendre nos pays.

Notre Force Publique, victime de machinations, se débarrasse elle aussi des structures colonialistes pour retrouver, sous l'autorité de chefs congolais, les qualités d'une véritable armée nationale.

Nos difficultés internes, les luttes tribales, les noyaux d'opposition politique sont, comme par hasard, centrés sur les régions où nos ressources minières et énergétiques sont les plus riches. Nous savons comment ils furent organisés, et comment ils sont soutenus, encore aujourd'hui, dans nos murs.

Notre Katanga, à cause de son uranium, de son cuivre, de son or, notre Baluwanga, au Kasaï, à cause de son diamant, sont devenus les foyers des intrigues impérialistes. Ces intrigues visent à assurer la reconquête économique de notre pays.

Une chose reste certaine et je le proclame solennellement : le Peuple Congolais ne se laissera jamais plus exploiter ; tout dirigeant qui voudrait l'entraîner dans cette voie serait rejeté de la communauté.

Le retentissement que connaît le problème congolais signifie à quel point le poids de l'Afrique pèse aujourd'hui sur le monde. Nos pays, que l'on voulait ignorer hier encore, en faisant éclater le cadre colonial, inquiètent le vieux monde. Ces structures différentes des nôtres sont-elles remises en question ? Oui, chez nous, en Afrique. Qu'elles soient sauvegardées par ceux qui en ont la charge là où elles conviennent à ceux qui les ont adoptées ! Ce n'est pas notre affaire. Notre affaire c'est notre avenir, notre destin : l'Afrique libre.

Cette année est la nôtre, vous en êtes les témoins et les acteurs. Cette année est celle de notre victoire inconditionnelle. C'est celle de l'Algérie ensanglantée, héroïque, l'Algérie martyre au combat exemplaire qui nous rappelle que l'on ne compose

pas avec l'ennemi. C'est celle de l'Angola bâillonné, celle de l'Afrique du Sud esclave, du Rwanda-Urundi prisonnier, du Kenya bafoué.

Nous savons tous, le monde sait, que l'Algérie n'est pas française que l'Angola n'est pas portugais, que le Kenya n'est pas anglais, que le Rwanda-Urundi n'est pas belge. Nous savons que l'Afrique n'est ni française ni britannique, ni américaine, ni russe, mais africaine.

Nous connaissons l'objectif de l'Occident. Hier, il nous divisait au niveau des tribus, des clans, des chefferies. Aujourd'hui — parce que l'Afrique se libère — il veut nous diviser au niveau des Etats. Il veut créer des blocs antagonistes, des satellites, et à partir de cet état de guerre froide, accentuer les divisions afin de maintenir sa tutelle éternelle.

Je ne crois pas me tromper en affirmant que l'Afrique aujourd'hui unie se refuse à ces machinations. C'est pourquoi nous avons opté pour la politique de neutralisme positif, la seule politique valable qui nous permettra d'affirmer notre personnalité.

Il n'y a pas pour nous de bloc occidental ou communiste, mais des nations dont l'attitude vis-à-vis de l'Afrique nous dictera la nôtre.

Nous refusons d'être le terrain des intrigues internationales, le foyer et l'enjeu des guerres froides.

Je rends hommage solennellement au Président Bourguiba, à Sa Majesté Mohammed V, au Président Sékou Touré, au Président Tubman, au Président N'Krumah, au Président Olympio que j'ai eu l'honneur de rencontrer en cette période décisive.

Et je regrette les impératifs matériels qui ne m'ont pas permis de répondre à l'invitation du Président Nasser et de Sa Majesté Hailé Sélassié.

Tous, en militants de l'Unité Africaine, ont répondu « Non » à l'étranglement de l'Afrique.

Tous, ont immédiatement compris que les colonialistes, par leur entreprise de reconquête, remettent en question non seulement l'indépendance réelle du Congo, mais aussi l'existence de tous les pays indépendants d'Afrique. Tous ont compris que si le Congo meurt, toute l'Afrique bascule dans la nuit de la défaite et de la servitude.

Voilà, encore une fois, la preuve vivante de l'Unité Africaine. Voilà la preuve concrète de cette Unité sans laquelle

nous ne pourrions vivre face aux appétits monstrueux de l'impérialisme.

Tous ces hommes d'Etat ont alors témoigné que l'on ne *débat* pas de ce principe de base mais que l'on *se bat* pour le défendre.

Nous sommes ici pour défendre l'Afrique, notre patrimoine, ensemble ! A l'action concertée des puissances impérialistes, dont les colonialistes belges ne sont que l'instrument, nous devons opposer le front uni des peuples libres et des peuples en lutte d'Afrique. Nous devons opposer aux ennemis de la liberté la coalition des hommes libres.

Et notre sort commun se joue pour le moment ici au Congo.

C'est ici, en effet, que se joue un nouvel acte de l'émancipation et de la réhabilitation de l'Afrique.

Poursuivant la lutte dont l'objectif *primordial* est de sauver la dignité de l'homme africain, le peuple congolais a choisi *l'indépendance* immédiate et totale.

Ce faisant, il savait qu'il ne se débarrassait pas d'un seul coup de l'empreinte coloniale, que l'indépendance juridique n'était qu'un premier pas, que l'effort à fournir encore serait long et plus dur peut-être.

Nous n'avons pas choisi les voies de la facilité, mais celles de la fierté et de la liberté de l'homme.

Nous avons compris que tant qu'un pays n'est pas indépendant, tant qu'il n'a pas assumé son destin, il lui manque l'essentiel. Et ceci reste vrai quel que soit le niveau de vie des colonisés, quels que soient les aspects positifs d'un système colonial.

Notre volonté d'indépendance rapide, sans période intermédiaire, sans compromis, nous l'avons imposée avec d'autant plus de force, que nous avions davantage été aliénés, dépersonnalisés, avilis.

A quoi nous aurait servi d'ailleurs, de tarder, de patienter davantage, alors que nous avons pris conscience de ce que, tôt ou tard, il nous faudrait tout revoir, tout repenser par nous-mêmes ? Créer des structures nouvelles adaptées aux exigences d'une évolution proprement africaine, reconvertir les méthodes qui nous avaient été imposées, et surtout nous retrouver nous-mêmes, nous débarrasser d'attitudes mentales, de complexes, d'habitudes, dans lesquels la colonisation nous avait maintenus durant des siècles.

Le choix qui nous a été offert n'était pas autre chose que l'alternative : liberté ou prolongement de l'asservissement. Entre la liberté et l'esclavage il n'y a pas de compromis. Nous avons préféré payer le prix de la liberté.

Nous affirmons notre personnalité d'hommes libres qui prennent, jour après jour, en mains les destinées de leurs nations et de leur continent.

Nous avons un besoin urgent de paix et de concorde, notre politique internationale est axée sur la coopération loyale et l'amitié des peuples. Nous voulons être une force de progrès pacifique, une puissance de conciliation. Une Afrique indépendante et solidaire apportera une contribution positive importante à la paix universelle.

Déchirée en zones d'influence rivales, elle ne ferait que renforcer les antagonismes moudiaux et aggraver les tensions.

Nous n'opérons aucun choix discriminatoire dans nos relations internationales. Le Congo est ouvert à tous et nous sommes prêts à nous rendre partout.

Notre seule exigence est la reconnaissance et le respect de notre souveraineté.

Nous recevrons des techniciens de toutes nationalités animés d'un esprit d'amitié, de loyalisme, de coopération et décidés non pas à dominer les Africains mais à servir l'Afrique. Ils trouveront chez nous un accueil amical.

Je suis certain de traduire les sentiments de tous mes frères africains en affirmant que l'Afrique ne s'oppose à aucune nation en particulier, mais qu'elle est vigilante devant toute nouvelle tentative de domination et d'exploitation tant dans le domaine des intérêts que dans celui de la pensée. Notre objectif est de réhabiliter les valeurs culturelles, philosophiques, morales, sociales de l'Afrique et de sauvegarder nos ressources. Mais notre vigilance ne signifie pas isolement. Le Congo a marqué dès son indépendance, son désir de participer à la vie des nations libres, et ce désir s'est concrétisé par sa demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies.

Messieurs les Ministres, Chers Camarades,

Je ne saurais vous exprimer la joie et la fierté qu'éprouvent aujourd'hui le Gouvernement et le peuple congolais par votre présence, celle de l'Afrique.

Aujourd'hui le temps des projets est révolu. Aujourd'hui l'Afrique doit accomplir des actes. Ces actes, les peuples d'Afri-

que les attendent avec impatience. L'Unité et la Solidarité africaines ne sont plus des rêves, elles doivent se traduire par des décisions.

Unis dans un même esprit, dans un même élan, avec le même cœur, nous ferons bientôt de l'Afrique, de notre Afrique, un continent réellement libre et indépendant.

Vivent l'indépendance et l'unité africaines.

En avant Africains vers la libération totale ! »

LA RUPTURE ENTRE M. KASAVUBU ET P. LUMUMBA

Depuis des semaines la situation se détériore sans cesse à Léopoldville, et dans les provinces. Plusieurs assassinats politiques ont été perpétrés contre des parlementaires. L'état de siège est proclamé. Toutes les puissances et les groupes colonialistes se portent au secours du Katanga. Le 8 août l'Etat autonome du Sud-Kasaï est proclamé par A. Kalonji qui déclare le 9 à Elisabethville (où il vient chercher l'appui de Tshombé contre Lumumba) que c'est une « Province Minière » ou une « République Minière » qui choisit Bakwanga comme capitale (celle du diamant). La situation au Kasaï est dramatique, les massacres entre lulua et baluba sont atroces, des milliers de réfugiés affamés encombrent les routes.

Le gouvernement central veut briser les sécessions par l'envoi de l'A.N.C. C'est le colonel Mobutu qui décide l'expédition contre le Kasaï. Alors éclate comme un coup de tonnerre dans le ciel politique congolais, la décision du Président Kasavubu révoquant son premier Ministre. Il l'annonce à la radio le 5 septembre à 20 heures 15.

Mais à 21 heures 05, moins de 3/4 d'heure après cette allocution du chef de l'Etat, Patrice Lumumba prend à son tour la parole au micro de la radio nationale.

« La radio vient de diffuser une déclaration de M. Kasavubu aux termes de laquelle le gouvernement est révoqué. Au nom du gouvernement, au nom de la nation tout entière, je dément cette information. Le Président de la République et moi-même n'avons eu aucun entretien à ce sujet. Le gouvernement a été élu démocratiquement par le peuple. Il a la confiance du peuple. Il ne peut être révoqué que par le peuple. Personne, pas même le président de la république, n'a le droit de révoquer un gou-

vernement élu par le peuple, sauf le peuple. Le gouvernement reste au pouvoir et continue sa mission : défendre le peuple et l'unité du pays, l'intégrité du territoire. C'est nous qui avons élu M. Kasavubu qui n'avait pas la confiance du peuple. Avec 12 députés, nous avons voulu trouver un compromis. Si M. Kasavubu est chef de l'Etat, c'est parce que nous l'avons voulu. Nous pouvons user du même droit que lui : lui retirer cette confiance et dire qu'il n'est plus aujourd'hui chef de l'Etat. C'est à vous, peuple, de juger aujourd'hui, de choisir entre un homme qui joue le jeu des impérialismes belges et un gouvernement qui travaille jour et nuit à la défense du peuple ».

(*Cette déclaration de M. Lumumba est applaudie par quelques personnes qui se trouvent en studio. On entend des cris « Vive Lumumba », « Vive le premier ministre », « Vive la république »*).

A 21 h. 40 puis à 22 h. 05, le même soir M. Lumumba reprend la parole à la Radio. Il accuse ouvertement le Chef d'Etat de trahison : « Il n'est plus aujourd'hui Chef d'Etat ; c'est le gouvernement qui assume souverainement les prérogatives de notre république ».

« Je vous annonce qu'un conseil des ministres se tiendra ce soir pour examiner la situation qui s'est créée par la déclaration inattendue de M. Kasavubu qui a publiquement trahi la nation. Je n'ai pas été consulté par M. Kasavubu, ni aucun ministre, ni aucun parlementaire. La démocratie exige qu'un gouvernement ne peut diriger que s'il est élu par le peuple et s'il a la confiance du peuple. Cette confiance, nous l'avons. Nous avons prouvé au peuple et au monde entier que le gouvernement national et populaire que vous avez librement élu pour défendre vos intérêts, votre patrimoine national, que ce gouvernement a travaillé jusqu'ici dans l'intérêt supérieur de la nation. Nous n'avons jamais ménagé un effort, nous travaillons 24 heures sur 24 pour défendre le peuple qui a longtemps souffert de l'oppression colonialiste belge. Notre seul objectif est de vous servir, de vous défendre. Le gouvernement se réjouit ce soir de la victoire qu'il a remportée aujourd'hui. Oui, c'est une victoire parce que le peuple voit réellement aujourd'hui qui le défend, qui travaille pour lui et qui travaille pour les Belges, qui est pour, qui est contre la patrie, qui est honnête et qui ne l'est pas. Jamais dans aucun pays du monde, dans aucun pays de

démocratie et de liberté, un gouvernement n'a été renversé, n'a été révoqué que par le parlement de la nation. Le pays tout entier a élu ses représentants. Ces représentants ce sont vos députés et vos sénateurs. Aujourd'hui, sans consulter le parlement, qui est seul maître de la nation, sans demander l'avis du gouvernement au pouvoir, qui a été élu par le peuple et par le parlement, M. Kasavubu nous a trahis. Nous l'avons élu chef d'Etat alors qu'il ne devait pas l'être, parce que nous pensions que c'était un frère. Nous lui avons fait un honneur alors que le peuple ne lui a pas fait la confiance. Sans attendre trois mois, sans attendre six mois, il se tourne contre le peuple. Il veut détruire le gouvernement du peuple, le gouvernement démocratique, le gouvernement populaire, qui a lutté avec acharnement contre les agresseurs belges, contre les ennemis de notre indépendance nationale et de notre liberté ; le gouvernement qui jouit de votre confiance et de votre estime, ce gouvernement qui a sauvé aujourd'hui le Congo, ce gouvernement qui vient d'inviter tous les Etats africains qui ont déclaré que Léopoldville n'était plus seulement la capitale du Congo, mais la capitale de l'Afrique entière. Au moment où le Congo marche, au moment où le Congo jouit de l'admiration du monde entier, M. Kasavubu lui assène un coup très dur pour traîner la république dans la boue, pour traîner le gouvernement et le peuple tout entier dans la boue. Mais le peuple est debout. Les impérialistes belges, avec leurs armes, avec leurs grenades lacrymogènes, les arrestations, les emprisonnements, les tueries n'ont pas réussi. M. Kasavubu réussira-t-il demain ? Non, il ne réussira pas. En commençant par le Mouvement National Congolais, le Parti Solidaire Africain, la Balubakat, le Cerea et les autres partis nationalistes, ces partis qui sont au pouvoir lui retirent leur confiance. Il n'est plus aujourd'hui chef d'Etat. C'est le gouvernement qui assume souverainement les prérogatives de notre république. Nous allons prendre ce soir les mesures nécessaires pour assurer votre protection et notre intégrité territoriale conformément à la résolution qui a été votée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies. Nous allons convoquer la réunion du parlement qui est bafoué, qui est insulté par M. Kasavubu. Le parlement prendra aussi position et je demande aux Nations Unies, au monde libre, de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Etat congolais, de ne pas se faire complices d'une manœuvre belge parce que c'est une

manœuvre belge qui vient de se faire aujourd'hui par M. Kasavubu, un complot tramé par les impérialistes belges et français. Quand je me rendais dans le bureau de M. Kasavubu, je trouvais toujours ces hommes dans son bureau. Ce sont eux qui ont monté tout ce plan. Je demande aux Nations Unies de poursuivre leur œuvre de paix et de pacification pour faire partir les troupes belges. Les affaires intérieures de l'Etat sont les affaires intérieures de l'Etat et je demande aux Nations Unies de ne pas s'écarter de leur mission, de ne pas s'immiscer dans le différend qui oppose aujourd'hui le gouvernement à M. Kasavubu. Nous allons le régler nous-mêmes par des voies démocratiques au sein de notre parlement, dans le cadre de nos institutions nationales, — de ne pas compliquer la situation et de laisser au peuple congolais lui-même, souverainement, résoudre ses problèmes. Frères, restez unis, marchez main dans la main, la victoire est à nous. Il n'y a plus de chef d'Etat aujourd'hui dans notre république, il n'y a qu'un gouvernement populaire. Le Congo n'est pas une royauté. Dans tous les pays africains, il n'y a qu'un gouvernement démocratique. Ce système d'un gouvernement à part, d'un chef d'Etat exactement comme un roi, ce sont les colonialistes belges qui l'ont instauré pour finalement un jour saboter notre indépendance. Et vous en voyez la preuve. A l'exemple de tous les pays africains qui sont avec nous, il n'y a qu'un gouvernement démocratique. Les impérialistes, leurs manœuvres, leurs complots, que de trahisons contre la conscience universelle !

J'adresse un appel solennel à tous les pays africains, à tous les chefs d'Etats indépendants d'Afrique, car ce qui se fait aujourd'hui au Congo, c'est une épreuve contre l'indépendance et l'unité de tous les peuples africains. Ce qui vient de se faire aujourd'hui au Congo, sous la pression des impérialistes belges est une provocation contre le peuple congolais. C'est la violation même de la résolution qui vient d'être votée à l'unanimité par tous les pays africains réunis à la conférence de Léopoldville. Je demande aux grandes puissances, qui ont souvent lutté pour la liberté et pour la justice entre les hommes et entre les nations, de soutenir les efforts du gouvernement légal de la République du Congo. Ce gouvernement a décidé de restaurer l'ordre, d'assurer la protection de tous les citoyens. Il suffit de faire aujourd'hui un referendum parmi la population pour voir combien le peuple nous donne sa confiance et ceux qui veulent

escroquer l'opinion internationale constateront demain qu'ils se sont trompés. Nous ne nous sommes jamais imposés mais nous avons été élus par le peuple. Le peuple congolais est pour son gouvernement ».

(Allocution de 22 h. 05 ; Notes d'Ecoute de Radio-Léopoldville).

La même soir le conseil des Ministres est convoqué en séance extraordinaire. Il se réunit jusqu'à 3 heures du matin, et à 5 heures 25 (le 6-9) P. Lumumba donne lecture du communiqué gouvernemental à Radio Léopoldville.

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA REPUBLIQUE DU CONGO (6-9-1960)

Le *Conseil des Ministres* réuni en séance extraordinaire ce lundi 5 septembre 1960 communique ce qui suit à l'opinion publique congolaise et internationale :

La Loi fondamentale du 19 mai 1960 régissant notre République jusqu'au vote par le Parlement d'une nouvelle Constitution, a bien limité les prérogatives dévolues au Chef de l'Etat.

Dans son article 21, il est dit ce qui suit : « Le Chef de l'Etat n'a d'autres pouvoirs que ceux que lui attribue formellement la dite loi. Il n'exerce ces pouvoirs et notamment ceux repris aux articles 16, 22 à 32 que dans les conditions prévues aux articles 17, 19 et 20 ».

La personne du Chef de l'Etat est inviolable ; selon l'article 19, il est donc bien entendu, que seul est responsable, le Gouvernement investi par les Chambres Législatives. L'article 20 stipule : « Aucun acte du Chef de l'Etat ne peut avoir d'effet s'il n'est contresigné par un Ministre qui, par cela seul, s'en rend responsable ».

De plus, l'alinéa 2 du même article ajoute : « En aucun cas, l'ordre verbal ou écrit du Chef de l'Etat ne peut soustraire un ministre à la responsabilité ».

Il ressort de tout ce qui précède, que le Chef de l'Etat a délibérément violé la Loi Fondamentale et a outrepassé les

prérogatives lui reconnues par le Parlement, par le Gouvernement et par la Nation tout entière, en déclarant, en dehors de toutes procédures légales, révoquer le gouvernement de la République.

Seul responsable devant les élus de la Nation, le Gouvernement considère comme nul et non avenu l'ordre verbal donné à la Radio Nationale par le Chef de l'Etat en date du 5 septembre 1960.

Le Chef de l'Etat s'est très mal entouré et s'est lourdement trompé en voulant utiliser l'article 22 qui lui confère le pouvoir de « nommer et révoquer le Premier Ministre et les Ministres ».

En effet, l'article 21, alinéa 2 précise bien que « le Chef de l'Etat n'exerce ces pouvoirs, et notamment ceux repris aux articles 16, 22 à 32, que dans les conditions prévues aux articles 17, 19 et 20 ». Or ces dispositions ne donnent nullement au Chef de l'Etat le droit d'agir directement et de son propre chef en dehors de la procédure légale prévue dans les articles précités.

Ayant ainsi parjuré le serment qu'il a solennellement prêté le 28 juin 1960 devant le gouvernement et les deux Chambres réunies, le Chef de l'Etat a commis un acte de *haute trahison* qui le met automatiquement dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions constitutionnelles.

Les ministres réunis en conseil extraordinaire, déclarent *déchu le Chef de l'Etat* et décident de convoquer dans le plus bref délai le Parlement de la République.

En attendant que ce dernier se prononce, les Ministres représentant en Conseil, toutes les prérogatives reconnues au Chef de l'Etat, M. Kasa-Vubu, par la Loi Fondamentale du 19 mai 1960.

Agissant ainsi, le Gouvernement applique intégralement et à la lettre l'article 33 de la dite Loi auquel s'est référé M. Kasa-Vubu dans sa déclaration à la Radio, loi qu'il a été le premier à violer. L'article 33 dit ceci : « En cas de vacance ou si le Chef de l'Etat se trouve dans l'impossibilité d'assumer ses fonctions, le Premier Ministre, après délibération, en Conseil des Ministres, convoque les Chambres dans le plus bref délai et au plus tard dans les trente jours ».

Conformément à l'alinéa 2 de l'article précité, le Conseil des Ministres assume les fonctions de Chef de l'Etat jusqu'au moment où les Chambres se seront prononcées »

Le Conseil des Ministres relève dans le discours de M. Kasa-Vubu, les points suivants :

1°) Monsieur Kasa-Vubu accuse le Gouvernement de jeter le pays dans une guerre civile atroce alors que le Gouvernement ne fait que défendre le pays contre l'agression brutale et injustifiée déclenchée à l'égard de la République par les troupes belges.

A cet effet, le Gouvernement a eu immédiatement recours aux Nations Unies pour qu'une solution pacifique soit trouvée dans l'immédiat. On sait que toutes les Nations réunies ont condamné l'agression belge et on soutenu l'Unité et l'Intégrité Territoriale de la République.

2°) Il a demandé à l'Armée Nationale de cesser des luttes fratricides. Le peuple tout entier sait que les soldats congolais, voulant défendre la Patrie, n'ont fait que sauvegarder l'intégrité du territoire national.

Contrairement aux accusations gratuites de Monsieur Kasa-Vubu, les troupes de l'Armée Nationale ne se sont livrées à aucune lutte fratricide. Le Gouvernement et le peuple congolais ne font que leur rendre hommage pour le patriotisme et l'héroïsme avec lesquels elles ont défendu jusqu'ici la Nation contre l'agression et les mouvements de sédition colportées à travers le pays par les impérialistes belges et leurs alliés.

3°) Monsieur Kasa-Vubu demande à l'Armée Nationale de déposer les armes et de ne se reconstituer qu'après une période d'entraînement et de formation. Le Gouvernement voit dans cette déclaration l'intention de Monsieur Kasa-Vubu de faire occuper militairement le Congo par des troupes étrangères et d'empêcher ainsi aux troupes de l'Armée Nationale l'entrée en Katanga dans le but de libérer leurs frères opprimés et asservis par les Belges et leur homme de paille, Tshombé.

L'acte illégal posé par Monsieur Kasa-Vubu démontre au monde son désir et celui de ses conseillers de voir le Congo divisé en mille morceaux.

On connaît le sentiment du peuple congolais à ce sujet : il luttera jusqu'au bout pour défendre l'unité et l'intégrité du territoire national.

4°) Monsieur Kasa-Vubu déclare qu'il sera aidé dans la réalisation de ses desseins par les ressources que lui accordera l'O.N.U. Il demande à celle-ci d'assumer la responsabilité de maintenir l'ordre et la paix. Le Gouvernement constate que

Monsieur Kasa-Vubu et ses conseillers occultes veulent utiliser les Nations Unies pour le règlement d'un conflit d'ordre purement interne.

Les Nations Unies, fidèles à leur Charte se sont toujours refusées à s'ingérer dans les affaires intérieures d'un Etat Souverain.

Le Gouvernement légal de la République du Congo espère fermement qu'aucune Nation, pas plus que l'O.N.U., ne pourra prêter assistance ou concours quelconque à ceux qui veulent empêcher ce Gouvernement d'exercer sa souveraineté dans l'ensemble du pays. Sûr de la confiance que lui témoigne la Nation tout entière et de l'appui que lui ont assuré le Conseil de Sécurité et toutes les Nations éprises de liberté et de justice, le Gouvernement légal de la République du Congo assure l'opinion Internationale qu'il ne ménagera aucun effort pour faire triompher sa juste cause.

A ce moment, la radio de Léopoldville est encore ouverte aux partisans du Premier ministre. Le 6 septembre à 12 h. 30, le P.S.A. y proclame son appui à M. Lumumba et accuse ouvertement le Chef de l'Etat d'être un instrument des colonialistes belges et français.

Le 7 septembre la Chambre se réunit pour discuter la décision du Chef de l'Etat, et celle de P. Lumumba révoquant Kasavubu. Le débat commence à 11 heures 55 et se termine à 16 heures 50, après le vote. Plusieurs députés interviennent dans un sens ou l'autre, puis le premier ministre répond aux parlementaires, en analysant chacun des problèmes soulevés, notamment sur la situation des provinces.

REPLIQUE DE M. LUMUMBA A LA CHAMBRE

M. le Président, chers honorables députés, je prends la parole conformément à l'article 38 de la loi fondamentale qui précise : « Les ministres n'ont droit délibératif que dans la Chambre où ils sont membres. Ils ont leur entrée dans chacune des Chambres et doivent être entendus quand ils le demandent ».

Vous devez être suffisamment informés pour des problèmes qui vous intéressent. Vous êtes les élus de la Nation, et le Gouvernement a le devoir de vous mettre au courant de son action. Je répondrai avec plaisir à toutes les remarques et critiques formulées par les membres de l'opposition. Le Gouvernement est toujours partisan d'une opposition parlementaire constructive parce que celle-ci se fait dans tous les pays. Mais cette opposition, au sein de notre Parlement, ne peut se muer en une opposition destructive (1).

En ce qui concerne l'arrestation de certains parlementaires, je dois d'abord vous donner une explication générale : certains élus, abusant de la confiance que le peuple leur a faite, menaient pendant les vacances parlementaires une action qui n'était ni en faveur de la Population qui les a élus, ni en faveur de la Nation tout entière. Et la même Loi fondamentale que nous citons stipule en son article 66 : « Aucun membre de l'une ou l'autre Chambre ne peut, pendant la durée de la session, être poursuivi ni arrêté en matière répressive qu'avec l'autorisation de la Chambre dont il fait partie, sauf le cas de flagrant délit ». (*Applaudissements*).

Aucun membre de l'une ou l'autre Chambre ne peut, hors session, être arrêté qu'avec l'autorisation du bureau de la Chambre dont il fait partie, sauf le cas de flagrant délit, (*toujours*) de poursuites autorisées ou de condamnation définitive.

La détention ou les poursuites d'un membre de l'une ou l'autre Chambre sont suspendues si la Chambre dont il fait partie le requiert, sans que cette suspension puisse dépasser la durée de la session en cours ».

Qu'est-ce qui se passe ? Certains membres de l'opposition commettent des délits graves et donnent un très mauvais exemple à la population. J'ai des dossiers qui établissent leur culpabilité et ce n'est pas moi qui les ai établis. Dans le monde entier, aucun Gouvernement, aucune Nation, aucun Chef de l'Etat ne peut tolérer une telle situation.

Voici par exemple le cas d'un parlementaire arrêté : le sénateur Fele, *membre du M.N.C.* Je le souligne pour contre-

---

(1) N.D.L.R. Le ministre Delvaux venait d'être arrêté. Il avait signé (avec J. Rombaldo) l'ordonnance de révocation contre Lumumba. En fait seul le M.N.C.-Kalonji n'était pas représenté au gouvernement.

dire M. Anekonzapa qui prétend qu'on n'arrête que les parlementaires non membres du M.N.C. dans la Province de l'Equateur, alors que dans cette province c'est le Puna qui est au pouvoir, et aussi pour faire remarquer que bien souvent l'on fait des déclarations qui ne sont pas conformes à la vérité. Le M.N.C. reçoit également des doléances de ses militants condamnés. Voici de quoi ce sénateur est accusé : lors des vacances parlementaires, il s'est rendu à Stanleyville où, se faisant prendre pour un ministre envoyé par Lumumba, il a demandé à un Adjudant de sa tribu de mettre à sa disposition un détachement de soldats pour organiser un congrès. Il s'est rendu avec ces soldats à Isangi, son territoire d'origine où il a convoqué un congrès au cours duquel il a décidé que sa tribu ne devait pas obéir à l'Administrateur du territoire, celui-ci n'étant pas Topoke, elle devait, dit-il, constituer un second territoire propre à elle. De plus, il a adressé des télégrammes aux Nations Unies pour rejeter l'unité du Congo, réclamer la confédération et approuver l'action de Tshombé au Katanga. Un dossier avec preuves à l'appui réunit des faits très graves, des témoignages des chefs coutumiers de la région. Le Sénat avait composé une commission auprès du Gouvernement pour se renseigner sur le cas du Sénateur Fele. Je l'ai reçue et le dossier Fele lui a été remis. Elle l'a lu et s'est rendu compte de l'évidence de la culpabilité du Sénateur Fele. Suite à la demande du Sénat et conformément aux dispositions prévues par la loi, ce dernier a été provisoirement libéré mais doit encore comparaître devant la Justice. On ne peut donc pas avancer que M. Fele a été arrêté sans motif.

Le cas de M. Bolikango : Avant qu'il ne se rende dans la Province de l'Equateur, il est venu chez moi accompagné de M. Dombo. Celui-ci m'avait dit : « Lumumba, c'est vous qui aviez comploté pour que M. Kasavubu soit élu Chef de l'Etat, alors que deux candidats étaient en présence. Vous aviez la majorité parlementaire, vous auriez pu faire de sorte que M. Bolikango soit élu Chef de l'Etat, vous ne l'aviez pas fait parce que vous aviez peur des Bakongo. Nous partons dans l'Equateur, le sang y coulera, car nous créerons la République de l'Equateur ». Messieurs Bolikango et Dombo se sont rendus dans la Province de l'Equateur en compagnie du Consul Général de Belgique M. Adriaenssens. Ils ont rédigé un document disant : il faut proclamer la République de l'Equateur, et

il faut rompre avec le Gouvernement Central donc renoncer à l'unité du Congo. Ils ont fait pression sur le Gouvernement Provincial de l'Equateur pour qu'il accepte leur plan. M. Adriaensens a rédigé des documents, que nous possédons, promettant l'appui de la Belgique à l'exécution de ce plan.

M. Bolikango a été à Lisala, où il a excité les militaires Bangala à chasser leurs compagnons Bakongo. J'ai reçu des télégrammes de la Gendarmerie de Lisala dénonçant cette manœuvre et me prévenant que si je n'ordonnais pas d'arrêter Bolikango dans deux jours, ils le feraient de leur propre chef. Ces télégrammes sont ici dans le dossier. C'est le Président Provincial de l'Equateur, un élu du Puna, ainsi que son Gouvernement tout entier, composé en majorité du Puna, parti dont M. Bolikango est chef, qui ont réclamé son arrestation ; ce n'est pas Lumumba, ni le Gouvernement Central, qui l'ont ordonnée. Quand les membres de ce Gouvernement sont venus à Léopoldville, les membres du Puna habitant la Capitale ont fait pression sur eux, les ont menacés, les forçant ainsi à démentir leurs propres déclarations. Mais le Président Provincial a quand même été voir le Ministre de la Justice pour lui demander pourquoi il ne fait pas arrêter le Chef du parti Puna.

M. Bolikango vient d'être arrêté. Lorsque je l'ai appris, Messieurs Ngenge et Ngwenza m'ont fait remarquer que malgré son comportement, l'arrestation de M. Bolikango créerait une situation délicate ; ils m'ont demandé d'empêcher à tout prix son emprisonnement. J'ai pris des dispositions : le Ministre de l'Intérieur s'est rendu à Coquilhatville pour arranger la question à l'amiable. Il est revenu, on n'en a plus parlé. Quelque temps après, je recevais un télégramme m'annonçant que M. Bolikango avait été arrêté. Où cela ? A Gemena sur l'ordre de qui ? Du Gouvernement provincial parce que M. Bolikango poursuivait malgré tout sa campagne : « il faut chasser tous les Mongo ; il faut chasser toutes les tribus étrangères à la Province ; il faut constituer une république », préconisait-il. Des policiers l'ont emmené de Gemena à Coquilhatville, et le Gouvernement Provincial nous l'a envoyé ici sous escorte. La loi reconnaît une large autonomie aux Gouvernements Provinciaux ; si donc quelqu'un, pour avoir perpétré des délits graves prouvés par des témoignages de l'armée, est arrêté par les autorités provinciales, comment voulez-vous que moi, Lumumba, je puisse m'y opposer et que j'ordonne sa libération ? Ou nous

respectons la loi ou nous ne la respectons pas. En Belgique, par exemple, jamais un individu, parce qu'il est de l'opposition ou président d'un parti, ne proclamera République indépendante la province d'Anvers pour ainsi se moquer de l'unité territoriale. Si cela arrivait quel que soit le titre de la personne qui proclamerait cette sécession, je crois que ce jour-là elle serait arrêtée.

Quant à la situation au Kasaï, je suis moi-même originaire de cette Province. Lorsque M. Kalonji avait eu les premiers ennuis avec les Belges, j'avais publiquement dit que si Kalonji n'était pas libéré, je me constituerais également prisonnier par solidarité. Chaque fois que j'arriverais à Luluabourg, c'est chez M. Badibanga que je résidais, c'est avec lui que je vivais. Pendant un mois et demi, nous avions parcouru le Kasaï pour sauver Kalonji de l'attaque des Baluba. Je n'ai jamais eu de palabres avec Kalonji.

Lorsque nous avions été à Luluabourg avec le Chef de l'Etat, nous avions reçu une délégation du Mouvement Solidaire Muluba ainsi que celle du parti de M. Kalonji. Elles avaient dit qu'elles voulaient une province dite « Province Minière ». Le Chef de l'Etat et moi-même leur avions répondu : « Nous n'avons pas le droit de vous signer immédiatement un accord sur cette question. Faites votre demande dans la forme voulue et envoyez-la au Gouvernement Central qui fera constituer une commission pour étudier le problème, l'on désignera des géomètres pour la délimiter, parce qu'il ne suffit pas de la créer mais aussi il faut encore prévoir les possibilités de vie de ses habitants. Le Gouvernement aura l'obligation d'y installer des dispensaires, d'y tracer des routes, d'y construire des écoles, etc... ; cela entraînera des dépenses évaluables à des millions de francs. Si vous avez des dossiers qui prévoient tout cela, soumettez-les au Parlement qui décidera, car en effet, il n'appartient ni au Premier Ministre ni au Chef de l'Etat de vous autoriser à instituer une province, seul le Parlement peut le décider ». (*Applaudissements*). J'ai conseillé M. Ngalula de s'inspirer de la solution trouvée pour la province de Léopoldville où régnait une dissension entre l'Abako et le P.S.A. L'Abako avait constitué une province en dehors de toute procédure légale. Avec l'intervention de M. Kasavubu lui-même, nous avions trouvé une solution de compromis ; comme la Loi fondamentale ne prévoit pas de poste de Vice-Président de l'As-

semblée Provinciale, nous avions désigné M. Diomi Vice-Président du Gouvernement Provincial. Je lui ai proposé d'appliquer la même solution au Kasaï en attendant que la Province Baluba soit créée légalement, par une décision du Parlement. Nous lui avions même assuré que nous étions d'accord d'intervenir en sa faveur pour qu'il soit nommé Vice-Président du Gouvernement. Il nous a répondu qu'il n'était pas d'accord. J'ai proposé moi-même que dans tous les territoires Baluba ne soient nommés que des administrateurs Baluba et rien que des Baluba pour faire renaître la paix parmi les leurs. J'ai donné à ce sujet toutes les garanties à M. Kalonji, mais hélas ! Pour lui la légalité n'existe pas. Alors que ce n'était qu'une simple question de procédure, il n'en a pas voulu. Et que se passe-t-il aujourd'hui ? M. Kalonji s'arrange avec le Directeur de la Forminière, fait venir des avions que la Direction de la Forminière de Bruxelles envoie, chargés d'armes et de munitions. Ces avions sont immatriculés « Air-Kasaï ».

Tous les télégrammes relatifs à ce sujet, nous les avions interceptés. Un Etat-Major est établi à Brazzaville. Certains éléments Baluba traversaient le fleuve, s'embarquaient à Brazzaville pour aller déposer des munitions à Bakwanga à bord des avions belges et français dont certains avaient été arrêtés à Luluabourg. Deux de ces éléments sont nommés généraux et un troisième colonel de l'armée de Kalonji. Mme Kalonji était à bord de l'un de ces avions. Je détiens la liste des passagers qui étaient arrêtés. Les Belges et les Français ont violé l'intégrité du Territoire national. Vous savez que le fait de survoler sans autorisation l'espace aérien d'un pays étranger est une faute très grave. Ces avions, comme il faisait déjà noir et que la plaine de Bakwanga n'est pas balisée, avaient atterri à Luluabourg quand ils ont été arrêtés par nos troupes. Mme Kalonji détenait une somme de 720 000 francs et 7 pistolets ; elle était accompagnée d'un groupe de fascistes qui avaient réceptionné des armes fournies par les Belges et les Français pour former l'armée de Kalonji. J'ai reçu un télégramme du Gouvernement Provincial du Kasaï qui m'a signalé l'arrestation de l'avion et de tout son équipage. J'ai immédiatement ordonné de libérer Mme Kalonji et de maintenir en prison tous les autres occupants. Ce qui fut fait. Contrairement à ce que vient de dire l'honorable député Badibanga, Mme Kalonji n'est pas en prison, l'ordre a été aussitôt donné pour qu'on la laisse en liberté totale. Kalonji a alors

installé son Etat-Major au Katanga. Si vous aviez suivi la Radio Brazzaville, vous auriez écouté que 300 hommes ont quitté cette province pour Bakwanga, armés jusqu'aux dents par les Belges. Des armes dont vous n'avez pas l'idée. C'est un grand complot. Est-ce cela la démocratie ? Dites-moi si ce Gouvernement qui serait aujourd'hui, demain ou après-demain au pouvoir, pourrait tolérer de tels agissements ? Pour vous, l'opposition et la démocratie signifieraient donc que chacun irait à son gré créer sa petite république quand il lui plairait, chacun aurait le droit d'aller chez les Français chercher des armes pour venir massacrer ses propres frères !... Quand le Gouvernement prend des mesures pour réprimer cet état de choses, et qu'il envoie des troupes pour arrêter des perturbateurs, vous le blâmez en l'accusant d'opprimer les gens.

Que se passe-t-il encore en cette pleine crise ? L'Abako s'est arrangée pour dépêcher des émissaires au Katanga, — la Radio Brazzaville l'a annoncé — constituant une délégation composée des membres de l'Abako, du Puna et du M.N.C.-Kalonji. Ils se sont embarqués à bord d'un avion à Brazzaville pour Elisabethville ; des preuves sont établies, la Radio même l'a publié. La complicité de l'Abako est manifeste dans l'affaire Katanga. J'ai le devoir de le dénoncer et je n'aurai jamais peur de dire la vérité, parce que je ne me suis pas imposé comme Ministre, j'ai été élu librement au même titre que vous, j'ai le droit de défendre le Peuple jusqu'au bout.

L'affaire de M. Kasavubu : Franchement et personnellement, j'ai beaucoup d'admiration pour M. Kasavubu. Celui-ci a toujours été mon ami intime. Jamais, en aucune occasion, il n'y a eu la moindre dispute entre nous avant comme après l'indépendance. Jusqu'à présent, nous avons mené notre action ensemble.

Je me rappelle encore que le Parlement n'était pas d'accord que nous continuions à effectuer ensemble nos voyages. Certes, je le sais, vous vous moquez de nos vies. Le Chef de l'Etat n'avait pas manqué alors de m'exprimer son indignation devant la position du Parlement. Chaque jour, je me voyais avec M. Kasavubu, s'il y avait quelques questions à examiner, il me téléphonait, et toujours nous nous téléphonions soit pour aller chez lui, soit pour le trouver en son bureau. Jamais en aucune occasion, M. Kasavubu ne m'a exprimé le moindre reproche, la moindre critique au sujet de la politique suivie par le Gouver-

ment. Nous avions constaté un danger imminent, celui résultant des complots qui se trament. Vous autres les députés, vous n'en avez même pas l'idée, mais moi en tant que Chef du Gouvernement, j'en connais tant, qu'il faudrait au moins une semaine pour que je puisse vous les narrer.

C'est pourquoi nous avions estimé urgent de prendre une mesure dans l'intérêt du pays, en l'occurrence décréter l'état d'exception. Cette décision a été prise ensemble et non pas par le Gouvernement seul, ni par le Chef de l'Etat uniquement ; même le projet d'ordonnance élaboré par le Gouvernement et le Chef de l'Etat a été complètement modifié par le Conseiller Juridique du Chef de l'Etat ; celui-ci l'a signé. Et s'il n'était pas d'accord... (*Un membre de l'opposition interrompt le Premier Ministre et dit qu'il appartient au Parlement de juger et de décréter l'état d'exception ; le Premier Ministre lui répond*) :

Non, ce n'est pas le rôle du Parlement, je vais vous prouver cela bientôt. En signant cette ordonnance, le Chef de l'Etat s'est rendu compte du danger qui menaçait son pays, et s'il n'était pas d'accord avec cette mesure, il ne l'aurait pas signée. C'est en vertu de cette décision du Chef de l'Etat que le Gouvernement travaille parce qu'un article de la loi fondamentale dit : « le Chef de l'Etat peut prendre des ordonnances, des règlements qui sont du domaine de l'Exécutif ». Celle qu'il a signée n'est pas une ordonnance-loi : si elle en était une, il aurait fallu que le Parlement la vote. Il existe une disposition où le Gouvernement peut à tout moment prendre des décisions qui seraient, endéans six mois, confirmées par le Parlement. Les actes du Gouvernement ont donc été toujours posés dans la légalité. Personne, aucun député, même de l'opposition ne peut me prouver le moindre acte posé par le Gouvernement qui ne soit pas conforme à la loi fondamentale. Je mets tout le monde au défi, car certains ont voulu parler de l'illégalité de l'action du Gouvernement. Ce n'est pas exact. Tout est conforme à la loi. Les amis de l'Abako font de l'obstruction parce que leur attitude n'est plus de l'opposition. Je vous dis et vous parle franchement pour que vous sachiez tout. Au moment de la formation du Gouvernement, j'avais personnellement proposé à M. Kasavubu de nommer M. Pinzi Ministre des Affaires Etrangères. Que m'a-t-il répliqué ? « Je ne veux pas, vous traitez avec moi, il ne faut pas faire appel à un autre mukongo particulier, c'est avec moi seul que vous devez traiter ». Je lui

ai encore proposé, il y a au moins 15 jours, d'incorporer M. Nzeza-Landu dans le Gouvernement que nous voulions remanier. Que m'a-t-il répondu ? « Il n'en est pas question, ce sont tous des gens qui sont encore contre moi ». (*La majorité applaudit, alors que l'opposition reste toute pensaude et murmure*)... Je suis ici pour dire des vérités. Tout ce que les députés de l'Abako font aujourd'hui c'est de l'obstruction. Même parmi eux, certains sont contre M. Kasavubu, des scissions naissent déjà entre eux ! Moi, je n'ai jamais parlé de cette question des Bakongo, ce sont des frères. De plus, pour vous montrer qu'en aucun cas je n'ai jamais été contre M. Kasavubu, je dois vous dire que si aujourd'hui celui-ci est Chef de l'Etat, c'est à cause de moi, c'est grâce à moi, Lumumba, que M. Kasavubu est élevé à cette dignité. (*Applaudissements frénétiques de la majorité*).

(*M. Colin, de son banc crie : Bravo ! Bravo !*)

M. Lumumba : Il y avait deux candidats : lui et M. Bolikango ; chacun des deux venait chez moi pour que j'utilise ma majorité parlementaire en sa faveur. Je leur disais : moi-même, je ne veux pas devenir Chef d'Etat parce que je suis encore trop jeune, je préfère travailler. Je voudrais qu'un de vous deux occupe ce poste. Je sais que certains députés même de l'opposition n'étaient pas d'accord que M. Kasavubu soit élu Chef d'Etat, parce qu'il est séparatiste ils préféraient M. Bolikango. Le danger que ces personnes craignaient, le voilà aujourd'hui. (*Applaudissements de la majorité, quelques bruits et murmures sur les bancs de l'opposition*)... Si aujourd'hui, je demande aux élus de la Nation que M. Kasavubu ne soit plus Chef de l'Etat, il ne le sera plus. (*Faites-le ! crie le groupe Abako*). Oui, je le répète, grâce à notre force politique, il ne le sera plus. Je n'ai pas besoin de le faire parce que c'est moi avec d'autres partis et le mien qui, ayant vu le danger de sécession, avais dit : « Entendons-nous, Kasavubu et Bolikango sont tous deux frères, cherchons un terrain d'entente et sauvons l'unité du pays ». Nous nous sommes alors concertés, j'en ai parlé à M. Gizenga ainsi qu'aux amis du P.S.A. et nous sommes tombés tous d'accord de voter Kasavubu. Nous ne pouvons donc pas après l'avoir hier librement élu, après l'avoir élevé au pouvoir, le déchoir aujourd'hui. (*Bruits et murmures sur quelques bancs*).

— *Vous le révoquez tout de même, lance M. Mopipi.*

Certains de nos frères, députés Bakongo, ne leur en déplaise,

sont contre M. Kasavubu, contre le peuple mukongo. Qu'allait-il se passer dans la province de Léopoldville ? L'Abako a voulu tenir un congrès dont la conclusion devait être la proclamation de la République du Bas-Congo. (*Non ! Non ! ricent les députés Bakongo*). Si, si, cela a été constaté et il ne faut pas méconnaître l'autorité du Gouvernement Provincial dirigé par le P.S.A. Je pourrais bien vous dévoiler certaines choses mais je préfère ne pas vous les dire : (*Révélez-les, exige l'opposition*). Le Chef de l'Etat ne m'a-t-il pas demandé, quand il y a eu des manifestations à la cité, de révoquer M. Petit-Petit parce que ce dernier a empêché un défilé, il a empêché le Chef de l'Etat de passer à travers sa commune ? Pour cela, il m'a dit à moi de le révoquer. (*Rire de M. Petit-Petit*). Vous voulez que je dévoile tout cela ? Qu'est-ce que je lui ai répondu ? « Je ne veux pas ». Concernant la nomination de M. Kama au poste de Commissaire d'Etat, lorsque j'ai présenté mon équipe gouvernementale, tout était réglé, tout le monde était d'accord et M. Kama avait été nommé Commissaire d'Etat de la Province de Léopoldville.

Le Parlement avait voté, il y eut ensuite des tractations. La candidature de M. Kama envoyée au Sénat a été retenue. Le Ministre de l'Intérieur a rédigé, il y a plus d'un mois, l'arrêté de nomination mais M. Kasavubu ne veut pas le signer, il rejette donc sa nomination parce qu'il veut qu'un mukongo occupe ce poste, pensez-vous que cela soit honnête ? Alors que le Sénat a déjà reconnu et approuvé la candidature d'un tel élément soumise par le Gouvernement, le Chef de l'Etat ne veut pas le nommer ! M. Kama m'a lancé à ce sujet une réclamation très violente, n'est-ce pas vrai ? Est-ce cela que vous appelez la démocratie ? Je pense que si nous avions voté Bolikango Chef de l'Etat, si nous ne nous étions pas trompés dans notre choix, nous n'aurions pas tous ces malheurs que nous connaîtrons bientôt.

L'affaire de la Ruzizi : On parle de communisme, on raconte des histoires de tous genres au sujet de ma personne. Savez-vous, mes chers amis, que certains jouent le jeu des impérialistes ? Pendant la campagne électorale, les missions catholiques avaient imprimé des brochures qu'elles ont distribuées partout et prêchaient même dans les églises de ne point voter Lumumba, de ne point voter Kashamura. Est-ce que le peuple les a écoutées ? Non ! Le peuple nous a votés, d'ailleurs il est inutile même de le rappeler car vous connaissez le résultat des élections. Je ne m'en moque pas mal, lorsque l'on me traite

de communiste ; je ne le suis pas et ne le deviendrai jamais. (*Applaudissements*). La réalité chers honorables députés, est celle-ci : depuis que je suis Premier Ministre, j'ai reçu des visites sur visites, des missions commerciales venant des Etats-Unis, de la France, de l'Allemagne, de la Belgique, etc... qui me proposaient conventions sur conventions. Je ne les ai pas acceptées et c'est parce qu'ils se sont rendu compte qu'il n'y a pas moyen de corrompre notre gouvernement qu'ils mènent une campagne contre lui.

Lorsque les incidents ont éclaté, j'avais décidé de ne point faire appel à un bloc ou à une nation déterminée ; nous avons eu recours aux Nations Unies parce qu'elles sont neutres, c'est nous qui les avions appelées et non pas l'opposition qui parle de communisme. Celles-ci ont répondu à notre appel et ont obligé les troupes belges de déguerpir. La résolution du 14 juillet précise que « nous autorisons le Secrétaire Général de l'O.N.U. de prendre, en coopération avec le Gouvernement congolais toutes les mesures nécessaires pour fournir l'aide militaire dont nous avons besoin ». A l'arrivée des Nations Unies, le pays connaissait deux conflits : l'un externe avec la Belgique, un second sur le plan interne. Croyez-vous que c'est Tshombé qui est le véritable auteur de ce qui se passe au Katanga ? Non ! Qui lui a fourni tous ces avions qui sont dans sa province à l'heure actuelle ? Ce sont les Belges, ils lui ont également fourni des armes et des munitions qui étaient conservées dans les dépôts de la Base de Kamina. Où est l'avion que le Gouvernement Général avait remis à M. Kasa-vubu pour utilisation personnelle et à bord duquel nous avions voyagé peu après l'indépendance ? Les Belges l'ont enlevé et l'ont donné à Tshombé (*Applaudissements*). Comme notre avion de commandement a été pris, j'ai demandé au Secrétaire Général des Nations Unies de nous aider, de nous prêter un autre pour que nous mettions de l'ordre dans le pays. Le Secrétaire Général a dit « Je m'en moque ». A cause de ces armes données par les Belges, des dizaines de nos frères sont tués tous les jours au Katanga. Vous n'êtes pas au courant de la situation dans cette province où l'on vient d'installer un émetteur très puissant que vous pouvez capter tous les jours. Où Tshombé a-t-il été trouver l'argent nécessaire pour son installation ? Ce qu'ils ont fait avec Tshombé, les Belges le répètent avec Kalonji.

Je me suis rendu moi-même aux Nations Unies pour défendre notre cause afin qu'aucune nation n'intervienne dans nos affaires parce que le Secrétaire Général de l'O.N.U. ne voulait pas nous aider. Il disait qu'il ne pourrait pas intervenir dans un conflit interne et qu'il était venu uniquement pour faire partir les Belges. Je lui ai demandé si les Nations Unies n'interviendraient pas au cas où l'on nous massacrait. Il m'a répondu que non. Outre nos avions qui sont tous volés, des armes ont été enlevées également. Dans la Province de l'Equateur, pas un seul soldat n'a une arme, les troupes Belges les ont toutes saisies. Quelle est la raison d'être de notre Gouvernement s'il ne peut pas protéger le peuple?

Lorsque j'ai demandé à M. Bouche un avion pour me rendre aux Etats-Unis, il m'a dit qu'il n'en avait pas, qu'il pourrait faire en sorte que j'emprunte un avion soviétique qui venait d'apporter des vivres. J'ai téléphoné à l'Ambassadeur des Etats-Unis pour lui dire que je *préférais* partir à bord d'un avion américain. A-t-il mis à ma disposition un avion? Non! (*Applaudissements*). J'ai été alors obligé de demander au Ghana, à M. Kwame N'Krumah, de m'aider. Il m'a prêté un avion grâce auquel j'ai effectué ce voyage. Alors que les Nations Unies étaient venues pour nous aider, moi, en tant que Chef du Gouvernement, elles m'ont refusé un avion. Dernièrement, avec le Vice-Président du Conseil, une délégation de parlementaires s'est rendue en Amérique pour que le Parlement se rende compte de notre action, que celle-ci soit la même et qu'il ne soit pas porté à se méfier de moi. J'ai donc été en Amérique avec une commission de députés et sénateurs. M. Weregemere qui fut le chef de cette mission a effectué un travail magnifique auprès de la Banque Internationale et du Fonds Monétaire International, où il a découvert tant d'irrégularités et de fourberies des Belges à notre égard. Peut-on dire que nous n'associons pas le Parlement à notre tâche? Quand M. Gizenga et la délégation de parlementaires allaient partir pour l'Amérique, j'avais demandé au Secrétaire Général de l'O.N.U. de les emmener à bord de son avion. Il a refusé, vous le savez tous. Ainsi dénués du moyen de transport indispensable, que devions-nous faire? Voler miraculeusement pour arriver aux Etats-Unis? Ils disent qu'ils sont contre le communisme qu'ils sont contre l'Union Soviétique et quand nous leur demandons une aide, ils nous la refusent et préfèrent la donner à Tshombé et

à tous ceux qui réalisent leurs manœuvres et les plans favorables à l'installation d'une nouvelle dictature économique chez nous. Voilà la campagne que l'on mène.

Vous savez, on peut cacher la vérité, mais elle finira par triompher ! (*Applaudissements prolongés*). Tous ces discours dans lesquels on me taxe de communiste, où l'on prétend que j'aurais l'intention de faire du Congo une Union Soviétique, sont en réalité écrits par les Belges et les Français. J'ai découvert chez le Chef de l'Etat, samedi passé Messieurs Ghel (?), Van Bilsen, l'avocat Croquez, bref tout un Etat-Major installé là-bas pour élaborer tous ces plans qui tendent à la balkanisation du Congo ! (*Applaudissements...*) et le Peuple doit savoir tout cela. Je n'ai pas peur de le révéler.

Les derniers contacts que j'ai eus avec M. Kasavubu datent de samedi dernier. Je vais vous dire ce qui a provoqué notre rencontre. C'est suite à un nouveau complot que je venais de découvrir et qui consiste en ceci : le ministre des Finances choisi de l'Abako s'est rendu dernièrement à Genève avec M. Delvaux pour négocier la question de notre Banque Nationale ainsi que celle de notre argent confisqué par les Belges, car voyez-vous alors que le 30 juin 1960, jour de la proclamation de l'Indépendance, nos réserves d'or s'élevaient à une valeur de 3 764 000 000 de francs, le 15 août il ne nous en restait que 1 764 000 000 de francs, soit une disparition miraculeuse de 2 000 000 000 de francs que la Belgique a versés dans sa Banque Nationale à Bruxelles, soi-disant pour ouvrir une Banque au Rumda-Urundi ! Ces fourberies viennent d'être découvertes par notre mission déléguée à Genève. D'ailleurs M. Delvaux est ici présent et peut le témoigner comme les autres membres de la délégation.

Les Belges disent maintenant qu'ils sont d'accord de nous restituer cet argent. M. Delvaux m'a téléphoné de Genève me demandant l'autorisation de signer le projet établi pour la Banque Nationale, projet qu'il jugeait excellent. Je lui ai dit que je n'étais pas d'accord, qu'il ne fallait pas le signer et qu'il devait l'amener pour le soumettre à l'examen du Conseil qui, lorsqu'il l'aura étudié point par point, ligne par ligne et qu'il l'aura approuvé, le soumettra à son tour au Parlement. M. Delvaux a fait ce que je lui ai dit, le projet nous a été amené par la délégation que j'ai reçue ce vendredi. Le Ministre des Finances et M. Delvaux m'ont mis au courant de la situation en

réunion du Conseil. L'article 6 du projet, parlant du Conseil Monétaire qui devra donc gérer la Banque stipule :

« Le Conseil Monétaire est présidé par un gérant provisoire nommé par le Chef de l'Etat sur proposition du Secrétaire Général des Nations Unies. Il comprend en outre un Trésorier et quatre Membres nommés par le Chef de l'Etat sur proposition du Ministre des Finances en consultation avec les Nations Unies ». (*Désapprobation de l'Assemblée*).

J'ai dit au Ministre des Finances et à M. Delvaux que c'est inadmissible et que je ne marquerai jamais mon accord. Nous sommes un Etat Souverain, nous créerons notre Banque Nationale. Est-ce le Secrétaire Général des Nations Unies qui doit nous nommer un gérant pour que toutes les puissances connaissent notre politique et notre situation financière, afin que finalement elles complotent pour provoquer la dévaluation de notre monnaie ? Il n'en est pas question. C'est à nous-mêmes, à notre Gouvernement qu'il appartient de choisir les gens qui ont notre confiance et de les affecter dans notre Banque et il n'appartient pas au Secrétaire Général de nous imposer des hommes qui peut-être seraient des espions. Si nous avons besoin de techniciens, nous-mêmes nous ferons appel à eux ; personne ne peut nous obliger, sinon alors où serait notre indépendance quand notre Banque, la vitalité même de notre Etat doit être gérée par des étrangers ? Le Conseil n'ayant pas approuvé le projet, nous avions confié ce travail à une commission spéciale pour un nouvel examen, laquelle commission est composée de M. Nguvulu et d'autres Ministres. En ce moment-là, certains parlementaires avaient besoin des discours que j'ai prononcés à l'ouverture et à la clôture de la conférence panafricaine. J'en ai envoyé les textes à l'Imprimerie de la République pour les reproduire en plusieurs exemplaires. Pour cela, j'ai fait venir le Directeur de l'Imprimerie qui s'excuse et me dit : « J'ai encore un travail très urgent à faire, consistant à imprimer en 500 exemplaires un texte relatif à la création de la Banque Nationale ». J'étais étonné de l'entendre parler de l'impression du texte-loi créant la Banque Nationale, alors que le Gouvernement ne l'avait pas signé et que même le Parlement n'en était pas encore saisi. Je lui ai demandé de me montrer le texte. J'ai lu : « Joseph Kasavubu, Président de la République. A tous présents et à venir... » et le texte était signé par le Ministre des Finances. Le Gouvernement est-il responsable de tels agissements,

lorsque ni moi-même, ni lui n'en sommes pas avertis ? Le Chef de l'Etat et le Ministre des Finances — qui est un Mukongo — s'arrangent entre eux pour créer une Banque Nationale avec la participation du Secrétaire Général des Nations Unies. (*Huées et désapprobation de l'Assemblée*). Immédiatement après cette constatation, j'ai écrit cette lettre : « Note pour M. Nkayi — La preuve de sa culpabilité est qu'il est absent à la séance — Monsieur le Ministre, je suis surpris de constater que vous avez soumis au Parlement le projet de loi portant création d'une Banque Centrale Congolaise sans que j'en sois tenu au courant et sans que le Gouvernement ait pris une décision. Ce projet de loi non approuvé par le Gouvernement a déjà été transmis à l'imprimerie pour impression. Au cours de la réunion tenue hier le 2 septembre 1960 à laquelle vous aviez assisté, le Conseil des Ministres a décidé de soumettre le projet de création de la Banque Nationale à l'examen d'une commission spéciale. Celle-ci n'a pas encore déposé ses conclusions. Aucun projet de loi ne peut être soumis au Parlement sans qu'il ne soit approuvé au préalable par le Conseil des Ministres responsable de la politique du Gouvernement.

« Je désire avoir d'urgence des explications sur ce qui précède ».

Si ce que je dis est faux, que M. Delvaux qui était présent et qui avait été à Genève avec le Ministre des Finances me prouve le contraire. Alors que ce projet est à l'examen de la commission, comment se fait-il donc qu'il soit déjà transmis pour impression ? Le Ministre des Finances, M. Nkayi, me dit que ce n'est pas lui qui l'aurait transmis, mais que ce serait peut-être le chef de l'Etat et qu'il en avait tout simplement préparé un dossier pour moi ! Je téléphone au Chef de l'Etat ; samedi je le trouve dans son cabinet, nous parlons entre autres de certains problèmes intéressant la situation générale. Je le mets même au courant de la situation au Kasaï où Monseigneur Nkongolo avait quitté Luebo pour Bakwanga, habillé en civil, parce qu'il était nommé Général dans l'armée de M. Kalonji ! (*Non ! Non ! proteste l'opposition tandis que la majorité sourit ; M. Nzeza-Landa imité par quelques membres de l'opposition veut quitter la salle lançant des vociférations*).

M. le Président : M. Nzeza-Landa, vous n'avez pas l'autorisation de sortir.

M. Lumumba : Honorables députés, vous savez dans la vie

des hommes, quand quelqu'un n'a plus d'arguments valables, il emploie des injures. (*Applaudissements*).

Monseigneur Nkongolo distribuait des armes à Bakwanga, on l'a arrêté. C'est un télégramme de la Sûreté qui m'en a informé. J'en ai parlé au Chef de l'Etat, le mettant également au courant de la situation au Kasaï, je lui ai dit : « Voici un télégramme que je viens de recevoir du Kasaï. Monseigneur a quitté Luebo, il est à Bakwanga distribuant des armes et il fut surpris en flagrant délit. Qu'en pensez-vous ? » — Après avoir discuté cet incident, je lui ai fait cette proposition : « Je pense que désormais, il faudrait que nous nous voyions le plus souvent possible, que nous formions de temps en temps un petit conseil restreint composé de quelques ministres et vous-mêmes pour chaque fois examiner la situation, vu la gravité du moment, afin de prendre ensemble des décisions que je communiquerai au Conseil, cela pour que vous soyez associé, bien qu'irresponsable, à l'action du Gouvernement ». J'ai ajouté que je préférerais qu'on écarte certaines dispositions de la Loi fondamentale en attendant que nous ayons de mieux en mieux consolidé notre collaboration sur le plan gouvernemental. Il m'a dit qu'il était d'accord et que c'était très bien. C'est alors que j'ai fait allusion à ce projet de loi vu à l'imprimerie : « Comment se fait-il, M. le Président, lui ai-je demandé, que vous ayez signé ce projet alors que ce n'est même pas moi qui vous l'ai soumis ? » Il m'a répondu qu'il n'en était pas du tout au courant, qu'on n'en savait rien et m'a demandé de lui remettre le texte pour qu'il se renseigne. J'ai refusé et lui ai promis de lui envoyer photocopie, et continuer ensuite à poursuivre l'enquête. C'était donc le samedi 3 septembre.

J'ai de nouveau écrit une lettre à M. Nkayi :

« Monsieur le Ministre des Finances,

Me référant à ma lettre n° ... du 3 septembre 1960, je me suis entretenu samedi passé avec le Chef de l'Etat. Celui-ci me déclare tout ignorer de la transmission au Parlement du projet de loi sur la création de la Banque Nationale. La situation est ainsi claire, il est prouvé que c'est votre propre cabinet qui a transmis le projet non approuvé, au Parlement. Je pense que vous réalisez la gravité de cet acte. Je désire obtenir de toute urgence votre réponse. Je dois soumettre l'affaire à l'appréciation du Conseil ».

Cette lettre-ci a été écrite lundi. (*Il la montre à l'As-*

semblée). Jusqu'à ce moment, rien ne s'est passé entre moi et le Chef de l'Etat : aucun reproche de n'importe quel genre. Brusquement, alors que j'étais chez moi, on me dit que le Chef de l'Etat vient de prononcer un discours à la Radio Nationale dans lequel il déclare ma révocation. Je m'étais étonné car s'il avait des raisons, des remarques ou des reproches à me signifier, j'étais avec lui samedi dernier, il devait m'en parler : « M. le Premier Ministre, je n'apprécie pas la politique que vous suivez dans tel ou tel domaine : n'y a-t-il pas moyen d'y apporter modification ? Ne pourriez-vous pas plutôt agir de telle ou telle manière ? » En ce moment-là, si j'avais refusé ses conseils faisant ainsi naître une opposition entre nous, il pouvait alors soumettre l'affaire au Parlement qui après s'être prononcé pourrait seul retirer sa confiance au Gouvernement.

L'article 22 de la loi fondamentale qui dit que le Chef de l'Etat nomme et révoque le Premier Ministre et les Ministres existe dans toutes les Constitutions du monde ; celle de la Belgique dit aussi que le Roi nomme et révoque le Premier Ministre et les Ministres, mais jamais, en aucune cas, le Roi, qui dans son pays est le « Roi Souverain », « Roi Constitutionnel » n'a osé agir de la sorte, tandis que chez nous, il n'est que Chef de l'Etat élu et n'a pas le droit de révoquer un Gouvernement de son gré comme bon lui semble, cela ne se fait pas ! (*Applaudissements prolongés*).

Après avoir entendu cette nouvelle, je me suis rendu à la Radio Nationale doutant très fort de son exactitude : M. Kasavubu est un homme avec lequel je m'entendais si bien jusqu'à présent ! Arrivé dans les installations du Service de l'Information, j'ai, en effet, trouvé le texte du discours signé par Kasavubu. Il l'a lu et l'a laissé sur place. Je me suis dit que de toute façon même sous le régime le plus fasciste du monde, pour révoquer un simple fonctionnaire, on ne peut pas se contenter de prononcer un discours à la Radio et déclarer : « J'ai révoqué un tel fonctionnaire ». Un tel Président serait dangereux et cette mesure dépasse franchement celles que l'on prend dans des régimes totalitaires. Au cas où un Chef d'Etat projette de révoquer le Gouvernement, il convoque son Chef et lui en donne les motifs. Dans tous les pays du monde, s'il y a une crise gouvernementale, c'est le Parlement qui doit la résoudre. Mais que fait notre Chef d'Etat ? Il prononce un discours à la Radio et dit :

« Mes chers compatriotes, j'ai une nouvelle extrêmement importante à vous annoncer. Le Premier Ministre qui avait été *nommé par le Roi des Belges*...

C'est déjà un mensonge. Est-ce le Roi des Belges qui m'a nommé ou bien est-ce vous qui m'avez nommé ici ?

...a trahi la tâche qui lui a été confiée ». Pour dire au Peuple que Lumumba n'est pas un Ministre démocratiquement élu par le Peuple, c'est le Roi Baudouin qui l'a placé comme tel. « Il a recouru à des mesures arbitraires qui ont provoqué la discorde au sein du Gouvernement et du peuple ». Quel est ce Gouvernement ? Mon Gouvernement tout entier est solidaire jusqu'en ce moment où nous siégeons. Quelle est la discorde que j'ai provoquée au sein du Peuple ? Depuis le 30 juin nous ne faisons que lutter contre les ennemis de notre indépendance.

« Il a gouverné arbitrairement » ...Il ne sait pas le prouver. « Il a privé de nombreux citoyens de libertés fondamentales et maintenant encore il est en train de jeter le pays dans une guerre civile atroce » ...Pour lui, le fait de vouloir réintégrer le Katanga pour libérer nos frères est une guerre atroce parce qu'il a déjà des contacts avec Tshombé. Alors que la victoire du Gouvernement Central au Katanga est une victoire sur l'impérialisme. « C'est pourquoi j'ai jugé nécessaire de révoquer immédiatement le Gouvernement, et je le fais en vertu de pouvoirs constitutionnels qui m'ont *été* conférés ».

Retenez cette contradiction. Le texte du discours dans lequel il déclare révoquer le Gouvernement ne porte aucune signature d'un Ministre, voici le document. (*M. le Premier Ministre montre le texte du discours du Chef de l'Etat à l'Assemblée*).

M. Mopipi : Nous sommes ici pour construire et non pour détruire (*Mouvement en sens divers dans la salle*).

M. le président : Je fais appel au calme ; c'est dangereux...

M. Lumumba : Messieurs les députés, si on est venu pour crier, on peut hurler haut comme des chimpanzés et on ne s'entendra pas, car chacun a une bouche.

« J'ai nommé Premier Ministre, avec effets immédiats, Joseph Iléo. M. Iléo, est chargé de former le nouveau Gouvernement ». — Le Gouvernement est donc déjà investi ! Pour lui, pas de vote de confiance du Parlement, rien du tout. Ce matin, Il a convoqué le Colonel Mobutu ; celui-ci s'est rendu chez lui et lui a remis une ordonnance qu'il a rédigée en ces termes :

« Nous Kasavubu Joseph, Chef de l'Etat.

Vu la loi fondamentale du 19 mai 1960 spécialement en son article 22

Nous ordonnons :

Article I

M. Lumumba Patrice, membre de la Chambre des Représentants, est révoqué de ses fonctions de Premier Ministre et de toute autre fonction ministérielle.

Article II.

Messieurs Mwamba Remy, Gbenye Christophe, Kashamura Anicet, Bolamba Antoine, Olenga Antoine, Lumbala Jacques sont révoqués de leurs fonctions, respectivement de Ministre de la Justice, Ministre de l'Intérieur, Ministre de l'Information, Secrétaire d'Etat à l'Information, Vice-Premier Ministre, Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil des Ministres.

Article III.

M. Ileo Joseph, sénateur, est nommé Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Ministre de la Justice (*Huées...*)

Article IV.

Notre Premier Ministre Ileo Joseph est chargé de l'application de la présente ordonnance qui entre en vigueur immédiatement (*huées et rires sur les bancs de la majorité*).

Donné à Léopoldville le 5 septembre 1960 ».

Ce document est faux, il l'a rédigé lorsqu'il s'est aperçu que le Gouvernement dénonçait l'illégalité de son acte.

Chers parlementaires, entre nous, en frères, sans passion, sans considération de partis, que ce soit le M.N.C., le P.S.A., le P.N.P. ou l'Abako, ne tenez compte de rien du tout ; je vous demande si M. Kasavubu, par son action, n'a pas insulté le Parlement (Si ! Si) ? Est-ce qu'il pouvait poser un acte de ce genre (Non ! Non !) ? Même dans le cas où le Gouvernement n'avait plus la confiance du Parlement, on choisit un formateur parmi la majorité, c'est ce qui se fait toujours dans tous les pays, car la partie majoritaire peut s'assurer du vote de confiance au Parlement. Si l'on fait appel à un individu quelconque, il se présentera seul devant le Parlement et à raison de 100 000 frs, il achèterait deux ou trois députés, mais il n'aura jamais la confiance du Parlement parce qu'il n'a pas la majorité voulue. Le formateur, après consultation des différents partis et après s'être assuré de sa majorité, présente sa mission au Chef de

l'Etat lui disant qu'il a la majorité voulue pour se présenter devant le Parlement afin d'obtenir sa confiance. Ce n'est qu'après le vote de confiance que le Chef de l'Etat prend l'acte de nomination et jamais celui-ci n'est pris avant que le formateur ait obtenu la confiance du Parlement. Vous voyez que ce sont là des notions élémentaires de procédure qui ont échappé à M. Kasavubu, sinon alors ce sont ses conseillers, tel que Van Bilsen qui est toujours à ses côtés, qui l'ont poussé dans ce fossé. (*Quelqu'un remet au Premier Ministre une missive du Chef de l'Etat adressée à M. Mbuyi, Ministre des Classes Moyennes*).

M. Lumumba : Le Chef de l'Etat vient d'écrire une lettre. Vous voyez, tout le monde connaît la signature de M. Kasavubu. (*Il montre la lettre à l'Assemblée pour en faire constater l'authenticité, il lit la lettre*) :

Monsieur Joseph Mbuyi
Ministre des Classes Moyennes
Léopoldville.

« Monsieur Joseph Mbuyi, Ministre,

Je vous fais remarquer que les Ministres sont présents.

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'un conseil des Ministres non révoqués se tiendra en notre résidence ce mercredi 7 septembre à 16 heures précises. Ce conseil extraordinaire sera présidé par nous. Nous comptons absolument sur votre présence.

Président de la République, Kasavubu ».

Voici la déclaration du Conseil des Ministres. Regardez tous (*il la montre*), elle porte la signature de tous les Ministres à l'exception de deux ou trois éléments traîtres : Les soussignés, Ministres du Gouvernement Central, ont pris connaissance de l'ordonnance illégale en soi par le Chef de l'Etat et contresignée par les Ministres Delvaux et Bomboko, ordonnance révoquant le Premier Ministre, Patrice Lumumba, le Vice-Premier Ministre Antoine Gizenga, les Ministres Kashamura Anicet, Gbenye Christophe, Mwamba Remy et les Secrétaires d'Etat Bolamba Antoine et Lumbala Jacques. Les autres ministres non visés dans cette décision insolite déclarent solennellement se solidariser avec leur Premier Ministre Lumumba et tous les autres collègues du Gouvernement. Le gouvernement tout entier reste solidaire tel qu'il a été constitué le 23 juin 1960. Il est peut-

être question de diviser le Gouvernement par des manœuvres de ceux qui ne cherchent qu'à exploiter notre pays.

Nous déclarons que le remaniement de l'équipe ministérielle n'appartient qu'au Premier Ministre seul responsable devant le Parlement et la Nation, de la politique du Gouvernement. Le Gouvernement sera remanié incessamment en s'inspirant des suggestions du Parlement.

Fait à Léopoldville, le 7 septembre 1960 ». (*Applaudissements*).

M. Kasavubu dans son discours a demandé à l'Armée Nationale :

« Je demande autre chose. Je puis donner l'assurance formelle aux membres de l'Armée Nationale, de la Gendarmerie et de la Police comme aux Fonctionnaires civils, qu'ils auront tous les salaires qui leur sont dus et les vivres dont certains ont manqué. Je demande à l'Armée Nationale de cesser une fois pour toutes les luttes fratricides et de déposer provisoirement les armes ».

C'est un acte de haute trahison ! Jamais un Chef de l'Etat ou du Gouvernement ne peut demander à l'Armée de déposer les armes. Notre Chef de l'Etat le fait pour permettre aux puissances étrangères d'occuper militairement le pays. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité et protestation de l'opposition*).

M. le Président : Je fais appel au calme.

M. Lumumba : C'est en même temps une insulte contre notre Armée Nationale qui a été vigilante en ces jours. Je vous assure, Messieurs, si vous avez la vie aujourd'hui, c'est grâce à ces militaires, ce sont eux qui vous ont sauvés. (*Applaudissements*). Pour quelle raison pourrions-nous tolérer que des militaires, même des pays amis africains, viennent occuper le pays pendant que les nôtres restent à ne rien faire ? C'est une honte ! Si vous constatez que vous n'êtes pas encore mûrs pour sauvegarder notre indépendance, il faut le déclarer publiquement. (*Applaudissements*). Combien de fois nos militaires ne sont-ils pas humiliés ? A la plaine d'aviation, nous avions exigé qu'ils surveillent les aérodromes, c'est une fierté nationale, mais les troupes de l'O.N.U. se sont emparées de la tour de contrôle en prenant nos soldats comme des petits enfants ! Un nationaliste peut-il admettre pareille situation ? Quand on vient en aide à quelqu'un, on ne s'accapare pas de son pouvoir, on ne se sub-

titue pas à ses dirigeants pour gérer la chose publique ! Hier M. Lundula, Général de l'Armée Nationale, nommé par le Chef de l'Etat, M. Kasavubu, s'est rendu par avion à Stanleyville pour une mission de pacification. A son retour, les troupes de l'O.N.U. ont menacé de tirer sur l'avion à bord duquel il s'était embarqué si celui-ci atterrissait sur l'aérodrome de N'Djili ! L'avion a dû rebrousser chemin ; on ne sait pas si sur le chemin du retour il n'est pas tombé en panne d'essence ; on est sans nouvelles du Général. S'il arrivait qu'il meure accidentellement, qui en serait responsable ? C'est l'O.N.U.

Aussitôt que la publication du Président de la République a été entendue, M. Kamitatu qui était en tournée à Gungo a envoyé une communication en phonie en disant qu'il était d'accord avec le Gouvernement Central, qu'il l'appuyait de toutes ses forces et que toute la population de la province de Léopoldville n'était pas d'accord avec la décision prise par le Chef de l'Etat. (*Applaudissements*). Le Chef de cabinet de M. Kamitatu a siégé avec nous toute la nuit, et il m'a demandé d'envoyer un avion au Président Provincial. Je me suis arrangé et ai réquisitionné un avion Sabena. Les troupes de l'O.N.U. ont empêché l'appareil de voler à la recherche de M. Kamitatu, rendant ainsi le Président Provincial presque prisonnier. Il ne peut pas pour le moment revenir, le Général Lundula de même. Allez voir dans quel état se trouve l'aérodrome de N'Djili. L'O.N.U. l'occupe et l'encombre de fils de fer barbelés. Et cela c'est encore Lumumba qui l'a fait ! (*Applaudissements*). Je suis allé ce jour-là à la Radio Nationale, des militaires de l'O.N.U. m'en ont empêché l'accès. Un officier suédois m'a suivi jusqu'au Studio et m'a dit je ne pouvais parler. Je lui ai demandé de quel droit il osait m'empêcher de prendre la parole à notre Radio Nationale. Il m'a menacé de téléphoner au Quartier Général. Je lui ai alors dit : « Monsieur, nous ne voulons pas d'incidents, sortez du studio : vous êtes en train de vous mêler d'une affaire d'ordre intérieur, argument que vous utilisez pour nous refuser vos services ; alors que les Belges continuent de basses manœuvres au Kasaï, vous ne dites rien, mais vous vous empressez d'occuper notre Radio et d'usurper notre pouvoir ». J'ai écrit hier trois lettres pour appeler le Représentant Spécial des Nations Unies ; le Ministre Kanza a été le voir avec une délégation, le Vice-Président du Conseil lui a rendu visite à 23 heures, il n'a pas voulu répondre à notre appel, il a refusé

catégoriquement de nous recevoir. Pour les Nations Unies, il n'existe plus de Gouvernement, ce sont elles qui vont s'occuper des affaires gouvernementales ! Certains me demandent maintenant pourquoi la Radio Nationale n'émet plus, est-ce nous qui l'avions fermée ? J'ai conversé avec des militaires qui m'ont dit ceci : « Nous ne pouvons pas obéir au mot d'ordre du Chef de l'Etat, personne d'entre nous ne peut déposer son fusil, nous sommes tous debout » ! Cela n'est-il pas une preuve de la confiance que le Peuple ainsi que l'Armée témoignent au Gouvernement ? (*Applaudissements — Certains membres s'agitent et disent que la séance dure trop longtemps*).

M. le Président : Ecoutez un peu, M. Madudu, vous allez bientôt prendre la parole à votre tour.

M. Lumumba : Messieurs les honorables députés, vous avez dit vous-mêmes au début de la séance que s'il le fallait, nous resterions jusqu'à minuit. Le Peuple de la Nation a le droit de tout connaître.

Messieurs, je reviens sur ce que je vous ai dit tantôt. Vous êtes là pour débattre, vous croyez que vous faites de l'opposition mais en réalité vous ne la faites pas, vous êtes au service des impérialistes.

On relèverait tant de caractères illégaux dans l'ordonnance de révocation signée par le Chef de l'Etat et contresignée par deux Ministres, Messieurs Bomboko et Delvaux. Je regrette d'ailleurs les incidents dont ce dernier a été l'objet ce matin.

Il sera le premier à vous dire dans quel esprit de fraternité et de collaboration j'ai travaillé avec lui jusqu'à présent. Je pense qu'il est sincère. Ce n'est donc pas parce qu'il faudrait jeter la pierre aux gens. Il m'écrivait le 17 dernier quand il était en Europe :

« Mon Cher Patrice, Personnellement, vous le savez très bien que je vous ai toujours combattu et attaqué dans le passé. Je vous en demande pardon, et je vous dis, désormais, nous vivrons en frères et j'ai hâte de vous rejoindre pour vous l'exprimer ».

Je n'ai jamais eu maille à partir avec M. Delvaux, il connaît l'esprit dans lequel j'ai travaillé avec lui. Rappelez-vous très bien que le Parlement avait demandé la révocation de deux ou quatre Ministres. J'ai encore sa motion qui me demande de révoquer Messieurs Bomboko et Delvaux, cela n'est-il pas vrai ? N'avez-vous pas voté cette motion ? Et c'est moi qui ai fait de

sorte que cela ne fût. J'ai dit à M. Delvaux que je ne voulais pas révoquer les Ministres et que j'essayerai de m'arranger avec le Parlement pour la réconciliation. Si j'avais donc été contre M. Delvaux, il ne serait pas Ministre aujourd'hui ; même chose pour M. Bomboko, car vous étiez les premiers à les condamner publiquement ici, et même à présent on fait pression sur moi pour les révoquer.

D'après la loi fondamentale que vient d'interpréter si bien l'honorable député Kama, je pourrais même faire appel à un juriste international qui viendrait ici nous éclairer sur certaines notions de droit. Ce juriste vous dira également que l'acte commis par le Chef de l'Etat est illégal.

Lorsque l'article 22 dit que le Chef de l'Etat nomme et révoque, cela est soumis à des conditions. Que dit l'article 21 ? « Le Chef de l'Etat n'a d'autres pouvoirs que ceux que lui attribue formellement la présente loi. Il exerce ces pouvoirs, notamment ceux repris aux articles 16, 22 à 32 — y compris donc le droit de révocation — que dans les conditions prévues aux articles 17 et 20 ». Son droit est donc subordonné aux conditions posées par ces articles. De plus lorsqu'en Belgique, par exemple, et même dans tous les pays, les actes du Roi, du Chef de l'Etat doivent être contresignés par un Ministre qui en devient responsable, cela signifie que si le Roi pose un acte qui est du domaine des Finances, c'est le Ministre des Finances qui doit le contresigner, si l'acte ressort de la compétence du Ministre des Affaires Etrangères, c'est ce dernier qui le contresignera ; chacun reste dans son domaine et dans les attributions qui lui sont dévolues par la Loi. Lors de la formation du Gouvernement, j'avais désigné moi-même en tant que Chef du Gouvernement, M. Delvaux comme Ministre Résident en Belgique. En quelque sorte, M. Delvaux était un Ambassadeur chargé des relations entre mon Gouvernement et celui de la Belgique. M. Delvaux n'a donc d'autre compétence au sein du Gouvernement Congolais que dans les affaires qui concernent le Congo et la Belgique. Etant donné que nous avions décidé la rupture des relations diplomatiques avec la Belgique, M. Delvaux a été dans l'impossibilité d'assumer ses fonctions. Il n'a plus de portefeuille dans le Gouvernement, il est devenu en quelque sorte un Ministre sans portefeuille. Je lui ai alors dit de nous aider de temps en temps et d'assister le Vice-Président du Conseil pour des questions particulières que je lui ai confiées. M. Delvaux

n'a donc aucun pouvoir, aucune qualité pour signer valablement un acte de révocation. On doit donc relever ici un vice de forme. Pas plus que M. Delvaux, M. Bomboko titulaire du portefeuille des Affaires Etrangères n'a de compétence que dans les limites uniques des relations diplomatiques, des relations internationales. Et la définition des attributions dont je l'avais doté stipule avec précision les limites de sa compétence. Sa signature est apposée pour la bonne forme et elle ne revêt de ce fait aucun caractère légal. Dans quel cas le Gouvernement peut-il tomber ?

Le Gouvernement ne peut tomber que dans les cas prescrits par les dispositions des articles 42, 43, 44, 45 et 46.

« L'article 43 stipule : La responsabilité solidaire du Gouvernement est mise en cause par le dépôt d'une motion de défiance ».

Celle de notre Gouvernement n'a jamais été mise en cause par le Parlement. Au contraire, le 29 dernier, le Sénat a voté une motion de confiance au Gouvernement et lui a donné les pleins pouvoirs pour diriger le pays, prendre contact avec les dirigeants des Nations Unies.

« Une telle motion n'est recevable que si elle est signée par un cinquième au moins des membres de l'une ou de l'autre Chambre ».

« Le vote ne peut intervenir que 48 heures après le dépôt de la motion ».

« Sans préjudice de l'application de l'article 56, troisième alinéa, la motion de défiance n'est adoptée que si elle recueille (ou bien les deux tiers des voix des membres présents d'une des deux Chambres) ou bien dans chacune des Chambres, la majorité absolue des voix de tous les membres qui la composent ». Pour qu'un vote puisse intervenir il faut que la majorité absolue par exemple de la Chambre soit réunie.

« L'article 44 stipule : « En cas d'adoption d'une motion de défiance dans les conditions prévues à l'article 43, les Ministres remettent leur démission au Premier Ministre ».

Il faudrait donc, si l'on invoque ces articles, suivre toute une procédure ; au cas où le Gouvernement n'aurait plus la confiance du Parlement, les Ministres d'après la Loi, sont obligés de remettre leur démission au Premier Ministre qui les transmet ainsi que la sienne au Chef de l'Etat, parce qu'il est impossible qu'un Gouvernement persiste alors qu'il n'a plus la confiance du

peuple. Une fois que j'ai la démission de chacun des Ministres individuellement, j'y joins la mienne, je m'en vais trouver le Chef de l'Etat et lui dis : « Je n'ai plus la confiance de la Nation, je vous donne ma démission ». Jusqu'à la formation d'un nouveau Gouvernement, ajoute la Loi, les affaires courantes sont traitées par le Gouvernement démissionnaire ».

L'article 45 stipule : « La responsabilité individuelle des membres du Gouvernement est mise en cause par le dépôt d'une motion de censure ». Comme ce fut le cas lorsque l'on avait réclamé la révocation des Ministres Delvaux et Bomboko ; une motion de censure pour un Ministre déterminé doit réclamer la démission de celui-ci.

L'article 46 stipule : « La censure d'un membre du Gouvernement entraîne sa démission. Elle n'entraîne pas nécessairement la démission de ce Gouvernement ». Ce n'est que dans le cas où je n'aurais plus la confiance de la Nation comme je viens de le dire que tous les Ministres me présenteraient leur démission à laquelle je joindrais la mienne et je remettrais le tout au Chef de l'Etat. En attendant, le Chef de l'Etat trouve un formateur qui représenterait la majorité de la Nation et ce dernier présenterait son équipe devant le Parlement pour d'abord obtenir sa confiance, car nul ne peut exercer le pouvoir s'il n'est investi au préalable par l'autorité suprême de la Nation qui est le Parlement. Si toutes les conditions prescrites par les articles précités sont remplies, c'est alors seulement que le Chef de l'Etat met en application l'article 22 conformément au vote de la Chambre. Il motivera le retrait de confiance par le Parlement et pourra alors décréter :

« Nous soussigné, etc... révoquons le Gouvernement conformément à l'article 22 ». Sans cela, l'acte n'est pas légal et ne peut donc pas avoir d'effet sinon nous ne respectons ni la Nation, ni les institutions, ni la démocratie. Le Gouvernement peut commettre des erreurs, car tous les Gouvernements du monde sont faillibles. Que ce soit en Belgique, aux Etats-Unis ou n'importe où, le rôle de l'opposition est de critiquer le Gouvernement, celui du Parlement est de contrôler son action parce qu'il peut se tromper, commettre des erreurs tout en menant bien son action par une sage politique. Le Parlement est alors pour les relever en interpellant soit le Premier Ministre, soit le Ministre responsable selon le cas ; qu'il s'agisse de la politique du Gouvernement en général ou d'un fait relevant du domaine

par exemple des Affaires Judiciaires, normalement dans ce cas, c'est le Ministre de la Justice qui doit être interpellé. Nous n'avons pas encore l'expérience du devoir parlementaire. Chaque fois qu'un Ministre dans son département se trompe, certains crient... « Oh ! le Gouvernement est mauvais, il faut le renverser... » Tous les Gouvernements que vous aurez quels qu'ils soient commettront des erreurs, même de plus graves que celles reprochées au Gouvernement actuel. Et si chaque fois vous recourez à la révocation lorsqu'un Gouvernement se trompe, vous aurez vingt à trente Gouvernements par an !

Que fait-on en Europe et particulièrement lorsqu'un Ministre manque à son devoir ? Un ou plusieurs députés déposent une interpellation au Bureau de la Chambre et l'on prévient le Ministre intéressé, ou lui précise le motif de l'interpellation. Après un délai fixe, celui-ci se présente devant la Chambre. Il n'est donc pas convoqué au dépourvu et obligé de s'expliquer immédiatement, mais un délai lui est donné. C'est ainsi que vous constatez, lorsque vous lisez les comptes rendus du Parlement Belge, que le Ministre ne répond que plus tard à l'interpellation — parfois même il répond un mois après : parce qu'on lui laisse le temps de réunir des éléments constitutifs de son explication et d'examiner une réponse précise qu'il doit donner à la Chambre. On ne peut pas et cela sous prétexte de représenter l'autorité suprême, interpeller un Ministre et l'obliger à s'expliquer sur-le-champ dès qu'il commet une faute. Cela ne se fait jamais.

Je ne vous fait pas de reproche et vous ne m'en faites pas non plus, mais c'est l'apprentissage. Le Gouvernement n'a jamais, au grand jamais, refusé de collaborer. Sachez bien que si le Congo devait connaître le morcellement, j'en serais le premier bénéficiaire, parce que rien que dans le cadre du parti, le M.N.C. sera représenté dans les 6 Républiques et pourra même contrôler deux ou trois provinces où il est majoritaire. J'ai donc plus de raisons pour vivre tranquillement chez moi. Ceux qui crient ici, qui réclament « République dans telle Province » ne seront même pas des présidents. Il n'est donc pas question pour moi de chercher ambitieusement des honneurs puisque je n'en ai pas besoin. Si le Gouvernement ne fait pas d'efforts, ce Gouvernement qui est au pouvoir, demain le Congo ne sera pas ce qu'il est aujourd'hui. Tous ces gens qui vous parlent d'unité dans la confédération c'est de la mystification, de

la tromperie ; ce sont des blancs qui ont des visées sur notre pays, voulant provoquer l'éclatement du Congo, qui le préconisent et certains de nos frères acceptent cela pour des motifs sentimentaux, pour des questions d'amour-propre ! Un exemple : la Fédération du Mali dans l'unité. Aujourd'hui, où en est-elle cette fédération ? Où est l'unité du Mali dont on avait tant parlé ? N'est-ce pas la France qui a provoqué cela ? Vous le savez, je pourrais très bien dire que je suis d'accord de quitter le Gouvernement et je ne regretterai pas, mais si je devais le faire aujourd'hui, je ne vous cache pas, car je connais les plans qui sont arrêtés, demain le Congo éclate. En effet toutes les grandes puissances occidentales sont mobilisées à cet effet. Russie, Moscou, ne sont qu'un prétexte ; la question des avions n'est qu'un prétexte également. Les occidentaux savent qu'avec ce Gouvernement, ils ne peuvent pas avoir la moindre mainmise sur l'économie de notre pays. Toute l'armée aujourd'hui est aux mains des Congolais ; qui aurait eu le courage de le faire ? Tous ces gens, même certains de l'opposition qui crient ici, n'auraient pas osé le faire parce qu'ils collaborent toujours avec les Belges. (*Applaudissements*).

M. le président : M. Colin, vous allez prendre la parole à votre tour.

M. Lumumba : M. Colin, je refuse d'entrer dans des discussions concernant M. Kasavubu. Je pense qu'en tant qu'individu, je le préfère à beaucoup d'autres Bakongo.

M. le président : M. le Premier Ministre, dites-moi, si vous avez fini, pour que je puisse passer la parole à d'autres orateurs.

M. Lumumba : Messieurs, toute l'Armée est aujourd'hui à 100 % entre les mains des Congolais, de même que la Police et l'Administration. N'est-ce pas là la vraie indépendance ? On a mobilisé des millions de francs pour mener une campagne contre moi par la Radio, en lançant des tracts rédigés tous les jours pour une action psychologique. Pour tromper le peuple, on me couvre de tous les épithètes: Lumumba dictateur, Lumumba communiste, Lumumba Moscou et tant d'autres. Croyez-vous que le peuple se laissera tromper ?

M. Colin (*de son banc*) : Il y a une certaine carence en ce qui concerne le Ministre de l'Information.

M. Lumumba : Pour l'Information ? Il n'y a pas de carence, Monsieur ; c'est parce que vous voulez qu'on aille chanter des

alléluias à la Radio... (*Applaudissements*). Vous savez, M. l'honorable député, quand vous aurez la confiance du Peuple, vous serez Ministre de l'Information. Je sais ce que vous cherchez, vous êtes mécontent parce que vous n'avez pas été nommé Ministre de l'Information, voilà tout. (*Protestations sur les bancs de l'opposition, rires sur ceux du groupe majoritaire*).

M. le président : Je fais appel au calme. Je vous prie, M. le Premier Ministre, de continuer.

M. Lumumba : Des personnes sont mobilisées, un poste émetteur, « La Voix de la Liberté » qui a coûté des millions et que vous pouvez écouter tous les jours sur la même longueur d'ondes que la Radio Nationale, est monté ici avec la complicité du peuple mukongo, un autre est monté au Katanga. Les deux pôles Katanga, Bas-Congo mènent une campagne contre le Gouvernement. Qui leur donne cet argent, ne sont-ils pas les impérialismes ? (*Applaudissements*).

Dernièrement encore, nous avons parlé de l'Université Lovanium. Nous avons voulu qu'elle devienne une Université de l'Etat. Tout Lovanium, tous les étudiants sont mobilisés et hier, ils ont tenu des réunions partout pour M. Kasavubu et celui-ci le savait. (*Répondant à un membre de l'Abako qui lui pose de son banc une question sur le but de ces réunions, l'orateur répond*) : Non, non, ils tiennent des réunions pour lui donner... Vous savez ? Vous voulez que je vous dise tout ce qui se passe ? (*Un autre membre de l'Assemblée lui pose une question sur les tracts et la presse*). Mais pour ces tracts, Messieurs, je vous signale une chose : nous sommes pour la démocratie. Nous avions décidé de réglementer la liberté de la Presse, non pas spécialement la Presse Congolaise. Personne ne peut affirmer que le *Courrier d'Afrique* est un journal appartenant à un Congolais. Qui parmi vous ignore que le *Courrier d'Afrique* est un organe du Syndicat Chrétien de Belgique ? Qu'il est un organe du service de propagande contre le peuple ; qui ignore cela ? Alors, ils ont pris M. Makoso, notre frère, pour l'utiliser comme instrument de propagande. Est-ce cela que vous appelez la liberté de la Presse ? A ce sujet, nous avions décidé de réglementer tous ces journaux qui sont contre la Nation, qui sont contre les Noirs et nous avions pris une ordonnance pour empêcher par exemple l'entrée au Congo de *Europe magazine*. Lisez cet hebdomadaire, lisez la *Libre Belgique*, qu'est-ce qu'on disait de M. Kasavubu ? Kasavubu est voyou, Kasa-

vubu est ceci, Lumumba est cela. De nous tous, qui est estimé par les Belges ? Relisez les anciens numéros de la presse belge et voyez ce qu'ils relataient au moment où Kasavubu avait quitté la Table Ronde. Que n'ont-ils pas dit contre lui ? Et vous voulez encore que ces journaux continuent chez nous-mêmes leur propagande contre la Nation ! Le Ministre de l'Information est présent, il peut, mes chers honorables députés, vous donner la liste des journaux qui auraient demandé l'autorisation de paraître ; il n'y en a aucun à ce jour qui l'ait demandée et à qui on l'aurait refusée. Nous voulons réglementer, nous voulons tout contrôler, connaître les éditeurs responsables des journaux. Des journaux de provenance belge essayent de saboter notre indépendance. Ils emploient nos frères Noirs comme boucliers afin de ne pas se faire connaître. On a placé M. Makoso comme éditeur responsable du *Courrier d'Afrique*, alors que le vrai éditeur responsable a comparu dernièrement devant le Parquet Général ; on m'a dit que c'était M. Vandeputte (?), c'est lui qui rédige tous les articles de ce quotidien. Vandeputte ne veut pas insérer son nom. Qui a construit les Imprimeries du *Courrier d'Afrique*, c'est vous ? Bon, alors, ce n'est en tout cas pas Makoso. Makoso a signé une déclaration attestant qu'il n'est pas auteur de tous les articles publiés dans le *Courrier d'Afrique*.

M. Colin de son banc : Oui, oui, je suis...

M. le président : Continuez, M. le Premier Ministre. M. Colin c'est vous qui aurez prochainement la parole.

M. Lumumba : Donc, la liberté de la Presse est garantie, n'importe qui peut publier des journaux. Chers frères, je préférerais mourir en prêchant toujours la vérité que de vivre dans le mensonge et je n'aurai jamais peur de dire la vérité. Ce sont tous ces milieux catholiques qui mènent leur propagande dans leurs journaux qui provoquent tous les malheurs que nous connaissons ; devons-nous permettre cet état de choses ? Alors que l'on prend des mesures pour vous libérer, vous appelez cela de la dictature ! (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*).

Moi, je peux demander ceci à l'opposition : maintenant c'est une espèce de constituante, les colonialistes sont partis, préparons les élections et vous allez voir si nous n'allons pas triompher. (*Applaudissements nourris sur les bancs de la majorité*).

Certains députés font du bruit et rapportent des faits inexacts contre le Gouvernement, mais le peuple tout entier est

avec nous, des millions de personnes sont derrière ce Gouvernement !

M. Colin de son banc : Allez à la cité...

M. Lumumba : Qu'est-ce qui se passe à la cité ? Les quelques signes de mécontentement de certains individus c'est vous qui les organisez, rien n'est spontané. Ailleurs, Léopoldville n'est pas tout le Congo, vous croyez toujours que les Bakongo c'est tout le Congo ! (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*).

Je vous propose ceci : si demain nous prenions l'avion avec vous, nous descendrons partout, vous allez voir comment nous serons reçus. Il y a même des Bakongo qui sont pour nous. Tout ce qu'on fait ici, c'est du fascisme pour impressionner des journalistes étrangers afin de leur faire croire qu'il y a quelque chose. On instigue et on exploite les chômeurs, on leur donne 20 ou 50 Frs et on leur dit : Allez faire ceci ou cela ; pour que les étrangers qui voient ces actes croient à une opposition alors qu'il n'y en a pas. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*).

Oui, oui, voilà la preuve. Qu'est-ce qu'on n'a pas fait ? L'on a offert des millions de francs à certains Ministres ; M. Kasavubu invite ces Ministres. Est-ce qu'ils sont chez lui ? Vont-ils s'y rendre ? Personne. Qu'on fait les Belges avant la formation du Gouvernement ? Ils ont dit : Lumumba, vous ne formez pas le Gouvernement, c'est Kasavubu. Ce dernier a tout fait, des millions de francs ont circulé, est-ce qu'il a réussi ? Croyez-vous qu'il réussira aujourd'hui sans nous ? (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*).

En conclusion, chers honorables députés, je vous connais tous, vous me connaissez, nous sommes tous les combattants de la liberté, nous avons tous beaucoup souffert. Il n'y a que l'incompréhension qui sépare les hommes. Comprenons-nous pour bien marcher car nous sommes les pionniers de l'édification Nationale. C'est de nous, cette équipe de parlementaires, de membres du Gouvernement, que dépend l'avenir du Congo. Cet avenir dépend de la position que nous prendrons aujourd'hui. Les ennemis nous ont longtemps divisés, ils nous divisent aujourd'hui ; les erreurs sont commises peut-être de part et d'autre. Certains députés vont dans les territoires jusqu'à déloger les Administrateurs. Que direz-vous si je vous signalais des erreurs graves commises par des députés et des sénateurs, alors que la

loi fondamentale précise qu'il y a séparation de pouvoirs ? Le pouvoir législatif vous appartient, vous êtes ici pour légiférer, vous votez des Lois, votre action est limitée au sein du Parlement et votre devoir est de contrôler le Gouvernement. Le Gouvernement et l'Administration détiennent le pouvoir exécutif ; il y a aussi le pouvoir judiciaire. Qu'arrive-t-il ? Certains députés ou sénateurs — peut-être ce n'est pas de mauvaise foi — quand ils sont à l'intérieur, ils empiètent sur le domaine de l'exécutif, ils entrent en conflit en disant : c'est nous qui nommons les Ministres.

Messieurs, il faut que nous puissions travailler dans un esprit d'équipe. J'ai dit aux Présidents du Sénat et de la Chambre que la meilleure formule que nous devons faire, c'est de constituer une commission composée de certains membres de la Chambre, du Sénat et du Gouvernement, et cette commission doit examiner la situation dans l'ensemble.

Elle prendra des mesures qu'elle suggère au Gouvernement et ainsi nous associons et les députés et les sénateurs et tout le monde à la gestion pratique et effective du Pays. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*).

Le Conseil des Ministres s'est réuni hier, nous avons constaté en ce qui concerne notre patrimoine, toute notre économie, nous ne savons pas où nous allons, les colonialistes ayant tout fait pour nous plonger dans la misère. Lorsqu'ils parlent contre Lumumba, sachez que Lumumba n'est qu'un bouc émissaire et la bête noire, ce n'est pas Lumumba qu'ils visent mais plutôt vous et l'avenir du Congo. Et alors, nous devons nommer immédiatement des commissaires du Gouvernement dans tous les parastataux, parce que nous devons contrôler notre économie à la Banque, à l'Otraco, à la Regideso. Dans chaque grande société il faudrait un commissaire du Gouvernement doté de pleins pouvoirs politiques pour diriger. J'ai dit aussi au Président de la Chambre : je préférerais que les parlementaires soient nommés pour contrôler toute la vie économique du Pays. C'est à vous à nous désigner des candidats pour tel ou tel poste ; ainsi les parlementaires, non seulement seront là pour voir passivement ce qui se fait, mais encore pour travailler effectivement en tant qu'élus de la Nation. S'il y a une collaboration étroite, beaucoup d'erreurs pourront être évitées. Nous avons encore beaucoup de postes d'Ambassadeurs ; il nous en faut au moins 60 pour représenter l'Etat. Un Ambassa-

deur est plus qu'un Ministre. Il nous faut des hommes compétents. Où allons-nous les trouver maintenant ? C'est parmi les parlementaires. C'est à vous de nous proposer ces gens. Nos parlementaires doivent maintenant effectuer des voyages à travers l'Afrique, l'Europe, accomplir des stages, des missions d'informations partout pour s'instruire et s'informer. Je ne vous cache pas que nous jouons pour le moment le jeu des impérialistes. Quelles que soient les erreurs commises par le Gouvernement, par M. Kasavubu ou par un député, nous faisons le jeu des impérialistes ; ceux-ci profitent de cette situation pour créer une soi-disant opposition afin de nous exploiter à nouveau et nous diviser davantage. Si vous voyez ce qu'écrivent les journalistes qui sont ici, vous en serez étonnés. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*).

Demain, quand tout n'ira plus, nous pleurerons alors qu'ils s'amuseront chez eux ; ils diront qu'ils nous ont eus en nous ayant divisés. Croyez-vous que le Congo soit un paradis pour que je ne commette aucune faute ? Que ce soit M. Massa ou un autre qui devient Premier Ministre, il commettra toujours des fautes (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*).

Du Kasaï, la délégation présidée par M. Massa m'avait adressé un télégramme par lequel elle me proposait une autre commission ; voilà un travail constructif, je n'ai pas de fait refusé sa suggestion. Il faut aider le Gouvernement qui, à son tour, aidera le Pays. Si vous voyez que le Ministre n'est pas compétent, c'est à vous de l'aider par vos conseils et suggestions. Nous n'avons jamais reçu des suggestions du Parlement à l'instar de ce qui se passe ailleurs. Si vous constatez par exemple que le Ministre de l'Information restreint les libertés des citoyens, envoyez-nous une lettre de protestation. Si le Gouvernement ne se conforme pas à vos désirs, vous pouvez alors le condamner. Depuis la formation de celui-ci, nous ne dormons pas, demandez à tous mes amis ; nous faisons la police, nous faisons la gendarmerie, nos militaires ne dorment pas. Nous venons maintenant de bloquer 20 millions de francs pour payer nos militaires, mais le Ministre des Finances a emporté les clés, nous ne savons par conséquent pas avoir de l'argent ; n'est-ce pas du sabotage contre la Nation ? Lorsque j'ai formé le Gouvernement, je vous avais dit franchement que notre politique est une politique de neutralité. Nous ne voulons d'aucun bloc, le Congo ne sera jamais français, russe ou américain, nous n'en

voulons pas. Nous ne voulons pas de colonialisme, que ce soit sur le plan idéologique, intellectuel ou économique. Nous voulons rester Congolais, Africains. Mais les impérialistes sont très forts. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*).

Les impérialistes sont très forts, ils ont beaucoup d'argent et nous sommes encore politiquement faibles, nous nous laissons tromper, nous nous laissons influencer sur n'importe quoi. Est-ce que, quand nous luttions ici, quand on m'a jeté en prison parce que je réclamais l'indépendance immédiate, étaient-ce des Russes qui me conseillaient cela ? (*Non ! non ! répondent quelques membres*).

Quand nos frères luttaient partout, étaient-ce des Russes qui nous instiguaient à réclamer l'indépendance ? Qui nous a exploités durant 80 ans, n'est-ce pas les impérialistes ? Ils considèrent le Congo, avec ses richesses, comme leur réserve nationale. Lorsque les Français, les Américains et les Belges viennent au Congo, ils les applaudissent, tandis qu'ils trouvent d'abominable l'arrivée des Russes.

La Reine Elisabeth de Belgique est Présidente des amitiés belgo-russes. Est-elle communiste ? (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*).

Je me rappelle un moment, il n'y a pas longtemps que le Président de la Chambre des Représentants de Belgique, M. Kronacker, s'était rendu à Moscou. La Radio Prague l'avait annoncé. L'avait-on traité de communiste ? L'avait-on accusé d'avoir vendu la Belgique à la Russie par suite de ce voyage ? Mais aujourd'hui, si Lumumba, Gizenga, ou n'importe quel autre Congolais va à Moscou, toute la presse est ameutée. Ceux-là peuvent se rendre à Moscou mais pas les nègres ! Le fils du Ministre des Affaires Etrangères de Belgique se trouve actuellement à Moscou où il poursuit ses études universitaires. Chaque année, il y a des parlementaires belges qui vont en mission à Moscou, ils s'entendent entre eux, mais s'il s'agit de nous, ils nous déconseillent d'y aller. Pourquoi ? N'avons-nous pas le droit de nous déplacer où nous voulons ? Ou nous sommes un Etat souverain, ou nous ne le sommes pas. Nous devons rester neutres, c'est-à-dire : nous ne devons pas suivre la politique américaine, ni russe ; nous devons rester à notre poste : le milieu. (*Applaudissements*).

C'est parce que j'ai refusé de leur donner des concessions pour qu'ils continuent encore leur exploitation, qu'ils me cri-

tiquent d'être communiste : je ne le suis pas ! Je vous rappelle à vous tous, que mes parents se sont mariés religieusement à l'Eglise Catholique. Ma famille est catholique. Mes enfants sont à l'Athénée de Léopoldville où l'on enseigne des cours de religions catholique, protestante et la morale ; mes enfants sont éduqués chrétiennement et suivent les cours de la religion catholique, vous pouvez aller vérifier cela. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*).

En Afrique, tous ceux qui sont progressistes, tous ceux qui sont pour le peuple et contre les impérialistes, ce sont des communistes, ce sont des agents de Moscou !!! Mais tout ce qui est en faveur des impérialistes, celui qui va chercher chaque fois l'argent, le mettre en poche pour lui et sa famille, c'est un homme exemplaire, les impérialistes le loueront, le béniront. Voilà la vérité, mes amis.

Les membres du Gouvernement savent ce que je suis, je ne suis qu'un simple nationaliste et je sais que nous allons faire quelque chose de grand. Les représentants des Etats Africains réunis en conférence à Léopoldville ont dit que Léopoldville n'est pas seulement la capitale de la République du Congo, mais de l'Afrique tout entière. (*Applaudissements*).

D'après notre sagesse africaine, notre coutume bantoue, que font les enfants qui se sont battus ? Le soir, ils se réunissent, oublient le passé, se réconcilient et mangent ensemble. Ne faisons pas la honte du Congo. Tous ces journalistes étrangers qui sont là-bas (*il les montre de la main*) disent que nous nous sommes placés dans notre Parlement *sans expérience*, que nous sommes des gamins, que nous ne connaissons rien ; ils nous insultent. Ils disent toujours que nous sommes incapables de diriger le Congo.

J'espère que dès ce soir, nous allons constituer une Commission composée de quelques personnes très sages, de quelques membres du Gouvernement, pour examiner la situation du Congo. Ce n'est que cela qui nous intéresse. S'il faut remanier le Gouvernement comme vous l'avez dit, nous allons le faire conformément à vos désirs. Je pense que le Congo doit jouer son rôle, parce qu'on veut le placer sous le statut international. C'est dommage que le Chef de l'Etat puisse dire : pas d'Armée et qu'il demande aux Nations Unies de s'occuper de tout. Où est notre indépendance, où est notre souveraineté alors ? Nous avons demandé que le contrôle des aérodromes de la République

soit assuré uniquement par des Congolais ; je me suis rendu à N'Djili, j'y ai trouvé une quarantaine de para-commandos cachés, il a fallu toute une chasse pour les faire partir ; on les cachait et vous le savez très bien. D'autres ont été repérés chez les révérends Pères. J'ai encore ici des télégrammes que j'ai reçus d'Akeli émanant du député Bocheley qui m'annonce qu'il a découvert encore des para-commandos belges ici-bas parmi les contingents de l'O.N.U.

Afin de s'emparer de notre tour de contrôle, les Nations Unies ont chassé 6 Congolais qui y travaillaient et les ont remplacés par 2 Belges et 4 Canadiens. Je m'y suis rendu personnellement et ai demandé à ces Messieurs la raison pour laquelle ils avaient agi ainsi ; cette tour de contrôle n'appartient-elle pas à la souveraineté de notre Pays ? Immédiatement, j'ai maintenu les 6 Congolais à leur poste, pour qu'ils contrôlent tous ces avions qui rentrent de Brazzaville.

Nous avons fait appel aux Nations Unies, lesquelles s'emparent maintenant de notre pouvoir ! (*Non ! non ! crient quelques membres*).

Quand le Chef de l'Etat dit : Les Nations Unies vont nous donner de l'argent » nous répondons : « Nous ne voulons pas de cet argent, s'il faut mourir de misère, nous mourrons, nous ne voulons plus qu'on achète encore notre Pays avec l'argent ». Notre situation intérieure est saine ; nous allons mettre tout le monde au travail aussitôt que les troupes belges auront déguerpi, que celles-ci nous laissent la paix. (*Applaudissements*).

Savez-vous le grand complot que l'on trame à l'égard de notre Congo ? Nos ennemis cherchent à tout prix l'éclatement du pays en commençant par la tête, parce qu'ils savent que ce Gouvernement est fort, il a tenu le coup jusqu'ici et en l'écartant, il sera difficile d'en former un autre. Quelles seront les conséquences de la chute de celui-ci ? L'anarchie et des guerres civiles. Notre majorité M.N.C.-P.S.A.-Balubakat est toujours là ; comment réussiront-ils à nous faire tomber ? Je vous jure qu'ils cherchent simplement la guerre. Le 20 septembre, je devais me rendre à New York pour présider notre délégation à l'occasion de l'admission triomphale de notre République au sein de l'Organisation des Nations Unies. Les Français en profitent pour dire à Youlou : Vous aussi pourrez participer à la même séance pour faire valoir le nom de votre République.

Ainsi, il y aura deux Républiques du Congo, ce qui re-

tarderait l'admission du Pays aux Nations Unies. Ce sont les Français qui s'arrangent pour finalement nous faire échouer. Alors ils vont dire qu'il n'y a plus de Gouvernement au Congo, que le Congo n'est plus un Etat, qu'ils vont examiner plus tard son admission à l'O.N.U. Entre-temps les Nations Unies assument la tutelle. (*Applaudissements*).

Messieurs, je vous assure et vous jure que tout cela est un complot pour empêcher l'entrée de la République du Congo aux Nations Unies.

Nous avons la majorité au Pays. Savez-vous ce qui arriverait si on parvenait à faire tomber notre Gouvernement ? Le peuple réagira en provoquant des désordres. Les Nations Unies nous retireront notre souveraineté en nous imposant sa tutelle, nous redeviendrons des esclaves. Vous rappelez-vous l'histoire de la Corée et des autres Pays ? Après l'accession à l'indépendance, les impérialistes provoquent des palabres pour finalement morceler le Pays.

Chers frères, le moment n'est pas encore venu de faire cette opposition destructive, unissons-nous car nous sommes du Pays, examinons ensemble cette situation. La situation est plus grave que vous ne l'imaginez. Vous êtes capables de sauver ce Pays, c'est une question de volonté. Oublions tout ce qui nous a divisés jusqu'ici ; montrez-nous nos erreurs, et demain elles seront toutes rectifiées.

En ce qui concerne la division des Provinces, pour quelles raisons refuserais-je qu'il y ait demain 20 Provinces, si tel était votre assentiment ? Si je suis Premier Ministre, c'est parce que le Pays m'a élu, c'est parce que vous m'avez élu. Si le Parlement se prononce sur un système, qu'il soit fédéral ou confédéral, je ne peux pas m'y opposer, mais il faudrait que cela se fasse par la voie légale.

Avant que le Parlement se prononce, le Gouvernement ne peut tolérer que quiconque, qu'il soit député ou sénateur, aille à l'encontre de la loi. Si ce Gouvernement agissait autrement, il ne mériterait pas votre confiance. Quel est ce parti, quelle est cette population qui a demandé la création d'une Province et à qui le Parlement ou le Gouvernement l'ait refusé ?

Que fait M. Kalonji au Kasaï ? Il prétend maintenant que cette région n'est plus une province Congolaise mais la République Indépendante de « Bakwanga », elle n'est plus la Province « Minière ». Admettez-vous cette façon de faire ?

Un jour, M. Moanda, député de l'Abako, m'a envoyé une lettre qui parlait de la constitution d'une société qui serait dénommée : « Comité Spécial de Bakongo » et qui aurait son siège dans le Bas-Congo. Cette société aurait seule le droit d'exploiter les richesses minières du Bas-Congo, l'énergie, les concessions, absolument tout ; donc une société privée qui se substitue à l'autorité légale de la Province. Je pense que certains d'entre vous l'ont lu dans des journaux.

J'ai répondu à M. Moanda : « La création d'un pareil organisme est de la compétence du Gouvernement Provincial. Je n'ai pas de droit de vous autoriser de créer une société qui est contre les intérêts de la Nation et qui s'empare des pouvoirs dévolus à la Province. Et si vous persistez, j'enverrai une copie de votre lettre au Chef de l'Etat et vous arrêterai ». Pour cela, on me traite de dictateur. Vous constatez, Messieurs, que tout ce qu'ils font n'est plus de l'opposition ; ils ont voulu même saboter le Gouvernement Provincial. Si j'étais un homme faible, Kamitatu ne serait plus à son poste, il n'y aurait plus de Gouvernement P.S.A., il serait détruit par force. Il y a une semaine, des jeunes Bakongo sont venus chez moi et m'ont dit : « M. le Premier Ministre, faites surveiller immédiatement les Centrales de Zongo et de Sanga, parce que des partisans de l'Abako ont pris des dispositions pour proclamer leur Gouvernement, et dans le cas où vous vous y opposez, ils s'en empareront et couperont des câbles électriques pour priver la ville de l'électricité ». (*Certains membres de l'opposition contestent l'exactitude de ce rapport et principalement les députés de l'Abako. S'adressant à ceux-ci, M. Lumumba enchaîne*) :

C'est vrai, je le sais, j'ai des documents qui le prouvent. Des Bakongo viennent chez moi, et ne croyez pas que tous les Bakongo sont d'accord avec vous. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*).

Messieurs les honorables députés, je vous ai expliqué la situation d'une façon nette et claire. Je n'ai jamais voulu mentir, je ne mentirai pas. La situation est grave. Ne nous discréditons pas, ne discréditons pas notre pays. L'avenir de la République est en danger. Nos militaires ne mangent presque pas, ils disent : « Il n'est pas question de déposer les armes, ou bien dites-nous de rentrer dans nos villages ». Ils insistent que c'est une honte pour nous d'envoyer des militaires d'autres pays africains au Katanga à leur place. Des troupes de Thysville, des

commandos Bakongo, même tous me disent : M. le Premier Ministre, si vous ne marquez pas votre accord à ce que nous rentrions au Katanga, nous n'allons plus vous obéir et partirons de nous-mêmes.

L'affaire du Kasaï : Personne ne peut vous affirmer que j'ai donné l'ordre qu'on aille y faire quoi que ce soit, jamais. Vous connaissez très bien le conflit Luba-Baluba qui naquit bien avant l'indépendance ; est-ce moi qui l'ai provoqué ? (*Non ! non ! répond la majorité*).

Et maintenant, les impérialistes ont profité de ce conflit pour finalement s'emparer de Bakwanga, de ses riches gisements de diamant. Vous ne comprenez pas ce qui se fait là, chers frères. Vous êtes en train de jouer un jeu dangereux et je vous dis que cela tournera demain contre vous. Un proverbe de chez nous dit : Si quelqu'un crache en l'air, la salive lui retombera sur la poitrine. Je fais appel à votre sagesse, à la sagesse bantoue. Cette commission dont je vous ai parlé, nous la constituons ce soir et nous devons trouver des solutions pratiques. J'ai la conviction que le Gouvernement a votre confiance et celle du Peuple, parce qu'il n'a pas trahi le Pays. (*Applaudissements prolongés*).

(Annales parlementaires, n° 19, 7 septembre 1960).

L'écrasante majorité de la Chambre garde sa confiance à P. Lumumba. Une fois de plus, la puissance de sa parole a placé l'opposition dans une impasse. Pour ceux qui ont eu le privilège de suivre les débats parlementaires, il était évident que Lumumba dominait toute la scène politique et que personne au Parlement ne pouvait se mesurer avec lui. Par ailleurs, il s'imposait par un esprit de décision extrêmement rapide et sa puissance de travail était telle que personne ne pouvait suivre un tel rythme autour de lui. Mais il viendra un moment où sa résistance physique stupéfiante sera altérée par les semaines d'insomnie et ses adversaires alors reprendront du terrain, pour finalement, le terrasser.

Le 8 septembre c'est le Sénat qui se réunit, sous la présidence de M. Okito (1), *de 10 heures 20 à 15 heures 20. Après un débat souvent orageux, le Sénat consacre le triomphe de Lumumba par un vote de 41 voix pour, 2 contre et 6 absten-*

(1) Qui sera également assassiné à Elisabethville.

tions. Le même soir Kasavubu déclarait ce vote nul ainsi que celui de la veille à la Chambre et renouvelait sa décision de révocation. Mais le 9 au camp Léopold de l'A.N.C., Lumumba précisait que ces 2 votes établissaient désormais ses nouvelles fonctions de Chef d'Etat et Commandant en Chef de l'Armée. Le 10, M. Iléo, désigné par Kasavubu, annonce que la nouvelle équipe ministérielle est en formation, et dans la nuit du 11 au 12 la liste en est publiée, mais ce gouvernement ne sollicite pas l'investiture des Chambres.

A ce moment Lumumba tente de faire reconnaître sa délégation à l'O.N.U., conduite par Thomas Kanza, mais le 11 les troupes ghanéennes de l'O.N.O. l'empêchent de parler à Radio Léopoldville. Cet incident provoque un échange de lettres avec le Président Nkrumah, lettres dont nous reprenons le contenu plus loin.

Mais le 12 septembre Lumumba fut arrêté une première fois, libéré par les soldats trois heures plus tard. A peine libéré il tenta à nouveau de pénétrer dans les studios de la radio, mais l'O.N.U. l'en empêcha. Immédiatement il câbla un telex aux chefs d'Etat africains :

« Il y a 30 minutes, je me suis présenté aux studios de la radiodiffusion pour adresser un message à la population afin de la rassurer que je n'étais pas arrêté. Je me suis de nouveau heurté à un refus catégorique des Nations Unies. Les militaires, qui gardent la radio, ont même voulu tirer sur moi. Il est à remarquer que M. Bolikango a réuni des chefs de l'insurrection et s'est rendu cet après-midi à la radio. Il s'y est exprimé avec la permission des autorités des Nations Unies. Je lance un cri d'alarme pour que tous les pays amis nous viennent en aide. Un danger imminent menace la République à cause du complot tramé de concert par une minorité de la population laquelle est visiblement appuyée par des milieux impérialistes. Les autorités des Nations Unies sont directement responsables de ces graves incidents. Nous nous dévouons sans connaître aucun repos pour remettre de l'ordre dans le pays » (Document du Conseil de Sécurité, S/4514).

Le 13 l'O.N.U. lève les mesures de contrôle mais Bolikango annonce au micro que Lumumba sera bientôt jugé pour « son régime de terreur ».

Le même jour, 13 septembre, M. Lumumba adressait un télégramme au Secrétaire Général pour solliciter une aide militaire immédiate et menaçait, dans le cas où l'aide serait refusée, de s'adresser ailleurs :

Devant l'agression perpétrée ce jour contre le premier ministre Lumumba dans le dessein de provoquer des troubles sanglants dans le pays et pour parer à d'autres attaques qui se préparent dans la coulisse sous l'instigation de certaines puissances, le Gouvernement de la République du Congo vous prie instamment de lui fournir directement l'aide suivante : vingt avions plus les membres de l'équipage, une grande quantité d'armes et de munitions (à savoir que les troupes belges ont accaparé des armes appartenant à beaucoup de nos militaires et que ceux-ci sont complètement démunis), un poste émetteur puissant car les Nations Unies ont accaparé sans justification notre radiodiffusion nationale, ce qui prive le Gouvernement de la possibilité d'entrer en contact avec la population.

Etant donné que l'O.N.U. ne désire pas aider le Gouvernement dans le rétablissement légalité et calme dans l'intérieur du pays déclarant qu'il s'agit de conflits internes dans le règlement desquels les Nations Unies ne peuvent intervenir, le Gouvernement se voit dans l'obligation de solliciter une telle aide. Ne pouvons laisser sombrer le pays dans la misère et les troubles comme suite au refus de l'O.N.U. d'intervenir. Dans le cas où l'aide sollicitée nous est refusée, le Gouvernement se verra dans *l'obligation de solliciter cette aide ailleurs*. Attendons impatiemment réponse que nous espérons favorable dans l'intérêt du rétablissement de la paix au Congo.

Patrice LUMUMBA.

(Document du Conseil de Sécurité, S/4507).

TROIS LETTRES DU PRÉSIDENT N'KRUMAH A M. PATRICE LUMUMBA (1)

Accra, 12 septembre 1960.

1. Cher Patrice.

Merci pour votre lettre, par l'intermédiaire de M. Djin, concernant le refus de mes troupes de vous permettre de vous emparer hier de Radio Léopoldville. C'était une affaire regrettable, mais je crois que les troupes se sont comportées de cette façon, puisque pour l'instant, elles sont sous les ordres des Nations Unies. J'en ai assez de la manière dont les Nations Unies vous traitent. Mais, comme vous le savez peut-être déjà, j'ai pris des démarches dans cette affaire. J'ai demandé aux Nations Unies de vous livrer le Poste Emetteur et les aéroports. J'ai également demandé aux Nations Unies de vous reconnaître comme Premier Ministre et Chef du Gouvernement de la République du Congo. Faute de quoi, j'ai indiqué ma volonté de retirer mes troupes qui viendront se joindre aux vôtres, et en même temps je ferai appel à tous les Etats indépendants d'Afrique pour qu'ils retirent leurs forces et qu'ils créent un Haut Commandement Panafricain en vue d'aider vos troupes. Nous prenons une action tactique afin qu'en tout état de cause, l'opinion mondiale nous appuie.

J'ai demandé à M. Djin et à quelques-uns de mes officiers

---

(1) Ces documents furent remis par M. Kasavubu à la Commission de Conciliation de l'O.N.U. au Congo, qui les publia. A/4711/Add. 2.

de venir vous assurer de ma considération personnelle dans cette affaire et de leur disposition d'agir en votre faveur dès que je leur en ferai signe.

Toujours le vôtre,
(s) N'KRUMAH.

Son Excellence M. Patrice Lumumba,
Premier Ministre de la République du Congo,
Léopoldville.

Accra, le 12 septembre 1960.

2. My dear Patrice,

J'apprécie tout-à-fait votre point de vue, et je vois et comprends la situation difficile dans laquelle vous vous trouvez vis-à-vis des troupes ghanéennes de Léopoldville. Je me trouve aussi dans une situation embarrassante et vexatoire à l'égard de la manière dont mes troupes ghanéennes sont utilisées au Congo, bien que je lutte rageusement jour et nuit en votre faveur.

Comme vous verrez d'après le texte d'une note que j'ai envoyée, il y a un moment, au Secrétaire général des Nations Unies et que je cite ci-après pour information, j'ai déjà pris des mesures pour affronter la situation. Je vous prie, je vous supplie d'être patient et calme. Tout finira bien pourvu que ni vous ni moi, nous ne fassions pas de démarche précipitée. Si les troupes ghanéennes doivent être mises entièrement à votre disposition, alors vous et votre Gouvernement devez trouver un moyen de déclarer qu'en cette lutte, le Ghana et le Congo ne sont qu'un. C'est là le seule façon qui permettrait à mes troupes ghanéennes d'opérer légitimement avec les forces congolaises.

Voici le texte de ma lettre à M. Hammarskjold :

« La situation au Congo en ce moment est très embarrassante et vexatoire pour le Ghana vis-à-vis du Gouvernement légitime.

« A l'origine, le Ghana est allé au Congo afin d'aider le

Gouvernement légitime de M. Lumumba, qui a invité le Ghana à assister M. Lumumba. Lorsque les Nations Unies sont allées au Congo sur l'invitation de M. Lumumba, le Ghana a accepté de mettre ses troupes sous le commandement des Nations Unies. Depuis, le déroulement qui s'est produit a faussé le véritable objectif et affaibli sérieusement la position du Ghana aux yeux du Gouvernement légitime de la République du Congo, du fait qu'à l'heure actuelle les troupes du Ghana sont utilisées exclusivement comme un instrument contre M. Lumumba, l'empêchant de se servir de son propre Poste National Emetteur. En même temps, on permet à Radio-Brazzaville, qui est contrôlée par la France, membre permanent du Conseil de Sécurité, de se livrer à une propagande des plus violentes contre le Gouvernement légitime de M. Lumumba. On permet également à Radio Elisabethville qui est en effet sous contrôle belge, de se livrer à une propagande pareille. Ainsi, le Ghana est utilisé virtuellement pour lier les mains à M. Lumumba, tandis que l'on permet à un membre permanent du Conseil de Sécurité de le cingler. Donc, dans les circonstances, si l'on ne permet pas à M. Lumumba de se servir de son propre poste national de Léopoldville pour tenir la population congolaise au courant de la situation critique et ainsi mobiliser un soutien pour le Gouvernement légitime de la République du Congo dont il est le Chef, le Ghana retirerait ses troupes tout de suite du commandement des Nations Unies et se réserve le droit de placer ses troupes qui se trouvent dans la République du Congo complètement à la disposition du Gouvernement de M. Lumumba, Gouvernement légitime de la République du Congo ».

Yours very sincerely,
(s) N'KRUMAH.

Son Excellence M. Patrice Lumumba,
Premier Ministre de la République du Congo.

Accra, 12 septembre 1960.

3. Mon cher Patrice,

Vous trouverez sous ce pli deux communiqués qui vous re-

monteront le cœur à cette heure d'épreuve que vous traversez — le premier concerne le Général Alexander, mon Chef d'Etat-Major, et l'autre, ma note au Conseil de Sécurité, au sujet de la tentative diabolique pour vous démettre, vous et le Gouvernement du Congo qui a été légalement constitué et dont vous êtes le Chef légal.

Mes émissaires Messieurs Botsio et Welbeck sont rentrés de Léopoldville hier et ils m'ont raconté tout ce qui se passe là-bas. Je vous renvoie M. Welbeck avec cette note relative à la politique à mener afin de sauvegarder notre position et sauver l'unité du Congo.

Le premier point que je voudrais signaler à nouveau à votre attention c'est que vu que vous avez eu à constituer un Gouvernement essentiellement de coalition et que vous avez à vous occuper des problèmes Tshombé, Kalonji, Kasavubu et autres jusqu'ici cachés ; vu que les colonialistes et les impérialistes font tout leur possible pour rattraper leur terrain perdu au Congo, vous ne pouvez pas mon Frère, vous donner le luxe d'être sévère et intransigeant. N'évincez pas Kasavubu à l'heure actuelle. Ceci amènera de grands désordres surtout à Léopoldville, au moment où vous voulez y voir régner le calme. Ne faites pas état maintenant de cette trahison, ni même de la traîtrise de Tshombé. Le moment viendra, quand vous pourrez vous occuper d'eux.

Ne remuez pas le chat qui dort. Laissez ces personnes tranquilles pour l'instant. De même, *ne faites pas de nouvelles constitutions maintenant*, je vous en prie. Ceci compromettra votre position et mettra Tshombé et les dissidents à même d'attiser le feu du désordre.

Soyez « tout à fait calme », établissez l'administration et consolidez votre position avant de faire le prochain pas. Je serais le dernier à vous conseiller de faire une quelconque compromission, mais la situation extrêmement critique au Congo demande que vous adoptiez ce que j'appelerais « une action tactique ». C'est-à-dire, que vous devriez adopter des méthodes sans consentir l'abandon d'aucun principe, de sorte que vous puissiez travailler même avec vos adversaires politiques les plus acharnés, afin de gagner du temps pour la *consolidation de votre position* sur le plan de l'organisation... c'est-à-dire du Gouvernement et du parti, tant au niveau du Gouvernement

central qu'à celui du Gouvernement provincial, avant de prendre un nouveau pas.

Dans le même esprit va ce que je vous ai fait dire déjà et que je dois répéter avec toute l'insistance possible, à savoir que vous ne devriez pas évincer les troupes des Nations Unies avant d'avoir *consolidé votre position*. C'est alors que vous leur demanderez de s'en aller. Je suis conscient des difficultés devant lesquelles vous vous trouvez vis-à-vis des Nations Unies, que d'ailleurs nous ne ménageons pas comme vous le constaterez en lisant la note ci-incluse pour le Conseil de Sécurité. Mais si les troupes des Nations Unies s'en vont maintenant, vous ne pourrez pas faire face au chaos qui s'ensuivra, et qui serait fomenté par les puissances coloniales, les Belges et les autres impérialistes qui œuvrent avec les réactionnaires dans la métropole.

Le troisième point important est que vous devez vite établir votre administration pour qu'on ait le sentiment de la sécurité et du travail à faire. Vous devez faire immédiatement établir à tous les ports maritimes et aériens des postes d'Immigration et de douanes. Heureusement, il y a les Nations Unies qui sont bien nanties de fonds et qui vous viendront en aide. Il faut donc que vous mettiez sur pied l'organisation dont vous avez annoncé la création lors de votre Conférence de Presse, il y a deux jours, pour que vous puissiez profiter de l'aide promise. Emparez-vous de l'aide, et assurez-en le contrôle. Quelles que soient les querelles politiques que vous ayez avec vos adversaires, le peuple affamé et chômeur ne pourra pas continuer à endurer la faim sans réagir. Il agira bientôt, en répondant à celui qui pourra lui donner « le pain et les jeux » au dire des anciens Romains, ou qui promettra tout simplement de les lui fournir.

Mon cher Patrice, voilà mes trois suggestions de base urgentes. La situation est critique. Si vous vous déterminez vite dans ce sens, elle sera sauvée. Si vous atermoyez, on ne sait pas ce qui pourra arriver. Je vous prie de tenir compte de mes suggestions et d'affronter la situation intérieure à laquelle vous seul pouvez remédier, à condition de tenir compte de mes suggestions. Sur le plan extérieur, surtout en ce qui concerne le Conseil de Sécurité et l'O.N.U., laissez-moi m'en occuper. Vous pourrez vous assurer que sur toutes les questions, je mobiliserai le bloc afro-asiatique et d'autres nations amies pour qu'ils vous appuient, comme ils vous appuient maintenant qu'on cherche à vous démettre.

Maintenant quelques suggestions supplémentaires.

D'abord, votre Cabinet est trop grand, mais il ne sera pas sage de le réduire à l'heure actuelle. Entre-temps ce que vous avez de mieux à faire c'est d'établir une sorte de Cabinet intime, que vous appellerez par exemple la Commission du Cabinet, et qui s'occupera de questions urgentes. Une bonne raison pour sa création vous est fournie par la conjoncture d'urgence en face de laquelle le pays se trouve, et qui demande qu'on prennent rapidement des décisions comme au temps de guerre.

Voici à mon avis comment cette Commission devrait être constituée :

Commission du Cabinet :

1. Premier Ministre et Ministre de la Défense et des Affaires Etrangères : Président.
2. Vice-Premier Ministre : Vice-Président.
3. Ministre de l'Intérieur : Membre.
4. Ministre du Gouvernement local : Membre.
5. Ministre de l'Assistance technique : Membre.
6. Commandant de l'Armée : Membre.
7. 8. 9. Trois autres Ministres : Membres.

Commission du Cabinet :

Objet :

1. S'occuper de l'état d'urgence.
2. Affaires politiques, militaires et aéroports.
3. Affaires de Katanga et de Kasaï.
4. Relations avec les Nations Unies.
5. Assistance technique, approbation de la politique et du programme.
6. Affaires urgentes.

Vous verrez que c'est à cause de l'urgence et du fait que vous avez beaucoup à faire avec les Nations Unies et le Conseil de Sécurité, etc, que j'ai ajouté le portefeuille des Affaires Etrangères. Mais je vous conseille de chercher deux camarades

de confiance, l'un pour le poste de Ministre Adjoint de la Défense et l'autre pour tenir le poste de Ministre Adjoint des Affaires Etrangères, tous les deux sous votre direction.

Vous pouvez tenir des séances de Cabinet ordinaires avec tous vos Ministres une fois par semaine pour les affaires courantes du Gouvernement ; mais le Cabinet intime, c'est-à-dire la Commission du Cabinet devrait se réunir tous les jours. Vous devez cependant tenir le Cabinet au courant des décisions prises et exécutées. Quelques affaires importantes traitées par la Commission du Cabinet doivent être soumises au Cabinet tout entier pour approbation afin de pouvoir recevoir un appui entier de tous vos Ministres.

Votre Commission d'Assistance technique pourrait comprendre les suivants :

Commission d'Assistance technique :

1. Vice-Premier Ministre : Président.
2. Ministre pour l'Assistance technique : Membre.
3. Ministre du Gouvernement local : Membre.
4. Ministre de l'Etablissement : Membre.
5. Ministre du Travail : Membre.
6. Ministre des Travaux publics : Membre.
7. Ministre des Industries : Membre.
8. Ministre des Mines et des Ressources naturelles : Membre.
9. Ministre des Communications.

Commission d'Assistance technique :

Objet :

Pour coopérer avec les Nations Unies et d'autres agences et pays pour l'utilisation rapide et effective de toute assistance technique offerte.

La Commission doit se réunir chaque semaine conjointement avec les représentants des Nations Unies pour préparer des programmes d'exécution devant être soumis préalablement à l'approbation du Cabinet.

Le Ministre pour l'Assistance technique comme principal

Officier exécutif du programme doit avoir une autorité adéquate pour une action efficace et rapide dans le cadre des programmes et de la politique approuvés.

Or, Patrice, j'en arrive à la question de la Force publique. J'ai de l'admiration pour ce qu'elle a accompli et je ne veux pas qu'on la désarme. Cependant, il faut qu'elle ait des cadres valables et bien formés pour répondre à vos besoins.

Je vous prie avec instance de ne pas évincer les troupes des Nations Unies avant d'avoir conditionné la Force publique. Leurs loyautés provinciales sont fortes et des groupes d'entre elles sont portés à suivre les Ministres de leur région. Aussi à l'heure actuelle vous n'avez pas suffisamment de ravitaillement ni de fournitures etc. Donc, eu égard à ce que les impérialistes versent au Katanga, et aussi les menaces de Kalonji, de Kasavubu et d'autres, il est absolument risqué, mon Frère, de compter absolument sur la Force publique à ce moment critique.

C'est une nécessité impérieuse de faire subir une formation à vos officiers sans tarder. Voulez-vous donc me faire parvenir votre réponse à mon offre visant à la formation de vos officiers ici dans mon Académie Militaire.

Finalement, un mot de votre part à la Radio invitant tous les Congolais à oublier tous leurs différends afin de se rapprocher dans l'intérêt de la Nation, galvanisera le peuple réuni, vous rétablira ainsi que la paix nécessaire en vue de promouvoir le développement du Congo. Je vous prie, mon Frère, de vous en tenir à mon conseil.

Remettez-vous en à moi toutes les fois que vous douterez de la démarche à faire. Mon frère il y a déjà un bon moment que nous menons le jeu et nous savons manier les impérialistes et les colonialistes. Je ne fais confiance à un colonialiste ou à un impérialiste que lorsqu'il est mort. Si vous ne voulez pas consacrer la ruine du Congo suivez les conseils que je viens de vous donner. Mon Frère, faites-moi une confiance implicite. Je ne vous tromperai pas. Votre prise de position en faveur d'un Congo Uni et de l'Unité Africaine vous accorde une valeur précieuse à mes yeux. Votre ami M. Djin est là pour vous aider de toutes les manières possibles. Vous ne pouvez pas bénéficier d'un admirateur ni d'un soutien plus valable que celui-là. Ayez confiance en lui comme vous l'avez fait d'ailleurs jusqu'ici. Il vous servira.

Patrice j'ai examiné la situation au Congo très soigneuse-

ment. Si vous essuyez un échec, vous n'aurez à blâmer que vous-même, et ce sera parce que vous n'aurez pas voulu affronter les réalités, ou comme disent les Allemands « real politique ». Votre échec portera un coup terrible au mouvement de libération africaine, et vous ne pouvez pas vous payer le luxe d'un échec. Votre politique qui vise à « vous débarrasser de vos adversaires dès maintenant » échouera. Vous devez adopter une « Action tactique ». Souvenez-vous que les forces qui sont rangées contre vous ne se comptent pas. Mais les balances penchent en votre faveur et vous réussirez pour peu que vous fassiez preuve de soin et de tact en affrontant la situation actuelle.

Votre affectueux,
(signé) KWAME N'KRUMAH.

LE COUP D'ÉTAT DU COLONEL MOBUTU

Le 14 septembre à 14 heures 30, Lumumba lança un appel-radio au peuple et à l'armée pour « la défense de notre patrie contre les complots et les manœuvres impérialistes ». Le soir même le Colonel Mobutu annonce la neutralisation de MM. Lumumba et Kasavubu et sa résolution de fermer les ambassades d'U.R.S.S. et de Tchécoslovaquie.

Or, la veille, les Chambres réunies avaient lancé un appel à la réconciliation, désigné une commission dite « compromissoire » (de conciliation) et finalement accordé les Pleins Pouvoirs au gouvernement légal, présidé par P. Lumumba. Mais les annales parlementaires ne consignèrent que 116 votes (dont les hostiles), alors que les parlementaires sont au nombre de 225. Dans son rapport, M. Dayal fit état de ses doutes quant au résultat de ce vote. Le Chef de l'Etat réagit alors en prenant le 14.9 une ordonnance ajournant les Chambres pour un mois et déclarant le vote précité anticonstitutionnel.

C'est ce moment que choisit le colonel Mobutu, ancien ami et collaborateur de Lumumba, pour neutraliser les « politiciens ». Ceux-ci sont l'objet des tentatives de réconciliation et le 18-9 Lumumba publie l'avis suivant :

COMMUNIQUE DU CABINET DU PREMIER MINISTRE 18-9-1960)

A la suite des efforts menés depuis quelques jours par la Commission parlementaire du Sénat et de la Chambre et les représentants des Etats Africains en vue de réconcilier les deux hommes d'Etat congolais, M. Joseph Kasavubu, Chef de l'Etat

et M. Patrice Lumumba, Premier Ministre de la République du Congo, ont signé hier soir une déclaration commune qui met ainsi fin à la crise congolaise.

Cette déclaration de réconciliation, a été contresignée par M. Joseph Kasongo, Président de la Chambre, Joseph Okito, Président du Sénat, les Députés Sendwe, Weregemere et Kapongo.

Cette réconciliation tant souhaitée par le Parlement et la Nation permettra aux Institutions et au Gouvernement Lumumba légalement constitué de poursuivre leurs activités normales dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et de l'union nationale.

Cette déclaration sera lue publiquement dans une séance solennelle que tiendra le Parlement.

Léopoldville, le 18 septembre 1960.

Le Premier Ministre,
P. LUMUMBA.

Mais le Cabinet de Kasavubu minimise ce texte. Mobutu de son côté annonçait la création du Collège des Commissaires, celui-ci publiait sa proclamation de constitution le 19, dans un style dont l'anticommunisme était l'inspiration majeure et dont le rôle consistait finalement à se substituer au gouvernement Lumumba... en proclamant sa fidélité à M. Kasavubu, avec l'accord du colonel Mobutu ! (1) *Ainsi apparaissait clairement la manœuvre de « neutralisation » inspirée par des agents belges de la Sûreté, mis au service de la République du Congo et dont les fonds secrets alimentaient cette campagne anti-lumumbiste.*

Le Collège attaquait l'O.N.U. qui assurait la protection de P. Lumumba ; le 22 Mobutu exigea le retrait des contingents guinéens et ghanéens de l'O.N.U.C. qui empêchèrent l'arrestation du Premier Ministre Lumumba, et le 28 il exigeait le départ de M. Dayal.

Simultanément à ces événements certains hommes politiques évoquaient la nécessité de réunir une Table Ronde nationale dont l'objectif serait l'entente nécessaire entre les leaders, et M. Iléo n'avait pas écarté Lumumba de cette rencontre en projet ; mais Kalonji ne voulait y venir que si Lumumba était

(1) Même si celui-ci manifeste son mécontentement le 29 septembre encore, quand M. Kasavubu procède à l'installation officielle du Collège.

en prison, et Tshombé qu'à la condition qu'on le reconnaisse comme chef d'Etat indépendant.

Le 10 octobre cependant, Lumumba doit se tenir en résidence forcée dans sa résidence de Premier Ministre à Léopoldville, protégé par l'O.N.U. et gardé par les soldats du colonel Mobutu. Il y restera jusqu'au 27 novembre, moment de son évasion.

Le 14 octobre, le Collège des commissaires décida d'expulser M. Moumié, originaire du Cameroun, et quatre Guinéens sur base d'une lettre adressée par M. Lumumba à M. Gizenga. On sait que peu après F. Moumié sera assassiné lors de son séjour à Genève.

LETTRE A M. ANTOINE GIZENGA

Léopoldville, le 5 septembre 1960.

Mon cher Antoine,

J'ai reçu en audience le Camarade Félix Moumié avec qui j'ai eu une longue entrevue.

J'ai marqué mon accord pour :

1. L'engagement au service de la République des éléments africains dont la liste vous a été remise. Il y aura donc lieu d'envisager l'envoi immédiat des billets avion pour leur voyage.

2. L'installation à Léopoldville d'un bureau de l'U.P.C. dont le dirigeant sera le Camarade Moumié lui-même.

Tu peux prendre toutes les dispositions utiles pour mettre au point un programme concret dans le sens des propositions formulées par nos camarades.

Cordialement.

(Signature illisible mais qui, par analogie avec d'autres pièces du dossier, peut être identifiée comme étant celle de M. Lumumba).

(Document remis par M. Kasavubu à la Commission de Conciliation de l'O.N.U. au Congo — A/4711/add. 2.)

Pendant toute cette période, l'O.N.U. et les gouvernements africains exercent leur pression à Léopoldville pour que le Parlement s'ouvre et se réunisse à nouveau afin de juger la situation. Mais les autorités de fait récusent ces demandes et persistent à proposer une Table Ronde. M. Kasavubu le 26 novembre 1960 déclare à Paris que Lumumba et Tshombé y participeront. Cette idée n'est plus rejetée par Lumumba qui précise le 27 :

M. LUMUMBA EN FAVEUR DE LA TABLE RONDE (27-11-1960)

« J'espère rencontrer prochainement M. Kasavubu qui manifeste depuis New York l'idée d'organiser une Table Ronde Nationale à laquelle je dois assister en tant que Premier Ministre du seul gouvernement légitime, en même temps que M. Tshombé, Président du Gouvernement provincial katangais.

Ne visant que le bien supérieur du pays, je suis et reste partisan acharné de la conciliation nationale et de toutes les solutions qui puissent mettre immédiatement fin à la crise et aux dissensions actuelles.

Je serai très heureux, lors de la prochaine Table Ronde Nationale, de reprendre contact avec tous les frères de lutte qui partagent certainement mes idées parce que tous, nous plaçons le bien de notre pays et de notre peuple au-dessus des personnes et des intérêts. Je pense plus particulièrement à MM. J. Okito et J. Kasongo, respectivement Président du Sénat et Président de la Chambre des Représentants, à MM. Kamitatu, Finant, Eketebi, Mukenge, Miruho et Sendwe respectivement Présidents des gouvernements provinciaux de Léopoldville, de Stanleyville, de Coquilhatville, de Luluabourg, de Bukavu et Commissaire d'Etat au Katanga.

Je forme les vœux que la Table Ronde Nationale sauvegarde encore une fois l'unité nationale et l'intégrité territoriale, principes que je n'ai cessé de défendre bien avant l'indépendance et durant la Table Ronde politique de Bruxelles ».

L'ÉVASION DE LUMUMBA

Dans la nuit du 27 au 28 novembre une pluie torrentielle s'abattait sur Léopoldville et la vigilance des gardiens devait permettre à une grosse voiture noire de quitter la résidence du Premier Ministre, emportant celui-ci vers le fleuve où l'attendait une vedette. Il fit remettre à la presse le communiqué suivant :

COMMUNIQUÉ DE M. LUMUMBA SUR SON DEPART DE LÉOPOLDVILLE (27-11-1960)

« Contrairement aux rumeurs répandues et diffusées même sur les ondes de la Radio Nationale, je n'ai jamais envisagé mon départ de Léopoldville comme fuyard. J'ai bien demandé officiellement aux Autorités des Nations Unies de pouvoir me faciliter le déplacement jusque Stanleyville pour un ou deux jours afin de procéder à l'enterrement de ma fille décédée le 18 courant en Suisse où elle a été envoyée par les soins du Docteur Beck, Chef de la Mission Médicale suisse au Congo. A cela j'ajoute le fait que depuis sa naissance, je n'ai pas eu et je n'aurai plus jamais la possibilité de voir ma fille.

Mon voyage avait donc un caractère strictement familial de durée limitée avec l'intention de revenir à Léopoldville où je dois attendre l'arrivée de la Commission de Conciliation.

Par ailleurs, j'espère rencontrer prochainement M. Kasavubu qui manifeste depuis New York l'idée d'organiser une Table Ronde Nationale à laquelle je dois assister en tant que Premier Ministre du seul gouvernement légitime, en même temps que M. Tshombé, Président du Gouvernement provincial katangais.

Ne visant que le bien supérieur du pays, je suis et reste partisan acharné de la conciliation nationale et de toutes les

solutions qui puissent mettre immédiatement fin à la crise et aux dissensions actuelles.

Je serai très heureux, lors de la prochaine Table Ronde Nationale, de reprendre contact avec tous les frères de lutte qui partagent certainement mes idées parce que tous, nous plaçons le bien de notre pays et de notre peuple au-dessus des personnes et des intérêts. Je pense plus particulièrement à MM. Ohito et J. Kasongo, respectivement Président du Sénat et Président de la Chambre des Représentants, à MM. Kamitatu, Finant, Ekwebi, Mukenge, Miruho et Senduwe respectivement Présidents des gouvernements provinciaux de Léopoldville, de Stanleyville, de Coquilhatville, de Luluabourg, de Bukavu et Commissaire d'Etat au Katanga.

Je forme les vœux que la Table Ronde Nationale sauvegarde encore une fois l'unité nationale et l'intégrité territoriale, principes que je n'ai cessé de défendre bien avant l'indépendance et durant la Table Ronde politique de Bruxelles ».

Ce départ de Lumumba coïncidait précisément avec le retour de M. Kasavubu de New York où il avait obtenu la validation de sa délégation près des Nations Unies.

La même nuit plusieurs ministres M.N.C. quittèrent également Léopoldville : Gbenye, Mpolo, Kashamura, Okito, Mujanay et Mbuy. Ces deux derniers se séparèrent de la colonne et furent massacrés au Kasaï. Mpolo et Okito furent arrêtés à Mushie et transférés à Léopoldville.

La vote de l'O.N.U. en faveur de Kasavubu avait persuadé les leaders M.N.C. que l'O.N.U.C. n'empêcherait plus désormais leur arrestation. Dès que la nouvelle de l'évasion fut connue, elle fit sensation, et aussitôt les larbins du colonialisme prêtèrent au major Pongo de la Sûreté congolaise, des avions de reconnaissance à basse altitude pour repérer les traces de Lumumba sur les routes de brousse. Le 29 sa présence était signalée à Kikwit, le fief du P.S.A., où il tint des meetings.

Puis les voitures du convoi furent repérées alors qu'elles entraient au Kasaï et les soldats mobutistes arrêtèrent M. Lumumba. Celui-ci aurait pu s'échapper encore, mais il ne voulut pas abandonner sa femme avec laquelle il faisait ce voyage en souvenir de leur enfant perdu. De sa prison, il enverra alors à Pauline Lumumba cette dernière lettre que publia l'hebdomadaire tunisien Jeune Afrique : (1)

Ma compagne chérie,

Je t'écris ces mots sans savoir s'ils te parviendront, quand ils te parviendront, et si je serai en vie lorsque tu les liras. Tout le long de ma lutte pour l'indépendance de mon pays, je n'ai jamais douté un seul instant du triomphe final de la cause

(1) C'est à Tunis que se trouvait aussi Serge Michel, journaliste du F.L.N., qui fut attaché de presse de Lumumba à Léopoldville pendant les événements.

sacrée à laquelle mes compagnons et moi avons consacré toute notre vie. Mais ce que nous voulions pour notre pays, son droit à une vie honorable, à une dignité sans tache, à une indépendance sans restrictions, le colonialisme belge et ses alliés occidentaux qui ont trouvé des soutiens directs et indirects, délibérés et non délibérés, parmi certains hauts-fonctionnaires des Nations Unies, cet organisme en qui nous avons placé toute notre confiance lorsque nous avons fait appel à son assistance, ne l'ont jamais voulu.

Ils ont corrompu certains de nos compatriotes, ils en ont acheté d'autres, ils ont contribué à déformer la vérité et à souiller notre indépendance. Que pourrai-je dire d'autre ? Que mort, vivant, libre ou en prison sur ordre des colonialistes, ce n'est pas ma personne qui compte. C'est le Congo, c'est notre pauvre peuple dont on a transformé l'indépendance en une cage d'où l'on nous regarde du dehors tantôt avec cette compassion bénévole, tantôt avec joie et plaisir. Mais ma foi restera inébranlable. Je sais et je sens du fond de moi-même que tôt ou tard mon peuple se débarrassera de tous ses ennemis intérieurs et extérieurs qu'il se lèvera comme un seul homme pour dire non au colonialisme dégradant et honteux, et pour reprendre sa dignité sous un soleil pur.

Nous ne sommes pas seuls. L'Afrique, l'Asie et les peuples libres et libérés de tous les coins du monde se trouveront toujours aux côtés des millions de Congolais qui n'abandonneront la lutte que le jour où il n'y aura plus de colonisateurs et leurs mercenaires dans notre pays. A mes enfants que je laisse et que peut-être je ne reverrai pas, je veux qu'on dise que l'avenir du Congo est beau et qu'il attend d'eux, comme il attend de chaque Congolais, d'accomplir la tâche sacrée de la reconstruction de notre indépendance, et de notre souveraineté ; car sans justice il n'y a pas de dignité et sans indépendance il n'y a pas d'hommes libres.

Ni brutalités, ni sévices, ni tortures ne m'ont jamais amené à demander la grâce car je préfère mourir la tête haute, la foi inébranlable et la confiance profonde dans la destinée de mon pays plutôt que vivre dans la soumission et le mépris des principes sacrés. L'histoire dira un jour son mot, mais ce ne sera pas l'histoire qu'on enseignera aux Nations Unies, Washington, Paris, ou Bruxelles, mais celle qu'on enseignera dans les pays affranchis du colonialisme et ses tentacules. L'Afrique

écrira sa propre histoire et elle sera au Nord et au Sud du Sahara une histoire de gloire et de dignité.

Ne me pleure pas, ma compagne, moi je sais que mon pays, qui souffre tant, saura défendre son indépendance et sa liberté. Vive le Congo ! Vive l'Afrique.

Patrice.

C'est le 1er décembre que les militaires de Port-Francqui vinrent arrêter Lumumba à Bulonga-Miveka et menacèrent de tuer le prisonnier. Plusieurs éléments exigeaient qu'il soit expédié au Katanga, mais les ordres de Nendaka (1) étaient formels, ils devaient le ramener à Léopoldville, où il arriva le 2 décembre à 17 heures dans un avion d'Air-Congo.

La télévision et les reporters du cinéma ont filmé cette scène ailleurs de leur arrivée à Ndjili où ils furent battus et humiliés, sous l'œil des caméras, par des soldats déchaînés. Mais pendant ces minutes terribles la figure de Lumumba apparaît sereine et fière. Il tient la tête haute sous les coups et pose avec commisération ses regards sur les faces brutales des mutins excités.

Le 3 décembre après-midi, une colonne militaire assure son transfert au camp Hardy à Thysville. M. Hammarskjöld intervient auprès de M. Kasavubu pour le respect de la légalité et le chef de l'Etat, le 7 décembre répond que le déroulement du procès sera correct.

ANNEE 1961

Le 4 janvier 1961, de sa prison, Lumumba envoie clandestinement un message à M. Dayal pour l'O.N.U. C'est l'avant-dernier texte que nous possédons du Premier Ministre :

Thysville, 4 janvier 61.
A M. Dayal, délégué spécial du Secrétaire général des N.U., Léopoldville.

Monsieur le Délégué spécial,

J'ai eu la satisfaction de recevoir, le 27 décembre dernier,

(1) Nendaka, devenu chef de la Sûreté congolaise, était aussi un ancien collaborateur de Lumumba. Il fut exclu du M.N.C., en 1960 déjà, pour des motifs bien précis.

la visite de la Croix-Rouge qui s'est occupée de mon sort ainsi que de celui des autres parlementaires qui se trouvent avec moi en détention. Je lui ai exposé les conditions inhumaines dans lesquelles nous vivons.

En bref, notre situation est la suivante : Je me trouve ici avec sept autres parlementaires — entre autres le président du Sénat, M. Okito — un fonctionnaire et un chauffeur. En tout, nous sommes donc dix. Nous sommes enfermés dans des cellules humides depuis le 2 décembre 1960 et pas une seule fois on ne nous a permis de sortir. Les repas qu'on nous apporte (deux fois par jour) sont très mauvais ; souvent, pendant trois ou quatre jours, je ne mange rien, me contentant d'une banane. J'ai informé de cela le médecin de la Croix-Rouge qu'ils m'ont envoyé et ceci en présence du colonel de Thysville. J'ai demandé que l'on m'achète des fruits avec mon argent car la nourriture qu'on me donne ici est mauvaise. Bien que le médecin en donne l'autorisation, les autorités militaires qui me gardent me le refusent, disant qu'elles suivent en cela l'ordre reçu du chef de l'Etat, le colonel Mobutu. Le médecin de Thysville m'a prescrit une petite promenade chaque soir afin que je sorte un peu de la cellule, mais le colonel et le commissaire de district le refusent. Les vêtements que je porte déjà depuis trente-cinq jours n'ont jamais été lavés. Il m'est interdit de porter des souliers.

En un mot, nous vivons dans des conditions tout à fait inadmissibles et qui sont contraires aux règlements.

En plus, je ne reçois pas de nouvelles de ma femme et je ne sais même pas où elle se trouve. Je devrais normalement recevoir sa visite, comme cela est prescrit par le régime pénitentiaire congolais.

D'autre part, la procédure pénale en vigueur au Congo prévoit expressément que l'interné soit traduit devant le juge d'instruction qui s'occupe de l'affaire, au plus tard le jour suivant son arrestation ; après un délai de cinq jours, le prisonnier doit être présenté de nouveau devant le juge qui décide si l'état d'arrestation préventive doit être prolongé ou pas. En tout cas, le prisonnier a son avocat.

La loi sur l'instruction criminelle prescrit que la personne en état d'arrestation est libérée « d'office » lorsque, après un délai de cinq jours d'internement, le juge ne décide pas une prolongation de la détention préventive. Et également au cas

où la première décision (qui est prise cinq jours après l'arrestation) n'est pas confirmée après un délai de quinze jours. Depuis notre arrestation, le 1er décembre, jusqu'à maintenant, nous n'avons été traduits devant aucun juge d'instruction, ni n'en avons reçu la visite. Aucun ordre d'arrestation ne nous a été communiqué. On nous garde simplement dans un camp militaire dans lequel nous sommes emprisonnés depuis trente-quatre jours, dans des cellules réservées à des militaires punis.

La loi sur l'instruction criminelle n'est pas respectée.

La législation sur le régime pénitentiaire n'est pas respectée non plus. Il s'agit ici d'une détention purement arbitraire, et il faut ajouter à cela l'immunité parlementaire dont nous jouissons.

Telle est la situation et je vous prie d'en informer M. le Secrétaire général des Nations Unies, que nous remercions pour son intervention à mon égard.

Comment pourra-t-on établir la paix et l'ordre au Congo lorsque déjà au début on ne respecte ni la légalité, ni la dignité humaine, ni la vie individuelle ? Jusqu'à ce que l'on nous traduise devant un tribunal légalement constitué, nous sommes privés des droits dont dispose chaque citoyen de défendre sa cause devant les tribunaux du pays.

Je reste calme et j'espère que les Nations Unies nous aideront à nous sortir de cette situation.

Je suis pour la réconciliation entre tous les enfants de ce pays.

Je vous écris cette lettre clandestinement sur du mauvais papier.

Agréez, M...

P. LUMUMBA.

L'ULTIME MESSAGE ENREGISTRÉ DE LUMUMBA

Alors qu'il était prisonnier, quelques journalistes parvinrent à interviewer P. Lumumba et à enregistrer son exposé. Nous ne pouvons situer la date avec exactitude, mais c'est en tout cas le dernier message parlé du Premier Ministre, que la firme Italia Canta de Rome *a mis sur disque et diffusé sous le titre « Chants du Congo Indépendant » et « Ultimo discorso di P. Lumumba ».*

Après tant de souffrances P. Lumumba garde une sérénité grave et retrace infatigablement pour son peuple les perspectives d'un véritable salut dans la liberté et l'union.

> Mes chers compatriotes ! Citoyens de la République ! Salut !

Je ne doute pas de la joie que vous ressentez aujourd'hui en entendant la voix de celui qui a prêté le serment de ne jamais trahir son peuple.

Dans le bonheur comme dans le malheur, je resterai toujours à vos côtés. C'est avec vous que j'ai lutté pour libérer ce pays de la domination étrangère. C'est avec vous que je lutte pour consolider notre indépendance nationale. C'est avec vous que je lutterai pour sauvegarder l'intégrité et l'unité nationale de la République du Congo.

Nous avons fait un choix, celui de servir notre patrie avec dévouement et loyauté. Nous ne nous détournerons jamais de cette voie. La liberté est l'idéal pour lequel, de tous temps et à travers les siècles, les hommes ont su lutter et mourir. Le Congo ne pouvait échapper à cette vérité et c'est grâce à notre lutte héroïque et sublime que nous avons conquis vaillamment notre indépendance et notre dignité d'homme libre.

Nous sommes nés pour vivre libres et non pour vivre de la servitude comme nous l'avons été depuis 80 ans. 80 ans d'op-

pression, d'humiliation et d'exploitation. 80 ans durant lesquels les habitants de ce pays ont été arbitrairement privés de la jouissance de leurs droits les plus sacrés. C'est pour mettre fin à cette honte du XXe siècle qu'est le colonialisme et pour permettre au peuple congolais de s'administrer lui-même et de gérer les affaires de son pays que nous avons livré un combat décisif contre les usurpateurs de nos droits.

L'Histoire a démontré que l'indépendance ne se donne jamais sur un plateau d'argent. Elle s'arrache. Mais pour arracher notre indépendance, il a fallu nous organiser en mobilisant toutes les forces vives du pays. Les Congolais ont répondu à notre appel et c'est grâce à cette force coalisée que nous avons porté un coup mortel au colonialisme décadent.

Comme les forces de libération l'emportent toujours sur celle de l'oppression, nous sommes sortis victorieux. Tous les peuples ont dû lutter pour se libérer. Ce fut notamment le cas pour les nationalistes qui se sont mis à la tête de la révolution française, belge, russe, etc...

Les anciennes colonies d'Amérique n'ont pas été libérées autrement. Je rappelle ici la déclaration d'indépendance adoptée par le Congrès des Etats-Unis en 1766 et qui proclamait la liquidation des colonies anglaises, la libération du joug britannique, et la transformation des Etats-Unis d'Amérique en un Etat libre et indépendant. Les nationalistes congolais n'ont donc fait que suivre les traces des nationalistes français, belges, américains, russes et autres. Nous avons choisi pour notre lutte une seule arme : la non-violence. La seule arme qui permettre une victoire dans la dignité et dans l'honneur. Notre mot d'ordre durant la campagne de libération a toujours été l'indépendance immédiate et totale du Congo.

Nous ne nous sommes jamais livrés à des manifestations de haine ou d'hostilité à l'égard des anciens occupants. Nous combattions le régime et non les personnes. En outre, nous savons très bien, que l'on ne construit rien de durable dans la haine et la rancune. Notre seul programme politique a toujours été le Congo aux Congolais. La gestion du Congo par les Congolais, aidés par les techniciens qui sont disposés à servir le pays et ce, quelle que soit leur nationalité.

En tant que membre de la grande famille humaine, le Congo indépendant ne doit pas s'isoler.

Aucun pays au monde ne peut d'ailleurs vivre sans le con-

cours des autres. Pour nous, racisme et tribalisme doivent être combattus parce qu'ils constituent un obstacle à l'harmonisation des rapports, des relations entre les hommes et entre les peuples.

En accédant à l'indépendance et en prenant en mains la question de notre pays, nous n'avons jamais entendu expulser les européens qui se sont installés chez nous ou nous accaparer de leurs biens. Bien au contraire, nous avons toujours pensé que ces derniers allaient s'adapter aux réalités nouvelles et apporter au jeune Etat le concours de leur expérience dans le domaine des activités commerciales, industrielles, techniques, et scientifiques.

Mon gouvernement avait pris, solennellement, l'engagement d'assurer aux étrangers la protection de leur personne et de leurs biens.

Les entreprises qui sont indispensables pour l'économie de ce pays doivent fonctionner normalement et dans de meilleures conditions de sécurité. Notre indépendance politique ne sera pas du tout profitable aux habitants de ce pays si elle n'est pas accompagnée d'un rapide développement économique et social. Nous avons rejeté la politique de domination et avons opté pour celle de la coopération et de la collaboration sur un pied d'égalité, dans le respect mutuel de la souveraineté de chaque état.

Nous avons également opté pour la politique de neutralisme positif et dans ce neutralisme positif nous entendons entretenir des relations d'amitié avec toutes les nations qui respectent notre souveraineté et notre dignité sans s'ingérer dans nos affaires de quelque manière que ce soit.

Nous sommes contre la politique des blocs que nous estimons néfaste pour le maintien de la paix dans le monde et pour la consolidation de l'amitié entre les peuples.

Les puissances qui nous combattent ou qui combattent mon gouvernement, sous le prétexte fallacieux d'anti-communisme, cachent en réalité leurs véritables intentions. Ces puissances européennes ne veulent avoir de sympathies que pour des dirigeants africains qui sont à leur remorque et qui trompent leur peuple. Certaines de ces puissances ne conçoivent leur présence au Congo ou en Afrique que dans la mesure où ils savent exploiter au maximum leurs richesses par le truchement de quelques dirigeants corrompus.

Cette politique de corruption qui consiste à qualifier de communiste tout dirigeant incorruptible et de pro-occidental tout dirigeant traître à sa patrie doit être combattue.

Nous ne voulons être à la remorque d'aucun bloc. Si nous ne faisons pas attention, nous risquons de tomber dans un néo-colonialisme qui serait aussi dangereux que le colonialisme que nous venons d'enterrer le 30 juin dernier. La manœuvre des impérialistes consiste à maintenir le système colonial au Congo et à changer simplement d'acteurs comme dans une pièce de théâtre, c'est-à-dire à mettre à la place des colonialistes belges des néo-colonialistes que l'on peut manœuvrer à volonté.

Voilà ce que veulent les impérialistes si l'on veut obtenir leur bénédiction et leur soutien.

Comme je l'ai toujours dit, je suis très favorable à l'implantation des entreprises belges, américaines, françaises, allemandes, suisses, canadiennes, italiennes ou autres. Mais ce contre quoi je m'insurgerai toujours c'est contre les manœuvres malhonnêtes de corruption et de division.

Nous sommes des Africains et nous voulons le rester. Nous avons notre philosophie, nos mœurs, nos traditions qui sont aussi nobles que celles des autres nations.

Les abandonner purement et simplement pour embrasser celles d'autres peuples, c'est nous déposséder. Notre objectif, celui de tout patriote congolais qui aime sincèrement son pays, doit être de nous unir et de construire notre nation par l'entente et la concorde nationales.

Notre programme immédiat doit être de mettre en valeur les richesses de notre pays, par un effort commun et de créer ainsi une économie nationale qui nous permettra d'améliorer rapidement les conditions de vie de tous les citoyens.

Notre détermination est de contribuer par notre cohésion et notre solidarité à la libération de l'Afrique, terre de nos Ancêtres.

Notre volonté, celle de tous les hommes et de toutes les femmes de ce pays est de faire régner l'ordre et la paix dont chacun de nous a besoin pour vivre heureux et profiter réellement du fruit de l'indépendance.

Si les Congolais se sont unis avant l'indépendance pour combattre le colonialisme oppresseur, il est un devoir pour eux de s'unir aujourd'hui pour faire face aux ennemis de cette indépendance. Notre salut réside dans l'union et dans le travail.

Personne ne peut suffire à lui tout seul pour construire ce grand Congo.

Les ennemis du pays nous guettent. Le monde entier nous observe. Nous devons sauver, sans aucun retard, l'honneur et la réputation de notre vaillant peuple. Nous n'avons pas réclamé notre indépendance pour nous disputer, nous entretuer, mais uniquement pour construire notre nation dans l'union, la discipline et le respect de chacun.

C'est pourquoi, je vous adresse, chers compatriotes et compagnons de lutte, un appel fraternel pour que cessent les guerres fratricides, les luttes intestines et inter-tribales, les rivalités entre personnes et entre frères. Nos enfants nous jugeront sévèrement si par inconscience, nous ne parvenions pas à déjouer les manœuvres qui profitent de cette querelle pour saboter notre indépendance nationale et freiner le développement économique et social de notre Etat.

Beaucoup de nations sont prêtes à nous aider, mais pour que cette aide soit efficace, nous devons mettre d'abord de l'ordre dans le pays et créer des conditions favorables pour cette coopération.

Tel est le message d'un homme qui a lutté avec vous pour que ce pays aille toujours de l'avant et qu'il joue effectivement son rôle de porte-drapeau de la libération africaine.

En avant, citoyens et citoyennes, pour la construction d'un Congo uni, fier et prospère.

Un avenir radieux pointe à notre horizon.

Vive la République indépendante et souveraine du Congo !

L'ASSASSINAT DE LUMUMBA

Le 8 janvier 1961 les autorités civiles de Thysville souhaitent le transfert de Lumumba dans une autre localité, car elles craignent son influence sur les soldats du camp.

Le 13 en effet les militaires font grève et la situation est tellement confuse que MM. Kasavubu, Bomboko, Nendaka et Mobutu se rendent immédiatement à Thysville car le bruit courait que le Premier Ministre avait été libéré et rentrait à Léopoldville. Toutes les cellules des prisonniers avaient été ouvertes, mais seul Lumumba ne voulut point quitter la sienne car il soupçonnait un traquenard. Il ne se trompait pas d'ailleurs, car des agents européens accoutumés à la guerre d'Algérie avaient imaginé le scénario de la « fuite » et de la « corvée bois » qui coûta tant de vies innocentes aux Algériens, grâce à cette stratégie criminelle des paras. Pour Lumumba ce ne fut qu'un recul de l'épreuve décisive.

Tant de fois il avait frôlé la mort, tant de fois il s'était trouvé seul devant des groupes hostiles depuis juillet 1960. Son courage physique stupéfiant d'ailleurs tous les observateurs et à deux reprises des soldats baluba décidés à l'abattre s'étaient arrêtés devant la fougue et la parole de ce grand nègre, maigre et fascinant.

De sa résidence il était sorti quelquefois en octobre et novembre 1960, et en voiture il faisait le tour de l'immense cité indigène de Léopoldville où il haranguait la population, alors qu'il savait qu'elle était constituée d'une majorité de bakongo. Son audace était incroyable et une sorte de légende était née dans le peuple sur son invulnérabilité. Mais c'était une légende et bientôt les mercenaires Katangais, en le tuant pensaient y mettre fin.

Le 14 janvier des rumeurs font état à Léopoldville d'un projet lumumbiste d'attaque contre la ville. Le 16 un projet de transfert du prisonnier à Bakwanga est discuté par le Collège des Commissaires, un autre vers Brazzaville, mais F. Youlou le refuse.

Personne ne pouvait ignorer que leur arrivée à Bakwanga aurait provoqué des scènes horribles de torture à leur égard et qu'ils auraient subi le sort qui serra celui des leaders M.N.C. le 13 février 1961. Les massacres de Bakwanga sont restés en effet dans toutes les mémoires, comme des actes de sauvagerie que les autorités du Sud-Kasaï qualifièrent de « justice coutumière ».

Dans la journée du 17 janvier enfin, un envoyé de la Sûreté congolaise vient avertir Lumumba, Okito et Mpolo, qu'un coup d'Etat allait avoir lieu à Léopoldville et qu'il était chargé de les ramener au pouvoir. Lumumba était toujours convaincu qu'il triompherait dans cette crise politique et, selon le rapport de l'O.N.U., il accepta de quitter Thysville vers l'aérodrome de Lukala, d'où on « l'aurait embarqué dans un petit avion de la Compagnie belge Air-Brousse ». Ils atterrirent à Moanda et à ce moment les prisonniers comprirent qu'ils étaient aux mains de leurs ennemis.

Battus et insultés, ils furent embarqués dans un avion D.C. 4 de la Compagnie Air-Congo, piloté par un Belge. Celui-ci déclara que les détenus furent attachés les uns aux autres et battus tout le long du trajet entre Moanda et Elisabethville. Battus à un point tel que « l'équipage belge s'était enfermé dans la cabine, tellement ils étaient dégoûtés ».

Leur arrivée à Elisabethville fut plus terrible encore. Des témoins précisèrent que les corps des prisonniers furent soumis à des coups innombrables dès leur sortie de l'avion et qu'ils furent jetés dans une jeep de l'armée katangaise entourée d'un bataillon de gendarmes dirigé par des officiers belges.

M. Tshombé confia à M. Berendsen qu'il avait finalement répondu positivement aux autorités de Léopoldville qui voulaient se débarrasser de prisonniers encombrants. Les Pilates avaient accompli leur forfait.

Comme au 12 juillet 1960 le sinistre Munongo ; Ministre de l'Intérieur du Katanga, est à l'aérodrome. Alors il avait refusé l'atterrissage de MM. Kasavubu et Lumumba. A présent il triomphe cyniquement, il va enfin pouvoir mettre un terme à

la vie extraordinaire du leader congolais qui symbolisait la révolution africaine authentique et l'agenda de l'impérialisme.

Aussitôt les camions, jeeps et voitures blindés quittent l'aéroport de Luano, échappent aux patrouilles de l'O.N.U., et disparaissent dans la nuit.

A quelques kilomètres de là, dans une maison retirée, en construction, Mununga, des officiers belges et des soldats Katangais exécutent Mpolo et Okito. Pendant que ses camarades à genoux, priant Dieu, s'écroulent sous les rafales, Patrice Lumumba debout regarde héroïquement la brute immonde qui va le percer de sa baïonnette avant que les balles ne l'achèvent.

Le Premier Ministre du premier gouvernement de la République du Congo est mort.

Le monde entier est secoué par cet assassinat. Des millions d'hommes à travers le monde afro-asiatique, en Europe et en Amérique crient leur indignation.

Les foules africaines pleurent cet homme jeune qui incarnait l'espérance du Monde Noir et qui portait comme un symbole la Liberté des opprimés.

Les textes de Patrice Lumumba que nous avons réunis dans ce volume contribueront à perpétuer le souvenir de ce militant, prophète de la Négritude, dont l'exemple fécondera la révolution africaine et congolaise.

Jean VAN LIERDE.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE

PRÉSENTATION 7

Année 1958

— Discours prononcé à la Conférence d'Accra, le 11 décembre 1958 9
— Discours prononcé à Léopoldville le 28 décembre 1958 13

Année 1959

— Trois revendications du M.N.C. (Léopoldville) ... 22
— L'unité africaine et l'indépendance nationale. Séminaire international d'Ibadan (Nigeria) le 22 mars 1959 24
— Au Congrès de Luluabourg (avril 1959) 30
— Lumumba à Présence Africaine : Congo de demain 32
— Réponse au « Courrier d'Afrique » 28 avril 1959 46
— Présentation de M. P. Lumumba 58
— La position du M.N.C. Boycottage des élections .. 59
— Note du M.N.C. sur la situation politique à Luluabourg 12 août 1959 60
— Lettre de Patrice Lumumba à Jean Van Lierde août 1959 63
— Lettre à Jean Van Lierde, septembre 1959 64
— Tournée de propagande de M. Lumumba dans la province du Kasaï 65
— Poésie de P. Lumumba 69
— Lettre de Patrice Lumumba à Jean Van Lierde .. 71
— Déclaration faite à la Conférence des Peuples Africains et Leader du Mouvement National Congolais (Congo Belge) 71
— Les événements de Stanleyville 75
— Lettre au Procureur du Roi 31 octobre 1959 78

— Lettre de Patrice Lumumba à Jean Van Lierde, 24 décembre 1959 80
— La vérité sur les incidents de Stanleyville 82

Année 1960 98

— Lettre de Patrice Lumumba adressée de sa prison à Jean Van Lierde 99
— Position du M.N.C. Lumumba face à la conférence de la Table Ronde 102
— Le procès de Lumumba à Stan 106
— Le transfert de Lumumba à Jadotville 124
— Télégramme des avocats au procureur 125
— Télégramme de Lumumba à ses avocats 126
— Déclaration faite à la séance de la Table Ronde du 27 janvier 1960 127
— Lettre du Cabinet du Ministre au Congo 132
— Conférence faite le 6 février 1960 à la Tribune des « Amis de Présence Africaine » à Bruxelles : de la prison à la Table Ronde 133
— Lors de la Table Ronde Politique à Bruxelles 159
— Les déclarations finales à la Conférence de la Table Ronde 20 février 1960 163
— Déclaration de M. Lumumba à Accra (19-4-1960) 167
— Déclaration du 14 mai 168
— Article du Stanleyvillois ayant provoqué la saisie du journal 170
— Lettre à Jean Van Lierde 172
— Prise de position du M.N.C. (31-5) 173
— Conférence de presse de Lumumba 173
— Protocole du Cartel Lumumba (10-6) 177
— Position du Comité du M.N.C.-Lumumba 178
— Lumumba à la recherche d'une formule d'union (13-6) 180
— Réaction de Lumumba à la mission Kasavubu (17-6) 181
— Position du Cartel Lumumba (20-6) 182
— Version de Lumumba de ses entretiens avec Kasavubu (21-6) 183
— Proposition de Lumumba à Kasavubu (22-6) 185
— Réponse de Kasavubu à Lumumba (22-6) 186
— Le Gouvernement de Lumumba 187
— Appui de Lumumba à la candidature Bolikango (23-6) 187
— Discours du premier ministre devant la Chambre (23-6) 188
— Allocution radiophonique au peuple belge 194
— La journée du 30 juin 197
— Déclaration conjointe des gouvernements Congolais et Belge 201
— La mutinerie de la force publique 203
— 1re lettre de M. Lumumba à M. Swinnen 206
— Réponse du Consul de Belgique 206

— 2e lettre de M. Lumumba à M. Swinson 207
— Réponse du Consul de Belgique 208
— Allocution de M. Lumumba aux populations de la République 209
— Rupture des relations diplomatiques avec la Belgique (14-7) 211
— Exposé de M. Lumumba à la Chambre le 15 juillet 1960 sur la situation de la République 212
— Allocution à Stanleyville (19-7) 245
— Adresse aux militaires de Stanleyville : Africanisation de l'armée et rôle des Belges (19-7) 248
— Allocution du 20 juillet 251
— Discours à la radio du 22-7 254
— Conférence de presse de Lumumba à New-York, 25 juillet 261
— Conférence de presse à Léopoldville (9-8) 284
— Lumumba réclame le retrait des troupes blanches de l'O.N.U. (13-8) 306
— Lettre de Lumumba au Secrétaire Général (15-8) 306
— Message de Lumumba au Congo (Brazzaville) 308
— L'Abako 309
— Arrêté concernant la liberté d'association et de réunion (11-8) 313
— Discours d'ouverture de la conférence Pan-Africaine de Léo (25-8) 317
— Rupture entre Kasavubu et Lumumba 325
— Communiqué du Conseil des ministres de la République du Congo (6-9) 330
— République de Lumumba à la Chambre 333
— Trois lettres du Président N'Krumah à Lumumba 374
— Le coup d'Etat du Colonel Mobutu 383
— Communiqué du Cabinet du Premier Ministre (18-9) 383
— Lettre à A Gizenga 385
— Lumumba en faveur de la Table Ronde (27-11) .. 386
— L'évasion de Lumumba 387
— Communiqué de Lumumba sur son départ de Léopoldville (27-11) 387
— Lettre à Pauline Lumumba 389

Année 1961 391

— Message à M. Dayal pour l'O.N.U. 391
— L'ultime message enregistré de Lumumba 394
— L'assassinat de Lumumba 399

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 23 NOVEMBRE 1983
SUR LES PRESSES DE
L'IMPRIMERIE FOLLOPPE
— A FLERS (ORNE) —
N° D'IMPRESSION : 10,623
N° D'ÉDITION : 131
DÉPOT LÉG. 4e TR. 1983



«... Mort, Lumumba cesse d'être une personne pour devenir l'Afrique toute entière, avec sa volonté unitaire, la multiplicité de ses régimes sociaux et politiques, ses clivages, ses discordes, sa force et son impuissance ; il ne fut pas ni ne pouvait être le héros du pan-africanisme, il en fut le martyr... »

J.-P. SARTRE.

Imprimé en France